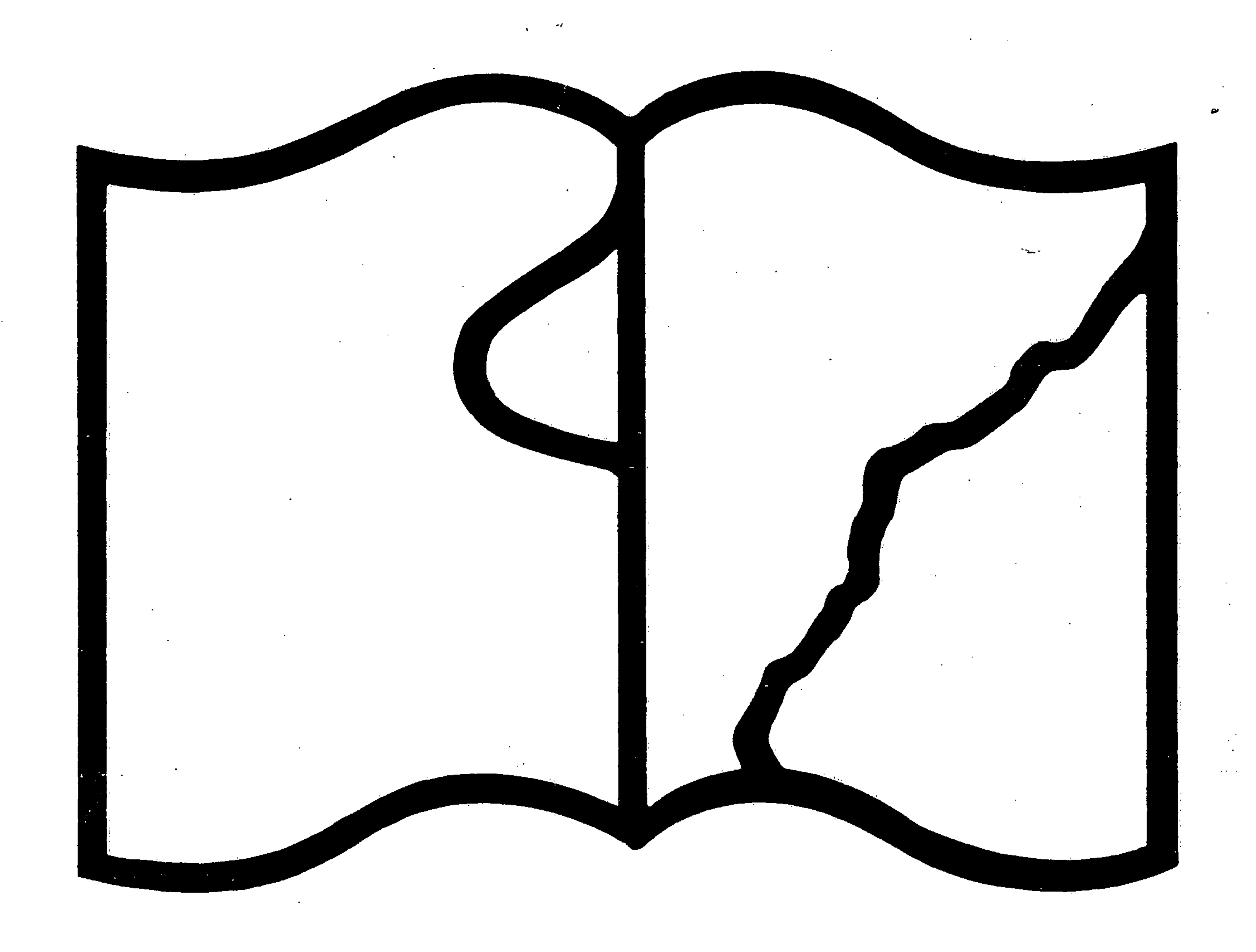


Le Sénégal : sa conquête , son organisation (1364-1925) / A. Sabatier...

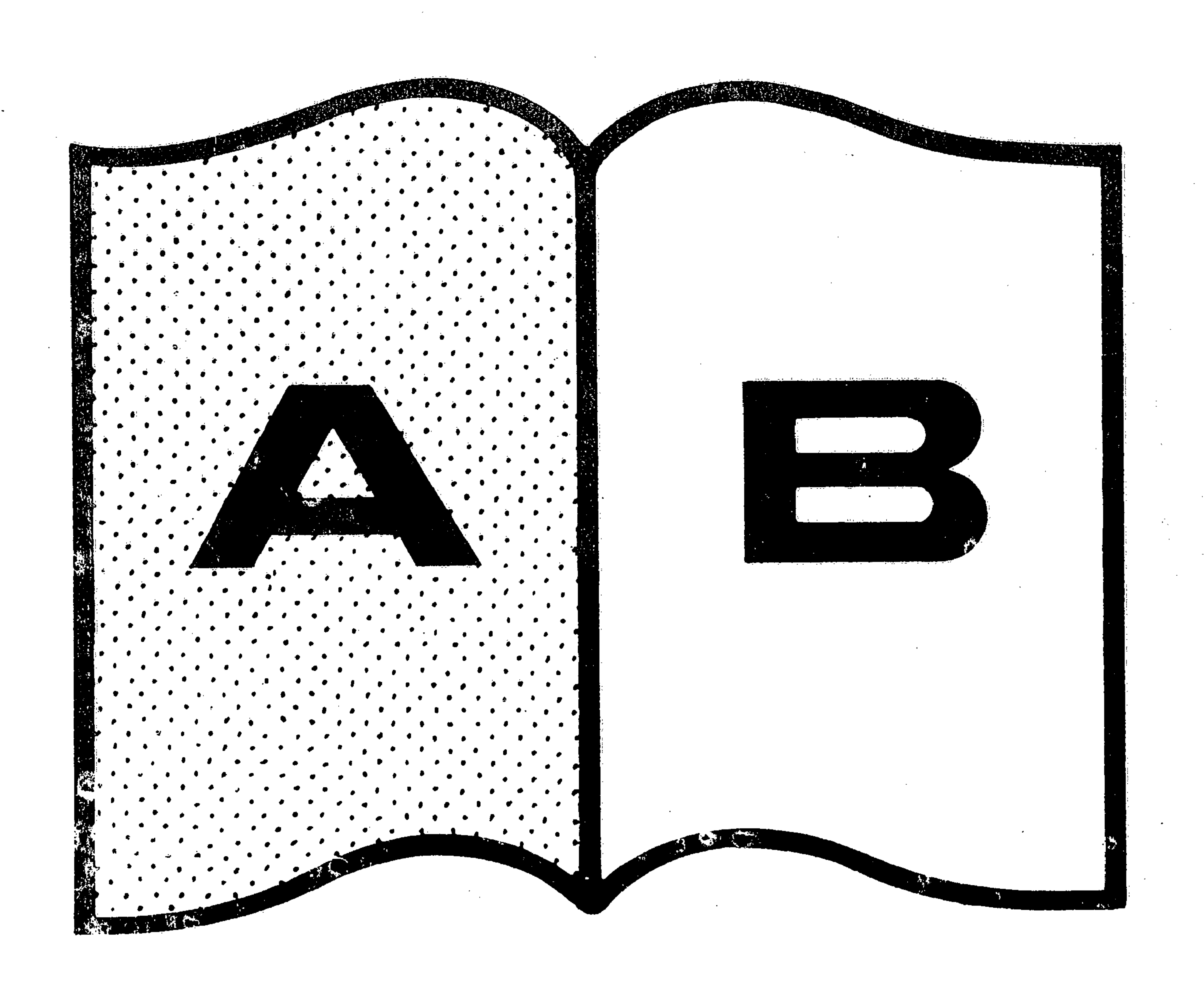

BnF


gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

A. SABATIÉ
ADMINISTRATEUR DES COLONIES
CHEF DU BUREAU POLITIQUE DU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL

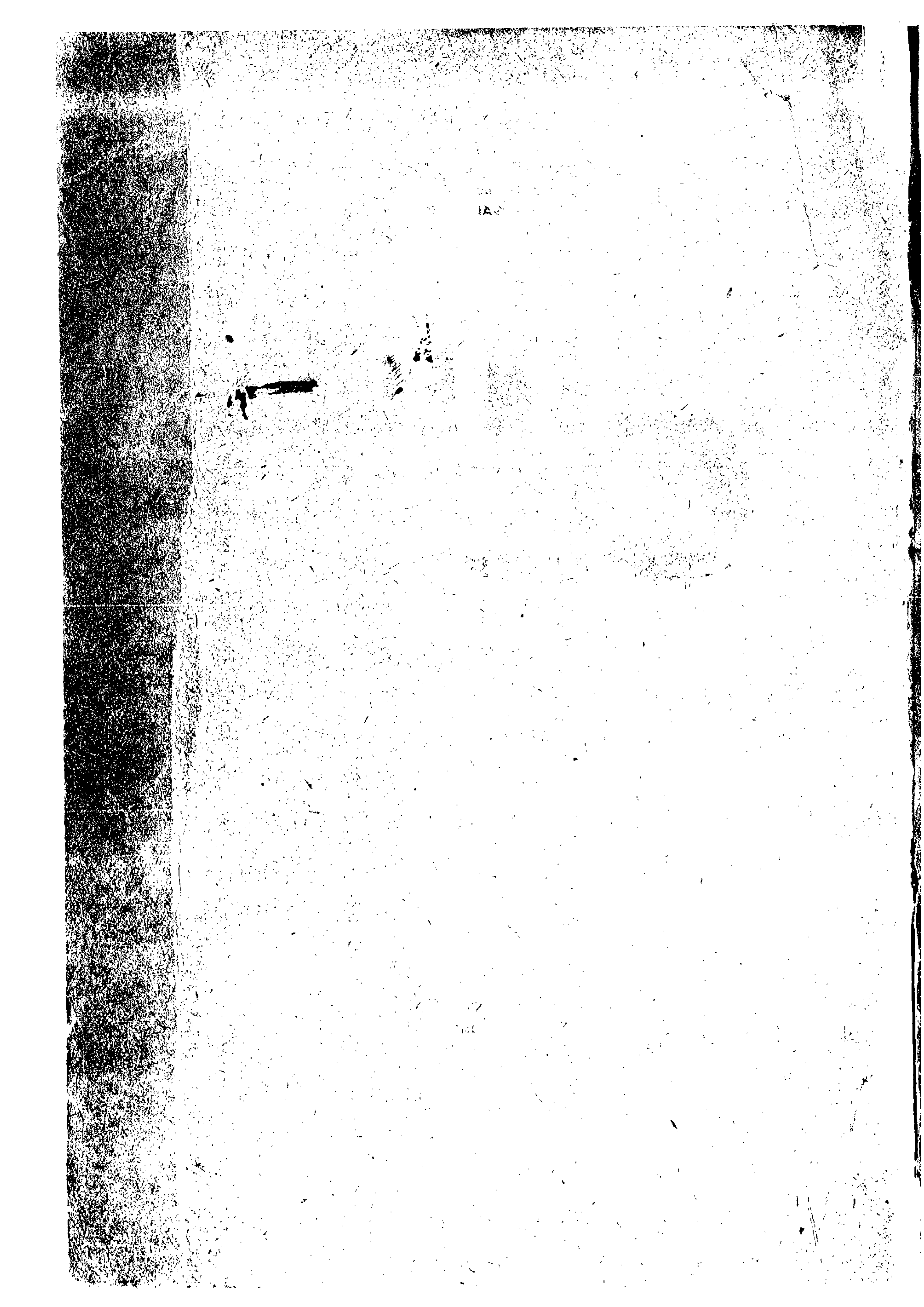
LE SÉNÉGAL

SA CONQUÊTE & SON ORGANISATION

(1364 - 1925)



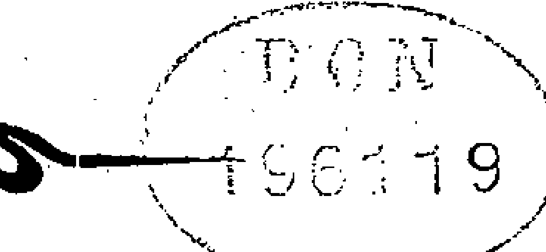
SAINT-LOUIS (SÉNÉGAL)
IMPRIMERIE DU
GOUVERNEMENT



A. SABATIÉ
ADMINISTRATEUR DES COLONIES
CHEF DU BUREAU POLITIQUE DU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL

LE SÉNÉGAL

SA CONQUÊTE

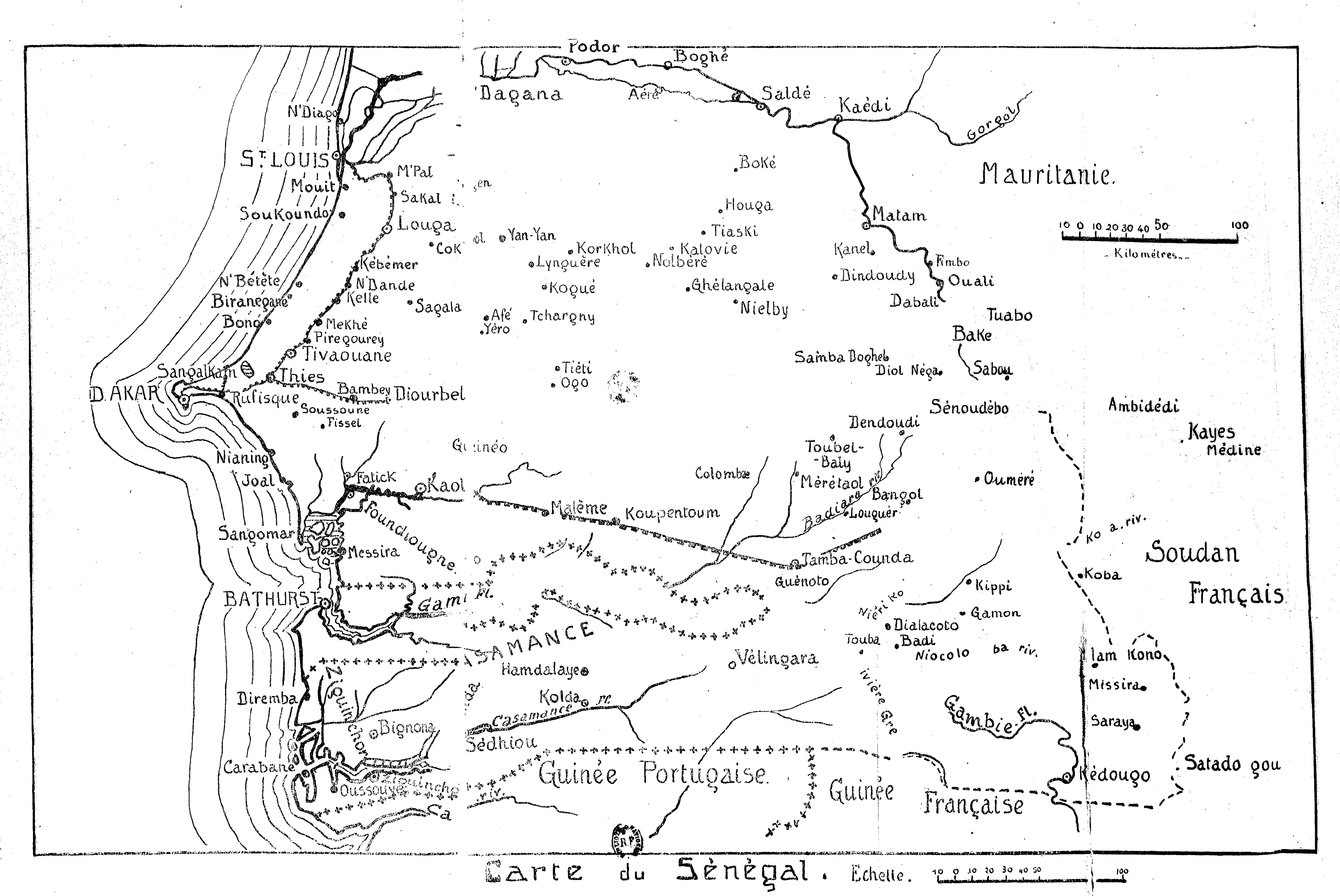


& SON ORGANISATION

(1364 - 1925)



SAINT-LOUIS (SÉNÉGAL)
IMPRIMERIE DU
GOUVERNEMENT


Podor
Boghé
Dagana
Aéré
Saldé
Kaédi
Gorgol
Mauritanie.
N'Diago
St LOUIS
M'Pal
Mouit
Sakal
SouKoundo
Louga
Boké
Houga
Matam
Tiaski
Yan-Yan
Korkhol
Kalovie
Kanel
Fimbo
Cok
Lynguère
Nolbéré
Kébémer
N'Bétète
N'Dande
Kelle
Biranegane
Sagala
Koqué
Ghélangale
Dindoudy
Ouali
Nielby
Dabali
Tuabo
Bake
Bono
Mekhé
Afé
Yéro
Tchargny
Piregourey
Tivaouane
Samba Doghel
Diol Néga
Sabou
Sangalkam
Thies
Tiéti
Ogo
D.AKAR
Rufisque
Bambey
Diourbel
Soussoune
Fissel
Sénoudébo
Ambidédi
Dendoudi
Kayes
Médine
Nianing
Joal
Toubel-Baly
Colombae
Méréta ol
Oumeré
Fatick
Kaol
Bangol
Foundiougne
Malème
Koupentoum
Badiara
Louquér
Sangomar
Messira
Tamba-Counda
Soudan
Français
Guénoto
Kippi
Koba
BATHURST
Gami Fl.
Gamon
Dialacoto
Touba
Badi
Niocolo
CASAMANCE
Hamdalaye
Vélingara
Iam Kono
Missira
Saraya
Diremba
Ziguinchor
Kolda
Casamance Fl.
Bignona
Gambie Fl.
Sédhiou
Carabane
Guinée Portugaise
Guinée
Française
Satado gou
Kédougo
Oussouye
10 0 10 20 30 40 50 100
Kilomètres
Carte du Sénégal. Echelle.
10 0 10 20 30 40 50 100

PREMIÈRE PARTIE

RÉGIME DES COMPAGNIES

CHAPITRE PREMIER

DÉBUTS DE LA COLONIE

1364 — 1718

1364 (*décembre*) **: Découverte du Sénégal. — 1444 : Installation des Portugais dans l'île d'Arguin.— 1588 : Occupation de Gorée par les Hollandais. — 1626 : Première Compagnie commerciale. — 1658 : Fondation de Saint-Louis. — 1664 : Compagnie des Indes. — 1672 : Reprise de Gorée par l'amiral d'Estrées. — 1678 : Reprise d'Arguin par le général Ducasse. — 1679 : Cession par le Damel du Cayor et le roi du Baol de terrains au Nord et au Sud du Cap Vert. — 1678 : Traité de Nimègue. — 1693 : Saint-Louis et Gorée sont pris par les Anglais et repris, par le capitaine Bernard. — 1697 : Arrivée de Brue. — 1698 : Construction de forts dans le pays de Galam. — 1717 : Compagnon explore le Bambouck; Cession de Portendick.**

Le Sénégal fut le premier fleuron de la couronne coloniale de la France.

Il est, en effet, actuellement établi par les diverses relations publiées sur cette Colonie, que sa découverte remonte à l'année 1364, époque à laquelle des marins Dieppois du port d'Arques, devenu depuis celui de Dieppe, faisant voile sur deux bateaux de cent tonneaux vers les Canaries, arrivaient dans cette partie de l'Afrique occidentale en forme de presqu'île que les géographes Portugais dénommèrent depuis « Cap Vert ».

Ils mouillèrent dans la baie que forme au Sud cette presqu'île (1) reconnurent l'île de Gorée et les emplacements actuels de Dakar et de Rufisque (2).

Dans ce voyage, ils parcoururent la côte jusqu'au lieu appelé plus tard par les Portugais Rio Cestos (3).

Les résultats de cette expédition leur parurent si satisfaisants et en même temps si appréciables, que ce premier succès les encouragea à continuer les relations commerciales qu'ils venaient d'établir dans ces parages.

Ils revinrent l'année suivante sur quatre navires avec des commerçants de Rouen qu'ils s'étaient associés pour donner plus d'importance à leur entreprise.

A la faveur d'une brillante marine et de la sécurité que Charles V avait établie sur les mers, ils développèrent leur trafic qui s'étendit rapidement jusque dans le golfe de Bénin (4).

Les Francais furent ainsi les premiers parmi les peuples de l'Europe qui parurent sur les côtes d'Afrique et créèrent des loges d'échange.

Celle de Gorée prit, dès cette époque, une certaine importance en raison de la facilité qu'offrait aux navires et marchands la situation géographique de cette île pour mettre en sûreté et y déposer les produits à destination d'Europe.

Les malheurs de la guerre de cent ans et les troubles qui divisèrent la France pendant cette triste période de notre histoire, obligèrent ces marchands à interrompre le courant commercial qu'ils avaient établi avec la Guinée.

Ils furent à ce moment remplacés par les Portugais qui, sous l'impulsion du roi Henri II, dit le Navigateur (1433-1463),

---

(1) Cette baie portait encore en 1666 le nom de baie de France.

(2) La relation de ce premier voyage sur la côte d'Afrique mentionne le marigot qui leur servit d'aiguade, situé près de ce dernier point et auquel, vraisemblablement, le poste a dû, plus tard, son nom de Rufisque par corruption de la dénomination portugaise de Rio Fresco.

(3) Ou rivière des Palmiers situé sur la Côte des Graines, aujourd'hui état du Libéria. Ce point fut également appelé « Petit Dieppe ».

(4) Ils avaient installé, entre autres, un comptoir à la Côte-d'Or qui aurait été appelé « La mine » et qui serait devenu depuis, entre les mains des Portugais, le fameux comptoir connu sous le nom de « Castel de la mina ». Ce point de la côte a été appelé depuis « Elimina ».

commençaient à s'adonner aux grands voyages maritimes et à jeter les bases de la vaste expansion commerciale qui devait envahir l'ancien continent. Les Hollandais vinrent ensuite et, enfin, les Anglais; le commerce que nous avions créé passa ainsi, peu à peu, aux mains de nos rivaux.

Les Portugais, les premiers négriers du monde, furent les plus entreprenants, cherchant la route des Indes par l'océan Atlantique, ils explorèrent toute la côte jusqu'à la Côte-d'Or.

En 1444, ils s'installent sur l'île d'Arguin pendant que les Hollandais occupent Gorée. Trois ans plus tard, en 1447, Masser Alouys Ca da Mosto, gentilhomme vénitien, entreprit, sous les auspices d'Henri le Navigateur, un voyage de commerce sur la côte d'Afrique.

Il explora le Sénégal (1) et pénétra dans la Gambie.

Le goût aventureux des Normands pour les voyages n'avait cependant pas été arrêté par les calamités de la fin du règne de Charles VI. Ils n'étaient pas restés étrangers au grand mouvement de navigation qui ouvrit au monde la nouvelle Amérique et la route des Indes.

A la fin du XV[e] siècle, dès que le calme commença à renaitre en France et permit à nos marchands la reprise des voyages au long cours, notre marine reparut sur les côtes d'Afrique.

Sa présence est constatée, malgré les engagements pris par François I[er] à la Paix de Cambrai (1529) et les guerres religieuses, dans les lieux où se fait le trafic maritime, à Rufis-

---

(1) Différentes versions sont donné sur l'origine du nom de ce fleuve.

La plus répandue est celle indiquant qu'il doit son appellation à la tribu maure « les Zénagas » qui habitait sur sa rive droite, près de son embouchure.

Cette hypothèse est celle de Ca da Mosto, qui parle le premier de ce fleuve. Il n'a cependant jamais pu être établi historiquement que les Assenagues, ou « Zenagas. » aient nomadisé dans ces parages.

MM. Azan et Villon ont tenté d'expliquer l'origine de ce nom en le faisant dériver du mot wolof « Sén gal » à la suite de la question adressée aux premiers voyageurs européens par les naturels étonnés de les voir : « *à na Sén gal* » ? où est votre bâteau ? Cette définition, très ingénieuse, parait fantaisiste et l'on doit plutôt rechercher la vérité dans la langue portugaise.

En effet, il est à peu près reconnu que les Portugais, qui les premiers, ont dressé la carte de l'Afrique occidentale, se sont servi pour désigner ce fleuve du mot Sénéga, francisé Sénégal, synonyme de Naval qui signifie dans leur langue palétuvier.

que, à Portudal, l'embouchure du Sénégal, sur les côtes de la Mauritanie, des Dents et de l'Or, et jusqu'au Brésil, où nos installations existaient encore en 1578.

Ce commerce ne produisit pourtant pas les résultats que méritaient de pareils efforts, et les marchands rouennais abandonnaient en 1584 les côtes de Guinée pour consacrer toute leur activité aux échanges du Sénégal (1).

Mais, privé d'établissements suffisants, leur entreprise périclita. Il faut attendre le retour en France d'un régime plus régulier et plus fort pour voir, avec la venue au pouvoir de Richelieu, le début de la politique d'expansion qui devait nous mener à la constitution de notre premier empire colonial.

Ce Ministre, dont les principaux buts furent l'organisation de la Marine et l'extension du commerce extérieur, conçu et réalisa son programme en réunissant des efforts demeurés stériles jusqu'alors, faute de méthode.

Il pensait que des particuliers ne pouvaient réussir dans des entreprises aussi aventureuses et risquaient de devenir « la proie des corsaires et des princes nos alliés. »

Il aida de tout son pouvoir la constitution de sociétés de colonisation et fut ainsi le premier fondateur de la Colonie française du Sénégal si l'on considère que c'est sous son impulsion qu'en 1626, s'organisa officiellement la première association de marchands Rouennais et Dieppois pour l'exploitation commerciale du Sénégal et de la Gambie, sous le nom de « Compagnie Normande de Rouen ».

Au début, cette société ne tira pas de grands bénéfices de l'exploitation de ces régions, et obtint le 23 janvier 1633, le privilège royal et le droit de trafiquer pendant 10 ans au Cap Vert, au Sénégal et dans la Gambie.

A son exemple deux autres compagnies se créèrent.

Le 16 janvier 1634, une association de Saint-Malo reçoit, du Cardinal de Richelieu, congé de même durée pour cette région ; et, en octobre 1635, le Roi accorde à une société Parisienne l'autorisation d'exploiter, pendant 30 ans, du Cap Blanc aux rivières du Sénégal, de Gambie et de Sierra-Léone.

(1) Cette époque est vraisemblablement celle où les Anglais commencèrent également à trafiquer sur la petite côte, car une Compagnie anglaise obtint en 1588, de la Reine Elisabeth, le privilège de commercer dans ces mêmes lieux.

En témoignage de haute protection, une escadre sous les ordres du contre-amiral de Razelli, fut chargée de protéger le commerce de ces compagnies contre les tentatives étrangères.

A cette même époque, en 1638, le capitaine Thomas-Lanbert, directeur de la Compagnie Rouennaise, pénétra dans le Sénégal, et, après entente avec « Jean Barre », indigène propriétaire de l'île Bocos (1) s'établit à la pointe de Bieurt.

Au début de l'année il édifia sur ce point une construction en briques et y laissa des commis.

Cette habitation, qui fut achevée en 1641, et fortifiée en 1643, est la première installation fixe que nous eûmes au Sénégal.

En 1658 elle dut, à la suite d'un raz-de-marée, être réinstallée par le commis Caullier. Mais le même fait s'étant renouvelé peu de temps après, les Dieppois résolurent de s'établir une lieue plus loin dans une petite île appelée aujourd'hui Saint-Louis, et qui leur fut cédée par le même Jean Barre (2).

C'est donc en 1658, que fut fondée Saint-Louis, capitale du Sénégal.

Dès lors, des relations commerciales très suivies s'établirent avec les populations du fleuve et créèrent un trafic bientôt plus important que celui de la Côte.

Malgré ce nouveau débouché, les trois compagnies patronnées par Richelieu ne purent atteindre la fin de leur contrat; et nous voyons que la principale, celle qui fut fondée en 1633, ne se maintint que jusqu'en 1658.

Elle fut remplacée la même année par « la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal ».

Six ans plus tard, par édit du 28 mai 1664, Colbert, désirant donner une plus grande extension à notre commerce extérieur, résolut de reprendre aux particuliers les concessions de la Guyane, des Antilles, du Canada, et des Côtes d'Afrique, pour les confier à une seule et puissante Compagnie qui prit le nom

(1) Cette île serait celle dénommée actuellement Babaghé.

(2) Cette île, autrefois inhabitée, faisait partie du Oualo. La tradition rapporte que cet indigène avait sur l'emplacement de la ville actuelle son lougan (champ) de cotonniers. Cette cession assurait a ce chef entre autres avantages le privilège d'entrer armé de son sabre dans le fort de Saint-Louis.

de « Compagnie des Indes Occidentales » avec privilège de 40 ans (1).

Cette Compagnie avait pour objet de s'assurer tout le commerce que les étrangers exerçaient dans ces contrées.

L'entreprise n'ayant pas réalisé, dans la suite, tous les bénéfices escomptés, se vit restreindre son privilège par l'édit du 9 décembre 1669, qui rétablissait la liberté commerciale, en lui réservant le monopole des Côtes d'Afrique.

En 1672, elle fut mise en liquidation, et la vente de ses divers comptoirs, biens et immeubles, dura jusqu'en 1684.

Les Etablissements d'Afrique furent alors rachetés par la « Compagnie du Sénégal ou d'Afrique », dont les débuts, facilités par les opérations de notre marine militaire, furent assez heureux.

C'est, en effet, à cette époque que se produisit le premier fait à enregistrer dans les annales militaires des Etablissements du Sénégal.

L'escadre du vice-amiral d'Estrées, envoyée en 1677 par le roi pour reprendre l'île de Tabago aux Hollandais, se présenta chemin faisant, devant Gorée et s'empara sans peine le 1er novembre de cette île, occupée depuis 1588 par ces derniers qui en avaient fait, en 1617, un établissement central pour rayonner sur toute la Côte (2).

Cette escadre était composée de 2 vaisseaux de 2me rang : le *Terrible* de 68 canons, et le *Tonnant* de 64 canons; de 5 vaisseaux de 3me rang : le *Belliqueux* de 60 canons, le *Duc*, le *Prince*, l'*Hercule* de 50 canons chacun, le *Bourbon* de 44; de 3 vaisseaux de 3me rang : l'*Alcyon* de 44 canons, le *Brillant* de 40, l'*Etoile* de 38; d'un bâtiment de 5me rang : l'*Emerillon* de 34 canons, de la *Flûte* armée en guerre, le *Dromadaire*, de 4 bâtiments de charge et de 4 brûlots.

En même temps, Ducasse, qui devint plus tard Gouverneur de Saint-Domingue, avec un vaisseau l'*Entendu* de 55 canons, monté par 350 hommes de troupes de débarquement,

---

(1) La Compagnie des Indes acheta son privilège à la Compagnie Normande pour 150,000 livres.

(2) Le nom de cette île proviendrait du hollandais « Good Re » « bonne rade ». Une autre version, citée par des auteurs dignes de foi, indique que les Hollandais l'appelèrent ainsi en souvenir d'une île de la nouvelle Zélande qui porte le même nom.

de concert avec le Gouvernement, s'empara de Rufisque, de Portudal et de Joal, et conclut, avec les chefs du pays, des traités de commerce.

L'année suivante ce général, avec un vaisseau de 55 canons et 2 grandes flûtes armées par la Compagnie du Sénégal, qui prétendait à diverses positions, particulièrement Arguin, se présenta devant cette île (1) et n'éprouva aucun obstacle pendant la descente des 500 hommes de débarquement qu'il commandait ; mais il ne put obtenir la reddition du Gouverneur, décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Démuni de matériel de siège, Ducasse se procura à Saint-Louis les canons et munitions nécessaires et reparut devant Arguin. Le Gouverneur, aidé des indigènes, persista dans sa résolution. Les assiégeants établirent alors, près d'un chemin couvert, deux batteries de 14 canons chacune avec lesquels fut enlevée bientôt la contrescarpe. La brèche fut ouverte en deux jours et une mine pratiquée étant près de faire sauter le fort, le Gouverneur, effrayé de la rapidité des opérations du siège, demanda enfin à capituler.

Ducasse pénétrait ensuite dans la rivière de Gambie pendant que ses lieutenants défendaient Gorée contre le retour offensif des Hollandais.

En récompense de ses services la Compagnie le nomma au nombre de ses directeurs.

Ces conquêtes, qui délivraient notre établissement de Saint-Louis d'un voisinage des plus gênants, nous furent confirmées par la Paix de Nimègue en 1678.

Ce traité qui reconnaissait à la France la propriété des comptoirs de Rufisque, Portudal et Joal et de quelques autres points de la côte, contribuait à raffermir sur des bases solides notre puissance au Sénégal.

Au cours de l'année suivante, Ducasse dut mettre à la raison les chefs de la région de Portudal qui avaient pillé les marchandises de ce comptoir. A l'occasion de cette opération il s'assura de Rufisque, et pénétrant avec 300 hommes

(1) Enlevée aux Portugais par les Hollandais en 1638; cette île avait été occupée en 1665 par les Anglais. Elle fut réoccupée par les premiers l'année suivante.

En 1685 les Hollandais tentèrent de s'y installer sous le nom de l'Electeur de Brandebourg.

Ils réoccupèrent le fort jusqu'en 1721.

dans l'intérieur imposa au damel du Cayor et au roi du Baol des traités cédant à la France, en toute propriété, une étendue de 40 lieues de côtés, tant au Nord qu'au Sud du Cap-Vert, avec une profondeur de 6 lieues dans les terres (1).

La prospérité que ces avantages devaient assurer à la Compagnie française ne dura pourtant pas ; et, à la suite de la déconfiture de ses banquiers et de la destruction d'une partie de sa flotte par la guerre maritime, elle dut en 1680, vendre ses établissements et privilèges à une troisième compagnie.

Celle-ci fut confirmée sous le nom de la *Compagnie d'Afrique*, avec durée de 30 ans, par lettre patente du Roi du 2 juillet 1681, dans tous les privilèges du commerce depuis la baie d'Arguin jusqu'au cap de Bonne-Espérance, y compris l'île de Gorée et la vente des nègres aux Antilles pendant 30 ans. Elle devait fournir chaque année 1.000 nègres et recevoir une prime de 13 livres par tête.

Cette quantité fut déclarée insuffisante aux besoins de notre colonisation aux Antilles et le prix convenu ayant paru également trop élevé, ce privilège fut réduit, par un arrêt de septembre 1684, au simple commerce entre le cap Blanc et la rivière de Gambie (2).

A la suite d'une réclamation de la Compagnie dépossédée, le privilège fut étendu, par arrêt du 6 janvier 1685, jusqu'à Sierra-Léone.

Les actionnaires ne bénéficièrent pas de l'avantage qui leur était ainsi rétrocédé et leur commerce fut de courte durée.

D'autres raisons, d'ordre financier, vinrent encore gêner leurs affaires qui se trouvaient dans le plus triste état si on en juge d'après le rapport du Directeur François, envoyé en inspection.

Ils furent par arrêt du 8 août 1692, autorisés à vendre leur concession.

L'état des comptoirs, dressé à l'appui de cette cession, indique que l'île de Gorée contenait 12 canons et 35 hommes

---

(1) Golbery (fragments d'un voyage en Afrique. — Tome I, chapitre 1er.

(2) Le Roi avait tenté tous les moyens pour peupler les îles d'Amérique, envoyant des navires pour transporter les noirs, et s'adressant à d'autres compagnies dans ce même but.

de troupe et les Etablissements du Sénégal (1) 30 canons et 60 hommes.

Le sieur Dappougny, membre de cette Société, la racheta à ses coassociés, probablement à l'instigation du Contrôleur général, par vente homologuée par arrêt du Conseil du 30 novembre 1694.

Cette série successive de ventes et de modifications constantes de nos Etablissements du Sénégal à cette époque, dénote l'état précaire dans lequel ils végétaient.

En dehors d'une tentative de commerce à Galam (2) aucune entreprise n'est faite pendant cette période où la France, épuisée et ruinée par les guerres de la ligue d'Augsbourg, ne pouvait aider, ni protéger ses établissements d'Afrique exposés aux attaques de nos voisins.

C'est ainsi que les Anglais, sous le commandement de Booker, s'emparent le 1er janvier 1693 de Saint-Louis et de ses dépendances, et le 4 février suivant, de Gorée.

Leur occupation fut de courte durée, et au mois de juillet suivant, le capitaine Bernard, commandant le vaisseau du Roi *Le Léger*, envoya 60 hommes qui, franchissant la barre dans une chaloupe et une barque, firent prisonniers 400 soldats, mis par les Anglais dans Saint-Louis.

Il reprit ensuite Gorée; où se réinstalla le directeur de la Compagnie, Charbonneau.

---

(1) A cette époque il faut entendre par « Etablissement du Sénégal » Saint-Louis et ses dépendances qui, en 1682, étaient subordonnés à Gorée où résidait le Directeur général.

Le privilège de nos compagnies s'étendait du cap Blanc à Sierra-Léone.

Le comptoir de Saint-Louis, qui commerçait dans le fleuve et aussi en Galam, était géré en 1686 par 40 français.

Son trafic se composait de cuirs, de captifs, d'ivoire et de gomme.

(2) La région désignée sous le nom de Galam comprenait deux grandes provinces : le Guidiaga et le Kasso. Le Guidiaga se subdivisait en deux parties : la première séparée du Fouta par le marigot de Dgierer au village de Dembakané, est le Guoye actuel, limité par la Falémé, affluent du Sénégal.

La seconde, appelée Kaméra se prolongeait jusqu'à Kégnou, où commence le Kasso, dont le territoire englobe la cataracte du Félou et s'étend jusqu'à Gouïna (Soudan français).

Le Guoye, où se trouve Bakel, avait pour capitale Tuebo. La capitale du Kaméra était Makrana village auprès duquel était le fort Saint-Joseph.

L'île de Gorée, complètement ruinée à ce moment, fut en fait abandonnée et ne fut réoccupée qu'en 1697, par Brue qui, nommé directeur en octobre 1696, rétablit et arma de 24 et 28 pièces de canon les forts de Saint-Michel et Saint-François, détruits par le capitaine anglais (1).

Nous avons peu de renseignements sur l'état du Sénégal sous l'administration de la Compagnie des Indes et des Sociétés qui lui succédèrent, c'est-à-dire de 1664 à 1687.

Toutes ces associations, pour des causes indépendantes de leur volonté, résultant surtout de la guerre continentale que soutenait Louis XIV, durent limiter leur action à Saint-Louis et Gorée, et se préoccupèrent surtout de se défendre contre la concurrence des Anglais, en Gambie, et des Hollandais qui avaient réoccupé Arguin en 1687.

Les seuls faits notables de cette période sont :

1° Le premier voyage fait en Galam sans résultat, par le directeur Charbonneau en 1685 ;

2° Une expédition du directeur La Courbe (2) au lac Cayar et sur le Sénégal, au cours de laquelle furent créés pour l'échange de la gomme, des points de traite sur le bord du fleuve, entre autre « au Désert » (3) endroit situé à égale distance de Saint-Louis et de Podor et appartenant au Brac (4) du Oualo.

3° L'arrivée en Afrique d'André Brue (4 juin 1697).

La nomination de ce directeur après 14 directeurs qui s'étaient succédés de 1626 à 1694, marque la première évolution de nos établissements du Sénégal.

A ce titre sa gestion mérite une mention spéciale.

---

(1) Le fort Saint-Michel, anciennement fort de la Montagne, établi par les Hollandais, occupait la falaise où est aujourd'hui « Le Castel ». Le fort Saint-François, précédemment fort de l'Anse, construit à la pointe Nord de l'île, près du débarcadaire, est le fortin que l'on voit sur la droite en arrivant à Gorée.

(2) La Courbe, prédécesseur de Brue, fut avec ce dernier l'un des directeurs les plus actifs de nos établissements de la Côte d'Afrique. Il fit plusieurs voyages dans le fleuve et dans la Gambie.

Le père Labat, dans son histoire de Brue, a attribué à ce dernier un certain nombre d'actes effectués par La Courbe.

(3) L'escale du désert se trouvait à l'emplacement du village de Diékten, sur la rive droite du Sénégal, en aval de Richard Toll presque en face de Rosso.

(4) Roi.

De lui, date l'éveil de la Colonie et il fut à certains égards le précurseur de Faidherbe.

Il parait utile, pour cette considération, de s'étendre, dans ce résumé, sur les actes de son administration, qui contribuèrent si utilement au relèvement de nos comptoirs et au développement de notre influence auprès des indigènes, au moment où elle était âprement combattue par les Hollandais et surtout par les Anglais, qui commençaient à s'installer en Gambie.

A sa prise de commandement tout était à l'abandon : l'île de Saint-Louis comprenait 200 habitants au plus, la Compagnie ne possédait ni territoires, ni sujets, et les français étaient tributaires des chefs indigènes, à qui ils payaient, pour la pratique du commerce, des coutumes qui ne seront supprimées totalement qu'en 1855, dès la pénétration et l'organisation de la Colonie par Faidherbe.

Pendant le premier séjour que Brue fit au Sénégal, de 1697 à 1702, il réinstalla Gorée et fit construire à Galam près de Dramané sur le fleuve Sénégal, le fort St-Joseph (1). En dehors des voyages qu'il effectua dans le Haut fleuve il se rendit dans la Gambie (2) fonda un comptoir à Albreda et un aux îles Bissagos.

---

(1) Le fort St-Joseph était situé à environ 30 kilomètres en amont de Bakel au confluent du Sénégal et de la Falémé.

(2) Cette rivière avait été découverte en 1590 par les marchands de Dieppe qui y avaient fondé une loge de commerce. Les Portugais l'occupèrent après leur départ, les Anglais s'en emparèrent ensuite Ils y construisirent en 1686 à 9 lieues de son embouchure sur un banc de roche, un fort dénommé « James » en honneur du roi Jacques qui venait de monter sur le trône d'Angleterre.

L'escale d'Albreda fut installée par Brue sur la rive septentrionale au Nord-Ouest et à mille toises de ce poste qui eut, au cours de son histoire, diverses fortunes.

Le Comte de Gênes, commandant une escadre française, le prit aux Anglais et le rasa en 1695; les Anglais en reprirent possession a la paix de Ryswick en 1697, mais pour peu de temps car M. de la Roque les en chassa en 1705 et détruisit toutes leurs installations dans la Gambie. Le même fait se reproduisit en 1779, époque à laquelle M. de Pontdevèze, capitaine de vaisseau chargé de détruire les établissements anglais sur la Côte d'Afrique, procéda à la même opération.

Les droits respectifs des Anglais et des Français furent réglés dans la Gambie, à notre désavantage, à la paix de 1783 et restreignirent notre liberté de navigation de l'embouchure, au fort James.

Une nouvelle Société, commanditée par le sieur Dappougny, ne put, malgré toute l'activité déployée par ce directeur, atteindre le but qu'elle se proposait.

Accablée de dettes et de procès elle céda en 1709, sur ordre du Roi, ses privillèges et comptoirs à la Compagnie de Rouen, dite « du Sénégal », qui reçut ses lettres patentes le 30 juillet de la même année.

La Compagnie déchue conserva, toutefois, des intérêts dans les opérations qui se traiteraient.

Sa remplaçante était composée de marchands, gens experts dans les questions commerciales.

Elle parait avoir fait de bonnes affaires et amélioré la situation précaire de nos établissements sous la direction du sieur Mustellier (1) qui vint, lui même, contrôler et diriger les opérations et se rendit en Galam.

Son successeur, de Richebourg, désigné par Brue, nommé en 1702 directeur général en France, fit réédifier en 1712 le fort de St-Joseph près de Dramané.

Cette construction fut achevée en 1714 par Brue revenu en Afrique au cours de la même année pour remplacer de Richebourg, qui s'était noyé sur la barre de Saint-Louis.

Un autre fort à Kaïmoura, sur la Falémé, dénommé Saint-Pierre, et voisin des mines d'or, vint compléter cette première installation.

L'attention de Brue se porta plus particulièrement sur cette région dont il augurait un réel profit. Sous son administration, le Bambouck, fut exploré et, en 1717, il y envoya le sieur Compagnon, qui y resta jusqu'en 1720.

Il désirait y créer 3 forts avec une garnison d'un effectif de plus de 200 hommes.

Son activité se manifesta également dans la région de Portendick, où le roi des Braknas, Ali Chandora, et Bazali, chef de la tribu maure qui possédait ce poste, concédèrent, le 29 juillet 1717, à la Compagnie le droit de construire un fort. Par le même acte les maures s'engageaient a faire apporter la gomme sur ce point.

---

(1) Directeur général mort à Tuabo (cercle de Bakel) le 15 août 1711. Il était parti pour rétablir le fort St-Joseph détruit le 23 décembre 1702 par les habitants au cours d'un soulèvement.

CHAPITRE II

COMPAGNIE DES INDES

1718 — 1763

1719 : Compagnie des Indes; Nomination de commissaires du roi. — 1720 : Départ de Brue. — 1721 : L'escadre de Perrier de Salverte s'empare de l'île d'Arguin; les Hollandais la réoccupent l'année suivante. — 1723 : Retour de Brue; Installation en Galam des postes de Farabana et de Samarana. — 1734 : Reprise d'Arguin et abandon de cette île et de Portendick. — 1742-1746 : Séjour au Sénégal de David, directeur. — 1743-1749 : Voyage d'Adanson. — 1758 : Prise du Sénégal par les Anglais, fin du privilège de la Compagnie.

La Compagnie du Sénégal vendit son privilège en 1718 à « la Compagnie d'Occident » fondée par Law pour la mise en valeur de nos établissements d'outre-mer (Afrique et Asie) (1).

Brue fut maintenu à la tête de la Compagnie nouvelle.

Cette création ouvre une ère de prospérité pour nos comptoirs de la Côte d'Afrique, en apportant plus de régularité et de méthode dans leur direction, et en les dotant, par la nomination de commissaires du Roi, de l'organisation administrative nécessaire à leur développement et à leur contrôle.

La direction est également assurée par un représentant qui a acquis une réelle expérience du commerce d'Afrique et possède toute la compétence nécessaire à son développement.

Il parait, dès ce moment, plus facile de suivre l'histoire de nos établissements et de connaître, jusqu'en 1758, époque où le Sénégal tombe entre les mains des Anglais, les évènements auxquels elle est mêlée.

---

(1) C'était la grande Compagnie des Indes qui obtenait à la même époque la Louisiane (édit d'août 1717) et Saint-Domingue (arrêt du 10 septembre 1720.)

L'Administration de Brue, qui étendit nos relations commerciales avec les indigènes nous permet d'être mieux renseignés sur les affaires de la concession du Sénégal.

Brue quitta le Sénégal le 15 août 1720. Il devait y revenir pour la dernière fois en 1723.

Les postes occupés par la Compagnie grâce à l'activité de ce directeur étaient au moment de son départ : Saint-Louis, Gorée, les deux forts de Galam, les comptoirs de Joal, d'Albreda et de Bissao.

La Compagnie possédait également un privilège commercial sur la Côte, entre le Cap Blanc et le Cap Vert, mais les Hollandais, profitant de la faiblesse de la Régence et du peu d'intérêt que son Gouvernement portait à nos entreprises coloniales, avaient commencé, malgré les traités, de se fortifier dans l'île d'Arguin et nous faisaient sur ce point, avec les navires étrangers, une concurrence qui gênait considérablement le trafic du fleuve.

La Compagnie arma alors au Hâvre et à Lorient une flotte composée de 3 vaisseaux de guerre, d'une frégate et de 3 barques avec les troupes nécessaires.

Cette escadre, commandée par le sieur Perier de Salverte, arriva devant Portendick (1), le 13 février 1721. N'ayant pas trouvé de navires interlopes dans ces parages, elle gagna le Cap Blanc où elle arriva le 20 au matin. Le 26, son chef débarqua des troupes dans l'île d'Arguin, mit en batterie 6 pièces de canon et fit brèche. Le fort ayant été évacué dans la nuit du 9 mars, Salverte y laissa une petite garnison sous le commandement du sieur Duval ; mais ce dernier, s'étant aliéné les Maures par ses cruautés, ne put s'y maintenir et les Hollandais reprirent possession du fort le 11 janvier 1722.

A l'annonce de ces évènements la Compagnie arma à Lorient une nouvelle escadre composée de 4 frégates et d'une galiote sous les ordres du lieutenant de vaisseau du roi Froger de la Regaudière.

---

(1) Ce petit fort fréquenté par les maures et les vaisseaux qui venaient faire le commerce interlope de la gomme a subi les fortunes diverses d'Arguin et sa possession a donné lieu aux mêmes luttes.

Une petite ville ou plutôt un camp de Maures dont le véritable nom était au XVIII[e] siècle Narza Givra, que les maures dénommaient vulgairemant Porto d'Adi d'après les Portugais, et que les Français ont appelé Portendick, a donné son nom à la baie où se trouvait cette escale.

André Brue fut nommé par le Roi et la Compagnie « commissaire général de cette escadre et pour la régie de toutes les affaires de la concession du Sénégal ».

Cette flotte arriva au Cap Blanc le 6 février 1722, et, le 17, débarqua dans l'île d'Arguin 400 hommes qui s'avancèrent jusqu'à portée des canons du fort occupé par les Hollandais; mais l'escadre, privée d'eau potable, les citernes ayant été comblées, leva le siége et alla s'installer au Cap Sainte-Anne d'où elle se rendit à Portendick.

Le 6 mars, La Regaudière renouvela avec Ali Chandora, roi des Trarza, le traité passé par Brue en 1717 au sujet de Portendick et se rendit ensuite au Sénégal après avoir laissé une garnison dans le fort abandonné par les Hollandais.

André Brue s'embarqua à Gorée le 8 mai 1723, pour la France, laissant les établissements du Sénégal, si l'on croit Du Bellay, son successeur, dépourvus des moyens et choses nécessaires à leur ravitaillement et à leur existence.

En effet, dans un rapport du 14 octobre, ce directeur indique que les vivres manquaient pour le personnel et que la garnison de Gorée ne comportait à cette date que 16 hommes, avec 42 canons, troupe insuffisante à la sécurité de cette île, au moment où elle était exposée à d'incessants coups de main de la part des Anglais. Il indique également qu'il y avait au Sénégal (1) 30 canons, 60 blancs, 50 bambaras; en Gambie quelques nègres, 5 ou 6 blancs et quelques bambaras; aux Bisseaux (2), 3 ou 4 blancs; au fort Saint-Joseph, 1 directeur, 12 canons, 15 blancs, 15 bambaras et quelques bâtiments de terre servant de captiveries. Du Bellay demanda que ces effectifs soient portés aux chiffres suivants :

Galam : 30 hommes;

Gorée : 30 hommes;

Saint-Louis : 40 hommes.

Ces soldats étaient prélevés sur les deux compagnies d'infanterie que la Compagnie des Indes entretenait à Lorient,

---

(1) Par Sénégal il y a lieu d'entendre comme il a été indiqué précédemment : Saint-Louis, les escales du fleuve et les forts de Galam.

(2) Guinée portugaise. Il s'agit du comptoir fondé aux îles Bissajos, voir page 18.

où elle possédait un arsenal. Ils semblent avoir constitué la première occupation militaire de la Colonie.

Nous occupâmes peut de temps Portendick, car les hommes qui y avaient été laissés furent bientôt embarqués sur le *Maréchal-d'Estrées* après avoir évacué ce fort.

La campagne qui se terminait ainsi n'ayant eu aucun résultat, la Compagnie équipa, en janvier 1724, une troisième escadre composée de 2 frégates, 1 galiote et 2 bateaux du Sénégal qui mit à la voile sous les ordres de Perier de Salverte, qui avait déjà pris Arguin en 1721. Cette force navale, qui portait 3 compagnies de marine arriva à Arguin, le 14 juin suivant.

Perier de Salverte débarqua ses troupes dès le 15, afin d'empêcher les Hollandais de détruire de nouveau les citernes que l'on trouva pleines d'eau.

Le matériel fut amené à terre le 16, et des canons et mortiers furent mis en batterie sans tarder.

Une partie des Maures ayant été repoussé le 17, et la batterie prête à fonctionner, il somma le commandant du fort de se rendre. Sur son refus d'obtempérer, le feu commença : à la 3e bombe, les Hollandais acceptèrent nos conditions. Nous prîmes possession de la forteresse le 20 février 1724.

Après cet exploit, Salverte laissa une garnison dans la place que nous occupâmes pendant plusieurs années, et se rendit à Portendick que les Hollandais abandonnèrent sans combat, après l'avoir incendié.

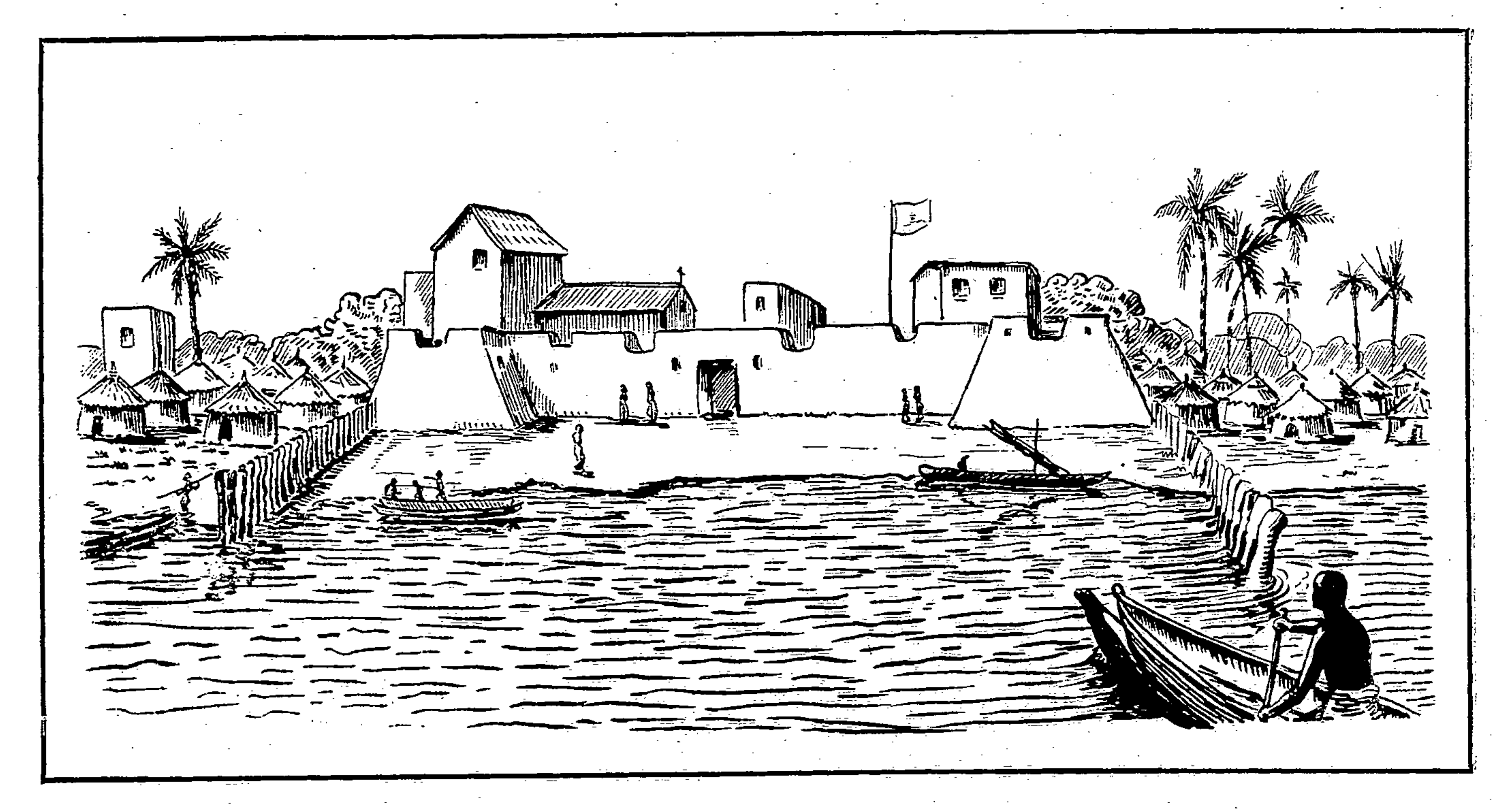
Le fort, après avoir été entièrement détruit, fut abandonné, son entretien ne présentant plus aucun intérêt pour la Compagnie.

Arguin fut aussi définitivement évacué en 1734.

L'abandon de ces deux postes, dont la possession nous avaient coûté tant de peine, avait pour but de concentrer la traite, de la gomme dans l'escale du Désert.

L'administration des successeurs de Brue ne donne lieu à aucune remarque si l'on excepte David, nommé en 1742 avec le titre de « Gouverneur des forts, îles, comptoirs et habitations, de la concession du Sénégal compris entre le Cap Blanc et Sierra-Leone, et Président du conseil supérieur pour y commander aux habitants, commis, officiers et gens de guerre, etc., etc.. ».

David dut ce titre exceptionnel au succès qu'il avait obtenu en mettant fin, à la suite d'une entente avec la « Com-



Le Fort de Saint-Louis vers 1720, vu du grand bras du fleuve (d'après un document de l'époque).

pagnie anglaise pour l'échange de la gomme contre des nègres », au commerce des interlopes sur la Côte d'Arguin, dont la répression coûtait fort cher et ne donnait que de faibles résultats.

En 1723, deux nouveaux postes furent réinstallés en Galam par Levins, successeur de Du Bellay, l'un à Farabana sur la rive droite de la Falémé, et l'autre à Samarina, à une lieue et demie des mines de Tamboura. (1)

Nous désirions, par ces installations, nous approprier les mines d'or de cette région en avançant le plus possible sur la Falémé et en même temps intercepter le commerce de la Gambie. Le fort Saint-Joseph sur le Sénégal constituait notre principale base d'opérations.

La Compagnie voulait y avoir une garnison de 200 soldats et 20 bambaras avec 4 mortiers et 6 canons. Levins déconseilla ce projet en exposant que les frais à engager ne seraient pas couverts par les profits qu'on en espérait. Il avait été, autrefois, empêché par les indigènes de remonter la vallée de la Falémé, en octobre 1724.

Mais la Compagnie avait porté ses vues sur l'exploitation des mines dont elle escomptait un grand rendement.

Pelays y fût donc envoyé en 1730. Il arriva dans cette région le 22 août, et à Samarina le 22 septembre.

L'établissement, représenté par une habitation, installée par Levins en 1727, était près de Natakon. Pelays fût nommé en 1732, directeur général de Galam, et disposait de 21 commis et ingénieurs, 20 soldats européens, 96 gourmets et 43 laptots. Il fut tué en décembre au fort Saint-Joseph avec tout le personnel du poste dans une rixe qu'il avait provoquée.

A l'annonce de cet événement la Compagnie abandonna le Bambouck, fit revenir à Saint-Louis les ouvriers et ne s'occupa plus que de la vente des captifs et de la poudre d'or; Bissao fût évacué en même temps (1736).

L'affaire fût reprise par David en 1744. Ce directeur partit de Saint-Louis le 11 juillet 1744, remonta la Falémé jusqu'à

(1 Un doute subsiste sur les installations faites par Levens, à Farabana et Samarina. Le directeur David, ainsi qu'il est indiqué plus loin, créa en effet, en 1741, lors de son voyage en Galam, un fort à Farabana.

Farabana, parvint jusqu'à l'île Cagnou (1) et fit construire un fort à Farabana.

Il installa un poste à Podor, en 1745 sur la pointe occidentale de l'île à Morphil, afin de remédier à la gêne que causaient, à nos traitants, les noirs riverains du Sénégal.

C'est à cette époque et dans cette pensée que furent entreprise les recherches pour faire communiquer le Sénégal avec le lac Cayar (2).

David quitta le Sénégal en 1746, envoyé par la Compagnie à l'Ile de France.

Son départ préjudicia au développement de nos comptoirs qu'il avait contribué à multiplier et à rendre plus prospères.

Nous ne possédions plus à ce moment que Saint-Louis, Gorée, et Albreda, chef-lieu de chaque arrondissement de nos établissements au Sénégal.

Leurs forces militaires se composaient de :

44 officiers mariniers;

76 soldats répartis à raison de 42 pour Saint-Louis et ses comptoirs, 16 à Gorée et 18 à Galam. Les troupes de terre devaient être portées à 78 hommes, dont 26 à Saint-Louis, 32 à Gorée et 20 à Galam.

Le naturaliste Adanson, fit son premier séjour au Sénégal de 1749 à 1753. Au cours de ce voyage, il visita la région entre Saint-Louis et Podor.

Par suite d'un traté de neutralité intervenu entre les Compagnies de France et d'Angleterre, le Sénégal ne subit pas le contre coup de la guerre qui eut lieu en Europe de 1744 à 1748.

C'est après la signature de la paix que les hostilités commencèrent en Afrique.

---

(1) La Basse-Falémé fut encore explorée par le commissaire Duliron et en 1756 par les sieurs Aussenac (commandant du fort Saint-Joseph), et Doit. Ces voyages à Kélimany et Natakon n'eurent aucun résultat par suite de la perte du Sénégal. Ce n'est qu'en 1778 que Gauthier de Chevigny remonta avec un des bâtiments de la Compagnie au fort Saint-Joseph pour reprendre aux Anglais le commerce qu'ils n'avaient pas continué. Ces voyages d'exploration et d'exploitation des mines de Bambouck n'ont produit aucun résultat pratique de 1730 à 1758.

(2) Ce projet appartient à Brue.

Les Anglais voulant s'assurer le monopole du commerce de la gomme en rivière de Gambie firent une tentative en 1751 sur Albreda que nous avions rétabli en 1749.

La Compagnie, pour parer à cet évènement, détourna de sa route une escadre qui se dirigeait sur la Guinée et l'incident fut réglé par le rétablissement de ce comptoir.

En 1755, à la reprise de la guerre avec l'Angleterre, la garnison du Sénégal se composait de :

Saint-Louis...............................	40 hommes.
Podor.....................................	20 —
Gorée.....................................	40 —
Galam.....................................	30 —

L'effectif de Gorée fut renforcé successivement en janvier 1758 par 200 hommes et en mars 1758 par 30 hommes avec 20 canons de 24 et 46 milliers de poudre, 2 mortiers et 100 bombes.

Saint-Louis, attaqué le 23 avril 1758 par une escadre anglaise de 14 voiles, dut capituler le 30 par suite du manque de poudre. En vertu de la capitulation, les garnisons de Galam et Podor furent retirées, la première en 1758, et la seconde, l'année suivante, et ramenées en France avec tout le personnel.

Gorée essuya la même tentative le 26 avril 1758, mais résista plus heureusement, bien que peu de jours après cet évènement il fut découvert, dans la garnison, un complot formé pour livrer l'île.

Cette place, attaquée de nouveau en décembre suivant, dut également capituler.

La prise du Sénégal en 1758, mit fin au privilége de la Compagnie des Indes; après le traité de 1783, la Colonie entra définitivement dans le domaine de l'Etat.

L'île de Gorée nous fut restituée avec les comptoirs de la Petite Côte (1) et d'Albreda à la paix de Paris et les Anglais gardèrent le Sénégal (2), qui leur assurait un revenu certain.

Le développement que l'administration de Brue avait assuré depuis 1718 à nos établissements du Sénégal s'était ralenti sous ses successeurs et nous constatons qu'après le passage

(1) Littoral entre Rufisque et l'embouchure du Saloum.

(2) Le Sénégal se composait à ce moment de Saint-Louis et des comptoirs du fleuve où se traitait la gomme.

de David les affaires de la Compagnie déclinèrent par suite du manque d'activité et de la mauvaise gestion de ses administrateurs.

Le trafic des navires interlopes Hollandais et Anglais, qui rôdaient sur les côtes du Sahara, entre Portendick et Arguin, avait repris et détournait de nos comptoirs du fleuve une partie de la gomme.

A cette concurrence redoutable venaient s'ajouter les défauts d'organisation, le manque de contrôle et le désordre des commis insuffisamment surveillés, qui, par leurs déprédations, enlevaient aux actionnaires les bénéfices importants qu'ils auraient dû retirer de leur privilège.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION ROYALE

1763 — 1789

1763 : Traité de Paris ; Gorée nous est rendue, le Roi y est représenté par un Gouverneur. Les comptoirs du Sénégal, sauf ceux d'Albreda et de la Petite-Côte, sont cédés aux Anglais. — 1767 : La Compagnie des Indes abandonne le commerce du Sénégal. — 1764-1765 : Le Gouverneur Poncet de la Rivière négocie avec le Damel du Cayor l'acquisition de la presqu'île, depuis le Cap Vert jusqu'au Cap Bernard. — 1776 : Compagnie de la Guyane. — 1783 : Compagnie nouvelle du Sénégal et dépendances. — 1779 : Reprise de Saint-Louis par l'amiral de Vaudreuil; Installation à Saint-Louis du duc de Lauzun. Prise aux Anglais des forts James et Bense sur la rivière Gambie). Première épidémie de fièvre jaune à Gorée; les Anglais occupent Gorée abandonné par nous. — 1794 : Réoccupation de Gorée. — 1785 : Installation d'un comptoir dans la rivière de Bunk par le marquis de la Jaille. Le roi du Saloum cède l'île Coyon ou Castambie. Arrivée du chevalier de Boufflers.

La paix de Paris, qui mit fin en 1763 à la guerre de sept ans, nous rendit Gorée, Albreda et les comptoirs de la Petite-Côte.

Les Anglais, en gardant nos comptoirs du Sénégal, nous évinçaient définitivement du commerce de la gomme qui constituait le seul trafic de la Côte.

L'île de Gorée ne présentait plus de ce fait aucun intérêt pour la Compagnie française des Indes qui n'exploita plus dès lors que le comptoir de Juda (1).

Le Roi dut alors se faire représenter à Gorée par un Gouverneur qui commandait en chef en son nom. Il chargea de cette mission le sieur Poncet de la Rivière.

(1) Comptoir situé dans la Colonie actuelle du Dahomey.

Cette innovation, qui venait compléter l'organisation créée par la Compagnie des Indes, était destinée à étendre le contrôle du pouvoir central sur la marche de nos établissements d'Afrique, et à lui permettre de mieux suivre leur administration financière, à laquelle l'Etat se trouvait de plus en plus intéressé.

Deux compagnies d'infanterie, de 63 hommes chacune, placées sous le commandement d'un major et ayant à leur tête un capitaine, formèrent la garnison de l'île qui fut renforcée, deux ans après, par une troisième compagnie.

Les malheurs de la guerre et les nombreuses déceptions subies par la Compagnie des Indes avaient détourné l'attention publique des pays d'outre-mer. L'opinion en France resta donc indifférente à la mutilation de notre Colonie naissante, consentie par Louis XV au traité de Paris.

Le Sénégal souffrit beaucoup plus de cet état d'esprit, que les autres possessions laissées à la France par ce traité qui détruisait pour deux siècles notre empire colonial. A cette époque commence la plus longue période de stagnation qui, malgré de nombreuses tentatives souvent intéressantes, arrêta le développement du Sénégal jusqu'à l'arrivée de Faidherbe.

La Compagnie, privée des ressources nécessaires à son exploitation abandonna son monopole en 1767 et le commerce fut alors déclaré libre.

Aucune suite n'avait, également, été donnée aux traités que négocia Poncet de la Rivière, en 1764 et 1765, avec le Damel du Cayor pour la cession de la presqu'île du cap Vert, depuis le cap Manuel jusqu'au cap Bernard, où se trouvaient Daccart et Ben, qui devaient être occupés un siècle plus tard.

Cette région avait été visitée, vers le même temps, par M. de Bellecombe, Gouverneur de Pondichéry et l'intendant Chevreau chargés tous deux par le Ministre de la Marine, de Sartine, de procéder à une inspection générale de nos Colonies.

Ils conseillèrent de s'installer à Daccart où des indigoteries pourraient être établies. Ces propositions ne furent pas suivies.

Nos établissements de la Côte d'Afrique se trouvaient à ce moment dans un état trop précaire et nos affaires en France trop gênées, pour que l'on désirât en augmenter l'importance. C'est ainsi que Gorée paraissait si misérable, que l'on considérait la case d'Albreda comme ayant plus de valeur.

Les propositions de rétablissement du comptoir de Bissao

ne furent pas retenues davantage, pas plus du reste que les suggestions en 1774, du Gouverneur Le Brasseur, faites au sujet de la remise en état de Gorée et de l'établissement d'un comptoir dans la rivière de Casamance et d'un autre à l'embouchure du Saloum, qui remplacerait avantageusement Albreda.

L'abandon aux Anglais de la traite de la gomme avait fait de Gorée un simple point de protection pour le commerce et plus particulièrement pour les armateurs faisant le trafic des captifs. Son entretien, par suite, était devenu coûteux, et sa garnison, composée de 100 hommes, se trouvait livrée à elle-même sans aucune discipline.

Le Gouvernement résolut alors de retirer les troupes de Gorée, y compris les deux goélettes qu'il y entretenait, et de rappeler les commis de Joal et de Portugal.

Divers essais furent faits en 1770 pour reconstituer une nouvelle compagnie de commerce d'Afrique. Cette Société porta le nom de « Compagnie des Côtes d'Afrique » et se transforma en 1776 en « Compagnie de Guyane ».

Elle devait coloniser Cayenne, moyennant le privilège exclusif de la traite des noirs et du commerce de la gomme sur les côtes d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'en Casamance.

Elle ne réussit pas dans sa tentative en Guyane et son privilège concernant le trafic des esclaves fut supprimé.

En 1783, sans avoir été modifiée, elle changea de nom et devint la « Compagnie nouvelle du Sénégal et dépendances ».

La jouissance de tous les magasins et bâtiments appartenant au Roi sur la Côte d'Afrique lui avait été accordée en 1775, ainsi que la permission, malgré la contradiction qu'elle constituait avec le régime commercial alors instauré, de traiter la gomme depuis le cap Blanc (1).

Cette Compagnie devait assurer le ravitaillement des établissements d'Afrique et en supporter tous les frais à l'exception du traitement du Gouverneur qui était à la charge du Roi.

La traite de la gomme au Sénégal, avec les maures Trarza et Brachna, se fit, jusqu'en 1854, à de grandes foires annuelles qu'on appelait escales (2) sous la surveillance d'un bâtiment de l'Etat.

(1) Le commerce de la région, du cap Blanc à Gorée, était réservé à l'Angleterre d'après le traité de 1763.

(2) Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les lieux où se faisaient les échanges étaient les escales du Sénégal, depuis le confluent de la Falémé jusqu'à Saint-Louis, Gorée, Rufisque, Portugal, Joal et les installations que nous avions à Albreda et à Bissao.

Les opérations auxquelles participaient tous les membres valides de la tribu, se terminaient chaque année par une razzia que les maures allaient faire sur la rive des noirs (Oualo).

Les avantages de cette Compagnie, plutôt apparents, avaient été augmentés le 27 avril 1777 par celui, plus réel, que constituait le privilège exclusif de la vente des nègres pour 15 ans et du commerce de Gorée, sous condition de contribuer à tous les frais d'entretien et d'administration de l'île, garnison et magasin.

Le Gouverneur Le Brasseur fut remplacé en 1777, par Armand de Paradis, qui prévint le Ministre de la Marine, au commencement de la guerre d'Amérique, de la faiblesse de la garnison anglaise au Sénégal (1) et fit ainsi organiser l'expédition du marquis de Vaudreuil, l'un des meilleurs marins du temps, dont l'escadre, composée de la corvette le *Lively*, du vaisseau du Roi le *Sphinx*, des frégates la *Résolue* et la *Nymphe*, des frégate et corvette la *Lunette* et l'*Epervier*, des vaisseaux du Roi le *Fendant*, la *Tartane* et la *Toussaint*, portant des troupes de débarquement aux ordres du duc de Lauzun, mouilla devant Saint-Louis, le 28 janvier 1779.

Ce dernier avait reçu l'ordre de tenter de s'emparer de Saint-Louis et en cas de réussite de s'y installer comme Gouverneur, Gorée, plus difficile à défendre contre un retour offensif des anglais devant être demantelé.

Il devait également procéder à la reprise de nos établissements de la Côte d'Afrique.

M. le marquis de Vaudreuil fit tirer une cinquantaine de coups de canon sur le fort le matin du vendredi ; la garnison, après en avoir rendu quelques uns, amena son pavillon.

La reddition eut lieu le 30 suivant, sur la sommation du duc de Lauzun, qui n'accepta pas les offres de capitulation du commandant anglais, mais exigea que la garnison se constituât prisonnière de guerre.

La plus grande mésintelligence régnait, du reste, à ce moment dans le fort ; les soldats en avaient chassé le Gouverneur, nommé Fall, et avaient tué ou blessé un certain nombre d'habitants.

---

(1) Le plan de l'expédition proposé par le lieutenant de port Eyriez, avait pour objet la destruction des comptoirs anglais depuis le cap Blanc jusqu'au cap Lopez, en s'emparant de leurs nombreux bâtiments dans les rivières du Sénégal, de la Gambie, Sierra-Léone, etc... . et, en se fortifiant partout à la place des vaincus.

Tout était dans la plus grande confusion, et de Lauzun, qui prit le commandement du Sénégal, en rentrant dans sa nouvelle résidence officielle, trouva ses appartements dans le plus grand délabrement et démunis de tout nécessaire (1).

Poursuivant l'exécution des instructions qu'il avait reçues, il envoya réoccuper nos comptoirs d'Afrique dès son installation à Saint-Louis.

Dans le cours du mois de février, les forts James et Bense, situés dans les rivières de Gambie et de Sierra-Léone, furent brillamment enlevés par les officiers de marine de Pontevez, Gien, de Sainneville, de Cappellis, et Allary, commandants des frégates la *Résolue* et la *Nymphe,* de la corvette l'*Epervier* et la gœlette la *Gorée,* détachées de la petite escadre de de Vaudreuil.

A cette occasion, tous les comptoirs installés sur la côte occidentale d'Afrique par les Anglais, furent détruits, et leurs bâteaux de commerce capturés.

De Lauzun resta peu de temps au Sénégal et rentra en France au mois de mars 1779.

Il fut remplacé provisoirement par le lieutenant Eyriès, qui était venu avec lui.

Cet officier, dès sa prise de commandement, fit raser les fortifications de Gorée dont la population fut, à la suite d'une épidémie de fièvre jaune, évacuée et vraisemblablement transportée en Guyane.

Dès notre départ, les Anglais, toujours attirés par le commerce de la gomme, s'installèrent dans l'île.

Elle fut récupérée par le traité de Versailles, le 28 septembre 1783, et le marquis de la Jaille, fut envoyé avec une escadre pour réoccuper nos comptoirs d'Afrique. Il en reprit possession le 23 mai 1784 et à cette occasion installa, le 19 janvier 1785, un comptoir dans la rivière de Bunk (2).

Il laissa pour défendre ce nouvel établissement, 6 pièces de

(1) Le même fait devait se reproduire lors de la prise aux anglais en 1816, des mêmes établissements.

Le gouverneur Schmaltz se plaignit en effet, à cette occasion, que l'hôtel du gouvernement était inhabitable et que la plus grande partie des meubles en avaient été enlevée. Il cite une bibliothèque importante transportée à Mac Carthy, en Gambie.

(2) Sierra-Léone.

canon et 15 soldats, mais le manque d'eau, le climat et l'absence du confort nécessaire, décimèrent la troupe dont il ne restait plus que 2 ou 3 membres en 1798.

Eyriès étant tombé malade, quitta le Sénégal, en janvier 1781.

Le sieur Dumontet, gouverneur de Saint-Vincent, fut désigné à sa place.

A son arrivée, il reçut l'ordre de réinstaller notre comptoir de Podor que les Anglais avaient laissé à l'abandon pendant leur occupation. On devait, également, rétablir le fort de Saint-Joseph à l'embouchure de la Falémé, remonter cette rivière et rouvrir un comptoir à Dabou et un autre à Dentillia. Ce projet comportait, de plus, un établissement à l'île de Bilbao.

Dumontet reçut à cet effet 600 hommes formant 6 compagnies, dont une d'artillerie.

Ce corps, commandé par un major, avec 4 officiers dans chaque compagnie, portait le nom de *volontaires d'Afrique*. Il fut décimé par le climat et ne comptait plus en 1782, que 180 soldats.

La Compagnie de Guyane devint régulière en 1783, sous le nom de « Compagnie nouvelle du Sénégal et dépendances » et dura jusqu'au 23 janvier 1791, date de sa mise en liquidation.

Ses établissements se composaient à ce moment de Saint-Louis, Gorée, Portendick, des magasins et captiveries de Joal et Portudal, de Podor et des installations de Galam.

Dans un mémoire, établi à son retour du Sénégal au sujet du commerce et des possessions des Anglais sur la côte, de Lauzun en parlant des différents établissements que le roi avait reconquis sur nos voisins, écrivait que la garnison de Saint-Louis devait être portée à 300 hommes en temps de paix et à 600 en temps de guerre. Il ajoutait qu'il serait, du reste, avantageux de maintenir cet effectif en tous temps en raison des nombreuses maladies occasionnées par le climat, et concluait, devançant de plus d'un siècle le programme appliqué actuellement, qu'en fixant définitivement l'avenir commercial de la Colonie, on lui donnait sa véritable destinée et que la garnison ne devait comprendre qu'un poste « qui protège et assure la navigation de la rivière ».

Il citait déjà les inconvénients de la barre du Sénégal, et les conséquences désastreuses que cet obstacle aurait pour le développement de la région du fleuve.

Dumoutet fut remplacé en 1784 par Repentigny, qui quelque temps après son arrivée, fit une visite solennelle au Bour Saloum Sandéné. Au cours de cette entrevue, il passa avec lui un traité d'amitié (février 1785), qui nous assurait la cession de l'île Coyonou Castambié, et l'autorisation d'établir un comptoir à Klawer, l'un des plus fameux marchés de captifs de la côte d'Afrique occidentale.

Ces avantages nous avaient été facilités par les abus des Anglais dans cette région. Leurs marchands, qui fréquentaient seuls la rivière Saloum depuis 1769 et y faisaient un commerce considérable, avaient exaspéré le Roi et les indigènes par leurs exigences et les conditions révoltantes qu'ils imposaient à ces populations, c'est ainsi que deux navires anglais furent surpris une nuit dans le Saloum, et plusieurs marins de leurs équipages égorgés.

Le même gouverneur négocia, le 15 avril suivant, avec le Roi de Barre, un traité concernant l'embouchure de la Gambie, et spitulant que les Français pourraient construire un nouveau fort près de leur ancien comptoir d'Albreda, qu'ils pourraient y établir une batterie de canons, entretenir garnison et que le commerce serait libre.

A cette date, le bataillon d'Afrique ne comptait plus que 4 compagnies de fusiliers au lieu de 6. Son effectif de 398 hommes était placé sous les ordres du commandant Blanchot, plus tard gouverneur du Sénégal.

La défense de Saint-Louis était assurée par un corps de volontaires et son artillerie était constituée par 82 pièces de canons trouvées lors de sa reprise, et par celles retirées de Gorée.

Nous n'avions pas rétabli Podor ni les installations de Galam.

De Repentigny fut remplacé, en novembre 1785, par le chevalierde Boufflers, connu surtout par la correspondance qu'il adressa à Mme de Sabran sur la presqu'île du Cap Vert, qu'il eut un moment la pensée de coloniser pour son compte, et sur la situation de Saint-Louis et de ses comptoirs à cette époque (1).

---

(1) Il écrivait, en parlant de Saint-Louis, « ce qu'on appelle mon gouvernement est la plus pauvre, la plus sale et la plus dégradée des masures. Je ne parle pas des fortifications et ne m'en occupe pas encore ; elles sont dans un tel état qu'elles seraient nulles quand même elles seraient en état » ; et plus loin, sur le fort de Podor construit en 1743 sur l'île à morphil : « C'est une tour carrée entourée de

Ce Gouverneur envoyé en Afrique pour, semble-t-il, y réparer le désordre de ses affaires, y a laissé peu de traces de son administration et ne fit aucune tentative pour remédier à la situation médiocre dans laquelle la Colonie se trouvait à la veille de la Révolution, après cent soixante ans d'efforts.

Pendant son séjour en Afrique, en mai 1787, il fit une visite sans conséquence diplomatique au Damel et se rendit à Gorée et au Cap Vert. En avril précédent, il s'était rencontré avec le roi des Trarza. Il avait vu, en 1786, le Damel qui nous cédait pour la deuxième fois le Cap Vert dont nous ne primes possession que beaucoup plus tard.

Un employé de la Compagnie, Goeffroy Villeneuve, visita en 1787 le Cayor, le Djoloff, le Baol et le Sine, pendant que son collègue Rubault partait de Saint-Louis pour parcourir le Djoloff, où il fut reçu par le roi à N'Ouarkor. Il traversa la Ferlo, le Ouli, le Boundou jusqu'au fort Saint-Joseph qu'il rétablit et où il fut assassiné l'année suivante par des esclaves révoltés.

En 1787, nos comptoirs de Saint-Louis, Gorée et les magasins et captiveries de Joal et Portugal, étaient bien délaissés et n'offraient aucune garantie et aucun confort à la troupe et aux habitants.

Le ressort de la concession du Sénégal s'étendait dans la première partie :

Au Nord, jusqu'au Cap Blanc de Barbarie et toute la côte comprise entre ce cap et la barre du Sénégal : Arguin et Portendick, abandonnés à ce moment, étaient englobés dans cette zône d'influence ;

A l'Est, le fleuve Sénégal, jusqu'à son extrême point de navigation (la Falémé formant au couchant la limite du pays de Bambouck), les établissements de Galam, de Podor, les parties méridionales du Sahara d'où provenait la gomme ;

Au Sud, le royaume du Saloum et la Gambie jusqu'à Albreda.

---

quatre mauvais bâtiments à rez-de-chaussée, sans plafonds, couverts de planches mal jointes et dans chaque coin des espèces de tourelles, dans l'une desquelles demeure le commandant. La garnison composée de 20 soldats agonisants, demeure dans une espèce d'écurie à côté de la porte, le reste est destiné pour les magasins où il n'y a presque rien et où tout se gâte par l'excès de chaleur ».

Nous avions le droit d'installer des établissements entre le Sénégal et la Casamance dans le San Domingue (1), le Rio Grande (1) et les îles Bissagos (1), ainsi qu'au Cap Tagrin (2) et dans les îles de Loos (3).

A l'exception des régions du fleuve et de Galam nous n'usions pas du reste des avantages que nous assuraient ces positions géographiques dont profitaient les Portugais et les Anglais.

La riviève de Mitombo ou de Sierra Leone était considérée en 1787 comme la limite de nos établissements du Sénégal.

Les Anglais s'étaient réservés par le traité de Versailles de 1783, le droit de commercer conjointement avec nous à Arguin et Portendick.

Cet acte limitait au fort James notre liberté de navigation et restreignait ainsi le développement commercial de notre comptoir d'Albreda (4) qui, à la suite d'une convention avec le roi de Barre le 31 mars 1785, devait être rétabli dans le village du même nom à un endroit plus salubre, à 200 toises de la rivière.

L'état des fortifications de Saint-Louis ne lui permettait pas de résister à une attaque sérieuse (5) et le fort Saint-Michel, à Gorée, était dans le plus triste état.

La garnison de Gorée était constituée par le Bataillon d'Afrique, composé en principe de 600 hommes, répartis en 6 compagnies.

Il y en avait une d'artillerie, et chacune des cinq autres comprenait 20 canonniers.

Ce corps avait un major commandant et un aide-major. Ces deux officiers formaient l'état-major de la place.

Ces troupes, qui assuraient la protection de nos établissements de la Côte d'Afrique, étaient réparties par le Gouverneur.

---

(1) Guinée portugaise.

(2) Guinée française.

(3) Iles situées en face de Conakry (Guinée française).

(4) Brue s'était fait céder un emplacement commercial dans ce lieu en 1698.

(5) Dans son mémoire précité, de Lauzun signalait que le fort de Saint-Louis croulait et n'était d'aucune défense et ne pourrait être rétabli sans une grande dépense.

Il y avait toujours des détachements à Podor, à Gorée, à Gambia (1), dans la rivière Sierra Leone et quelquefois à Albreda.

Cet effectif fut successivement réduit et les compagnies ne comptèrent plus que 70 hommes. Enfin, le bataillon ne forma plus qu'un corps de 120 hommes, réduit plus tard à une trentaine d'hommes.

La situation générale de la Colonie était à l'avenant, et, avec le commencement des longues guerres de la Révolution et de l'Empire, s'ouvrit pour le Sénégal une période semblable à celle qu'il traversa au début du XVe siécle et à la fin du régne de Louis XIV. La République attaquée de toutes parts ne pouvait l'aider à surmonter les difficultés auxquelles l'exposait sa faiblesse.

---

(1) Ile située à l'embouchure de la rivière de Bunck qui se jette dans celle de Sierra-Léone.

CHAPITRE IV

LE SÉNÉGAL SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

1789 — 1816

1788 : Blanchot, gouverneur du Sénégal. — 1791 : la Compagnie nouvelle du Sénégal est mise en liquidation ; détresse de nos possessions d'Afrique. — *30 brumaire an VIII* **(1800) : acquisition des îles de Babaghé, Safal et Guéber. — 1797 : Gorée attaquée par une escadre anglaise. — 1798 : (an VII), des troupes de couleur originaires de la Guadeloupe sont envoyées au Sénégal. — 1800 : les Anglais s'emparent de Gorée ; échec d'une division anglaise devant Saint-Louis (5 nivôse an IX). — 1802** (*août*) **: Rappel de Laserre remplacé par Charbonnier ; Paix d'Amiens, nous rendant Gorée que les Anglais refusent d'évacuer. — 1803** (*9 octobre*) **: retour de Blanchot. — 1804** (*avril*) **: Gorée prise aux Anglais et reprise par eux. — 1805 : Combat de Fanaye. — 1807 : échec des Anglais devant Saint-Louis ; mort de Blanchot. — 1809 : Capitulation de Saint-Louis.**

Blanchot de Verly, major du bataillon d'Afrique et second de Boufflers, qui assurait l'intérim du Sénégal depuis 1787, date du départ de ce Gouverneur, en prit la direction en 1788.

La Compagnie nouvelle du Sénégal et dépendances fournissait aux dépenses militaires et d'administration.

Elle fut mise en liquidation le 23 janvier 1791, par un décret de l'Assemblée constituante, établissant la liberté du commerce, mais continua d'assurer les dépenses du Sénégal jusqu'en octobre suivant.

A partir de cette date tout manqua.

Le bataillon d'Afrique, composé en 1787 de 378 hommes, et de 240 en 1789, ne comptait plus alors que 91 hommes répartis entre Saint-Louis, Gorée et l'île Gambia.

A la suite d'une demande présentée par le capitaine Bourgneuf, envoyé en mission en France par Blanchot, en août 1793, pour exposer au Gouvernement la détresse de nos possessions et la nécessité de renforcer de 200 artilleurs, la garnison réduite à 84 hommes, on s'aperçut qu'un bateau le *Henri*, armé depuis 18 mois à Pauillac, pour aller ravitailler la côte d'Afrique, n'était pas parti.

Le Ministre de la Marine, le fit recharger et donna l'ordre de son départ qui semble n'avoir jamais été exécuté.

Pendant les années qui suivent, nos comptoirs, dont les ressources venaient encore d'être réduites par le décret de la Convention abolissant l'esclavage, qui restraignait les envois de nègres aux Antilles, semblent être abandonnés et, malgré des demandes réitérées de leur Gouverneur, sont obligés d'assurer eux-mêmes leur existence.

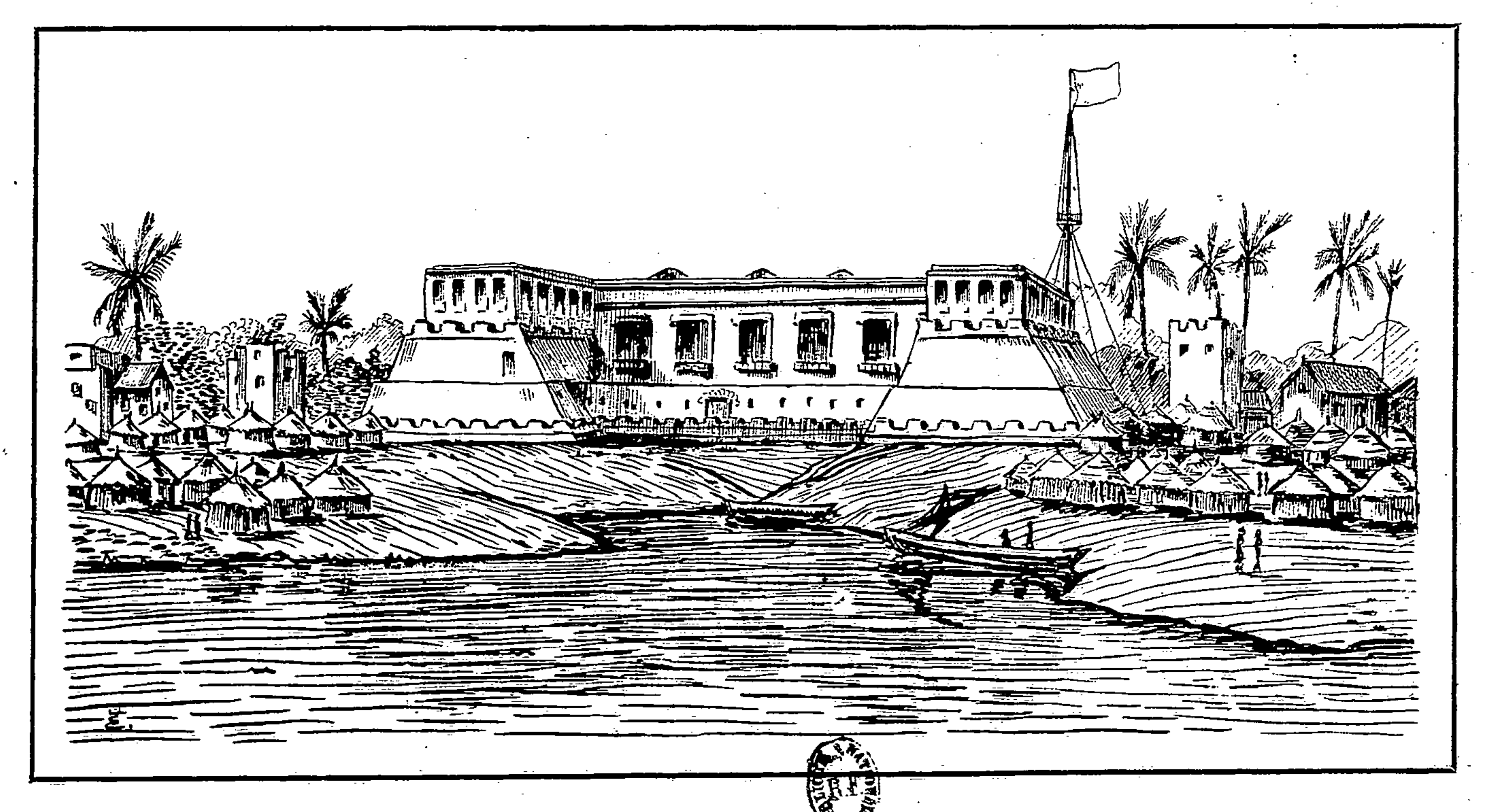
C'est ainsi que Gorée, réduite à l'état d'un simple comptoir, n'était plus défendue que par une garnison de 30 à 40 hommes, commandée par un officier qui cumulait les fonctions militaires et civiles ; cette troupe fut encore réduite dans la suite.

L'interruption des communications avec la Métropole empêchait les envois de marchandises d'échange, arrêtait complètement tout commerce depuis dix-huit mois ; nos établissements traversèrent à ce moment une des crises les plus terribles de leur histoire.

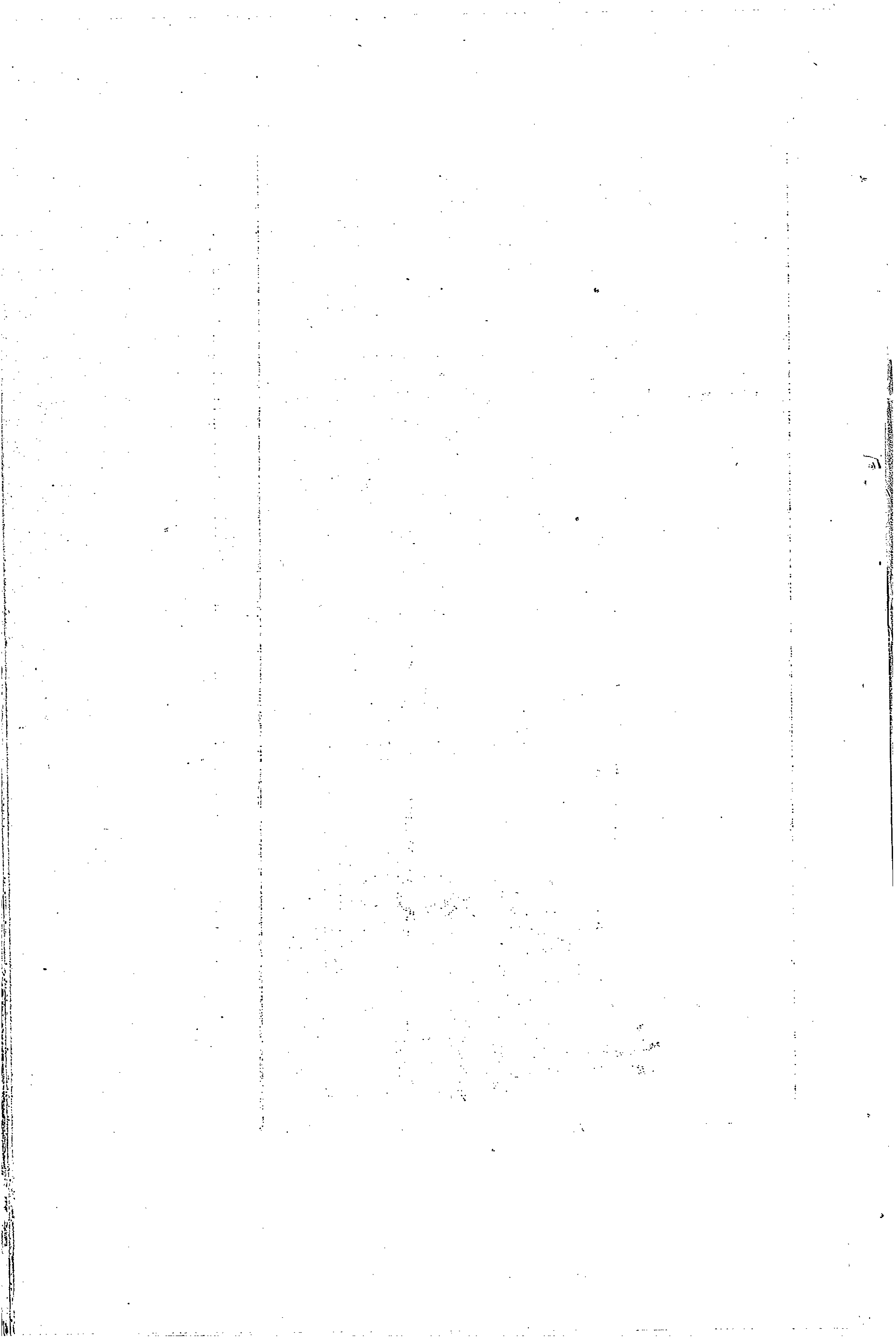
Le faible contingent, qui constituait la troupe, n'était plus payé depuis le 1er janvier 1793, le traitement des administrateurs était dû depuis 1792. Les 200 artilleurs, demandés à Paris pour venir renforcer la faible garnison de 84 hommes, n'avaient pas été envoyés.

Les Maures convoitaient depuis longtemps les pays de la rive gauche du Sénégal (Oualo), ils estimèrent alors le moment propice pour nous chasser du fleuve et commencèrent dans ce but, en 1798, une guerre qui devait ruiner le commerce de la Colonie pendant de longues années.

Ce commerce déjà languissant subissait la conséquence de tous ces événements et passait peu à peu, aux mains des Anglais qui, soutenus par un Gouvernement attentif et puissant, s'attiraient la clientèle de nos anciens traitants. Ils créaient ainsi une situation qui leur assurerait des gages au moment



Le Fort de Saint-Louis vers 1780, vu du petit bras du fleuve (selon le capitaine du Génie Golberry).



où le sort des comptoirs serait discuté dans les traités qui régleraient les affaires d'Europe.

Blanchot, malgré tous ces contretemps et la gêne dans laquelle se débattait son administration, ne perdait pas de vue les intérêts immédiats de la Colonie et cherchait à parer à ses besoins les plus urgents dans la mesure du possible. C'est ainsi qu'il proposait la réoccupation de Podor.

L'île de Saint-Louis, étant devenue trop petite pour les habitants, il acheta à un des descendants de Jean Barre, moyennant le paiement de coutumes, les îles de Babaghé, de Safal et de Guéber (1). Il installa une batterie et un poste à Babaghé ; mais les habitants de Saint-Louis, refusèrent de quitter leur île.

La défense de la Colonie n'augmenta pas heureusement les embarras du Gouverneur, qui fut assez tranquille sous ce rapport pendant les premières années de la Révolution. Les Anglais ne craignant plus la concurrence française, ne nous inquiétaient pas trop si l'on excepte une tentative sur Gorée en 1793.

Une frégate anglaise ayant attaqué cette île, avait été repoussée par les batteries de la place.

En 1797, une escadre de la même nation, composée d'une frégate et de trois corvettes. bombarda l'île, dont la garnison ne comptait que 10 hommes, commandés par Guillemin, premier lieutenant du bataillon d'Afrique. Cet officier arma les habitants et obligea les Anglais à se retirer — il n'eut qu'un tué et quatre blessés.

Gorée ne se trouvait cependant pas en état de résistance et Blanchot avait signalé que, faute d'hommes pour la défendre, il serait contraint de l'évacuer pour conserver Saint-Louis.

En l'an VII (1798), le Directoire songe enfin à satisfaire à la demande de troupes faite depuis si longtemps et envoya au Sénégal un corps d'hommes de couleur, composé de mulâtres et de noirs de la Guadeloupe et de Saint-Domingue qui, devait moraliser les nègres par leur exemple. Le Gouverneur avait ordre de profiter de ce renfort et de la présence des frégates qui l'amenaient pour conserver ou reprendre Gorée.

(1) Groupe d'îles situé en aval de Saint-Louis.

Blanchot envoya 30 noirs à Guillemin en floréal, an VII; mais une division anglaise de deux vaisseaux. trois frégates et un transport chargés de troupes, se présente devant Gorée le 5 avril 1800.

Guillemin, à la suite du refus des habitants de se joindre à la garnison, capitula avec les honneurs de la guerre. Le sous-lieutenant Alain put cependant, avec 20 hommes, gagner Dakar, d'où il se rendit par voie de terre à Saint-Louis.

Une division anglaise de 4 navires, placés sous les ordres du commandant Hamilton, vint mouiller devant cette ville quelques mois après, le 5 nivôse an IX (1801).

Une barque envoyée par son commandant, pour demander la reddition de Saint-Louis, fut détruite par les brisants.

Dans la nuit du 13 au 14, cinq embarcations anglaises, chargées de troupes, réussirent à passer la barre sans éveiller l'attention, et surprirent dans le fleuve un brick armé de 12 canons monté par 53 hommes; ce combat livré donna l'alarme au poste des Dunes (1) occupé par 20 hommes de la compagnie noire, commandée par le capitaine marin Pèdre, qui ouvrirent le feu sur les canots. Les canons de gros calibre de la batterie coulèrent à fond le brick que les Anglais tentaient de faire sortir du fleuve ; trois embarcations s'échouèrent, ou furent brisées.

Après cet échec, la division anglaise regagna son mouillage de Gorée, mais une corvette reparut bientôt devant la barre qu'elle bloqua pendant le reste de l'année.

Blanchot, fatigué rentra en France en ventôse an IX.

Il revint le 9 octobre 1803 reprendre ses fonctions de commandant du Sénégal et dépendances, à la suite d'une insurrection des habitants contre son successeur Lasserre, dont l'Administration avait fortement mécontenté la population, et plus particulièrement les commerçants et traitants.

Ce Gouverneur, si l'on s'en refère à ses rapports, aurait remis en état la défense de Saint-Louis, en réparant ses fortifications et le poste de Guet-N'Dar où il plaça trois canons.

Des batteries auraient été installées sur l'islet ou l'îlot aux

(1) Situé sur la Langue de Barbarie qui sépare en aval de Saint-Louis le fleuve Sénégal de la mer.

Anglais (1) sur l'île de Babaghé, sur l'une des dunes placées à l'entrée de la petite barre et sur le stationnaire mouillé à l'entrée du fleuve. La garnison se composait à ce moment de 116 hommes.

La paix d'Amiens en 1802, nous avait restitué l'île de Gorée, et Blanchot avait reçu l'ordre d'en reprendre possession. Il ne put remplir cette mission à la suite du refus des Anglais d'exécuter cette clause du traité.

En 1804, à la reprise de la guerre, la garnison de Saint-Louis se composait de deux compagnies de la 46e demi-brigade comptant 30 officiers et 100 hommes chacune, la compagnie noire auxiliaire réduite à 2 officiers et 41 fusilliers.

On ne pouvait cependant, avec ces forces, songer à attaquer Gorée en l'absence de la flotte indispensable.

Cette opération fut organisée par le conventionnel Victor Hugues, alors commissaire aux Antilles, qui fournit la plus grande partie des forces nécessaires.

Sur les indications d'un nommé Renaud, l'un des corsaires français qui, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, tinrent souvent en échec les Anglais et seuls vengèrent ainsi nos désastres maritimes, il arma trois corsaires de Cayenne et s'entendit avec eux pour partager les risques de l'expédition. Entre temps, il avait mis au courant de son projet le Gouverneur du Sénégal.

Quatre Goëlettes, montées par 213 hommes portant 16 canons et quelques pierriers, partirent pour Saint-Louis, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Nahé.

---

(1) L'islet ou l'îlot aux Anglais, aujourd'hui disparu, était situé en face de l'îlot de Sor, à une lieue au Sud de Saint-Louis. Il avait été dénommé ainsi parce qu'autrefois les Anglais y avaient eu une habitation.

Golberry, qui le visita en 1785, s'exprime ainsi à son sujet : « Après avoir passé la barre et en remontant le fleuve on trouve à 2 lieues de son embouchure et à une lieue de Saint-Louis l'îlot aux Anglais qui tient à peu près le milieu de la rivière.

Cet îlot n'a que 60 à 80 toises de longueur sur 60 de largeur, mais il offre des moyens de défendre à l'ennemi les approches de l'île du Sénégal et de retarder sa marche s'il avait passé la barre. T. I. page 153. Adanson mentionne également cette île dans la relation de son excursion par voie de terre à « la chaux » (marigot des fours à chaux), aux salines (de Gandiole) et à Podor.

Il indique, en effet : « On est bientôt passé l'île aux anglais, qui n'est qu'un morceau de terre noyée de 100 toises de diamètre couverte de roseaux et de mangliers presque impénétrables. »

Ce nom provenait probablement de ce que les Anglais avaient occupé quelque temps cet îlot avant d'en être chassé par la force.

Elles transportaient, également, un détachement du bataillon de la Guyane et des miliciens mulâtres. Blanchot la renforça, à son arrivée sur la côte, d'un corsaire de la Rochelle, alors en rade, et d'une goëlette de la Colonie, montée par un détachement de 15 hommes de la 46e demi brigade, prélevé sur la faible garnison de l'île.

La flottille, ainsi organisée, s'approcha de Gorée dans la nuit du 26 au 27 nivôse an XI, et y débarqua 130 hommes. Le colonel Fraser, qui commandait la place disposait de 115 soldats. Il avait armé les habitants, barricadé les rues et transformé les habitations en petites forteresses.

Les assaillants durent progresser pied à pied sous le feu de 30 canons et de la mousqueterie pour atteindre le fort.

Enfin, les soldats de la 46e en tête, la colonne déboucha devant le fort qu'elle enleva d'assaut.

La troupe anglaise avait perdu 39 hommes et nous avions 2 officiers tués et 48 hommes tués ou blessés, sur les 130 débarqués.

Le gouverneur Blanchot, confia la garde de la forteresse de Gorée à un nommé Montmayeur, chef d'escadron de hussards en retraite, au lieu de donner cet emploi à un officier de la garnison ou a Gouffé, lui-même.

Cet ancien officier ne sut pas défendre cette place devant une division anglaise, composée de 3 bâtiments de guerre et 2 transports, qui se présenta en rade le 7 ventôse suivant (6 ma s 1804). Elle portait 113 hommes de troupes et 300 déportés irlandais avec leurs familles.

Les Anglais, ignorant la reprise de l'île, détachèrent une embarcation pour arraisonner la place. On la saisit par surprise, car des habits rouges avaient été mis aux sentinelles et on arbora le pavillon français qui n'avait pas encore été hissé.

Montmayeur disposait de 20 soldats français installés dans une position forte et que les habitants paraissaient disposés à seconder.

Il y avait à ce moment, en rade, le corsaire du capitaine Renaud et un bâtiment battant pavillon du roi de Prusse. Dans la journée plusieurs chaloupes anglaises amarinèrent ce dernier et le conduisirent vers leur escadre qui tirait des bordées devant Dakar.

Le lendemain soir ce bâtiment regagna son mouillage

comme relâché par l'ennemi. Ses allures parurent suspectes au lieutenant Gouffé qui commandait la batterie placée au-dessus de l'Anse; il lui fit signal de mouiller et le vaisseau n'ayant pas immédiatement obéi à cet ordre il le canonna. Le bateau prussien jeta l'ancre, le capitaine débarqua et se plaignit d'une brutalité qu'il déclarait sans raison.

Le soir, il confia au capitaine Renaud que les Anglais lui avaient retenu ses chaloupes et qu'ils allaient, la nuit même, débarquer avec toutes leurs forces.

Montmayeur prévenu de ces projets perdit la tête et, après avoir laissé partir Renaud, arrêta, le 8 mars à minuit, les conditions de la reddition de l'ile avec le lieutenant Pickford, qui commandait la chaloupe anglaise, saisie la veille. Il l'envoya ensuite avec Gouffé ce dernier à bord de la frégate anglaise pour faire ratifier ces arrangements par le Commandant. A son retour Gouffé trouva tous les postes occupés par 40 matelots anglais faits prisonniers la veille et que Montmayeur avait laissés en liberté. Les soldats, furieux qu'on ait traité avec des prisonniers et qu'on ait capitulé sans combattre, gagnèrent en tumulte la batterie d'où l'on avait enlevé les gargousses, et enclouèrent le plus de pièces qu'ils purent; mais l'ile étant occupée par des matelots anglais plus nombreux qu'eux, ils s'embarquèrent au point du jour sur une goëlette qui les transporta à Dakar, d'où ils gagnèrent le Sénégal par voie de terre.

Entre temps, en l'an XII, l'Almamy du Fouta, dont on ne payait plus la coutume, avait interdit le commerce, et Blanchot s'en était vengé par des pilleries autour de Saldé (Vendémiaire an XIII, 1804) les commerçants de Saint-Louis se rendirent néamoins à l'escale du Coq et y firent une bonne traite, mais à leur retour une goëlette et une chaloupe s'étant échouées près de Fanaye (1) furent assaillies par les poules (2). Sur la goëlette il y eut 29 hommes tués sur 30 et 7 sur la chaloupe (29-30 juillet 1805), le reste du convoi souffrit beaucoup également.

A la suite de ces faits, Blanchot fit partir le capitaine Bibet avec un détachement de soldats, 2 canons de campagne, 600 noirs de Saint-Louis et 12 bâtiments. L'expédition brûla 10 à

(1) Village situé sur la marigot du même nom dans la partie du Fouta Toro, aujourd'hui cercle de Dagana.

(2) Peulhs.

12 villages au delà de Podor et fit beaucoup de captifs, mais le 17 août, le capitaine Bibet ayant voulu s'emparer de Fanaye s'avança imprudemment loin du fleuve et se trouva en face d'une fortification gardée par des milliers d'ennemis.

Au premier assaut il tomba frappé de trois balles, les Sénégalais s'enfuirent et regagnèrent péniblement les barques, abandonnant leurs canons, 14 tués et 18 blessés. Un nouveau traité intervint en 1806 pour régler le paiement de la coutume et le droit de passage.

En 1807, après une accalmie de quelques années, les Anglais vinrent bloquer Saint Louis. La résistance des habitants, encouragés par l'énergie de leur Gouverneur, obligea les ennemis à lever le blocus.

Le Gouverneur Blanchot mourut le 12 septembre 1807, peu de temps après cet événement qui terminait brillamment une carrière consacrée aux intérêts de la France et de la Colonie. Il fut remplacé par le capitaine Levasseur, qui se trouvait sur place.

Après la mort de Blanchot on est sans nouvelles du Sénégal qui fut attaqué de nouveau en juillet 1809 par une escadre anglaise commandée par l'amiral Colombine et par le général Maxwell.

Saint-Louis ne disposait pas alors de moyens suffisants de défense pour résister à ces forces; le fleuve avait été bloqué longtemps. La garnison, réduite par le feu et la maladie à 59 hommes, débris d'un envoi de 200 hommes arrivés en 1806, montra de mauvaises dispositions. Les jeunes gens du pays désertèrent l'île qui, menacée directement par une flottille considérable venue par le fleuve après avoir franchi la barre, capitula le 13 juillet 1809.

La reddition portait que la garnison serait conduite en France à condition de ne pas servir jusqu'à son échange.

Les Anglais gardèrent le Sénégal jusqu'en 1816.

La période que cet événement termine ne marque aucun progrès pour nos établissements et aucun fait économique notable. Elle parait avoir été encore moins féconde que ses devancières et on peut dire que les gouvernements de la Révolution et de l'Empire, occupés ailleurs, firent moins pour la Colonie, isolée par la guerre maritime, que l'ancien régime.

La tentative d'ordre privé du général de brigade Girod, est cependant à noter.

Il fonda à Marseille, en l'an IX, une Société de l'Afrique intérieure ayant pour objet le développement du commerce et des études scientifiques. Cette initiative n'a pas laissé de traces si toutefois elle a réellement existé.

A la même époque, le 28 fructidor, Durand, ancien directeur de la dernière Compagnie, demanda également le privilège exclusif du commerce du Sénégal pour une autre société qu'il désirait fonder. Il ne semble pas que cette proposition fut acceptée.

L'exploration du Bambouck fut reprise en germinal an X, par Picard, envoyé dans cette région par le Ministre de la Marine. Il parcourut le Fouta Toro et parvint à Kobila, à 80 lieues de Podor, où il s'embarqua pour revenir à Saint-Louis à la suite du refus de l'Almamy de le laisser passer. Cette expédition ne présenta aucun intérêt par ses résultats.

DEUXIÈME PARTIE

LA COLONIE DU SÉNÉGAL

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION. — MISE EN VALEUR

1814 — 1854.

1814 *(30 mai)* **: Traité de Paris rendant à la France ses possessions de la Côte Ouest d'Afrique. — 1815** *(20 novembre)* **: Traité complémentaire abolissant la traite des noirs. — 1816** *(2 juin)* **: Naufrage de la « Méduse »; Arrivée du colonel Schmaltz, commandant et administrateur pour le Roi, du Sénégal et dépendances; les Anglais refusent de lui remettre le Sénégal; son installation dans la presqu'île du Cap Vert. — 1817 : Essais de mise en valeur de la Colonie; mission de M. de Melay. — 1818 : Création d'un poste militaire à Bakel. — 1819 : Voyages de Mollien et de Caillé; incidents avec les Peulh et les Trarza. — 1821** *(7 juin)* **: Nouveaux incidents avec les Brakna** *(25 juin)* **et les Trarza au sujet de notre installation dans le Oualo; le Timka nous cède le terrain nécessaire au poste de Bakel.— 1826 : Combat de Gandiole. — 1836-1837 : Création des postes de Carabane, de Sédhiou et Gimbéring. — 1844 : Présentation du programme Bouet-Willaumez qui sera exécuté dix ans plus tard. — 1854 : Colonne du commandant Protet; réinstallation du poste de Podor; combat de Fanaye.**

Le traité de Paris, du 30 mai 1814, avait rendu à la France ses anciennes possessions de la côte Ouest d'Afrique. Les Anglais nous remettaient ces établissements dans leur état de 1792, y compris le comptoir d'Albreda sur la Gambie, et se réservaient le droit d'aller négocier à Portendick.

Cet acte renouvelait le traité de Versailles du 3 septembre 1783.

Le 30 juillet 1814, le Gouvernement anglais avait donné l'ordre à son Représentant, le colonel Maxwell, ou en son absence, à tous les autres commandant sur la Côte, de nous remettre la Colonie.

Le retour de Napoléon et sa chute retardèrent l'envoi de l'expédition organisée pour cette réception qui fut ainsi retenue, par suite de ces événements pendant près de deux ans à Brest et à Rochefort.

Elle ne put partir qu'en 1816, après qu'un traité complémentaire eut été conclu le 20 novembre 1815, entre l'Angleterre et la France, prenant acte de l'abolition de la traite des noirs (1) et mettant au compte de notre pays de lourdes charges financières.

Le colonel Schmaltz, nommé Commandant pour le Roi du Sénégal et dépendances, quitta la baie d'Aix le 17 juin 1816, avec la division navale composée de la corvette l'*Echo*, la flûte la *Loire* et la frégate la *Méduse* qui devait reprendre possession du Sénégal.

Le Gouverneur avait pris place, avec le personnel qui l'accompagnait, à bord de la *Méduse*, commandée par le chef de la division, capitaine de frégate Duroys de Chaumarey. Il emmenait le bataillon d'infanterie du Sénégal, à l'effectif de 160 sous-officiers et soldats, répartis en 3 compagnies et commandé par le commandant Ponsignon, 2 capitaines, 4 lieutenants et un détachement de 15 artilleurs de marine.

Le 2 juillet, à 3 heures et demie, la *Méduse* s'échoua, par suite de l'inexpérience de son commandant, sur le banc d'Arguin. On fit, pendant 3 jours, de vains efforts pour remettre ce bâtiment à flot. Enfin, le 5 au matin, l'eau ayant pénétré dans la cale, le navire fut évacué par les passagers et l'équipage. Il ne resta à bord que quelques soldats, dont plusieurs n'ayant pu être secourus périrent dans la suite. Ce naufrage, indépendamment des approvisionnements et du matériel qui ne purent être utilisés, privait la Colonie des premiers fonds que l'Etat lui envoyait : 90,000 francs d'écus, contenus dans des barils qui ne purent jamais être enlevés des soutes.

(1) Cette mesure qui privait le Sénégal de l'un de ses principaux revenus le contraignait à se transformer de comptoir de traite en Colonie de culture.

Le plus terrible épisode de cette catastrophe fut l'embarquement, de 152 soldats, ouvriers et marins, sur un radeau, n'ayant pour tout approvisionnement que des barils de vin et d'alcool que l'eau de mer ne tarda pas à rendre inutilisables. Ballotée sur l'Océan pendant 12 jours, cette épave fut bientôt le théâtre d'épouvantables scènes de violences et d'anthropophagie.

Lorsqu'il fut découvert par le brick l'*Argus*, envoyé à sa recherche par le Gouverneur Schmaltz, il n'y avait plus que 15 survivantsdans un état déplorable et dont 6 moururent en quelques jours. Tous les autres avaient été massacrés, noyés ou mangés.

Le Gouverneur, avec sa famille et une partie de sa suite, gagna la côte à bord de deux chaloupes qui arrivèrent au large de Saint-Louis, le 10 juillet, vers 10 heures du soir.

Après avoir pris place sur la corvette l'*Echo*, parvenue précédemment sur la rade ouverte de Saint-Louis, il avisait du naufrage de la *Méduse* deux commerçants de cette ville ainsi que le lieutenant-colonel Brereton et s'entendit avec eux sur les moyens d'assurer les recherches à faire entre Saint-Louis et Portendick, dernier point où avaient été perdues de vue quatre embarcations emportant des naufragés.

Ce devoir rempli, il engagea des pourparlers avec son collègue anglais pour la remise des établissements français. Cet officier déclara qu'il ne pouvait passer ses pouvoirs, prétextant qu'il n'avait reçu aucun ordre à cet effet.

Devant ce refus, le Gouverneur Schmaltz alla s'établir avec les rescapés de son expédition, dans la presqu'île du Cap Vert, où le Chef Mothar Diop, lui accorda généreusement l'hospitalité.

Ce territoire, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, n'était pas en droit sous notre dépendance, car les traités conclus avec le Damel du Cayor en 1763 et 1765, par le Gouverneur Poncet de la Rivière, et ensuite par de Boufflers en 1767, se trouvaient frappés de déchéance par la non application des droits qu'ils nous conféraient à ces dates. Les Lébous, du reste, s'étaient depuis cette époque, rendus indépendants du Damel et se trouvaient maitres de la région.

Schmaltz continua de là ses pourparlers et démarches qui n'aboutirent que 6 mois après, le 25 janvier 1817.

Cette date marque pour le Sénégal le commencement des temps modernes.

Les méthodes du passé sont dès ce moment définitivement abandonnées.

Il ne sera plus, dès lors, question « d'établissements » ou de « comptoirs » du Sénégal, mais de « la Colonie du Sénégal », qui devient dépendance effective de la France, dont elle reçoit ses principales directions et son organisation.

Dès qu'il put s'installer dans ses fonctions, facilitées dès le début par les bonnes dispositions de la population, qui, malgré une occupation anglaise de 7 ans, nous était restée attachée, Schmaltz, s'occupa d'appliquer le programme de mise en valeur de la Colonie, approuvé par le baron Portal (1).

Ce Ministre, à la suite de la suppression de la traite, par ordonnance du 8 juillet 1817, qui privait le Sénégal d'une de ses ressources les plus importantes, préconisa le développement du pays par la création de plantations de canne à sucre et de coton au moyen de la main d'œuvre locale pour remédier au tort considérable porté à son trafic ancien.

Sur les indications de Schmaltz, une Société philantropique envoya, en mars 1817, cent émigrants pour cultiver la presqu'île du Cap-Vert. Les résultats de cet essai de colonisation furent malheureux et on dut rapatrier ces colons.

D'autres projets plus vastes furent envisagés, entre autre l'envoi de trois expéditions destinées à l'étude de la mise en valeur du pays. Les moyens appropriés à ces buts furent examinés en 1819, puis abandonnés à la suite de renseignements fournis par la mission du capitaine de frégate Peurenx de Melay et d'incidents politiques occasionnés par les hostilités que commencèrent contre nous les Trarza, les Brackna et les Peulh mécontents de notre installation dans le Oualo.

---

(1) Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment les compagnies autorisées à commercer dans « les Etablissements du Sénégal » obtenaient leurs principales ressources de la traite des esclaves. L'abolition de cette pratique en 1815, qui devint effective quelques temps après cette date, nuisit au Sénégal mais dans des proportions moindres que dans les autres Colonies.

C'est alors que le gouvernement français, pour rétablir l'équilibre commercial gravement compromis par cette mesure, prescrivit au gouverneur Schmaltz d'en faire une Colonie de production, de mettre tout en œuvre pour sa mise en valeur, et d'exploiter ses gisements aurifères. Le but ainsi envisagé ne devait être atteint qu'en 1840 par la culture de l'arachide.

En août 1819, les Peulh attaquèrent deux bâtiments de Saint-Louis qui remontaient le fleuve. Les Trarza, qui se prétendaient suzerains du Oualo, passèrent le fleuve et incendièrent plusieurs villages, tuant une cinquantaine de noirs et faisant plus de cent prisonniers.

La garnison de Saint-Louis, envoyée pour les combattre, les battit et incendia plusieurs villages de Peulh.

Les Trarza consentirent alors à céder leurs droits sur le Oualo (traité du 7 juin 1821). Les Brakna nous cédèrent à leur tour (traité du 25 juin 1821) les terres jugées nécessaires pour y faire des établissements dans leur pays. On s'entendit avec les Douaïchs pour qu'ils vinssent à l'escale de Bakel habitée par les N'Diayes ou Dialankés (1) où de Melay, lors de sa mission dans cette région, avait créé en 1818 un poste (2). De 1819 à 1821 ce poste fut transformé en un fort, destiné à garantir la pratique du commerce.

Nous avions passé divers traités avec le Tunka (3) et particulièrement en 1821, après notre venue à Bakel.

Les terrains concédés dans le Oualo furent divisés en quatre cantons ayant pour centre administratif Dagana, où fut construit en 1821 une caserne entourée d'un mur qui constitue le poste militaire actuel (4). Les chefs-lieux furent : 1° Richard Toll où avait été créé un jardin pour l'acclimatement des plantes exotiques et vivrières, tels que caféiers, oliviers, dattiers, cocotiers, bananiers, sapotilliers, orangers, goyaviers, manguiers ; 2° Faf, et 3° Lamsar contenant une quarantaine d'habitations dont une dizaine en maçonnerie. Cette organisation était complétée par un canton rural autour de Saint-Louis, composé de plantations faites par les habitants.

---

(1) Petit groupement ayant des traditions différentes de celles des peuplades voisines. On trouve encore dispersés dans la région de Galandos qui sont les descendants de ces familles.

(2) L'emplacement de ce fort fut étendu en 1824 à la suite d'un traité passé le 7 juillet avec Samba Couyol, chef de Toubabe Kane, agissant pour le chef de Makana, qui nous cédait définitivement en toute propriété le terrain pour l'installation d'un fort et des magasins entourés d'un mur crénelé au village de Makana. En échange les prince de Galam recevaient une coutume assez élevée.

(3) Roi.

(4) Ce poste a été réparé en 1915.

Les cultures du cotonnier et de l'indigotier commencées en 1827 dans ces établissements ne donnèrent aucun résultat.

En même temps que nous procédions à ces divers esssais de mise en valeur, nous étendions le champ de nos connaissances géographiques sur le Sénégal. C'est l'époque où Gaspard Mollien, parti à la recherche des sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger, découvre le Niérico et parcourt le Fouta-Djallon et le pays Djoloff, pour revenir à la Côte par le Rio Geba (1819) La même année eut lieu l'exploration de de Beaufort dans le Bambouck, la Gambie, le Khasso et le Kaarta. Cet explorateur mourut à Bakel en 1825.

Le voyage de René Caillé à travers le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan et la Guinée vient enrichir, en 1827, le domaine de nos connaissances sur l'Afrique. Il pénétre le premier à Tombouctou et gagne le Maroc où se termine son beau, mais périlleux voyage.

Notre action ne s'était guère développée depuis notre installation, et nous avions peu d'autorité dans la grande terre. En 1826, nous dûmes livrer combat aux habitants de Gandiole pour les empêcher de piller le brick « Toujours le même ». Soixante quinze hommes et 2 officiers du 18e régiment d'infanterie légère prirent part à cette opération de police, mais la colonne ayant mal pris ses dispositions, dut reculer et perdit ses 2 officiers et 31 hommes.

Le sergent Vincent, qui en faisait partie, put rallier ses camarades malgré les obstacles du terrain et du combat et les embarquer sur des canots.

La garnison de Saint-Louis, formée de contingents des 16e et 18e régiments d'infanterie légère, était de 200 hommes. A la suite de cet échec, et sur la demande du Gouverneur Roger, elle fut renforcée des troupes de la « Bretagne » et de « la Bayonnaise ».

Une entente intervint quelque temps après cet événement : le Damel abandonnait par traité (16 décembre 1826) son droit de bris sur les naufrages.

L'année suivante nous eûmes à repousser les hostilités des Trarza, qui ravagèrent plusieurs habitations et tuèrent quelques planteurs blancs et quelques travailleurs noirs. Pour ces opérations on se servait de barques montées par des laptots (1)

---

(1) Marins indigènes.

armés et faisant des croisières sur le fleuve pour intercepter les maraudeurs.

En 1829 la paix fut rétablie avec les Trarza, mais en 1830 un marabout, appelé Mohamet Oumar, ravagea le Oualo ; il fut battu par nos troupes près de Dagana, et pendu par les Ouoloffs dans notre poste de Richard-Toll.

En 1833, le brack du Oualo ayant marié sa fille Guimbotte avec le roi des Trarza, le Gouverneur Renault de Saint-Germain s'opposa à l'union des deux pays qui devaient relever désormais du roi des Maures.

Il s'ensuivit, entre ces derniers et les gens du Oualo, une guerre qui motiva en juillet, de la même année, deux expéditions successives contre les Trarzas. Au cours de ces opérations, le blocus de Portendick (1) fut décidé pour arrêter le commerce de la gomme avec les Anglais.

A cette occasion, la garnison de troupes blanches fut augmentée de 100 hommes et de soldats noirs prélevés sur le corps ouoloff stationné à Sainte-Marie de Madagascar.

En juillet, un brick et une goëlette étaient mis à la disposition du Gouverneur pour faire contre les Trarza, des expéditions à la côte de Portendick ou ailleurs et, en septembre, un nouveau détachement de 50 hommes était de nouveau dirigé sur la Colonie ainsi qu'un groupe d'artilleurs et un capitaine du génie pour la construction d'un blockhaus.

---

(1) Les droits des Anglais sur Portendick étaient plutôt fictifs que réels.

Ils devaient, aux termes des traités, y acheter « sous voiles » la gomme. Cette pratique était des plus gênantes, pour ne pas dire impossible, et les obligeait à de grands frais en contraignant leurs bateaux à se maintenir au large en attendant les petites caravanes, et à embarquer leurs produits dans des conditions difficiles. Profitant de nos démêlés avec le Oualo, ils s'affranchirent peu à peu de cette obligation, traitèrent « à l'ancre », puis installèrent des barraquements sur la côte. C'est pour empêcher cette infraction aux conventions que le Gouverneur du Sénégal envoya un navire de guerre mettre le blocus devant cette escale. Cette mesure fut désapprouvée par le Ministre et nous accordâmes aux Anglais, en vertu du traité de 1783, le droit de traiter « à l'ancre » dans la baie de Portendick. Il fut toutefois laissé au Gouverneur la liberté de former le blocus de la côte pour surveiller les agissements des navires interlopes. Cette mesure, sur la réclamation des Anglais, fut définitivement écartée en 1835 et remplacée par un droit de visite sur les bâtiments étrangers, en vue d'empêcher la contrebande de guerre au profit des Trarza.

En peu de temps, les Trarza, coupés de leur base de ravitaillement, furent à bout de résistance.

Cette guerre, qui avait également épuisé le Oualo, se termina à la suite de la défaite infligée à Mohamed El Habib, roi du Trarza, par le capitaine Quernel, gouverneur du Sénégal. Par le traité des 20 août et 4 septembre 1835, le roi des Trarza renonçait à tout droit de succession sur le Oualo.

En 1843 et 1844, il y eut quelques escarmouches suivies de réconciliations.

Les Maures qui, dans la circonstance, avaient traité avec nous d'égal à égal, considérèrent le Oualo comme pays conquis ; de 1835 à 1850, ils se conduisirent avec les gens du fleuve à peu près comme avec les Ouoloffs, prétendant les empêcher d'acheter de la gomme sur la rive gauche et saisissant même sur nos barques les marchandises acquises dans ces conditions.

Nous étions également en butte aux attaques des Peulh du Fouta Toro qui interceptaient nos convois sur le Haut-Fleuve, désigné sous le nom très général de pays de Galam et qui devenait de plus en plus le but de notre activité commerciale.

Nos bateaux de guerre, envoyés pour protéger notre trafic, avaient cessé de les intimider. En 1831. ils avaient endommagé l'aviso le *Serpent* et s'étaient mis à l'abri de son artillerie.

Une transaction était intervenue sur la base d'une coutume de 30 pièces de guinée, mais les agressions n'avaient pas cessé et redoublèrent dès que les peuples de la rive gauche furent en état de guerre entre eux.

Nous n'occupions plus à cette époque Arguin et Portendick et ne possédions sur le Sénégal que Saint-Louis, les petites îles de Babagué, Safal et Guéber.

On avait installé à Bakel un poste, mieux situé que l'ancien fort de Saint-Joseph.

Les anciens établissements de la Falémé n'existaient plus ; Gorée nous appartenait toujours, mais nous n'avions plus rien au Cap Vert et commercions à Rufisque, Joal et Portudal. Notre poste de Podor, installé en 1744 et abandonné en 1758, était entièrement ruiné. Nous n'avions pas usé des droits que nous conférait le traité passé entre Ducasse et le Damel du Cayor, en 1678, pas plus que de ceux que nous avions par même origine sur le Saloum depuis 1758. Nous avions un comptoir à Albreda, rien à Bissao ni à Gambia, occupée en 1785 et abandonnée en 1792.

En 1836, un poste avait été installé à Carabane et deux autres en 1837, à Sédhiou et à Guibéring sur la Casamance, en face de Carabane.

En 1824, les négociants de Saint-Louis fondèrent la « Société anonyme et privilégiée de Galam » pour le commerce du Haut-Fleuve, cette association qui fonctionnait chaque année de janvier à août, fut dissoute depuis et réorganisée tous les quatre ans, en 1824, 1828, 1832 et 1836. Elle réunit à son privilège celui de Carabane et se trouvait sous le contrôle d'un commissaire du Gouvernement.

Le commerce de la gomme reprit après 1830, mais ce trafic ayant donné lieu à des irrégularités, on rétablit, par arrêté du 16 avril 1842, l'ancienne société privilégiée, qui fut dissoute en 1843, à la suite de plaintes du commerce local.

Une ordonnance royale rétablit la liberté commerciale avec société obligatoire pour tous les traitants. A partir de 1848, le commerce fut rendu libre sans restriction.

De 1815 à 1840, le Sénégal a été administré par des officiers qui portaient le titre de commandant et administrateur pour le roi; à part le baron Roger, qui était un avocat, tous ces commandants furent des officiers de marine ou des commissaires de marine. A partir du 7 janvier 1828, ils prirent le titre de Gouverneur. Il y en eut 18 depuis Schmaltz (25 janvier 1817) jusqu'au capitaine Charmasson (12 août 1839) et 19 de 1850 jusqu'au commandant Protet compris (1853).

Ces changements si fréquents gênaient le développement économique de la Colonie et n'étaient pas également sans entraver sa direction politique

Dès 1844, le gouverneur Bouët-Willaumez avait tracé un programme d'organisation générale du Sénégal, portant suppression des escales et création de forts dans le Oualo et le Fouta, liberté du commerce et extension de l'agriculture.

Le Gouvernement de Juillet ne voulut pas engager une expédition pour des intérêts aussi lointains et la réalisation de ce programme dut attendre l'arrivée de Faidherbe.

Cependant, dès 1851, le Gouvernement avait été saisi d'une pétition des commerçants du Sénégal qui se plaignaient de la situation intolérable qui leur était faite par les exactions et les brigandages des indigènes Ouoloffs, Maures et Toucouleurs. Ils demandaient, dût le commerce en souffrir pendant quelques

années, la s ppression des escales et leur remplacement par des établissements de commerce permanents et fortifiés.

C'était en somme la reprise des projets établis en 1844 par le gouverneur Bouët-Willaumez, demandant le remplacement des escales par deux établissements fortifiés, l'un à Dagana où nous avions déjà un petit fort édifié en 1821, et l'autre à Podor, où nous en avions eu un autrefois, du temps de la Compagnie des Indes.

Jusqu'en 1853, la Métropole ne fit rien et ce ne fut qu'en 1854 que le Ministre approuva ce programme et mit à la disposition du Gouverneur du Sénégal les moyens nécessaires pour l'installation, sur les deux points indiqués, des postes destinés à protéger la traite.

Ces dispositions nous exposaient à une guerre avec les Trarza, devenus propriétaires des escales du Oualo depuis le XVIII[e] siècle.

Les Ouoloffs avaient été rejetés sur la rive gauche du fleuve et le Brac avait du céder, en 1750, au chef des Trarza, l'escale du Désert, la première sur le fleuve.

Celle des Darmankors, située à quelque distance avait été donnée à cette tribu maraboutique par un autre Brac.

Les ordres transmis par le Ministre de la Marine en 1854 au commandant Protet, Gouverneur du Sénégal, tendaient à imposer notre volonté aux Maures, émanciper le Oualo et nous établir en suzerains du fleuve (1).

La question du Sénégal, restée en 1853 dans le même état qu'à l'époque de la Compagnie des Indes, allait en conséquence être réglée définitivement.

Les essais tentés de 1817 à 1854 ne furent pas sans résultat, et la Colonie se trouvait après cette période plus étendue

---

(1) Les ordres destinés à modifier à ce moment la situation politique de la Colonie étaient ainsi conçues :

« Nous devons *dicter nos volontés aux chefs maures pour le commerce* « *des gommes*. Il faut *supprimer les escales en 1854*, *employer la force* « si l'ont ne peut rien obtenir par la persuasion. Il faut *supprimer* « *tout tribut* payé par nous aux états du fleuves, sauf à donner, quand « il nous plaira, quelques preuves de notre munificence aux chefs « dont nous seront satisfaits. Nous devons être *les suzerains du* « *fleuve*. Il faut *émanciper complètement le Oualo* en l'arrachant aux « Trarza et *protéger en général les populations agricoles de la rive* « *gauche contre les Maures*. Enfin il faut entreprendre l'exécution de « ce programme avec *conviction et résolution*. »

qu'au XVIIIe siècle. Ce progrès avait été obtenu par les moyens préconisés en 1816, et surtout par la tenacité de notre administration dans leur application.

L'œuvre qui allait être entreprise ne manquait pas ainsi de bases, et le Sénégal, qui au cours de son histoire n'avait pu encore atteindre son développement politique, commercial et économique, malgré les efforts accomplis, auxquels il convient de rendre hommage, allait entrer dans une nouvelle voie qui devait en faire une Colonie française et permettre plus tard la création du vaste empire africain qui sera l'honneur du Gouvernement de la 3e République.

Conformément à ces instructions, qui constituent l'origine de notre action militaire en Afrique occidentale et marquent le début de sa conquête, le commandant Protet, Gouverneur du Sénégal, partit de Saint-Louis, le 18 mars 1854 et se transporta avec ses troupes et de nombreux volontaires à Podor que l'on trouva abandonné. Les travaux de fortification du poste durèrent, sous la direction du capitaine de génie Faidherbe, du 27 mars au 1er mai.

On avait à punir plusieurs agressions commises par les Toucouleurs du Dimar et spécialement par ceux de Dialmath.

Pendant les travaux, ils avaient été jusqu'à enlever un enseigne de vaisseau qui chassait à une petite distance du camp. Ils espéraient, par ce moyen, nous intimider.

A la suite de ce fait, le Gouverneur débarqua sa colonne à Fanaye (1) le 6 mai, et arriva à Dialmath à 11 heures.

Il n'y restait plus que 2,000 défenseurs, armés de fusils et postés derrière les créneaux de l'enceinte armée de deux pièces de canon de traite.

L'artillerie ouvrit le feu pendant que les colonnes d'assaut se formaient; les quelques obus qu'elle lança dans le tata (2) ne purent faire brèche, ni déloger les défenseurs qui tuèrent une cinquantaine des volontaires de Saint-Louis combattant sans prudence.

Cependant les troupes régulières, massées à 200 mètres du village, s'élancent en trois colonnes à l'assaut sous un feu

(1) Village situé dans le cercle de Dagana sur le marigot du même nom.

(2) Village fortifié entouré de plusieurs enceintes en terre qui était la résidence du chef de la région et sa place de guerre.

très vif. Arrivées à 100 mètres elles hésitent, puis s'arrêtent. Une vingtaine de soldats d'infanterie de la colonne du centre, avec quatre officiers et le détachement des sapeurs du génie, dont il ne restait plus que cinq hommes debouts sur dix, atteignent le tata.

Ce mouvement encouragea l'offensive et nous nous rendîmes maîtres de Dialmatch qui fut évacué par ses occupants.

Nos pertes furent de 175 tués ou blessés, sur un effectif de 600 hommes.

Après ce fait d'armes qui marquait le début de l'action énergique prescrite par le Ministre de la Marine, les habitants de la Colonie, se rendant compte, par ce premier résultat, de l'intérêt général que présentait la continuité de cette politique nouvelle et de la liberté qu'elle était appelée à assurer au développement du commerce, demandèrent que, contrairement aux errements du passé, les Gouverneurs soient maintenus le plus longtemps possible dans leurs fonctions. Dans ce but, ils proposèrent au Ministre la nomination du capitaine Faidherbe, qui leur paraissait tout désigné pour mener à bien la tâche commencée.

Le Ministre de la Marine ratifia ce choix, et nomma, le le 16 décembre 1854, cet officier, avec le grade de commandant, Gouverneur du Sénégal.

....

Il paraît utile, avant d'entreprendre l'exposé de l'œuvre de conquête de ce grand Gouverneur du Sénégal, de faire connaître dans un bref résumé quelle était, en 1854, la situation de la Colonie et quels étaient nos adversaires.

Sur le fleuve, nous n'occupions que Saint-Louis, Richard-Toll, et Dagana dont nous avions acheté l'emplacement actuel par traités des 6 avril et 18 août 1824, en même temps que la suppression de la coutume à payer par les traitants; nous avions aussi un comptoir à Sénoudébou sur la Falémé, dont l'emplacement nous avait été vendu par Saada, fils de Toumané, Almamy du Bondou, et un autre à Mérinaghen, et nous organisions temporairement les escales du Désert à Dickten, des Darmankors et du Coq.

Nous payions des coutumes au Damel du Cayor, aux Chefs

maures et le roi des Trarza avait à Guet-N'Dar un alcaty (1) qui percevait un impôt sur toute caravane venant commercer avec nous.

Le Bas Fleuve était entre les mains des Trarza qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, ainsi qu'il est indiqué précédemment, avaient pris au Brack du Oualo les escales du Désert et des Darmankors et rejeté les noirs sur la rive gauche.

Sur cette rive se trouvait le Oualo avec lequel nous avions traité en 1819, et, au-dessus, le Fouta toucouleur s'étendant jusqu'au marigot de N'Guerer, commandé par les Almamys, et le pays de Galam et de Boundou, avec lesquels nous entretenions d'assez bonnes relations.

Au Sud du Fleuve nous avions Gorée, Dakar et la Côte de la Tamna jusqu'à la pointe de Sangomar (2) ; le Cayor, le Djoloff, le Baol, le Sine et le Saloum étaient en dehors de notre action.

En Casamance, nous nous étions installés en 1836 à Carabane, en 1837 à Sédhiou et, depuis cette époque, nous nous efforcions de passer des traités avec les chefs de ce pays qui, peu à peu, tout au moins nominalement, passaient sous notre domination.

Si notre installation au Sénégal, au moment où nous allions entreprendre notre action militaire, se trouvait légèrement plus développée que le domaine occupé par la Compagnie des Indes, elle n'en était pas moins précaire et subordonnée au bon vouloir des roitelets Maures et nègres. Nous devions payer, pour le passage de nos convois, des tributs qui cependant ne nous garantissaient pas des attaques et des pillages des riverains.

Nous étions en quelque sorte tolérés, sans aucun prestige.

Les Maures nous exploitaient sans vergogne, et les noirs, dont la traite se poursuivait en cachette, n'avaient pour nous aucune considération.

* * *

(1) Mot ouoloff désignant le représentant du chef chargé de faire exécuter ses ordres. L'alcaty était chargé plus particulièrement de surveiller la rentrée des impôts et de tout ce qui constituait les redevances appartenant au roi. Ce nom désigne toujours chez les indigènes le représentant de l'autorité : l'agent de police.

(2) Embouchure du fleuve Saloum.

Le Gouvernement du Sénégal et dépendances avait été organisé pour la première fois par l'ordonnance du 7 septembre 1840 qui fut, jusqu'au décret du 1er octobre 1902, l'acte organique de la Colonie.

Sous la dénomination de « Sénégal » étaient compris à cette époque : Saint-Louis, nos postes militaires, Gorée, les comptoirs du fleuve, des rivières du Sud, de la Côte-d'Or et du Gabon (1).

L'application de cette organisation n'était pas sans présenter des difficultés d'exécution au moment où se préparaient la pacification et l'organisation des pays du fleuve. L'importance de ce Gouvernement fit reconnaître la nécessité d'en restreindre l'étendue.

Par décret du 1er novembre 1854, Gorée et les établissements de la Côte, furent placés sous l'autorité supérieure du commandant de la division navale qui paraissait le mieux désigné pour pouvoir faire surveiller des points éloignés l'un de l'autre de plus de 800 lieues.

Cette mesure, en le déchargeant de territoires si éloignés de son rayon d'action, donna plus de liberté au Gouverneur du Sénégal pour porter toute son attention et tous ses efforts sur les opérations qui se poursuivaient dans les régions du fleuve.

---

(1) Nous mentionnons ici pour mémoire que la République de 1848 avait proclamé territoire français le territoire du Gabon.

CHAPITRE II

CONQUÈTE DU OUALO. — GUERRE CONTRE LES TRARZA ET LEURS ALLIÉS DU OUALO

1855 — 1859

1855 (*janvier*) : **opération de police à Bokol ;** *février* : **colonnes contre la tribu des Azouna et les riverains de la Taouey ;** *mars* : **colonnes dans la région de Mérinaghen, pacification et organisrtion du Oualo, guerre avec Mohamed El Habib, les Trarza reviennent dans le Oualo ;** *avril* : **razzias en pays Trarza, attaque de la tour de Leybar ;** *juin* : **expédition dans le centre du Oualo.**

1856 (*janvier*) : **razzias contre les Trarza dans le Oualo et expédition dans le Ganar ;** *février* : **expédition au lac Cayar ;** *mars* : **expédition au lac M'Béria ;** *décembre* : **destruction des camps des Zatharedjent et des Ouled Albar Hamzata, reddition d'une partie de la tribu des Tendra.**

1857 (*mai*) : **expédition au lac Cayar, défense du blockhaus de N'Der ;** *novembre* : **traités avec les Douaichs.**

1858 (*25 mai*) : **traité avec le roi des Trarza ;** *10 juin* : **traité avec le roi des Brakna.**

1859 (*juin*) : **destruction du camp de Sedy Ely.**

1855. — Janvier

Faidherbe inaugura ses fonctions par une rigoureuse leçon donnée, le 15 janvier 1855, au village de Bokol, qui faisait déserter nos soldats noirs, et à la suite de laquelle le Dimar nous accorda satisfaction complète sur toutes les questions en litige.

Le nouveau Gouverneur prit ensuite des dispositions pour la mise en vigueur immédiate des ordres min stériels.

L'attitude des Maures dont le roi Mohamed El Habib ne cessait de dire qu'à la première rupture avec les blancs il viendrait faire son salam (1) dans l'église de Saint-Louis, nécessitait en effet une action énergique.

(1) Prière.

Les tribus maures s'étaient transportées, comme tous les ans, sur les territoires de la rive gauche et, sans égards pour les anciens traités, avaient commencé à y exercer leurs ravages habituels.

Ces tribus, se trouvant encore sur les bords du fleuve, il paraissait possible de les enlever toutes à la fois au moyen de la garnison de Saint-Louis et du bateau à vapeur de la flottille. Cependant ayant été averties des préparatifs projetés contre elles, elles s'enfoncèrent en partie dans le Oualo et les autres repassèrent le fleuve. Une seule, la tribu des Azouna, habituée par ses brigandages à inspirer l'effroi, ne supposait pas qu'on puisse l'attaquer. Elle resta campée entre Diektan et Tiaggar.

On organisa donc une razzia contre elle.

L'effectif militaire de la Colonie, au cours des années 1855 à 1857, était de quatre compagnies d'infanterie de marine et d'une compagnie de tirailleurs formée en 1848 avec les esclaves libérés, d'un escadron des spahis du Sénégal d'une soixantaine de sabres, rattaché pour ordre au 1er régiment de spahis d'Algérie, plus une compagnie d'artillerie de marine et un détachement du 3e génie.

La station navale, commandée par un capitaine de frégate, se composait de quatre avisos, deux canonnières, deux bateaux écuries et de deux petites batteries flottantes.

Février

Une petite colonne, composée de 50 hommes de la garnison de Podor et des compagnies de débarquement du *Galibi*, du *Grand-Bassam*, du *Marabout* et du *Rubis*, commandée par M. Desmarais, lieutenant de vaisseau, descendit de Dagana sur le *Rubis*, dans la nuit du 14 au 15 février 1855, et débarqua à 2 heures du matin, à deux lieues au-dessus de Tiaggar. 50 spahis, partis de Dagana la veille au soir sous le commandement du capitaine Bilhau, avaient passé la Taouey à minuit, étaient venus reconnaître M. Desmarais au lieu de son débarquement et descendirent avec lui à Tiaggar.

De son côté, le Gouverneur partit de Saint-Louis le 14 avec les troupes de la garnison sur l'*Epervier*, l'*Anacréon* et deux bateaux écuries.

La colonne débarqua le 15, à 5 heures du matin, à 200 mètres au-dessus de Diekten avec un obusier de montagne et s'avança

dans l'obscurité pour chercher le camp des Azouna. On l'atteignit à la pointe du jour, mais le camp, composé de cent cinquante tentes environ, était vide. Les Maures l'avaient évacué avec leurs troupeaux ; mais ils tombèrent, ainsi que cela avait été prévu, sur la colonne du capitaine Bilhau qui les chargea à fond, leur tua du monde et leur enleva du bétail et des prisonniers. Après ce succès la colonne rejoignit Richard-Toll dans l'après-midi.

L'infanterie avait contribué de tous ses moyens à cette brillante affaire. Le lieutenant de vaisseau Butel, avec le bateau à vapeur le *Serpent* et une flottille d'embarcations armées, enlevait et amenait dans l'île de Roup, voisine de Saint-Louis, les troupeaux de la tribu des Tendra.

La reine du Oualo, N'Deté Yalla, qui avait succédé à Guimbotte, prenant fait et cause pour les Maures, malgré l'assurance donnée à la population de cette région par le Gouverneur qu'elle serait délivrée de ses oppresseurs, souleva son pays contre nous et, par une insigne trahison, fit attaquer le détachement Bilhau entre Dagana et Richard-Toll.

Faidherbe décida alors de marcher directement sur la capitale du Oualo en passant par le pont de Leybar, Lampsar et Ross. A cet effet, il donna l'ordre au capitaine Bilhau de se rendre, le 23 février, à ce village pour y rejoindre le commandant Desmarais.

L'aviso à vapeur le *Grand-Bassam* devait y amener plusieurs compagnies. Desmarais tomba sans méfiance dans un guet-apens tendu par la population et dont le délivra l'enseigne de vaisseau Meron en faisant débarquer des troupes qui, sous la conduite de son collègue Fougères et avec l'aide de l'artillerie du bateau lui permirent de rallier Richard-Toll. Pendant cet événement le Gouverneur, parti de Bouëtville (1) le 21 février, arriva après avoir allégé sa troupe, le 25 au matin dans les environs de Diouldoudou où il rencontra l'armée des Maures et du Oualo réunies.

L'ennemi, après un combat assez vif, fut définitivement mis en déroute par une charge du capitaine de Lalouloubre. Il laissa une trentaine de cadavres et nous n'eûmes dans cette brillante affaire que 3 hommes tués.

---

(1) Faubourg de Saint-Louis.

La colonne continua, dans des conditions assez pénibles, sa route sur N'Der et, de là, sur Richard-Toll où, le 27, elle passa la Taouey.

En dix jours, nous avions brûlé plusieurs villages riverains de la Taouey, pris 2,000 bœufs, 30 chevaux, 50 ânes et un important nombre de moutons, fait 150 prisonniers, tué 100 hommes, brûlé 25 villages et inspiré une salutaire terreur à ces populations entraînées dans cette guerre par quelques chefs vendus aux Maures. Nos pertes étaient de 3 hommes et 8 blessés.

La reine N'Deté Yalla se réfugia dans le Cayor, à N'Guick, où elle mourut peu de temps après sans avoir jamais revu son pays.

Un parti de cette région, celui des Djios, qui peuplait les villages du bord du fleuve, vint faire sa soumission.

Toutes ces opérations avaient eu lieu sous la protection de la flottille de Saint-Louis à Podor.

Mars

Quelques semaines après, le 13 mars, une colonne d'observation sous les ordres du capitaine d'infanterie Chirat s'étant rendue à N'Diago pour détruire les barrages qui interceptaient le passage de la Taouey, essuya le feu de gens revenus dans ce village. Les spahis en tuèrent 8.

Les débris de l'armée du Oualo s'étaient réunis à N'Diagan près Mérinaghen (1) et les chefs déclaraient qu'ils étaient décidés à se faire tuer plutôt que de quitter ce dernier refuge.

Le Gouverneur décida donc d'aller les attaquer, réunit une colonne et quitta Saint-Louis le 14 mars, à bord de l'*Epervier*.

Débarqués le 15 à Richard-Toll, nous marchâmes sur Mérinaghen où nous arrivâmes le 19, après avoir brûlé sur notre route une certaine quantité de villages. L'armée ennemie avait évacué Diagan à notre approche. Après quelques opérations de répression à l'égard des villages qui nous avaient donné des sujets de plainte, la colonne rejoignit Richard-Toll le 22, ayant

---

(1) A cette époque important village du Oualo, situé sur la rive gauche du lac de N'Guer, anciennement lac de N'Guéléfoul, qui fut la résidence des chefs du Oualo et où un poste militaire avait été installé. Ce village est aujourd'hui réduit à quelques cases.

fait dix-huit lieues en deux jours et deux heures, sans laisser un trainard.

Cette opération avait été appuyée par la petite flottille d'embarcations de l'enseigne de vaisseau Fougères qui avait suivi, sur le lac de N'Guier, tous les mouvements de la colonne.

Le Oualo, qui se trouvait ainsi entièrement conquis, fut placé sous les ordres de Fara Penda, qui avait déjà combattu dans nos rangs.

Il ramena le calme dans ce pays et nous aida à chasser définitivement les Maures. Ses descendants ont été maintenus par nous dans les emplois de cette région et une partie du Oualo est encore actuellement commandée par un représentant de cette famille.

Notre intention était alors de reconstituer le Oualo suivant ses anciennes institutions sous la condition qu'il se libérerait entièrement de l'influence des Maures.

Ce projet ne put être réalisé devant l'obstination de ses anciens chefs à toujours se considérer comme sujets du roi des Trarza; et en décembre 1855, le Oualo fut déclaré pays français, et divisé en cinq cercles qui prirent les noms de Khouma, N'Guiangué, N'Der, Foss, Ross, placés chacun sous l'autorité d'un chef.

Les insoumis du Oualo se rallièrent alors à nous et nous secondèrent dans notre lutte contre les Trarza, jusqu'en 1858 où fut conclue la paix avec ce peuple.

La campagne qui venait de se terminer avait pacifié ce pays dont la population ne demandait qu'à vivre tranquille, et nous n'eûmes à réprimer dans la suite, en septembre 1858, qu'une révolte du village de Brenn contre son chef de cercle Fara Coumbodj.

Pendant qu'avaient lieu ces opérations contre le Oualo, nous étions également en guerre avec les Trarza.

En mars 1855, Mohamed El Habib, ainsi que chaque année, se rapprocha du fleuve avec ses tribus.

Aux propositions de paix que lui fit le Gouverneur sur la base de la liberté du fleuve, la suppression des coutumes, la renonciation au Oualo et la cessation des pillages sur la rive droite, il riposta par des demandes contraires, entre autres la destruction complète de tous les forts bâtis dans le pays par les Français, la défense à tous bâtiments de guerre d'entrer dans le fleuve, l'augmentation des coutumes, l'établissement de

coutumes nouvelles pour prendre de l'eau et du bois à Guet-N'Dar (1) et à Bop N'Kior (2) et exigea, avant tout pourparler, le renvoi de Faidherbe.

Ce ton n'était cependant pas sincère car le roi des Trarza ne tenait pas à engager la lutte avec nous, mais s'y trouvait obligé par son ancienne attitude altière à notre égard et par la nécessité de montrer de l'assurance, ne fut-ce que pour en donner à ses peuples.

C'était donc la guerre mais sous des aspects beaucoup plus sérieux que celle que nous menions contre les Tiédos (3) du Oualo.

Nous avions affaire à un ennemi redoutable, entraîné aux fatigues et aux hasards de la guerre dont il vivait en partie. Il pouvait mettre en ligne 4,500 fantassins armés de fusils à pierre à deux coups, et 1,600 cavaliers.

Le retour des Trarza fut tout d'abord signalé par le pillage d'une embarcation chargée de marchandises que les Maures surprirent au « Marigot des Maringoins », et dont ils tuèrent une grande partie de l'équipage.

Une autre embarcation, revenant de Mérinaghen, fut également surprise sur la Taouey dans la nuit du 22 au 23 mars. Un homme fut tué et une femme prise.

Le 22 du même mois, le lieutenant d'infanterie de marine Guillon, commandant Mérinaghen, alla avec sa garnison brûler le village de Lambaye dont les habitants se montraient hostiles. Il eut un engagement dans lequel il blessa trois hommes sans éprouver aucune perte.

Le 26 mars, le Gouverneur partit avec 450 hommes, dont 200 volontaires, pour aller razzier les troupeaux de l'ennemi entre M'Pal et Dialakhar. Le 28, il campait à Menguey et les spahis, partis en avant avec les volontaires Peulhs, ramenaient 150 bœufs sans que les Maures, se trouvant dans les environs, aient tenté de s'opposer à cet enlèvement. Notre but étant atteint, on partit bivouaquer à Dialakhar, mais les Maures alertèrent dans la nuit le camp, et le troupeau, effrayé,

---

(1) Faubourg de Saint-Louis qui tire son nom d'un ancien parc (Guet-parc) où les habitants de la ville parquaient leurs animaux.

(2) Ile située en face et au Nord de Saint-Louis.

(3) Guerriers couvrant l'entourage du roi dont les ressources ne provenaient que des pillages et des razzias.

s'échappa et fut perdu. Le gouverneur après avoir fait donner la chasse aux assaillants, se mit en marche sur Leybar, suivi à distance par les cavaliers maures qui tiraillaient mais n'osèrent engager le combat.

Dans ces escarmouches, les pertes subies par l'ennemi en chevaux et en hommes furent assez élevées : 14 cadavres furent comptés sur la route, et il y eut un assez grand nombre de blessés parmi lesquels se trouvait un prince du Oualo.

Du fait de l'état de guerre existant avec les Trazza, tout commerce fut interdit avec eux de Saint-Louis à Podor.

Avril

Le 12 avril suivant, des partis maures firent une tentative sur le poste de Richard-Toll. Une bande vint s'établir à Floissac, habitation abandonnée sur les bords de la Taouey, pendant que d'autres cherchaient à entourer le poste du côté opposé.

L'ennemi fut repoussé par la garnison.

Le même jour, Faidherbe, décidé à aller attaquer les Maures sur leur territoire, quittait Saint-Louis avec 1,500 hommes y compris les volontaires, et arrivait vis-à-vis de Gaé, en amont de Dagana, avec les bateaux le *Marabout*, le *Rubis*, le *Grand-Bassam,* le *Serpent*, et l'*Anacréon.*

Nous tombâmes sur quatre ou cinq petits camps d'Ouled Aïd et de Khibat, que nous défîmes. La colonne, gênée par un fort vent d'Est, se reposa les 16 et 17 et alla à Richard-Toll dans l'espoir de rencontrer Mohamed El Habib. Là, on apprit qu'il s'était dirigé avec sa force sur Lampsar et Gandiole. Nous allâmes alors razzier 3,000 bœufs en pays Trarza, vis-à-vis de Ronck, village situé sur la rive gauche. Le 24, la colonne était de retour à Saint-Louis avec une partie de son butin.

Pendant ces évènements, le pont de Leybar était le théâtre d'un fait d'armes très remarquable.

Mohamed, passé sur la rive gauche, essaya pendant l'absence du gouverneur et de la garnison de venir à Saint-Louis par Leybar, mais se heurta, le 21, à la tour de Leybar défendue par le sergent Brunier et 13 hommes.

A l'étage de cette tour hexagonale se trouvait un obusier

de montagne tirant par les fenêtres servant d'embrasures. Le rez-de-chaussée était percé de huit crénaux.

Le 21 avril, de 7 heures à midi, les Maures se ruèrent sur la tour avec un acharnement incroyable. Les cavaliers venaient emboucher les crénaux du rez-de-chaussée, d'autres cherchaient à démolir la maçonnerie avec leurs poignards. Une case de paille qui était près de la tour, et servait de cuisine fut brûlée par les assiégeants ainsi qu'une femme qui n'en sort t pas assez vite.

Les défenseurs, environnés de fumée et d'étincelles, ne perdirent pas leur sang froid malgré le nombre et l'audace de leurs ennemis. Ils avaient décidé qu'ils se feraient sauter avec leurs dernières munitions si l'ennemi parvenait à escalader la tour.

Leur ténacité fut récompensée car les Maures, après 5 heures de lutte, très maltraités par un dernier obus qui éclata près du roi, prirent la fuite abandonnant leurs armes et une trentaine de morts.

A la suite de cet échec, Mohamed, apprenant notre grande razzia du 22 et le départ de Saint-Louis, le 30, du Gouverneur qui marchait sur lui par Leybar, évacua le Oualo et traversa le fleuve près de M'Bagam.

Dans les mois qui suivirent, nos volontaires et les chefs aidés quelquefois par nos troupes, procédérent à des actions séparées au cours desquelles furent brûlés plusieurs villages.

Les pertes en bétail éprouvées par l'ennemi s'élevaient, depuis le commencement de la guerre, à 8,000 bœufs.

Les croisières faites sur le fleuve par nos avisos génèrent également le ravitaillement des tribus.

Dès le mois de juin, notre parti dans le Oualo commençait à prendre quelque importance; Mohamed et les Maures avaient complètement perdu leur prestige. Ce chef, humilié, reconnaissant son impuissance, s'enfonça dans le désert.

Cependant le Gouverneur voulut en finir avec le parti hostile du Oualo en allant faire une expédition dans le centre du pays, dernier refuge des Maures.

Juin

Le 25 juin, il partit à cet effet de Bouëtville avec une colonne de 1,100 hommes, composée de 500 hommes de toutes armes et 600 volontaires, et passa le pont de Leybar.

Son absence dura 5 jours, au cours desquels ses troupes dévastèrent les villages de Baridiam, Sokhogne, N'Gad ou Amar Fall, N'Dellé Kilen, et Ross, résidence de Baquio, conseiller de la reine du Oualo qui, à l'annonce de notre venue, s'était enfuie dans le Cayor, à N'Jay.

Le Oualo se trouvait à ce moment entièrement débarrassé des Maures, tous les villages du bord du fleuve étaient rétablis et habités par des gens de notre parti et hostiles aux Trarza qu'ils pourchassèrent en maintes occasions.

Il ne se passa rien de remarquable pendant les mois qui terminèrent l'année 1855, sauf quelques petites opérations de détail sans grande importance.

Nos victoires sur les Maures, jusque là redoutés, amenèrent les pays voisins à solliciter notre protection contre paiement d'un tribut. Le Bourba Djoloff fit faire des propositions en ce sens au Gouverneur à qui il offrait d'envoyer chaque année 200 bœufs qu'il payait aux Trarza; il nous remerciait de la sécurité que nous avions assurée depuis un an à son pays, et mettait à notre disposition le concours de ses guerriers.

1856

Les débuts de l'année 1856 furent marqués par des actions isolées, parmi lesquelles il convient de citer une razzia de 700 bœufs, 800 moutons et 10 prisonniers, opérée le 16 janvier chez les Trarza par 300 volontaires de Saint-Louis.

Le 18 janvier, nous portâmes un coup bien sensible aux Trarza en surprenant entre Ross et Roncq, sur le marigot du Khassak, une caravane venue du Cayor pour ravitailler la rive droite. 600 bœufs porteurs environ, 500 pièces de guinée, 500 toulons de mil, quelques chevaux et un peu de poudre constituèrent le butin de cette opération que le Gouverneur était venu appuyer lui-même sur le *Rubis* à hauteur du village de Ronq.

Ces pertes, qui devaient être ressenties très cruellement en Mauritanie, furent suivies de beaucoup d'autres, éprouvées dans les mêmes conditions, à la suite de l'activité déployée par nos volontaires et par les populations du Oualo et même du Toro et du Dimar, qui se ralliaient à nous de plus en plus à la suite des défaites subies par leurs anciens oppresseurs.

En présence de ces échecs continuels, dont ils ne voulaient pas

encore reconnaître la principale cause, les chefs de tribus s'assemblèrent sous la présidence du grand marabout des Brakna, Cheick Sidia, pour aviser aux moyens à prendre au sujet de la guerre désastreuse que les Français leur faisaient.

Une réconciliation de Mohamed El Habib avec Ould Aïda (1) fut le résultat de ce conseil.

Poursuivant le plan méthodique de la conquête du fleuve qu'il s'était tracé, le Gouverneur résolut de profiter d'un envoi de renfort de France (2) et des secours mis à sa disposition par le commandant de la station des côtes occidentales d'Afrique pour faire une course dans le Ganar (3), en y pénétrant par Podor, afin de s'interposer entre les Trarza et leurs alliés les Brakna du parti Mohamed Sidi.

Afin d'éviter un échec préjudiciable à notre prestige au moment où se jouait le sort de ces régions on avait réuni des forces importantes : 4 obusiers; 200 chevaux; 1,500 volontaires; 1,000 hommes de troupe ou de marine. Malheureusement les moyens de transport se réduisaient à 6 chameaux et 40 chevaux ou mulets.

L'infanterie de marine était commandée par le chef de bataillon Morel; la compagnie de débarquement de l'*Héliopolis*, par le lieutenant de vaisseau Serres; l'artillerie par M. le chef de bataillon Bolassault; le génie par le capitaine Parent; les laptots par M. le capitaine de frégate Desmarais; la cavalerie par M. le capitaine de la Touloubre.

M. le capitaine d'artillerie de marine Bounet remplissait les fonctions de chef d'état-major; M. Flize, lieutenant d'infanterie de marine, était chargé du service des affaires indigènes et des volontaires; M. le chirurgien en chef Lepetit et le commissaire Liautaud, s'occupaient des services sanitaires et de l'intendance.

L'objectif de marche de la colonne était le lac Cayar (4), lieu de réunion des tribus trarza.

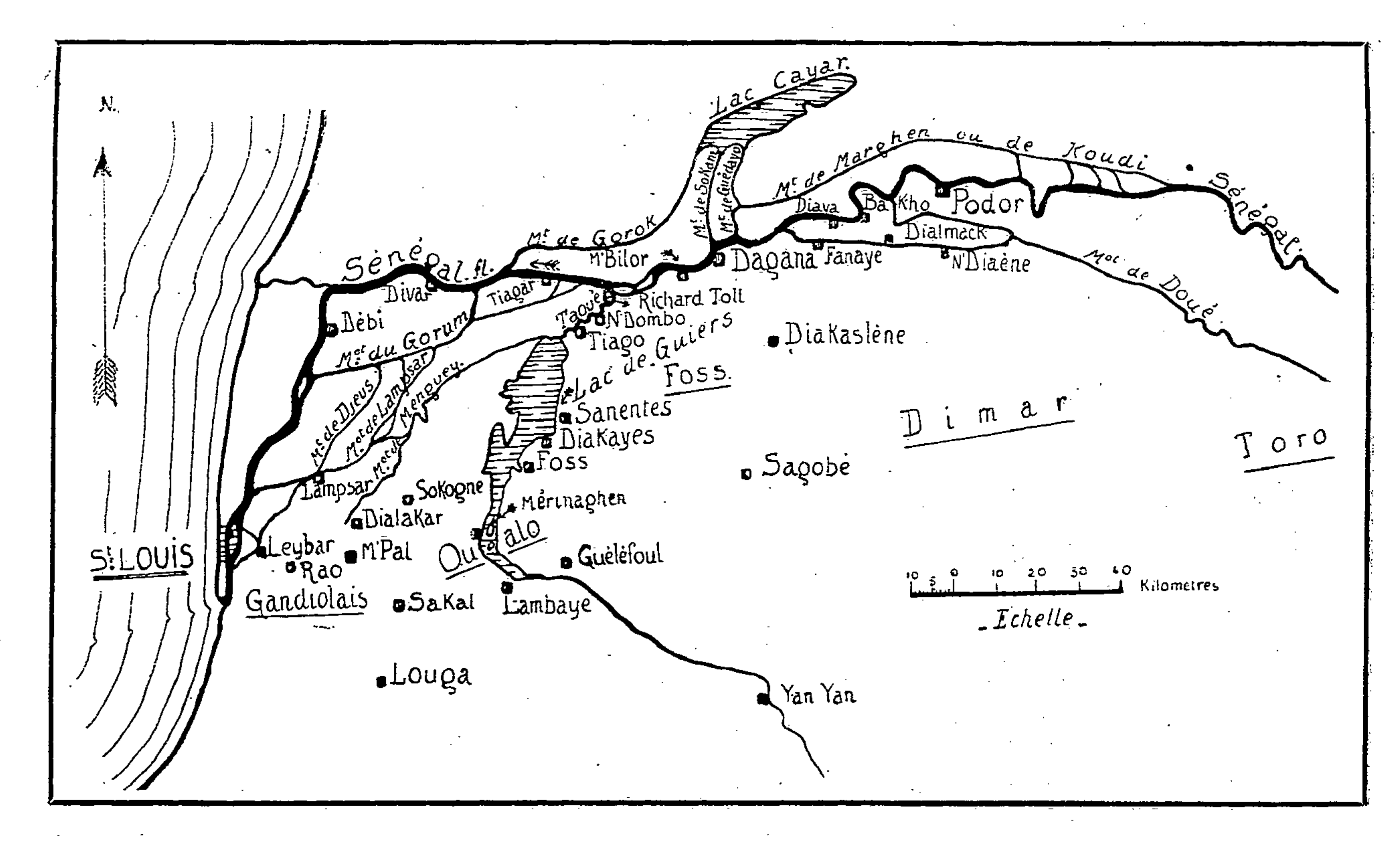
---

(1) Chef de la tribu des Ouled Aïd des Brakna.

(2) Ces troupes se composaient de 160 hommes, dont 113 marins, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Serres.

(3) Nom donné par les indigènes aux territoires situés sur la rive droite du fleuve dénommés aujourd'hui Chemama (Mauritanie).

(4) Ce lac est également dénommé « Rhiza » par les Maures et « Khomok » par les noirs.



Carte des régions du Oualo et du Dimar.

Février

Une partie de la colonne fut transportée à Naolé par la flottille, l'autre arriva de Podor au même point par la rive gauche, et le 16 au soir on était sur la rive droite, en face du premier de ces villages.

Les 17 et 18 février, on traversa une forêt de gonakés en suivant les pistes détrempées par la pluie et défoncées par des troupeaux d'hippopotames, et l'on atteignit enfin une belle plaine parsemée de bouquets d'arbres, de collines, et de petits lacs d'eau douce.

La grande halte se fit à l'ancien village de Dimar. La marche reprit de nuit dans une forêt sablonneuse et sans eau où les hommes souffrirent beaucoup de la fatigue et de la soif; après avoir fait cinq lieues sans apercevoir le lac, le Gouverneur demanda à ses guides de s'expliquer; ceux-ci avouèrent qu'ils s'étaient perdus.

Dans cette situation difficile, on fit halte et on envoya quelques cavaliers vers l'ouest, tandis que les guides nous faisaient faire du nord. Nos éclaireurs revinrent en annonçant qu'ils avaient trouvé, a un kilomètre un grand marigot d'eau douce, celui de Guédaye, qui conduit au lac Cayar et l'alimente. Celui-ci n'avait encore été vu que par le directeur La Courbe en 1686.

La colonne y trouva un excellent bivouac où elle se reposa toute la journée du lendemain.

Les patrouilles lancées pour tâcher d'atteindre les tribus fugitives atteignirent quelques Mradin (1) et ramenèrent 500 têtes de bétail et quelques prisonniers.

Beaucoup d'hommes se trouvant trop fatigués pour suivre, la colonne se mit en marche le 20 au point du jour pour revenir vers le fleuve, en cotoyant le marigot du Guédaye. Elle atteignit, par Gaé, Dagana et le marigot du Sokam (2), et arriva à Richard-Toll le 22 suivant, sans avoir rencontré d'ennemis.

Les troupes séjournèrent jusqu'au 27 sur les rives du fleuve et firent dans les environs de Richard-Toll diverses razzias

---

(1) Tribu de Maures habitant près du lac Cayar.

(2) Le marigot de Sokam se trouve situé en Mauritanie, sur la rive droite du fleuve Sénégal, il se jette dans le Sénégal un peu en amont de Dagana.

se montant environ à 25 prisonniers 1,100 moutons, 600 bœufs et 20 chameaux, et brulèrent aussi quelques villages.

Toute la colonne devait aller à Dara, dans le Ganar, à 5 lieues du fleuve habité par les Ouoloffs, sujets des Trarzas.

Nos guides nous ayant assuré qu'il n'y avait pas d'eau douce, ni sur la route, ni à Dara, les troupes campèrent à une lieue du fleuve, au marigot de Lopor N'Dokh, et le Gouverneur partit à midi pour Dara. Il atteignit ce village dans la soirée, le brûla et envoya ses habitants s'établir dans le Oualo.

A la suite de ce fait, l'infanterie et les matelots de l'*Héliopolis* s'embarquèrent près de l'entrée du marigot de N'Diader (Maringouin) sur l'*Epervier* et la cavalerie, l'artillerie avec ses mulets, mais sans ses pièces, les laptots et les volontaires continuèrent leur route par terre, avec les troupeaux pris aux Maures, et rentrèrent à Saint-Louis après avoir fait, depuis Podor, une marche de cent lieues.

Nous avions tué une dizaine d'hommes à l'ennemi, fait 600 prisonniers, enlevé 1,600 moutons, 600 bœufs et 20 chameaux.

Cette expédition, qui avait produit un grand effet moral, avait surtout rehaussé notre prestige parmi les populations du fleuve.

Malgré les fatigues subies, la troupe n'avait, à son arrivée à Saint-Louis le 29, que 15 malades atteints de légères diarrhées.

Mars

Le 8 mars suivant, en vue de soutenir les droits à la couronne des Brakna de Sidi Ely, compétiteur de Mohamed Sidi, et de nous allier cette nation contre les Trarza, un bataillon d'infanterie de marine et une section d'artillerie furent envoyés à Podor à bord de l'*Epervier* pour protéger l'approche de ce prétendant. Les troupes s'installèrent le 11 en un camp retranché au marigot de Koundi, à une lieue en face de Podor, sur la rive droite.

Le Gouverneur se transporta lui même le 22 à bord du *Basilic* jusqu'à M'Barobé, le 27 à Podor où Sidi Ely vint le rejoindre le même jour avec 40 cavaliers.

Une partie de cette colonne fit le 30 et 31 mars, sous le commandement du chef de bataillon Delassault, une expédition vers le lac M'Bériria qui nous rapporta 4,000 moutons, des gueddalas, des atdeligs, etc,. qui furent ramenés le 11 avril à Podor par le *Grand-Bassam*.

Le 2 avril la colonne se trouvait à nouveau réunie au complet à Koundy qui fut abandonné, un peu plus tard, pour les bords du fleuve.

Les mois d'avril et de mai furent occupés par des razzias et des escarmouches dans le Oualo entre Dagana et Podor. Au cours de l'une d'elles, le 15 avril, le beau père du roi Mohamed El-Habib, réputé le plus grand guerrier des Trarza, fut tué ainsi que plusieurs autres membres de la famille. Cette perte fut, dit-on, plus sensible aux Maures que celle de cent guerriers quelconques.

Les Trarza, démoralisés par l'inutilité de leurs efforts et les pertes continuelles que nous leur infligions, se retirèrent consternés dans leur pays, abandonnant le Oualo.

Mohamed Sidi, délaissé de presque tous les Brakna et à qui les Peulh de Guédé venaient d'enlever 2,000 moutons, rentra lui même dans l'intérieur de son pays et Sidi Ely vit ses forces augmenter.

De son côté, Fara Penda, que nous avions installé chef dans le Oualo, passait à plusieurs reprises sur la rive droite et y faisait des razzias fructueuses sur nos ennemis les Trarza.

Le Gouverneur partit lui-même le 9 mai de Saint-Louis pour faire une razzia dans le pays des Trarza entre Dara et M'Bal :

A l'arrivée de la colonne à Dara, le 10 suivant, Mohamed El Habib et les tribus guerrières s'enfuirent. On fit un énorme butin du côté de M'Bal et nous rentrâmes à Saint-Louis, deux jours après, ramenant 4,000 bœufs, 420 ânes et 120 prisonniers ramassés en route par les volontaires qui conduisaient les bœufs.

Cette guerre continuelle de partisans, où chaque jour était marqué par une razzia, avait appauvri les Maures et les avait amenés à un véritable épuisement.

Dans cette expédition, nous pûmes nous assurer que les Trarza mourraient littéralement de faim, et se nourrissaient de racines d'arbres grillées et de vieilles peaux de bœufs.

Ils ne pouvaient, en effet, compter sur aucun répit et étaient exposés aux coups de ceux-là mêmes qu'ils avaient tenus si longtemps sous la terreur.

C'est ainsi que le Lam (1) Toro et les Pouls (2) du Toro

(1) Roi.
(2) Peulh.

et du Dimar, qui voulaient aussi une part du butin, pillèrent constamment, avec les volontaires de Saint-Louis, les Maures et leur firent beaucoup de mal.

Les opérations de détail contre les Maures, qui occupèrent l'année 1855 et qui furent faites tant sous la direction du Gouverneur que de nos officiers, chefs de poste, et chef des indigènes, se suivirent sans interruption au cours de l'année 1856, appauvrissant chaque jour un peu plus nos farouches adversaires.

Les troupes de Saint-Louis et des postes de Richard-Toll, Ross, Dagana, Podor et Mérinaghen, ainsi que la flottille du Sénégal, y prirent en collaboration une part active.

Notre organisation de postes dans le Oualo facilitait l'exécution rapide de ces véritables coups de main, et tenait ce pays, encore imparfaitemment soumis en surveillance continuelle.

Des signes de fatigue et de lassitude nous indiquaient que nous appliquions dans cette guerre la véritable méthode pour réduire et amener à récipiscence un ennemi trop mobile pour permettre une guerre régulière, que nos effectifs et le climat nous empêchaient de soutenir.

Nous recevions journellement la reddition d'habitants de la rive droite, poussés par la fatigue et la faim à venir se rallier à nous.

En août, à la suite d'une affaire menée par Fara Penda avec une centaine de fusils, sur la rive droite, au cours de laquelle il captura 400 chameaux, 200 bœufs, 12 prisonniers, et faillit faire prisonnier le roi des Trarza et son fils Sidi, les captifs des Trarza vinrent se rendre en masse; tous les Ouoloffs du Ganar vinrent s'établir dans le Oualo et les marabouts mourant de faim se firent prendre exprès pour avoir à manger.

En décembre, les guerriers trarza qui avaient malgré tout conservé leur audace, pressés par le même motif, se rapprochèrent du fleuve et des environs de Saint-Louis et tentèrent plusieurs coups de main. Ils furent repoussés par quelques patrouilles et eurent à subir des pertes sensibles. Une expédition organisée par 50 laptots du *Serpent* et du *Rubis* commandés par les Capitaines de Rivière (1), Toro Boli et Ramata, avec l'aide de 300 hommes du Oualo, alla brûler le camp des Takharedjent.

Une opération du même genre effectuée par 300 volontaires

(1) Lss capitaines de rivière étaient des indigènes présentafft certaines connaissances nautiques et reconnus aptes au commandement d'embarcations.

de Saint-Louis détruisait, à la même époque, le camp des Ouled Akhar Hamzata Ali et 100 volontaires toucouleurs de Saint-Louis, allaient, en face de Dagana, enlever des camps Maures et ramenaient des prisonniers et du bétail.

Se voyant traquée de tous côtés, une partie de la tribu des Tendra vint se rendre à nous vers cette époque et s'établit près de Saint-Louis.

1857-1858

Les pertes journalières essuyées par les Maures jetaient de plus en plus parmi eux le plus grand découragement et, vers le mois de janvier 1857, on fit courir le bruit que les Ouled Dahman et leurs tributaires voulaient se séparer des Trarza. On disait aussi que Mohamed El Habib désirait vivement la paix, mais que le respect humain l'empêchait seul de la demander.

Il autorisa les marabouts, qui l'en avaient sollicité, à nous demander la paix pour eux-mêmes. Une trêve leur fut accordée à la fin de janvier. Le roi et les guerriers ne s'en mêlèrent pas.

A la suite de cet arrangement, des rixes à coups de bâton se produisirent sur les bords du fleuve, à Dagana et à Podor, entre les marabouts qui venaient vendre leur gomme et les guerriers qui voulaient les en empêcher.

Cette trêve des marabouts ne donna pas les résultats qu'on en espérait et n'améliora pas la situation, bien au contraire.

Mohamed El Habib, avait éprouvé un violent dépit de voir que nous commercions avec ses sujets sans sa participation et en apprenant aussi que les coutumes prélevées jusqu'ici au profit des rois maures sur le commerce des gommes, allaient être supprimées. Il tenta donc un suprême effort pour se venger et essayer d'obtenir, à la paix qu'il sentait ne plus pouvoir différer, des conditions acceptables.

Il supplia donc ses guerriers et ses sujets de l'assister entièrement contre nous, et essaya d'entraîner avec lui par l'intermédiaire du roi des Brakna, Mohamed Sidi, l'Almamy Mohamadou et le Lam Toro. Mais ces princes semblèrent seuls accepter cette proposition. Le Fouta tout entier refusa.

En même temps, le roi des Trarza faisait tous ses efforts pour lancer tous les El Guebla sur le Oualo; mais les cercles de Fara Penda et de Diadie Coumba étaient bien peuplés et bien décidés à se défendre et les guerriers de cette tribu hésitèrent quelque temps à passer le fleuve.

En présence de ces préparatifs hostiles, le Gouverneur prit, sans plus tarder, les dispositions que nécessitaient les événements.

Il s'agissait avant tout de protéger les populations pacifiées du Oualo qui s'étaient ralliées en toute confiance à nous. La moitié des troupes de Koundg qui travaillaient à la route vis-à-vis de Podor et protégeaient l'arrivée des caravanes, fut appelée à la Taouey et y forma un camp d'observation.

Bientôt, les Maures prenant l'offensive pénétrèrent jusqu'à Mérinaghen et Lampsar, régions qui, il est vrai, n'étaient pas encore repeuplées, et repassèrent le fleuve au marigot de Gorum, avec 8 prisonniers seulement.

Mais le fait le plus sérieux fut un échec très grave éprouvé à cette époque par les volontaires du Oualo. Fara Penda voulut attaquer au Nord du lac Cayar. Ne disposant pas d'une troupe suffisante et s'étant laissé tromper par les Maures, il fut battu sur la rive droite et perdit 100 Toucouleurs de Saint-Louis, avec leur chef Bolo.

Ces malheureux événements furent considérés comme une conséquence de la paix qui avait facilité aux Maures l'entretien d'une foule d'espions chez nous.

Il devenait indispensable au maintien de notre prestige d'aller, avec les noirs, combattre les Maures sur le terrain de leur récente victoire, pour abattre l'ascendant qu'ils avaient pu reprendre et rendre un peu de confiance à nos alliés.

Mai

Le Gouverneur partit donc un mois après, le 7 mai, avec une colonne composée de 412 hommes d'infanterie, commandés d'abord par M. Guillet, puis, après sa mort, par le capitaine Roman; 90 hommes d'artillerie, commandés par le capitaine Duhamel; 14 hommes de génie et de 65 spahis commandés par le commandant Lafont; 110 hommes des compagnie; de débarquement commandés par le capitaine de frégate Duroc 50 noirs auxiliaires dans les différents corps et 1,230 volontaires ou hommes des contingents du Oualo avec leurs chefs. Nous avions 285 chevaux ou mulets, 5 voitures et 3 obusiers. M. Thèse, (1) chirurgien de 1re classe de la Marine, dirigeait le service de santé.

---

(1) Une rue de Dakar porte le nom de ce médecin de Marine.

Toute là colonne fut rassemblée, par eau et par terre, à Dagana, le 9. Nous quittâmes cette escale le 11, nous dirigeant vers le lac Cayar en longeant, à droite, le marigot de Sokam que nous traversâmes à l'endroit où il se bifurque et forme le marigot de Sokam, à l'Est, et le marigot de Térélé, à l'Ouest.

Le 12 nous avions traversé le marigot de Térelé, à l'Ouest, et campions sur les bords du lac Cayar.

Ce jour là, le sous-lieutenant de spahis indigène Alioun, avec 10 cavaliers noirs, 20 laptots et 1,000 volontaires, partit en avant pour tâcher de surprendre le camp de Sidi, fils du roi des Trarza, signalé dans la région.

Le 13, nous partîmes et reçûmes au bivouac un envoyé d'Alioun annonçant qu'il était à une lieue de l'ennemi, retranché dans un bois épais sur les bords du lac. On envoya aussitôt un renfort de 60 laptots avec ordre de maintenir les Maures dans cette position et d'attendre notre venue sans les attaquer. A notre arrivée, à 2 heures de l'après-midi, nous trouvâmes les noirs entourant à demi le bois et ayant eu déjà avec l'ennemi une escarmouche au cours de laquelle le sous-lieutenant Alioun avait abattu un chef ennemi.

Le Gouverneur prit aussitôt ses dispositions.

Les laptots, commandés par le capitaine de frégate Duroc, 3 pelotons d'infanterie, commandés par le lieutenant Benech, un obusier sous les ordres de M. Fery, et l'escadron commandé par le lieutenant Lafont, exécutèrent un mouvement tournant par la gauche pour arrêter et couper éventuellement l'ennemi dans sa fuite.

Deux obusiers furent mis en batterie à 150 mètres du bois et y lancèrent une dizaine d'obus. Au dernier coup, 5 pelotons d'infanterie commandés par le capitaine Roman, s'élancèrent au pas de charge et baïonnette au canon dans le bois. L'ennemi se sauva du côté opposé, laissant sur le terrain 25 à 30 morts. L'escadron le poursuivit sans succès pendant plus d'une heure.

Le terrain nous resta avec 42 prisonniers et une centaine de bêtes de somme.

Parmi les Maures tués, se trouvaient le beau-frère du roi des Trarza, un prince de la famille royale et trois princes des Ouled Dahman.

Nous n'eûmes qu'un cheval blessé et un volontaire contusionné par une balle au front.

Les forces réunies par l'ennemi à cette occasion furent évaluées à 2,000 hommes environ.

Le 15, ayant appris que les Maures s'étaient dispersés, nous quittâmes le bivouac et allâmes camper près de Tound ou Moummar, à l'endroit où était parvenue la colonne l'année précédente et d'où l'on avait aperçu le lac Cayar pour la première fois.

Le 17, à 7 heures du matin, la colonne arrivait sur les bords du fleuve vi-à-vis Gaé; la cavalerie et l'infanterie s'embarquèrent pour Saint-Louis. L'artillerie et le train s'embaquèrent à Dagana.

Au lendemain du retour de l'expédition à Saint-Louis, les troupes qui n'avaient pas osé venir nous attaquer sérieusement au lac Cayar, faisaient une diversion très hardie sur la rive gauche.

Mohamed El Habib, pendant que nous étions engagés avec son fils, avait convoqué les princes de sa famille et les avait envoyés avec 300 ou 400 hommes, une cinquantaine de chevaux, et autant de chameaux traverser le fleuve à Mékinak.

La nouvelle en parvint à Saint-Louis le 19, et, avant que l'on pût prendre des mesures, le village de Gandon avait été enlevé par cette bande à la pointe du jour.

Sitôt averti de ce fait audacieux, le Gouverneur se mit à la poursuite des Maures avec 50 spahis, mais après avoir suivi leur piste jusqu'à Dialakhar, sous la conduite du Serigne (1) de ce village, il revint à Saint-Louis sans avoir pu les atteindre.

Le 25, on apprit que cette bande se trouvait sur les bords du lac de N'Guer et, le 26 au matin, au moment où le Gouverneur s'embarquait avec 200 hommes, 50 chevaux et un obusier pour aller lui fermer le chemin ou la poursuivre par Richard-Toll, le bruit courut qu'elle s'était rendue au village de N'Der. Elle s'était, en effet, présentée devant le blokhaus placé sur ce point et commandé par le caporal blanc Valette.

Celui-ci, aidé de la garnison : un caporal noir, un soldat blanc et 6 soldats noirs, ayant essayé à deux reprises de se servir de l'espingole du poste, par deux fois les madriers d'une des faces du poste leur tombèrent sur le dos les laissant exposés à découvert au feu de l'ennemi. Ils purent cependant reconstruire leur blokhaus et tenir en respect l'ennemi qu'ils

(1) Chef religieux.

finirent par mettre en fuite, après avoir tué ou blessé les plus audacieux qui s'étaient approchés apportant des bottes de paille enflammées, entre autres le nommé Yougo Faly, notre ennemi le plus acharné parmi les gens du Oualo.

Dix morts restèrent au pied du blokhaus, dont la garnison n'eut qu'un seul tué.

Ely, qui commandait cette attaque, renvoya ses blessés avec quelques hommes à N'Guick, dans le Cayor, et se porta avec les Maures à Bot, à la jonction de la Taouey et du lac du N'Guier, pour gagner le Fouta. En passant la Taouey, le 28, il fut repoussé par Fara Penda de N'Dombo qu'il avait fait mine d'attaquer. Le Gouverneur apprit ces faits en arrivant à Richard-Toll le 27, au matin.

On rechercha alors la direction qu'avait prise les bandes d'Ely et n'ayant rien trouvé dans la plaine de Djeuleus, refuge ordinaire des Maures, nous crûmes qu'elles avaient toutes traversé la Taouey et regagné le Dimar.

Nous débarquâmes, alors à Fanaye le 29, où l'on nous apprit que les Maures, au nombre d'environ 3,000, avaient passé la journée à Dialmath.

Nous partîmes à leur poursuite le 30 et, ayant su qu'ils forçaient de marche pour nous échapper, nous nous arrêtâmes à Dialmath.

Cependant un courrier de Richard-Toll, venu en toute hâte, nous apprit qu'une seconde bande de Maures avait passé la Taouey le 28, se dirigeant vers l'Est.

Ce fait venait donc controuver notre première croyance que tous les Maures d'Ely avaient traversé la Taouey en même temps.

Cette nouvelle bande n'était, en effet, qu'une partie de celle de Gandon qui, au lieu de s'arrêter dans la plaine de Djeuleus, où nous avions fait nos recherches, était allée, avec sa part de prise, se reposer dans l'angle que forment les marigots de Khassack et de Gorum.

L'escadron de spahis fut aussitôt envoyé à leur recherche.

Le 27, n'ayant pu passer le fleuve malgré leurs tentatives sur plusieurs points, ils se décidèrent, le 28, à remonter à Sat pour suivre la route de la première bande. Ils étaient rejoints le 31 au marigot de Fanaye par le capitaine Bilbau qui, après trois lieues de galop, les atteignit et les extermina à Sangobé, près de Dialmath.

Parmi les morts, au nombre de plus de 30, se trouvaient plusieurs neveux du roi des Trarza. Trois personnages importants de la même nation furent faits prisonniers, fusillés, et pendus quelques jours après à Gandon. Nous n'eûmes qu'un spahi tué et un blessé. MM. le lieutenant de Negroni et le sous-lieutenant Canard, commandaient à cette brillante affaire les spahis sous les ordres du capitaine Bilhau. Quant à l'autre bande, démoralisée, elle alla passer le fleuve un peu au-dessus de Mafou, ayant ainsi fait une centaine de lieues depuis Gandon.

Après ces opérations la guerre de partisans continua ainsi que précédemment, et les Maures furent repoussés dans leurs tentatives séparées par nos officiers et les indigènes conduits par des chefs tels Fara Penda.

Juillet.

Dans la nuit du 11 au 12 juillet, le roi des Trarza en personne, escomptant l'absence du Gouverneur et des troupes parties délivrer Médine, vint, avec un millier d'hommes, à une lieue de N'Diago dans la banlieue Nord de Saint-Louis et fit dépouiller dans l'île de Thiong les marabouts de leurs vêtements. A la suite de ce fait, Mohamed El Habib s'éloigna de la région la nuit même et se mit à l'abri de nos poursuites.

La résistance des Maures et la guerre d'escarmouches continuelles qu'ils tentaient dans le Oualo allait cependant bientôt diminuer à la suite de l'hostilité de plus en plus marquée des noirs, et des dissensions que faisait naître entre eux l'état de misère dans lequel ils se trouvaient un peu plus réduits chaque jour.

En novembre, un traité fut passé avec les Douaïchs sur les bases que nous voulions adopter avec les Maures. Le roi nous promit même de chercher à décider le roi des Trarza et des Brakna à accepter ces mêmes conditions.

Chez les Trarza, deux parties se dessinaient de plus en plus : d'un côté les Ouled Amed Den Dahmen avec les princes de famille royale, de l'autre, les Ouled Dahman et leurs tributaires qui, malgré les premiers, faisaient du commerce avec nous à Podor.

Mohamed El Habib pressentant qu'il devrait cesser définitivement la guerre, nous envoya, en mars 1858, des représentants officieux. Aucune suite ne fut donnée par nous à cette démarche qui pouvait n'être qu'une feinte et l'état d'hostilités sur le fleuve continua entre les occupants des rives, sans

empêcher le commerce de suivre son cours, malgré la colère du roi des Trarza...

La discorde qui divisait les principaux éléments de la tribu des Trarza s'accentua, à la fin de mars, à la suite de la désobéissance au roi des Ouled Dahman et de leurs tributaires, auxquels s'était jointe la tribu des Ouled Amed, des Brakna, qui faisait la principale force de Mohamed El Habib et qui l'abandonna également.

En avril, ces tribus, poussées à bout par les pilleries dont elles étaient victimes de la part des Trarza, demandèrent notre assistance pour résister ouvertement au roi.

Celui-ci réunit quelques forces pour les châtier, mais, un arrangement étant intervenu, il tourna sa colère contre les Ouled Ahmed qui s'étaient retirés dans l'Est, vers Aleybé (1), et se mit avec Mohamed Sidi à leur recherche. Ceux-ci, réputés les plus audacieux du désert, partirent d'eux-mêmes à la rencontre des deux rois et tuèrent dans une attaque de nuit le prince Mokhtar Ould Amar, proche parent de Mohamed Sidi.

A la suite de cette audacieuse surprise, les deux rois épouvantés firent demi tour et, en passant à Podor, nous firent s'avoir qu'ils acceptaient toutes nos conditions pour la paix.

La guerre de partisans continua cependant et eut des suites même dans le Djoloff où les habitants, sous les ordres du chef Boumi, pillèrent, le 9 mai, les campements des Trarza établis depuis quelques semaines à Gouiter, M'Badjien et Néguémein.

Enfin, le 25 mai 1858, nous récoltions le fruit de trois ans et demie de guerre incessante avec nos terribles ennemis.

Le ministre du roi Trarza, Mokhtar Sidi, arrivait à Saint-Louis le 15 mai muni de pleins pouvoirs et, le 25 suivant, son fils Sidi rapportait au Gouverneur le traité de paix aux termes duquel Mohamed El Habib reconnaissait notre souveraineté sur le Oualo, sur les territoires de Bokol, Gaé, du Toubé, de Dialakhar, de Gandiole, de Thiong et de N'Diago, et notre droit de protection sur les états Ouoloffs du Dimar, du Djoloff et du Diambour.

Il était stipulé que ceux de ces états qui étaient tributaires des Trarza paieraient leur tribut par notre intermédiaire (2).

Les clauses commerciales étaient moins avantageuses car

---

(1) Pays situé dans le Fouta Toro, qui faisait partie du cercle de Saldé.

(2) Le bourba Djoloff payait 200 bœufs par an au chef Maure.

le roi des Trarza déclarait ne vouloir laisser venir la gomme qu'à Dagana et nous lui reconnaissions ce droit.

De plus, nous percevions à notre profit sur toutes les gommes sorties du pays Trarza, à Dagana, un droit d'une pièce de guinée par 500 kilos, soit environ 3 % (1), et les caravanes maures pourraient aller commercer librement sur la rive gauche mais sans être armées; il en serait de même pour les Français en pays Trarza.

Le 10 suivant, Mohamed Sidi, *roi d'un parti de Brakna*, signait un traité de paix analogue, passé avec sa nation, et *son compétiteur*, Sidy Ely, signait de son côté un double du même traité pour le cas où il l'emporterait sur son rival ; ce que nous désirions ; ce dernier assassinait son concurrent le 13 décembre et restait seul roi des Brackna.

1859

Cependant, en juin 1859, Sidy Ely n'ayant pu empêcher ses tribus de faire une razzia dans le Djoloff, que les traités reconnaissaient placés sous notre protection, une colonne de 650 hommes commandée par le chef de bataillon Facon, des tirailleurs sénégalais, fût aussitôt chargée d'aller punir cette violation des traités.

Le camp de Sidy Ely, repéré par M. Flize, directeur des affaires indigènes, chargé de donner des guides et des renseignements au chef de la colonne, fût enlevé presque sans coup férir.

Cette sévère leçon enleva pour toujours au roi Brakna l'envie de se soustraire aux obligations des traités qu'il avait signés et, depuis cette époque, qui marque la fin des opérations que constituaient les expéditions du Dimar et du Oualo, il n'a plus été commis d'infractions à ces conventions, et les rois des Trarza et de Brakna vécurent en paix avec nous.

La guerre ne devait reprendre avec ces peuples qu'au moment de notre pénétration pacifique dans leur pays, fin 1903.

(1) Cette clause fut modifiée par un acte additionnel du 2 avril 1879, déclarant libre le commerce de la gomme et prévoyant le paiement d'une coutume au roi des Trarza.

CHAPITRE III

GUERRE CONTRE EL-HADJ OMAR ET SES ADHÉRENTS

1854-1860

1854 : El Hadj Omar proclame la guerre sainte dans le Haut-Fleuve et envahit le Boundou; Mise en état de défense de Bakel. — 1855 (*Mars*) **: attaque de Senoudébou;** (*Septembre-octobre*) **construction du fort de Médine. — 1856** (*Août*) **: Soumission du Boundou. — 1857** (*Mars*) **: Deux lieutenants d'El Hadj Oumar tentent de soulever du Boundou;** (*Mai*) **Senoudebou attaqué à deux reprises, les assaillants sont repoussés;** (*Avril*) **Médine attaqué par El Hadj Omar;** (*Juillet*) **Faidherbe délivre Méine, des combats sont livrés aux environs; El Hadj Omar part pour Dinguiraye;** (*Août*) **Opérations dans le Boundou; Prise de Somsomtata; Construction de la tour de Matam. — 1858** (*Mars*) **: El Hadj revienl en force dans le Boundou; Nous réoccupons les mines de la Falémé; Des traités sont passés pour le Bambouck avec le chef de Farabana, et l'Almany du Boundou;** (*Septembre*) **El Hadj tente de soulever le Toro, le Cayor, le Oualo et le Djoloff.. — 1859** (*Février*) **: El Hadj dans le Fouta; Il est repoussé devant Matam** (*avril*) **et part vers Nioro; Expédition dans le Haut-Fleuve; Prise du Diogountouro;** (*10 avril*) **Traités avec le Toro** (*15 août*)**, avec le Fouta,** (*10 septembre*) **avec le Damga. — 1860 : El Hadj Omar, traité avec nous et abandonne toute prétention sur le Sénégal.**

La guerre contre les Maures n'était pas terminée que nous avions dû nous préoccuper des agissements des Toucouleurs dans le Fouta, et de leur redoutable prophète El Hadj Omar.

Le Gouverneur Faidherbe, ainsi qu'il a été précédemment indiqué, avait dû confier la direction des opérations dans le Oualo à ses officiers, pour se transporter sans retard dans le Haut-Sénégal.

L'histoire d'El Hadj Omar se confond avec celle des Toucouleurs, à partir de 1857.

El-Hadj Omar ou Omar Torodo, marabout toucouleur de race Séélobé, naquit vers 1797 dans le Toro (Fouta), au village d'Aloar près de Podor; il était connu en Sénégambie sous le nom « d'Al Aguy » ou plutôt « El Hadj » qui signifie pèlerin de la Mecque, car il avait passé dans ce lieu saint un certain nombre d'années.

Ce marabout avait acquis depuis longtemps, dans les contrées que baigne le Sénégal, une grande réputation de savoir et de sainteté.

Depuis 1848, il s'était installé à Dinguiraye(1), à la frontière Nord du Fouta Djalon, et se préparait, parmi ses nombreux talibés (2), des compagnons dévoués pour entreprendre une guerre sainte contre les états idolâtres tels que le Ségou, le Cayor, le Baol, le Sine, le Saloum, etc.

Nos prétentions à la domination du Sénégal, marquées par l'installation du poste de Podor (27 mars, 10 mai 1854) par le Gouverneur Protêt, devaient nous mettre aux prises avec ce fanatique.

Il était naturellement désigné pour proclamer et diriger, le moment venu, une de ces guerres saintes qui, depuis plusieurs siècles, avaient transformé peu à peu le Soudan en état musulman.

Pour la clarté du récit qui va suivre, il parait utile de rappeler ici, qu'au XIX[e] siècle, les Almamys avaient établi leur puissance sur le Fleuve.

Dans le but d'islamiser le pays, Abdul Khader avait conquis tout le Fouta sénégalais, guerroyé avec succès contre les Trarza, le Djoloff et le Oualo et, malgré des revers, étendu sa renommée et commencé sa propagande dans le Cayor.

1854

Tout en nous laissant prendre pied dans le Fouta, El Hadj proclama presque immédiatement la guerre sainte dans le Haut-Fleuve. A cet effet il réunit une armée de 12,000 fidèles, prit Tamba et d'autres provinces du Bambouck, et arriva bientôt jusqu'à Farabana et Makhana, se signalant déjà par son

(1) Guinée française.

(2) Elèves religieux.

audace, par le courage aveugle de ses gens, et par des massacres impitoyables.

Il proclamait bien haut qu'il ne voulait pas de guerre avec les blancs, et demanda même au Gouverneur Protêt, son aide pour soumettre les idolâtres.

A la fin de novembre 1854, à l'approche de l'armée d'El Hadj Oumar arrivée à Farabana, distant d'une vingtaine de lieues de Bakel, on prit toutes les précautions que nécessitaient les événements. M. Bargone, sous-lieutenant d'infanterie de marine venait d'être nommé commandant de ce poste. La garnison fut renforcée de 25 hommes et d'un chirurgien et les approvisionnements doublés. L'enceinte fut réparée sous la direction du capitaine de génie Faidherbe, les pièces d'artillerie mises en état, et une redoute fut construite sur le mont aux singes pour couvrir Guidimpalé, quartier des traitants français.

Ces dispositions dissuadèrent momentanément El Hadj Omar d'inquiéter Bakel.

Sénoudébou, que nous occupions depuis 1845, était alors commandé par M. Girardot, habitant du Sénégal, à qui El Hadj Omar avait envoyé son fils en gage de bonne amitié et peut-être comme espion.

Après avoir traversé le Sénégal et envahi le Kaarta à la fin de 1854, le prophète laissa derrière lui les populations du Fouta, du Boundou, du Guoye fanatisées et disposées à répondre à son premier appel.

Il ne tarda pas à jeter le masque à notre égard.

Il débuta en faisant piller par une armée commandée par Alpha Oamar Baila, venu du Fouta, tous nos traitants du Haut-Fleuve qui, malgré les avertissements, n'avaient pas rallié Bakel ou Sénoudébou : 22 villages du Khasso, du Kaméra, du Guoye, du Guidimaka et du Damga participèrent à ces pillages. Dans le même temps il écrivait aux habitants de Saint-Louis pour les soulever contre nous, et donnait l'ordre à ses fidèles du Guoye, du Boundou et du Fouta, de nous bloquer dans Bakel et dans Podor.

Le nouveau Gouverneur Faidherbe, allait donc avoir à soutenir une guerre sainte au moment où se disputait, entre nous et les Maures, la domination du Bas-Fleuve. La tâche était immense, elle nécessitait une énergie peu commune et une volonté ardente de la part de ceux qui, malgré les rigueurs du climat et la modicité des moyens mis à leur disposition,

devaient assurer le triomphe de nos armes dans des circonstances aussi critiques.

Beaucoup, ainsi que ces lignes en témoignent, succombèrent à la peine, vaincus par la Colonie plutôt que par les événements. Nous nous inclinons avec respect devant leur souvenir et enregistrons avec fierté leurs noms et leurs actes.

Les nouveaux ennemis que nous allions combattre étaient parmi les plus redoutables. Leur fanatisme leur faisait accepter la mort, et leur inspirait un courage sans défaillance.

Les bandes d'El-Hadj Omar étaient composés en grande partie de Toucouleurs, de Peulhs du Fouta Djallon, du Boundou, du Demga, du Fouta sénégalais, du Toro et du Dimar. Elles comprenaient aussi des Saracollés du Gadiaga et du Guidimaka. Plus tard des Bambaras du Kaarta, et des Khassonkés se joignirent à eux.

1855. — Mars.

Dès le mois de mars 1855, des gens appartenant aux villages de la Falémé, au dessus de Sénoudebou, firent feu sans aucune raison sur M. Girardot, commandant de ce poste, et sur ses ouvriers.

M. Grégoire, piqueur, fut blessé et M. Girardot fait prisonnier : il fut racheté contre 45 pièces de guinée.

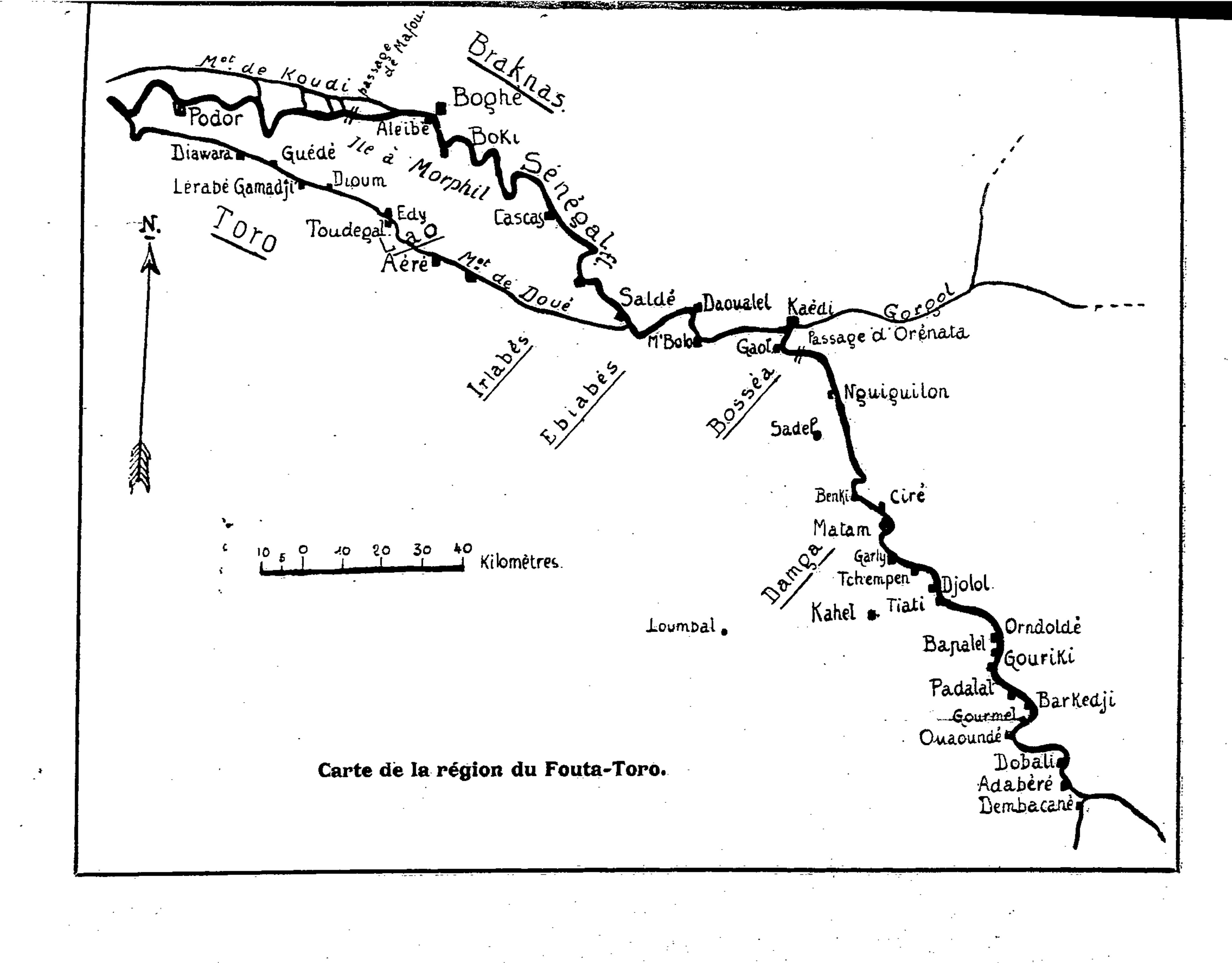
Dans le même mois, la garnison de Bakel fut obligée d'aller châtier les villages de Marsa et d'Oundounba.

Nous eûmes un spahi tué, et 3 laptots blessés; dans le camp ennemi les pertes furent de 12 tués et 25 blessés.

El Hadj, cherchant à soulever tout le pays contre nous, tentait d'attirer les Maures dans son parti en leur suggérant que nos traitants leur payaient les gommes moitié de leur valeur; il leur annonçait la prise de Bakel comme prochaine. Les Saracollés du Guoye et du Guidimaka, et les gens du Boundou se mirent, de leur côté, à arrêter les caravanes de gommes des Douaïch que le roi Bokar dut faire protéger par des cavaliers commandés par son frère Ali.

Avril.

Le 14 avril, ce dernier fut attaqué dans Bakel et M. le lieutenant Bargone, à la suite de cet acte hostile, fit raser ce village qui obéissait aux ordres d'El Hadj Omar.



Carte de la région du Fouta-Toro.

Mai.

Le 20 mai, le lam Toro (1) se rendant aux mêmes suggestions, se mit en campagne pour intercepter toute relation entre Podor et la rive gauche.

A l'approche des hautes eaux, l'Eliman M'Bolo, nommé par Abdoul Tamsir, alcati (2) du Fouta, demanda la paix à Saint-Louis au nom de l'Almamy.

Ce fut le premier acte d'indépendance qui se produisit à l'égard d'El Hadj Omar.

Juillet.

Le Gouverneur désirant, à la suite de ces événements, se rendre compte de la situation du Haut-Fleuve, partit le 14 juillet de Saint-Louis pour Bakel, à bord du *Serpent*. A son passage à Orndoli (Damga), un certain nombre d'hommes armés tirèrent sur son aviso. Il fit aussitôt rispoter énergiquement. La fusillade dura pendant le trajet jusqu'à Gouriki. Nos ennemis, exposés au tir de notre mousqueterie, avaient subi d'assez sérieuses pertes qui les rendirent plus raisonnables et nous permirent d'atteindre Bakel sans nouvel incident.

En arrivant à ce poste le Gouverneur apprit qu'El Hadj Omar presque cerné dans le Kaarta se trouvait dans une position assez critique. Son influence n'en avait cependant nullement souffert dans le Haut-Sénégal.

Après avoir laissé le commandement du poste au capitaine du génie Parent, le Gouverneur redescendit à Saint-Louis pour prendre les mesures qui lui paraissaient nécessaire. Le *Serpent* eut de nouveau à subir, en passant, quelques engagements trés vifs avec tous les gens du Bas-Galam (3). Les villages du Fouta n'y participèrent pas. Dès son retour le Gouverneur envoya dans le fleuve M. le commandant Morel, à bord de l'*Epervier*, avec 250 hommes d'infanterie.

Ce renfort était déstiné à faire face aux exigences que comportait l'état des choses, et avait pour mission d'enlever en cours de route N'Gana, dans le Damga, où un traitant, M. Malivoire, avait été assassiné. On n'y trouva personne.

---

(1) Le roi du Toro.

(2) Chargé de la surveillance du pays.

(3) Région du Guoye inférieur.

A son arrivée à Bakel, M. Morel devait s'entendre avec le capitaine Parent pour faire quelque sortie, si cela était nécessaire.

A la suite des renseignements recueillis ils tentèrent d'enlever un camp fortifié près de Mannael, à une lieue de Tuabo où s'étaient rassemblés la plupart des habitants du Guoye. Au lever du jour ils attaquèrent le village avec 450 hommes. Cette tentative ne réussit pas et nous dûmes nous replier vers les bateaux à vapeur, ramenant, les blessés, le capitaine d'infanterie Gueneau et le chirurgien-major Marec, de l'*Epervier*.

Dès cette époque, El Hadj avait anéanti notre commerce en amont de Bakel, et tentait de le détruire en aval. Il ne cachait pas, au reste, ses intentions à notre égard, déclarant que les blancs n'étaient que des marchands. Il disait : « qu'ils appor-
« tent des marchandises dans leur bateau et me payent tribut
« lorsque je serai le maître et je vivrai en paix avec eux, mais
« je ne veux pas qu'ils forment des établissements à terre, et
« qu'ils envoient des bateaux dans le fleuve ».

Ne pouvant admettre ces prétentions, le Gouverneur décida de créer un nouveau poste à Médine, pour éloigner notre frontière de Bakel et sauver, si possible, l'important commerce de ce comptoir.

Août.

Dans ce but, il quitta Saint-Louis fin août, avec six avisos : l'*Epervier*, le *Rubis*, le *Grand-Bassam*, le *Marabout*, le *Serpent* et le *Basilic* sous le commandement de M. Desmarais, lieutenant de vaisssau. Ces bâtiments remorquaient d'autres navires dont deux bateaux écuries ; ils transportèrent, en quinze jours de pénible navigation, 300 hommes d'infanterie, 40 spahis montés, 30 canonniers avec 4 obusiers de montagne, 15 sapeurs du génie, 20 conducteurs du train avec 20 mulets, 600 volontaires noirs de Saint-Louis, 100 ouvriers noirs du génie armés, 2 blokhaus, des matériaux et des approvisionnements.

De plus, ces bateaux mirent à terre 150 laptots, sous les ordres des officiers de marine.

Ces forces constituaient tout l'effectif disponible de la Colonie.

Septembre.

La colonne, débarquée à Kayes le 12 septembre, arriva devant Médine le lendemain à huit heures et demie.

Un détachement de l'armée d'El Hadj avait quitté la veille ce lieu, où le roi Sambala nous accueillit et céda moyennant 5,000 francs et une rente de 1,200 francs, un emplacement de quatre hectares pour l'installation du poste, et toute la rive gauche du Sénégal depuis Médine jusqu'aux cataractes du Félou.

Les travaux du fort commencèrent le 15 avec 600 ouvriers, et, le 30, fut signé un traité de paix avec les chefs du Khasso.

Octobre.

Avant de redrescendre à Saint-Louis, et pour affermir notre autorité, on décida, le 1er octobre, de sévir contre le grand village fortifié de Gagny (Guidimakha) qui avait arrêté les gens de Sambala.

A cet effet, les bateaux à vapeur le *Serpent*, le *Grand-Bassam*, le *Marabout* et le *Basilic*, sous le commandement de M. Butel, lieutenant de vaisseau, bombardèrent le village et reçurent la soumission de ses habitants.

Le 5 au matin, le fort étant terminé, fut confié à Paul Holle, la colonne partit de Médine, et arriva à Saint-Louis, le 10 octobre.

Boubakar, fils de l'almamy du Boundou, qui nous avait cédé le terrain de Sénoudébou et venait de lutter avec les Bambaras contre El Hadj Oumar, vint trouver le Gouverneur le matin de son départ et accepta de nous seconder dans le Boundou, comme Fara Penda dans le Oualo.

En même temps la nouvelle se confirmait qu'après une bataille acharnée et décisive, livrée entre Lakhmané et Diangouté, les Bambaras avaient été définitivement expulsés du Kaarta par El Hadj resté maître du pays.

1856.

L'année 1856 se passa en continuelles escarmouches, de Bakel à Médine, entre les partisans du prophète et les gens du Khasso et du Boundou qui nous étaient restés fidèles.

L'aviso *Galibi*, organisé en batterie flottante sous le commandement du premier maître Reutin pour surveiller le fleuve, de Makhana à Dramanet, repoussa toutes les attaques des villages, et dut subir, par trois fois, les furieux assauts des Toucouleurs exaspérés, unis aux gens du Guidimakha.

Mars.

Au commencement de mars des bandes de Toucouleurs de l'armée d'El Hadj, revenant du Kaarta et commandées par deux grands marabouts du Fouta, traversèrent le Boundou qu'ils tentèrent de soulever contre nous et contre son Almamy.

Elles furent défaites dans un engagement à Bordè où leurs marabouts furent tués.

Dans la période qui suivit, divers engagements eurent lieu entre l'Almamy Boubakar, le commandant de Sénoudébou et celui du *Galibi* en station à Makhana, et les gens du Guidimakha. Les villages de Débou, de Dramanet de Toutdero et d'Ambidédi furent détruits par nos troupes et nos alliés.

Sénoudébou fut aussi attaqué sans succès deux fois, pendant le mois de mai.

Août.

En août, tout le Boundou se soumit à Boubakar Saada, et les chefs lui donnèrent des otages.

D'autre part les affaires d'El Hadj semblaient décliner dans le Kaarta.

Septembre.

En septembre notre Almamy du Boundou et Bougoul de Farabana se réunirent pour prendre Keniéba à nos ennemis. Ils mirent cette contrée à notre disposition pour l'exploitation de ses mines d'or.

1857.

Nous dûmes, dès le début de l'année 1857, aider Boubakar à rétablir, dans le Boundou, ses affaires compromises par son expédition dans le Ferlo (1) qu'il désirait soumettre.

Pendant son absence, une partie de la population de ses villages, passa à l'ennemi et, traversant le fleuve, se rendit dans le Guidimakha.

Mars.

Jugeant les circonstances favorables, un compétiteur s'éleva également contre lui dans sa province. C'était un nommé Ely

(1) Région placée au centre du Sénégal, habitée pendant la saison d'hivernage par des peuples pasteurs qui y mènent paître leurs troupeaux. Ce pays, en partie désert en saison sèche, est encore imparfaitement connu.

Amady, partisan d'El Hadj qui, après avoir réuni plus de 6,000 personnes, s'était enfermé dans le village fortifié d'Amadhié où il refusait l'obéissance à l'Almamy.

Celui-ci, aidé des Maures Douaïch et de Malinkés du Bambouck, tenta sans succès de l'y réduire; repoussé, il se retira en désordre à Sileng.

M. le capitaine Cornu, commandant de Bakel, et M. Girardot, commandant de Sénoudébou, se rendirent alors sur les lieux avec 6 spahis, 40 laptots, 60 volontaires de Sénoudébou, 60 volontaires de Bakel, et un obusier de montagne.

Ely n'attendit pas le commencement des opérations du siège et, à l'arrivée de cette petite colonne, fit sa soumission à Boubakar.

Ce dernier, profitant alors du prestige que venait de lui donner son succès contre Ely, partit avec ses alliés pour soumettre le Ferlo; il prit et brûla Dioum et deux autres villages, et devint le maître incontesté de tout le Boundou.

Les Maures Douaïch repassèrent sur la rive droite avec leur part de butin.

Boubakar resta notre allié jusqu'à sa mort survenue en 1885.

*
* *

Dès le début de 1857, on avait su qu'El Haldj, dont l'armée commandée par son lieutenant Abdoulaye Haoussa venait d'être battue à la frontière du Kaarta par une armée du Macina (1), se rapprochait des points du Haut-Sénégal occupés par nos établissements, après avoir fait prendre des renforts dans le Fouta, le Boundou et le Gadiaga.

Il resta quelque temps dans le Tomoro (Khasso).

Sa présence suscita des défections, et le chef khassonké, Kartoum Sambala, frère du roi de Médine, passa sur la rive droite avec ses partisans et se rallia à Omar.

Avril.

En avril, le chef de Khoulou (rive droite du Sénégal), resté fidèle à notre cause, fut tué et son village détruit. Quelques jours après, le 14, Niamodi le chef du Logo, ayant été trahi

(1) Ancien état musulman situé dans le Soudan français créé au commencement du XIXe siècle par le Cheick Amadou et qui s'étendait sur le Haut-Niger, de Djenné à Tombouctou.

par la plupart de ses sujets s'enfuit à Médine et El Hadj s'empara de son pays.

Sémounou, chef du Natiaga dut gagner le Bambouck dans les mêmes circonstances.

El Hadj Omar se trouva donc chef de tout le Khasso, sauf Médine qu'il s'apprêta à attaquer.

Comme il a été dit ce fort était commandé par un mulâtre de Saint-Louis, nommé Paul Holle, qui avait précédemment commandé Sénoudébou et Bakel.

Pour résister aux forces qui allaient l'assaillir, il disposait de 7 Européens : Desplats, sergent; Sacrais, Mastar, Chevaut, Gravante, soldats du 4e d'Infanterie de Marine; Deshayes et Marot, artilleurs, de 22 soldats noirs et de 36 laptots.

Le fort, de forme quadrilatère, avait un bastion à chaque angle, et quatre pièces de canon. Un mur le réunissait au fleuve; un autre au tata de Sambala. Il abritait 6,000 réfugiés.

Le 19 au matin, une femme de Kounda vint avertir le commandant qu'Omar, établi à Sabouciré, avait fait fabriquer des échelles en grand nombre pour attaquer la ville et le poste.

En effet, le lendemain il se présenta devant Médine à la tête d'une armée de 25,000 hommes divisée en 3 corps; l'un suivait le bord du fleuve pour tourner le tata de Sambala, le second se dirigeait sur l'extrémité du tata près de sa jonction avec le fort, et le troisième cheminait dans le ravin de Makho Fakha Kholé pour attaquer le front 3-4.

Les assaillants des deux premiers corps tentèrent l'assaut du fort malgré les ravages que leur faisait subir la mitraille. Ceux du troisième ne purent en approcher, empêchés par la violence du feu et la disposition des lieux.

Les hommes qui le composaient, s'éloignèrent à une centaine de mètres et tiraillèrent pendant toute l'attaque. Leurs camarades des deux premiers corps étaient parvenus, à l'aide de leurs échelles en bambou, à planter leur drapeau sur la muraille. Ils finirent pourtant par reculer après avoir perdu beaucoup de monde par la mitraille, et laissant le terrain couvert de cadavres. Il y en avait 67 au pied de la courtine 2-3, mesurant à peine 20 mètres de longueur. Et tout le long du fort et du tata de Sambola, jusqu'à une distance

de 200 mètres, on en comptait plus de 300. Nous n'eûmes que 6 tués et 13 blessés.

A la suite de cet échec, les partisans d'El Hadj s'éloignèrent jusqu'au Félou.

Les pertes de l'armée ennemie, dans cette journée, furent évaluées à 600 hommes, au nombre desquels se trouvait l'assassin du traitant Malivoire, Amadou Amat Oumar Sané, nommé, par El Hadj, Almamy du Boundou.

La place fut tranquille pendant quelque temps et les Toucouleurs ne reparurent, en petit nombre, qu'à partir du 25 avril.

mai.

Le 11 mai, l'ennemi enleva par surprise l'ilot qui est en face de Médine. 200 Toucouleurs, à l'abri de la canonnade du fort, sur le versant opposé de l'ile, croisaient leur tir avec le feu de leurs camarades embusqués dans les trous, devant les murs de Médine.

Le sergent d'infanterie de marine Desplats, envoyé dans un canot avec 8 hommes du village et 3 laptots, put débarrasser la place de ce voisinage gênant. Tournant l'ilot il réussit à débusquer les Toucouleurs en leur infligeant des pertes très sévères.

Mais l'armée d'El Hadj était démoralisée et très irritée contre lui, en constatant que le triomphe de ses armes était plus difficile que ne l'avait laissé croire ses promesses. Il décida donc pour éviter un échec susceptible de déterminer des défections fâcheuses qu'il n'attaquerait plus de vive force mais bloquerait le fort.

Celui-ci fut investi du 11 mai au 4 juin. Médine comptait plus de 6,000 habitants et peu de vivres. Aussi les gens entassés, sans abri dans un espace dix fois trop petit, souffraient déjà de la famine, l'insuffisance d'approvisionnements en munitions de guerre ne permettait pas de refouler l'ennemi.

Dans les premiers jours de juin, El Hadj Omar ayant réussi, dans un discours pathétique, à ramener la confiance dans ses troupes, et ayant reçu un renfort composé d'hommes décidés, qui n'avaient pas assisté aux précédents désastres, donna, dans la nuit, l'assaut au tata. Les gens de Sambala repoussérent l'attaque et tuèrent 86 hommes, restés au pied des murs. Avant le jour, les Toucouleurs étaient en pleine déroute.

Ils resserrèrent de jour en jour les embuscades, au point d'atteindre les défenseurs, presque dans l'intérieur du village.

Sur ces entrefaites, M. Girardot, commandant de Sénoudebou, et M. Luzet, chirurgien de 2e classe, tentèrent de secourir Médine et, le 5 juin se rendirent à Makhana dans ce but; abandonnés de leurs volontaires ils ne purent dépasser Diakhanda où se trouvait l'aviso le *Guet-N'Dar* arrêté l'année précédente par les basses eaux,

On essaya alors d'envoyer des munitions de guerre, mais seuls quelques paquets de cartouches parvinrent aux assiégés.

De son côté, le commandant de Bakel apprenait, le 1er mai, la présence à Dembakané d'une colonne de Toucouleurs du Fouta, forte de 400 hommes environ, dont 100 cavaliers, qui se rendait à l'appel d'Omar. Il la fit attaquer et mettre en déroute à Bordé.

Le 12 du même mois, 300 hommes, presque tous armés, revenant d'acheter de la poudre en Gambie, furent arrêtés, battus et razziés près de Makhana par les laptots du *Galibis*.

En même temps, les Maures faisaient également une guerre d'extermination aux habitants du Guidimakha, tous ralliés à El Hadj.

Juin-Juillet.

Pendant les six semaines qui suivirent, la situation de Médine devint de plus en plus désespérée. La place se trouvait entièrement isolée de toute communication; dès le 18 juillet, la poudre et les munitions devinrent rares. Il fallait pourtant maintenir en respect l'ennemi qui tendait des embuscades à moins de 50 mètres.

Heureusement l'eau monta cette année dans le fleuve et, ce jour là même, des secours parvinrent envoyés par le Gouverneur qui, sans nouvelles de Médine depuis le 17 mai, avait fait partir le *Basilic* de Saint-Louis, dès le 2 juillet. Lui-même suivit le 5 sur le *Podor* avec 80 hommes de troupe.

Cet aviso arriva le 13 à Bakel, où l'on apprit les nouvelles les plus graves sur la position de Médine et la force de l'armée d'El Hadj qu'on évaluait à 15,000 hommes.

Le *Basilic*, arrêté en aval de Médine, par le manque d'eau aux petites cataractes, était revenu à Bakel sans avoir pu recueillir de renseignements précis sur la ville assiégée.

L'aviso le *Guet-N'Dar* était échoué sur les rochers des petites cataractes, crevé et presque submergé. Enfin de nouveaux contingents de Toucouleurs allaient renforcer l'armée ennemie.

Faidherbe envoya immédiatement le *Basilic* chercher un renfort d'ouvriers noirs du génie et une quinzaine de soldats blancs à Matam dont on construisait la tour et, sans attendre leur retour, partit sur le *Podor* pour Médine, accompagné d'une centaine de volontaires et de laptots recrutés à Bakel.

Le *Podor*, n'ayant pas trouvé son tirant d'eau, fut obligé de mouiller en face de Soutoukhoullé, au milieu des petites cataractes, à côté du *Guet-N'Dar*.

Le commandant de ce dernier bâtiment, l'enseigne de vaisseau des Essarts (1), bien qu'autorisé à abandonner son bateau, en cas de mise à flot impossible, était resté en plein pays ennemi, sans vivres, ni ressources.

Il avait construit sur la rive un petit fort en terre glaise qu'il occupait avec son équipage, composé d'un mécanicien blanc et de 25 laptots. Il espérait pouvoir remettre son bâtiment à flot dès le début de 1857.

Pendant sept mois, avec une poignée d'hommes, cet officier énergique et attaché à son devoir, maintint les villages voisins dans notre parti et punit ceux qui se montrèrent hostiles.

Il put enfin, vers la mi-juin, remettre en route son bateau et tenter d'aller ravitailler Paul Holle, dont il connaissait la situation désespérée. Mais il fut arrêté aux petites cataractes à Soutoukhollé, et au milieu d'une fusillade des deux rives, son bâtiment fut jeté sur des rochers. Toutes les tentatives pour le dégager de cette situation critique furent inutiles.

Capitaine et équipage firent preuve dans cette position d'une énergie exceptionnelle. Le 15 juillet, M. des Essarts, infligea une dure leçon aux Toucouleurs qui, ne recevant aucune riposte à leurs attaques et croyant l'aviso abandonné, en avaient tenté l'assaut à la nage. Cet officier laissa les nageurs s'approcher à 25 mètres et fit faire feu de toutes ses armes. Les piroques coulèrent en grand nombre, et beaucoup de nageurs n'ayant pas eu la force de regagner la rive furent tués.

Lorsque le *Podor*, sur lequel se trouvait le Gouverneur, accosta le *Guet-N'Dar*, M. des Essarts, frappé d'un accès pernicieux, y fut transporté sans connaissance, il mourut dans la nuit même.

Le lendemain, le Gouverneur fit débarquer ses 80 hommes

(1) Une rue de Dakar porte le nom de cet officier.

de troupe et 140 noirs sur la rive droite et brûla Soutoukhollé, village abandonné par Kartoum Sambala, espérant ainsi annoncer sa présence à Médine.

Le *Basilic* arriva le même jour de Matam, apportant 120 hommes de renfort, dont 20 blancs. Il mit son monde à terre, franchit le passage des petites cataractes entre 2 pointes de roches, chauffant à toute vapeur sans dépasser une vitesse de moins d'un mètre à la minute. Il mouilla devant Kéniou dont il éloigna les groupes ennemis par ses obus et y passa la nuit.

Le lendemain, ayant reconnu que la passe si difficile des Kippes (1) entre lesquelles coule le fleuve, était défendue par de nombreux contingents ennemis, le Gouverneur décida de forcer le passage immédiatement pour se porter, sans attendre de nouveaux renforts, au secours de Médine qui devait être à la dernière extrémité.

Pendant que le *Basilic* remontait les méandres du fleuve le Gouverneur prit le commandement des forces : 500 hommes, dont 100 blancs et un obusier et se mit en marche par terre.

La colonne rejoignit le fleuve vis à vis du *Basilic* et là on aperçut, à travers une plaine de trois à quatre cents mètres, le fort de Médine sur lequel flottait le pavillon français, mais d'où n'émanait aucun signe de vie.

Les embarcations du *Basilic* aidèrent aussitôt la traversée du fleuve, et après avoir refoulé de tous côtés les Toucouleurs embusqués on se rapprocha de Médine, toujours silencieux.

Le Gouverneur Faidherbe, ne pouvant contenir son impatience, mit son infanterie sur un petit mamelon pour attendre l'artillerie qui achevait de passer, et s'élança avec ses irréguliers au pas de course vers Médine, traversant le village détruit de Komentara.

Ce ne fut qu'à cent cinquante mètres de l'enceinte, et au moment où il franchissait le dernier ravin, qu'il aperçut d'une part les Toucouleurs bloquant le fort à le toucher et embusqués un peu partout, et d'autre part les défenseurs sortis de leurs murs en poussant des cris pour chasser l'ennemi de concert avec nous.

Les Toucouleurs montrèrent jusqu'au dernier moment une audace incroyable ; poursuivis, cernés, ils gardaient la même

---

(1) Roches.

allure et se faisaient tuer plutôt que de fuir, tant était grande leur exaspération de voir leur échapper une proie qu'ils croyaient déjà si bien tenir.

Le siège de Médine avait duré 4 mois.

Le spectacle d'une multitude de plus de 6000 individus sans nourriture, entassés sans abri dans un espace trop exigu et respirant l'air pestilentiel de plus de 3 ou 400 cadavres ennemis en putréfaction, s'offrit alors aux vainqueurs et leur montra combien leur hâte de secourir cette population était justifiée.

Pour bien juger, après de longues années, les événements qui se passèrent alors, il faut se représenter les circonstances dans lesquelles Faidherbe et ses officiers accomplirent cette campagne avec des moyens souvent insuffisants, dans un pays entièrement hostile et dont les habitants avaient ordre d'arrêter le passage de nos troupes.

Il parait rentrer dans le but et le cadre de cette étude, d'énumérer ici les officiers qui avaient rivalisé de dévouement, d'abnégation et de courage pour mener à terme l'entreprise si difficile que constituait la délivrance de Médine.

MM. les chefs de bataillon Sardou, commandant l'artillerie, le capitaine du génie Fulcran, le lieutenant du génie Fajon, commandant les ouvriers noirs, le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny, commandant les compagnies de débarquements du *Galibi* et du *Guet-N'Dar* et quelques hommes de la *Couleuvrine* ; M. de Butler, enseigne de vaisseau, commandant la compagnie de débarquement du *Podor*, MM. Bellanger et Chauvault, lieutenants d'infanterie de marine, Guizeri, sous lieutenant, Alioune Sal, sous lieutenant indigène de spahis, M. le docteur Luzet du *Guet-N'Dar*, M. Blin, chirurgien du *Podor* M. Descemet, sous-lieutenant d'état-major, officier d'ordonnance, M. Millet, enseigne de vaisseau, commandant le *Basilic* qui ravitailla Médine, furent les libérateurs de cette ville et doivent à ce titre figurer parmi les premiers pionniers de la conquête du Sénégal.

Le lendemain de ce beau fait d'armes, la colonne se transporta aux chutes du Félou, sur la route de Sabouciré et brûla Kounda, quartier d'El Hadj Omar.

Faidherbe envoya ensuite ses bateaux à Saint-Louis, chercher les forces nécessaires pour aller assiéger Sabouciré et resta à Médine pour soutenir le courage de ses défenseurs.

Cinq jours après, le 25, un brillant combat fut livré par la garnison aux partisans d'El Hadj, réunis à une armée de secours venue du Fouta.

Ces Toucouleurs avaient eu maille à partir au commencement de juillet, pendant leur traversée du Boundou, avec les gens de Bakel et les Maures Douaïch aidés par l'Almamy Boubakar Saada qui les attaqua et les mit en déroute leur tuant l'elfeki du Damga, chef de l'émigration.

Une partie de cette bande avait continué sa route vers El Hadj qui avait envoyé un détachement de ses forces à son devant. Elle était arrivée jusqu'au ravin qui est à trois quarts de lieue de Médine sur la route de Goudiourou d'où elle devait se rendre à Sabouciré.

A l'annonce de l'approche de ce contingent, le Gouverneur sortit de Médine à la tête des forces peu nombreuses qu'il avait avec lui ; 120 hommes étaient partis la veille à Makhana. Il ne restait donc que 50 soldats blancs, un obusier, quelques canonniers, 25 laptots, 100 ouvriers noirs du génie et environ 150 Khassonkés ou Bambaras de Médine.

La rencontre eut lieu au ravin même de Médine : les nôtres, entraînés par l'exemple du Gouverneur et des officiers, culbutèrent et razzièrent une partie du convoi ennemi. Le reste de la troupe s'enfonça en désordre dans la montagne.

Le combat avait été rude et nous eûmes à déplorer la mort de M. le sous-lieutenant Descemet et plusieurs européens blessés, dont le sergent Desplats. L'ennemi laissa plus de 50 morts sur le champ de bataille.

El Hadj, comprenant qu'il ne pouvait nous vaincre, n'attendit pas l'arrivée des renforts demandés à Saint-Louis, et quitta peu après Sabouciré pour se rendre à Dinguiraye, dans le Fouta Djalon.

Août

Les renforts attendus arrivèrent le 11 août sur le *Rubis*, le *Podor*, le *Serpent*, le *Grand-Bassam*. Ils se composaient de 200 hommes d'infanterie européenne, 100 hommes d'infanterie indigène, 70 hommes d'artillerie avec 40 mulets, 3 obusiers et 100 volontaires de Saint-Louis.

Le Gouverneur employa ces troupes à des opérations de police dans le Boundou. C'est ainsi qu'il prit, sans coup

férir, le Somsom, tata (1) réputé la plus grande forteresse de la région et servant de repère à des guerriers d'El Hadj, commandés par Malick, que n'avaient pu réduire le commandant de Sénoudébou et l'Almamy du Boundou. Ce village fut abandonné par Malick, son chef, le 14 août, dans la nuit qui précéda l'arrivée de nos troupes. La forteresse fut détruite.

Faidherbe alla ensuite attaquer le chef Khartoum Sambala qui était établi à Kana Makhounou avec les Khassonkés d'El Hadj et détruisit le village de fond en comble. Le 20 août, toutes les troupes s'embarquèrent sur le *Podor*, le *Rubis*, et les deux chalands écuries pour retourner à Saint-Louis où elles arrivèrent le 27 suivant.

La rude campagne qui venait de finir avait débarassé le Boundou et le Khasso des bandes d'El Hadj ; nos postes étaient dégagés, et le prophète profondément atteint dans son prestige.

Sa retraite dans le Fouta Djalon n'était pourtant pas définitive. La lutte qui venait de se terminer à notre avantage constituait la première passe du duel engagé entre nous et ce redoutable adversaire.

Le 28 août, M. le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny rassembla les forces de Boubakar Saada, Almamy du Boundou, du Bougouf et de Farabana et les dirigea contre N'Dangan et Sansanding, villages hostiles de la Falémé qui avaient fait traverser les renforts du Fouta pendant le siège de Médine. Ces deux villages furent détruits par les obus du *Grand Bassam* et razziés.

Vers la même époque, M. le capitaine Cornu, commandant de Bakel, aida le même Almamy à réduire le village de Dioum dans le Ferlo. L'affaire ne réussit pas entièrement, mais les habitants quittèrent quand même ce village, et cet insuccès relatif n'eût aucune répercussion fâcheuse pour nos affaires.

Le Damga, entre temps, fût sévèrement châtié pour avoir fourni tous ses guerriers à El Hadj et avoir attaqué des embarcations de commerce sur le fleuve.

---

(1) Cette forteresse placée sur le marigot de Balonkholé à mi chemin entre Bakel et Sénoudébou avait environ 300 mètres de tour. Le mur avait 3 mètres de hauteur et 1m 20 d'épaisseur en bas. Il était construit en pierres, terre glaise et paille hachée, dix-huit tours à étage faisant office de bastion garnissaient l'enceinte. Dans l'intérieur se trouvait un réduit dont l'enceinte était garnie de 4 autres tours. Ce fort avait été construit 40 ans auparavant par l'Almamy Toumané et était totalement imprenable pour les indigènes.

Septembre.

M. le capitaine Escarfail bombardait et brulait en septembre avec le *Podor* tous les villages depuis N'Guiguilon jusqu'à Dambakané, dernier village du Fouta.

Novembre.

Pour surveiller cette partie du Sénégal, la tour de Matam fut terminée malgré la venue des Toucouleurs qui réussirent à s'en emparer pendant une nuit, cette affaire motiva l'envoi d'une compagnie de tirailleurs et du stationnaire la *Bourrasque*, et les Maures du Haut-Pays attaquèrent vigoureusement le Guidimakha qui cherchait à gêner le commerce de Bakel.

1858.

El Hadj n'avait pas cependant abandonné ses projets de conquête et dès le mois de mars, on signalait son intention de quitter le Bambouck et de se rapprocher de la Falémé.

Ses émissaires tentaient de soulever le Boundou contre Boubakar Saada, et l'Almamy du Fouta. Mahmadou, son allié, faisait construire un barrage sur le Sénégal à Garly pour nous barrer la navigation du Haut-Fleuve.

1,500 hommes furent employés du 25 février au 25 avril à ce travail qui comportait 20,000 mètres cubes de matériaux.

M. Girardot et Sambala attaquèrent et razzièrent, pendant l'absence des guerriers, le village de Koniakari dans le Diombokoho, résidence de Thierno Guibi, l'un des principaux lieutenants d'Omar. Mais ce chef, qui avait pû s'échapper, détruisit quelques jours après le village de Tamboukané placé sous notre protection.

Presque au même moment El Hadj entrait en personne dans le Boundou.

L'Almamy Bougoul de Farabana et ses Malinkés étaient déjà réfugiés sous les canons de Sénoudébou, ainsi que Boubakar Saada, abandonné de nouveau par presque tout le Boundou.

Mars.

Le 20 mars l'armée ennemie était à Goundiourou, à 5 lieues de Sénoudébou, et nos postes faisaient en hâte leurs préparatifs de défense.

Avril.

Le 15 avril El Hadj était à Boulébané, capitale du Boundou, où il séjourna un mois Il ne put toutefois, décider son armée à attaquer Sénoudébou. Il fit alors ravager et brûler tous les villages du Boundou et en envoya la population peupler ses états du Kaarta.

Mai.

Le 13 mai, il repart, passe à Bordé près de Bakel, sans l'attaquer et sans que notre garnison, trop faible, puisse l'inquiéter, et s'établit à la fin de ce mois à Kahel dans le Fouta, dont il tenta sans succès de faire passer les habitants dans ses états.

Sa présence suscita quelques désordres dans le Toro ; il pillait et massacrait les Maures rencontrés sur les deux rives du fleuve.

Les habitants du village de Diaguilla (Guoye) s'étant déclarés pour le prophète à son passage près de Bakel, et ayant été s'établir à Samba Kandié pour arrêter et piller les caravanes, une colonne formée à Bakel détruisit leur village ainsi que celui de Coungueul qui avait donné refuge à ces indigènes.

Profitant de l'éloignement d'El Hadj, devenu leur nouveau maître, les Khassonkés et les Diawara du Kaarta se révoltèrent contre lui, et Semounou, chef du village de Natiaga, alla s'établir sur la Falémé à N'Dangan en prévision de notre prochaine arrivée dans ce pays.

Juillet.

L'occupation des mines d'or venait d'être décidée et dans ce but, Faidherbe, après avoir envoyé à Podor une quantité considérable de charbon et de matériel, quitta Saint-Louis le 4 juillet avec le commandant supérieur de la marine Robin, et une flotille composée des avisos le *Basilic*, le *Serpent*, le le *Grand-Bassam*, le *Crocodile*, et la canonnière la *Stridente*. Le *Rubis*, accompagna ces bâtiments jusqu'à Mafou. On remorquait, en outre, les bateaux écuries, le *Basilic* et le *Serpent ;* le brick le *Mont d'or* et sept chalands.

La crue étant faible, le convoi fut arrêté jusqu'au 19 à Garly ; puis les eaux étant devenues suffisantes et ayant emporté le barrage d'El Hadj, on put se remettre en route.

El Hadj, s'était mis en observation à Orndoldé sur le bord du fleuve, il nous laissa passer puis, faisant un détour, vint s'établir à Oréfondé dans le Fouta.

Après avoir visité les postes de Bakel et Sénoudébou, le Gouverneur poursuivit le 28 sa route sur Kéniéba ; il renvoya à Saint-Louis une compagnie d'infanterie européenne.

Pendant son séjour, il passa deux traités d'amitié avec Bougoul, chef de Farabana, pour le Bambouk, et Boubakar Saada, Almamy du Boundou, puis redescendit à Saint-Louis pour observer les mouvements d'El Hadj.

Septembre.

Celui-ci se rendit en septembre dans le Toro qui lui avait été tout dévoué et chercha en vain à soulever le Oualo et le Cayor. Il écrivit même dans ce but au Bourba Djoloff.

Cependant le Gouverneur intérimaire M. Robin, crût prudent pour protéger Saint-Louis, et surveiller le Oualo et le Diambour, d'installer deux camps formés d'une compagnie de tirailleurs et de 25 soldats européens, avec de l'artillerie, à Mérinaghen et à Dialakhar.

Un autre camp fut également établi à Fanaye dans le Dimar, pour empêcher les gens d'El Hadj de pénétrer dans cette province.

Novembre.

En novembre, une bande de Toucouleurs, conduite par Ardo, Guébé et le fils de Boubakar, Aly Doudou, vint dans le Djoloff pour y exercer des pillages. Elle fut repoussée avec pertes par les gens du pays, Ardo Guébé fut blessé et le fils de Boubakar tué avec plusieurs des siens.

Dans le même temps, l'Almamy du Fouta lui-même demanda au Gouverneur son appui contre El Hadj, toujours établi à Oréfondé où sa position paraissait devenir de plus en plus difficile. El Hadj se décida à quitter ce village sans avoir pu obtenir des chefs du pays l'armée de 15,000 hommes qu'il destinait à la conquête du Cayor, et se rendit à Boumba où l'ex-Almamy lui refusa l'hospitalité.

1859

Profitant de l'absence d'El Hadj Omar les gens du Tomoro(1) s'étaient révoltés et demandaient l'aide de Sambala, de Médine et de Boubakar, notre Almamy du Boundou.

(1) Province du Khasso (Soudan français).

A leur arrivée dans le Tomoro ces deux chefs furent d'abord assez mal accueillis et défaits par Tierno Guibi. Mais les gens du Tomoro, ayant obtenu un avantage sur un des corps de ce partisan d'Omar, le surprirent à Tountaré et le tuèrent avec les principaux chefs de son armée.

Février.

En février, Faidherbe, retour de France, se rendit avec les bateaux le *Basilic* et le *Griffon* à Mafou, pour reconnaitre la position d'El Hadj qui se trouvait depuis quelque temps à N'Dioune (Toro).

Ce dernier venait de quitter ce village, commençant sa retraite définitive vers l'est, et emmenant avec lui une partie de la population du Toro.

Seuls dans la province, les gens d'Edy ne participèrent pas à ce mouvement, et ceux du Fouta central eurent, à son passage la même attitude, sous l'Almamy Moustaph Tierno Fondou. Des Bosseiabés razzièrent même ses gens à M'Bagam.

Pendant ce temps, le commandant de Bakel attaquait le dernier village du Guidmakha qui ne s'était pas soumis, et obligeait ses défenseurs à l'abandonner.

Avril.

La marche d'El Hadj dans le Fouta s'effectua très lentement : il n'arriva que le 9 avril à hauteur de Matam, commandé par Paul Holle. Après avoir ravagé le pays environnant, il se décida à attaquer le fort le 13. Repoussé une première fois par la garnison et le *Galibi* dont les feux lui furent très meurtriers, il revint à la charge dans la soirée sans plus de succès.

Omar se décida enfin à continuer sa marche vers l'est, semant la destruction sur son passage et emmenant les populations.

Mai.

Suivi d'une multitude de 10 à 12,000 personnes que tentait l'espoir du butin, il arriva dans les premiers jours de mai près de Bakel qu'il évita ; laissa une forte garnison à Guénou qu'il avait installé quelques années auparavant pour intercepter le commerce de Bakel et assurer la liaison avec ses partisans, et se dirigea vers Nioro après avoir placé le Diombokho sous les ordres de Tierno Moussa.

A son passage une de ses bandes après avoir détruit les villages de Makhana et Dramané vint attaquer celui d'Arondou protégé par l'aviso le *Pilote* où s'étaient réfugiés les gens du Guoye.

220 toucouleurs décimés par les feux du village et du *Pilote* restèrent sur le terrain.

El Hadj Omar laissait derrière lui le pays complètement ruiné, dévasté et en proie à une affreuse disette. Cette fois il abandonna définitivement ses projets de conquête sur le Sénégal et porta ses vues sur Ségou. Dans la suite nous ne devions plus avoir affaire qu'à ses partisans.

Octobre.

Cependant les commerçants de la Colonie se plaignaient du tort que causaient à leur trafic les gens laissés par El Hadj à Guenou.

Le 17 octobre, pour leur donner satisfaction, le Gouverneur envoya une flottille de six avisos, commandée par le capitaine de frégate Desmarais, portant des troupes de Saint-Louis sous les ordres du chef de bataillon Faron, des tirailleurs sénégalais.

Les troupes, débarquées le 24 au soir à Diogountouro, à trois lieues de Quénou, comprenaient 250 hommes du 4e régiment d'infanterie de marine sous les ordres du capitaine Millet; 256 hommes des compagnies de débarquement, commandés par le lieutenant de vaiseau Aube, capitaine de l'*Etoile*; 490 hommes du bataillon de tirailleurs sénégalais, commandés par le capitaine de Pineau ; 30 spahis à pied, sous les ordres du sous-lieutenant de Cassal ; 400 volontaires du Haut-Pays, avec l'Almamy Boubakar Saada ; 44 hommes d'artillerie de marine, avec 4 obusiers de campagne, sous les ordres du capitaine Vincent; 5 chevaux d'artillerie trainant les pièces et 8 mulets portant des cacolets. Les caisses de munitions étaient portées à bras. M. le chirurgien Mahé était chef d'ambulance, M. le capitaine d'infanterie de marine Flize, directeur des affaires indigènes, dirigeait les goums ; le garde du génie Sart faisait le lever du terrain.

Le village, très fortifié, était entouré d'un mur épais et possédait un réduit central défendu par une triple muraille. C'est là qu'habitait le chef de la province, Ciré Adama, neveu d'El Hadj.

La population du village devait être de 4 à 5,000 âmes, et sa garnison avait été renforcée des contingents des villages voisins, également créés par Omar.

Tout avait été organisé pour la résistance, les guerriers avaient décidé de vaincre ou de mourir.

Le commandant Faron ayant examiné la position, fit mettre en batterie l'artillerie du capitaine Vincent, avec une section d'obusiers et de fusées à 500 mètres devant la face ouest. Les premières fusées firent sortir quelques défenseurs, la 2e section d'artillerie vint joindre son feu à la 1re, et deux pelotons de 50 carabiniers du 4e régiment d'infanterie de marine furent envoyés en tirailleurs vers les extrémités de la face d'attaque pour surveiller les faces Nord et Sud.

Le commandant Faron, décidé à faire enlever l'enceinte sur les deux dernières faces par les passages qui avaient permis aux défenseurs de rentrer dans le village, forma deux colonnes d'attaque.

Celle de gauche, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Aube, se composait de deux pelotons d'infanterie et de deux pelotons de laptots; celle de droite du peloton de spahis à pied, et de quatre pelotons de tirailleurs sénégalais. Ces forces étaient réunies sous les ordres du capitaine de Pineau.

Les volontaires devaient aller à l'extrémité droite de la colonne. L'artillerie se rapprocha de 200 mètres et son tir devint plus efficace. Il détermina même la fuite de quelques habitants et de plusieurs défenseurs du village.

Ces dispositions prises et le moment d'agir paraissant propice, deux pelotons de laptots allèrent renforcer la colonne de Pineau, pendant que la réserve composée de l'artillerie et de quatre pelotons de tirailleurs sénégalais, s'organisait au fur et à mesure de l'arrivée des retardataires, sous la direction du capitaine Vincent.

L'artillerie devait cesser son feu dès l'arrivée des colonnes d'assaut dans le village. Celles-ci se mirent en marche au signal du commandant en chef, avec l'ordre de se servir surtout de la baïonnette.

La colonne de droite, partie la première, fut reçue presque à bout portant par des décharges venant d'embuscades, et subit la fusillade des créneaux de l'enceinte, et des tatas intérieurs. M. de Casal, eut la cuisse traversée sans fracture; Soulé, sergent de tiraillenrs, fut également blessé. . . . . .

Les tirailleurs, récemment formés (1), se couchèrent pour tirailler, malgré les exhortations et l'exemple des officiers.

Cependant la colonne de gauche allait atteindre l'enceinte ; il était nécessaire que celle de droite reprît son mouvement en avant. Tous se précipitèrent à la baïonnette par la brèche, derrière M. Faron qui entra le premier dans le village, et reçut une légère blessure.

Les défenseurs furent partout refoulés, et la colonne arriva devant un mur qui constituait le réduit de grande résistance.

Déjà de nombreux blessés, parmi lesquels MM. Deleutre, lieutenant de tirailleurs sénégalais, Bourrel, enseigne de vaisseau, Lambert, sous-lieutenant de tirailleurs, Beccaria, sergent aux tirailleurs et d'autres encore, étaient hors de combat.

M. le commandant Faron, voyant qu'il fallait prendre de nouvelles dispositions, donna l'ordre de repli et reçut deux nouvelles blessures dont une balle qui lui traversa la joue.

A ce moment arrivait la tête de la colonne de gauche dont la progression avait été moins gênée.

A peine le commandant annonçait-il à M. Aube, l'existence du réduit, qu'il reçut une quatrième blessure ; une balle lui traversa le haut de la poitrine et lui enleva complètement l'usage du bras droit. Il laissa la direction de l'attaque à M. Aube et se fit conduire à 400 mètres du village d'où il continua à envoyer ses instructions.

On battit en brèche le réduit avec la section d'artillerie de Cintré, et ses alentours furent étroitement bloqués. Vers midi le commandant Faron, ordonna à M. Aube, de faire une nouvelle tentative avec la section de M. le capitaine Vincent et un renfort de 50 hommes, commandés par le capitaine Millet, officier plein de bravoure.

On battit en brèche en divers endroits, mais nous fûmes repoussés au premier assaut.

De nouveau on fit usage des obusiers, et un nouvel assaut fut donné, le sous-lieutenant Jacquet, suivi de 2 ou 3 hommes d'infanterie, entra le premier dans le réduit. M. le lieutenant Mouquin, le capitaine Millet, l'enseigne de vaisseau Mage,

(1) Le 1er bataillon de tirailleurs sénégalais a été crée par décret du 21 juillet 1857.

y pénétrèrent presque en même temps, avec les européens et les indigènes pêle-mêle. Les 40 ou 50 défenseurs encore vivants furent passés à la baïonnette. Malheureusement quelques-uns des nôtres furent encore blessés, parmi lesquels le lieutenant Mouquin.

Siré Adama et les chefs qui l'entouraient périrent avec courage.

Les pertes de l'ennemi s'élevèrent à 250 tués, 1,500 prisonniers. Le village fut entièrement détruit. Sa prise avait nécessité 6 heures de lutte acharnée. Nous eûmes, en comptant les volontaires, 39 tués; dont 1 officier, et 97 blessés, dont 6 officiers.

Décembre.

A la suite de cette opération, le commandant Cornu, organisa le 14 décembre à Makana, une colonne de volontaires avec laquelle il détruisit le village de Melga, dernier refuge des Toucouleurs d'El Hadj, dans le Gangari (Guidimakha).

Pour établir notre influence après le départ d'El Hadj, le Gouverneur passa des traités avec le Toro (10 avril), avec le Fouta central (15 août) et le Damga (10 septembre).

Ces pays conservaient leur indépendance, leurs lois, leurs usages, et leurs mœurs, et se plaçaient sous le protectorat de la France,

La Oualo recevait, le 10 octobre 1859, une constitution complétant celle instituée en décembre 1855.

1860.

A cette époque, notre autorité se trouvait reconnue sur toutes les régions du fleuve.

Dans les années qui suivirent, si nous dûmes encore nous opposer aux agissements des partisans d'El Hadj, pour maintenir le calme dans un pays troublé par 6 années de lutte, notre action fut, toutefois, facilitée par les populations.

La majeure partie des habitants se rendait compte, en effet, que seuls nous pourrions leur garantir la propriété de leurs biens et assurer la paix nécessaire au relèvement des ruines occasionnées au pays par la domination d'El Hadj et le passage incessant de ses bandes.

Nos officiers et chefs de poste ne faillirent pas à cette tâche: Attentifs à maintenir la tranquilité dans notre conquête et à y

faire respecter notre autorité, ils effectuèrent souvent des tournées de police.

C'est ainsi qu'une colonne, commandée par le capitaine Cornu, parcourut en mars le Damga et une partie du Fouta, de Bakel à Saldé, pour faire reconnaître le chef Elféki, nommé par nous.

Elle fut reçue avec respect et empressement.

Pendant que le commandant de Bakel, rétablissait ainsi notre influence dans les pays récemment dévastés par le prophète, Sambala attaqua malgré notre avis Tierno Moussa, chef de Diomboko. Il subit une défaite assez sérieuse qui heureusement n'eut pas de conséquences sur la situation générale du pays.

El Hadj Omar ayant rencontré dans le Ségou certaines difficultés pour réussir sa grande entreprise, avait perdu tout espoir de l'emporter sur nous et avait besoin de toutes ses forces pour mener à bien ses affaires du Soudan.

Il tenta donc un rapprochement et, dédaignant de discuter directement avec nous et de signer un traité, il envoya, en août, au commandant de Bakel, son lieutenant Tierno Moussa, pour engager des préliminaires de paix.

Le Gouverneur se rendit dans ce but à Médine et accepta la cessation des hostilités aux conditions suivantes qui firent l'objet du traité passé avec Tierno Moussa, représentant d'Omar.

1° La frontière entre les Etats d'El Hadj Omar et les pays placés sous la protection de la France sera le Bafing (1), depuis Bafoulabé jusqu'à Médine. Nous occuperons Natiaga, Logo, Médine, Magala, Farabana, Tembaoura, Kamanan, Konkodougou, Dentilia, Diabela, Guidimaka, Kamera Guoye Boundou et tout le cours de la Falémé.

Les pays d'El Hadj Omar seront Diombokho, Kaarta, la partie du Khasso sur la rive droite du Bafing, Bakhourou, Fouladougou, Beledougou et tout ce qu'il pourra prendre de ce côté;

2° El Hadj ne bâtira pas de tata, n'établira pas de villages guerriers dans le pays du Khoulou, ni du Kananakourou.

3° El Hadj rendra les marchandises qu'il a prises à Médine ;

---

(1) Affluent du Sénégal.

4° Tout pillage, toute expédition de guerre cessera d'un côté comme de l'autre. Les sujets de l'un des pays n'iront pas en armes dans l'autre pays;

5° Le commerce se fera librement entre les deux pays; nous vendrons à El Hadj tout ce qu'il nous demandera;

6° Chaque pays gardera ses sujets et ses captifs, comme il l'entendra. On ne rendra ni sujets ni captifs qui se sauveraient d'un pays dans l'autre.

El Hadj avait été définitivement vaincu dans la seconde phase de la lutte qu'il avait entreprise contre nous.

La guerre avec lui, qui avait duré quatre ans, était enfin terminée.

Elle avait été la suite logique de notre installation dans le Oualo et le Dimar, que nos opérations dans le Fouta Toro complétaient. La route vers le Haut-Sénégal était donc ouverte, et cette partie de l'œuvre accomplie par Faidherbe au Sénégal suffirait à sa gloire. Sa politique clairvoyante avait préparé la voie que devait suivre si glorieusement les Frey, Galliéni, Combes, Archinard, pour ne citer que les principaux.

La paix allait enfin renaître dans ces pays ravagés, sur lesquels nous venions d'établir notre protectorat.

Le Fouta se trouvait entièrement soumis à nos armes et nos communications avec les pays du Haut-Sénégal parfaitement assurées par l'établissement du principe de la liberté du commerce et de la navigation.

Il paraît utile, en raison du rôle important qu'a joué El Hadj Omar dans l'histoire militaire du Sénégal, de compléter les pages qui précèdent de quelques renseignements sur son action après sa défaite au Sénégal.

Ce conquérant porta désormais tous ses efforts sur le Ségou, dont il s'était emparé en 1858. Il laissa ce pays à son fils aîné Ahmadou, et partit à la conquête du Macina.

Au bout d'un an (1862), il était non seulement maître de cette région et de sa capitale Hamdou Allah, mais son général en chef, Alpha Oumar, avait eu un instant Tombouctou en sa possession. Après diverses alternatives de succès et de revers dans cette nouvelle lutte entre les Toucouleurs d'El Hadj, d'une part, et les Foullanes du Macina, les Maures et les Touaregs du cheikh Bekkay, de l'autre, le roi de Ségou envoya au début de 1863 une armée avec des munitions de secours à son

frère; elle fut détruite par les Maciniens sans arriver à destination.

Alpha Oumar, repoussé de Tombouctou, fut tué avant de venir à l'aide d'El Hadj Omar et ce dernier fut pris et tué dans Hamdou Allah, près de Mopti, à la fin de 1863.

CHAPITRE IV

PACIFICATION DU FOUTA

1862 — 1892.

1862-1864. — LUTTE CONTRE L'ÉLECTEUR DU BOSSÉA, ABDOUL BOUBARAR.

1862 (*juillet*) : **combat de M'Birboyan.** — (*Septembre*) : **combat de Loumbel; opérations de police dans la région des marigots de Doué et de Balel; révolte du Toro, dont le Lam est chassé. — 1863** (*janvier*) : **expédition du Fouta; combat d'Edy et de Touldegal; engagement avec les villages Bosseyabès de Thiaski, N'Diafan et Sen-ou-Boumaka.** — (*Février*) : **combats de Gaoul de Fondé Elimane et d'Aram. — 1864** (*juillet*) : **expédition des Bosseyabès.**

1868-1875. — LUTTE CONTRE AHMADOU SEGO OU AHMADOU CHEIKOU.

1869 (*juin*) : **destruction du village d'Ouro-Madiou. — 1870** (*février*) : **colonne dans le Toro, journée de N'Dioum. — 1875** (*février*) : **combat de Boumdou, mort d'Amadou Cheikou.**

1877-1891. — REPRISE DE LA LUTTE CONTRE ABDOUL BOUBAKAR.

1877 (*octobre*) : **traité de Galoya établissant l'indépendance du Lao et des Irlabès Ebiabés. — 1881 : colonne envoyée dans le Bosséa, pour l'installation de la ligne télégraphique.** — (*Mars*) : **combat de N'Dourbadian.** — (*Mai*) : **traité avec le Bosséa. — 1883 : colonne du Fouta. — 1884** (*août-septembre*). **colonne d'Aéré. — 1891** (*janvier-mars*) **colonne du Fouta fuite en Mauritanie d'Abdoul Boubakar; fin des opérations militaires dans le Fouta. Traités avec le Damga, le Bosséa et les Irlabès-Ebiabés.**

A l'époque où El Hadj Omar fut rejeté du Sénégal, Moustaphe, l'almamy du Fouta central (Lao, Irlabés, Bosséa), et après lui Mohamed, avait été reconnu par nous (août 1859) chef du pays compris entre Boké à l'Ouest, Gaoul et Koïlel à l Est.

L'année suivante en septembre 1860, le Toro et le Damga avaient été annexés à la Colonie.

On espérait que ces dispositions faciliteraient notre domination et assureraient la sécurité du fleuve.

COMBAT DE M'BIRBOYAN

Les mauvaises dispositions du Fouta central et les troubles continuels suscités par le chef de ce pays dans les provinces soumises à notre autorité faisaient depuis longtemps pressentir le moment où une action serait nécessaire contre les Toucouleurs, encouragés par notre inaction et par les partisans d'El Hadj qui continuaient à agiter le pays.

La plus grande partie du Fouta, dont les Bosséiabés, sous l'électeur Abdoul Boubakar, nous était hostile.

Abdoul Boubakar, qui joua un rôle marquant dans l'histoire du Sénégal, était né entre 1830 et 1835, à Odégui (Bosséa), de Boubakar Alé fils et Alé Doundou. Il était désigné par sa naissance pour devenir un des trois grands électeurs de l'almamy du Fouta.

La dévastation du Bosséa par les bandes d'El Hadj Omar ayant mis la plupart des habitants de ce pays dans l'obligation de piller pour vivre, Abdoul Boubakar groupa autour de lui un certain nombre de jeunes gens de son âge avec lesquels il fit bientôt ses débuts dans la vie politique du Fouta. Ne pouvant, en vertu de la loi d'élection, devenir Almamy, il commença par faire disparaître les deux autres électeurs et s'imposa comme une sorte de maire du palais obligatoire pour les almamys qu'il choisissait seul. Par des alliances de famille avec les almamys du Boundou, le Bour Saloum, le chef du Ripp et le Bourba Djoloff, il devint le chef incontesté du Bosséa et acquit suffisamment d'influence pour entraîner les autres pays du Fouta dans les coalitions hostiles à notre cause.

Un chef, autrefois désigné par El Hadj Omar comme capable de diriger contre nous la guerre sainte, Alpha Amadou Tierno Cira, avait été élu almamy et mis en tête du mouvement.

Une partie du Damga fut pillée, les populations protégées par nous furent menacées de destruction ; les chalands de nos commerçants furent attaqués, et à une demande de réparation de ces actes adressée par le Gouverneur, ce chef répondit par une lettre insolente.

La situation devenait critique ; une certaine fermentation régnait déjà dans le Toro et toute hésitation pouvait avoir des conséquences très graves.

Le Gouverneur Jauréguiberry décida donc de monter dans le fleuve avec les forces nécessaires pour mettre fin à cet état d'anarchie.

1862. — Juillet.

Les avisos *le Podor*, *l'Archimède*, *le Serpent*, *le Grand-Bassam*, *le Basilic*, *la Bourrasque*, furent chargés de transporter successivement à Saldé, lieu fixé pour le rendez-vous général, une colonne composée de 300 hommes d'infanterie de marine commandés par le capitaine Hopfer; 200 tirailleurs sénégalais sous les ordres du capitaine Ringot; 100 hommes des compagnies de débarquement de la flottille commandée par M. Ribell, lieutenant de vaisseau; 80 spahis sous les ordres du capitaine Baussin; une batterie d'artillerie de 4 pièces, sous les ordres du capitaine Poëte; 25 hommes du génie, commandés par le capitaine Lorans; un détachement du train, commandé par M. Derbesy, et 300 volontaires de Saint-Louis, sous les ordres du capitaine Flize, directeur des affaires indigènes. M. Martin, capitaine d'état-major, remplissait auprès du Gouverneur, commandant en chef, les fonctions de chef d'état-major, M. de Négreni celles d'officier d'ordonnance. L'ambulance était dirigée par M. Crouzet, chirurgien de 2e classe de marine, et M. Chassagnol, écrivain du commissariat de la marine, était chargé du service des vivres.

Le 28 juillet 1862, à 8 heures du matin, la flotille appareillait pour Saldé et opérait son débarquement devant les villages de M'Bolo où le nouvel almamy, aidé d'Abdoul Boubakar, concentrait toutes les forces du Fouta. Le corps expéditionnaire s'ébranla le 29 au point du jour en direction du village de M'Bolo. Il marchait à peine depuis trois-quarts d'heure lorsque le feu s'engagea à la droite d'une compagnie de tirailleurs appuyée d'une section d'obusiers. Après une fusillade de courte durée, l'escadron de spahis fut lancé sur l'ennemi qui, malgré sa fermeté, ne put résister au choc et fut poursuivi sur deux kilomètres laissant plus de 40 cadavres.

Pendant ce fait d'armes les tirailleurs brulèrent le village de M'Bolo, mais l'almamy, croyant sans doute nos forces suffisamment occupées par la colonne de gauche, commença son mouvement sur leurs derrières, se plaçant ainsi entre elles et le fleuve.

Aussitôt les avisos prirent part au combat et quelques obus lancés à propos par le *Podor*, commandé par le lieutenant de

vaisseau Aube, obligèrent l'almamy à se rabattre sur notre flanc gauche.

Deux pelotons d'infanterie de marine et les volontaires, appuyés par des obusiers, furent conduits au devant de cette nouvelle attaque, un feu meurtrier, engagé à 40 mètres, obligea bientôt l'ennemi à battre en retraite.

Vivement talonnés par les volontaires, et éprouvant encore à distance les effets de l'artillerie, les Toucouleurs ne tardèrent pas à être en complète déroute. En même temps qu'avait lieu cette seconde attaque la compagnie de débarquement brûlait le village de M'Bolo,

Après quelques instants de repos, la colonne alla brûler le village de Diaba Maoundou, capitale de l'almamy nouvellement nommé.

Elle se remit en marche à 4 heures de l'après-midi et alla brûler le village d'Oréfondé, capitale des Bossèiabès et ancien séjour d'El Hadj à l'époque où il était maître du Fouta.

Les troupes rejoignirent le lendemain leurs bâtiments.

Les pertes éprouvées par l'ennemi dans cette affaire furent considérables, si on en juge d'après les renseignements recueillis qui portent à 27, dont 16 tués, les chefs atteints. On compta plus de 60 cadavres sur le champ de bataille. Nous eûmes 7 blessés dont un, le maréchal des logis de spahis de Serres, qui succomba le lendemain. Nous perdîmes aussi le capitaine Grasland de l'infanterie de marine.

La rude leçon infligée au Fouta ne fut cependant pas suffisante et ses bandes réorganisées vinrent bientôt troubler à nouveau la tranquillité de la Colonie.

Septembre.

COMBAT DE LOUMBEL.

Les Toucouleurs, un moment dispersés, se reformèrent bientôt et, grossis des gens du Toro et du Dimar, s'avancèrent dans le courant de septembre, sous les ordres de l'almamy Alpha Mamadou Tierno jusqu'au village de Bokol, situé à peu de distance du poste fortifié de Dagana.

Cette révolte, menaçait de provoquer une invasion dangereuse pour notre commerce, sans défense dans cette partie du fleuve voisine de Saint-Louis, et préjudiciable à notre influence sur le Oualo et les Maures de la rive droite

Il était indispensable de prendre des mesures urgentes. Les troupes furent aussitôt rassemblées sur les avisos disponibles, et le Gouverneur Jauréguiberry dès leur débarquement se transporta à leur tête au devant de l'almamy.

La rencontre eut lieu dans la soirée du 22 septembre 1862, à la suite d'une marche sous un soleil meurtrier.

Après une heure d'engagement dans la plaine de Loumbel, l'armée ennemie fut mise en déroute complète; l'almamy s'enfuit à 22 lieues de là, à la faveur de la nuit.

Ce succès, en raison de la saison, nous coûta cher car plusieurs de nos soldats avaient été victimes d'insolation (1) sur le champ de bataille, et plusieurs hommes furent atteints de fièvre à leur retour à Saint-Louis.

Une flotille, composée de plusieurs bâtiments portant une petite colonne, parcourut les marigots de Doué et de Bokol et y poursuivit les groupes de fuyards partout où l'inondation permettait de débarquer. Elle brûla et canonna également les villages rebelles.

A Gamadj et à Tioubolel-Counta, les ennemis essayèrent vainement de s'opposer au débarquement des troupes.

Ils furent mis en déroute avec des pertes très sensibles. La baisse des eaux ne permit malheureusement pas aux bâtiments d'approcher à portée de canon d'Odégui et de Kobilo où le terrain marécageux empêchait tout débarquement.

L'ennemi ne fut pourtant pas démoralisé par ces mesures de repression; il employa le reste de l'hivernage à préparer une nouvelle campagne et la révolte du Toro devint générale.

Le Lam Toro, Amadou Bokar, nommé par le Gouverneur, fut chassé et remplacé par un jeune homme, Samba Oumané, réputé notre ennemi.

Ardo Isma et Ardo Ely, chefs des Peulhs de l'île à Morphil (2) et de la rive gauche du marigot de Doué, s'étaient immédiatement ralliés à la révolte des Toucouleurs.

Abdoul Boubakar, électeur des Bosséiabés, jeune fanatique plein d'ardeur, était l'âme de cette ligue à laquelle la tribu

---

(1) A cette époque le schako était encore la coiffure des troupes d'infanterie. Le cosque colonial ne fut mis en usage dans l'armée coloniale que vers 1882 ou 1883.

(2) Ile située entre le Sénégal et le marigot de Doué. Podor est construit sur sa pointe occidentale.

Maure des Ouled Eyba était venue ajouter ses contingents avec l'espoir de piller ses alliés et l'ennemi.

Les Maures de la rive droite observaient ce mouvement général, se tenant prêts à tomber sur le vaincu et à profiter des événements qui se préparaient pour reprendre pied sur la rive gauche, leur ancien domaine.

La situation était l'une des plus graves qu'ait traversée la Colonie.

D'autre part, il fallait attendre, pour conduire une colonne dans le Fouta, que les terrains inondés fussent désséchés, et suffisament raffermis.

Il était également à craindre alors que les eaux du fleuve, devenues trop basses, ne permettent plus le passage des chalands destinés à l'approvisionnement du corps expéditionnaire.

1863. — Janvier.

EXPÉDITION DU FOUTA.

Dès le mois de décembre 1862, le Gouverneur Jauréguiberry donna l'ordre aux chefs de corps de tenir prêts le personnel et le matériel disponibles pour le 8 janvier suivant.

1,200 hommes de toutes armes de la garnison et des troupes d'artillerie et d'infanterie de marine récemment arrivées à Saint-Louis par la frégrade *l'Iphigénie*, composèrent le corps expéditionnaire. M. le lieutenant-Colonel Faron commandait les tirailleurs sénégalais ; les troupes d'infanterie de marine étaient sous les ordres du chef de bataillon Barolet ; le capitaine d'artillerie Poète commandait les effectifs de son arme ; le capitaine Baussin était à la tête de la cavalerie ; M. Bel, chirurgien de la marine dirigeait le service de l'ambulance ; M. le lieutenant d'artillerie Derbesy conduisait le train ; le capitaine du génie Lorans devait relever les terrains parcourus par la colonne.

Le Gouverneur, ayant pour aides de camp le lieutenant de vaisseau Ribeil, le capitaine d'état-major Martin et le capitaine de spahis de Négreni, prit le commandement supérieur du corps expéditionnaire.

Les contingents de volontaires indigènes de Saint-Louis, et du Cayor, la plupart à cheval, et les peulhs, nos précieux auxiliaires dans ces sortes d'expéditions, portèrent à plus de 1,600 hommes l'effectif de la colonne.

Pour le transport des vivres et munitions nécessaires, on dut recourir à une flotille de 18 chalands (1) de 6 à 14 tonneaux loués aux particuliers, qui vinrent s'ajouter aux canots et aux chaloupes légères, fournis par l'arsenal.

Le personnel de cette flotille se composait de 200 hommes la plupart laptots détachés des avisos de la station locale et 60 marins débarqués de l'*Iphigénie* devait en assurer la défense.

Ce convoi fut placé sous la direction de M. le capitaine de frégate Vallon, qui devait également s'occuper de son organisation ; la compagnie de débarquement le l'*Iphigénie* fut confiée à M. le lieutenant de vaisseau Regnault et à l'enseigne de vaisseau Bernard.

Un chaland spacieux, avait été installé en ambulance par M. Oneill, chirurgien de la marine.

Un second chaland portait un four de campagne.

L'expédition quitta Saint-Louis, sur les avisos de la station locale le 12 janvier 1863, pour le marigot de Doué.

Le capitaine d'artillerie Mailhetard, commandant l'arrondissement de Podor, devait l'attendre le 14 avec ses troupes au village de Guédé.

Les grands avisos ne purent remonter au delà de Diaouara, où eut lieu le débarquement. Les canonnières à hélices la *Bourrasque*, la *Couleuvre*, les avisos à roues le *Basilic*, le *Serpent* suivirent la colonne jusqu'au village d'Edy.

Le corps expéditionnaire fut partagé en deux colonnes à son arrivée à Guédé ; l'une comprenant 450 hommes de troupes régulières de diverses armes, placé sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Faron, devait remonter la rive droite du marigot de Doué ; l'autre, commandée par le Gouverneur, devait agir sur la rive gauche. La flotille était placée entre les deux colonnes.

Ce dispositif de marche permettait de visiter tous les villages du Toro en empêchant l'ennemi de se réfugier sur le côté opposé.

Le 15 dans l'après-midi, après avoir quitté M'Dioum, le colonnel Faron, eut à subir un combat d'une heure dans un ravin entouré de fourrés très épais.

Le 17, la marche fut continuée sur Edy et Touldegal et le Gouverneur, vers 6 heures et demie du matin, se trouva en présence de l'armée ennemie qui l'attendait dans la ceinture

---

(1) Grandes pirogues plates.

de forêts connue dans le pays sous le non caractéristique de Tata (rempart) et réputée inexpugnable.

L'action commença immédiatement ; à 7 heures 40, l'ennemi complètement battu, fuyait de tous cotés et les colonnes pénétraient dans les villages d'Edy et de Touldégal qu'elles rasaient le lendemain.

L'état du terrain ne permettant plus d'opérer sur la rive droite, le Gouverneur rappela près de lui le colonnel Faron, et donna l'ordre au capitaine Mailhetard de reconduire à Podor les troupes chargées de surveiller les mouvements des Maures.

Le *Serpent*, le *Basilic* furent renvoyés à Saint-Louis, avec les blessés et les malades et, le 19, on se dirigea sur Aéré, dernier village sur la frontière du Toro.

La flottille, dont la navigation à cette époque de l'année était génée par le manque d'eau et la nature spéciale du lit du fleuve, devait rejoindre la colonne de Médina.

Le Gouverneur parcourut sans hâte, et sans rencontrer de résistance, les provinces du Lao et des Irlabés, détruisant sur son passage les centres de populations qui s'étaient montrés hostiles.

De M'Birboyan, témoin de la récente défaite d'Abdoul Boubakar, à Matam, la colonne traversa les provinces des Ebiabés, des Bosséiabés, en un mot le Fouta central tout entier, en châtiant les villages qui s'étaient déclarés contre nous, et pénétra le 29 dans le Damga. Le 31, elle arrivait à Matam où la rejoignit la petite colonne de M. le chef de bataillon de Pineau, commandant de l'arrondissement de Bakel.

Février.

Le convoi de chalands transportant le ravitaillement ne put atteindre Matam que le 2 février, époque extrême convenue pour son arrivée, il eut à soutenir en cours de route, le 28 janvier, un engagement avec les villages Bosséiabés de Thiaski, N'Diafan, et Sentch-ou-Bou-Maka, dépendant d'Orèfondé qui avaient attaqué le convoi.

M. de Pineau ayant annoncé au Gouverneur qu'El Hadj était toujours dans le Macina et n'avait aucune intention de venir au Sénégal, celui-ci se dirigea le 4 sur Gaoul, capitale du Damga, après avoir renforcé la colonne du commandant de Bakel d'un peloton d'infanterie de marine.

La colonne venait de quitter Gaoul le 7 et de s'engager dans un bois qui sépare ce village des plaines inondées pendant

l'hivernage, lorsqu'elle fut vivement attaquée sur les flancs et à l'arrière.

L'ennemi avait laissé passer la tête de la colonne. L'arrière-garde où se trouvaient les volontaires indigènes et le troupeau, couverte seulement par le peloton d'infanterie de marine du lieutenant Masclary, fut bientôt enveloppée.

Les tirailleurs ayant repoussé les attaques de flanc, la colonne se dégagea sans trop de difficultés et gagna une plaine voisine d'où le bois fut balayé à coups de canons; le bataillon du 4e régiment de marine, commandant de Barolet, fut ensuite lancé contre les Toucouleurs qu'il chassa devant lui en leur faisant éprouver des pertes considérables.

Le lieutenant Masclary et la poignée d'hommes qui composait l'arrière garde avaient payé de leur vie une héroïque résistance au milieu d'un cercle d'ennemis qu'ils n'avaient pu franchir.

Les Ouled Eyoa étaient parmi nos aggresseurs.

Après quatre heures de combat, de poursuites et d'attente sur le champ de bataille, pendant lesquelles la cavalerie s'empara de plusieurs prisonniers, le Gouverneur, assuré de la défaite de l'ennemi se rendit à Rindiao (rive gauche) où la flotille arriva quelques heures après.

La journée du 9 fut employée à détruire les villages déjà en partie incendiés par la flottille dix jours avant; le camp fut porté à Diourbivol d'où la colonne, laissant le fleuve à droite, devait marcher directement sur l'ancien bivouac de Galaga.

Afin d'évacuer les blessés et malades qui génaient les mouvements de la flotille, et de prévenir en même temps le chef-lieu de l'époque précise du retour du corps expédidionnaire à Diaouara, où devait l'attendre les avisos de la station locale, le Gouverneur forma un convoi de trois chalands que M. le lieutenant de vaisseau Regnault, ayant sous ordres M. Lelarge, chirurgien de 3e classe de la frégate *Iphigénie*, fut chargé de conduire à Podor, en suivant le grand bras du fleuve.

Cet officier ne rencontra aucun obstacle à sa navigation jusqu'à Saldé, mais le 11 février, arrêté par le passage peu profond mais dangereux de Fondé Eliman, il fut attaqué à la fois des deux rives du fleuve par des forces considérables.

Etroitement surveillés, éloignés de tout secours, quelques laptots se dévouèrent et partirent pendant la nuit pour essayer de

prévenir le Gouverneur de la situation fâcheuse où se trouvait le convoi : l'un d'eux put parvenir au camp de Gouy, devant Pété.

Le lieutenant-colonel Faron, avec une colonne légère fut aussitôt chargé de traverser l'île à Morphil et d'aller dégager M. Regnault. Cet ordre fut promptement exécuté et M. le lieutenant de vaisseau Regnault, ayant obtenu le renfort de quelques tirailleurs d'élite, poursuivit sa route entre les berges du fleuve garnies d'ennemis.

La colonne atteignit Diaouara le 20 février, où elle retrouva ses moyens de transport.

Le retour de la flotille restée avec le corps expéditionnaire, fut plus mouvementé.

Le 17, en descendant le marigot de Doué avec la colonne, trois chalands d'arrière-garde, échoués par suite de la baisse des eaux au passage d'Aram, furent attaqués par les Peulhs et Toucouleurs qui précédemment avaient assailli le convoi de M. Regnault.

Le commandant de la flotille arrêta l'avant-garde qu'il ramena en arrière pour débarquer tous ses hommes valides.

L'escorte d'arrière-garde avait dû se replier promptement pour ne pas être enveloppée, et il fallut quelques temps pour organiser une ligne de défense de près de 600 mètres. Lorsque tout fut prêt, une décharge générale jeta le désordre au milieu des ennemis qui s'enfuirent. Quelques coups d'obusier rayé dispersèrent de la berge les groupes qui auraient eu l'intention de récidiver.

La marche reprit lentement jusqu'à Aéré, en tiraillant tout le long de la route avec les villages.

A partir de ce dernier village, on renforça de deux pelotons d'infanterie le personnel de la flotille reconnu insuffisant, et elle put alors parvenir, sans trop de difficultés, jusqu'à Diaouara, où le commandant, arrivant quelques heures après le Gouverneur, trouva l'ordre d'embarquer les dernières troupes sur les avisos laissés à sa disposition, et de ramener à Saint-Louis le reste des troupes qui rentrèrent le 23 février, après 41 jours d'absence.

On comptait 20 tués devant l'ennemi, dont 1 officier et 13 volontaires, 55 blessés, parmi lesquels 16 volontaires et 9 laptots, enfin 21 hommes étaient morts de fatigue et de maladies diverses.

Cette campagne qui avait coûté des pertes énormes au Toro, amena rapidement les habitants à demander la paix, pour sauver de la destruction leurs villages et leurs biens.

Après plusieurs conférences préliminaires entamées par le capitaine Mailhetard, commandant de Podor et conduites ensuite par le Lieutenant de vaisseau Regnault, devenu directeur des Affaires indigènes, un traité fut conclu et signé à Moctar Salam le 20 mars, un mois après la rentrée à Saint-Louis des dernières forces de l'expédition du Fouta.

Le Toro reconnaissait à nouveau son annexion. Samba Ousmane était reconnu Lam Toro.

Juin 1864.

EXPÉDITION DES BOSSÉIABÉS.

La répression de 1863 n'avait cependant pas entièrement réduit les Maures et les Bosséa.

Dans les derniers jours de juin 1864, huit chalands pleins de mil et de marchandises, volontairement échoués en face du village de Daoualel, à six lieues au dessus de Saldé, furent attaqués par le chef Maure Mohamed Ould Eyba, allié des Toucouleurs Bosséiabés. A la tête de 200 à 300 brigands, il tua deux hommes de leur équipage, et pilla les embarcations.

Après cette affaire, ce chef de bande se rendit chez son ami Abdoul Boubakar, chef des Bosseiabés, et se retira ensuite dans son camp, qui était confondu avec le village de Bosséiabés de Kaédi sur la rive droite.

Ces Bosséiabés, étaient évidemment d'accord avec Ould Eyba en laissant accomplir cet acte de brigandage sur leur territoire. Ils avaient tiré au mois de mars précédent des coups de fusils sur une embarcation de l'Etat montée par un officier de marine qui procédait à l'opération importante du nivellement du fleuve.

Juillet.

Le Gouverneur décida de ne pas laisser cette complicité impunie; le 15 juillet, la flotille, sous les ordres du capitaine de frégate Aube, partait de Saint-Louis transportant une colonne de 806 hommes, commandée par le colonel Despaillères.

Ces troupes se composaient de :

200 hommes d'infanterie de marine, sous les ordres du capitaine Bouet;

300 tirailleurs sénégalais, sous les ordres du Lieutenant-colonel de Barolet;

100 tirailleurs, commandant M. Alexandre;

30 hommes du génie, commandant M. Maritz;

130 hommes des compagnies de débarquement, commandés par le lieutenant de vaisseau Nègre.

Le 18 à 11 heures du soir, le capitaine Bouet débarquait près de Daoualel avec 200 hommes, surprenait les habitants, en tuait 40 à la baïonnette, et brûlait le village.

Le 19 à 5 heures du matin, le reste de la colonne, sous les ordres du colonel Despaillères, enveloppait le village de Kaëdi.

Ould Eyba, avec ses Maures et toute la population du village, avait pris la fuite à notre approche.

200 tentes de Maures et 200 cases de Toucouleurs furent brûlées.

Le même jour et le lendemain, la même opération eut lieu pour tous les villages Boéseiabés des bords du fleuve.

Le Bosséa se soumit enfin aux conditions qu'on lui imposa, fit sa soumission entre les mains de l'Almamy du Fouta Mohamadou : Abdoul Boubakar Ould Eyba et Samba Oumané quittèrent ce pays qui put jouir d'une tranquilité relative pendant quelques années.

La colonne rentra à Saint-Louis le 24.

AHMADOU SÉGO OU AHMADOU CHEIKOU
(1868-1875.)

Cette période de calme ne devait cependant pas être de longue durée. De nouvelles calamités vinrent s'abattre en novembre 1868 sur le Fouta. La famine et le choléra, qui sévissaient dans la Colonie, causèrent de grands ravages, décimant les habitants que les guerres précédentes avaient durement éprouvés.

Ces nouveaux malheurs déterminèrent une grande exaltation religieuse parmi les indigènes du Oualo, du Cayor et des états riverains du Bas-Sénégal.

Un marabout du Toro, nommé Ahmadou Cheikou (1), affilié

(1) Amadou Cheikou était fils d'un faux prophète nommé Madiou, mort quelques années auparavant à Duoro Madiou, qui avait 25 ans avait occupé l'attention publique par ses prédications; il s'était signalé principalement par le meurtre de l'un de ses enfants, froidement accompli pour faire croire à la divinité de sa mission. Il avait engagé avec le Fouta une lutte dans laquelle il finit par succomber.

à la secte des Tidjani(1) d'Aïn Moli (Sud de l'Algérie), exploita habilement ces dispositions. Il annonça que ceux-là seuls qui embrasseraient sa cause seraient protégés contre le fléau. Il eut bientôt assez de prosélytes pour commencer la guerre sainte et, en 1866, envoya ses fidèles dans le Djoloff et dans le Cayor sous les ordres d'Ibrahima Penda.

Nous nous trouvions alors aux prises avec le chef de ce pays, Lat Dior. Les nombreuses expéditions qui furent dirigées pendant plusieurs années contre lui font l'objet d'un chapitre spécial.

Les évènements parurent donc propices à Ahmadou Cheikou pour révolutionnner le Toro et le Dimar.

Un seul chef, le Lam Toro, Samba Oumané, nous était resté fidèle.

Le Gouverneur, averti des menées de ce marabout, prit de suite des dispositions pour le combattre.

Juin 1869.

Pour le punir et pensant effrayer le Toro, il envoya, le 27 juin 1869, une colonne détruire Ouoro Madiou village natal d'Amadou Cheikhou, situé sur le marigot de Doué, d'où cet agitateur s'étai' rendu avec ses partisans se dérigeant vers le Cayor.

Cette démonstration de force, faite la nuit, par surprise n'ajoutait rien au prestige de nos armées, et n'eut aucun résultat.

Dans le même temps, Ibrahima Penda, lieutenant d'Ahmadou, entrait dans le Diamour, battait, près de N'Diagne, le sérigne Coki, Samba Aminata, et trouvait dans le Cayor un allié puissant en la personne de Lat Dior. Joignant ses troupes à celles de notre ennemi (2 juillet) près de Kobilo, il aida au pillage du Cayor.

Ainsi qu'il sera exposé plus loin ils furent battus et mis en déroute à Louga avec de grossess pertes (16 septembre.)

Pendant ces luttes dans le Cayor, Ahmadou Cheikhou avait employé les derniers mois de 1869 à révolutionner le Toro et le Dimar ; le Lam Toro, Samba Oumané, fidèle à notre cause, subissait dans Guédé les assauts répétés des partisans d'Ahmadou.

(1) Une des sectes religieuses de l'Islam.

En décembre suivant, Lat-Dior ayant été battu à Salen (Cayor) par la colonne du capitaine Canard, les troupes occupées dans cette région furent dérigées sur le Toro.

Février 1870.

Le 31 janvier 1870, une colonne forte de 500 hommes sous le commandement du lieutenant-colonel Trové, transportée par *l'Archimède*, le*Sphinx*, la *Tirailleuse*, débarquait le 6 février suivant près de Diawara, sur la rive gauche du marigot de Doué, où elle trouva Samba Ousmane avec ses gens, culbuta un parti d'insurgés à M'Boutoul (1) puis à Fanao, parcourut la région avoisinante; razziant les troupeaux des rebelles, particulièrement à Saéré où le butin s'éleva à 150 bœufs et 2000 moutons.

Dans une tentative faite près de Diawara pour reprendre ses troupeaux, le 9 février, Amadou Cheikhou ne réussit pas et laissa 200 cadavres sur le terrain.

Pendant ce temps, les gens de Podor opéraient de leur côté une razzia de 250 moutons.

Après un repos de quelques jours, la colonne, atteignit, le 15 à N'Dioun, le marabout qui, abandonné de ses guerriers dut s'enfuir avec quelques cavaliers sans combattre. Le soir, il passait vers 6 heures à hauteur du poste d'Aéré, allant chercher un refuge dans le Fouta.

Tous les villages rebelles de l'île à Morphil furent pillés, et détruits.

Après cette journée, qui avait montré au Toro la puissance de nos armes, les chefs les plus influents abandonnèrent la lutte et s'offrirent pour otages. Seuls les gens d'Aléïbé, de Bodé et d'Aéré, trop compromis par leurs aggressions réitérées contre les chalands du commerce, par l'assassinat du chef de poste d'Ondonkou Aéré et de nombreux méfaits du même genre, n'osèrent pas implorer notre clémence. Des dispositions furent prises pour les chatier.

Cette opération devait terminer la campagne, puisque dès ce jour nous ne devions plus rencontrer Ahmadou Cheikou.

Le 16, la colonne alla razzier Touldégal.

Le 18, elle aborda l'île à Morphil où s'étaient réfugiés les gens d'Aléïbé, de Bodé et d'Aéré qui avaient appelé à leur aide deux tribus de Maures Brakna, les Ouled Amed et les Kounta. Elle

(1) Village situé en amont de Podor.

vint camper en face Dodel au milieu des bois; mais repartit le soir à 4 heures et demie pour trouver une position moins dangereuse. La troupe avançait péniblement dans les hautes herbes; à 5 heures et demie, l'ennemi fut signalé sous bois. Les tirailleurs d'avant-garde commencent le combat à 50 mètres à peine de l'ennemi. Alors, sur les deux faces du carré s'ouvre un feu à volonté bien nourri. La nuit tombait, il n'était pas possible de juger des pertes de l'ennemi mais, à une si petite distance, notre feu avait dû être des plus meurtriers. L'affaire avait duré un peu plus de 35 minutes.

Pendant que l'action principale se dénouait sur la droite, un gros d'ennemis avait essayé de nous envelopper par notre gauche; assaillis par la 4e face dont une demi-conversion les rejeta sur les volontaires, il durent rétrograder en désordre. et défiler ensuite un à un devant la 3e face du carré, rampant dans les herbes à 20 mètres au plus des flanqueurs de gauche qui, pendant quelques minutes, purent les fusiller à loisir.

Après ce combat, la colonne reprit sa marche et arriva au campement à 7 heures et demie après avoir brûlé deux villages peulhs sur son passage. Le 21, elle razzia Aleïbé et le 22, Boki.

Le 23, la colonne traversa de nouveau l'île à Morphil, cette fois de l'Ouest à l'Est, et vint camper à Ondonkou Aéré après avoir repassé le marigot. Le 24, Bodé est brûlé et rasé le 25, la même opération eut lieu à Aéré. Le 26, la colonne reprend la route de Diawara près de Touldégal, N'Diouma et Guédé; le 27 mars, elle embarque et rentre à Saint-Louis le 9 avril, laissant Samba Oumané comme chef du Toro.

Amadou Cheikou, quitta peu de temps après le Fouta et se rendit dans le Djoloff où il avait de nombreux partisans.

Il en chassa le roi, prit sa place et, pendant 5 ans, nous ne fîmes aucune tentative pour l'en déloger.

Chaque année, il faisait des incursions dans le Toro pour châtier ceux qui avaient occasionné son départ, mais il n'osait se rendre dans le Cayor où Lat-Dior, redevenu Damel, était notre allié et lui interdisait l'entrée dans ses états.

Il y faisait pourtant une habile et active propagande, et recrutait jusqu'à Saint-Louis des adhérents à la confrérie des Tidjani dont il s'était proclamé le chef pour le Soudan.

1875

Le nombre de ses prosélytes allait toujours en croissant et, en 1875, Amadou Cheikou se crut suffisamment fort pour nous combattre et proclamer son dessein de délivrer le pays de la domination des blancs.

Il espérait, par cette déclaration, provoquer une insurrection à Saint-Louis même et paralyser ainsi notre organisation.

Il envahit le Cayor dont il pilla et brûla les villages et battit Lat Dior à Coki où il s'installa ; puis ses troupes poursuivirent le Damel et le battirent à nouveau près de Kébémer(1), à Thioune et à Sakh, près de Mékhé(2).

Lat Dior se sauva et se refugia dans le Gandiolais à Tihériman, d'où il réclama notre assistance.

Le Gouvernement de la Colonie ne s'était pas laissé surprendre par ces événements et avait envoyé dans le Cayor, dès que la présence d'Amadou y fut signalé, une colonne de 580 combattants avec deux pièces d'artillerie pour y agir de concert avec Lat Dior. Le lieutenant-colonnel Begen en reçut le commandement.

Cettre troupe ralliait bientôt l'armée de Lat Dior et, dans la nuit du 10 au 11 février, campait à Pété, village situé à 11 kilomètres au Nord de Coki, où se trouvait Amadou Cheikou avec toutes ses forces.

Février.

COMBAT DE BOUNDOU.

Le 11 février au matin, la colonne, éclairée par toute sa cavalerie, s'ébranla marchant sur Coki.

Le convoi fortement massé (train et bagages, ambulance, chameau) était encadré par les peletons d'infanterie de marine et de tirailleurs ; les troupes de Lat Dior flanquaient la queue de la colonne à gauche. On avançait ainsi sur le terrain semé de broussailles, lorque l'ennemi fut signalé sur le flanc gauche par la cavalerie.

L'ordre fut aussitôt donné de former le carré autour du convoi, l'armée de Lat Dior marchant derriére nos troupes.

---

(1) Actuellement centre d'arachides sur la voie ferrée de Dakar à Saint-Louis.

(2) Dito.

Bien que la plus grande célérité ait été apportée dans l'exécution de cet ordre, le combat s'engagea à cent pas environ, à Samba Sadio, le mouvement étant à peine terminé.

Le nombre des assaillants augmentait dans une proportion considérable; cachés dans les herbes, visant bien, se rapprochant rapidement, gagnant du terrain et prononçant un mouvement tournant vers la gauche, ils tentaient de nous couper de la ligne de retraite, et, évitant la première face du carré occupée par l'infanterie de marine, essayaient d'attaquer les tirailleurs et les volontaires pour atteindre plus facilement le convoi.

Malgré le feu terrible de nos chassepots et de nos canons, les hommes d'Ahmadou, protégés par un pli de terrain, continuèrent leur mouvement qui les porta bientôt à 40 ou 50 pas de notre front.

Beaucoup parmi les nôtres, dont un grand nombre d'officiers, furent tués ou blessés. Gagnant en audace, les assaillants, tournèrent complètement une des faces du carré et le feu s'engagea entre les gens d'Amadou et ceux de Lat Dior.

La situation devint sérieuse; seul un mouvement offensif pouvait nous dégager.

Le commandant de la colonne donna alors l'ordre à l'escadron de spahis, commandé par le capitaine Lasmolles et le lieutenant Faidherbe de charger, et toute l'armée de Lat Dior, entraînée par l'exemple, se précipita sur l'ennemi qui fut mis en déroute et poursuivi avec acharnement à travers la brousse.

M. le lieutenant-colonel Begin, après s'être assuré qu'un retour offensif dAhmadou n'était plus à craindre, dirigea sa colonne sur Coki, distant de 5 kilomètres, et fit occuper le sagné (1), établi en avant du village, et qui avait été abandonné par l'ennemi.

Cependant, l'armée de Lat Dior, sous la conduite de son suivant Boyo Fall, poursuivait le Marabout sur la route du Djoloff; les nouvelles apportées successivement apprirent qu'Amadou Cheikhou avait été tué à Diaye Diorde et son armée anéantie avec ses principaux lieutenants.

Les pertes de l'ennemi s'élevaient à 450 tués; les nôtres à 88 blessés, dont 9 officiers, parmi lesquels les capitaines de Kersabiec, Lambert. Chaumont, de Comeiras, les sous-lieu-

(1) Sorte de petite redoute.

tenants Michaud, Brémont, Herrewin, Bel-Kreir et 14 hommes tués, dont un officier indigène Ahmady Samba.

La question, grosse de menaces, de la domination d'Ahmadou Cheikhou dans le Cayor, avait été réglée en trois quarts d'heures.

L'insurrection menaçante était étouffée, et on pouvait espérer à nouveau, pour les régions du Fouta trop souvent troublées par les combats, une ère de repos et de reconstitution que notre intérêt nous commandait de guider, et d'encourager.

OPÉRATION DANS LE FOUTA. — ABDOUL BOUBAKAR.

1877.

Abdoul Boubakar, almamy du Bosséa, que nous avions contraint de quitter le Fouta après l'affaire de Kaëdi, n'avait cependant pas renoncé à la lutte et, depuis longtemps, suscitait des embarras au Gouvernement de la Colonie par ses intrigues et son humeur turbulente.

Poussé par les Toucouleurs de Ségou et du Kaarta, Abdoul Boubakar, revenu dans son ancien pays, tenta de reconstituer sous son autorité l'ancien état du Fouta, que le Gouverneur Faidherbe avait réduit à l'impuissance en séparant le Toro du Damga.

Ses agissements étaient devenus tels, qu'en 1877 une colonne d'observation parcourut pacifiquement le fleuve et aboutit au traité de Gaboya, du 24 octobre 1877, établissant l'indépendance du Lao et des Irlabés qui existait en fait depuis la désignation d'Ibra Almamy comme chef du Lao (1).

1880.

Cependant, deux ans plus tard, Abdoul Boubakar entrait en lutte avec Abdoul Amadou, notre allié du Toro. Enfin, dans les derniers mois de 1880, il faisait savoir qu'il s'opposait par la force à l'établissement de la ligne télégraphique de Saldé à Matam qui devait traverser le territoire du Bosséa.

(1) Ibra Almamy avait assassiné son oncle Amadou Moctar, pour lui prendre le pouvoir. Il mourut en 1895, et fut remplacé par son frère Abdoul Aziz, mort assassiné à Aéré, en 1900, par son cousin Amadou Biram.

1881.

Au commencement de février 1881, une colonne expéditionnaire, sous les ordres du commandant Pons, de l'infanterie de marine, fut envoyée de Saint-Louis, pour protéger les travailleurs.

Elle se composait de 2 compagnies d'infanterie de marine, d'une compagnie de tirailleurs sénégalais, d'un escadron de spahis, d'une section d'artillerie et d'une section disciplinaire.

Mars.

COMBAT DE N'DOURBADIAN.

Cette colonne parcourait le pays depuis un mois, lorsque le 8 mars un convoi de ravitaillement, escorté par l'escadron de spahis et 90 soldats d'infanterie, fut subitement attaqué près de N'Dourbadian par les partisans d'Abdoul Boubakar.

Les Toucouleurs s'étaient formés en trois colonnes épaisses et cherchaient à envelopper le convoi au passage d'un marigot.

Pendant que l'infanterie arrêtait les colonnes de gauche et du centre par un feu bien dirigé, l'escadron de spahis chargea à fond celle de droite.

Il fut accueilli par une décharge à bout portant qui tua 3 officiers : MM. Badenhuyer, capitaine commandant l'escadron, le lieutenant Fonet, le vétérinaire Aouchane, un sous-officier et 8 hommes et blessa 6 hommes.

Malgré ces pertes considérables, les spahis et les troupes d'infanterie continuèrent la lutte contre les Toucouleurs qui, au bout d'une demi-heure de combat, lâchèrent pied entraînant Abdoul Boubakar dans leur fuite.

Le commandant Pons détruisit ensuite les villages qui avaient ouvertement participé à la rébellion d'Abdoul Boubakar.

Mai.

Le 16 mai 1881, les chefs du Bosséa, Abdoul Boubakar, Thierno Moli, etc, réduits à l'impuissance, signaient un traité de paix.

Cet acte fut complété par le traité de M'Bolo (14 août 1883) reconnaissant le groupement du Bosséa, des Ebiabés et les

Irlabés Diéri en une république fédérative autonome; chaque Etat ayant son chef et les Etats pouvant élire un chef (Almamy) commun. Le traité reconnaissait l'indépendance du Lao et des Irlabés Pété par rapport au Bosséa.

1883

COLONNE DU FOUTA

Au mois de novembre 1883, une colonne fut organisée pour aller au secours de notre allié Ibra Almamy, battu par Abdoul Boubakar, et pour châtier les coupables de l'invasion et du pillage du Lao.

Elle était composée de 300 hommes commandés par le lieutenant-colonel Voyron, répartis somme suit :

Deux compagnies d'infanterie de marine ;

Une section de disciplinaires ;

Une section de tirailleurs ;

Une section artillerie ;

Un peloton de spahis.

Elle embarqua à Saint-Louis, sur le *Laprade*, le 8 novembre, et rejoignit, au marigot de Doué la flottille composée des avisos *Ecureuil*, *Richard-Toll*, *Pol*, de 3 chaloupes, 3 chalands, 2 pirogues.

Entre temps, Ibra avait pu améliorer sa situation grâce à l'appui du détachement de Richard-Toll, et remporter le 7 novembre, à Médine et Colèré, un succès sur son adversaire.

Le commandement de la colonne décida alors de mettre à profit cet avantage, et de poursuivre Abdoul Boubakar jusque dans ses villages, puis de s'établir à Boumba et à Caloya pour rétablir complètement l'autorité de notre allié.

La colonne débarqua donc le 13, à Caloya ; le 16, à Diaba, elle fut renforcée des alliés d'Ibra et du Lam Toro qui la rejoignirent au nombre de 700. Elle prit contact le même jour, à Asudé Balla, avec les gens d'Abdoul, qui se retirèrent, devant elle, après avoir incendié le village.

La colonne, poursuivant ses opérations, était à Tchilogne (Bosséa), le 18. — Elle bombarde le 19, le village d'Odégui, défendu par l'ennemi, s'en empare après quelque hésitation, et se repose les 19 et 20. Une reconnaissance de cavaliers alliés ayant signalé le même jour que le père d'Abdoul Bou-

bakar avec ses biens, les gens d'Odégui et leurs captifs étaient réfugiés dans les bois protégés par un marigot, les alliés furent envoyés razzier dans cette direction le 21, ils ramenèrent 260 bœufs, 100 ânes et 2,000 moutons.

L'activité déployée par nos troupes et les avantages déjà obtenus par leur courage ne tardèrent pas à produire leurs résultats politiques.

Le chef du Dimar, qui s'était jusque là tenu dans l'expectative, attendant l'issue des événements qui se passaient à côté de sa province nous amena le 22, 150 hommes.

Une nouvelle razzia était opérée par les alliés le 23, vers Douloumagui et Ledo, et le 25, le commandant de la colonne réunissait à Gelondé les différents chefs de la contrée qui s'engagèrent à expulser Abdoul Boubakar, et à faire respecter le traité du 14 août, de M'Bolo. A la suite de cette entrevue une nouvelle convention était signée avec les principaux d'entre eux, Mahé Amat et Tierno Hollé.

La tournée de police ayant rempli sa mission, les troupes se rembarquèrent à Galoya le 29, sur la flottille qui arriva à Saldé le 30 et le 1er décembre, à Cascas, où elle aida Ibra à réduire ce village, et redescendit en suite à Saint-Louis, de nombreux hommes étant tombés malades.

1884

COLONNE D'AÉRÉ

Abdoul Boubakar n'avait cependant pas désarmé, et dès le départ de nos troupes avait recommencé ses agissements dans le Fouta.

Il fut donc nécessaire, pour faire respecter les traités qui venaient à nouveau d'être violés par ce chef avec la plus insigne mauvaise foi, de défendre l'intégrité du Lao sérieusement menacée. On organisa une nouvelle expédition qui fut placée sous les ordres du commandant Rémy, du 1er bataillon de Tirailleurs sénégalais. Elle se composait de 160 hommes formant une section d'Infanterie de marine, d'une section d'artillerie et de trois compagnies de tirailleurs (sénégalais et algériens)et fut dirigée sur le fleuve le 28 août 1884. Arrivée le 30, à Dodelle, elle ne put débarquer sur ce point en raison des difficultés de passage et se rendit le même jour près d'Aéré, dont elle s'emparait sans résistance. Ce village fut brûlé dans la journée et la colonne rentra à Saint-Louis, le 4 septembre.

L'état d'instabilité politique que les événements avaient créé et l'insécurité qui en résultait pour nos traitants et alliés, nous obligeaient à l'envoi des troupes indispensables à la protection de nos intérêts et au respect de notre pavillon.

C'est ainsi que le capitaine Girard, avec 30 sénégalais et accompagné du médecin auxiliaire Morin, fut chargé d'assurer le passage dans le Fouta, des chalands à destination du Haut-Fleuve. Dès le 4 janvier 1885, il s'établissait, à cet effet à Saldé, puis à Matam. Evacué par la suite, il fut remplacé par le capitaine de Fremental, qui rejoignit le détachement à Ouddourou et s'établit à Gaoul. L'hostilité marquée par le chef Tiorno Molé, nécessita l'envoi sur ce point, du lieutenant Vincent, avec 20 tirailleurs.

Cette manifestation armée permit à nos chalands de passer sans incidents notables, et le 22 mai, le détachement regagnait Saint-Louis sa mission accomplie.

COLONNE DU FOUTA

Dans les années qui suivirent Abdoul Boubakar ne tenta rien contre nous. Il prêta même son concours au commandant Combes, dans sa campagne contre Mamadou Lamine, dont il sera question plus loin.

L'ambition d'Abdoul Boubakar n'était pourtant pas satisfaite, et les sentiments d'hostilité qu'il nous avait précédemment marqués ne s'étaient pas modifiés.

Il espérait toujours dominer le Fouta et le Gouverneur avait dû envoyer dans le fleuve, en 1885, l'aviso le *Podor* pour protéger Ibra Alimamy, notre allié du Lao, contre ses entreprises.

A la faveur de cette période de calme, le Fouta avait donc pu se reconstituer et s'organiser, lorsque notre différent avec le Bourba Djoloff, Aly Boury, permit à Abdoul Boubakar de nous manifester sa rancune.

Ali Boury s'était enfui dans le Ferlo, voisin du Bosséa, où une colonne avait été lancée à sa poursuite. Le Gouverneur ordonna aussitôt à Abdoul Boubakar, chef de cette province de lui barrer la route.

Ce chef entretenait de bonnes relations avec notre ennemi, qui l'avait aidé précédemment dans sa tentative contre Ibra Alimamy (1885).

Loin d'obtempérer aux ordres du chef de la Colonie, il tenta d'intéresser les chefs et notables du Bosséa au sort du fugitif à qui il offrit une retraite auprès de lui.

Cette attitude témoignait de sentiments peu amicaux à notre égard et devait être considérée, en raison des antécédents de ce chef comme une alliance avec Aly Boury.

A cette époque, nous eûmes également à reprocher au chef du Bosséa, d'abord son alliance avec Ahmadou Cheikhou, sultan de Ségou, contre lequel opéraient nos colonnes, puis les assassinats successifs à Aéré de l'administrateur Jeandet (1) (2 septembre 1890) et à Ourdoldé, de notre allié Cheick Mahmadou, reconnu par nous comme chef du Guénar Damga, et enfin les entraves apportées à notre commerce sur le fleuve par l'intermédiaire de ses alliés Maures.

1891

Ces actes ne pouvaient rester impunis et une colonne, sous les ordres du colonel Dodds, fut chargée d'opérer sans tarder dans le Fouta.

Elle comprenait :

2 pelotons d'infanterie de marine, les 2e, 4e et 12e compagnies de tirailleurs : l'escadron de spahis; 1 batterie d'artillerie (4 pièces de 4) et les services, soit 700 hommes de troupes régulières, plus 1,200 cavaliers et 1,200 fantassins auxiliaires.

La concentration de ces troupes eut lieu à Guédi, du 2 au 4 janvier 1891.

Janvier.

Elles se mirent en marche le 13, faisant payer à son passage l'amende infligée aux villages compromis dans l'assassinat de l'administrateur Jeandet.

Le village de Bodé, ayant fait acte d'hostilité, fut razzié par les contingents auxiliaires.

La nouvelle de la défaite, à Youri, du sultan de Ségou, par le colonel Archinard, parvint à Aéré, le 15.

Cet événement occasionna la défection de Tierno Molé qui

---

(1) Un monument à la mémoire de ce fonctionnaire a été élevé à Podor, le 11 avril 1894.

inclinait à la soumission du parti de Abdoul Boubakar, décidé à poursuivre la lutte.

Le 13, Abdoul Boubakar offrit au commandant de la colonne de conclure un arrangement. On lui fit répondre de se livrer sans condition avec son fils et son frère. Les 20 et 21, à N'Gouy, où avait été installé un dépôt de vivres, on apprit, qu'Abdoul Boubakar était passé sur la rive droite et ralliait, à Ragg, Ali Boury et ses contingents, ainsi que ceux d'Amadou Sékhou.

Entre temps, Tierno Molé apportait la soumission des gens du Bosséa qui s'étaient séparés d'Abdoul Boubakar.

Nos troupes, grossies des contingents du Oualo, du Cayor, du N'Diambour et du N'Guik Mérina, occupaient alors toute la ligne de Saldé à Matam, de façon à empêcher Abdoul Boubakar de fuir dans le Ferlo jusqu'au-delà de la Gambie.

En même temps, une autre partie des auxiliaires d'Ibra Almamy, avec les guerriers du Lao et la tribu Maure des Touabir, marchaient sur la rive droite, s'emparant, après un court combat de Rogg, d'où Abdoul Boubakar, parvint à s'échapper avec sa famille, laissant entre les mains de nos alliés ses troupeaux et un grand nombre de captifs.

Le 20 janvier, la colonne, poursuivant ses opérations, se divisa en trois groupes ainsi constitués :

1er groupe : 1 peloton d'infanterie de marine;
La 11e compagnie de tirailleurs;
1 section d'artillerie;
1/2 escadron de spahis;
La moitié des contingents auxiliaires.

2e groupe : 1 peloton d'infanterie de marine;
La 12e compagnie de tirailleurs;
1 section d'artillerie;
1/2 escadron de spahis;
La moitié des contingents auxiliaires.

3e groupe : 2e compagnie de tirailleurs, les goums du Cayor et du Oualo et un convoi.

Le 2e groupe passa sur la rive droite le même jour et y opéra quelques reconnaissances.

Février.

Le 3 février il repassait sur la rive gauche laissant au Nord du fleuve, une colonne volante chargée d'une démonstration contre les Maures Dervichs.

Cette colonne était composée de spahis et de gens du Cayor et du Oualo; elle chatia les jours suivants, les villages compromis dans l'assassinat du Cheik Mahmadou.

Les réfugiés de Nioro (1) avec Ali Boury furent battus par notre allié Ciré Dié, chef des Douiankés, et rejetés au-delà de Magama. Le fils d'Ali Boury (2) fut fait prisonnier.

Le 9, la colonne est réunie à Matam; le 10, l'escadron de spahis, renforcé des goums du Cayor, opère une tournée de police dans le Damga Sud et reçoit les soumissions des habitants.

Le colonel Dodds, sur les ordres du Gouverneur, réorganisa le pays et fit élire de nouveaux chefs.

Le 11, un traité fut signé avec le nouveau chef du Damga Iba Abdoul. Du 11 au 15, 8,000 émigrants firent leur soumission, furent désarmés et dirigés sur leur pays d'origine.

Le 25, un traité était signé avec les nouveaux chefs du Bosséa.

Le même jour commenca le mouvement rétrograde de la colonne.

Mars.

Le 2 mars, un nouveau traité est signé avec les chefs Irlabés et Ebiabés et le 1er groupe de la colonne resta provisoirement à Galoya pour assurer la perception des amendes.

Le 5 mars, un traité est signé avec les chefs du Lao à Aéré.

Le 2e groupe, embarqué pour Saint-Louis le 10, y arriva le 12; le 1er groupe, relevé par des spahis de Galoya, rentra le 22; les opérations étaient entièrement terminées le 29 mars.

Cette démonstration clôture les opérations militaires dans les régions limitrophes du fleuve.

Cette partie du Sénégal, qui a été le berceau de notre expan-

---

(1) Ces réfugiés emmenés dans sa fuite par Aly Boury avaient été se joindre au fils du marabout El Hadj Oumar, à Nioro Sahel (Haut-Sénégal).

(2) Bouna N'Diaye, chef actuel du Djoloff, officier de la Légion d'honneur, l'un de nos meilleurs collaborateurs.

sion en Afrique et où pendant longtemps se limita notre action commerciale, était entièrement pacifiée et organisée. Ses habitants, définitivement ralliés à notre cause, participèrent à nos opérations dans le Cayor, dans le Rip et, plus récemment, pendant la grande guerre, combattirent avec courage sur le front français.

Abdoul Boubakar se réfugia en Mauritanie où il n'attendait que le retour de la colonne à Saint-Louis pour tenter de reconquérir sa situation dans le Bosséa. Ses anciens sujets, fatigués de ses nombreux brigandages et rendus prudents par la crainte d'une nouvelle répression, ne répondirent pas à son appel.

Nous surveillions les passages du fleuve et l'interdiction de la vente du mil sur la rive droite du fleuve le réduisit bientôt à merci. Il songea alors à la soumission, et en juin 1891. fit entamer dans ce but des négociations avec le commandant du poste de Kaédi. Il se rendit alors, le 1er août, au camp de Ould Moctar, chef des Maures chratif, pour y acheter deux chevaux qu'il voulait offrir au Gouverneur et au commandant de Kaédi comme gage de sa soumission. Ne se sentant pas en sûreté au milieu de Maures qui convoitaient ses biens il se disposait à quitter furtivement le camp de son allié lorsqu'il fut attaqué par une vingtaine de Maures armés et tomba mortellement frappé. Cette mort délivra la Colonie d'un agitateur.

Nous allions pouvoir consacrer définitivement tous nos efforts à la lutte entreprise contre Lat Dior, damel du Cayor.

. . . .

Si cette œuvre fut la plus longue et la plus pénible parmi les campagnes entreprises pour constituer l'unité du Sénégal, nous disposions pour l'accomplir de moyens plus étendus que dans les opérations précédentes. Nos forces, et notre sécurité s'étaient accrues à cette époque ; le fleuve était définitivement pacifié ; les Maures vaincus.

Nous pouvions compter sur les ressources que nous assuraient désormais, en hommes et en ravitaillement, les territoires du fleuve ; nos troupes, entièrement dégagées de ce côté, pouvaient se consacrer entièrement à la pacification des derniers Etats non encore soumis à notre autorité.

TROISIÈME PARTIE

VERS L'UNITÉ

CHAPITRE PREMIER

CONQUÊTE DU CAYOR

1861 — 1886.

1861 (*janvier*) **: colonne dans la région des Niayes ; construction de postes à M'Boro, M'Bidjem et Lompoul ; un traité nous cède le Diander et les salines de Gandiole. —** (*Mars*) **: colonne dans la région de N'Guiguis, Kelle et Mékhé ; combat de Diati. —** (*Avril*) **: colonne de Gandiole ; construction du poste de Potou. —** (*Mai*) **: colonne dans le M'Boul ; combat de Kouré ; construction d'une redoute à M'Bouré. — 1862** (*janvier*) **: traité de N'Dande. —** (*novembre*) **: construction d'une redoute à N'Guiguis ; cession du Diambour, du M'Baouar, de l'Andol et du Saniokhor. —** (*decembre*) **: combats de N'Dary défaite du capitaine Lorans, près de N'Golgol. — 1864** (*janvier*) **: combat de Loro. — 1869** (*juillet*) **: combat de Mékhé. —** (*septembre*) **: combat de Louga. — 1879 : traité nous cédant le terrain nécessaire à la construction du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. — 1883 : le Cayor est placé soas le protectorat de la France ; annexion du N'Diambour. — 1885 : inauguration du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. — 1886** (*octobre*) **: combat de Tivaouane ; mort du Damel Samba Laobé ; annexion du Cayor ; combat de Tchitmakha ; mort de Lat Dior.**

Jusqu'en 1861, nous n'avions jamais pénétré dans le Cayor, région qui s'étend, en bordure, de la mer de Saint-Louis à la presqu'île du Cap Vert.

En 1679, Ducasse, nous avait assuré par traité une bande côtière du Cap Vert à la rivière de Gambie, et plus tard en 1763, et 1765, le Gouverneur Poncet de la Rivière, avait négocié avec

le damel deux traités successifs qui nous assuraient la cession du Cap Vert, depuis le Cap Manuel jusqu'au Cap Bernard (1).

Cette cession fut renouvelée en 1787 avec Geoffroy Villeneuve, qui, sur l'ordre de de Boufflers, passa un nouveau traité renouvelant nos droits.

Ce n'est qu'en 1857, que la France excipant de ces conventions prit possession effective de Dakar. Cette opération fut effectuée le 25 mai de cette année par le capitaine de vaisseau Protet, qui fit débarquer à Dakar les marins de la *Jeanne d'Arc*.

Au commencement de 1861, le Cayor était le seul point du Sénégal avec lequel nous n'eussions pas de traité de paix.

Cette situation ne manquait pas d'être gênante si l'on considère que, par sa position entre nos deux principaux établissements Saint-Louis et Dakar, ce pays privait nos traitants de toute garantie pour le développement de leur commerce.

Ces commerçants étaient, en effet, exposés, lorsque leurs intérêts les appelaient dans l'intérieur, à être pillés ou rançonnés par les Tiédos (2).

En décembre 1856 et mars 1858, nous avions essayé, avec des forces importantes, deux timides expéditions pour punir les rebelles de N'Guick et de Niomré où se réfugiaient les rebelles du Oualo et les Maures.

Le désir d'établir une ligne télégraphique entre Saint-Louis et Gorée et d'avoir dans ce pays des relais de courriers à cheval et des caravansérails, pour servir entre ces deux villes de gîtes d'étapes, nous amena à passer en 1859, avec le damel Birahima III, à Bambey, un traité assurant ces concessions.

Ce dernier mourut peu de temps après cet acte, et son frère et successeur; Macodou, se refusa, une fois au pouvoir, à en respecter les clauses.

Après avoir patienté un an, M. le Ministre de la Marine donna l'ordre d'exiger l'exécution du traité passé avec Birahima III et en prévision de toute éventualité, fit envoyer au

---

(1) Voir pages.

(2) Tiédo ou Kiédo, veut dire soldat. Les tiédos composaient la force armée permanente du pays. La majorité étaient captifs (anciens serfs) du prince. Avant notre arrivée, ils vivaient surtout de razzias opérées sur les états voisins.

Gouverneur, à la fin de décembre 1860, un renfort de trois compagnies de tirailleurs algériens.

Dès leur arrivée, on commença sans retard les opérations contre le Cayor.

1861. — Janvier

La colonne du Sénégal, partie de Gandiole le 2 janvier 1861, au matin, se dirigea par les niayes (1) sur Benou N'Boro où elle arriva le 6, après être passée par Ker, Poton, Venidi Bourli M'Bar, Tiakimat M'Botit et Guel Kony.

600 hommes des goums (2) du Oualo, sous les ordres du capitaine Azan, avaient été mis en observation à Mérinaghen, au cas où des hostilités sérieuses s'engageraient avec le Cayor, et 300 volontaires de la banlieue de Saint-Louis avaient pris position à Ker, pour contenir au besoin la population du M'Baouar, et assurer les communications de la colonne. La colonne de Gorée, sous les ordres du commandant Laprade, partie de Rufisque, le 4, à 3 heures du matin, fit sa jonction à Benou M'Boro, avec celle de Saint-Louis, après avoir passé par Gorom et Bin Birandar, dans la province du Thor Diander, et par Cayar Ouasso Berep et Ouasso Diadia, sur la côte. Les avisos l'*Etoile*, capitaine Aube, l'*Africain*, capitaine Lescaze et le côtre l'*Ecureuil*, capitaine Hamon, déjà arrivés à Benou M'Boro, commencèrent à débarquer les vivres et le matériel.

Le Gouverneur prit le commandement des troupes : 380 hommes d'infanterie de marine commandés par le capitaine Hopfer ; 3 compagnies de tirailleurs algériens; capitaines Béchade, du 11e régiment, Girard, du 2e, de Pontécoulant, du 3e ; l'escadron de spahis (100 chevaux) capitaine Baussin;

(1) Cette zone peu large s'étend à une ou deux lieues de la côte, elle ne renferme pas de villages mais plutôt de petits groupements très espacés les un des autres. On y trouve de l'eau douce en toute saison presque au niveau du sol. La région des niayes est constituée par des bas fonds formant des lacs doux et saumâtres et des marais entourés de charmantes oasis de palmiers et de verdure. Pendant la saison sèche, les indigènes s'y livrent à la culture maraîchère et et approvisionnent de novembre en mai, les escales du chemin de fer Rufisque, Thiès, Tivaouane, etc., de légumes frais.

(2) Troupe de cavaliers n'appartenant pas à un corps régulier et venant appuyer une opération militaire. Les goums de création algérienne sont composés d'auxiliaires indigènes commandés par des officiers français.

la ville de Saint-Louis, avait fourni 250 hommes et celle de Gorée 125.

Il y avait 300 volontaires de Gorée. L'artillerie comprenait 2 canons rayés, 4 obusiers de montagne, 3 chevalets de fusée et 200 hommes commandés par M. le chef d'escadron Dutemps ; un peloton du train des équipages envoyé d'Algérie sous les ordres de M. le lieutenant Combalot, M. le capitaine de spahis de Négrenis, faisait les fonctions de chef d'état-major ; M. le médecin en chef Chassaniol, dirigeait le service de santé ; M. le capitaine sous-directeur Maritz, le service du génie, M. l'aide-commissaire Liautaud, était commissaire d'armée et M. le capitaine Flize, était chargé des affaires indigènes, des guides et des réquisitions.

La colonne qui comptait 2,200 hommes étant plus forte qu'il n'était nécessaire, les volontaires du génie furent envoyés à Taïba, dans le Diander, pour assurer nos communications avec Gorée.

A l'annonce de l'arrivée du Gouverneur à Tiakhmat, le damel Macodou avait quitté sa résidence de Mekhé et s'était rendu à N'Dande, où il appelait ses guerriers, prétextant qu'il allait conquérir le Baol, pays voisin, qu'il désirait réunir au sien. Il écrivit au Gouverneur pour lui marquer son étonnement de le voir entrer dans son pays avec une armée.

Après avoir répondu au damel en lui reprochant l'inobservation des promesses faites et la violation du traité signé par son prédécesseur, le Gouverneur s'empressa d'installer un poste avec garnison à M'Boro et se rendit à Mekhé, le 13. Macodou, se méprenant sur les raisons de cette venue quitta ce village dans la nuit du 12 au 13, et vint s'installer à N'Taggar, d'où il écrivit à Faidherbe, qu'il acquiesçait à toutes ses demandes, et le priait aussi de ne pas aller plus loin, et d'attendre ses envoyés à Mekhé ou plutôt à N'Dande.

En même temps le roi du Djoloff Silmakha Dieng et Beurguet, prétendant au trône du Cayor, arrivaient à Pire, à 12 kilomètres de Meckhé, avec leurs forces, pour révolutionner les pays contre Macodou.

Cette venue menaçait de compliquer la situation et pouvait amener une guerre civile dans le Cayor.

Aussi, le Gouverneur fit prévenir ces deux chefs, qu'il n'était pas en guerre avec le Cayor et écrivit au damel que puisqu'il reconnaissait ne pouvoir nous résister et nous accordait entière

satisfaction, la colonne retournait reconstruire des postes vers la mer. Nos troupes rejoignirent donc M'Boro le 13.

Silmakha Dieng et Beurguet rentrèrent dans le Baol, et le premier rejoignit peu de temps après le Djoloff.

La colonne arriva le 19, à M'Bidjem, où devait être construit le deuxième poste.

Elle ne se composait plus que de 1,500 hommes, le surplus ayant été laissé à M'Boro, comme superflu.

Le 19 et le 20, l'aviso, l'*Etoile*, débarqua à Cayar, les vivres et le matériel qui furent transportés par les hommes et les bêtes de somme à M'Bidjem, distant de 6 kilomètres.

Le 21, à 6 heures du matin, estimant que le commandant Laprade, n'avait plus besoin de son concours, le Gouverneur repartit pour M'Boro, avec la moitié de la colonne, laissant les troupes de Gorée et les tirailleurs construire le poste sous la direction du capitaine Fulerand.

Il arrivait le 22, à M'Boro, et renvoyait immédiatement la milice mobile à Saint-Louis, considérant la paix comme assurée.

Le pays était du reste parfaitement tranquille, et le 25, la colonne composée de 700 hommes repartait pour Saint-Louis, laissant 50 hommes à M'Boro.

La route se fit par les Niayes; en passant, on choisit Lompoul, à mi-route de M'Boro et de Gandiole, pour y installer un troisième poste.

La colonne était de retour à Gandiole, le 27, à 2 heures et demie de l'après-midi.

L'escadron du capitaine Baussin, avec le capitaine Flize, faisant un détour, était passé à titre d'avertissement par Dianaour, chef-lieu du M'Baouar, pour menacer ce canton qui se montrait quelquefois turbulent.

La colonne du commandant Laprade, après avoir passé par le village de Sognofil, dans un but analogue, était rentrée de son côté le 26, à Dakar.

Le 12 janvier 1861, M. le lieutenant-colonel Faron, avec 200 hommes d'infanterie de marine, 300 tirailleurs sénégalais 100 hommes d'artillerie, et 100 hommes du génie et du train, alla construire le troisième poste, celui de Lompoul, sous la direction du capitaine de génie Gazel. Le matériel avait été transporté sur la côte par l'*Etoile*. La colonne qui avait eu à

transporter les matérieux sur une longueur de près de 5 lieues, était de retour à Saint-Louis, le 21, sans malades.

A la suite de cette expédition, un traité de paix fut signé, par le damel Macodou, il nous cédait toute la côte, les niayes lui restant. Les limites du Cayor étaient fixées au Nord, à Vinde Bourli, au Sud, à la Tamma.

Le Cayor perdait le Diander au Sud, et les salines de Gandiole au Nord.

En échange, nous lui donnions 3 chevaux, une somme de 10,000 francs, et le tenions quitte pour les pillages que nous avions à lui reprocher.

Les postes de M'Boro, M'Bidjem et Lompoul, installés à la suite de nos opérations militairés dans le Cayor, en janvier 1861, assuraient définitivement la liaison entre Saint-Louis et Gorée et constituaient en même temps une bonne base au cas où nous serions obligés de reprendre les hostilités avec le Cayor; ce qui ne tarda pas à se produire; Macodou, violant presque immédiatement le traité qu'il avait signé, se mit à piller nos sujets et menacer le Diander.

Le commandant de Gorée, ainsi qu'il sera indiqué ci-après, opérait alors dans le Sine et le Saloum avec ses troupes renforcés de tirailleurs algériens.

Mars.

Une deuxième colonne sous les ordres du Gouverneur partit donc de Saint-Louis, le 5 mars suivant, avec les seules forces de la garnison de cette ville auxquelles il adjoignit 300 hommes de la milice mobile. Les troupes d'opération se montaient ainsi à 1,200 hommes.

Malgré un violent vent d'Est (1) on atteignit en deux jours de marche le poste de Lompoul.

Partis de nuit de Lompoul, la colonne se diriga sur N'Guiguis, capitale du Cayor, où le damel nous avait donné rendez-vous.

Après avoir brûlé les villages de Tiédos, rencontrés en chemin, elle arriva le 9, au puits de Kelle, centre du Cayor à 2 kilomètres du N'Guiguis.

---

(1) Armatan, vent brûlant soufflant du désert du Sahara, qui se fait sentir pendant la saison sèche et plus violemment pendant la période de mai à juin.

Macodou avait quitté ce village pour se rendre à Niasse.

Ce jour là et le lendemain, dans notre parcours de Kelle à Mekhé, résidence habituelle du damel, nous détruisîmes 25 villages y compris N'Guiguis, que nous accupâmes sans éprouver aucune résistance.

A notre arrivée à Mekhé, le 10, à 8 heures du matin, nous pillâmes ce village et particulièrement les habitations du damel. Nous repartîmes dans l'après-midi pour M'Boro et campâmes à Diati, où une échauffourée se produisit dans la soirée entre une reconnaissance de cavaliers ennemis et nos spahis qui les chassèrent définitivement après leur avoir tué de 20 à 30 hommes.

Voyant, à la suite de ce fait, que les tiédos se décidaient à combattre, le Gouverneur au lieu de repartir le lendemain pour M'Boro, resta les attendre à Diati.

Au matin, des cavaliers apparurent de tous côtés. L'artillerie leur envoyait des obus quand les groupes étaient assez nombreux et assez rapprochés.

Dans la journée, nos miliciens étaient allés au second puits de Diati, et paraissant menacés par les cavaliers ennemis dont le nombre augmentait, l'escadron fut envoyé pour les protéger en cas de besoin.

En route, il rencontra les tiédos qui l'attendaient bravement ; les chargea et leur tua une quinzaine de cavaliers. Le capitaine Baussin, en voyant venir en appui deux pelotons de tirailleurs sénégalais, rassembla alors ses hommes assez dispersés. On notait 3 hommes blessés et 2 chevaux pris par l'ennemi ; le le lieutenant Herlet avait eu son képi traversé d'une balle.

Avec l'aide des miliciens, le peloton de tirailleurs, commandé par le capitaine Ringot, poussa l'ennemi à une lieue du camp, et à l'arrivée du lieutenant-colonel Faron, envoyé avec le reste du bataillon et une pièce d'artillerie, les tiédos avaient complètement disparu. Un milicien avait été tué ; l'ennemi laissait quelques morts sur le lieu du combat.

L'attaque sérieuse du camp par l'armée du damel, commandée par le Fara Seuf (1) Dao Coumba Dior, et d'autres chefs, suivit dans la soirée à 5 heures et demie.

Des masses de cavaliers venant de Mekhé, défilèrent à portée

(1) Le chef de l'attaque, celui qui dirige l'assaut.

de canon en face de notre camp où bivouaquait l'infanterie de marine, et se rapprochèrent de la partie où étaient les tirailleurs sénégalais.

Ils marchèrent alors résolument sur nous.

Le lieutenant-colonel Faron reçut l'ordre de porter son bataillon à 200 mètres du front de bandière, et commança un feu terrible sur l'ennemi, à petite portée, pendant qu'un canon rayé lançait des paquets de mitraille.

L'ennemi, dispersé, disparut à la nuit tombante après trois quarts d'heure d'engagement et ne put être poursuivi.

Deux pelotons de carabiniers de 4e de marine, ayant fait un changement de front à gauche, prirent part à la fin de cette fusillade pendant laquelle nous n'eûmes que 3 hommes blessés.

L'armée du damel se retira à Mekhé.

Le Gouverneur, pensait la leçon donnée aux tiédos suffisante; nos approvisionnements ainsi que la fatigue des troupes ne permettant pas un retour offensif vers l'intérieur du Cayor, il ordonna, pour le lendemain, le départ de la colonne pour M'Boro, où nous arrivâmes à 11 heures, après 8 heures de marche.

Après une journée de repos à M'Boro, la colonne revint à Saint-Louis par Lompoul.

Nous avions perdu 20 hommes, tués ou blessés, dans cette expédition dont les effets avaient été très sensibles au Cayor, tous les villages ayant subi des pertes.

Nous pouvions donc supposer qu'à la suite de cet échec les chefs s'en tiendraient là, et dans cet espoir l'on décida de ne plus rien entreprendre contre le pays sans nouvelle provocation de leur part.

Malheureusement, le damel, encouragé par notre inaction jugée comme une faiblesse de notre part, établit son camp à Diakher, à 20 kilomètres de Gandiole, nous provoqua, et envoya même le 3 avril, des tiédos piller ce village.

Avril.

Une troisième colonne s'imposait.

Dès le lendemain, au matin, les troupes de la garnison et les trois compagnies de tirailleurs algériens partaient de Saint-Louis avec le Gouverneur, prenaient en passant la garnison de Gandiole, et atteignaient, à 15 lieues de Saint-Louis, la bande

des auteurs du pillage de Gandiole, qui perdit 15 hommes tués et 5 prisonniers. En même temps, on pillait et incendiait les villages voisins, complices des méfaits des tiédos.

La colonne partit la nuit suivante pour Guéoul où elle arriva à 10 heures, et ne trouva personne ; par un gros effort elle était parvenue en moins de deux jours, à 23 lieues de Saint-Louis.

Elle attendit à Guéoul pendant 3 jours l'offensive du damel qui n'eut pas lieu, par suite de l'opposition des chefs des hommes libres (1) du Cayor qui ne voulaient pas nous faire la guerre. Le damel s'était retiré vers l'Est, à Tiaggar.

La colonne reprit donc le chemin du retour et la construction d'un poste à Potou, à 5 lieues de Gandiole fut entreprise immédiatement.

Les résultats obtenus étaient nuls. Mais fort heureusement pour nous, la discorde vint désunir les chefs du Cayor. Les diambours, réunis à Diamatil, reprochèrent à Macodou d'être audacieux de loin et lâche devant nos troupes, et de ne combattre jamais en tête de ses soldats, comme le faisait le Gouverneur français.

Le Cayor comprenait enfin qu'il était impuissant devant nos armes et désirait faire la paix. L'entêtement de Macodou, étant le seul obstacle à ce résultat, les notables de ce pays décidèrent, à notre instigation, de le remplacer par Madiodio. Celui-ci se tenait à Lompoul, n'osant attaquer Macodou, encore entouré d'un assez grand nombre de partissans.

Mai.

Une colonne composée de 1,200 hommes, dont 100 de milice mobile, quitta donc Gandiole le 14 mai, sous les ordres du lieutenant-colonel Faron, dans le but de conduire et faire reconnaître Madiodio, à M'Boul.

L'infanterie était commandée par le chef de bataillon Mayer, les tirailleurs par le capitaine Ringot, l'artillerie par le capitaine Allier, le génie par le capitaine Lorans, M. Liautaud, était commissaire d'armée, M. Barthélémy Benoit, chef d'ambulance et M. Flize, chargé des affaires indigènes.

---

(1) Diambours. — Le chef des diambours s'appelait le Diaoudine Boul. C'était un des emplois les plus élevés parmi ceux que se partageait l'aristocratie du Cayor. Il était héréditaire.

Le 18, à 9 heures du matin, le bivouac fut établit à Kouré à 2 kilomètres de M'Boul, dans la direction de N'Tagar, où se tenaient le Damel et son armée. Toutes dispositions furent prises pour recevoir l'ennemi.

Madiodio, avait rejoint la colonne à N'Dande, avec 500 hommes armés.

Dès 9 heures et demie, apparurent des cavaliers qui escarmouchèrent avec les avants postes. Ordre fut donné de très peu tirer. A 10 heures et demie, l'ennemi devenant de plus en plus nombreux, le lieutenant-colonel Faron, se disposa a le repousser définitivement. Il donna, à cet effet, l'ordre à l'escadron de spahis de monter à cheval et se porta en personne à la grand'garde du capitaine Villain, où se trouvait aussi le capitaine d'artillerie Allier ; il fit sortir des faces du camp deux colonnes d'attaque de 3 pelotons chacune ; l'une de tirailleurs, capitaine Ringot, et l'autre d'infanterie de marine, capitaine Millet. Ces deux colonnes devaient être appuyées de l'escadron et de deux pièces rayées amenées déjà aux avant-postes.

L'élan de nos soldats fut tel, que l'ennemi battit en retraite dès le contact et échappa ainsi à l'action de l'escadron qui devait effectuer une charge enveloppante.

A 3 kilomètres du camp, et par une chaleur accablante, le lieutenant-colonel Faron, dut renoncer à poursuivre l'ennemi et ramena ses troupes au campement.

Après cette défaite, la désertion se mit dans l'armée très éprouvée de Macodou, et un grand nombre de ses partisans vint dans la soirée faire sa soumission et se ranger près de Madiodio.

Le même jour, on apprit que Macodou s'était retiré à Diouck (5 lieues dans l'Est) avec son frère et les quelques partisans qui lui restaient.

Le 20 mai, la colonne laissa dans une redoute construite à Kouré, ses bagages et ses malades avec deux pièces d'artillerie, sous les ordres du capitaine Ochin et partit pour Kantiakh où Macodou était signalé réfugié avec le restant de ses forces.

En route, la nouvelle armée de Madiodio, s'augmenta d'une soixantaine de cavaliers, accompagnant des chefs très importants, ralliés à son parti depuis le combat de Kouré. A près d'un kilomètre de Kantiakh l'avant-garde fut inquiétée et dût

répondre au feu de l'ennemi placé dans un endroit très accidenté et très boisé.

Le colonel Faron, fit mettre en action la section de canons rayés et les fusées pendant que les troupes se préparaient à toute éventualité.

L'artillerie suffit pour déloger l'ennemi et la colonne s'établit au bivouac abandonné par Macodou, près du village qui fut incendié.

Après ce dernier combat qui augmentait la défection autour de Macodou, il paraissait nécessaire de l'obliger à quitter le pays.

Madiodio, accompagné jusqu'à Kantar, à 12 kilomètres au au Sud-Est de Kantiakh sur la route du Saloum, se mit avec son armée à sa poursuite, et le poussa jusqu'à Keur Mandioumbé. L'armée de Macodou était débandée et lui-même se trouvait en fuite dans le Saloum où il ne devait pas tarder de se rallier à Ma Ba.

Le lendemain 22, la colonne revenait à Kouré et le 23, Madiodio, prétendant depuis 1856, était reconnu Damel par les principaux chefs du pays et s'engageait à exécuter fidèlement le traité du 1er janvier 1861.

Le 24, le colonel Faron, envoya l'escadron à M'Boul pour aider le nouveau damel à affermir son autorité et recevoir la soumission du Beur Guet (1) Lat Dior et revint à N'Dande.

Le 26, la colonne rejoignait Saint-Louis, par Lompoul et arrivait à Gandiole le 28 dans la journée.

Telle était la situation du Cayor lorsque le capitaine de vasseau Jaureguibery prit le gouvernement de la Colonie en décembre 1861.

Les faits qui venaient de se passer n'étaient en réalité que le prélude des difficultés qui nous attendaient dans le Cayor avec l'entrée en scène du Beur Guet Lat Dior (2) qui allait tenir la campagne contre nous pendant de longues années.

---

(1) Chef du Guet. Le Guet est une province du Cayor, qui fait partie du cercle de Tivaouane.

(2) Lat Dior N'Goné Latir dit Latsoukabé N'Goné, né à Diadji (Cayor), vers 1844, fils de Beur Guet Sakhever Sokhena M'Baye Diop et de la reine ou linguère, N'Goné Latir Fale fille du damel, Tégne Maïssa Tende Dior Samba.

1862

En janvier 1862, ce chef malgré sa soumission à Madiodio, et la présence de nos troupes, se formait un parti d'anciens amis de sa famille qui lui rappelaient ses droits au trône.

Dès qu'il se sentit suffisamment fort, il attaqua et battit à Coki, le damel, qui se réfugia à notre poste de Lompoul.

Une colonne de 550 hommes, partit de Saint-Louis, le 28 janvier sous le commandement du Gouverneur Jaureguibery, allant à M'Boul rétablir le damel Madiodio.

A la suite de cette intervention Lat Dior et ses partisans vinrent faire à nouveau leur soumission.

Février.

Pour surveiller nos intérêts, nous obtimmes du Damel un traité signé a N'Dande, le 2 février 1862.

Un terrain de 500 mètres de côté nous fut cédé à côté du puits de N'Dande, pour y établir toutes installations nécessaires, et le Damel s'engageait à ouvrir une route de 30 mètres de large entre ce point et Potou.

Cependant, Madiodio montrait un manque d'énergie préjudiciable à notre influence; son peu d'autorité et son intempépérance nous obligeaient à douter de lui.

Deux de ses chefs lui avaient refusé impunément l'obéissance, et en mai, ce commencement de rebellion avait pris des proportions assez grandes pour qu'il fut nécessaire de préparer une colonne forte de 600 hommes, soutenue par une reserve de 259 tirailleurs et spahis.

Le pays était en même temps prévenu qu'il était libre dans son choix d'un damel et que notre intervention n'aurait lieu que pour le respect, en cas de besoin, des traités.

Aussi, tous les mécontents s'empressèrent-ils de se rallier à Lat Dior, qui, proclamé roi à M'Bout (1), quelques jours après, bien qu'il ne fut pas de la famille des Fall, protestait de sa soumission envers les Français.

Madiodio dépossédé, se retira à Ker avec quelques parents.

Son prédécesseur Macodou, allié à Ma Ba, marabout de la Gambie, dont il sera parlé plus loin, envahissait le Saloum et faisait pressentir ses projets sur le Baol.

---

(1) M'Bout était le village où on nommait les Damels

Lat Dior, au lieu d'observer le traité de 1861, laissa rétablir le brigandage des tiédos. Aidé de Maïssa Yssa, à Tivaouane, et dans les environs de la Tamna, il noua des intrigues avec quelques chefs de la province du Diander, détachée du Cayor et annexée à la Colonie par les traités de 1861, dans l'espoir de nous enlever ce pays.

1863

En janvier 1863, Maïssa Yssa, nommé par le damel, Fara (1) du N'Doute, province limitrophe du Diander, s'aboucha avec les chefs mécontents de cette province. Un vol de bœufs se produisit dans le village de N'Dieguen.

Le commandant de Gorée infligea une amende aux coupables qui refusèrent de la payer, et même de restituer les animaux volés.

Quinze jours auparavant, le commandant du poste de M'Bidjem ayant demandé le concours de Diogo Maya, l'un des principaux chefs récalcitrants pour recenser la population, celui-ci s'était dérobé.

Ces faits éveillèrent l'attention du commandant de Gorée qui, peu de temps après, acquit la certitude que ce chef avait convoqué pour le 12 février tous ses partisans pour arrêter les dispositions à prendre. Au cours de cette réunion il fut décidé qu'on nous résisterait par la force et qu'on inviterait le damel à reprendre le Diander.

Mars

Le lieutenant-colonnel Laprade, commandant de Gorée, partit deux jours après, le 14 mars, avec une colonne de 200 hommes. Le 17 au matin, le quartier de Gorom, habité par Diogo Maya, fut surpris et cerné. Défense avait été faite aux troupes d'engager le combat. Le fils de Diogo Maya se présenta au Commandant et dit que son père était dans sa case et ne sortirait pas pour aller à son devant. Pendant ce temps, les hommes du village s'armaient, on battit le tam-tam de guerre malgré les représentations du commandant qui voulait arrêter le coupable sans aucune effusion de sang. Le chef de Rufisque fut même dépêché dans ce but à Diogo Maya mais sans résultat. Quelques coups de fusils furent à ce moment tirés sur la colonne.

---

(1) Chef d'une région pour le damel.

Le commandant de Gorée voyant la nécessité de recourir aux armes, et ne voulant pas engager ses soldats dans les rues étroites des villages ordonna d'incendier les cases et d'attendre leurs défenseurs à la sortie ; ils se jetèrent presque tous sur la face occupée par l'artillerie; une lutte corps-à-corps s'engagea, les rebelles ne voulant pas se rendre et étant décidés à sauver Diogo Maya, ou à mourir.

Ce dernier mourut dans le désordre du combat ainsi que son fils et ses neveux.

Dans cette affaire nous eûmes un artilleur tué et deux autres morts des suites de blessures. M. le sous-lieutenant d'artillerie Hirtz, reçut un coup de feu à la face; deux autres artilleurs furent blessés légèrement, et le capitaine Laberge, commandant l'artillerie de la colonne, eut un cheval tué sous lui. Dans l'infanterie, quatre hommes furent gravement blessés, dont deux légèrement.

En avril, un blockhaus fut installé à Pout, pour protéger à mi-chemin de Thiès de la route traversant un défilé boisé.

Nos caravanes portant à Gorée les produits du Baol étaient très souvent attaquées par les Sérères nones et les Diobas.

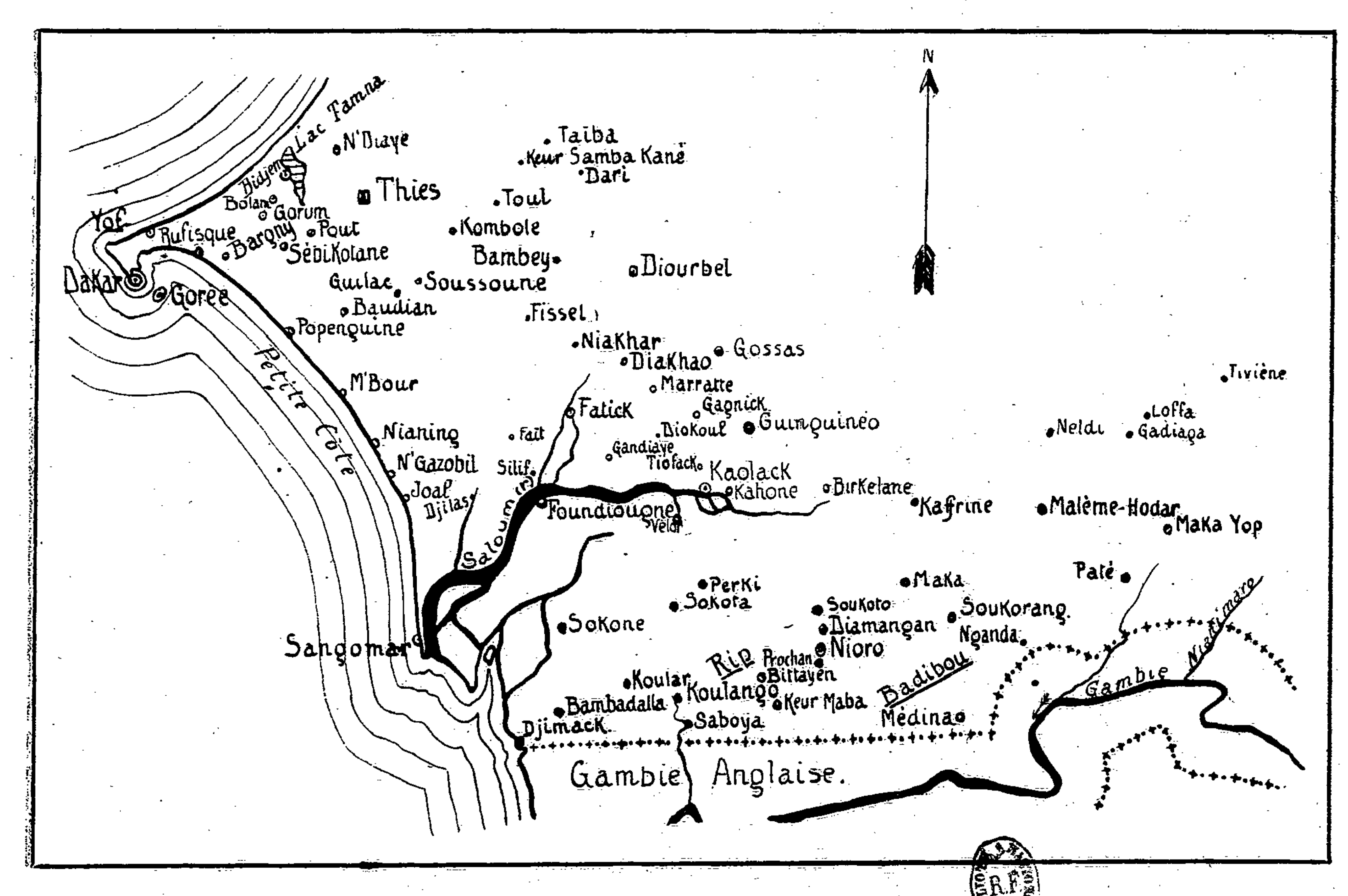
Pendant que ces événements se passaient dans le Diander, une bande de pillards, venue jusqu'à Ker près du Gandiolais, fut surprise par l'escadron de spahis (capitaine Baussin), qui lui reprenait une partie de ses razzias, lui tuait deux hommes et en blessait quatre.

Juillet.

A son retour dans la Colonie, en juillet, le général Faidherbe apportait un programme approuvé par le Ministre de la Marine, et destiné à mettre fin aux pillages et aux intrigues de Lat Dior, qui cherchait tous les moyens d'éluder nos traités.

Le Gouvernement avait accordé, pour en faciliter la réalisation, un crédit de 30,000 francs, destiné à la construction du poste de Thiès et un autre de 70,000 francs pour occuper trois autres points dans l'intérieur du Cayor.

Faidherbe estimait que pour rétablir l'ordre il fallait nommer et réinstaller un damel, quelqu'il fût, dans la partie centrale du Cayor et en détacher le N'Diambour et le M'Baouar du côté de Saint-Louis, et le Saniokhor du côté de Gorée. Il pensait aussi, que pour soutenir et surveiller ce damel, il était



Carte des régions du Cayor, du Baol et du Sine-Saloum.

nécessaire de construire un poste au cœur même de cette province, à N'Guiguis.

L'exécution de ces projets fut immédiatement entreprise; le Gouverneur, à la tête des troupes de la Colonie, partit pour N'Guiguis, où devait être édifié le poste fortifié que les traités prévoyaient à N'Dande, point moins central.

Novembre.

La colonne, composée des troupes de la garnison, quitta Saint-Louis le 25 novembre, pourvue d'un convoi considérable de vivres et rejoignit, 4 jours après, le lieutenant-colonel Pinet-Laprade, parti de Gorée avec ses troupes.

Des bâtiments venaient en même temps débarquer, à M'Boro, des matériaux de construction.

Ces divers mouvements et transports furent effectués avec 300 ou 400 chameaux réquisitionnés, contre paiement, dans le Gandiolais.

Une redoute avait été construite le jour même de l'arrivée de la colonne à N'Guiguis. Lat Dior, n'attendit pas le Gouverneur et battit en retraite, la colonne le suivit jusqu'à la frontière du Cayor; il se réfugia dans le Baol. Madiodio, notre ancien allié, fut reconnu damel par Faidherbe, qui fit avec lui un traité nous abandonnant le Diambour et le M'Maouar, l'Andal et le Saniokhor. Le général Faidherbe se dirigea alors sur Saint-Louis pour s'occuper des Maures, chez lesquels régnait une certaine agitation, et laissa à M. le lieutenant-colonel Laprade, pour poursuivre Lat Dior, une colonne composée de 100 hommes d'infanterie de marine, 100 disciplinaires, 40 indigènes du génie, 250 tirailleurs sénégalais, 75 artilleurs (conducteurs), 35 spahis; en tout, 600 hommes. Ces effectifs furent en outre augmentés de 100 volontaires du génie et de 150 peulhs de Saint-Louis.

Les armées de Madiodio et de son allié Silmakha Diara comprenaient ensemble 500 cavaliers et 1,500 fantassins.

Décembre.

Partie de N'Guiguis le 7 décembre 1863, la colonne campa à Soguère puis à Kaoulou, où Lat-Dior se retira devant elle jusqu'à N'Dary Baol.

Au moment où nos troupes atteignaient ce campement l'ennemi l'avait quitté quelques heures auparavant. La poursuite

s'organisa sans tarder et l'arrière-garde des fuyards fut atteinte vers 10 heures du matin.

Le dispositif de bataille fut aussitôt pris.

Les volontaires commandés par le sous-lieutenant Beccaria occupaient la droite, les disciplinaires et les tirailleurs sous les ordres du capitaine Ringot formaient le centre, ils étaient appuyés par un obusier.

Le capitaine Ringot, se portait aussitôt en avant, soutenu par les volontaires, suivis eux-même de fantassins.

L'ennemi fut enveloppé et éprouva des pertes sensibles, alors que nos volontaires n'eurent que 6 hommes tués, et 5 blessés. L'armée ennemie se débanda alors dans toutes les directions; Lat-Dior se retirant vers l'Ouest pendant que ses troupes fuyaient dans l'Est.

Son allié Samba Maram Kay, en présence d'une déroute si rapide, fit sa soumission à Madiodio, devant le corps expéditionnaire.

La colonne ne tenta pas de poursuivre l'ennemi dispersé qui se dérobait constamment, et rentra le 14 au matin, à N'Guiguis, dont le poste était achevé et bien approvisionné. Le lieutenant-colonel Laprade repartit pour Gorée, il reçut en cours de route, à Taïba, les chefs de Saniakhor qui venaient renouveler leur adhésion au traité les plaçant sous notre autorité et les soumettant au paiement de l'impôt personnel.

On laissa une garnisson suffisante à N'Guiguis et le 20 décembre, les troupes avaient réintégré leurs garnisons respectives.

Lat-Dior, n'avait cependant pas, malgré sa défaite, abandonné la lutte. Après le départ de la colonne, il rentra avec ses forces dans le Guet, situé à l'extrémité Est du Cayor et arrivait à N'Diagne, dans le N'Diambour le 24, venant chercher comme en 1862, des partisans de sa cause. Mais, cette province qui avait sollicité son annexion à la Colonie ne le soutint pas.

Lat-Dior s'éloigna aussitôt et marcha sur le poste de N'Guiguis en annonçant qu'il allait y attaquer son rival Madiodio.

La colonne de Gorée reçut l'ordre alors de rentrer immédiatement dans le Cayor, sous les ordres de lieutenant-colonel Laprade, et le chef de bataillon Barolet, quitta aussitôt Saint-Louis avec des troupes. De son côté, le capitaine Flize, envoyé

dans le Diambour pour soutenir cette province dans sa résistance à Lat-Dior, marcha également avec sa colonne sur N'Guiguis.

Cependant, le capitaine de génie Lorans, chargé de la construction de N'Guiguis et commandant de la garnison, persuadé par Madiodio et Maram Kay, qu'avec leur appui il pourrait défaire l'ennemi commun, sortit le 29 décembre dans la nuit avec une compagnie de tirailleurs, un obusier, 8 canonniers, 25 spahis, 20 ouvriers du génie, et à la pointe du jour, avec l'aide des forces de Madiodio, il attaquait Lat-Dior à 3 lieues de distance de N'Golgol.

La troupe du capitaine Lorans, était inférieure aux forces qu'elle avait à combattre, elle était aussi mal secondée par ses alliés peu aguerris; et débordée sur les deux ailes par une cavalerie nombreuse, elle fut entourée complètement.

La lutte devint rapidement inégale. Le capitaine Lorans et le capitaine de tirailleurs Chevrel, démontés tous deux, et ce dernier blessé, assistèrent stoïquement, jusqu'à leur mort, à la destruction de leurs hommes.

Les 7 canonniers et l'adjudant Guichard, succombèrent sur leur pièce. Le peloton de spahis combattant dans une mêlée où il lui était impossible de discerner les nôtres, réussit à dégager Madiodio et put rejoindre N'Guiguis après avoir perdu son chef, le sous-lieutenant Dupont de Saint-Victor, et 4 spahis. Il parvint à atteindre N'Guiguis, ramenant le damel et 8 spahis blessés.

Les gens de Lat Cior poursuivirent les nôtres jusqu'à N'Guiguis d'où ils furent repoussés avec d'assez sérieuses pertes (30 décembre 1863).

Des 140 hommesde la colonne il ne restait que 20 spahis dont 8 blessés, 2 officiers, 1 docteur et 6 tirailleurs, dont 3 blessés.

Lat-Dior, ne put profiter du désastre qu'il venait de nous infliger : redoutant les trois colonnes qui convergeaient vers lui, il se retira dans le Baol, puis faisant un détour, revint à N'Gol, dans le Guet, son pays d'origine.

A l'annonce de ce malheur, où seul l'honneur de nos armes avait été sauf, l'ordre fut envoyé aux troupes d'aller à N'Guiguis, se placer sous le commandement du lieutenant-colonel Laprade et de se lancer sans répit à la poursuite de l'ennemi, même dans le Baol, où il paraissait nécessaire d'intimider

les Serignes (1) et de les détacher complètement de la cause du chef révolté.

1864. — Janvier.

La poursuite recommença le 9 janvier 1864 et la colonne en arrivant à M'Bassine, le 11, apprit que l'ennemi qui se trouvait à une lieue était bien disposé à nous attendre.

Le 12 janvier au matin, après avoir laissé aux troupes une journée de repos le lieutenant-colonel Laprade, se mit en marche dans l'ordre suivant :

Quelques éclaireurs de la cavalerie de Silmakha Dieng;

Un peloton de 50 laptots déployé en tirailleurs;

25 ouvriers indigènes du génie;

200 hommes d'infanterie de marine, sous les ordres du commandant de Barolet;

2 obusiers sur les flancs et 50 hommes d'artillerie, capitaine Laberge;

100 hommes de la compagnie disciplinaire, capitaine Balot;

Le convoi et l'ambulance, 2 obusiers, 250 hommes du bataillon de tirailleurs sénégalais, capitaine Ringot; 80 spahis, capitaine Baussin;

La cavalerie du Djoloff et les volontaires à pied.

COMBAT DE LORO

L'ennemi, qui disposait d'une cavalerie supérieure à la nôtre, nous attendait sur un mamelon situé près de Loro, où il avait pris les dispositions de bataille les plus judicieuses pour l'utilisation du terrain et l'emplacement de ses troupes.

Les fantassins étaient abrités par une haie d'euphorbes qui couronnait les bords les plus avancés d'un plateau au centre duquel se tenait Lat Dior, avec une forte réserve, de telle sorte que le vallon que nous avions à franchir était sous le feu de l'ennemi. Sur les ailes de cette position attendait une nombreuse cavalerie.

M. le lieutenant-colonel Laprade arrêta la colonne à 400 mètres environ de l'ennemi, fit replier les éclaireurs, les tirailleurs et la section de génie et commença un feu d'artillerie appuyé du tir de 3 pelotons d'infanterie déployés.

(1) Titre donné aux marabouts dans certaines régions.

L'ennemi riposta sans nous atteindre, et bientôt lança sur nos flancs et nos derrières sa cavalerie, qui fut contenue par le feu de la compagnie disciplinaire et par celui des deux obusiers placés à la gauche de la colonne.

Lorsque l'ennemi parut suffisamment ébranlé, les clairons sonnèrent la charge, et la colonne s'avança en ordre régulier jusqu'à 200 mètres des positions à attaquer.

Alors, les 3 pelotons d'infanterie de marine déployés en tête, prirent le pas de course sous les ordres du commandant Barolet et enfoncèrent le centre de l'armée de Lat Dior.

Le capitaine Baussin, commandant l'escadron de spahis, reçut l'ordre de charger à fond par la trouée pratiquée par l'infanterie ; à sa suite, s'élancèrent dans un élan irrésistible, nos 3000 auxiliaires.

L'armée ennemie ne put soutenir le choc de nos troupes et se débanda dans toutes les directions. Son infanterie fut écrasée et sa cavalerie ne dut son salut qu'à la rapidité de ses chevaux.

La poursuite fut poussée jusqu'à 4 lieues du champ de bataille et l'horizon était rouge de l'incendie des villages de la contrée.

A la suite de ce combat qui lui coûtait 500 tués et procurait à nos volontaires un riche butin, Lat Dior, s'enfuit de nouveau avec ses cavaliers dans le Sud.

Nos pertes se réduisaient à 3 volontaires, tués ; le capitaine d'infanterie Decheverry, 23 soldats et 26 volontaires furent blessés, presque tous légèrement.

Après notre victoire de Loro, Lat Dior se sauva dans le Baol ou le Tègne, Tiéyacine, notre allié, le battit le 20 à Ten Mekhey, resta une huitaine de jours à Diarem et tenta de retourner dans le Cayor ; mais, par suite de la présence de nos troupes il dut se réfugier dans le Sine à Diop.

Février.

Il séjourna peu de temps dans cette contrée qu'il dut quitter devant les représentations du Bour, et se réfugia à Thirounghem, sur la frontière du Baol, mais, apprenant l'arrivée de la colonne du capitaine Ringot, envoyé le 12 février, à Keur

Mandoumbé, à sa recherche (1) abandonné de la plupart de ses chefs il se rendit à Baké (Baol), puis dans le Rip, où il se rallia à Ma Bâ, qui venait de s'emparer de quelques provinces riveraines.

La colonne ayant accomplie sa mission revint à N'Guiguis, le 19, et les troupes de Saint-Louis rejoignirent leur garnison le 23 suivant. Fait à noter, dans cette expédition, plus de 6,000 volontaires armés de fusils avaient répondu à notre appel, alors qu'auparavant nous n'avions jamais disposé de plus de 2,000 de ces indigènes.

Le programme de notre pénétration dans le Cayor était ainsi entièrement réalisé. Nous avions établi la paix dans ce pays en proie, jusqu'alors, aux pillages et aux brigandages incessants, et assuré définitivement le commerce de nos comptoirs.

Un commissaire du Gouvernement près le damel avait été nommé à N'Guiguis (2). Mais, Madiodio n'ayant plus à craindre de compétitions se livra à nouveau à tous les vices qui caractérisèrent les tiédos, et retomba dans ses anciennes erreurs malgré la présence de notre représentant. Le Gouvernement ne pouvant plus compter sur ce chef pour faire respecter notre autorité résolut de le relever de ses fonctions.

Il fut pourvu d'une pension de 6,000 francs, et l'ancien poste de Pout lui fut donné comme résidence.

Le Cayor fut alors annexé et divisé en 7 cantons : M'Boul, N'Guiguis, Guéoul, Guet, Bakhol, Khatta, Déambanian, à la tête desquels furent placés des chefs nommés par nous (3).

On évacuait en même temps le poste de N'Guiguis, et l'emploi de commissaire était supprimé (4).

Le Cayor vécut alors une période de calme et de repos qui lui permit de réparer les désastres que lui avaient fait subir les ravages et les guerres de Lat Dior. Le Gouvernement aida les populations dans cette œuvre de relèvement d'un

(1) Cette troupe était détachée de la colonne du lieutenant-colonel Laprade, qui opéra dans les Diobas, du 27 au 30 avril 1864, et construisit le poste de Thiès.

(2) Décision du 18 janvier 1864, J. O. Sénégal, page 54.

(3) Décision du 17 février 1865. J. O. Sénégal, page 45.

(4) Décision du 8 avril 1865, J. O. Sénégal, page 258.

pays fertile, habité par une population laborieuse et paisible, victime jusqu'ici des rapines de tiédos et de leur chef.

Cette province avait pu échapper, grâce à notre protection, aux pillages des bandes de Ma Ba et de Lat Dior qui ne dépassèrent pas le Djoloff (juin 1865), Lat Dior, était revenu en 1867, piller quelques villages dans les parages de Kelle, mais ne séjourna pas dans la région et retourna près de Ma Ba.

Après la défaite de ce marabout (1), Lat Dior, fit agir ses partisans dans le Cayor et rentra même à la fin de 1868, au village de Keur Amadou Xalla.

Cette région souffrait à ce moment de la famine, occasionnée par les sauterelles et les épizooties. Aussi, le Gouverneur Pinet-Laprade, s'était-il décidé, au début de l'année 1869, à autoriser Lat Dior à rentrer dans le Cayor et l'avait même nommé chef de son canton natal Le Guet.

Il espérait ainsi calmer les esprits et ramener la confiance parmi ces populations éprouvées.

Mais notre ancien ennemi ne tint pas ses promesses et ne songea au contraire, qu'à reconquérir sur nous son ancien royaume. Il saisit avec empressement l'offre que lui fit faire un marabout du Toro, Ahmadou Cheikhou (2) affilié à la secte de Tidjani d'Aïn Mali (Algérie).

Ce nouveau prêcheur de guerre sainte, originaire du Fouta (Toro) ainsi que ses devanciers El Hadj Oumar et Ma Ba, et qui apparaissait sur la scène de la colonie au moment où ce dernier venait à peine de la quitter, allait susciter, de concert avec Lat Dior, de nouvelles difficultés à la colonie et cela presque aux portes de Saint-Louis.

Ainsi qu'il est fréquent lors de grandes calamités publiques, La famine et le choléra qui s'étaient déclarés au Sénégal en novembre 1868, avaient déterminé une grande exaltation religieuse dans le Cayor, le Oualo et les États riverains du Bas Sénégal. Ahmadou Cheikhou, profita habilement de ces dispositions et se livra à une propagande religieuse qui lui fournit bientôt les moyens de tenter une guerre sainte dans le Cayor.

---

(1) Voir le chapitre ci-après.

(2) Ce marabout est également dénommé dans certains ouvrages Amadou Sego. Nous lui conservons pour la précision historique le nom de Cheikou, sous lequel sont relatés dans les écrits officiels de l'époque les faits qui le concernent, voir page 118.

Le Gouverneur, averti des menaces de Lat Dior et des projets d'Ahmadou Cheikou, avait pris sans tarder toutes les dispositions militaires qu'elles comportaient.

Le 27 juin 1869, sous le commandement du capitaine de frégate Vallon, il envoya, 200 hommes détruire le village d'Ouoro Madhiou, sur le marigot de Doué, où ce mouvement avait pris naissance. Cette opération, effectuée dans la nuit du 28 au 29 était destinée à impressionner les populations turbulentes du Fouta (1).

Cependant, Ibrahima Penda, lieutenant d'Ahmadou, pénétrait dans le Cayor. Le Diambour et le Saniokor ne suivirent pas les rebelles et grâce à cette abstention nous pûmes sortir avec succès d'une période très difficile. Le Sérigne Coki fut battu près de Diagna vers le 20 juin, par Ibrahima Penda, qui opéra sa jonction avec Lat Dior quelques jours plus tard à Kolilo et fit assassiner le chef de canton de Guéoul.

Ces deux armées réunies ravageaient le Cayor.

Une colonne, sous les ordres du chef de bataillon du génie Brunon, fut immédiatement dirigée (30 juin) sur N'Diagne. Cette colonne, outre l'escadron de spahis en position dans ce village depuis quelques jours, comprenait 500 hommes et 2,000 volontaires de la province du N'Diambour.

COMBAT DE MÉKHÉ

La colonne quitta N'Diagne le 3 juillet et se dirigea vers le Sud, où Ibrahima Penda et Lat Dior avaient fait leur jonction. Elle s'arrêta à Kasso, et le chef de la colonne envoya l'escadron de spahis et les volontaires en reconnaissance vers Mekhé, où les bandes de Lat Dior étaient signalées. Ils rencontrèrent l'armée ennemie près de ce village. Aux premiers coups de feu les volontaires, saisis de panique, s'enfuirent dans la brousse. L'escadron ainsi abandonné et entouré de cavaliers de Lat Dior, chargea vigoureusement à plusieurs reprises, mais, après une résistance héroïque, qui lui coûta la moitié de son effectif (24 hommes tués, dont 1 officier et 3 sous-officiers, 13 blessés, 3 prisonniers et 42 chevaux tués), dut, en luttant pied à pied, battre en retraite et rejoindre la colonne à son camp de Kaoulou.

---

(1) Voir page 119.

Nous avions été sérieusement éprouvés dans cette affaire, M. Audibert, capitaine, avait été tué, et le sous-lieutenant Coulouny blessé. Le capitaine Canard, avec une quinzaine de spahis, les sous-lieutenants Bancal et Faidherbe et le vétérinaire Sorbière, avaient protégé la retraite pendant que la plus grande partie des survivants de l'escadron rentrait au camp sous la conduite du sous-lieutenant Coulouny.

La colonne trop réduite après les pertes qu'elle venait d'éprouver, rentra à Saint-Louis.

Août.

A la suite du combat de Meké, Lat Dior, à qui venait de se rallier le Saniakhor oriental avec Boubakar Fall, remonta vers le Nord, pour forcer le M'Baouar et le Serigne à se joindre à lui mais il rentrait bientôt dans le Cayor avec des forces plus nombreuses. A la fin du mois d'août, il était signalé aux environ de Louga et de N'Diagne, où nous avions un poste alors bloqué par les indigènes insurgés.

Une deuxième colonne sous les ordres du lieutenant-colonel Le Camus, quitta Saint-Louis, le 11 septembre, pour aller dégager ce poste.

Elle était composée de 350 hommes d'infanterie, 62 spahis, 2 pièces d'artillerie et d'un convoi de 200 chameaux et 100 mulets chargés de vivres et de munitions de guerre.

Septembre.

COMBAT DE LOUGA

Cette colonne arriva le 15, près de Louga, où l'ennemi semblait vouloir lui disputer le passage.

Une reconnaissance de 150 hommes, sous les ordres du capitaine d'état-major Bois, envoyée pour reconnaître les positions de Lat Dior, fut assaillie à la sortie du village de Louga, par une fusillade si violente qu'elle eut 80 tués, y compris le capitaine Salmont, qui les commandait.

Encouragé par cet echec qu'il nous avait fait subir par surprise, Lat Dior, dans la nuit du 15 au 16, vint inquiéter le camp par de fortes décharges de mousqueterie et le lendemain à six heures, dès qu'il vit la colonne se mettre en marche il voulut l'attaquer de trois côtes à la fois.

Le Lieutenant-colonel Le Camus, forma sa troupe en carré autour du convoi et se dirigea sur Louga. Le carré entouré bientôt par plus de 7,000 ennemis continua sa marche en faisant feu des 4 faces. Pendant 3 heures et demie, il résista à toutes les charges des cavaliers de Lat Dior et aux assauts furieux de ses fantassins, qui venaient se faire tuer sur la pointes de nos baïonnettes. Enfin, on atteignit Louga dont on s'empara.

Lat Dior, qui avait perdu dans ce combat le dixième de son effectif, s'enfuit en abandonnant plus de 700 cadavres sur le terrain et en emmenant un plus grand nombre de blessés.

La colonne n'avait eu que 25 hommes mis hors de combat.

Le 18, elle ravitaillait le poste de N'Diagne et rentrait à Saint-Louis le 28. La victoire de Louga, vengeait l'échec de Mékhé et rétablissait notre prestige parmi les populations.

A ce moment, nous tenions en effet le sort du Cayor entre nos mains.

Songho, dans le Saniokhor occidental, le Teigne du Baol, le Bour Sine, qui avait rassemblé son armée à N'Dafour, n'attendaient que notre aide pour se débarrasser enfin de tous les tiédos pillards et massacreurs, qui, toujours avides de rapines et de ravages venaient sans cesse apporter leur concours aux oppresseurs de ce pays, et qui, tant avec Ma Ba qu'avec Lat Dior, dévastaient les régions, dévalisaient les caravanes, enlevaient les femmes et les troupeaux et maintenaient le pays, depuis 10 ans, dans un état de guerre permanent.

Malgré l'effort de Louga, nous restâmes cependant inactifs et les chefs indigènes surent agir seuls.

Amadou Chékhou avait rappelé ses partisants dans le Toro, mais Lat Dior tint la campagne,

Il s'établit à Bellakar, puis à Thiroughon, tuant impitoyablement ceux qui se refusaient à le suivre, pendant que ses bandes ravageaient le Cayor.

Il renvoya nos blessés et le butin dans le Rip d'où il ramena des guerriers au début de novembre. Il envahit alors avec toute son armée le Guéoul et le Saniokhor.

Une troisième colonne expéditionnaire sous les ordres du capitaine Canard, composée de 3 pelotons du 1er régiment de tirailleurs sénégalais, l'artillerie, le train, les chameaux et 3 pelotons du 4e régiment, partis de Gandiole le 21 novem-

bre 1869, fut lancée contre lui en décembre 1869, pendant qu'une autre était en observation sur la Tamna. Elle l'atteignit le 17 décembre à Sales, près de Mékhé, lui tua 90 hommes dont son frère et 3 de ses chefs les plus réputés, et l'obligea à battre en retraite. Lat Dior, se retira dans le Rip à Dianaghen.

Il ne devait reparaître qu'en 1871, pour être reconnu par nous, Damel de tout le Cayor et de ses annexes, à l'exception des banlieues de Saint-Louis et de Dakar, et de la province du Diander.

Par le traite du 12 janvier 1871, lui rendant tout le Cayor sans les régions sus-indiquées, il devenait notre allié. Il tint ses engagements pendant 12 ans.

De notre côté nous lui prêtâmes notre concours chaque fois que le Cayor fut menacé d'invasion et l'aidâmes en 1875, dans sa lutte contre Amadou Chékhou (1). Lat Dior semblait donc entièrement rallié à notre cause et vivait en bonne intelligence avec le Gouvernement de la Colonie, lui donnant même à l'occasion, des preuves de son bon vouloir et de sa soumission.

En 1879, nous passions avec le damel un traité (10 septembre) et une convention additionnelle le 12, par lesquels nous obtenions gratuitement les terrains nécessaires à la construction d'un chemin de fer passant par Tivaouane, Kelle, Louga, Sakal, contre la reconnaissance formelle des droits de la famille des Guodji, au titre de Damel et notre appui éventuel.

Nous nous engagions à ne mettre aucun soldat dans le Cayor ni sur la ligne, où il n'y aurait pas non plus de troupes du damel. Celui-ci fournirait chaque année du 1er décembre au 15 mai, les ouvriers nécessaires à la construction du chemin de fer et leur salaire était fixé à 1 franc par jour sans ration.

Le damel recevrait chaque année 12 beaux chevaux arabes et aurait le droit de voyager gratuitement sur la ligne avec une suite de 20 personnes.

Les études préliminaires étaient presque achevées et les travaux commencés lorsque Lat Dior, poussé par son entourage et cédant aux mauvais conseils, revint sur l'autorisation qu'il avait accordée trois ans plus tôt, et déclara qu'il s'opposait à la construction du chemin de fer.

Il chercha, mais sans succès, à entrainer contre nous les chefs du Djoloff du Trarza et du Fouta.

A la fin de décembre 1882-1883, comme il manifestait l'intention de nous attaquer, une colonne expéditionnaire, commandée par le colonnel Vendling, entra dans le Cayor et et chercha à l'atteindre. Mais, Lat Dior se sauva sans combattre dans le Baol jusqu'à Mandoumbé Dari où la colonne le poursuivit.

Le Gouverneur Servatius, le déclara alors déchu de ses droits ainsi que son héritier Samba Laobé, et proclama un autre neveu de Lat Dior Amady N'Goné Fall (1). Celui-ci vint à Saint-Louis et le 28 février 1883, signa un traité confirmant celui de 1879, en ce qui concernait nos droits à la construction de la voie ferrée et par lequel, en outre, le Cayor était placé sous le protectorat de la France et la province du N'Diambour annexée à la colonie avec comme chef Ibrahima N'Diaye, dont la charge devenait héréditaire pour la famille des N'Diaye (2).

Cependant, Lat Dior et son neveu n'avait pas perdu tout espoir de ressaisir le Cayor. Après le retour à Saint-Louis de la colonne expéditionnaire, Samba Laobé, rentra dans le Cayor. Trois petites colonnes se mirent à sa poursuite et ne lui laissèrent pas de repit. Ce résultat fut dû aux habiles dispositions de M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Dodds, qui dirigeait l'expédition et aussi à la rapidité de marche du capitaine Dupré, à la tête de ses spahis et de tirailleurs sénégalais, montés à dos de chameaux.

Samba Laobé, avait tenté plusieurs fois de se jeter, soit dans le Baol, soit dans le Djoloff, il avait toujours eu sa retraite coupée.

---

(1) Amady N'Goné Fall, qui s'appelait Samba Yaya, était fils de l'ancien serigne Tiéacine N'Goné Déguène et de Debo. C'est en souvenir du damel Ahmady-N'Goné-N'Della-Coumba-Fall, qui régna de 1790 à 1809, et qui était encore célèbre dans le Cayor, que le nouveau roi avait demandé à être sacré sous ce nom Ahmady N'Goné Fall; foulant aux pieds l'antique superstition qui interdisait sous peine de mort, la vue de la mer aux membres de la famille des Gueitch n'hésita pas à venir à Saint-Louis. Il se noya dans le fleuve en 1884.

(2) Par ce traité le nord du Cayor était enlevé au damel et les 2 cantons de N'Guick et de Mérina étaient reconnus indépendants et placés sous notre protectorat. Les cantons de Louga et de Koki devenaient territoires français. Le reste du Cayor formait un état protégé, comprenant dans ses limites intérieures les 8 régions suivantes : Saniokhor, Deambanian, Khatte, M'Bakhol, Guet N'Guiguis, M'Baouar et Guéoul. Ces territoires forment actuellement le cercle de Tivaouane.

Il finit par être acculé dans le Cayor.

Dans l'impossibilité de s'échapper, cerné de tous côtés, il capitula avec tout son monde, le 2 mai 1883.

Entre temps, l'assemblée des Diambours réclamait instamment le remplacement d'Ahmady N'Goné Fall, Damel dévoué sans doute mais dont le dévouement ne nous apportait aucune force ni matérielle ni morale.

Alors, le Gouvernement de la colonie, conformant sa politique au sentiment de la population, rendit à l'assemblée des Diambours son droit d'élection du Damel.

Samba Laobé, en l'absence de Lat Dior, était le véritable héritier des Damels du Cayor.

Il fut élu par cette assemblée au mois d'août 1883, avec l'assentiment du Gouvernement français à la place d'Amady N'Goné Fall, dont la nomination n'avait été qu'un expédient dicté par les nécessités du moment.

En prenant le pouvoir le 28 août, il signait un traité plaçant le Cayor sous notre protectorat, approuvant la construction du Chemin de fer, et nous donnant, en toute propriété, une bande de 50 mètres de chaque côté de la voie ferrée et 100 mètres autour de chaque gare, puis le poste de M'Bétète avec autour, un cercle d'un kilomètre de rayon.

Il s'engageait, en outre, à fournir des travailleurs pour la ligne et à interdire à jamais l'entrée du Cayor à Lat-Dior.

Le commerce était déclaré libre avec le Cayor, et le Damel percevait à son profit un droit de 3 % sur les transactions.

Le Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis se construisit sans à coup et fut inauguré à Saint-Louis, le 6 juillet 1885.

1886

Le calme que nous avions cru rétabli définitivement dans la riche province du Cayor, par la désignation de Samba Laobé, qui avait pris avec nous sous forme de traité les engagements les plus plus formels, fut de nouveau troublé par ce damel, en 1886, à la suite d'une querelle de famille survenue entre lui et son parent Ali Boury N'Diaye, Bourba Djioloff, qui avait répudié sa femme, parente de Samba Laobé, sans restituer la dot.

Pour se venger, et sans prendre l'avis du chef de la Colonie Samba Laobé, attaqua Aly Bouri, qui le battit à M'Balakhé (Djoloff), le 6 juin 1886.

La lutte cessa, sur l'intervention du Gouverneur, qui força Samba Laobé à payer une amende de 20,000 francs à son ennemi.

Le damel en conserva une certaine rancune et la manifesta à l'égard des commerçants installés dans le Cayor.

Octobre.

Le Gouverneur, prévenu le 5 octobre, que le Damel molestait les traitants de Tivaouane et avait menacé plusieurs d'entre eux de faire vendre leurs cases, envoya le lendemain sur les lieux son aide de camp, le capitaine Spitzer.

Cet officier, avait ordre de prendre avec lui les spahis retournés à N'Dande. Il avait, en outre, pour instruction de demander une entrevue au damel et de lui faire observer que dans un rayon de 300 mètres autour de la gare les traitants se trouvaient sur le territoire français et ne relevaient pas de lui.

Le capitaine Spitzer devait profiter de cette occasion pour rappeler au damel qu'il s'était engagé solennellement, à deux reprises différentes, devant le Gouverneur à étendre jusqu'à 500 mètres le rayon autour des gares et à augmenter la largeur de l'emprise le long de la voie.

Arrivé à 2 heures de l'après-midi à Tivaouane, il fit prévenir à deux reprises Samba Laobé qu'il avait une communication à lui faire de la part du Gouverneur.

Le damel, ayant décliné cette demande courtoise, notre envoyé alla lui-même le trouver pour lui proposer une entrevue avec lui seul, et le sous-lieutenant Chauvet, en présence des guerriers qu'il désirait garder auprès de lui. Cette offre fut déclinée de nouveau par Samba Laobé qui se retira à 150 mètres de la gare en déclarant, avec véhémence, qu'il ne connaissait pas le Gouverneur et ne permettait pas qu'on se mêlât de ses affaires.

Désirant malgré tout accomplir les instructions conciliantes qu'il avait reçues, le capitaine Spitzer, envoyait à Samba Laobé le spahi Latti Diouf, pour lui proposer une nouvelle entrevue, où il offrait de le voir seul avec un interprète. A peine, ce cavalier avait-il accompli sa mission qu'il essuyait deux coups de feu, l'un, tiré par le damel lui-même.

Il ne semblait plus possible, à la suite de cette aggession perfide de tergiverser plus longtemps.

L'ordre fut immédiatement donné de charger les guerriers du damel.

Le combat s'engagea entre l'escorte de ce dernier, comprenant 50 guerriers, et le peloton de spahis du Cayor. Les noirs s'enfuirent après avoir perdu une vingtaine des leurs et le sous-lieutenant Chauvet poursuivit le damel pendant plus de 2 kilomètres. Traversant le village de N'Doukoumané, il l'atteignit enfin et engagea avec lui une lutte au sabre et à cheval d'abord, à pied ensuite, et qui se termina par la mort du damel.

Le spahi Bousquet, avait reçu une grave blessure en couvrant le capitaine Spitzer, qui accompagnait la charge sans armes.

Prévenu de ces événements dans la soirée, le Gouverneur envoya immédiatement du renfort et se rendit lui-même à Tivaouane où il reçut les protestations pacifiques de beaucoup de notables.

Il s'aboucha alors avec les captifs de la couronne qui remirent le pouvoir entre ses mains. Le Cayor annexé fut divisé en 6 provinces.

Lat Dior, à ce moment, rentra dans le Cayor, espérant reprendre le pouvoir et s'arrêta à Diadié, près de Soguer, situé à 25 kilomètres de N'Dande.

L'ordre lui fut envoyé de sortir du Cayor conformément aux traités. Il feignit d'obéir et partit presque seul dans la direction de l'Est à Dékkélé, où il avait envoyé déjà sa famille et ses guerriers (26 octobre).

Les hommes de Demba War, Iba Fatim Sar et Samba Laobé Bouri et d'autres chefs, appuyés par 65 spahis sous les ordres de M. le capitaine Vallois, suivaient Lat-Dior à distance pour s'assurer qu'il quittait bien le Cayor, et surtout pour empêcher, de sa part, tout retour offensif sur la voie ferrée.

La précaution n'était pas inutile. En effet, le 27 au matin, avant l'arrivée des spahis à Dékkélé, Lat-Dior ramenait ses gens à Tchitmakha, cherchant ainsi à revenir dans le Cayor.

A midi, croyant surprendre les spahis, il se ruait sur eux avec 300 fantassins, ayant utilisé le terrain couvert de broussaille pour masquer son approche.

Les chevaux étaient à l'abreuvoir lorsqu'éclata une fusillade nourrie. Le combat s'engagea et après une demi-heure de lutte nos cavaliers arrivèrent à repousser l'ennemi.

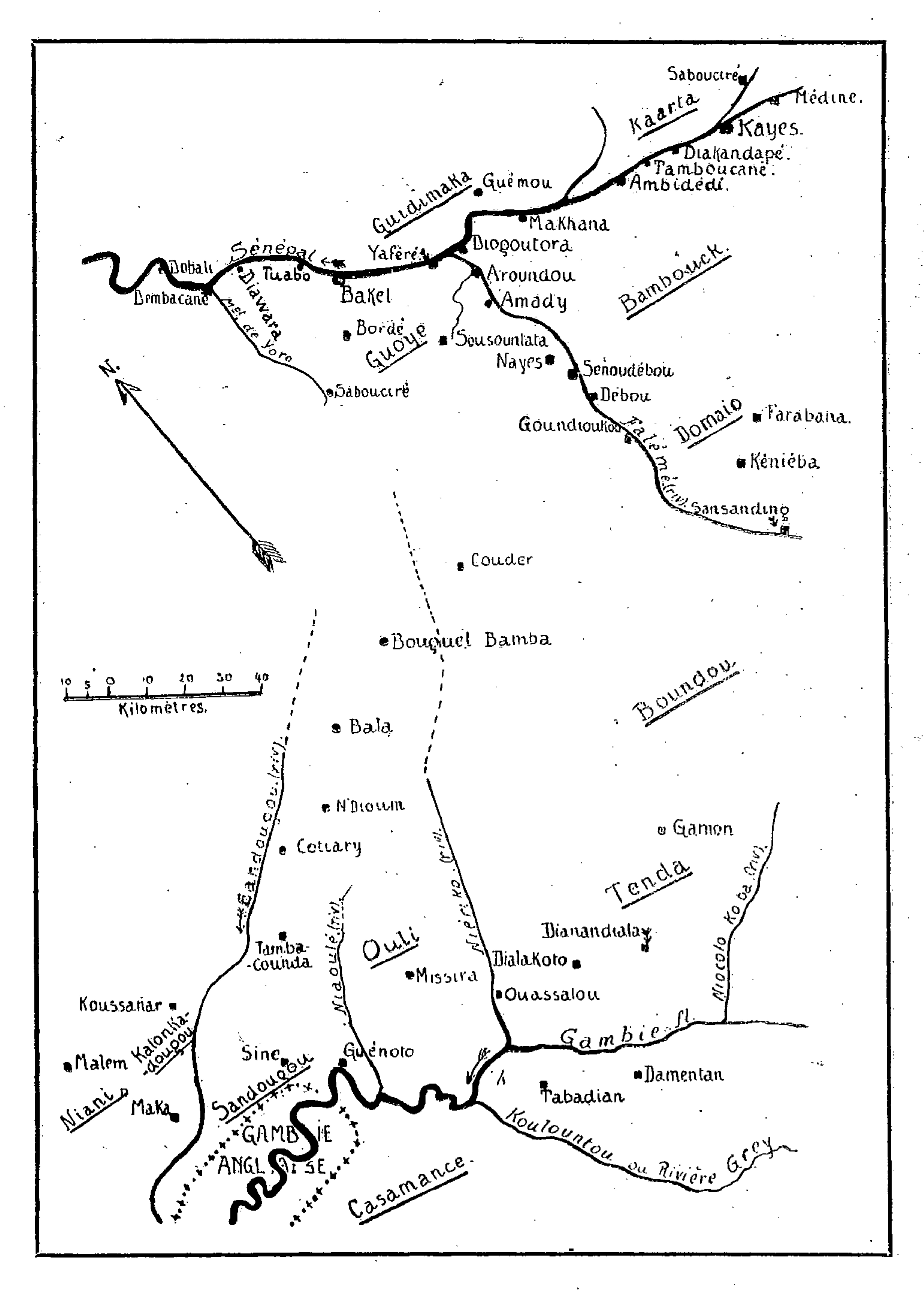
A ce moment, arrivaient les volontaires qui avaient été envoyés en reconnaissance. Ils furent immédiatement lancés sous la conduite du sous-lieutenant Chauvet à la poursuite de l'ennemi qui laissa sur le terrain 80 guerriers, parmi lesquels étaient Lat-Dior et ses deux fils.

Le tiers des spahis étaient hors de combat.

Cette victoire, qui clôturait définitivement l'histoire des Damels mit également fin à la période militaire qui nous assura la conquête du Cayor.

Les incidents auxquels pourra donner encore lieu l'organisation de ce beau pays, et les révoltes inapaisées de quelques éléments turbulents de la population, mis à la raison par notre domination, ne nécessiteront dorénavant que des expéditions qui seront plutôt de simples tournées de police. Ces tournées seront organisées sous la direction de nos fonctionnaires ou même de nos chefs de canton aidés de leurs partisans. C'est ainsi qu'à Pout, un petit détachement de tirailleurs et de volontaires, venus de Pal, put avec le concours des employés de la gare, rétablir l'ordre troublé un moment par des Sérères hostilles à leur chef.

Au mois de mai de la même année, des mesures appuyées cette fois par l'autorité militaire, furent prises contre Ali Boury qui se disposait à attaquer la voie ferrée pour se venger de l'échec qu'il avait essuyé dans le Sine-Saloum.



Carte des régions du Boundou, du Niani-Ouli et de la Haute-Gambie.

CHAPITRE II

CONQUÊTE DU SINE-SALOUM

1859-1861

1859 (*mai*) : **Expédition dans les pays du Baol, du Sine et du Saloum ; Combat de Fatick ; Traités avec les Bour Sine et Saloum ; Construction d'une tour à Kaolack.— 1861** (*février*) : **Expédition de Sine et Saloum ; Traité avec le Bour Saloum.**

Au commencement de 1859, Gorée et toute la côte jusqu'à Sierra-Léone furent réunis au Gouvernement du Sénégal et le Gouverneur eût donc à s'entendre immédiatement avec le Commandant particulier de Gorée, jusqu'alors hors de son action.

M. le chef de bataillon du génie Pinet-Laprade, arrivé au Sénégal depuis 1848, et qui doit être placé à côté de Faidherbe parmi les fondateurs de la Colonie, remplissait ces fonctions.

Il remit au Gouverneur un dossier de plaintes émanant de tous les comptoirs qu'occupaient nos commerçants depuis le Cap-Vert jusqu'à la rivière de Saloum. Les documents étaient le résumé de tous les méfaits, exactions et humiliations, plus révoltants les uns que les autres, imposés à nos ressortissants par les tiédos des pays voisins et tolérés par crainte de violences plus graves.

Les pays compris entre la presqu'île du Cap-Vert et la Gambie étaient sous la domination des rois du Cayor, du Baol, du Sine et du Saloum.

M. Ducasse, plus tard lieutenant général des armées navales, avait, en 1679, imposé aux noirs du Cayor, du Baol et du Sine des traités cédant à la France une bande de terrain de 6 lieues de profondeur, depuis la presqu'île du Cap-Vert jusqu'à la rivière du Saloum (1).

Un siècle après, en février 1785, M. le Gouverneur de

---

(1) Voir 1re partie, chapitre Ier, page 8.

Repentigny, avait conclu avec le Bour Saloum, Sandéné, un traité d'alliance et de commerce (1).

Nous n'avions jamais excipé de ces droits mais les mauvais procédés des populations nous obligeaient à les rappeler au respect de leurs engagements.

Le 7 décembre 1858, pour une cause futile, le nommé Macène Potch, parent du roi du Cayor, avait tenté d'assassiner, à Rufisque, un commerçant français M. Albert et son ouvrier Tamba, en tirant un coup de fusil chargé de 3 balles. Deux missionnaires de Joal avaient eu à subir des outrages de la part des Tiédos du roi du Sine.

A la presqu'île du Cap Vert les gens d'Yoff pillaient encore les navires naufragés sur leur côte et en 1859, les chefs de la presqu'île faisaient payer, à leur profit, des droits de transit aux produits sortant du Cayor et destinés à nos maisons de commerce.

Le Gouverneur estima donc que cet état de choses, qui ne faisait qu'empirer de jour en jour, nécessitait sans retard des explications appuyées de quelques forces.

1859

Il partit, en conséquence, de Saint-Louis dans les premiers jours de mai 1859, avec l'*Anacréon*, capitaine Marty, le *Podor* capitaine Caillet, deux citernes la *Trombe* et le *Tocsin* et, quelques embarcations du port de Gorée; 200 tirailleurs sénégalais, commandés par le capitaine de Pineau, et quelques canonniers commandés par le capitaine Vincent. La garnison blanche de Gorée fournit 160 carabiniers d'infanterie de marine, commandés par le capitaine Arnier, quelques hommes d'artillerie avec le capitaine Viot, 110 volontaires sous le commandement de M. V. Dumont et un obusier. Cette petite colonne forte d'environ 575 hommes et de 2 pièces d'artillerie, fut débarquée le 6 mai à Dakar, où elle campa.

Son état major était ainsi composé :

MM. le Gouverneur, le chef de bataillon Laprade, commandant particulier de Gorée ;

Brossard de Corbigny, lieutenant de vaisseau chargé des

---

(1) Voir 1re partie, chapitre III, page 27.

guides et des affaires indigènes devait aussi faire la carte du pays à parcourir;

Clary, sous-lieutenant aux chasseurs d'Afrique, officier d'ordonnance du Gouverneur, faisant fonctions de chef d'état-major;

Bel, chirurgien de 1re classe de la marine, chef d'ambulance, de Cools, écrivain de marine faisant fonctions de commissaire d'armée, 100 hommes des compagnies de débarquement commandés par le lieutenant Pi.

Le lendemain 7, pendant que M. Laprade se dirigeait avec l'infanterie, l'artillerie et les bagages sur Tiaroye, frontière du Cayor, le Gouverneur parcourait la presqu'île du Cap-Vert dans toute son étendue avec les tirailleurs et les compagnies de débarquement, forçant chaque village à nous fournir un contingent de volontaires.

Il ralliait Tiaroye, dans la soirée, avec 225 volontaires qui portaient alors la colonne à 800 hommes.

Franchissant ensuite la frontière du Cayor, nous arrivâmes à Rufisque le 8, à 8 heures 1/2 du matin, d'où M. Brossard de Corbigny, avec un peloton de laptots alla lever dans les environs, à Kounoun, 25 volontaires que les habitants nous offrirent en gage de leurs bonnes intentions.

La colonne passa ensuite par Bargny, par Kel et arriva le soir, à Portudal, où l'artillerie fut embarquée sur le *Podor*. Le 15 nous arrivâmes à Joal (1). Les tiédos du roi du Sine s'étaient sauvés à l'annonce de notre venue.

Cet évènement allait nous décider à nous aboucher, par la rivière Saloum, avec les rois du pays pour obtenir les réparations qui nous étaient dûes lorsque nous apprimes que le Boumi, second chef du Sine, ignorant notre présence dans ce village, y arrivait le soir même avec une escorte de cavaliers. Ceux-ci ayant été aperçus il en résulta une alerte et deux fortes patrouilles sous les ordres du Lieutenant Deleutre, furent envoyées en reconnaissance autour du village. Le Gouverneur apprit, un moment après, l'arrivée du Boumi. Avant qu'il put en avertir les patrouilles, l'une d'elles, composée de laptots, entourait déjà ce chef et son escorte, et brisait leur résistance en se précipitant sur eux. Il en résulta une bagarre au cours de laquelle le Boumi se sauva.

(1) La mission catholique était déjà installée à cette époque dans ce village.

Le Gouverneur l'invita à revenir sans crainte, laissa à Joal, 130 hommes avec un obusier sous les ordres du capitaine d'artillerie Vincent, et écrivit au roi du Sine, qu'il serait à Fatick le 18, pour décider de la paix ou de la guerre suivant les réparations qu'il accorderait.

La colonne arriva le 18 au matin, à Fatick. Elle avait en cours de route procédé à quelques petites opérations de police, entre autres, au village de Guilas, où nous faillîmes prendre le chef Tchilas, et à Sily, où nos laptots, sous la conduite du lieutenant Deleutre, échangèrent quelques coups de fusils avec un parti de 200 hommes, qui disparurent.

A 9 heures, au moment où l'on s'y attendait le moins, les sentinelles avancées n'ayant pas donné l'alarme, l'armée du Sine déboucha du bois, cavalerie en tête.

Nos forces étaient de 600 hommes, en tout, dont 50 européens et 325 volontaires.

Les compagnies indigènes de débarquement commandées par M. Pi, et les volontaires de Dakar, maintinrent vigoureusement l'infanterie ennemie qu'ils avaient devant eux pendant que les tirailleurs sénégalais et les volontaires de Gorée, commandés par M. Dumont, se portaient à la rencontre des cavaliers qui envahissaient notre bivouac.

Par ordre du Gouverneur le peloton d'infanterie blanche, de 35 hommes, resta en réserve auprès de notre obusier.

La cavalerie du Sine, très renommée dans le pays, tint bon pendant un moment dans la position avancée qu'elle avait prise malgré une fusillade excessivement vive de notre part, tirée à 80 ou 100 pas de distance. Trois coups d'obusier, dont un à mitraille, lui furent envoyés, mais l'affût cassa, et nous fûmes ainsi privés d'artillerie.

Enfin, au bout de 20 minutes, faisant une offensive à droite, nous repoussâmes l'ennemi, dont l'aile gauche reculait jusqu'aux bois qui se trouvaient derrière lui.

Mais, au bout de quelque temps, les ennemis ramenés par leur chef, et reprenant courage, revinrent dans la plaine. Les tirailleurs envoyés par le Gouverneur, les forcèrent une seconde fois à rentrer dans le bois.

Nous nous reformâmes de nouveau en laissant le champ libre. La cavalerie du Sine en profita pour revenir une troisième fois à la charge et faire un dernier effort. Les tirailleurs les repoussèrent encore plus violemment et le Gouverneur,

pour en finir, engagea complètement le peloton de carabiniers. L'armée du Sine éprouvant de sérieuses pertes et ayant presque tous ses chefs tués ou blessés, tourna vivement le dos et prit la fuite, nous laissant définitivement maîtres du terrain.

L'ennemi perdit dans cette affaire 150 hommes, tués ou blessés ; nos pertes furent insignifiantes.

Le village de Fatick fut brûlé ; le roi du Sine, et les débris de son armée, se retirèrent vers l'Est.

Bien que vainqueurs, l'absence de l'*Anacréon*. qui devait ravitailler la colonne et dont on était sans nouvelles, rendait notre situation très critique. Le lieutenant de vaisseau Mage, envoyé à sa recherche, arriva fort heureusement dans la nuit avec un convoi de vivres pris à bord de cet aviso, mouillé à une lieue de là, dans un marigot. Les hommes purent ainsi réparer leurs forces, et après avoir déménagé l'escale de Fatick, nous nous mîmes en marche, le 19, à 8 heures, pour rejoindre l'*Anacréon*, sur lequel on embarqua les chevaux de la colonne et ceux pris à l'ennemi.

Le 20 au matin, la colonne marchant à terre, sous les ordres du commandant Laprade, et l'*Anacréon*, suivant le marigot de Sine, descendirent vers son embouchure dans la rivière du Saloum, vis-à-vis de M'Bam.

Les hommes eurent à passer un marais de 500 mètres de large où il y avait deux pieds de vase molle couverte de 2 pieds d'eau.

Le 21 au matin, les troupes étaient enfin réunies au village de M'Bam, où elles se reposèrent.

Le Gouverneur, ayant appris que les gens de Sine, fuyant de tous côtés avaient jeté la terreur dans tous les pays voisins voulut rassurer les populations en leur faisant bien comprendre nos intentions ; dans ce but, il embarqua avec le commandant Laprade, et son état major, sur le *Podor*, pour remonter la rivière du Saloum jusqu'à Kaolack capitale du royaume.

Il y arriva le 22 au matin, et un alcaty ou ministre du roi, fut immédiatement appelé à bord. On lui remit l'exposé de nos conditions de paix, rédigé sous forme de traité et accompagné de lettres expliquant qu'elle venait d'être notre ligne de conduite et ce qu'elle serait à l'avenir.

Les articles principaux de ce traité étaient :

1° La reconnaissance de nos anciens droits sur cette partie de la côte;

2° L'abolition de tous les impôts arbitraires auxquels les traitants avaient été soumis jusqu'à ce jour et la création à leur place d'un droit unique de 3 %, au profit du roi, prélevé par ses soins sur les produits sortant de son pays;

3° La faculté pour nos nationaux de construire en maçonnerie, partout où ils s'établiraient pour faire du commerce;

4° Le droit pour le Gouvernement de construire des forts sur les points qu'il choisirait dans ce but;

5° Les tiédos, les princes et tous les gens qui ne s'occupent pas de commerce sont exclus des escales et des comptoirs réservés au commerce;

6° Enfin, les sujets français, même dans leurs différends avec les gens du pays, ne seront jamais justiciables que de l'autorité française.

Telles étaient les bases des droits que nous voulions faire prévaloir sur tout le pays, depuis Dakar jusqu'à Kahone et pour y arriver, des blockhaus, tours ou fortins allaient être établis, d'abord à Rufisque, Sali et Joal, puis à Kaolack; un établissement de pilotes serait, en outre, créé à Sangomar, pour la rivière de Saloum.

Le 23, le Gouverneur, était à M'Bour, de retour de Kaolack et le 24, toute la flotille le *Podor*, la *Bourrasque*, la *Trombe*, le *Tocsin* et plusieurs petits côtres portant la colonne se rendit par mer à Joal, où un blockhaus démontable fut immédiatement installé sous la protection de 100 hommes et de la canonnière la *Bourrasque*, qui l'avait transporté.

Nous partîmes pour Sali, où une colonne légère fut débarquée sous les ordres du commandant Laprade, pour se rendre par terre à Dakar pendant que les bâtiments rejoignaient directement Gorée où nous étions tous de retour, le 27 au soir.

Le lendemain, le Gouverneur et les troupes qui l'accompagnaient embarquèrent sur l'*Anacréon* et le *Podor*, et furent de retour à Saint-Louis le 29 mai, après une campagne d'un mois qui avait parfaitement réussi et devait donner des résultats importants pour notre influence.

Elle marque dans l'histoire militaire du Sénégal; c'était en effet, la première fois que les habitants de Gorée et de la presqu'île du Cap-Vert se joignaient à nous pour obtenir

justice et faire respecter des droits devenus communs; d'autre part, l'impression ressentie par les populations que nous avions visitées, devait rester longtemps dans leur mémoire, et faciliter avec elles nos rapports; enfin, cette campagne fut une des plus pénibles que nous effectuâmes par suite des privations et des fatigues que les troupes eurent à supporter dans un pays à peu près inconnu et dont les obstacles naturels nous prirent souvent au dépourvu en déjouant nos meilleures combinaisons.

A la suite de cette expédition, des traités furent passés avec Samba Laobé, Bour (1) Saloum, Boubakar Kilas, Bour Sine et Theyacine M'Goune, Teigne (1) du Baol. Ils déclaraient le commerce libre, sauf prélèvement de 3 % au profit des chefs sur les produits exportés; ils autorisaient les commerçants français à acheter des terrains et à y élever des constructions en pierre.

Une tour fut construite à Kaolack, et reçut une petite garnison.

Défense fut faite aux tiédos de fréquenter les comptoirs.

Cette dernière clause ne fut pas respectée et n'empêcha pas le roi du Sine de se livrer à des vexations contre nos traitants de Fatick et d'arrêter les troupeaux à destination de Dakar.

Le roi du Saloum, avait de son côté, interdit à ses sujets toutes relations commerciales avec nos nationaux et nous avait notifié que celles-ci ne seraient reprises que lorsque nous aurions rasé la tour de Kaolack.

EXPÉDITION DU SINE ET DU SALOUM

1861. — Février.

La colonne expéditionnaire qui venait de soumettre les peuplades de la Basse-Casamance repartit donc le 27 février 1861, après seulement huit jours de repos pour aller, sous le commandement du chef de bataillon Pinet-Laprade, rappeler les rois du Sine et du Saloum à l'exécution des traités de 1859.

Afin de laisser les habitants du Saloum dans l'ignorance de nos projets, le *Grand-Bassam*, avait été envoyé à Kaolack, le 26

(1) Roi.

février, avec ordre de prendre des pilotes pour la rivière de Sine et de ramener la canonnière la *Bourrasque*.

Mars.

Le *Dialmath*, l'*Africain*, la *Citerne*, la *Trombe* et l'*Ecureuil*, sur lesquels était embarquée la colonne expéditionnaire, quittèrent Gorée, le 28 au soir, et entrèrent le 1er mars, à 10 heures du matin, dans le Saloum, où ils trouvèrent le *Grand-Bassam* et la *Bourrasque*.

On prit route vers l'entrée du Sine où furent laissés le *Grand-Bassam*, la *Bourrasque*, la *Trombe*, l'*Ecureuil*, et on continua sur Kaolack avec le *Dialmath*, portant l'infanterie et l'artillerie, et l'*Africain*, portant les tirailleurs algériens.

Le 2 mars, à 6 heures du matin, les batiments mouillaient à 100 mètres du poste ; les troupes restèrent à bord et débarquèrent la nuit suivante à une heure. Le capitaine Millet, fut alors chargé d'enlever avec son bataillon et l'artillerie le village de Kaolack, résidence de l'alcaty. Le commandant se réservait de surprendre, avec les tirailleurs algériens et 50 laptots, Kahone, capitale du Saloum.

A quatre heures du matin, les troupes du capitaine Millet, entouraient les cases de l'alcaty, enlevaient quatre de ses femmes, dix de ses fils et presque tous ses captifs : en tout, 150 prisonniers.

De son côté, le commandant de la colonne s'était rendu avec les tirailleurs algériens à un kilomètre de Kahone, décidé à attendre le jour pour cerner ce village, lorsque les flammes de Kaolack, lui annoncèrent que le capitaine Millet avait réussi dans sa mission.

De crainte que cet incendie ne donnât l'éveil, il s'avança avec les chefs de corps et les capitaines de compagnies jusqu'aux tapades du village, pour s'opposer à toutes tentatives de fuite.

Ayant repéré l'habitation de la famille royale, et ayant assigné son rôle à chacun, il enleva le village sans résistance, fit entre autres prisonniers, la sœur du roi, ses deux neveux, héritiers présomptifs, une princesse et les principaux captifs.

A midi, le *Grand-Bassam*, la *Trombe* et l'*Ecureuil* arri-

vaient aussi à Kaolack, et la *Bourrasque* mouillait à Lindiane (1) pour protéger cette escale.

Le chef de bataillon Laprade, certain désormais d'obtenir satisfaction du roi du Saloum, lui fit demander s'il voulait continuer la guerre ou traiter avec lui. En attendant sa réponse il mit sa colonne en marche sur Diakhao, le 3 mars, et le 4, à 6 heures du matin, arrivait à portée de canon de Marouck, premier village du Sine.

Nous apprîmes, que les principaux chefs du pays étaient décidés à accepter nos conditions, et que nos traitants étaient autorisés à envoyer leurs troupeaux à Dakar. Le marabout du roi vint au camp le même jour confirmer ces indications et fut envoyé prévenir son maître que nous serions le lendemain, au point du jour, devant sa capitale pour lui poser nos conditions de paix.

Le lendemain à Diakhao, le roi du Sine, reconnut le traité de 1859, ainsi que la cession de Joal, accepta la construction d'une tour à Fatick, et s'engagea à payer une contribution de guerre de 200 bœufs. Il nous livra, en outre, en garantie, le fils de son oncle.

La colonne quitta Diakhao le même soir, et arriva le lendemain 6, à 7 heures, à Gandiaye, où l'attendait la flottille.

Le 7 au matin, l'*Africain*, prenant la *Trombe* en remorque, se rendit à Gorée avec le bataillon de tirailleurs algériens et les chevaux.

Le commandant de la colonne remonta lui-même à Kaolack avec l'infanterie et l'artillerie embarquées sur le *Grand-Bassam* et le *Dialakhar*, qui revenaient de Gorée.

De ce village, il envoya au roi Boubakar Kilas, qui le signa, le traité stipulant l'ouverture immédiate de la traite, la reconnaissance du traité de 1859, la cession en toute propriété à la France, dans un rayon de 600 mètres, du terrain qui environne la tour de Kaolack, et le payement d'une contribution de guerre de 600 bœufs.

Le traité fut rapporté le lendemain, signé du roi, par l'interprète qu'on lui avait envoyé, accompagné du premier ministre de Samba Laobé.

---

(1) Une usine frigorifique a été créée en 1914, sur ce point.

Le même jour, nous quittions Kaolack, à une heure de l'après-midi, et arrivions à Gorée, le 9 mars, à 10 heures du matin.

La colonne qui venait d'opérer avait, en deux mois et demi, participé à l'expédition du Cayor, concouru à la construction du poste de M'Boro, construit celui de M'Bidjem et soumis à notre autorité, sur une étendue de cent lieues carrées, les peuplades de la Haute-Casamance.

CHAPITRE III

CONQUÊTE DU RIP

GUERRE CONTRE MA BA ET SAER MATY.

1862-1891

1862 : Attaque de la tour de Kaolack. — 1864 (*Décembre*) **: Traité avec Ma Ba. — 1865** (*Octobre*) **: Première expédition du Rip;** (*novembre*) **Combat de Paouos. — 1867** (*avril*) **: Tournée de police dans les régions du Saloum et du Sine; Combat de Tioffat; Rencontre à Marout entre les troupes de Ma Ba et du Bour Sine. — 1867** (*septembre*) **: Combat de Samb; Mort de Ma Ba. — 1869** (*avril*) **: Dispersion des bandes de Mamout Dary. — 1877** (*septembre*) **: Le Sine est placé sous notre protectorat. — 1887** (*avril*) **: Destruction de Kahone par Saër Maty; Deuxième expédition du Rip; Combat de Goumboff;** (*Mai*) **Tournée de police; Occupation de Nioro; Traité avec les chefs assurant à la France le protectorat du Saloum, du Niom, du Rip, ou Badibou et du Niani. — 1889 : Accord franco-anglais. — 1891** (*septembre et novembre*) **: Traités avec les Bours Sine et Saloum plaçant leur pays sous le protectorat de la France. — 1901 : Incendie de la résidence de Malem par Diouma Dati qui est tué par le Beleupp du N'Doukoumane.**

GUERRE CONTRE MA BA

La paix que ce traité avait assurée devait être de courte durée.

Dans le courant de 1861, Ma Ba Tiakha, marabout Tidjane, vint se fixer dans le Rip.

Comme El Hadj Omar, et tous les prêcheurs de guerre sainte, cet indigène, dont le nom était Amady Ba et qu'on a nommé par abréviation Ma Ba, appartenait à une famille originaire du Fouta sénégalais, foyer d'un ardent prosélytisme

religieux. Il était né dans le Rip ou Badibou, au village de Taoua.

Son grand-père Ibrahima Bâ, était un toucouleur Bosseiabé qui quitta son pays et vint s'établir en qualité de marabout dans le Djoloff, pour y faire des prosélytes et vendre des amulettes. Son fils, N'Diogou Ba, père d'Amady Ba, abandonna le Djoloff, après la mort de son père, qui lui avait laissé des biens assez considérables, et vint fonder, avec sa famille et ses captifs, le village de Taoua dans le Rip. Lorsque son fils Amady Ba fût en âge d'apprendre le coran, il l'envoya à Lognor dans le M'Bakol (Cayor). Celui-ci y resta jusqu'à l'âge de 20 ans environ, puis revint dans le Rip, y fonda le village de Sin ou Maba et commença à son tour une active propagande religieuse.

Comme ses devanciers, il sut impressionner les populations (1) et, par des pratiques religieuses faites avec ostentation et des prédictions violentes, il rangea sous son égide une bande de fanatiques qui lui permit de s'emparer de cette province après avoir battu et tué le Bour Sine, dans sa résidence de Paouskoto.

De même qu'Omar, Lat Dior, et Abdoul Boubakar, il rallia à lui tous les chefs indépendants du pays, fonda Nioro, élimina la domination Mandingue, et imposa aux populations des pratiques religieuses jusqu'alors inconnues dans ce pays.

L'ex damel Macodou, chassé du Cayor après sa défaite de Kouré (29 mai 1861), était venu le rejoindre et avait dû se convertir tout en acceptant de rester au second plan; il se proclama Bour Saloum, à la place de son fils Samba Laobé Fall.

Celui-ci vint se réfugier auprès du poste de Kaolack, défendu par 12 soldats d'infanterie de marine, sous les ordres du sergent Burg.

Les armées de Ma Ba et de Macodou, parcoururent l'Ouest du Saloum, détruisant sur leur passage, tous les villages qui refusaient de se soumettre à leur doctrine. Ils envahirent également le Sud du Sine, mais avec moins de succès, et reparurent dans le Saloum, où ils vinrent avec des forces con-

---

(1) La population du Rip, de même que celle des autres pays riverains de la Gambie, est composée en grande partie de mandingues, moitié musulmans, moitié tiédos.

sidérables attaquer Samba Laobé, à Kaolack, le 3 octobre 1862.

1862. — Octobre.

La petite garnison, comme celles qui avaient précédemment défendu Leybar et le blockhaus de N'Der, résista héroïquement pendant 24 heures à tous les assauts. L'ennemi fut repoussé laissant 300 cadavres sur le terrain.

Macodou, mourut en 1863, empoisonné, dit-on, par Ma Ba, et Samba Laobé, mourut à son tour l'année suivante.

Ma Ba, devint ainsi le véritable maître du Saloum.

Le teigne Tiéyacine N'Gom Deguène, qui nous manifestait depuis quelques temps des dispositions amicales, se tenait à cette époque, avec Penda Thioro et son armée à M'Bayar.

Sa présence empêcha Ma Ba d'entrer dans le Baol.

Tiéyacine, nous demanda de le rejoindre en nous priant, toutefois, de ne pas intervenir directement (octobre).

A cette époque, notre attitude avec Ma Ba n'était pas encore bien arrêtée. Le Gouverneur avait essayé d'agir d'accord avec le Gouverneur anglais, de la Gambie, mais celui-ci ne répondait pas à nos ouvertures. On renonça, à la fin de septembre à entreprendre une campagne et on se borna à une simple reconnaissance militaire du côté du Rip.

Le 27 décembre 1864, Ma Ba signait avec nous un traité, dans lequel, reconnu par le Gouvernement français et les rois du Cayor et du Saloum, il s'engageait à respecter les territoires de ses voisins, à traiter sur un pied d'égalité les tiédos et les musulmans, et à accepter, ainsi que les autres parties contractantes, la médiation de la France pour les difficultés qui pourraient s'élever entre eux.

Ces engagements, qu'il n'avait conclu que pour gagner du temps, et préparer plus sûrement ses projets de conquête du Cayor et du Djoloff, n'empêchèrent pas Ma Ba de ravager le pays de M'Baké (1), province orientale du Baol, sur la route du Rip au Djoloff, dont il dispersait les habitants.

---

(1) M'Baké, situé dans le Baol est le village de Momar Anta Salem, père d'Amadou Bamba, fondateur de la secte des Mourites, qui vint s'y fixer après avoir terminé auprès de Cheik Sidia, en Mauritanie, les études qu'il avait commencées dans le Rip.

Cette opération, n'eut cependant lieu qu'en juin 1865, à l'instigation de Lat Dior, réfugié près de cet almamy après l'affaire de Loro (décembre 1863) et qui était devenu son infatigable lieutenant.

Les troupes de Ma Ba, commandées par Lat Dior, Meïssa M'Baye et Demba War, allèrent dans le Djoloff, et en août, se trouvaient sur les confins du Cayor où elles pillaient le village de Coké Touron.

Dès que la nouvelle de son entrée dans le Djoloff parvint à Saint-Louis, une colonne légère, composée du bataillon de tirailleurs, de l'escadron de spahis et de 4 pièces de montagne, alla, sous les ordres du capitaine Flize, à Coki, village frontière de nos possessions du Cayor, du côté du Djoloff. Le poste de Mérinaghen, abandonné depuis 11 mois environ, fut réoccupé et une redoute en terre fut construite à Coki, pour mettre les gens de ce village à l'abri de toute attaque. Un blockhauss fut également établi à Niomré, au centre du Diambour, et le poste de N'Guiguis fut renforcé.

Ces dispositions, et de fréquentes sorties de la garnison de Saint-Louis, arrêtèrent momentanément les tentatives de Ma Ba, et permirent aux populations de passer l'hivernage sans être inquiétées et de faire leur récolte sans encombre. Ce résultat eut son importance, car grâce aux secours de l'Administration, un grand développement avait été donné cette année aux cultures, dont l'état permettait aux indigènes de la Colonie, et plus particulièrement à ceux du Cayor, d'espérer une sensible amélioration de l'état de misère où ils se trouvaient.

Ma Ba, avait cependant profité de son séjour dans le Djoloff, pour négocier avec les Toucouleurs du Fouta, anciens compagnons d'Omar dans ses tentatives de conquête, et avec les Maures.

Il songeait, dès cette époque, à créer sous son égide une vaste confédération musulmane destinée à arrêter notre expansion et à briser définitivement notre puissance au Sénégal.

Ne se sentant pas en forces en présence des dispositions prises pour la défense du Cayor, il différait ses tentatives de ce côté, et retournait dans le Rip, organiser une attaque plus sérieuse, et mieux combinée, contre ce pays.

L'heure était grave et une nouvelle entrée en campagne fut jugée nécessaire.

Octobre.

Aussi, dès le 28 octobre 1865, le Gouverneur Pinet-Laprade, faisait concentrer les troupes sur Dakar d'abord, puis sur Kaolack, point qu'il avait choisi pour servir de base à nos opérations contre le Rip.

La colonne, placée sous le commandement en chef du colonel du génie Pinet-Laprade, Gouverneur, était ainsi composée :

MM. Brunetière, capitaine de spahis, chef d'état-major ;
Brossard de Corbigny, enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance ;
Si El Hadj Bou Al Mogdad, interprète du Gouverneur.

Affaires politiques et commandement des contingents indigènes :

MM. Flize, chef de bataillon, commandant de Gorée ;
Reybaud, lieutenant d'infanterie de marine ;
Dagon de la Contrie, sous-lieutenant au bataillon de tirailleurs sénégalais ;
Léon Diop, chef du cercle de N'Der ;
Tiécoro et Samba Fall, interprètes.

Etat-major particulier de l'artillerie et du génie :

MM. Julien, chef d'escadron, commandant l'artillerie ;
Revin, capitaine, commandant le génie.

Commissaire d'armée :

M. Dupuis, aide-commissaire.

Ambulance :

M. Cauvin, chirurgien de 1re classe, chef.

Flottille :

Archimède, *Espadon*, *Sphynx*, *Trombe*.

MM. Vallon, capitaine de frégate, commandant ;
Des Portes, enseigne de vaisseau, officier adjoint.

Compagnie indigène d'ouvriers du génie :

M. Poutot, capitaine.

Compagnie de débarquement :

M. Richard Duplessis, lieutenant de vaisseau.

Infanterie de marine :

M. Ringot, chef de bataillon.

Bataillon de tirailleurs sénégalais :

M. D'Arbaud, lieutenant-colonel.

Section de la compagnie disciplinaire :

M. de Villeneuve, lieutenant.

Batterie d'artillerie :

M. Hedon, capitaine.

Une section de fusées :

M. Hirtz, lieutenant en premier d'artillerie.

Escadron de spahis sénégalais :

M. Canard, capitaine, commandant.

L'effectif des troupes était de 1598 hommes.

Le prestige incontestable qu'exerçait Ma Ba sur les populations ignorantes et supertitieuses décida le Gouverneur à faire traverser leur pays par les colonnes, au lieu de les transporter par mer. Cette tactique nous permettait de leur montrer les forces dont nous disposions, et de les amener à s'unir franchement à nous dans la lutte que nous soutenions contre l'ennemi commun et aussi de faire combattre à nos côtés, les contingents des différents états qui, arrivés à Kaolack, se montèrent à plus de 2,000 cavaliers et 4,000 fantasins.

Dans ce but, la colonne du Rip suivit l'itinéraire suivant :

Une partie du 4e de marine, les tirailleurs, l'artillerie avec son matériel, s'embarquèrent sur l'*Archimède*, pendant que le Gouverneur et son état-major prenaient passage à bord du *Castor*, portant le restant du 4e de marine et les compagnies de débarquements.

Les avisos arrivèrent le 29, à Dakar, point fixé pour la concentration de la colonne expéditionnaire.

L'escadron de spahis, les mulets d'artillerie et le train partis par terre de Saint-Louis, le 23 octobre, rejoignirent le 3 no-

vembre, après avoir suivi l'itinéraire de Gandiole, camp des Poteaux, Betète, M'Boro, Cayor et Niakourab.

M. le sous-lieutenant Lasmolles, commandant du poste de Mérinaghen, chargé de réunir et de commander les contingents indigènes du fleuve, partait pendant ce temps de Mérinaghen, le 29 octobre, avec les volontaires du Oualo placés sous le commandement de Samba Dien, qui avait reçu l'ordre de s'y trouver, le 27 au matin, avec tous ses cavaliers et fantassins.

Il se rendit à N'Gay, où il trouva les contingents de N'Der et de Ross, ayant à leur tête les chefs de canton de N'Gay, ensuite, à Mérina Diop, et de Mérina Diop à Potou où rallièrent quelques volontaires du Diambour ; puis, de Potou à Lampoul, de Lompoul à Betète, où l'attendaient les volontaires du Cayor avec leur chef. Il rallia ensuite à M'Boro, Saou, N'Bidjein, les contingents du Diander et campa à Niakourab.

Il ammena ainsi à Dakar, environ 500 chevaux et un millier de fantasins.

Novembre.

Les disciplinaires et la compagnie indigène du génie arrivèrent au camp le 10 novembre au soir, et le 11 au matin la colonne se mit en route pour aller coucher à Hann. Elle était le 12 à M'Bao, et passa le 13 à Dœu y Dack, le 14 à Pout, où se trouvaient réunis de nouveaux volontaires du Diander qui se mirent sous les ordres du lieutenant Lasmolles ; le 15, à Thiès où elle trouva le convoi de 200 chameaux chargés de vivres, partis de Saint-Louis, le 4 novembre sous la conduite du sous-lieutenant Bancal, le 17 à Diarring (1), capitale du Baol, où eut lieu une entrevue avec le roi de ce pays, le 18 à N'Goye où eut également lieu une entrevue avec Peinda Thioro, le 29 à Diakhao, capitale du Sine (entrevue avec le roi du Sine).

La levée de ces contingents portait à 8,000 hommes l'effectif de la colonne qui allait opérer.

Elle arriva à Kaolack, le 23 novembre, et repartit le lendemain au matin pour marcher sur Maka, dont Ma Ba avait

(1) Le sérigne du Baol Tiécine N'Goné Diguène, ne joua pas un rôle actif dans cette campagne, mais Penda Thioro, qui était à la fois Bour N'Goye et Bay M'Bayar, offrit des volontaires ; quand ceux-ci furent rassemblés, Ma Ba était déjà battu. Il en fut de même en 1867, où Penda Thioro arriva sur le champ de bataille de Somb, alors que Ma Ba était déjà tué et ses troupes en déroute. Son initiative était cependant à signaler alors que son chef le teigne se tenait à l'écart.

fait sa ville forte dans le Saloum, et qu'il avait déclaré devoir défendre rigoureusement.

Il nous abandonna cependant cette place sans combat et la colonne revint à Kaolack où elle passa la journée du 25 à préparer ses opérations dans le Rip.

Le 28, la colonne franchissait le Saloum au gué de Iguer et le 29 se remettait en marche à 3 heures de l'après midi. Elle s'arrêtait dans la nuit près du petit village de N'Gapakh, pour repartir au point du jour, de façon à éviter aux hommes la lourde fatigue de la chaleur.

COMBAT DE PAOUOS

A huit heures et demie du matin la compagnie indigène du génie, placée en avant-garde à Paouos, signala des vedettes qui se replièrent devant elle. A huit heures et demie un coup de fusil tiré sur l'avant-garde fut le signal de la bataille.

Ma Ba, avait groupé ses forces dans la forêt qui précède Nioro. Il les avait disposées en travers du sentier avec un crochet offensif menacant notre gauche.

A huit heures et demie la compagnie indigène du génie, qui arrivait à hauteur des premières embuscades, fut accueillie par une fusillade très vive. Le gouverneur, qui marchait en tête de la colonne, lança aussitôt les laptots, commandés par le lieutenant de vaisseau Duplessis, pour appuyer la compagnie du génie et ordonna au commandant Ringot de déployer deux pelotons d'infanterie sur la gauche du sentier. Il fit ensuite sonner la charge et un combat terrible s'engagea.

L'ennemi défendait ses positions avec tenacité, mais il dut reculer devant nos baïonnettes. L'escadron de spahis s'ouvrit un chemin à coup de sabre.

Dans cet engagement le capitaine Croisier, commandant le premier peloton de l'infanterine de marine fut blessé mortellement. M. Charbounié fut tué; le lieutenant de vaisseaux Duplessis reçut quatre coups de feu presque à bout portant, le capitaine Canard, commandant l'escadron, eut le bras traversé. Un quart de l'effectif des compagnies de débarquement fut tué ou blessé. La compagnie du génie eut 6 hommes tués et 10 blessés. Le gouverneur lui-même reçut un coup de feu à l'épaule gauche dès le commencement de l'action, ce qui ne l'empêcha pas de conserver le commandement. L'enseigne de

vaisseau Desportes, attaché à l'état-major, fut contusionné et plusieurs hommes de l'escorte furent blessés et eurent leurs chevaux tués.

Au prix de ces pertes, les forces ennemies qui défendaient le sentier, et la moitié de celles qui se trouvaient sur notre gauche furent écrasées et leurs débris rejetés hors des bois.

Pendant la progression de notre tête de colonne, la droite ennemie se trouva isolée et arriva à hauteur du train d'artillerie qu'elle attaqua provoquant un moment de désordre, tuant plusieurs mulets dont elle emporta les charges. Notre aile gauche, formée de tirailleurs sénégalais intervint rapidement et repoussa l'ennemi, c'est à ce moment que le capitaine Bargone et le sous-lieutement indigène Koly Soriba furent blessés.

A 9 heures l'ennemi était complètement rejeté hors du bois, la colonne entière débouchait dans la petite éclaircie qui précède le village de Soukhoto où s'étaient réfugiés quelques fuyards. Ils en furent promptement délogés par l'artillerie qui avait réussi, après des difficultés sans nombre, à sortir du bois en même temps que le gros de nos troupes.

Toute la colonne se mit en marche ensuite dans la direction de Nioro, distant de deux lieues.

En cours de route des volontaires, appuyés de l'escadron de spahis, eurent un court engagement avec l'ennemi qui fut poursuivi au delà du Nioro où toutes nos forces se trouvèrent ralliées à 6 heures du soir.

Dans ce dernier engagement, M. le lieutenant Perraud, qui commandait l'escadron en remplacement du capitaine Canard, blessé, fut atteint de deux coups de feu.

L'incendie des villages du Diamagan, dépendant de Lat Dior et de Nioro, capitale du Rip annoncèrent nos succès à toute la contrée.

Plus de 30 villages regorgeant des récoltes de l'année furent brûlés. Nous avions fait plus de 100 prisonniers; l'ennemi avait subi des pertes énormes.

Décembre.

La colonne se mit en route le 2 décembre pour Kaolack qu'elle ralliait le 6 suivant. Les volontaires allèrent sur le Sigui, pour réduire cette petite province qui servait d'étape aux bandes de Ma Ba, quand elles traversaient le désert qui sépare le Saloum du Djoloff.

Silimaka Dieng, bourba Djoloff (1) qui avait été chassé de son pays, d'un côté par Amadou Cheikhou, de l'autre côté par les incursions de Lat Dior, s'était joint à nous, dans cette campagne; il retourna à Sagata reprendre possession de ses états.

L'expédition du Rip eut, également, pour effet principal de faire rompre l'alliance déjà conclue entre Ma Ba et les chefs maures et toucouleurs des bords du Sénégal, et d'affirmer à ces populations la force de nos armes.

1867

Ma Ba vaincu, mais non découragé, ne put entreprendre aucune action sérieuse contre la Colonie et ne fit pas parler de lui pendant 18 mois; au début de 1867, il porta avec quelques succès, ses efforts vers la Gambie (2) Il occupa les embouchures de ce fleuve et du Saloum. Ses partisans pillaient les pirogues des traitants de Joal et les villages du bas Saloum placés sous notre protectorat.

A ces diverses opérations il regagna quelque prestige qu'il ne paraissait pas d'ailleurs disposé à compromettre, en s'attaquant à nos possessions. Ses projets visaient le Sine et le Baol, qu'il n'avait pas renoncé à ravager comme le Saloum, le M'Baké et le Djoloff.

Le gouvernement de la Colonie ne pouvait permettre une semblable tentative et nos intérêts, autant que l'assistance qu'il devait aux populations qui s'étaient placées sous sa protection lui commandaient d'empêcher la réalisation de ce plan.

---

(1) Roi du Djoloff. Les Bourba Djoloff furent les princes les plus puissants du Sénégal. Le Sine, le Saloum, le Baol, le Cayor, le Oualo, formaient jadis avec le Djoloff, un seul et vaste empire dont le souverain portait le titre de « Bourba Djoloff », empereur des noirs.

Le village auprès duquel nous avons construit en 1820, notre fort de Bakel, est peuplé en partie par les Dgiaïbès, membres émigrés de la famille royale du Djoloff, après leur sortie de ce pays ces Dgiaïbès errèrent dans diverses contrées, cherchant un asile qu'ils trouvèrent enfin dans le pays de Galam.

(2) Lat Dior à la fin de l'année 1866. vint cependant avec Ma Ba à Tcheronghon (Baol) et laissant Ma Ba dans ce village, partit avec ses guerriers à Gederach près de Kelle, y tua le chef, brûla sur sa route les villages dont il emmenait les femmes et les enfants et chargé de butin, vint retrouver Ma Ba. Ils rentrèrent ensemble dans le Rip au début de l'année 1867.

Avril.

En avril, le Gouverneur Pinet-Laprade donna donc l'ordre au commandant supérieur de Gorée, le chef de bataillon Flize, de se porter avec toutes ses troupes dans ces parages.

Cet officier avec 270 hommes, embarqués sur l'*Espadon,* parcourut les rivières du Saloum et du Sine, brûla les villages de Foura, de Diogué, de Diouce, etc., dont les habitants s'étaient rendus coupables de méfaits sur nos protégés, mais ne put recueillir aucun renseignement sur la position exacte de Ma Ba.

Il rentra donc à Gorée sans avoir obtenu aucun résultat et laissa à Kaolack un petit corps d'observation commandé par le capitaine Le Creurer sous la protection du poste et de l'aviso à vapeur le *Crocodile*, destiné à donner un appui matériel et moral au bour Sine (1).

Le 20 avril 1867, les bandes de Ma Ba étant signalées aux environs du poste, le capitaine Le Creurer se porta en avant pour chercher à les joindre.

A midi, au moment où sa troupe harassée de fatique creusait un puits près de l'ancien village de Tioffat, il fut soudainement entouré par plus de 2,000 hommes représentant toute l'armée de Ma Ba alors en marche sur le Sine.

Pendant plus de deux heures, la petite troupe résista en terrain découvert à cette multitude. Mais les munitions étant épuisées, 60 hommes tués, dont 4 officiers, le capitaine Le Creurer un des premiers, les cent hommes survivants dont 30 blessés, résolurent de s'ouvrir un passage à la baïonnette pour gagner Kaolack distant de 10 kilomètres. Ils atteignirent ce poste à travers des difficultés inouïes, poursuivis par un ennemi fanatique que cette résitance avait exaspéré.

La poursuite ne cessa qu'à portée des canons du poste. L'ennemi avait eu 200 hommes tués.

Ce beau fait d'armes eut pour effet de retarder la marche de l'envahisseur et de permettre au roi du Sine de réunir des contingents assez nombreux pour s'opposer aux entreprises de Ma Ba.

---

(1) Cette garnison commandée par le sous-lieutenant Laffont, était composée de 50 hommes d'infanterie de marine, de 50 tirailleurs, de 50 disciplinaires et de 8 canonniers.

Une rencontre eut lieu le 23 avril, entre ces deux parties à Marout, village frontière du Seuil. L'armée de Ma Ba eut d'abord le dessus, mais fut enfin obligée de se retirer quelques jours après en présence des contingents que le roi du Sine était parvenu à réunir. Ma Ba rentra alors dans le Rip. Il n'avait cependant pas renoncé à ses projets sur le Sine et au mois de juillet suivant, il y pénétrait à la tête de tous ses partisans.

Le bour Sine, Coumba N'Dofène, mis sur ses gardes, l'attendait avec des forces suffisantes pourvues de munitions qu'il avait demandées à la Colonie.

Un grand combat, qui dura de 5 heures du matin à 6 heures du soir, eut lieu le 18 juillet à Somb entre Diakhao et Marout.

L'armée de Ma Bà fut mise en pleine déroute, Lat Dior, qui assistait à la bataille, voyant que la victoire allait au Bour Sine s'était enfui avant la fin du combat.

Ma Bà, son fils, son neveu, ses principaux lieutenants furent tués.

Le Sine et le Saloum retrouvèrent alors une tranquillité relative.

Lat Dior resta dans le Rip puis revint dans le Guet (1868) mais notre campagne contre lui détermina un va-et vient continuel de guerriers entre le Rip et le Cayor.

1869

Un lieutenant de Lat Dior, Mamout Dary, frère de Ma Ba, attaqua le Bour Saloum, Maoul M'Bodj. Ce dernier avait succédé depuis peu à Fara Fall, chassé par les tiédos pour n'avoir pas pu reconquérir son pays sur Ma Bà.

Cette bande fut mise en déroute entre Kaolack et Risffat, le 28 avril 1869, perdant 500 hommes tués ; les prisonniers furent tous fusillés. Quelques jours après, le Bour Sine infligeait à son tour une défaite à Mamout Dary qui dut se replier dans le Rip.

Il se borna dans la suite à se maintenir dans cette province et à guerroyer contre ses voisins plus faibles.

Sémou Faye, Bour Sine, plaça son pays, le 13 septembre 1877 sous notre protectorat.

Aux termes de cet acte les commerçants avaient le droit de

venir s'installer à Fatick et à Siliff en payant un droit de 3 % sur les produits exportés.

Une période de vingt deux ans s'écoulera ensuite avant que nous ayions occasion d'intervenir dans le Rip.

Nos armes ne restèrent cependant pas inactives pendant ce long laps de temps.

La pacification et l'organisation du Sénégal continuèrent sans arrêt et notre activité s'employa aux luttes, contre Amadou Cheikhou et notre ennemi inlassable, Lat Dior, à quelques expéditions dans le haut fleuve, et à la destruction de la puissance du prophète Mamadou Lamine qui parachèvera enfin notre œuvre de pacification dans ces contrées.

Nous n'avions pas pris possession effective du Rip après notre expédition de 1865, et Lat Dior avait pu, par suite, y organiser ses campagnes contre nous.

Saër Maty qui avait succédé à Mamout Dary, se jugeant plus fort que son prédécesseur, se montrait plus insolent, et ses extravagances devinrent tellement insupportables que nous dûmes envisager l'envoi d'une expédition dans cette région.

Profitant de nos embarras il dépouilla de leurs territoires Mamoun Dary, frère de Ma Bâ, Biram Cissé, et Omar Codia avec lesquels il avait partagé la succession de ce marabout.

Devenu ainsi plus puissant il porta ses vues plus loin et s'apprêta à attaquer notre allié Guédel, roi du Saloum.

Il s'était assuré, pour cette entreprise, l'appui secret des chefs du Cayor, du roi du Djoloff et des prétendants au trône du Sine et du Baol.

1887, — Avril.

En avril 1887, il entra en campagne contre le Saloum dont il brûla la capitale, Kahone. Abandonnant toute retenue à notre égard il molesta nos commerçants installés dans cette région. Ces actes prenaient une véritable gravité, du fait du voisinage de Mamadou Lamine réfugié dans la contrée voisine.

Une expédition fut en conséquence organisée dès le début d'avril 1887, sous le commandement du lieutenant-colonel Coronnat.

Divisée en quatre groupes, elle comprenait :

Les 40e et 41e compagnies du 1er régiment d'infanterie de marine, 150 hommes;

Les 1re et 2e compagnies du régiment de tirailleurs sénégalais, 265 hommes; 2e pelotons de spahis, 40 chevaux; une compagnie d'artillerie de montagne; quatre pièces de 544; une section du génie, 15 hommes, au total, avec les services, 465 hommes.

Le premier groupe : 1° Lieutenant-colonel Coronnat commandant l'expédition; le capitaine d'état-major Noël, adjoint au commandant; le capitaine Baisse; sous-lieutenant Brun, le sous-lieutenant indigène Sadioba, un adjudant, 72 tirailleurs et 20 soldats d'infanterie de marine, approvisionnés chacun à 120 cartouches. Ce groupe quitta Saint-Louis le 4 avril.

2° Une section d'artillerie à 20 hommes et 2 pièces de 4, approvisionnées chacune à 100 coups sous le commandement du lieutenant Besson, partie le même jour de Gorée.

La concentration se fit à Dakar, où le groupe tout entier s'embarqua le 5, sur l'*Ardent* avec 3,000 rations de vivres, les bagages et les munitions, ainsi que le Gouverneur Genouille et son officier d'ordonnance le lieutenant Millet.

Le 8, l'*Ardent* mouillait à Kaolack où le Gouverneur eut une entrevue avec le roi Guédel.

Le deuxième groupe, formé par la 41e compagnie : capitaine Joux et sous-lieutenant Noël; la 4e compagnie de tirailleurs : lieutenant Rondony et sous-lieutenant Cautenet, plus un canon et un caisson, embarquait le 8 à Saint-Louis, avec l'aide-commissaire Duguey, 8 jours de vivres et les munitions, sur l'aviso la *Mésange* qui vient s'échouer le 10 dans le Saloum aux îles du Diable, d'où il fut remorqué jusqu'à Kaolack, le 13 par 8 côtres.

Le troisième groupe, formé sous le commandement du chef d'escadron Caron, capitaine Villiers, lieutenants Beaudemoulin et Thevenet, une section de 25 tirailleurs, 40 canonniers et conducteurs, le capitaine Silvani et le lieutenant Cheruy le vétérinaire Dupuy, 60 chevaux, 40 mulets et 30 chameaux, quitta Rufisque le 8 et gagna par voie de terre Kaolack où il arrivale 17.

Le quatrième groupe, aux ordres du commandant Ber et comprenant la 40e compagnie de tirailleurs et 1 pièce de canon rejoignit la colonne le 30 à Gandiane, à l'Est de Maka.

La concentration des troupes se fit ainsi du 8 au 17 avril.

Un radeau en pirogues fut construit pour assurer, le cas échéant, de concert avec le *Mirmidon*, le passage de la colonne sur la rive gauche du Saloum.

Guédel, roi du Saloum, notre allié, nous rejoignit le 9 avec 100 cavaliers et 500 fantassins.

Le 14, nous apprîmes que le marabout Saër Maty menaçait de marcher sur Kahone, capitale du Saloum, et en vue d'empêcher une marche sur la capitale du Rip, répartissait ses forces sur la rive gauche du Saloum en trois endroits : au village et au gué de Goumboff, au tata de Latmingué, enfin en face de Kaolack même, sur la route de Nioro.

La colonne, partie le 20 à 5 heures du matin pour Kahone et Maka cantonnait le 21 à Gandiane, où le roi Guédel la rejoignait avec ses guerriers. Le 22 à Sahor elle échangeait quelques coups de fusils avec des cavaliers ennemis postés sur la rive gauche. La colonne passa la rivière sans incident le 23 au gué de N'Guer et marcha sur Goumboff où se trouvait un tata fortement installé.

Elle prit contact avec l'ennemi après une demi-heure de marche. Les spahis chargèrent alors les éclaireurs ennemis. La colonne, formée en carré, obliqua sur la gauche pour éviter un immense incendie allumé par les troupes de Saër Maty pour aveugler nos hommes, faire sauter les munitions et jeter le désarroi dans le convoi, et arriva à 8 heures à 400 mètres du tata de Goumboff.

Sous le feu des défenseurs l'artillerie prépare la brèche. L'armée de Saër Maty attaque alors sur les flancs ; repoussée par notre tir elle s'enfuit vers le tata. Nos troupes formées en carré s'avancent jusqu'à 200 mètres, puis l'assaut est donné par 2 sections de la 40e compagnie et 2 sections de tirailleurs. Nous rencontrons une résistance sérieuse dans les tatas intérieurs. Une deuxième colonne d'assaut (1re section de la 4e compagnie, 1re section des tirailleurs) vient renforcer les troupes déjà engagées.

Un quart d'heure après, la résistance était réduite, et les spahis, avec les goumiers du roi, poursuivirent la cavalerie ennemie qui attendait à quelques distance l'issue de la lutte.

Les pertes ennemies furent évaluées à 300 tués ; celles de la colonne étaient 3 tués, le caporal européen Sourret et 2 tirailleurs et 150 blessés dont le commandant Caron.

Le 24, la colonne après avoir détruit le tata de Goumboff et six autres de moindre importance qui servaient de refuge aux pillards du pays, se mettait en marche sur Tiket et Latmingué, sur la rive du Saloum, en suivant la même route qu'avait parcourue en 1865 Pinet Laprade. Le 25. elle arrivait à Latmingué qu'elle trouvait évacué et après s'être établie le 27 à Kavil en repartait le 28, laissant 2 postes fortifiés avec 8 hommes et 15 goumiers.

Les 29 et 30 elle séjourna à M'Botte où fut établi un poste identique après avoir traversé le pays déserté par l'ennemi.

Mai.

Le 3 mai, une colonne volante est formée de 32 spahis, 1 pièce d'artillerie (personnel à cheval), 50 tirailleurs (avec 25 chevaux pour porter le chargement), 150 cavaliers du goum du Saloum, placés sous le commandement du capitaine Villiers, avec mission de poursuivre l'ennemi sans relâche.

Le 4 mai, elle manque de peu le marabout Saër Maty à Bassending, où elle fait 100 prisonniers et razzie 500 femmes et enfants, des troupeaux et des approvisionnements considérables de mil. Saër Maty réussit à s'enfuir avec 30 cavaliers.

Le 6, elle doit s'arrêter à Samé, à la frontière de la Gambie où ce dernier s'est réfugié à Albreda.

Le 7, elle rejoint la colonne principale après avoir parcouru 208 kilomètres en 4 jours.

Nos troupes prirent solennellement possession de Nioro le 11 mai; le drapeau français fut arboré sur le tata, et l'installation d'un poste (1) destiné à pacifier et organiser le Rip et le Niani fut commencé.

Une garnison composée de 1 officier, 15 tirailleurs, 15 hommes d'infanterie de marine et 50 tirailleurs fut laissée.

Le 14, un traité signé avec les chefs indigènes assurait à la France le protectorat du Saloum, du Niom, du Rip, du Badibout et du Niani, placés sous le commandement de Guedel, Omar Khodia, Mamout N'Dari, et Biram Cissé. Un administrateur fut placé à Foundiougne.

---

(1) Ce poste est actuellement la résidence de Nioro, relevant de l'administrateur du cercle du Sine-Saloum.

La colonne quittait cette région le 15, et arrivait à Fatick le 23, où elle fut dissoute.

Octobre.

Nous dûmes intervenir quelque temps après, en octobre 1887, dans le Sandial pour soutenir Biram Cissé, chef Ouoloff, que la partie *socée*(1) de la population de cette contrée voulait remplacer par un chef de sa race (Dionoumazen) plus ou moins protégé des Anglais.

Le sous-lieutenant Sady, du poste de Nioro fut chargé de de l'expédition.

Il ne disposait, pour remplir sa mission, que de 13 tirailleurs montés; mais les chefs ouoloffs amenèrent un millier de guerriers « marabouts ».

Le village de Saracounda, où s'était manifestée la résistance à nos ordres, fut occupé sans coup férir, le 4 octobre et en partie brûlé.

Dienoumazen s'enfuit en Gambie, et Biram Cissé occupa solidement le pays en notre nom.

La rapide et brillante conquête du Rip étendait notre domaine jusqu'à la frontière de la Gambie, et nous ouvrait une voie nouvelle et facile vers le Haut-fleuve.

Une moitié du Rip, avec le chef Karamo Mané se rallia à nous. Les gens de Messirah et de Bétenty se mirent sous la protection des Anglais.

Ces deux derniers points furent reconnus territoire du Sénégal par l'accord franco-anglais de 1889.

En 1891, le Gouverneur de Lamothe passait avec le Bour Sine Sémou Faye et le Bour Saloum Guedel M'Bodje, deux traités analogues (15 septembre et 28 novembre), aux termes desquels leurs pays étaient placés sous notre protectorat et administrés par eux d'accord et d'entente avec l'administrateur de Foundiougne.

Ces régions font actuellement partie du cercle du Sine Saloum créé en 1887, dont le chef-lieu est à Kaolack.

Cette circonscription est composée des provinces du Saloum,

---

(1) Les socés forment un groupe de la famille Mandingue — ils sont animistes — leur idiome appartient aux groupes Mandingue, Bambara, Dioula.

du Sine, du Rip, du N'Doukoumane, du Saback et de la région des Socés.

Son sol est riche et ses habitants laborieux et paisibles.

Depuis notre installation définitive dans ce pays en 1891, la population s'est rangée à nos côtés et n'a cessé de nous marquer en toute occasion son attachement.

1901

C'est ainsi qu'elle est restée étrangère en 1901, aux suggestions de Fodé Kaba, chef du Kian, en guerre avec nous en Casamance, et à celles des nommés Mody Galadio et Diouma Dati, qui s'étaient révoltés contre notre autorité et prêchaient la guerre sainte dans ce pays.

La tentative de Diouma Dati fut la plus sérieuse et créa une certaine perturbation dans le Saloum oriental où elle se produisit.

Cet indigène, originaire du village de Diama Toucouleur (Pakala), qui vit naître également le marabout Saër Maty, partit de ce village ainsi que ce dernier pour prêcher la guerre sainte.

Il prit le nom de Tierno Ousman (1) et réussit à grouper autour de lui quelques exaltés, à qui il promit le partage des dépouilles des commerçants installés à Kaolack et dans les escales de la région et alla incendier la résidence de Malem (Saloum oriental),

Poursuivi par le Beleupp (2) du N'Doukoumane, Ibrahima N'Daw, il se dirigea vers Kaffring et fut atteint et tué à 5 kilomètres du village par ce chef.

Ses partisans furent dispersés, arrêtés et traduits en justice.

---

(1) Tierno — titre religieux — Ousman — nom d'un des successeurs de Mahomet que prennent les marabouts pour obtenir plus de considération.

(2) Chef.

CHAPITRE IV

EXPÉDITIONS CHEZ LES SÉRÈRES, DANS LE BAOL, LE DIAMBOUR, LE DJOLOFF ET LE NIANI-OULI.

1° 1862 (*Mai*) **: Expédition contre les Séréres. — Première colonne et combat de Thiès. — 1863 : Construction du blockhaux de Pout;** (*juillet*) **Massacre de la garnison de Pout. — 1864** (*avril*) **Deuxième colonne de Thiès; Construction du poste fortifié de Thiès. — 1889** (*mars*) **: Colonne sur la Petite-Côte. — 1891** (*avril*) **: Colonne de Baback.**

2° 1888 (*décembre*) **: Opération dans le Baol. — 1890** (*mars*) **: Tournée de police sur la frontière du N'Diaghen et du Baol.**

3° Opérations dans le Diambour. — 1856 (*décembre*) **: Expédition de N'Guick. — 1857** (*décembre*) **: Première expédition de Niomré. — 1899** (*janvier*) **: Deuxième expédition de Niomré.**

4° Expédition dans le Djoloff. — 1890 (*mai*) **: Tournée de police dans le Djoloff.**

5° Opérations dans le Niani Ouli. — 1908 (*octobre*) **: Colonne de Tabadian contre le marabout Bayaga.**

Les récits qui font l'objet de ce chapitre constituent en quelque sorte le complément des campagnes militaires entreprises pour la conquête et la pacification des peuples du Sénégal.

Ils forment des épisodes dans l'histoire militaire que nos troupes ont créées par leur vaillance et leur endurance et ne présentent, quant à leur objet et à leur résultat, qu'un intérêt secondaire en regard des hauts faits qui précèdent.

Ils n'en doivent pas moins figurer dans cet exposé, ne serait ce que pour rendre hommage à ceux qui participèrent à la grande œuvre de création du Sénégal actuel.

Afin d'en rendre la lecture plus facile et de permettre les recherches sur les cartes qui sont jointes à cet ouvrage, ces événements ont été classés dans l'ordre géographique et autant que possible chronologique.

1re EXPÉDITION CONTRE LES SÉRÈRES.

Les Sérères nones, fraction de la grande famille des Sérères, dont l'autre partie habite le Sine dans le bassin du Saloum, peuplent les régions du Cap-Vert à Joal, sur la côte.

Antérieurement à notre arrivée, ils constituaient des républiques en dehors des grands états voisins.

Cette tendance à s'administrer eux-mêmes se retrouve dans les coutumes qui régissent cette race, coutumes que notre administration à respectées pour l'organisation particulière de ces indigènes.

Ces particularités expliquent les raisons pour lesquelles cette race resta toujours étrangère aux événements qui ont présidé à la formation historique des territoires de l'ancien Sénégal et ne fut soumise que tardivement à notre autorité.

Nous n'avons pris contract avec ce pays qu'au fur et à mesure de notre installation dans les contrées qui l'avoisinent et dans lesquelles les Sérères étaient accoutumés à venir satisfaire leurs instincts de rapine et de pillage.

C'est ainsi que dans les premiers mois de 1862, les habitants du village de Thiès vinrent renouveler chez les populations voisines de la Tamna, les vols de troupeaux qu'ils avaient si souvent commis avant que le Diander ne fût placé sous notre protection.

A la suite de ces razzias, M. le commandant de M'Bidjem manda le chef de Thiès. Celui-ci n'obtempéra pas à cet ordre et une rixe avec mort d'hommes eut lieu entre ses gens et ceux qui accompagnaient l'envoyé de N'Bidjem.

Il devenait donc indispensable de sévir.

Le commandant de Gorée reçut à cet effet l'ordre de se mettre à la tête des troupes de la garnison composée de :

80 hommes d'infanterie de marine, capitaine Chevrel.
41 tirailleurs sénégalais, sous-lieutenant Gottsmann.
94 hommes de la compagnie disciplinaire, capitaine Bolot.
11 cavaliers spahis, maréchal des logis Hecquet.
1 obusier, 1 chevalet de fusées.
35 canonniers et conducteurs.

50 volontaires commandés par M. Bagay, sous-lieutenant d'artillerie de marine.

M. le capitaine de spahis de Négroni remplissait les fonctions de chef d'état-major de la colonne, M. Gillet, chirurgien, celles de chef d'ambulance.

Afin de surprendre les Sérères qui étaient habitués à se mettre à l'abri des attaques dans les bois fourrés qui entourent leurs cultures, le commandant de génie fit répandre le bruit, en quittant Rufisque, qu'il allait opérer dans le Cayor.

Il dirigea donc des vivres sur le poste de Bidjem.

Mai

Partie le 10 mai à 5 heures du matin, de Rufisque, la colonne arriva à 9 heures à N'Gorom et le lendemain elle marcha sur Galam.

La position de ce village, situé sur une des routes naturelles du Cayor, permit, sans trop nous éloigner de Thiès, de donner le change sur nos véritables intentions et facilita ainsi le succès de cette opération de guerre.

Le 11, à 11 heures du soir, on se dirigea rapidement sur Thiès en passant par Sognofil et Pout, et après 6 heures de marche de nuit, à travers un pays des plus difficiles, nous arrivâmes à l'entrée du plateau déboisé au fond duquel est situé Thiès.

L'alarme ayant été donnée dès notre arrivée, le commandant de Gorée, sans perdre un instant, lança sous les ordres du capitaine de Négroni les 10 spahis de son escorte pour tourner le village et l'attaquer directement avec la section de tirailleurs sénégalais. Mais avant que les troupes aient pu atteindre le village, les habitants s'étaient réfugiés dans les bois.

Quelques uns furent sabrés par nos spahis ou fusillés par nos tirailleurs.

Le village de Thiès fut incendié et les troupeaux cernés par le reste de la colonne.

Après une demie heure de repos, le Commandant profita du trouble et du désordre de l'ennemi pour faire franchir aux troupeaux les collines boisées qui séparent Thiès de la Tamna (12 kilomètres). Ils furent placés, sous la garde des volontaires au milieu du carré formé par la colonne.

La première face formée par l'infanterie de marine, devait ouvrir la marche et repousser l'ennemi sur la droite et sur la gauche ; la 3e compagnie de disciplinaires était disposée sur les flancs, les tirailleurs sénégalais à la 4e face du carré formaient l'arrière-garde.

Celle-ci fut attaquée dès notre entrée sous bois et fit bonne contenance. Plusieurs tirailleurs furent blessés ainsi que le cheval du sous-lieutenant Gottsmann ; M. le chirurgien Gillet, reçut une balle au pied droit.

Les flancs de la colonne subirent également plusieurs tentatives de l'ennemi qui cherchait à semer l'épouvante dans le troupeau.

Ses efforts se portèrent principalement sur le flanc droit et l'arrière-garde. Le commandant de la colonne mit en soutien une section d'infanterie, prise à l'avant-garde, et les spahis démontés, dont les chevaux aidaient au transport des blessés.

Nous continuâmes ainsi notre route pendant 2 heures, franchissant des collines couvertes de broussailles épaisses rendant la marche difficile, et parvînmes à un passage découvert ; un monticule s'élevait dans l'étroite vallée où nous étions engagés. Une demi-section d'infanterie et notre obusier de campagne furent désignés pour l'occuper.

Le commandant de la colonne donna l'ordre à l'arrière-garde de précipiter la retraite afin d'attirer l'ennemi. Cette tactique réussit et dès leur apparition nos poursuivants furent accueillis par 3 coups à mitraille et par une vive fusillade qui éclaircirent sensiblement leurs rangs. L'arrière-garde prit alors l'offensive et l'ennemi dût chercher abri dans le fourré. Cette action, vigoureusement menée, fut décisive.

Nous arrivâmes sans être inquétés, au village de Sognofil, le 12, à 10 heures et demie, ayant parcouru, en 12 heures, 40 kilomètres à travers des fourrés épais, gênés pendant plus de 16 kilomètres par la garde d'un troupeau que nous disputa énergiquement l'ennemi.

Cet engagement nous coûta un soldat disciplinaire tué, un officier et 12 soldats blessés.

La leçon infligée au nid de pillards qu'était Thiès, produisit la meilleure impression dans toute la région, et pour assurer désormais la sécurité dans ce pays nous décidâmes d'installer un blockhaus à Pout, qui était également un lieu de rassemblement pour les brigands.

En 1863, une petite colonne de 200 hommes, avec 2 obusiers, fut chargée de cette installation. Elle était placée sous les ordres de M. le chef de bataillon Laprade, commandant supérieur de Gorée, 800 volontaires avaient été joints à la colonne pour le transport du blockhaus qui fut installé en quelques jours.

1863. — Juillet et Août.

Le 13 juillet 1863, la garnison de 13 hommes, que nous y avions placée, fut massacrée par des Sérères Diobas, avec la complicité des villages voisins.

Une nouvelle garnison plus forte, commandée par M. le sous-lieutenant Cauvin, du 4e régiment d'infanterie de marine et composée de 26 hommes du même régiment, de 2 canonniers et de 10 tirailleurs fut placée dans le poste, que les Sérères menaçaient d'attaquer de nouveau.

Ils se montrèrent, en effet, le 30 août suivant, au nombre de 500 et 150 d'entre eux commencèrent l'attaque.

La garnison du poste leur fit éprouver de sérieuses pertes.

Nous ne pouvions laisser impuni le massacre du 13 juillet et; d'autre part, il apparaissait nécessaire, pour assurer la sécurité de la route reliant le Baol à notre comptoir de Rufisque, de construire un poste fortifié à Thiès.

1864. — Avril.

Dans ce but, le colonel Laprade partit de Gorée, en avril 1864, avec une colonne ainsi composée :

Chef d'état-major : capitaine André;

Artillerie, une batterie : commandant Alexandre;

Compagnie du génie : commandant Maritz.

Compagnie de débarquement : lieutenant de vaisseau Desprez;

200 tirailleurs : capitaine Rey;

Compagnie de disciplinaires : capitaine Bolot.

La principale difficulté était le passage du défilé de Thiès que les Diobas avaient décidé de nous disputer.

Les dispositions suivantes furent prises :

Le capitaine Bolot, avec deux compagnies de tirailleurs, la compagnie de disciplinaires, et un obusier de montagne,

soit à peu près la moitié de nos forces, fut chargé, d'aller occuper le débouché du défilé en devancant la colonne.

Cet officier, après avoir rallié 1,500 volontaires de Diander et du Saniokhor, remplissait sa mission sans difficultés, et le 27, le colonel Laprade, avec le reste de ses troupes un grand convoi de vivres et 1,500 volontaires de Dakar, Rufisque et Bargny, transportant une partie du baraquement pour Thiès, franchissait sans coup férir ce passage difficile.

Le colonel Laprade, continua le même jour sa route sur Thiès; le capitaine Bolot, reçut ordre de se rendre à Pout, avec son détachement et les volontaires, pour y prendre le restant du matériel nécessaire à la construction du poste de Thiès.

Le lendemain 28, tous étaient à Thiès, et les travaux poussés avec activité. Le 30, après avoir laissé les approvisionnements sous la garde d'une centaine d'hommes on put marcher sur les Diobas, déconcertés par la rapidité de nos mouvements.

Le colonel Laprade, arriva à 7 heures du matin, au centre des villages ennemis, il livra ce pays aux volontaires qui eurent quelques engagements, à Babach principalement, où il fut nécessaire de faire soutenir leur action par les tirailleurs et un obusier.

Cette résistance rapidement surmontée, les villages qui avaient participé au massacre de Pout, furent détruits, et le 1er mai au soir, la colonne rentrait à Thiès, suivie de 3,000 volontaires chargés de butin.

Nous pertes furent de 6 volontaires tués, et 20 blessés.

Mai.

Le 2 mai, les troupes de Saint-Louis, rejoignaient leur garnison; les compagnies du *Jura* et de *l'Archimède* regagnaient leur bord.

Le capitaine Bolot, resta chargé de protéger l'achèvement du poste et le déboisement du défilé.

Le 15, ces travaux étaient terminés, et la garnison de Gorée rentrait dans ses quartiers.

Plusieurs années se passèrent sans que nous eûmes occasion d'intervenir en pays Sérère. Cette région nous était du reste imparfaitement connue et les expéditions que nous y avions faites, avaient surtout opéré dans les environs de Thiès et de Pout, à proximité de la voie ferrée actuelle.

1889. — Mars.

L'attitude des cantons Sérères côtiers, nous obligea cependant, au début de 1889, à aller mettre à la raison les habitants qui s'étaient rendus coupables de brigandages et avaient assassiné un certain nombre de nos traitants de la petite côte (1).

Ces faits nécessitaient une répression sévère pour la sauvegarde de nos intérêts, et la vengeance qu'il était de notre devoir de tirer de pareils actes.

Le Gouverneur fit donc organiser une colonne ayant mission de faire restituer les objets volés; livrer les assassins; payer le prix du sang versé, ainsi qu'une contribution de guerre fixée à 800 bœufs.

Elle devait, ces opérations finies, placer à la tête du pays un chef relevant nominalement du teigne du Baol, mais placé en réalité sous l'autorité du Gouverneur.

Le commandement de cette expédition fut donnée au commandant Scheider.

Elle comprenait :

L'escadron de spahis, 3 officiers et 75 hommes;

1 compagnie de tirailleurs sénégalais, 100 hommes;

1 batterie d'artillerie, 4 pièces de 80;

1 compagnie d'infanterie de marine, 75 hommes.

Elle débarqua de la *Mésange*, le 17 mars, à Nianing, et se dirigea sur Sécine, le lendemain.

Les spahis placés à l'avant-garde reçurent des coups de feu en sortant de ce village et à N'Bousouké.

Ils se mirent aussitôt à la poursuite de leurs agresseurs et les sabrèrent.

Le 19, le village de Ouidane était brûlé et les troupes cantonnaient à Fao, après avoir essuyé quelques coups de feu.

Le 20, un engagement avait lieu avec les Sérères, à Saokin, auquel prenaient part :

Les spahis;

1 section d'infanterie de marine;

---

(1) « Petite côte », expression locale qui désigne la partie de la côte s'étendant de Rufisque à la pointe de Sangomar.

1 section de tirailleurs, quelques auxiliaires.

Nos pertes furent de un spahi blessé, 1 auxiliaire tué, et deux blessés.

Le 21, la colonne s'emparait de Diob, après un combat livré par l'infanterie de marine et les tirailleurs.

Le 22, les villages de Fissel et Doyembouki, étaient razziés et plusieurs autres villages incendiés.

La colonne rentrait le 25 mars, à Nianing, et s'y embarquait le 27, laissant dans ce poste 40 tirailleurs et 15 spahis.

Cette garnison y resta jusqu'au 6 mai suivant et effectua dans la région quelques tournées de police sans aucun incident.

La région appelée pays des « Diobas », bien que située aux portes de Thiès, n'avait jamais été visitée par nos troupes depuis que le chef de bataillon Laprade, commandant supérieur de Gorée était venu y pousser une pointe afin de venger le massacre de la garnison de Pout, commis par les Diobas, le 13 juillet 1863. Depuis, les Sérères Diobas avaient continué leur brigandage répandant la terreur dans les pays voisins, pillant, assassinant et donnant asile dans leur taillis broussailleux à tous les malfaiteurs de la contrée.

La colonne de 1864 n'avait opéré que jusqu'à Baback, et n'avait pas laissé de traces suffisantes de son passage dans la région si l'on considère le caractère d'indépendance et de rapine de ces populations, que les anciens serignes et damels n'avaient pu réduire.

1891. — Février

Sanor N'Diaye, déjà placé par le Gouverneur du Sénégal à la tête des régions des Sandock-Diaganiao, du Saoh'Dimack et du Badan Sassal (provinces sérères indépendantes) venait d'être également chargé, en février 1891, de la surveillance du pays des Diobas et avait reçu l'ordre de mettre ce pays en valeur en ouvrant des routes qui en faciliteraient l'accès et la surveillance.

En exécution de ces instructions, Sanor se rendait le 9 à Baback, le premier village Diobas avec 400 cavaliers et fantassins et prévenait le lamane (1) de sa nomination au com-

(1) Chef de village sérère.

mandement de cette province dont il venait prendre possession.

Il l'assurait de ses intentions de travailler au développement et à la prospérité du pays.

Il organisait en même temps un Sanié (1) pour servir d'abri à ses troupes. Mais, à peine avait il commencé cette installation que des coups de feu étaient tirés sur ses hommes.

Pendant deux jours, Sanor résista aux assauts des Sérères Diobas renforcés de ceux du Baol, des environs de Thiès, du Diaganiao du Sandock, il était bientôi cerné sans espoir de pouvoir échapper à ses ennemis qui, tenant la brousse du côté de Palam, et embusqués près de son camp tiraient sur quiconque s'écartait et, chaque nuit, s'approchant plus encore, venaient tirailler sur le camp de Sanor.

A l'annonce de ces faits une colonne de secours fut organisée sous les ordres du commandant Herbin.

Avril.

Elle se concentra à Thiès le 13 avril, et était formée de :

2 compagnies de tirailleurs venues de Saint-Louis ; 1 peloton d'infanterie de marine, lieutenant Peton, et une section d'artillerie de montagne de 4, venus de Dakar et 25 spahis.

Le but était de venger l'attaque contre Sanor N'Diaye, d'affirmer son autorité et de faire ouvrir des routes.

La route de Thiès à Baback traversant des taillis épais, le commandant préféra passer par Keur Amadou, pour gagner Baback, où il retrouva Sanor ; les Diobas s'étaient retirés devant nos forces.

De Baback à Palam, les auxiliaires, marchant en avant, débroussaillèrent la route.

A notre arrivée à Palam les soumissions commencèrent et avec elles le désarmement de la population et le paiement des amendes.

Du 19 au 27, les officiers de l'expédition firent diverses reconnaissances dans la région avoisinante et provoquèrent les soumissions des lamanes encore dissidents.

---

(1) Campement indigène fortifié.

Le 27, la colonne se disloqua à Thiès; les troupes rejoignirent leurs garnisons laissant une compagnie de tirailleurs à Thiès.

La pacification de toute la région Sérère était terminée et ce pays fut placé, avec le Diander, sous la direction d'un administrateur résident à Thiès.

Dans la suite, ce cercle fut augmenté du Baol, qui avait été placé sous notre autorité en 1890, lors des événements qui déterminèrent la déposition du Teigne Tieyacine Fall.

2e OPÉRATION DANS LE BAOL

La mort des deux derniers damels du Cayor, Samba Laobé et Lat Dior, la prise de possession définitive de ce royaume et sa division en provinces n'avaient pas tardé à assurer, dans ces régions, la prospérité que nous désirions y créer.

Cette rapide transformation d'une contrée autrefois ravagée par les luttes et les querelles de ses chefs, eut une heureuse répercussion dans tout le Sénégal et particulièrement dans le Baol.

Depuis longtemps, l'état d'abrutissement dans lequel l'ivrognerie plongeait le teigne Tieyacine Fall (1) mettait ce royaume, dont les terrains sont certainement les plus favorables à la culture de l'arachide, dans une situation préjudiciable aux intérêts des habitants et du commerce.

L'attention du Gouverneur du Sénégal avait souvent été attirée par le désordre qui régnait dans ce pays et par les pillages et assassinats fréquents qui y étaient signalés.

Les pillards peulhs du Baol faisaient continuellement des incursions dans le Cayor, dans le Diambour et même dans la banlieue de Saint-Louis, pour y razzier les troupeaux de bœufs.

1888. — Décembre.

En décembre 1888, nous avions dû intervenir pour soutenir Tieyacine, dans sa lutte contre la famille des N'Dondio, Tanor Guorgui dit Tanor Dieng et Dandi, princes du Baol. Cette expédition avait pour but de maintenir le prestige de ce chef, elle fut de courte durée.

(1) En 1875, Tieyacine Fall, remplace Lat Dior, redevenu damel du Cayor, lors de sa lutte contre Ahmadou Cheikhou.

La colonne sous les ordres du capitaine Villiers, commandant l'escadron de spahis, composé de 60 cavaliers et de 10 conducteurs arriva à Taba N'Dao, le 23 décembre 1888, pendant que la première compagnie d'infanterie de marine (85 hommes), était envoyée en réserve à Tivaouane.

Le succès du teigne sur le Boumi (1), 2 janvier 1889 la mort de Diop Fall, tué dans une rencontre, et le rétablissement rapide de l'ordre, permirent au Gouverneur de faire rentrer l'infanterie à Dakar, le 5, et l'escadron, le 8.

Cette dernière unité dût revenir en août, dans le Baol, où une certaine agitation était signalée. Elle n'eut pas à intervenir et ne séjourna que du 20 août au 8 septembre.

Ces démonstrations pacifiques n'eurent pas le résultat espéré et le désordre dont souffrait cette région recommença

Cette situation ne pouvait être tolérée mais, pendant longtemps on hésita à organiser et à envoyer une expédition importante en hommes et en matériel.

Cependant, les cultivateurs paisibles et quelques chefs de province, lassés des exactions du Tialao N'Doup, prince de la famille royale, héritier présomptif de la couronne du Diafé, et de quelques uns des principaux captifs de la couronne commençait, dès 1890, à solliciter notre intervention.

Pensant se garantir définitivement contre un régime qui les lésaient si gravement dans leurs biens et même leur existence, plusieurs nous avaient demandé l'annexion de leur pays aux autres régions protégées du Sénégal.

Le Gouverneur ne crut pas devoir accéder immédiatement à ces désirs. Avant d'entreprendre une campagne qui risquait pour longtemps de troubler le pays et de donner aux guerriers des pays environnants condamnés à l'inaction, prétexte de ravager cette riche contrée, il désirait utiliser les ressources d'une action politique susceptible de lui permettre de présenter aux populations un remplaçant au teigne Tieyacine, auteur inconscient des calamités qui ruinaient son royaume.

Seul, Tanor Gagne, paraissait qualifié pour recueillir cette succession. Sa naissance, son énergie, son autorité personnelle, son intelligence le désignaient mieux que quiconque à notre choix pour seconder l'œuvre de pacification que nous désirions

(1) Vice roi.

entreprendre dans le Baol et provoquer l'effort agricole et commercial qui a donné à ce pays sa prospérité actuelle.

1890. — Février.

En février 1890, quelques captifs de la couronne du teigne avaient tenté une incursion dans les provinces sérères indépendantes détachées du Baol, en mai et avril 1889.

Il apparaissait donc que nous devions sans plus tarder protéger les régions du Sandock-Diaganiao, et du Badan-Sasal.

Dans ce but, une colonne légère, composée de 71 spahis et 58 tirailleurs, placés sous les ordres du capitaine de spahis Villiers, qui avait déjà opéré dans ce pays, fut envoyée à la frontière du N'Diaganiao et du Baol.

Mars.

Elle quitta Thiès le 7 mars 1890 et arrivait à N'Dofane le 11.

Le teigne reçut l'ordre de réparer dans les 4 jours les dommages occasionnés dans les provinces indépendantes. Les N'Diambour électeurs, furent invités en même temps à se réunir en assemblée générale pour désigner, en se conformant aux usages locaux, un successeur au teigne régnant, reconnu incapable, Tanor Gagne fut élu teigne avec notre assentiment.

A la suite de cette élection le capitaine Villiers, parcourut tout le Baol avec une centaine de cavaliers du pays et un certain nombre de fantassins peulhs habitués aux marches rapides.

Au cours de cette randonnée le teigne déchu fut pris sur la frontière du Baol, par l'administrateur du Cayor, aidé de quelques volontaires de cette province, ses autres partisans se réfugièrent dans le Sine, le Saloum et le Niani. Le Diafé fut rejoint et tué le 21 mars, et le Tialao N'Doup, atteint et mis à mort le 21 mai, à Keur Samba Kane, sur la frontière du Baol.

Thieyacine fut autorisé à se retirer à M'Bagne, près de Tivaouane. Il y mourut en 1895.

A la mort du teigne Tanor, le Gouverneur réunit les chefs à Thiès (3 juillet 1894) et leur fit modifier la constitution du pays en vue de nous permettre un contrôle plus étroit de son administration qui fut placé sous la surveillance du commandant du cercle de Thiès.

Deux résidences furent créées dans la suite à Toul et à Diourbel.

Depuis 1907, cette dernière est devenu le chef-lieu du cercle du Baol créé à cette date et qui comprend les territoires formant l'ancien royaume de ce nom.

Cette partie de la Colonie a, par la construction de la grande voie ferrée de Thiès à Kayes et au Niger, qui la traverse en entier, acquis une prospérité commerciale qui en fait une des contrées les plus riches du Sénégal.

Trois escales en plein développement y concentrent l'activité des plus importantes maisons de commerce locales et sa production d'arachides peut être évaluée annuellement à 100,000 tonnes environ.

3e OPÉRATION DANS LE DIAMBOUR

1o Expédition de N'Guick.

Pendant notre guerre avec le Oualo et les Trarza, Ely, fils de Mohamed El-Habib et prétendant au trône du Oualo, malgré les traités passés, s'était réfugié dans le Diambour, à N'Guick d'où il tentait des incursions dans son ancien pays.

1856. — Décembre.

Voulant mettre fin à ces intrigues, le Gouverneur réunit une colonne de 600 hommes et 1,200 volontaires et quitta Saint-Louis, le 17 décembre 1856 ; il arriva en vue de N'Guick, le 18 au matin. Ely, prévenu de notre approche, avait abandonné ce village depuis quelques heures. L'escadron le poursuivit sans pouvoir l'atteindre.

Pour châtier le village de N'Guick, refuge de nos ennemis, où était recélé le produit des vols commis à notre détriment, on le livra au pillage et à l'incendie ; la population fut laissée libre sauf le serigne (1) qui fut retenu prisonnier.

Nous eûmes à déplorer dans cette journée, la mort du capitaine de rivière Baïdy, tué d'une balle au front. On séjourna le 19, à N'Guick, et nous profitâmes de notre présence dans la région pour punir quelques villages de leur attitude à notre égard.

---

(1) Titre religieux donné aux marabouts jouissant d'un certain prestige. Il désigne souvent le chef de village.

Ouadam, où étaient établis les Dakhalifa et Baralé, furent brûlés par les volontaires.

La colonne quitta N'Guick le 20, et rentra à Saint-Louis en passant par M'Pal, Ross, le Tianaldé, Dialakhar et Gandiole.

A la suite de cette opération de police, tous les chefs du Diambour vinrent assurer le Gouverneur de leur entière soumission.

2º Expéditions de Niomré.

Cependant, malgré cette déclaration et la leçon infligée à N'Guick, les villages de M'Birama, de Coki et de Niomré, persistèrent à accepter chez eux des insoumis du Oualo en état d'hostilité avec nous.

La présence de Sidia à Niomré, retenait encore, hors du Oualo, sous la pression d'un meneur nommé Yougo Fali, un grand nombre de ces dissidents.

Le sous-lieutenant Alioune ayant été envoyé par le Gouverneur en décembre 1857, avec 20 spahis pour s'entretenir à ce sujet avec le serigne de Niomré et le prier de laisser le Sidia rejoindre son père Béquio à N'Gay, la population du village s'arma, fit feu, et obligea cet officier à se retirer précipitamment.

Les habitants de ce village n'ayant manifesté aucun repentir de cet acte inqualifiable, une expédition composée d'un millier d'hommes de troupes régulières, d'un millier de volontaires de Saint-Louis, et de 500 volontaires de la banlieue fut organisée contre eux au commencement de mars.

Cette colonne fut dirigée par terre et par eau sur M'Pal, y parvint le 4, à midi, et trouva là tous les approvisionnements nécessaires.

La marche sur N'Guick fut des plus pénibles en raison de la chaleur qui accablait nos hommes d'infanterie, dont beaucoup arrivaient tout récemment de France, les autres, étant affaiblis pas un séjour prolongé au Sénégal. Près de 50 d'entre eux restèrent en route, et les officiers durent faire des efforts incroyables pour remonter le moral de leur troupe.

On arriva aux puits de N'Guick à la chute du jour. Le commandant Baron, réussit à y ramener les 80 hommes d'infanterie restés en arrière.

L'ennemi alerta le camp dans la nuit et à la faveur du désordre qu'il prévoqua pût nous tuer deux hommes et en blesser huit.

A la pointe du jour, le contingent du Oualo, composé de 700 hommes dont 150 cavaliers, vint nous rejoindre portant nos effectifs à 5,200 hommes, dont plus de 1,000 cavaliers.

Ayant appris que l'ennemi occupait 3 ou 4 petits villages, autour de N'Guick, le Gouverneur alla brûler successivement Ouadan, Ntogueul et Keur Seyni Diop, sans voir l'ennemi; il restait à détruire M'Birama, village hostile situé à 2 kilomètres sur notre gauche.

L'escadron y fut envoyé : ne voyant personne dans le village, on fit boire et manger les chevaux avant de détruire les cases; surpris dans cette situation par l'ennemi, il ne dut son salut qu'à l'arrivée du Gouverneur qui, inquiet de son absence, s'était porté au galop à sa rencontre. Avec l'aide des renforts qui suivaient et de l'artillerie, nous pûmes disperser les N'Diambours qui opposèrent une résistance acharnée, et éprouvèrent des pertes sévères. Ils perdirent 21 des leurs, parmi lesquels le fils du chef de Niomré.

Dans la nuit du 6 au 7, les goums (1) nous ayant rejoints à M'Birama, où les troupes régulières avaient été bivouaquer, nous nous dirigeâmes vers Niomré que nous aperçûmes à la pointe du jour, au fond de la plaine.

Les gens de ce village avaient pris position à portée des canons devant nous au village de M'Paka, à une lieue en avant de Niomré. Ils avaient bien l'intention, suivant leur habitude, de nous attaquer à la fois de tous les côtés et surtout par derrière.

Deux pelotons d'infanterie furent déployés en tirailleurs à l'avant-garde, sous les ordres de M. le lieutenant Pipy, et soutenus par un obusier marchant avec leur réserve commandée par le lieutenant Simon.

Les tirailleurs sénégalais furent déployés sur notre gauche, et les compagnies de débarquement à droite; l'arrière-garde fut confiée au commandement de M. le capitaine Millet, avec un obusier et les volontaires se développèrent sur notre flanc droit.

Nous marchâmes vivement sur le village et arrivâmes ainsi

---

(1) Troupe de cavaliers indigènes.

et sans temps d'arrêt sur ce groupement, d'où nous eûmes encore quelques groupes ennemis à déloger, puis nous traversâmes le village dans sa longueur (plus de 2,000 mètres) en y mettant le feu.

Grâce à la vivacité de notre attaque et à la rapidité de notre marche en avant, nos pertes furent insignifiantes.

M. le lieutenant Pipy, qui avait déjà rendu de bons services au Sénégal, fut tué presque à bout portant, d'une balle au ventre (1).

Nous bivouaquâmes aux puits de Niomré et les volontaires allèrent brûler le village de Tanim résidence de Mokhtar Binta, reconnu principal responsable de cette affaire, pour avoir conseillé au serigne Niomré de nous résister jusqu'au bout.

Une fois les habitants de Niomré en fuite, les villages environnants nous envoyèrent le jour même des demandes de paix.

Toute résistance était brisée dans la région, le Gouverneur renvoya la colonne à Saint-Louis, par M'Pal et Dialakhar et alla, avec les compagnies de débarquement et le Goum du Oualo, faire une tournée par Mérinaghen et N'Der, jusqu'à Richard-Toll.

En février 1883, les deux cantons de Louga et de Coki étaient groupés en une seule province indépendante et le Diambour placé sous notre protectorat avec Ibrahima N'Diaye, comme Bour.

Les droits héréditaires dans la famille des N'Diayes étaient attachés à cette institution.

1899. — Janvier et février.

Une nouvelle expédition destinée à débarasser définitivement le Diambour de quelques marabouts hostiles à notre influence fut rassemblée le 30 janvier 1899, à Louga.

Composée d'un peloton de spahis et de la première compagnie de tirailleurs, elle se transporta le 31, devant le village de Niomré qu'elle cerna. Les habitants, désarmés sans aucune effusion de sang, furent dirigés sur Louga.

Le 3 février elle trouva Gouyebette abandonné et bivouaqua

---

(1) Une rue de Dakar porte le nom de cet officier.

à Dokel, après avoir reçu la soumission des villages rencontrés. Le chef de Coki fut pris en otage.

Le 4, la colonne rentrait à Louga, et ramenait des otages, mais sans avoir réussi à désarmer complètement la population qui avait caché ses armes.

Toutefois, elle avait rempli son but en éloignant de cette province, paisible à l'ordinaire, les fauteurs de troubles qui avaient conseillé aux jeunes gens de Niomré Gouyebette et Coki, principaux centres du Diambour, de ne pas fournir de contingents auxiliaires et de recevoir à coups de fusil le bour Diambour, s'il venait percevoir l'impôt.

Cette manifestation, sans gravité, fut la dernière que nous opposa la population de ce pays plus soucieuse de sa tranquilité que de courir les risques de la guerre.

Peu de temps après, cette contrée, riche et fertile, reçut une organisation administrative qui la mit définitivement à l'abri de tout évènement susceptible de gêner son développement et de nuire à sa mise en valeur et à son commerce.

4e OPÉRATION DANS LE DJOLOFF

Bien que l'histoire du Djoloff, comme celle du Diambour soit liée à celle du Cayor, cette province n'avait cependant pas suivi les diverses fortunes de cette contrée, ni participé aux nombreuses guerres qu'y avait provoquées l'incessante ambition de Lat Dior.

Pendant les quelques années qui suivirent l'annexion du Cayor, le Djoloff était resté indépendant.

Le Bourba, Ali Boury N'Diaye, était monté sous nos auspices en 1875, sur le trône du Djoloff, après la défaite que nous avions infligée au marabout Amadou Cheikhou, au combat de Samba Sadio.

Ali Boury, homme actif, ambitieux, intelligent, fourbe, dangereux était l'oncle de Lat Dior, dont il fut l'éducateur. Il resta son conseiller perfide, et oublia bientôt les services que nous lui avions rendus en protégeant son pays et en lui facilitant l'accession au pouvoir.

Dès 1885, son royaume était devenu le refuge de tous les pillards et de tous ceux qui, nous étant hostiles cherchaient à ruiner notre administration dans le Bas-Sénégal. Allié à tous les chefs ennemis, dont Abdoul Boubakar, le turbulent chef du

Bosséa, Lat Dior, l'incorrigible rebelle, Saër Maty, chef du Rip et successeur du faux prophète Ma-Ba, il formait avec eux une sorte de ligne Tidjiane, combattant avec acharnement notre œuvre civilisatrice.

Les dissidents étaient assurés de trouver auprès de lui aide et assistance; lui-même ne se privait pas de razzier ses voisins et de préférence sur nos territoires annexés, trop morcelés pour pouvoir se défendre.

Non content de piller il pressurait les malheureuses populations, les ruinait et fermait au commerce le Djoloff, riche en gommes.

Le Gouvernement de la Colonie avait pourtant fait preuve d'une grande magnanimité; en juillet 1889, dans l'espoir de mettre un terme à cet état de choses, il avait passé avec ce roi un traité lui assurant le versement immédiat de 5,000 francs dont il avait un besoin urgent.

Ces procédés amicaux ne modifièrent pas l'attitude ni les habitudes de rapine d'Ali Boury.

Depuis longtemps il était en pourparlers avec le Sultan Amadou (1) qui fomentait de longue main une vaste coalition musulmane, destinée à nous chasser du Sénégal. Cette coalition devait comprendre le Fouta, le Djallon, les états de Samory (2), le Fouta Toro, qui cherchait à attirer en outre auprès de lui la population du Djoloff.

Cet exode était préparé pour la saison des pluies de 1891, car la traversée du Ferlo n'était possible qu'à cette époque de l'année.

Nous étions déjà saisis de nombreuses plaintes des populations voisines du Djoloff, suscitées par les incursions incessantes et les rapines effectuées chez elles par les gens de cette province.

En 1890, des Peulhs de ce pays razzièrent des bœufs appartenant à des Maures de N'Diagne (Diambour), les habitants du village poursuivirent à dos de chameaux les voleurs jusque dans le Djoloff, mais au lieu de leur faire rendre justice, le Bourba, confisqua chameaux et bœufs. Sur la plainte des Maures, le Gouvernement ordonna la restitution des animaux volés et condamna Ali Boury, à une amende de 100 bœufs.

---

(1) Fils d'El Hadji Omar, roi de Ségou, dans le Soudan français.

(2) Marabout qui conquit une partie du Soudan et fut capturé par la colonne Gouraud, le 29 septembre 1898, à Guélémou (Côte-d'Ivoire).

Le Bourba refusa de se soumettre à cette décision en répondant que les Français n'avaient rien à voir dans ses affaires.

Il était nécessaire d'agir si nous voulions éviter un grand mouvement contre notre autorité.

Le Gouverneur ayant en main tous les fils de la vaste intrigue qui s'ourdissait, décida de la déjouer sans plus tarder.

Notre action devenait d'autant plus urgente qu'à la suite de l'envoi au Dahomey d'une assez grande quantité de troupes prélevées sur les garnisons du Sénégal, Aly Boury considéra cette diminution de nos forces comme une marque certaine de notre faiblesse et crut l'instant des plus favorable pour la réalisation de ses projets.

Pour constituer à ses contingents le ravitaillement nécessaire à sa traversée du Ferlo, il commença par razzier en moins de 3 semaines, dans le Diambour et le Oualo, 800 têtes de bétail, appartenant à nos protégés.

1890. — Mai.

Une tournée de police destinée à rassurer les populations paisibles du Djoloff et à s'emparer de ce chef, pillard et remuant, fut donc organisée sous les ordres du colonel Dodds, commandant supérieur des troupes.

Elle se composait des :

30e et 50e compagnies du 1er régiment d'infanterie de marine ;

1 compagnie de marche du 8e ;

1 batterie d'artillerie ;

1 escadron de spahis ;

1,800 cavaliers et 500 fantassins auxiliaires, fournis par nos alliés du Oualo, du N'Diambour et du Cayor, qui s'étaient déjà préparés à protéger leurs frontières contre toute tentative d'envahissement d'Ali Boury.

Les tirailleurs sénégalais avaient été envoyés au Dahomey, et il n'en figuraient pas parmi ces troupes.

Partis de Louga, le 16 mai 1890, la colonne se concentra à Coki, le 20.

Elle trouva dans ce village environ 200 émigrants du Djoloff, qui vinrent se mettre sous notre protection ; arriva le

24 à Yang-Yang, capitale du Djoloff d'où le matin même Ali Boury, s'était sauvé sans combattre, gagnant le Ferlo, se dirigeant vers le Fouta.

Les troupes européennes, une fois bien établies à Yang-Yang, M. le colonel Dodds fit parcourir le pays par l'escadron de spahis et les auxiliaires indigènes, provoquant la soumission des hommes libres qui furent convoqués en assemblée pour élire un Bourba.

La déchéance d'Ali Boury fut proclamée, et Samba Laobé Penda, notre hôte depuis 1882, fut élu à sa place le 3 juin.

On installa un poste à Yang-Yang (1 peloton d'infanterie de marine) et l'escadron de spahis et quelques goums restèrent en observation à Ouarkhor et Korkhol.

La colonne était rentrée le 8 juin à Louga, et le 9, à Dakar.

Pendant que ces opérations étaient effectuées dans le Djoloff, des dispositions avaient été prises pour barrer la route à Ali Boury et s'emparer de lui.

Le roi du Saloum, Guédel M'Bodj, son ennemi personnel, était campé avec M. l'administrateur Noirot, de Kaolack, à Ouarneo, sur la route Sud du Djoloff, avec 1,500 hommes dont 600 cavaliers.

Dans le Ferlo Boundou, l'almamy Ousman Gossi, avait massé également des troupes.

Enfin, notre dévoué allié Ibra Almamy, chef du Lao, se tenait à Boké, sur la route du Fouta, avec 2,400 hommes dont 1,000 maures touabirs.

D'autre part, le 10, le capitaine commandant l'escadron apprenant qu'Ali Boury était à Nielly, franchit 150 kilomètres en 50 heures pour se porter à ce village.

Ces précautions et mesures ne purent empêcher ce chef, prévenu en temps suffisant par ses amis de Saint-Louis, de se refugier chez notre ennemi Abdoul Boubakar, son gendre, qui l'aida ainsi que sa famille à se dérober à la faveur d'une tornade à toutes nos recherches.

Ali Boury, se réfugia avec Abdoul Boubakar, sur la rive droite du Sénégal, en Mauritanie, d'où, parait-il, il gagna le Soudan, où il demanda l'hospitalité au sultan de Ségou.

Dès ce moment, on perd sa trace et ses actes n'intéressent plus l'histoire du Sénégal.

Il appert, toutefois, de renseignements puisés dans sa

famille même, qu'au cours d'une expédition organisée par le sultan Ahmadou, ce chef fut tué par un enfant qui lui décocha une flèche du haut d'un arbre.

Sa famille rejoignit son pays d'origine, et ses fils comptent actuellement parmi les meilleurs et les plus dévoués de nos chefs indigènes.

A la suite de ces évènements, le Djoloff fut rattaché au Diambour, au N'Guick-Mérina et au Gandiolais, précédemment réunis sous le nom de Diambour et détaché du Cayor.

Ces diverses régions furent groupées en 1897 (1) pour former le cercle de Louga actuel, qui comprend :

Le Djoloff;
Le Diambour septentrional;
Le Diambour méridional;
Le N'Guick-Mérina et le Gandiolais
Le Keur Bacine.

5° OPÉRATION DANS LE NIANI-OULI

Notre pénétration dans les vastes territoires que forme la région du Niani-Ouli, s'est effectuée pacifiquement et on peut dire par contact progressif à l'encontre des autres parties de la Colonie.

Les populations ont facilement accepté notre protection, et notre administration s'est organisée normalement dans cette région, dont la mise en valeur date de la prénétration du rail.

Le Niani-Ouli, n'a donc pas d'histoire militaire et le récit de l'envoi d'une colonne de répression dans cette contrée, qui fait l'objet du présent exposé, doit être considéré comme un fait exceptionnel motivé par des causes étrangères et non par les populations paisibles de ce pays.

Pour bien préciser le caractère qui doit lui être attribué, il suffit d'indiquer qu'il fut le fait d'un marabout prêcheur de guerre sainte et ambitieux de conquêtes.

Dans le courant du 1er semestre 1908, le marabout Souleymane Bayaga, saracollé fanatique, était signalé à M. l'administrateur commandant le cercle du Niani-Ouli, comme se livrant

(1) Arrêté du Gouverneur général du 30 mars 1897, supprimant le cercle de Saint-Louis.

à des agissements graves sur la population peulh, qu'il razziai et tuait.

Ce marabout était parvenu à un état d'indépendance tel, qu'il reçut l'Administrateur à coups de fusil.

Cette attitude dénotait chez Bayaga un mépris complet de notre autorité, et des tendances indiscutables à la révolte, elle ne pouvait être admise plus longtemps. Nous devions assurer aux populations, qui s'étaient librement placées sous notre protection la liberté et la sécurité de leurs biens.

Une colonne fut donc organisée sous le commandement de M. le capitaine Viard; venue de Kayes, elle comprenait, la 6e compagnie du 2e Sénégalais et une section du 6e d'artillerie coloniale.

Elle partit le 21 septembre, avec mission de réprimer les actes de déprédation du marabout Bayaga, dit Souleymane Bayaga. Ce n'est qu'après 20 jours d'une marche pénible dans un pays difficile, coupé de forêts et de marécages, et éloigné de tout centre de ravitaillement qu'elle arriva dans le Damentan devant Tabadian, village peulh où le marabout était solidement retranché.

Après une tentative d'intimidation infructueuse, le capitaine rassembla ses forces, fit préparer son attaque par l'artillerie et emporta d'assaut l'ouvrage fortifié, malgré la résistance opiniâtre des défenseurs qui se firent presque tous tuer sur place (12 octobre 1908). Cette affaire coûta au détachement 9 tués et 15 blessés, et fit l'objet de l'ordre général n° 16 du 13 avril 1909.

En même temps que la colonne Viard, chargée d'opérer dans le Damentan quittait Kayes, un détachement partait de Bignona le 20 septembre, à destination du Kantora français(1).

Il était composé du lieutenant Duval, 1 médecin aide-major de 2e classe, 2 sous-officiers, 50 caporaux et tirailleurs.

Il avait pour mission de procéder, le cas échéant, aux opérations annexes que pourrait nécessiter la répression contre Bayaga, de calmer les Peulhs très surexcités, d'empêcher les Saracollés du Kantora français et de la Gambie anglaise de se joindre aux troupes de ce marabout, et enfin de défendre, si besoin était, le village de Damantan, où s'était réfugié le commandant du cercle, et que Bayaga avait l'intention d'attaquer.

---

(1) Région de la Casamance.

Le 29 septembre, en pleine saison d'hivernage, après avoir franchi, en 9 jours, 300 kilomètres par des sentiers coupés de marigots où les hommes avaient les plus grandes difficultés à passer, le détachement arriva à Vélingara.

Pendant l'attaque de Tabadian, ce détachement fut chargé de surveiller la rivière Grey dite Koulountou (2) et d'arrêter les fuyards qui tenteraient d'atteindre le Kantora anglais.

Bayaga, fut tué avec ses hommes le jour de la prise de son campement et les indigènes, reconnus ses complices furent traduits devant le tribunal de cercle du Niani-Ouli.

Telle fut l'histoire de cette tentative de guerre sainte qui ne fut qu'un court épisode et qui passa, sans laisser aucune trace dans le pays où elle se produisit.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cet incident, occasionné par l'ambition d'un agitateur vulgaire, et qui eut pour résultat de nous faire constater les progrès obtenus dans ces régions éloignées du centre de la Colonie, et la confiance que les populations avaient placées en nous.

---

(2) Affluent de la Gambie.

CHAPITRE V

OPÉRATIONS CONTRE MAHMADOU LAMINE.

1885-1887

1885 (*décembre*) **: Préparatifs de guerre de Mahmadou Lamine; dévastation du Boundou. — 1886** (*mars*) **: Installation de ce marabout à Sènoudebou; Combat de Kounguel;** (*avril*) **Attaque et siège de Bakel; Organisation d'une expédition en deux colonnes contre les villages alliés du marabout; Défaite de ce dernier à Tamboukané; Combat de Naé et de Manahel;** (*mai*) **Combat de Guémou; Départ de Lamine dans le Diaka;** (*décembre*) **Poursuite de Mahmadou Lamine. — 1887** (*janvier*) **Traités avec le Gadon, le Bambouck, le Boundou, les deux Buoyes, le Sirimana, le Xamera. le Niocolo, le Tenda. —** (*Mai*) **: Installation de postes à Nioro et à Bani. Ismaïla Le Ouli se place sous notre protectorat;** (*décembre*) **Attaque du village de Toubakouta, où s'était réfugié Lamine; Fuite en Gambie de ce marabout qui est cerné et tué à Lamen Cotto.**

Pendant que nos colonnes du Soudan opéraient sur le Niger contre les bandes de l'almamy Samory, un mouvement formidable éclatait sur leurs derrières, à 200 lieues de distance, avec une violence et une rapidité sans exemple dans l'histoire du Sénégal, mettant en péril nos postes du haut fleuve.

L'instigateur de cette agitation qui se produisait en pays Sarracollé était le marabout Mahmadou Lamine, de son vrai nom Ma Lamine Demba Débassi. Fils d'un obscur marabout, il naquit vers 1840, à Goundiourou, village du Khasso, situé à 8 kilomètres de Kayes.

Après avoir commencé ses études sous la direction paternelle, il fut envoyé à Bakel, pour y perfectionner son instruction par l'étude de la langue arabe.

Ses aspirations au commandement l'avaient déjà incité, à l'âge de 20 ans, à prendre part à une opération dirigée contre le riche village de Gamou situé aux confins du Ferlo Boundou.

Au cours de cette expédition il fut fait prisonnier resta en captivité pendant un certain temps et se rendit ensuite dans

le Fouta, foyer ardent de propagande musulmane, d'où sortirent, à diverses époques, des prêcheurs fameux de guerre sainte dont le plus célèbre fut El Hadji Omar.

Il partit de là pour la Mecque, où il séjourna 7 ans.

Lorsqu'il revint vers son village il s'acquit en route la réputation d'un grand marabout. Cette renommée se répandit rapidement dans toutes les contrées qu'il traversa, et lui valut la plus grande considération. Il rêva, dès cette époque, de fonder à son profit un empire Sarracollé comme Ahmadou, sultan de Ségou (1), en avait fondé un avec les Toucouleurs, et Samory avec les Malinkés.

En passant à Ségou il eût l'imprudence d'annoncer son projet, qu'il ne pouvait cependant réaliser qu'en prenant les états d'Ahmadou, et essaya, dit-on, d'empoisonner ce dernier.

Le roi de Ségou, le retint prisonnier pendant 6 ans jusqu'en 1885, où sa liberté lui fut accordée par Mad'Hami, fils d'Ahmadou qui gouvernait en l'absence de son père en guerre dans le Kaarta.

Il arriva en juillet, à Médine, puis s'établit avec sa famille, à Goundiourou. Six mois après, il jouissait dans le pays d'une certaine influence, et avait réussi à s'entourer de nombreux partisans.

1885. — Novembre.

A la fin du mois de novembre 1885, le colonel Frey, qui préparait la colonne de ravitaillement annuel des postes du Soudan, manda à Kayes Mahmadou Lamine. Celui-ci protesta de ses bonnes dispositions à notre égard, et déclara avoir un profond ressentiment contre le village de Gamou. Il voulait, disait-il, simplement agir contre son ennemi personnel Ahmadou, qu'il serait heureux de combattre à nos côtés.

Devant cette déclaration, il fut autorisé à se rendre à Tuabo (Guoye).

Dans les premiers jours de décembre, il se rendit à Dramané (Guoye) puis, de là à Bakel, laissant à Goundiourou sa famille comme gage de ses intentions pacifiques.

A son passage dans cette escale, le marabout fit une visite au Commandant du poste et lui renouvela ses protestations de dévouement.

---

(1) Fils d'El Hadji Omar.

Décembre.

A la même époque le colonel Frey quitta Kayes (20 décembre 1885) allant vers le Niger où il apprit la mort de notre vieil allié l'Almamy du Boundou, Boubakar Saada. Cette mort marque l'origine de l'agitation de Mahmadou Lamine dans ce pays.

Omar Penda succéda a son frère. Sentant tout le parti qu'il pouvait tirer de l'inaction de cet almamy, de santé délicate et presque aveugle, Mahmadou Lamine, projeta ce qu'il n'avait jamais osé tenter du vivant de Boubakar Saada, et se rendit aussitôt à Balou près du confluent de la Falémé, déclarant ouvertement son intention de marcher contre le Tenda (1), pour aller châtier les habitants de Gamou, en traversant le Boundou. Il rassembla rapidement plus de 2,000 guerriers.

Le commandant de Bakel se rendit à Balou, pour le détourner de son projet mais n'y réussit pas. Mahmadou Lamine précipita au contraire les événements, et Omar Penda, sur notre instigation, lui ayant refusé l'autorisation de pénétrer dans le Boundou, il commenca à piller cette région sous prétexte de nourrir son armée; marcha sur Diaawelí où l'almamy avait refusé de recevoir ses envoyés, et brula ce village. Boulebané, où s'était réfugié Omar Penda, subit en un jour le même sort.

Après ces deux faits d'armes, tous les Sarracollés du Boundou se joignirent au marabout et la famille royale, abandonnée, prit la fuite et se réfugia dans le Damga.

Lamine occupa sans coup férir la capitale et s'installa à Sénoudébou.

Cependant tous les Sarracollés du pays, ceux du Guidimakha, les Diawaras et quelques villages malinkés du Bambouck, embrassèrent la cause du marabout qui se trouva bientôt à la tête de 6 à 7,000 hommes, prêts à combattre pour lui (2)

---

(1) Région située au sud de la Colonie du Sénégal, sur les confins de la Guinée. Fait partie du cercle de Tambacounda.

(2) Ces populations fanatiques et enclines au brigandages avaient déjà assailli et détruit à une époque reculée le premier poste le fort Saint-Charles, que nous avions, construit à Dramané en pays de Galam (voir 1e partie chapitre II page 17. Plus récemment elles avaient pris parti contre nous pour El Hadj Omar.

Mars

A l'annonce des événements qui se passaient dans le Boundou, le colonel Frey, alors à Bamako, revint en mars 1886, à Kayes et fit envoyer à Bakel les 1re et 2e compagnies de tirailleurs, formant un effectif total de 250 hommes. Il donna ensuite l'ordre au chef de bataillon Houry, commandant à Kayes, de faire enlever par la 2e compagnie, au moment de son passage à Médine, les femmes, les captifs et les richesses laissés par Lamine à Goundiourou.

Le 14 mars, au lendemain de la prise de Goundiourou, et avant même que la nouvelle en fût parvenue à Lamine, avait lieu dans les environs de Bakel, à Kounguel, le premier choc entre nos troupes et les bandes du marabout.

Le capitaine Lefranc, commandant de Bakel, qui avait enjoint, aux partisans du marabout, installés dans ce village de se disperser, y envoya, pour le faire évacuer la 1re compagnie de tirailleurs qui tomba dans une embuscade et dut se retirer abandonnant un canon.

Nous eûmes un grand nombre de tirailleurs tués ou blessés. Le maréchal des logis Besnier, chef de pièce, reçut deux balles dans la cuisse; les sergents Mariani, et Samba Diéri furent mis hors de combat.

Ce succès accrut l'ambition et l'audace du marabout qui ne connurent plus de bornes.

Il employa les derniers jours du mois de mars à concentrer ses bandes dans les environs de Bakel, et fit annoncer partout qu'il attaquerait ce poste le 1er avril.

La ville était formée de l'agglomération de plusieurs villages, en bordure du fleuve, de chaque côté du fort. Celui-ci avec ses hautes murailles crenelées, ses bastions munis de pièces de canon, pouvait défier toutes les attaques d'une troupe ne disposant pas d'artillerie. Sa garnison comprenait, en outre, défalcation faite du poste de Kounguel, onze soldats d'infanterie de marine, 10 artilleurs, 120 officiers, sous-officiers et tirailleurs, et une cinquantaine de laptôts et manœuvres munis de fusils modèle 1874 : soit au total, environ 200 hommes armés de fusils rapides, et 1,100 auxiliaires.

Ces troupes disposaient de plusieurs mois de vivres.

Avril

Le 1er avril, vers 2 heures du soir, de fortes bandes ennemies se dirigeant sur le village de Guéry M'Pale (1) défendu par la tour du Mont aux singes, sont repoussées par une section de tirailleurs.

Le 3 avril, deux fortes colonnes, parties de Tuabo et de Kounguel opèrent leur jonction dans la plaine au Nord de Bakel.

Les Sarracollés sont là réunis au nombre de 10 à 12,000 et couvrent toute la plaine. Une colonne se détache de la masse et se joint à l'attaque des villages de Mody N'Kane (1), que défend la tour du Nord, ou « tour des pigeons ».

A son approche, les habitants qui, déjà, au temps d'El Hadj Omar, avaient trahi notre cause, mettent le feu à leur village et vont rejoindre l'armée du prophète. Des ennemis se jettent alors dans le village en flammes et une guerre de rues s'engage qui se termine à 5 heures du soir. L'ennemi se retire poursuivi par une section de tirailleurs.

Dans la nuit du 3 au 4, les ennemis se rallièrent de nouveau dans la plaine du Tuabo, à 3 kilomètres environ de Bakel.

Le 4, l'attaque est dirigée par Lamine, qui lance ses troupes en 3 colonnes, au Nord, à l'Ouest et au Sud.

Cette tentative échoue complétement, mais l'ennemi réussit à pénétrer, comme la veille, dans Bakel et la lutte de rue à rue recommence et se termine par la fuite des assaillants qui s'enfuirent dans la direction de Tuabo.

Alors, le chef rebelle commenca le blocus de Bakel.

Le colonel Frey, alors sur le Niger, était tenu au courant des agissements de Mahmadou Lamine.

Il hâtait de tous ses efforts la conclusion du traité de paix avec Samory. Dès sa signature, le Commandant supérieur, avec ses troupes disponibles, se mettait en route sur Kayes qu'il importait de mettre à l'abri des attaques du prophète.

Le 10 avril, le petit corps expéditionnaire, destiné à opérer contre les bandes du marabout, est organisé.

Il est constitué par :

---

(1) Villages avoisinant l'escale de Bakel dont ils formaient les faubourgs.

Deux petites colonnes mobiles organisées de manière à pouvoir opérer isolément, si besoin est.

Une petite réserve destinée à fournir des renforts au Commandant supérieur qui opère, alternativement, avec l'une ou l'autre colonne selon les circonstances.

La répartition des troupes est la suivante :

1°. — *Colonnes mobiles.*

1re colonne : Chef de bataillon Combes, commandant;

Lieutenant Hubert, adjoint;

Disciplinaires, 40 hommes, lieutenant Léger;

Tirailleurs, 100 hommes de la 3e compagnie, capitaine Robert;

30 hommes de la 9e compagnie, sous-lieutenant Cayter;

Artillerie : une section : 2 pièces, 5 européens, 12 indigènes, lieutenant Schatz;

Détachement d'ambulances : médecin de 2e classe Lota.

2e colonne : Chef de bataillon Houry, commandant;

Lieutenant Durand adjoint;

Infanterie de marine, 80 hommes des 39e et 40e compagnies capitaine de Roquetaillade;

Tirailleurs, 100 hommes de la 2e compagnie, capitaine Ferrat;

30 hommes, de la 7e compagnie, sous-lieutenant Monzios;

Section artillerie, une section : 2 pièces, 6 européens, 12 indigènes lieutenant Besancon.

Détachement d'ambulances : Médecin de 2e classe, Plouzané.

Un petit convoi, une réserve de munitions d'artillerie et d'infanterie, une petite brigade de signaleurs d'infanterie marchent avec chaque colonne.

2°. — *Réserve.*

Elle comprend :

36 spahis montés, sous-lieutenant Guérin; 1 peloton de spahis à pied, 20 hommes, sous-lieutenant de Ségur;

Tirailleurs, 60 hommes de la 6e compagnie, sous-lieutenant Michel Angeli.

3°. — Flottille.

La flotille placée sous les ordres de MM Alakamessa, lieutenant et Peré sous-lieutenant comprend :

50 pirogues, portant 20 jours de vivres, une réserve de 120 coups par pièce et de 200 cartouches par homme ;

4 chalands armés en guerre, montés par des éclopés et 2 chalands d'ambulance sous la direction de M. le pharmacien Lemoine.

L'état-major du commandant supérieur comprenait :

Le capitaine Dargelos, chef d'état-major, le capitaine Mahmadou Racine, le lieutenant Vimont, officiers à l'état-major.

MM. Grand Moursel, chef du service de Santé, Perquis, aide-médecin ; Maréchal, aide commissaire, chef du service administratif, Korper, chef du service Sanitaire, Vanschoor, chef du service Télégraphique de campagne.

Le petit corps expéditionnaire comptait donc au total environ 140 européens, et 380 tirailleurs et spahis.

Les forces de Mahmadou Lamine, étaient évaluées de 10 à 12,000 hommes, fournis par des villages des deux rives du fleuve, situés entre Médine et Matam, et en outre, des contingents provenant du Kasso, du Boundou, du Bambouck, du Guidimakha et du Diafounou.

L'attaque de cette armée avec une troupe peu nombreuse et à travers un pays entièrement couvert de villages fortifiés ou quelques hommes déterminés pouvaient arrêter sa marche et la couper de ses convois, paraissait présenter beaucoup d'aléas.

Le colonnel Frey, préféra désagréger l'armée du marabout et y amener la division et la défection en allant porter la guerre dans les villages qui lui avaient fourni ses plus forts contingents.

Le 10 avril, les deux colonnes sont établies sur la rive gauche; la première à Bougourou devant le village de Banghassi; la deuxième aux gués de Diakandapé et Tamboukané.

Le 11, le Commandat supérieur et ses réserves rejoignent.

La première colonne, passe le fleuve à la nuit tombante et s'établit à proximité de Benghassi, qui est incendié le lendemain ainsi que Samoukédi.

La journée du 13 est employée à attaquer et à enlever les deux tatas de Salankounda et de Gagny, grand et beau village

de saracollés, occupant le long du fleuve un développement de 6 à 800 mètres qui nous était hostile.

L'important village de Bokhoro, où se trouvaient réunis des partisans ardents du marabout, est détruit dans les mêmes conditions après un combat pénible qui nous coûta plusieurs blessés, européens et indigènes.

Le 16, les villages de Guémou et Bambella, où sont réunis des guerriers des villages de la région sont pris et détruits à 4 heures de l'après-midi, par une colonne composée de la 2e colonne et de la réserve placées sous le commandement du commandant Houry.

La première colonne, sous les ordres du commandant Combes garde pendant cette opération le gué de Tamboukané.

Les 17 et 18 avril, le corps expéditionnaire se repose après ces opérations à Tamboukané, où le Commandant supérieur apprend que Lamine s'est avancé jusqu'à Dramané, à 40 kilomètres environ et se prépare à l'attaque de la colonne.

Le colonel Frey, met à profit ces deux jours pour fortifier le petit tata destiné à abriter les troupes qui seront laissées sur ce point pour garder la flottille et le dépôt de vivres et de munitions.

Le 18 avril, à 9 heures du matin, le poste de spahis détaché au gué de Gagny signale l'approche du parti ennemi, comptant environ un millier de Sarracollés qui semblent se rendre au rendez-vous fixé par le marabout.

Durant toute la journée, le passage de nombreuses bandes est signalé dans les environs du camp.

L'attaque paraît imminente.

Elle se produit le lendemain dans la matinée.

La masse des ennemis évaluée à environ 5 à 6,000 hommes, s'ébranle en 3 colonnes.

L'une, composée de plusieurs centaines de cavaliers et d'un gros de fantassins, se dirige sur un large marigot à sec, à 500 mètres du camp sur le chemin de Kayes. Elle semble vouloir nous couper la retraite et interdire toutes communications avec Kayes.

La deuxième, la plus nombreuse, comptant plusieurs milliers de fantassins, débouche d'un pli de terrain à 1,000 mètres environ du camp.

Élle s'avance sur un front de 200 mètres et sur une très

grande profondeur. En première ligne, au centre, flotte l'étendard du prophète, que Lamine a confié à la garde de 400 Diafounankés, les plus braves et les plus résolus des Sarracollés.

C'est la colonne d'attaque; elle marche droit sur le camp.

Enfin un troisième groupe, composé comme le premier de fantassins et cavaliers, forme l'aile gauche et s'avance en échelon, en arrière et à gauche de la colonne d'attaque.

A 500 mètres, celle-ci se déploie en arc de cercle et fait une première décharge générale à laquelle il n'est pas répondu.

Etonné de cette attitude les premiers rangs hésitent un moment, puis reprennent leur mouvement qui les porte à 300 mètres du camp.

Au moment où les Sarracollés s'élancent à l'attaque, 3 salves retentissent, puis tout se tait.

Leur première ligne s'abat, mais ils continuent la marche en avant presque en rampant. En même temps les deux corps des ailes accélèrent l'allure et encerclent notre camp.

Nos troupes tirent par salves, l'effet ne se fait pas attendre. Le drapeau blanc du marabout, plusieurs fois abattu, tombe enfin à 30 mètres de l'infanterie de marine. C'est le signal de la retraite.

La 2e compagnie de tirailleurs, capitaine Ferrat se porte à 200 mètres en avant; son feu rapide achève de jeter le désordre daus les bandes ennemies. Bientôt, la déroute est complète.

Le marabout Lamine s'était tenu avec la colonne de l'aile gauche à un kilomètre du camp, il s'arrêta, laissant défiler les guerriers dont il stimulait le zèle. Vers le milieu de l'action, un obus tomba au milieu du groupe où il se tenait, provoqua la fuite des survivants qui entraînèrent Lamine dans la direction de Bakel.

Nos pertes furent insignifiantes, l'ennemi au contraire fut très éprouvé.

D'après les renseignements donnés par les Diafounankés prisonniers, le marabout s'était dirigé sur Dramané.

Le 20, le corps expéditionnaire se mit en marche dans cette direction et campa à 10 heures, à Diané, où il fut rejoint à 1 heure du soir par la flottille.

Le 21, à 5 heures du matin, le détachement de la 6e com-

pagnie quittait ce village et allait s'établir en flanc garde au gué de Gakoura, où elle resta jusqu'au passage de la flottille et de la colonne. Cette dernière alla camper à Tamboukané, après être passée devant Dramané et Makhana, abandonnés par leurs habitants.

Le 23 avril, à 5 heures du soir, la colonne volante, fractionnée en 3 petits détachements, se met en marche sur la Falemé et arrive le lendemain, au village de Nayes, après une marche de 45 kilomètres.

Là, on apprend que Lamine devait s'arrêter quelques instants à Kidyra, petit village à 1,500 mètres environ.

La 6e compagnie, sous les ordres du lieutenant Vimon, est envoyée immédiatement au gué de Nayes pour en défendre le passage à l'ennemi, mais, trompé par le guide, elle arrive à Kydira, où elle attaque le marabout.

La colonne accourt aussitôt au bruit de la fusillade et le lieutenant Guérin, les spahis et les auxiliaires montés, sont aussitôt lancés à la poursuite du marabout, qui, au premier coup de feu, s'était enfuit. Ils ne purent le rejoindre et revinrent au camp avec plusieurs centaines de femmes que Lamine amenait à sa suite en captivité.

Le lendemain 25 avril, la colonne se porta à Sénoudébou, qu'elle trouva incendié et détruit.

Le 26, la colonne volante quitta Sénoudébou; le 27, elle se porta à Balou, où elle eut un engagement avec une centaine de Sarracollés. Le 28, elle arriva à Goulmy, point où le Commandant supérieur opéra sa jonction avec la colonne Combes, qui s'était portée de Tamboukané sur Babou, et avait ensuite continué sa route sur Bakel.

Le colonel Combes, laissa à ce poste les européens et forma avec les indigènes de son détachement et la 1re compagnie de tirailleurs, capitaine Joly, une colonne très légère, puis suivi d'un convoi d'auxiliaires, portant 10 jours de vivres, il s'avança au devant de l'ennemi.

A son arrivée à Goulmy, le colonel, fut informé que d'importants contingents du Guoye étaient réunis dans le tata de Tuabo, à 6 kilomètres en aval de Bakel, et faisaient de fréquentes incursions autour de cette escale qui se trouvait ainsi complètement bloquée de ce côté.

Il résolut sans tarder d'aller dégager Bakel.

Le 29, il se mit en route de Goulmy sur Tuabo, où il arriva au point de jour.

Il trouva le tata abandonné par l'ennemi qui, prévenu la veille du départ de la colonne, avait passé le fleuve et s'était concentré sur la rive droite avec les femmes, les enfants et les troupeaux, à hauteur du village de Manahel, autour d'une grande mare.

Le corps expéditionnaire s'était établi à Tuabo. Il avait organisé deux petites colonnes d'opération.

La première sous le commandant Combes, comprenait la 1re compagnie de tirailleurs, capitaine Joly et 1 détachement formé des hommes des 7e et 8e compagnies, plus une section d'artillerie.

La seconde, commandant Houry, était formée de la 2e compagnie capitaine Ferrat, d'un détachement des 3e et 9e compagnies, et d'une pièce d'artillerie.

L'infanterie de marine et les disciplinaires avaient été laissés à Bakel.

Les colonnes légères quittèrent Tuabo, le 30 au point du jour,

A hauteur de Manahel, des coups de feu tirés de ce village signalent notre passage. Le gué de Diawara à 1,500 mètres environ de Manahel est gardé par un parti ennemi.

Les dispositions suivantes sont aussitôt prises :

La colonne Combes protège le corps expéditionnaire contre toute tentative ennemie du côté du gué de Diawara, et doit préparer le passage du fleuve à la seconde colonne.

La colonne Houry exécute des feux de l'autre côté du village.

La 2e compagnie passe le fleuve à l'arrivée de la flottille, et enlève le premier contrefort sur lequel est situé Manahel.

La colonne Houry, passée toute entière sur la rive droite, est établie sur le mamelon.

A 11 heures le feu avait cessé et l'opération était terminée ; nous avions eu quelques hommes contusionnés.

Mai.

Le 1er mai, le corps expéditionnaire occupe le village de Diawara, où il trouve d'importants approvisionnements en mil et arachides, qui sont abandonnés en grande partie aux popu-

lations de Bakel. Le 2 mai, le Commandant supérieur et la 1re colonne se portent à Damboukané où l'almamy du Fouta Bosséa, Abdoul Boubakar, vient lui offrir l'aide de ses contingents ; la seconde colonne occupe Tuabo et Diawara qu'elle quitte le 7, pour se porter à Makhana, au devant d'un convoi important de pirogues venant de Kayes.

Le commandant Houry, se rendit ensuite à Sénoudébou,pour pour y prendre le commandement d'une petite colonne composé de la 3e compagnie de tirailleurs, d'un détachement de la 8e compagnie et d'une pièce d'artillerie, qui devaient appuyer un corps de 2000 auxiliaires boundoukais, toucouleurs et bambaras qui tentaient une opération contre Diama, village du Diaka, sur les confins de la Gambie où s'était réfugié Mamahdou Lamine.

Cette colonne partit de Sénoudébou, le 21 mai et arriva le 24, à Dalafine. Elle rétrograda sur Sansanding, par suite du refus des volontaires de marcher.

La première colonne avait relevé le 7, à Diawara, celle de cet officier supérieur.

Le 10, le Commandant en chef s'établit à Tuabo, où il reçut le 19 la soumission des populations du Guoye, passées sur la rive droite.

A cette date, plusieurs milliers d'indigènes vinrent réoccuper les villages de Tuabo, Manahel, Diawara, Modhéry.

Le moment parut donc favorable pour terminer la campagne par un dernier coup en chatiant les contingents encore insoumis de Sambakagny, Kémandao et Guémou, affaiblis par le départ de plusieurs milliers de guerriers.

Ces trois villages, les plus importants du Guidimakha, s'étaient particulièrement signalés dans leur dévouement à Lamine.

Dans la nuit du 19 mai, tous les hommes à l'exception de ceux opérant dans la haute Falémé (colonne Houry), furent dirigés isolément sur Gouloubé, à 32 kilomètres de Bakel, où le Commandant supérieur, avec la 6e compagnie, les rejoignit. Ce fleuve fut franchi le jour même à 5 heures du soir, et après avoir bivouaqué devant Diougountourou, la colonne réduite à moins de 300 hommes en raison des nombreux malades et des éclopés qu'elle dut laisser dans les chalands devant Diougountourou, prit le chemin de Guémou.

A 4 heures du matin, un groupe de 6 maures, envoyés en

éclaireurs vint rendre compte que l'ennemi avait établi des embuscades à environ 1 kilomètre en avant et barrait la route.

Des dispositions furent prises pour permettre la formation immédiate du carré.

En avant : détachement de la 6e compagnie de tirailleurs, lieutenant Michel Angeli ; une section d'artillerie, lieutenant Besançon et les disciplinaires, lieutenant Léger.

Sur la face gauche : l'infanterie de marine, capitaine de Roquetaillade et un peloton de la 1re compagnie de tirailleurs, capitaine Joly.

Sur la face de droite : 2e compagnie, lieutenant Vimont.

En arrière : 25 spahis à cheval, lieutenant Guérin ; puis, les auxiliaires.

Un détachement de tirailleurs et les spahis à pied forment la réserve au centre.

Des indices annoncent bientôt la présence voisine de l'ennemi. Le carré est aussitôt formé. Aux alentours, le silence est complet, l'ennemi disséminé, immobile, attend, l'arme haute que la colonne soit à bonne portée de l'embuscade préparée.

Un feu de salve fouille le terrain en avant ; l'ennemi répond par une décharge effroyable, accompagnée de cris sauvages. Un combat très vif s'engage sous bois en pleine nuit. Pendant une demi-heure, plusieurs centaines de sarracollés résolus tiraillent sur la colonne ; à deux reprises ils tentent de se jeter sur le carré mais, des 3 faces attaquées, partent des feux de salve, suivis de feux rapides qui fauchent tout ce qui se trouve en avant.

L'infanterie de marine ayant gagné un peu de terrain sur la gauche, l'ennemi se trouve battu par des feux de flanc. Il se retire alors, emportant une partie de ses morts. Nous eûmes 4 tirailleurs, un spahi, un diciplinaire blessés.

Après une demi heure d'attente, la marche est reprise aux premières lueurs du jour, un détachement de 30 hommes sous la conduite du sous-lieutenant Suleyman, éclairant la colonne à 500 mètres en avant.

La colonne arrive à 8 heures du matin, devant Guémou, qu'elle trouve évacué.

Elle quitte ce village le lendemain 22 mai, pour marcher sur Kémandao.

Les éclaireurs avisent que des masses considérables de fantassins et de cavaliers, venus par le chemin de Kémandao,

se sont arrêtés à un kilomètre et demi de Guémou, sur la lisière des bois qui entourent ce village.

Tout le Guidimakha Ouest est en armes.

Les troupes avaient repris la formation en carré précédemment adoptée à Guémou.

Le jour pointait, la colonne se porte à 400 mètres de la lisière du bois devant laquelle passent et repassent les cavaliers ennemis. Quelques obus et boîtes à mitraille sont tirés, quelques feux de salve exécutés.

Les cavaliers ennemis tentent par un simulacre de fuite de nous attirer dans l'embuscade, mais se voyant déjoués, ils se décident au combat. La fusillade se poursuit serrée, sans interruption, pendant qu'une section d'infanterie de marine, placée à 150 mètres sur la gauche, permet à la 6e compagnie de se déployer et d'avancer.

L'ennemi sent venir l'instant décisif. Les tirailleurs mettent baïonnette au canon; en arrière des ailes une section d'infanterie et une section de la 2e compagnie sont disposées en soutien. Après un feu rapide, au cri de « En avant » du Colonel, répété par ses officiers, les troupes s'élancent et, les tirailleurs s'engagent dans un combat corps à corps. Dans cette affaire, l'ennemi perdit67 tués, et 120 blessés.

La colonne repartit aussitôt sur Kémandao où elle séjourna le 23, et y fut rejointe par les guerriers d'Abdoul Boubakar.

Le 24 mai, elle partit à 4 heures du matin, passant par Sambankagny, incendié la veille par les Toucouleurs d'Abdoul Boubakar, et arriva à Bakel après six heures de marche.

Toutes les populations encore hostiles des villages situés entre Kayes et Bakel firent successivement leur soumission, rendant leurs armes et le Guidimakha demanda son annexion (1).

Du 15 au 29 juin, la colonne se dirigea de Bakel sur Kayes; à son passage elle fit procéder par les habitants de Sabouciré, eux-mêmes, à la destruction du tata de ce village, situé aux portes de Kayes, et dont l'attitude avait nécessité en 1878 l'envoi d'une colonne, sous les ordres du colonel Reybaud, de l'infanterie de marine.

La pacification du Guoye, du Kaméra, et du Guidimakha pouvait dès lors être considérée comme complète.

Pendant que ces événements se passaient, Saint-Louis était

(1) Cette région, située sur la rive droite du Sénégal, fait partie depuis mai 1903, de la Mauritanie.

sans nouvelle de la colonne ; on la croyait encore près du Niger, et les bruits les plus pessimistes couraient sur le sort de la garnison de Bakel et sur les succès de Mahmadou Lamine.

Un bataillon de 250 hommes fût envoyé d'urgence de France à Saint-Louis, pour aller au secours de la colonne du Haut-Sénégal, et réprimer en même temps un soulèvement qui menaçait de se produire parmi les nombreux Sarracollés résidant à Saint-Louis. Ces renforts furent inutiles. Le Ministre envoya un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant Brosselard, qui alla en mai jusqu'à Bakel, et à son retour vit Abdoul Boubakar.

A Diama, Mahmadou Lamine groupa autour de lui un certain nombre d'aventuriers et ses bandes réapparurent en août dans le Boundou.

Il y fit égorger l'almamy Omar Penda, dont le frère Saada Amady, qui lui succéda rassembla ses forces à Sénoudébou que nous avions réoccupé.

Le 22 septembre, 1,800 insurgés s'emparaient du village de Sambakola, à 20 kilomètres à l'Ouest de Sénoudébou et le 23, attaquaient notre poste, mais en étaient repoussés, perdant 250 hommes.

Aidé des contingents boundoukais le lieutenant indigène Yoro Coumba, avec 70 tirailleurs et une pièce de canon, infligea aux assaillants une défaite sanglante.

Le marabout s'enferma alors à Diama, dans le Diaka.

Le 15 novembre 1886, le lieutenant-colonel Galliéni, nommé commandant supérieur du Soudan, arrivait à Bakel, renforçait ce poste, et donnait des instructions pour préparer, à Aroundou, une colonne contre Mahmadou Lamine.

Il allait en organiser une seconde à Diama sous les ordres du commandant Valière.

Décembre.

Le 11 décembre, les deux colonnes se mettaient en route et parvenaient, le 14, près de Diama, village bien fortifié où se tenait Mahmadou Lamine, avec 3,000 guerriers.

Le 15, nous trouvâmes le village évacué. Le marabout l'avait quitté deux jours avant, à l'annonce de notre arrivée.

Une colonne volante lancée contre lui l'atteignit à la frontière du Ouli, et lui tua 50 hommes. Le chef du Ouli continua la poursuite et lui infligea une nouvelle défaite.

Mais il ne put arriver dans le Niani et se fixa à Touba Kouta.

La colonne rentra à Sénoudébou, et le colonel Galliéni traita avec tous les états situés dans cette région. Le Badon (2 janvier 1887), le Bambouck (10 janvier), le Boundou (11 janvier), les deux Guoye (15 janvier), le Sirimana (16 janvier le Kaméra (19 janvier) le Niocolo (26 janvier), le Tenda (2 février reconnaissaient que nous les avions délivrés de Mahmadou Lamine et plaçaient leur pays sous notre protectorat.

Au mois de mai suivant, un poste fut construit par le capitaine Fortin, à Bani Israïla, sur le Niéri Ko (1), non loin du Diaka, pour protéger le Boundou contre les pillages des bandes parties à Touba Kouta avec Mahmadou Lamine et interdire au prophète tout passage de ce côté.

Le 21 mai, Mansa Ouli, chef du Ouli, se plaçait à son tour sous notre protectorat et devenait notre allié.

Du côté du Saloum, la colonne du Rip, commandée par le colonel Coronnat, avait détruit la puissance de Saër Maty, en avril 1887, et fortifié l'autorité des chefs du Saloum (Guédel M'Bodj) et du Niani (Amar Kandial) qui par traité du 14 mai 1887, se plaçaient sous notre protectorat.

Un poste militaire était créé à Nioro-Rip pour surveiller le pays.

Mahmadou Lamine, se trouvait enserré partout par nos alliés, et tenu en respect par nos postes.

Pour mettre fin aux déprédations commises par sa bande dans le Niani, et sur les confins du Ouli, une colonne mobile partit de Nioro sous les ordres du chef de ce poste et par une marche rapide se porta sur Touba Kouta où elle arriva le 8 décembre.

Après une attaque très vive le village fut enlevé. Lamine, s'enfuit au début même de l'engagement vers la Gambie, poursuivi par les nombreux auxiliaires montés qui l'atteignirent deux jours plus tard à Lamen Kotto, près de Mac Carthy (2) le cernèrent, et le tuèrent.

La mort de ce faux prophète marque la fin de la dernière insurrection religieuse au Sénégal.

---

(1) Affluent de la Gambie.

(2) Escale située dans une île de la Gambie, dans la colonie anglaise du même nom.

QUATRIÈME PARTIE

LA CASAMANCE (1)

Considérations générales sur ce pays et notre installation. — Traités passés.

CHAPITRE PREMIER

BASSE CASAMANCE

I. — RÉGION DES DJOUGOUTTES

1860 (*Mars*) **: colonne de Caronne et de Thiong. — 1865** (*Février*) **: expédition de Guimbéring. — 1876 : installation à Néma (Kian), de Fodé Kaba. — 1883 : construction par ce chef d'un tata à Médina. — 1892 : installation du poste de Bayacounda. — 1893** (*Mars*) **: colonne avec Fodé Kaba contre quelques villages du Fogny. — 1894** *(Février)* **: installation du poste de Bignona, occupation effective du Fogny. — 1898 : attaque du poste de Bignona, par les villages de Suelle, Niamoune, Santou, Bakoulé, Diourou. — 1899** (*Avril*) **: tournée de police du capitaine Pontich, dans la basse Casamance ; tournées du lieutenant Diverres,**

(1) Le mot Casamance dériverait de Cassa Mansa Le nom de Cassa, était celui d'une peuplade de Bagnounks, voisine, à l'Est de Ziguinchor ayant pour chef-lieu Diagnon. Autrefois leur roi appelé Mansâ, maître redouté de la rive gauche, prélevait un tribut sur les embarcations qui voulaient aller traiter au delà de cette pointe. Les Bagnouncks Cassas ont été en partie envahis et absorbés par les Balantes installés entre la rive gauche de la Casamance et la frontière de la Guinée Portugaise. Cette race tend également à disparaître.

Extrait des comptes rendus de la Société de Géographie, publié au *Journal officiel* du Sénégal de 1888, page 153.

du 1er août 1905 au 1er août 1906 ; visite des villages du Combo français et de Bayaga ; pacification de la région des Djougouttes.

II. — RÉGION DES DIOLAS

1906 : installation du poste de Kartiak, attaqué en juin, par les Diolas. — 1907 : création de la brigade de garde indigène de Casamance. — 1912 : rixe de Sinedian ; soumission du village de Suelle. — 1917 (*Juin*) : assassinat à Séléki, du préposé des douanes Basset ; attaque du poste de Sinedian.

III. — RÉGION DES FLOUPS

1836 : occupation de l'île de Carabane. — 1860 : traités passés avec les habitants de la région. — 1864 (*Mai*) : expédition de Guimbéring. — 1885 : envoi de l'aviso le *Goëland* à Soukoudiak. — 1886 : guet-apens des gens d'Ayoum et de Séléki, ayant occasionné la mort du lieutenant Truch. — 1888 : prise de possession de Ziguinchor, cédé par les Portugais. — 1901 : tournée de police. — 1903 : colonne des Floups ; création du poste d'Oussouye ; soumission de la région d'Oussouye. — 1905 (*Mars*) : mission d'abornement Franco-Portugaise. — 1906 (*Juin*) : tournée de police du capitaine Lauqué. — 1907 : création du cercle de Kamobeul.

IV. — RÉGION DES BAYOTTES

Traités de 1860, 1865, 1866 : convention de 1886 avec le Portugal. — 1886 (*décembre*) : colonne organisée à Dakar, à la suite de l'assassinat du lieutenant Truch. — 1899 : installation d'un poste militaire à Ziguinchor. — 1901 (*Mai*) : passage de la colonne envoyée contre Mérina ; tournée de police de la colonne du lieutenant Coveng. — 1906 (*Mai*) : passage de la colonne qui opère dans la région d'Oussouye.

1917 : Organisation de la région du Fogny et des régions d'Oussouye et de Kamobeul.

L'histoire de notre pénétration en Casamance diffère en beaucoup de points de celle des autres parties de la Colonie.

Cette particularité résulte de la configuration spéciale de ce pays, véritable couloir entre la Gambie anglaise et la Guinée portugaise, tout à fait dissemblable des autres contrées du Sénégal.

Dans le but de faciliter la lecture des faits militaires dont il a été le théatre, on peut encore ajouter à ces considérations générales qu'il comporte trois régions nettement distinctes dont la rivière Casamance, fleuve immense aux ramifications innombrables soumises au régime des marais, est en quelque sorte le trait d'union naturel :

1° La basse Casamance, comprenant les régions habitées par les Floups et les Bayottes, et le Fogny, peuplé dans la région côtière par les Djougouttes et les Diolas, au caractère batailleur et capricieux ;

2° La moyenne Casamance, comprenant le pays des Balantes, le Boudié Yacine, le Kian Kabada, le Pakao Sonkoudou, le Balmadou Souna et le Brassou.

Cette contrée un peu élevée est couverte par une épaisse forêt dans la région du Balantacounda et est habitée par les Mandingues, les Peulhs et les Toucouleurs ;

3° La haute Casamance, formée par le Fouladou, au relief peu accentué, sauf entre la rivière Kayenga et le Koulountou où le voisinage du Fouta Djallon se révèle par des dépressions transversales.

Cette dernière, partie habitée par les Peulhs est par excellence le pays des cours d'eaux, et elle constitue à ce titre une contrée toute différente de la Casamance proprement dite.

Cette diversité géographique et ethnographique a influé sur les causes et la conduite des opérations effectuées en Casamance et pour cette raison il parait logique d'apporter une semblable division dans la relation des faits qui ont contribué à notre installation dans ce pays.

Ils comportent trois phases qui, bien que ne se succédant pas dans un ordre chronologique rigoureux, n'en constituent pas moins leur histoire.

Les deux principales, comprenant les traités et les expéditions militaires, ont soumis ses habitants à notre autorité. La

troisième, purement administrative, est représentée, surtout en basse Casamance, par de fréquentes tournées de police.

Notre action administrative a été beaucoup plus lente dans ce vaste pays que dans les autres partie de la Colonie où elle a immédiatement succédé à la pacification. Ce fait résulte de l'état politique de ses diverses contrées qui ne nous avait pas permis, jusqu'ici, de trouver des groupements constitués capables de seconder notre effort (1).

Cette situation apparaît particulièrement dans l'attitude de quelques villages qui opposent à notre action une résistance passive se traduisant surtout par la mauvaise volonté à payer l'impôt et à se soummettre au recrutement.

Notre installation en Casamance, date de 1827, époque à laquelle l'île Djogué fût cédée à la France. Elle ne s'est réellement achevée qu'en 1901, à la chute de Fodé Kaba.

La longue liste des traités passés avec les chefs indigènes indique les étapes suivies par notre pénétration.

Leur énumération serait fastidieuse et ne rentre pas dans le cadre de cette ouvrage.

La nomenclature de ceux qui ont plus spécialement facilité notre politique, parait suffisante à la clarté du récit des événements militaires, qui seront exposés ci-après :

Nous citons donc :

1828, 29 mars. — Traité avec les Floups, reconnaissant à la France la propriété d'un terrain près du village de M'Bérin, et de l'île Djogué.

1828, 31 mars. — Traité avec le village d'Itou.

1836, 22 janvier. — Cession de l'île de Carabane par le chef du village de Cagnout.

1837, 24 mars. — Achat du terrain de Sédhiou et de la pointe de Guimbéring, le 1er avril de la même année.

1839, 17 décembre. — Cession de l'île Djogué.

1839, 23 décembre. — Traité avec le Pakao Soukodou (cession de la rive droite de la Casamance).

1840, 2 août. — Traité avec Benjiéri (Souna), cession de la rive droite de la Casamance.

(1) Un progrès notable a été réalisé dans cette voie depuis deux ans par l'organisation du commandement indigène en Casamance.

1847, 1er juillet. — Traité avec Diondoubou (Souna).

La suzeraineté de la France est reconnue :

1850, 4 février. — Sur le Boudhié.

1851, 25 mars. — Sur les territoires des villages de Cagnuet, de Samatité.

1860, 19 mai — Sur les villages de Cajinolle.

— 15 juin. — Sur les villages de Blis.

— 17 juin. — Sur les villages de Carones et de Koula.

— 22 juillet. — Sur les Diolas Bandias.

— 7 et 10 octobre. — Sur les Djougouttes Tendouck et les Djougouttes Ellanas.

1861, 4 février. — Sur les Fignames.

1861, 15 janvier. — Sur les villages de Kandiolo (Songrougrou), Bassada, Mombina, Bona et le pays d'Affinian.

1861, 14 février. — Le Souna.

1863, 13 avril. — Le Balmadou.

1863, 17 mars. — Le Pakao.

1864. — Sur les villages de M'Lomp, Thiong, sur le marigot de ce nom, sur les villages Djougouttes, de Mangangouley, Manou, Tendouck, les villages d'Ellana, et ceux situés sur la rive droite d'une lagune dénommée marigot de Yiakoubel, et remontant vers le Nord ;

1865, 18 mars. — Sur les villages Bagnounks.

— 20 mars. — Sur le bas Songrougrou.

1865, 9, 16 et 17 avril. — Les Diolas du Fogny.

— 30 avril. — Sur les villages de Guimbéring.

— 2 décembre. — Sur le village de Diamate.

— 2 décembre. — Sur le Fogny.

1866, 3 janvier. — Sur le Balmadou.

1869. — Sur les villages d'Oukoff, d'Hilor, de Courba.

1873, 19 janvier. — Sur le Souna, le Pakao, le Boudhié et le Yacine.

1883. — Traité avec le Firdou.

1886, 12 mai. — Convention avec le Portugal, cession du territoire de Ziguinchor.

1889, 10 août. — Convention avec l'Angleterre déterminant les possessions voisines des deux nations.

1891, 16 mars. — Convention avec Fodé Kaba, chef du Kian.

1893. — Le chef du Fogny, remet entre nos mains l'administration de son pays.

1893, mai. — Convention avec Fodé Kaba, lui reconnaissant la possession du Kian.

1894, 7 mars. — Création des postes de Diébaly, Combo et Bignona.

Au lieu de donner un aperçu général des opérations militaires qui ont contribué au développement de notre influence en Casamance, il parait préférable de les rattacher, en suivant l'ordre chronologique, à l'histoire de chacun des groupements ethniques qui les ont motivés.

Nos relations avec les populations, basées sur les traités qui précèdent, nous permettant d'établir en Casamance des comptoirs, furent d'abord pacifiques.

Notre commerce ne s'exerçait que sur les rives du fleuve à Carabane, à Sédhiou, et sur quelques points isolés.

Notre autorité ne s'étendait pas en dehors de ces points et était représentée par des nationaux à qui était confiée la garde de notre pavillon.

Lorsque ces derniers furent remplacés par une garnison, celle-ci fut peu nombreuse ; à Carabane, en 1871, la garde du poste est confiée à un officier, quelques soldats et quelques laptots.

Cette situation précaire ne pouvait nous donner de sérieuses garanties au milieu d'une population turbulente et à demi sauvage. Elle ne pouvait non plus nous assurer le respect des traités que nous avions passés, pour la plupart, avec des groupements et des villages indépendants les uns des autres.

Notre protectorat n'était donc pas reconnu, et nous ne disposions pas des moyens suffisants pour imposer notre autorité aux peuplades qui nous entouraient.

La configuration du pays, en particulier de la basse Casamance, permettait à certains de ses habitants de se croire à l'abri de nos atteintes, et une expédition faite au mois de janvier 1859, par M. Protet, commandant de la division navale des côtes occidentales d'Afrique et commandant particulier de Gorée n'avait pu réduire les villages de Caronne et de Thiong,

qui avaient enlevé, sur la pointe Saint-Georges, trente personnes venues, de Carabane, pour se livrer à la culture du riz.

Cependant il était devenu nécessaire de connaître exactement la situation politique de la basse Casamance et d'étudier les moyens à employer pour ramener la tranquillité dans ce pays. Il fallait aussi mettre un terme aux exactions et aux pillages commis depuis plusieurs années par les gens de Caronne et de Thiong, et en particulier, en 1859 où ils avaient jeté l'effroi dans la basse rivière.

Une expédition, la première organisée contre ces peuplades fut donc dirigée en Casamance, dès le début de l'année suivante.

CHAPITRE PREMIER

BASSE CASAMANCE

I. — RÉGION DES DJOUGOUTTES

1860. — Mars.

M. le chef de bataillon du Génie Laprade, commandant particulier de Gorée, reçut du Gouverneur, en mars 1860, l'ordre de marcher contre les villages de Caronne et de Thiong.

La colonne avait pour chef d'état-major M. Brossard de Corbigny, lieutenant de vaisseau; pour chef du génie M. Vincent, capitaine; pour chef de l'ambulance M. Bel, chirurgien de 1re classe; M. Aube, lieutenant de vaisseau, commandait les compagnies de débarquement; le capitaine Millet, l'infanterie; le capitaine, Ringot, les tirailleurs; le sous-lieutenant Fauque, 20 spahis à pied; le capitaine d'artillerie Mailhetard, les volontaires; le capitaine Lemonnier, la section d'obusiers.

La colonne se composait de 800 hommes et disposait de 2 obusiers.

La flottille destinée au transport de ces troupes comprenait les avisos à vapeur l'*Etoile*, capitaine Aube; le *Dialmath*, capitaine Vallon; l'*Africain*, capitaine Lescaze; le *Grand-Bassam*, capitaine Maitre; le *Basilic*, capitaine Faveris et le bateau citerne *la Trombe*.

Ces bâtiments étaient groupés sous le commandement du capitaine de frégate Le Bourgeois-Desmarais, commandant supérieur de la marine de la Colonie qui devait les conduire, par des marigots sinueux et à peine connus, au point le plus avantageux pour le débarquement des troupes.

L'expédition quitta Gorée le 6 mars à 2 heures du matin et arriva à Carabane le lendemain à 3 heures de l'aprés midi. Le 8 à 4 heures du matin, la flottille se mit en route pour pénétrer dans les marigots qui conduisent à Caronne et le 9, à midi, aprés une navigation des plus difficiles, les avisos *Dialmath*, l'*Africain*, le *Grand-Bassam* et le *Basilic* s'embos-

saient devant le débarcadère d'Hilor ou Banantra, premier village de Caronne.

Des bâtiments on apercevait une troupe nombreuse d'ennemis embusqués derrière les fromagers magnifiques qui bordaient le village. Ce groupe devait nous interdire l'entrée du village pendant que d'autres masses, postées sur la droite et sur la gauche dans les rizières et les palétuviers (1) pour opérer sur nos flancs, viendraient nous fusillier à 100 mètres de distance, au moment du débarquement.

Le chef de bataillon du génie Laprade, commandant de la colonne, arrêta immédiatement avec le commandant supérieur de la marine les dispositions suivantes pour le débarquement :

Pendant que les bâtiments du centre couvriraient d'obus les rizières que nous avions à traverser pour arriver au village, les bâtiments, situés à l'extrémité de la ligne d'embossage, devaient fouiller avec leur artillerie les palétuviers, situés à droite et à gauche du point de débarquement. Au signal convenu pour le débarquement des troupes, les bâtiments du centre, seuls, devaient cesser leur feu.

Ces dispositions réussirent pleinement.

La colonne fut formée en bataillon en masse, les laptots à droite, les tirailleurs sénégalais à gauche; les deux pièces d'artillerie dans l'intervalle des bataillons, l'infanterie en soutien.

Le capitaine du génie Vincent, commandant les spahis à pied, les volontaires et un peloton de tirailleurs, put se porter sans difficulté à 150 mètres en avant du gros de la colonne.

Le commandant Laprade mit alors la colonne en marche vers le village, les pièces étant portées à bras par les canonniers.

Dès notre approche des rizières, l'ennemi exécuta la manœuvre prévue; les défenseurs du village ouvrirent un feu bien nourri sur nos tirailleurs, sans protection, et les groupes répandus à notre droite et à notre gauche menacèrent les flancs de la colonne.

M. Laprade voyant que l'ennemi n'avait pris aucune dispo-

---

(1) Arbre de faible dimension qui pousse au bord des cours d'eau et des marigots. Son bois n'est pas ouvrable et ne peut servir qu'au chauffage. Dans certaines régions, telles que la petite Côte et la Casamance, ses racines, baignant dans l'eau, sont couvertes d'huîtres

sition pour défendre pied à pied le village, se sentant assez fort et ne voulant pas exposer ses troupes dans un combat désavantageux, plaça en réserve, sous le commandement du capitaine Hopfert, deux pelotons d'infanterie et l'artillerie que les difficultés du terrain ne permettaient pas d'employer. Deux pelotons de laptots et deux pelotons de tirailleurs sénégalais furent portés à droite et à gauche pour protéger les flancs de la colonne qui avança sur le village.

Nous fûmes accueillis à 50 pas de distance par une fusillade mal dirigée.

Les officiers d'état-major, le capitaine Vincent, le sous-lieutenant Fauque, les capitaines Aube, Ringot, Millet, Mailhetard, marchant à la tête des troupes, débusquèrent l'ennemi, de toutes ses positions et pénétrèrent à sa suite dans le village.

Tandis que nous étions victorieux au centre, les pelotons de laptots et de tirailleurs sénégalais, envoyés sur les flancs culbutaient l'ennemi dans la plaine et le refoulaient définitivement dans les bois.

Nous étions maître du terrain, mais nous dûmes, pour assurer notre sécurité, fouiller la lisière des bois en arrière du village. Cette opération fut effectuée par les tirailleurs sénégalais sous les ordres du capitaine Ringot; après une action assez vive dans laquelle se fit remarquer le capitaine de Pineau, des groupes ennemis placés sur la gauche, furent délogés

Le capitaine d'infanterie Millet, exécuta une opération analogue à hauteur du centre du village de Hilor, qui fut ensuite incendié.

Cette affaire nous coûta un caporal d'infanterie et un tirailleur tués, un sous-lieutenant, M. Lefel, légèrement blessé et 22 hommes blessés, dont un seul grièvement.

On bivouaqua et le lendemain au point du jour, le commandant Laprade fit brûler le village Courba trouvé sans défense.

La colonne était rentrée à 8 heures à Hilor, où elle passa la journée et le soir les troupes regagnèrent leurs bords respectifs.

Le 10, à 6 heures, la flottille appareilla pour le fond du marigot de Djougouttes, point reconnu le plus favorable pour le débarquement des troupes devant opérer contre les villages de Thiong.

Les Djougouttes nous prêtèrent leurs pirogues pour accoster la plage, inaccessible à marée basse pour les canots. Le soir, la colonne bivouaquait près des villages de Djougouttes, Tendouck, et le 11 à 5 heures du matin elle se mettait en marche sur les villages de Thiong. A 7 heures, nous étions à 1 kilomètre du premier village lorsque l'ennemi nous attaqua. Accueilli par des feux d'infanterie bien dirigés, et par quelques fusées de guerre, habilement lancées par l'artillerie, il s'arrêta, saisi d'étonnement. Profitant de ce désarroi le commandant Laprade fit exécuter une charge par les troupes du capitaine Millet; vigoureusement exécutée, elle réusit entièrement et changea en déroute une attaque faite avec la plus grande confiance; les spahis et l'infanterie poursuivirent l'ennemi dans les bois.

Pendant ces opérations, le commandant Laprade enleva, sans résistance sérieuse, les villages de Thiong.

L'ennemi laissa plus de 40 cadavres sur le terrain, perdit 20 prisonniers; un troupeau de 200 bœufs et 150 chèvres, tous ses approvisionnements de riz enlevés par nos volontaires ou détruits par l'incendie.

Nous n'eûmes qu'un blessé. La colonne rembarqua dans la soirée du 11 et la nuit suivante.

A la suite de ces opérations, des traités furent passés nous assurant la propriété des territoires de divers villages de la région.

*
* *

Les traités passés en 1860 et 1864 à la suite de nos expéditions en basse Casamance avaient été peu à peu perdus de vue, et les Djougouttes s'étonnaient de nous voir intervenir dans leurs querelles intestines, déclarant qu'ils se considéraient plutôt sous l'autorité portugaise que française.

Pour résumer notre situation dans cette région, après les manifestations dont nous négligeâmes d'exploiter les résultats, il n'est pas exagéré de dire que nous n'y possédions aucune influence et qu'elle constituait pour nous une possession plutôt nominale qu'effective que nous discutaient du reste à toute occasion, les Portugais.

Il en fut ainsi jusqu'en 1876, époque où notre attention fut attirée sur la région que menaçait Fodé Kaba, chef mandingue, venu du Boundou, qui, depuis 1875, était en lutte avec les

Peulhs du Firdou et cherchait des partisans jusque dans le voisinage de Sédhiou (Pakao). Après des alternatives, de succès et de revers, ce chef s'établit, en 1876, à Néma (Kian) d'où il dirigea ses incursions de différents côtés.

A cet effet, un de ses frères mena en 1880 une forte colonne chez les Djougouttes, celle-ci fut entièrement anéantie à Kaniobon et le souvenir de cette victoire est encore très populaire dans cette région.

En 1883, Fodé Kaba voulant affermir sa puissance et dominer le Fogny, construisit un tata à Médina.

Le 26 mars 1891, l'Administrateur de Sédhiou conclut avec lui une convention le plaçant sous notre protection, et lui reconnaissant la possession du Kian et du Fogny.

En 1892, nous établissions d'accord avec lui un poste à Bayacounda, il fût supprimé en octobre de la même année.

1893

Notre alliance avec ce chef fût tellement effective qu'en mars 1893, sur sa demande, nous lui accordâmes notre appui pour réduire des villages rebelles.

Une petite colonne placée sous les ordres du capitaine Grand, comprenant une trentaine de tirailleurs et une pièce de canon, esseya de s'emparer avec 150 partisans de Fodé Kaba, de certains villages du Fogny; malheureusement elle fût défaite devant le village de Sinédian dont elle ne put s'emparer malgré un siège de 10 jours (du 4 au 13 avril 1893). Notre détachement eut 3 tirailleurs blessés et le groupe de Fodé Kaba, 14 tués et 43 blessés.

Cet échec, assez grave pour nos armes, compromit très fortement notre prestige dans cette région.

A la suite de cette expédition le Gouverneur de Lamothe signa avec Fodé Kaba une convention lui reconnaissant la possession de Kian, lui enlevant le Fogny, et lui attribuant une coutume annuelle de 5,000 francs.

Le 28 septembre M. Fargue, administrateur supérieur de la Casamance, demandait le maintien de deux postes à Diébaly et Bona, pour nous assurer la possession du Fogny. Il surveillait les agissements de Fodé Kaba, qui se mêlait à toutes les querelles intestines du pays.

1894

Le poste de Bignona fut installé le 19 février 1894, pour surveiller le pays et protéger les villages voisins.

A cette date commence notre occupation réelle du Fogny. Nous avions à lutter contre les multiples influences que gênait notre installation : traitants et colporteurs, mandingues qui exploitaient l'indigène et dont le trafic le plus productif était la traite des esclaves.

Les habitants du gros village de Baïla s'étaient toujours refusé à reconnaître notre autorité. En 1894, ils avaient été visités sans succès par MM. les lieutenants Miribel et Moreau. La sécurité de ceux qui se montraient favorable à notre cause était des plus précaires.

Nous étions en butte au mauvais vouloir, non dissimulé, de certains éléments de la population. Le 8 février 1895, l'aviso *La Mésange* fut envoyé pour soumettre le village de Baïla, qui avait refusé de payer l'impôt.

M. le capitaine Baudoin, chargé de cette démonstration réussit à réunir dans un grand palabre les chefs des cinq carrés et plus de deux cents hommes. Les habitants de Baïla, après plus de deux heures de discussion, finirent par reconnaître officiellement notre autorité et par promettre de payer l'impôt.

En 1898 des symptômes de révoltes se révélaient ; les villages de Suelle, Niamoune, Santou, Bakoulé, Diourou, s'entendaient pour attaquer le poste de Bignona.

1899

Le 28 avril 1899, le côtre sur lequel se trouvait le détachement du lieutenant Gilles, escortant le capitaine Seguin, administrateur supérieur de la Casamance en tournée d'inspection, reçut à Niamoune un coup de feu tiré de la rive par les gens de ce village.

Les chefs et notables, mis dès le lendemain en demeure de venir rendre compte de cet incident, répondirent par des insultes, des menaces et un refus formel d'obéir.

Le village, de Niamoune très guerrier et bien défendu, n'avait jamais pu être occupé par les forces de Fodé Kaba. Il avait également repoussé dans un combat qui dura trois jours l'armée de Birahim N'Diaye, forte de 3000 hommes. Sa révolte ouverte

contre notre autorité ne pouvait, en l'état politique du pays, rester sans sanction immédiate.

Le soir même le détachement se dirigeait sur Niamoune, par le marigot de Yacoubel, avec 1 baleinière, 1 canot, 3 chalands.

Il était composé du capitaine Seguin, des lieutenants Gilles et Soulages, et de 50 tirailleurs et 20 partisans commandés par deux commerçants : MM. Maroleau et Lisk, leurs chefs habituels ; ce dernier, ancien adjoint des affaires indigènes.

A 4 heures du matin le capitaine Seguin, ayant divisé sa troupe en trois groupes, commandés par ses officiers et lui-même, faisait prendre la formation de marche, et arrivait à 5 heures 30, à hauteur du bois qui défend le village.

Des feux de salve bien dirigés, mirent en fuite les gens placés en embuscade à l'avant du village.

La marche du détachement fut reprise rapidement et l'attaque fut faite par les groupes commandés par les lieutenants, appuyés de celui du capitaine.

Les Bagnounks opposèrent une résistance sérieuse et ne cédèrent que devant des feux de salve. Ils se retirèrent dans la profondeur des bois. A 10 heures 30 la colonne partit après avoir brûlé seulement les cases des chefs, le pillage ayant été formellement interdit par le commandant du détachement.

La troupe repassa aussitôt le Yacoubel et, après un moment de repos donné aux hommes, regagna Bignona où elle était de retour à 5 heures du soir.

Le jour même, à 11 heures, le village de Denguy, envoyé par le village de Niamoune, venait demander le pardon et offrait de payer immédiatement l'impôt des deux années 1898 et 1899.

Suivant les conditions qui lui furent imposées il devait verser 1000 francs, et livrer 200 fusils de différents modèles.

Cette soumission eut un très grand retentissement dans le Fogny, et donna à réfléchir aux villages de Balingore, Canabiou, Hyanki et Histock.

* * *

Malheureusement, cette situation ne se maintint pas, et, dans les années qui suivirent, les populations reprirent peu à peu toute leur ancienne assurance et leur arrogance.

De novembre 1904, à juillet 1905, des tournées furent

effectuées par le capitaine Pontich, dans toute la Basse Casamance.

A la tête de deux pelotons des 3e et 5e compagnies, ayant Sédhiou pour dépôt, et dont une section de 30 tirailleurs se trouvait détachée à Bignona, il parcourut plus spécialement le Fogny. Au cours de cette tournée de police, le détachement fut l'objet de plusieurs attaques, entre autres au bivouac de Suelle (nuit du 15 janvier 1905), où il ne subit aucune perte, et les engagements de Keroupéye (25 mars 1905); de Cabrousse Cap Roxo, (7 avril 1905); de Basire, (15 avril 1905); de Kaniaro, (15 mai 1905); de Yatacounda, (30 juin 1905).

Ces opérations de détails, ne nous occasionnèrent que des pertes légères (1 tirailleur tué, 1 caporal, 3 tirailleurs blessés), et amenèrent la soumission de ces villages qui payèrent l'impôt.

Elles ne suffirent pourtant pas à assurer définitivement notre autorité dans ce pays et dès le mois d'août suivant, les événements nous obligèrent à les renouveler.

Notre passage dans le Balantacounda, en juin et juillet précédents, n'avait pas, en effet, produit tous les résultats attendus.

Dès le départ du détachement, les indigènes avaient repris la brousse, détruit les lignes télégraphiques, enlevé la porte du poste inoccupé de Yatacounda, et attaqué les villages voisins. Une tournée fut organisée pour punir ces faits et faire rentrer les populations dans l'ordre, ainsi qu'il sera exposé plus loin.

Du 1er août 1905, au 1er août 1906, elle visita la région de la basse Casamance que nous devions tenir en surveillance, et occupa, du 15 au 17 janvier 1906 inclus, l'important village de Balingore. Cette opération fut confiée au lieutenant européen Diverres, accompagné de 40 tirailleurs.

Les habitants se soumirent et promirent de payer l'impôt. Du 23 au 28 janvier suivant, la colonne séjourna dans la région de N'Diaye ou Monpalago.

Elle revint de nouveau, du 23 février au 2 mars, à Balingore qui n'avait pas exécuté sa promesse, et incitait les autres villages à ne pas se soumette au payement de l'impôt.

L'occupation de ce groupement fut renouvelée en janvier 1906, par le capitaine Lauqué avec 100 hommes; cette dernière démonstration produisit un effet considérable dans toute cette région, et détermina un versement d'impôt de 23,000 francs.

Nous réduisions en même temps le village de Suelle, réputé le plus dangereux du Fogny, où un détachement avait déjà été attaqué, et qui était un centre de résistance à notre autorité.

Cette opération, qui eut lieu sans coup férir, produisit un effet moral excellent aux alentours, et assura le versement intégral de l'impôt.

Du 30 mars au 21 avril 1906, les villages situés entre Balandine, la frontière de la Gambie, et le Combo français, qui refusaient de reconnaître notre autorité, furent visités.

La même opération eut lieu dans les villages du Combo françai qui avaient chassé nos émissaires, chargés de recueillir l'impôt. La colonne revint dans le Fogny et réduisit les villages de Taloine, Nialaiounda, Diacoé, Benga, Sinedian, Kanioro, Dioudji.

Du 24 au 28 avril, le recensement de la population est effectué et l'impôt est recouvré dans les villages situés dans le nord de Sinedian, jusqu'à la frontière de la Gambie.

Une nouvelle tournée de police fut organisée du 7 au 11 mai 1906, pour occuper le village insoumis de Bagaya, habité par les gens les plus arriérés, les plus paresseux et les plus querelleurs du Fogny, avec lesquels le résident n'avait jamais pu se mettre en relation. Ces gens terrorisaient les villages voisins.

La tournée se composait du capitaine Lauqué, d'un lieutenant, un médecin et 100 hommes.

Ce village fit sa soumission qui entraîna la pacification entière de la région des Djougouttes.

II. — RÉGION DES DIOLAS

Cette dernière opération militaire n'avait pas eu cependant une répercussion suffisante dans le Fogny.

Elle n'avait pas changé l'attitude à notre égard du village diola de Kartiak, qui avait toujours été le centre irréductible des résistances Djougouttes à l'invasion étrangère.

Une forte colonne de mandingues, commandée par le frère de l'aventurier Fodé Sylla (1), y avait été en 1880, entièrement massacrée.

---

(1) Fodé Sylla, chef du Combo anglais après la défaite et la prise de Goundiourou (Gunjar) par les troupes anglaises de Sainte-Marie de Bathurst en 1894, s'était refugié dans le Combo français où il s'était rendu à M. l'adjoint des affaires indigènes d'Osinoy. Il fut conduit le 1er avril de la même année à Saint-Louis, par M. l'administrateur Farque.

Nous mêmes, en 1906, n'avions pu obtenir, malgré une forte colonne de 140 fusils, le paiement de l'impôt, ni la remise des armes à feu, et le détachement avait dû se replier.

Les habitants de ce village jouissaient donc d'un prestige considérable vis-à-vis des populations Djougouttes; ils se vantaient de nous avoir à merci, quand ils le voudraient.

La création d'un poste militaire à Kartiak fut décidé en 1906 sur la demande de M. l'Administrateur supérieur Guyon, et dans les premiers jours de juin, un détachement de 20 hommes sous les ordres de l'adjudant Malleval, commença les travaux de construction.

Il était donc naturel de voir ces indigènes manifester la plus mauvaise volonté à fournir à l'adjudant Malleval, les corvées nécessaires pour la construction du poste.

Cependant rien ne décelait dans leur attitude des intentions hostiles, lorsque dans la nuit du 19 juin, le poste fut attaqué par plus de 300 diolas avec une violence et une impétuosité inouïes.

Prévenus par la sentinelle, qui tua l'un des assaillants à 20 mètres seulement de la case de l'adjudant, les tirailleurs se formèrent en carré et firent subir de grandes pertes aux diolas qui se présentaient en masse compacte.

Les rebelles démoralisés, se retirèrent après une heure de lutte.

Le 20, un renfort de 25 hommes, commandé par le lieutenant Duval, parvint au poste. Cet officier ne put réussir à entrer en relation avec les révoltés qui, le 24 à 10 heures du matin, renouvelèrent leur attaque et ne se retirèrent qu'à 3 heures du soir, après avoir perdu 30 tués et une centaine de blessés.

Le 25, un renfort de 10 hommes arriva avec le médecin Le Roy, et le 27 le capitaine Lauqué et l'Administrateur Guyon parvinrent à Kartiak avec 34 hommes.

Le 28 et les jours suivants la garnison prit l'offensive et détruisit, les uns après les autres, les abris provisoires que les rebelles avaient installés autour du poste, pour nous couper toute communication avec Bignona.

Au cours de ces reconnaissances, les diolas, pourchassés, subirent des pertes sévères, et vers le milieu de juillet commencèrent à faire leur soumission et à rendre des fusils.

Le prestige guerrier de Kartiak était détruit, et du même coup étaient annihilées les velléités agressives des tribus voisines qui, sans la promptitude du succès, se seraient rapidement organisées pour la résistance.

La leçon infligée à cette population turbulente, dont l'indépendance trop longue n'avait apporté que trouble et misère dans une région riche, établissait définitivement notre autorité. Pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité de la région une brigade de garde indigène de Casamance fut créée en 1907, pour remplacer la compagnie de tirailleurs ayant son centre à Sédhiou et, qui jusqu'alors avait eté chargée de faire respecter notre autorité.

Cette organisation purement militaire ne répondait à aucun plan méthodique d'occupation et de pénétration, gênait parfois notre action administrative et ne pouvait permettre que des tournées de police ne remplissant pas toujours le but pacifique que nous poursuivions et n'obtenant pas les résultats envisagés. Cette création eut lieu à la demande de M. l'Administrateur en chef Guyon, qui reprenant et précisant l'idée de son prédécesseur M. l'Administrateur Aubry Lecomte, proposa à l'autorité supérieure la suppression des différents postes militaires établis à l'époque (Sédhiou, Bignona, Ziguinchor, Oussouye) et le remplacement de la compagnie de tirailleurs par une milice spéciale de la Casamance. Le rôle de cette milice, placée sous l'autorité politique de l'Administrateur supérieur, était d'occuper effectivement la basse Casamance en installant des postes de surveillance assez voisins les uns des autres pour se maintenir en relation étroite, et protéger ainsi complètement le pays (1).

1912

En même temps cette organisation nouvelle nous permettait d'intervenir rapidement pour rétablir l'ordre susceptible d'être toujours troublé par une population d'une mentalité réfractaire à toute discipline.

C'est ainsi que le 26 juin 1912, le chef de poste intérimaire

---

(1) Cette brigade organisée en 1911, fut supprimée ainsi que toutes celles du même genre existant en A. O. F. par arrêté du 29 décembre 1914. Elle était constituée en pratique par une compagnie du 1er régiment de tirailleurs sénégalais devenue depuis la 17e compagnie du 4e régiment de tirailleurs sénégalais.

de Sinedian, le tirailleur Bala Magassa, ayant été prié par les habitants de ce village de régler un différend de terrain avec leurs voisins les diolas de Niankitte, appartenant aux partis Battenden et Baïpum, se rendit sur place, accompagné de 5 tirailleurs en armes pour les mettre d'accord.

La palabre dégénéra en querelle à la suite du geste imprudent d'un tirailleur qui voulait se faire remettre le sabre dont un diola avait essayé de se servir contre un habitant de Sinedian. Les tirailleurs entourés ne purent faire usage de leurs armes, et furent tués. Bala Magassa resté seul avec une blessure au visage, fut sauvé par les habitants de Sinedian.

M. le lieutenant Javelier, Résident du Fogny, alors en tournée en basse Casamance, prévenu de ces faits le 28, vers 2 heures du soir, arriva le lendemain à Sinedian avec 20 fusils. Entre temps M. le lieutenant Rognaut avait fait renforcer Balandine, et réoccuper Sinedian.

A son arrivée le lieutenant Javelier trouva la région très inquiète; certains villages, dont Niankitte, étaient complètement évacués; d'autres se gardaient en armes. Cet officier, tout en recherchant les coupables, s'employa aussitôt à rassurer le pays, désireux avant tout de localiser l'incident aux seuls partis qui y avaient pris part : Bassen Battenden et Baïpum.

Les villages se rassurèrent rapidement, et prêtèrent leur concours au Résident dans la recherche des coupables.

Le 6 juillet tout était à peu près rentré dans l'ordre, les fusils étaient rendus, la plupart des coupables s'étaient soumis, sauf le parti de Bamako réfugié au village de Suelle.

Ce village situé à 4 heures au Nord-Ouest de Bignona comprenait 1,000 à 1,200 âmes. Jamais le chef de Suelle n'avait voulu venir à Bignona; il refusait de se soumettre, et les gens de son village participaient à toutes les rixes, à tous les incendies et à tous les pillages.

Le 22 juillet, le lieutenant Javelier recevait alors de l'Administrateur supérieur de la Casamance les instructions suivantes :

1° Désarmement des habitants du village de Suelle;

2° Arrestation des diolas compromis dans l'affaire de Niankitte;

3° Arrestation du chef de famille leur ayant donné asile.

Cet officier tenta un nouvel effort pacifique appuyé de menaces précises.

Suelle inquiet, envoya cette fois son chef à Bignona. Il déclara que les meutriers des tirailleurs étaient expulsés, mais que les habitants hésitaient à livrer leurs fusils.

Un détachement fut alors constitué, comprenant 2 sergents indigènes, 52 caporaux et tirailleurs, et, le 2 août, l'administrateur supérieur avec le détachement commandé par le lieutenant Javelier se rendit à Suelle.

Les tirailleurs furent laissés à l'extérieur du village où l'administrateur et le lieutenant pénétrèrent seuls.

Les chefs furent conviés à une palabre et un délai de 4 heures leur fut accordé pour rendre 62 fusils.

A l'heure fixée, tous s'étaient exécutés, et les habitants promettaient de ne plus troubler l'ordre dans les villages voisins.

Les diolas rebelles ayant été recueillis par des parents à Suelle, l'administrateur ne crut pas devoir prendre des sanctions contre les familles qui leur avaient donné asile. Le détachement rentra donc à Bignona le même jour, à 6 heures du soir, sans avoir eu à intervenir autrement que par sa présence.

Les villages voisins furent du reste unanimes à réprouver l'acte commis par les gens de Niankitte qui, ainsi que l'écrivait le lieutenant Javelier, fut un incident purement local, non prémédité et n'ayant aucune analogie avec un mouvement insurrectionnel.

Le souvenir de cette expédition s'effaça avec le temps et les habitants de cette région ne renoncèrent pas, malgré la leçon qu'elle leur avait value, à leurs habitudes de pillage et se soumirent difficilement à notre autorité.

L'assassinat à Séléki du préposé des Douanes Basset, le 24 juin 1917, perpétré sur les indications du marabout soudanais Al Hadji Haïdara, l'attaque du poste de Diouloulou par les gens de Séléki, Coba et Diébaly, sont des faits qui confirment cette affirmation.

Séléki, Coba et Diébaly furent entièrement détruits avec défense absolue de se réinstaller; le marabout, instigateur du crime de Séléki, fut arrêté quelques jours après en Gambie, et déféré à la justice.

Cette agression sauvage, à laquelle il serait exagéré d'attribuer un caractère politique, fut en réalité un acte de contrebandier contre le poste de douane, distant de 15 kilomètres du poste militaire de Diouloulou.

Il n'en est pas moins indicatif de la mentalité de ces populations et de leur soumission insuffisante à notre autorité. Il constitue le dernier incident qui se soit produit dans cette partie de la basse Casamance.

C'est à cette époque que fut entreprise la réorganisation militaire et administrative, plaçant toute la région du Fogny, sous le commandement d'un officier chef de compagnie, résidant à Bignona.

Cette mesure a atteint le but envisagé et permet dès maintenant d'espérer l'application prochaine des mêmes méthodes administratives en usage dans les autres parties de la Colonie, et le remplacement du régime actuel par celui de la « politique d'apprivoisement ». Ce système qui tend à administrer ce pays avec la collaboration aussi étroite que possible de ses représentants, doit peu à peu le doter de l'organisation qui a été appelée du terme si exact d'administration d'« association ».

C'est une nouvelle œuvre qui commence. Ce beau pays nous y convie par toutes les richesses qu'il recèle.

III. — RÉGION DES FLOUPS

Notre installation, dans cette région, remonte à 1836, avec l'occupation de l'île de Carabane, acquise du chef du village de Cagnout.

Cette installation est toutefois précaire et ne se développe que lentement.

A partir de 1860, nous concluons quelques traités avec les différents villages de la région, mais ces contrats ne furent pas toujours observés par les populations, et la leçon infligée en 1860 par le commandant Laprade aux villages de la rive droite de la Casamance fut assez vite oubliée par les habitants de la basse Casamance.

Dans le courant du mois de mai 1864, les habitants du village de Guimbéring, malgré les clauses expresses des traités sur le droit de bris, pillèrent le trois mâts le *Valentine* jeté à la côte.

Le même fait s'était produit quelque temps auparavant pour le brick l'*Avocat*.

Nos démarches auprès de cette population pour obtenir des

dédommagements et la restitution des objets pillés furent sans résultats et nous eûmes à constater au contraire, de leur part une attitude provocante.

Une colonne expéditionnaire de 500 hommes de troupes régulières, sous les ordres du colonel Laprade, commandant de Gorée, partit donc de cette île le 1er février 1865 sur une flottille commandée par le capitaine de frégate Vallon, et comprenant les avisos à vapeur l'*Archimède* et le *Grand-Bassam*, remorquant la citerne la *Trombe*, le *Cutter*, l'*Ecureuil*.

Le 2 février, à midi, l'aviso à vapeur le *Griffon*, capitaine Clément, en station dans la Casamance, prenait la flottille à l'entrée de la rivière, et l'aidait à franchir la passe nord dite de Djogué.

A 5 heures, le débarquement de la colonne s'opéra à Cachewane sans coup férir, les troupes se mirent en marche le 3 à 4 heures du matin, dans l'ordre suivant:

La section du génie, lieutenant Sancery;
150 hommes d'infanterie de marine, commandant Ringot;
50 disciplinaires, lieutenant de Villeneuve;
2 obusiers de montagne et 50 artilleurs, capitaine Martinie;
50 laptots, lieutenant de vaisseau Clément;
200 tirailleurs sénégalais, capitaine Bargone.

Après une marche de 8 kilomètres nous atteignîmes Guimbéring, où l'un des chefs de ce village, William, vint se rallier à nous, et nous annoncer que le reste de la population nous attendait en armes.

L'avant-garde ne tarda pas, en effet, à signaler l'ennemi qui avait pris position en dehors du village, du côté Nord, sur une ligne de monticules, parallèle au bord de la mer, à une distance d'un kilomètre, sa droite appuyée à des dunes élevées qui bordent le village, sa gauche à des marais qui nous étaient cachés par un petit bois.

Le colonel Laprade fit déployer la colonne à 400 mètres de l'ennemi; à droite, l'infanterie de marine et les disciplinaires; à gauche, le bataillon de tirailleurs, au centre, les deux obusiers en arrière desquels furent placés la section du génie, les laptots et une section de 30 artillleurs.

L'artillerie, par quelques coups bien pointés porta la confusion dans les groupes ennemis. Le colonel Laprade ordonna

ensuite au capitaine Bargone de lancer trois pelotons sur les hauteurs où l'ennemi appuyait sa droite, et au commandant Ringot, d'utiliser le bois qui nous séparait de l'aile gauche ennemie pour la faire tourner par l'infanterie de marine.

L'artillerie cessa son feu dès que ces deux mouvements furent effectués; les laptots et la section du génie furent lancés sur le centre de la position.

L'ennemi ne put tenir sous le choc de ces diverses attaques faites rapidement et avec entrain, et n'évita d'être poussé à la mer qu'en prenant la fuite.

Le mouvement tournant, conduit sur la droite par le capitaine Bouët, fut un peu retardé par un marais, de plus d'un mètre de profondeur, que la colonne dut traverser. Il put cependant atteindre les derniers fuyards qui laissèrent quelques cadavres sur le terrain. L'affaire était terminée à 8 heures du matin.

Il fut infligé une amende de 30 tonneaux de riz représentant une valeur de 10,000 francs au village de Guimbéring, qui étant le plus riche de la Basse-Casamance, s'en acquitta facilement.

Cette opération ne modifia cependant pas l'attitude des populations à notre égard. Notre influence s'étend difficilement pendant les années qui suivent et nous nous heurtons toujours à la même mauvaise volonté.

En 1869, Diakène et Cagnout refusent de payer l'impôt.

Nos efforts se portent surtout du côté des Bayottes jusqu'au territoire de Ziguinchor, et chez les habitants de la rive droite.

Les pillages de bâteaux naufragés ont toujours lieu. En 1876 ce sont les gens de Guimbéring qui recommencent à se livrer à cette pratique coupable, et en 1885 les diolas de Soukoudiak pillent un côtre naufragé. L'aviso français le *Goëland* vient faire une manifestation devant le village, mais n'obtient que des promesses.

En 1886, les Floups d'Ayoum s'unissent aux indigènes de Séléki dans un guet-apens où succombent le lieutenant Truch, commandant supérieur de la Casamance, plusieurs soldats européens et où ils s'emparent d'une pièce de canon.

En 1888, la prise de possession de Ziguinchor, que les Portugais nous cédèrent par convention du 12 mai 1886, fait

disparaître une cause d'agitation, en ne maintenant plus dans la rivière que l'autorité française.

L'esprit turbulent de cette population n'a cependant pas cessé et se manifeste à toute occasion.

En 1899, le capitaine Seguin, administrateur supérieur de la Casamance, établit un projet d'opération militaire contre les Floups, dont les différents chefs continuent à refuser d'entrer en relation avec les autorités françaises.

Ces chefs, accueillants aux européens isolés chez eux : missionnaires, commerçants, etc., s'opposaient avec une tenace énergie au paiement de l'impôt et allaient même jusqu'à menacer les villages amis, nos alliés et nos tributaires.

Aucun résident, aucune troupe n'avait jamais pu pénétrer chez cette peuplade, et tous les rapports de nos officiers concluaient à la nécessité d'une intervention armée prompte et énergique.

Les forces des Floups étaient évaluées à environ 6,300 hommes la plupart armés de fusils à piston et à pierre, pouvant se réunir sous la conduite du roi Sislabé, et opposer une résistance sérieuse dans leurs villages situés au milieu de forêts impénétrables.

1901

En 1901, une colonne qui traverse le pays Bayotte pour y rétablir notre autorité n'a aucune influence sur les Floups et ne réussit qu'à faire payer une partie de l'impôt par quelques habitants du village de Floups et par les villages de Cabrousse et de Soukoudiak. Ces derniers s'exécutent par peur du retour de l'aviso l'*Ardent*.

La question était ainsi toujours restée en suspens.

Enfin en janvier 1903, à la suite du voyage de M. le Gouverneur Guy, sur une demande pressante de M. du Mazel, administrateur supérieur de la Casamance, le Gouverneur général Roume autorisait la formation d'une expédition dénommée colonne des Floups.

Celle-ci placée sous les ordres du capitaine Thierry de Maugras, fut ainsi constituée :

1 compagnie de 230 hommes, capitaine Castiran;

50 hommes sous les ordres du lieutenant Abgrall;

50 hommes, lieutenant Lambin.

Au total 330 hommes, dont 29 européens.

95 porteurs,, 40 partisans, 6 interprètes et guides étaient adjoints à cet effectif de 330 hommes.

M. l'administrateur du Mazel, marchait également avec la colonne. La concentration devait avoir lieu d'abord à Carabane, d'où les troupes auraient ensuite été dirigées sur Saout, par remorqueurs et chalands.

Mais une reconnaissance effectuée sur le village par le lieutenant Lambin avec 50 tirailleurs, indiquât que le marigot de Saout ne permettait pas la navigation de vapeurs remorquant plusieurs chalands. Les troupes embarquées le 8 mars à Carabane, débarquèrent donc dans le village de Diakène Ouoloff à 11 heures 15, et de là gagnèrent par la terre Saout, où elles arrivèrent à 11 heures 40. Le capitaine Castiran, évacué pour insolation, passa le commandement de sa compagnie au lieutenant Lambin.

Le transport par eau de la colonne avait été effectuée dans les conditions suivantes :

Le remorqueur *Noirot*, 8 hommes;

La *Roxane*, 50 hommes;

Le *Facalon*, 50 hommes;

La *Marguerite*, 50 hommes;

L'*Orwald*, 50 hommes;

La *Promesse*, 30 porteurs;

L'*Afred Sturken*, officiers et section du sous-lieutenant Abgrall.

Enfin deux avisos, l'*Ardent* et le *Goéland*.

Tous les palabres et toutes les tentatives de conciliation ayant échoué, la colonne se mit en marche le 10 mars, à 6 heures, sur Bouquitiniou qui fut pris sans tirer un coup de feu.

Le 11, le détachement marche sur Oucoute. La section d'avant-garde y est reçue à coups de fusils. Quelques salves bien dirigées déterminent la fuite des floups, dont quelques uns se rendent à 4 heures du soir. Les villages d'Oucoute et d'Oussouye, sont occupés sans incident. Les habitants ont fuit dans la forêt.

Le lendemain, remis en confiance pour avoir constaté que leurs cases étaient encore intactes et que nous avions bien traité nos prisonniers, ils reviennent peu à peu occuper leurs

carrés, font leur soumission et fournissent les corvées nécessaires à la construction d'un poste militaire dit « Poste d'Oussouye.

Des reconnaissances effectuées par les lieutenants Desery de Fonclair et Trémollet parcourent le pays, reçoivent la soumission des villages encore dissidents : Ayoum, Effoc, Youtou, Emaye, Djiromaït.

Sislabé est fait prisonnier au cours d'une de ces reconnaissances, et l'administrateur du Mazel présente aux habitants, réunis en palabre, le lieutenant de Fonclair, commandant le poste d'Oussouye, comme le seul chef auquel ils doivent désormais obéir.

La région entière est ainsi soumise, sans effusion de sang ; nous devons ce résultat à la bonne tenue des tirailleurs dont la modération et l'obéissance aux ordres reçus de se montrer généreux envers les habitants, ont contribué dans une large mesure à la pacification de ces populations.

De pareils épisodes seront du reste fréquents dans toute la région de la Basse-Casamance.

Es juillet 1903, le sergent Guyot-Jannin et 10 tirailleurs du poste d'Oussouye, envoyés en mission pour la perception des impôts et le recensement de la population des villages de Cassolol et de Yal, durent battre en retraite le 21, devant les habitants de Cassolol dont 8 à 900, armés de fusils et de flèches, refusèrent de payer l'impôt.

Le sous-lieutenant Raymond commandant le poste d'Oussouye, qui poursuivait le désarmement des villages de sa circonscription, est attaqué le 25 janvier 1905 au village de Karouèye, par un grand nombre d'indigènes armés de fusils. Il bat en retraite et est poursuivi pendant 4 heures par le feu des assaillants, jusqu'au moment où il atteint avec sa petite escorte le village de Soukoudiac.

Au cours de cette affaire M. Raymond fut légèrement blessé ainsi que deux tirailleurs.

Le passage de la mission de délimitation et abornement de la Guinée portugaise, est empêchée le 28 mars 1905, à Kérouye, près de Cassolol, par le chef des pays diamakès, Fodé Kaba, et le grand féticheur Diainouyon, chassé d'Oussouye en 1903 (colonne des Floups), fait prendre les armes à quelques villages.

Le détachement escortant la mission (1 officier, 1 sous-

officier européen et 45 tirailleurs) réduit facilement cette insubordination et la mission peut poursuivre ses travaux.

Une tournée de police sous les ordres du capitaine Lauqué, composée d'un lieutenant, 1 médecin, 1 sous-lieutenant indigène et 100 hommes parcourt avec M. Lambin, administrateur de Ziguinchor, les territoires des résidences de Ziguinchor et d'Oussouye, du 12 mai au 11 juin 1906.

Les villages visités se soumettent, payent l'impôt et certaines amendes infligées, à l'exception du village de Djibokor où les cases des trois principaux chefs sont brûlés. Les habitants s'enfuient dans la brousse.

Le détachement se rend ensuite vers les villages d'Oussouye et de Guimbéring, qui sans opposer aucune résistance, acceptent de payer l'impôt que depuis trois ans ils refusaient de verser.

En février 1909, les villages d'Effoc et de Youtou, refusent à leur tour de payer l'impôt, et en avril suivant molestent les habitants des villages voisins, soumis à notre autorité; en mai, leur attitude devient si arrogante qu'il est nécessaire d'envoyer un détachement occuper temporairement le pays.

A Youtou, les diamattes, aidés de leurs alliés portugais, attaquent cette troupe qui se dégage et s'installe dans ce village. Les habitants se soumettent, livrant leurs armes, et Effoc paye l'impôt.

Depuis cette époque aucun incident à signaler, mais, ainsi que le précise en juillet 1917 l'administrateur supérieur, les habitants, sauf ceux de quelques villages floups situés aux environs immédiats du poste d'Oussouye, n'ont pour ainsi dire aucune relation avec le Commandant de la subdivision.

Ce fonctionnaire rend compte de la même situation en ce qui concerne la région de Kamobeul.

L'organisation de cette région en cercle militaire en 1917 a contribué à assurer sa pacification et à établir un contact plus fréquent entre ces populations et nous.

La population s'est ainsi peu à peu habituée à nos méthodes et a abandonné certains de ses préjugés à notre égard.

Notre action s'est par suite développée dans des conditions favorables et il a paru en 1922 que l'administration civile

pouvait sans risque de troubles s'exercer sans l'appui de forces militaires.

La 6e compagnie du 1er régiment des tirailleurs sénégalais stationnée à Kamobeul a été au début de 1923 regroupée avec la garnison de Bignona et la région qu'elle surveillait a été placée sous les ordres direct de l'Administrateur de Ziguinchor secondé dans cette tâche par un résident installé dans les locaux de l'ancien Commandant de cercle.

IV. — RÉGION DES BAYOTTES

Jusqu'en 1887, la région des Bayottes, actuellement, cercle de Ziguinchor, dépendait en grande partie du Présidio portugais. A cette époque l'escale de Ziguinchor nous fut remise par le Portugal.

En 1860 (22 juillet), un traité soumet à notre suzeraineté la région des Bandjiars, située entre les marigots de Cajinolle ou Djiromaït, et de Brin.

En 1865 (18 mars), les Bagnounks nous reconnaissent la suzeraineté de leur territoire, depuis le marigot de Binako à l'Est, jusqu'à celui de Dioulоucounda, à l'Ouest.

En 1866, Seléki et Enampor, villages Bandjiars qui n'avaient pas signé le traité de 1860, demandent notre appui contre les villages d'Essygne.

Les Portugais ne laissaient pas cependant s'étendre notre influence sans protestation, arguant de prétendus droits sur la basse et la haute Casamance. Il s'employaient à gêner constamment le développement de notre commerce dans ces régions et ne négligeaient aucun moyen d'entraver notre expansion, fermant Ziguinchor à nos embarcations, et créant un poste à Adéane pour exercer la police sanitaire.

La convention de 1886 fit cesser ces tiraillements sans pour celà modifier sensiblement notre situation ; notre action ne fit de réels progrès dans cette partie de la Casamance qu'au cours de ces dernières années, dès que notre administration y prit forme et put étendre ses moyens dans toutes les régions de ce vaste pays, encore insuffisamment pénétré.

Longtemps cette région fut exposée aux pillages incessants des Balantes.

1886

En 1886 les habitants des villages de Seléki pillent les traitants établis chez eux. Les chefs convoqués par le lieutenant Truch, commandant de Sédhiou, pour s'expliquer à ce sujet, refusent de répondre à cette convocation.

Le Lieutenant se rend avec quelques européens à ce village et tombe, le 2 décembre dans une embuscade tendue par les guerriers de Seléki et ceux d'Enampor, Kassyl, Etama et Ayoum.

Cet officier succombe avec un caporal, un artilleur et deux disciplinaires : 8 indigènes de son escorte sont tués ; l'ennemi s'empare d'une pièce de canon.

A la suite de ces assassinats une colonne de 160 hommes était réunie à Dakar le 6 décembre, sous le commandement du commandant Spitzer.

Elle était composée par tiers d'infanterie de marine, de disciplinaires et de tirailleurs.

Embarquée sur les avisos *Dakar*, *Podor* et *Gabès*, elle arrivait en Casamance le 16.

Le 22, renforcée de 60 volontaires de Carabane, elle débarquait près de Seléki pendant que le *Gabès* bombardait ce village, dont les disciplinaires et les tirailleurs s'emparèrent sans coup férir. L'expédition rejoignait sans perte le *Gabès*, après avoir tué une soixantaine d'ennemis.

Le *Podor* remonta ensuite la rivière pour montrer aux populations notre pavillon, et relever par des disciplinaires, les tirailleurs du poste de Sédhiou.

Le 6 février suivant le *Podor* et le *Goèland* bombardent de nouveau Séléki dont les cases sont reconstruites et la récolte de riz entièrement effectuée, mais qui n'a pas payé la forte amende à laquelle il avait été précédemment condamné.

Une petite colonne composée de 32 soldats d'infanterie de marine, 5 artilleurs, 33 tirailleurs partait de Carabane sur l'*Ardent*.

Le 9, elle poussait, sans résultat, une reconnaissance à terre dans le but de parlementer.

Le 10, ces troupes débarquaient, et surprenaient les habitants qui s'enfuyaient sous le feu de l'*Ardent*. Le village de Séléki fut de nouveau incendié et complètement détruit. L'ennemi perdit dans ces affaires 20 tués et 50 blessés. Nous

n'avions aucune perte à déplorer, et le chef Séleki fut contraint à nous rendre les têtes des européens assassinés, et à payer l'amende infligée à ses habitants.

Cette nouvelle démonstration militaire n'eut qu'un effet momentané et ne modifia pas l'attitude du village de Séléki et de ceux environnants.

Ce ne sont, en effet, dans la suite que démarches infructueuses de l'Administration pour engager les indigènes à payer l'impôt, et un nouveau bombardement de ce village en 1891, ne modifie pas cette situation.

Les dégâts matériels qui en résultent sont facilement réparables, et ces manifestations isolées de notre force, ne frappent guère l'imagination des indigènes.

En 1899, nous sommes obligés d'établir un poste militaire à Ziguinchor et en 1900 l'officier administrateur constate au cours d'une tournée que la région Bayotte est inabordable; reçoit les plaintes des villages d'alentour qui demandent la répression des crimes, vols et dommages de toutes sortes que leur font subir leurs voisins.

Le chef des Bayottes interdisait sous peine de mort l'accès de son territoire aux ressortissants français.

Les villages de Séléki, Kamobeul, Enampor n'avaient jamais payé l'impôt et avaient adopté la même attitude que leur chef à l'égard des européens.

En mai 1901, la colonne qui opérait devant Médina traversa toute cette région. Cette expédition formée à Ziguinchor, et placée sous le commandement du capitaine d'infanterie coloniale Delaforge, comprenait :

La 4e Cie du 1er régiment de tirailleurs sénégalais :

- 2 officiers européens;
- 1 officier indigène;
- 1 sous-officier européen;
- 94 indigènes.

La 10e Cie du même régiment :

- 2 officiers européens;
- 1 officier indigène;
- 3 sous-officiers européens;
- 120 tirailleurs;

Une pièce de 80 m/m de montagne :

1 sous-officier européen ;
5 européens ;
6 indigènes ;
122 porteurs.

Cette tournée de police quitta Ziguinchor le 2 mai et bivouaqua à Kandialan. Le 3 mai elle entra dans la région frontière, où la marche était difficile et les vues limitées.

A partir de ce moment, elle fut en but aux attaques fréquentes de partis qui connaissaient admirablement la forêt et, sachant l'utiliser, restaient presque insaisisables.

Le 4 mai, le village de Badem est pris vers midi et brûlé ; les villages d'Atiao, Kadiani, Atomaï sont brûlés ; l'ennemi qui se tient très loin tire sur nos troupes quelques coups de fusils. Vers 8 heures 30, l'arrière-garde est attaquée, mais quelques feux de salve suffisent pour disperser les assaillants.

Le village de Maucia est incendié ainsi que Kadioubou où l'arriére-garde est de nouveau attaquée.

A 9 heures 30, la colonne est en vué de Caïlou, résidence du chef Toufa ; on essaie de parlementer avec les indigènes, mais ceux-ci ayant attaqué nos émissaires, la destruction du village est ordonné.

La pièce de 80 de montagne est mise en batterie, quelques obus tirés et le village est en flammes.

Les bayottes se retirent dans la forêt. Toutes les pirogues ayant disparu, la colonne ne peut franchir le marigot de Cajinol, et reprend, pour rentrer à Ziguinchor, la direction de Badem.

En arrivant à Mancia elle est vigoureusement attaquée sur 3 faces, les Bayottes arrivent à 30 mètres de nos troupes, mais ils sont rapidement dispersés par des feux de salve bien ajustés, et se retirent dans la forêt.

Ils continuent néanmoins à harceler la colonne qui bivouaqua à Guilalo.

Le 5 mai, la colonne rentrait à Ziguinchor.

Les opérations contre Seléki avaient été effectuées avec la coopération de l'aviso *l'Ardent*, venu transporter des tirailleurs dans la région, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

C'était la 9e fois qu'un aviso mouillait devant ce village qui fut bombardé pour la 3e fois.

Le 1er mai de la même année, un détachement de 20 tirailleurs, commandé par le lieutenant Coveng, était embarqué sur ce navire qui quittait Ziguinchor le 2, et mouillait à 5 heures 45 du soir devant Seléki.

Les chefs de ce village, d'Enampor et de Kamobeul, convoqués le 3 à bord de *l'Ardent*, refusent d'obtempérer à l'ordre qui leur est donné de payer l'impôt le jour même, avant 4 heures, malgré la menace de représailles qui leur est faite en cas de non exécution.

L'argent n'ayant pas été versé dans les délais impartis, le bombardement de Séléki fut aussitôt effectué.

Le lendemain matin, le détachement de tirailleurs et la compagnie de débarquement de l'*Ardent*, comprenant 24 hommes, dont 16 marins européens, sous les ordres du lieutenant Coveng, furent mis à terre, protégés par le canon de cet aviso.

Le village, long de 2 kilomètres fut parcouru, les groupes indigènes en armes dispersés, et le village brûlé.

Le 5 mai l'*Ardent* appareillait et mouillait entre Kamobeul et Enampor. Les deux villages furent bombardés et l'aviso rentrait le jour même à Ziguinchor en même temps que la colonne d'opération.

Nos démêlés recommencent pourtant en 1903, avec ces populations qui, revenant à leurs anciennes méthodes, refusent de payer l'impôt; leur chef de province, rallié à nous, est obligé de venir se réfugier à Ziguinchor.

Cette situation se continue et donne lieu à des incidents qui sont un indice indiscutable de l'esprit d'hostilité de ces indigènes à notre égard.

En mai 1906, la colonne qui opère dans la région d'Oussouye se dirige sur Seléki qui refusait le paiement de l'impôt. Les habitants prennent les armes, Dans la nuit de notre arrivée, le grand féticheur Bigola essaie de pénétrer dans le bivouac. Il est tué par une sentinelle. Sa mort produit une impression profonde, car il s'était vanté de surprendre les blancs.

L'effet moral fut considérable sur les populations, amena la soumission des villages de la région et un empressement général pour le paiement de l'impôt.

Le 15 mai 1909, un détachement composé du lieutenant Duval, d'un médecin aide-major, de 2 sous-officiers et de 50 tirailleurs est envoyé dans la région Diamate pour faire rentrer l'impôt des villages de Youtou et d'Effoc.

Le 16, les troupes sont à pied d'œuvre, et s'installent entre ces villages et la frontière portugaise.

Comme il sera indiqué au chapitre suivant, Fodé Kaba, notre ennemi de 1901, n'avait pas été tué lors de la prise de Médina. Il avait réussi à se refugier en Guinée.

Ses agissements faisaient redouter qu'il ne fournît des renforts aux habitants de Youtou.

Il devenait donc nécessaire d'interdire à ce village toutes communications avec la Guinée portugaise. Cette obligation avait guidé le lieutenant Duval dans le choix de son campement.

Dès le premier moment les diolas se mettent en état de rébellion.

Ils refusent l'eau au détachement, et tirent des coups de fusils sur les corvées. Un petit groupe de tirailleurs chargé d'accompagner une corvée d'eau est entouré, et le commandant du détachement doit envoyer un renfort pour le dégager.

Une dizaine de gardes de cercle, conduits par un administrateur, sont également attaqués, et auraient été certainement en péril, sans l'intervention du détachement.

Le 16 au soir, le lieutenant Duval, décide de changer l'emplacement de son campement, et se porte à proximité d'un puits situé au Nord du village.

Du 17 au 24 mai, des coups de fusil sont constamment échangés avec les rebelles qui cependant n'osent pas attaquer le détachement qui a débroussaillé les abords du campement sur un espace de 200 mètres environ. Une patrouille conduite par un sergent brûle des cases que les diolas avaient fortifiées, et d'où ils pouvaient, abrités derrière des créneaux, tirer sur le campement.

Le 19, le village demande à faire sa soumission, mais le 20, sur les conseils de notre vieil ennemi Fodé Kaba, les habitants abandonnent les négociations.

Le 25, sur télégramme de l'Administrateur supérieur de la Casamance enjoignant au lieutenant Duval d'obtenir un succès rapide, cet officier décide de prendre l'offensive.

Un poste commandé par le sergent Jeanpert est détaché au Sud du village pour couper les rebelles de la frontière.

Avec le reste de son détachement, le lieutenant Duval attaque Youtou qu'il occupe malgré une sérieuse résistance des habitants, qui, malgré le poste du sergent Jeanpert, réussirent en grande partie à pénétrer en Guinée portugaise.

Le 26, les opérations étaient achevées et les impôts étaient apportés.

Les diolas avaient perdu 12 tués et une vingtaine de blessés.

Nous n'avions eu que 2 blessés.

Cette affaire fut le dernier engagement de nos troupes dans cette région.

Si ses habitants sont toujours défiants, en raison de leur caractère à demi sauvage, l'action de l'Administration, y a fait depuis quelques années des progrès dont nous ne devons pas nier les heureux résultats.

Notre contact s'établit de plus en plus chaque jour et on peut dire, pour expliquer notre situation actuelle vis-à-vis de ces populations, que si nous n'avons pu les mettre encore actuellement en confiance, nos rapports avec elles deviennent plus fréquents, et nous permettent d'espérer dans un jour prochain de pouvoir les gagner définitivement à nous.

. . . .

Les efforts tentés depuis notre installation en basse Casamance, par les nombreuses tournées de police effectuées dans ce pays, ont abouti en 1917, à une occupation plus effective par l'organisation en cercles militaires des régions du Fogny et d'Oussouye Kamobeul.

L'Administration supérieure se préoccupa, à cette époque, d'une situation qui semblait anormale à tous points de vue par rapport à celle existant dans les autres parties de la colonie, entrées définitivement dans la paix française et jouissant de ses bienfaits.

Il apparut que ce pays si éminemment favorisé par la nature, ne pouvait demeurer plus longtemps en dehors de l'œuvre accomplie au Sénégal, et rester à l'état embryonnaire dans lequel nous l'avions trouvé lors de notre première installation.

Le système basé sur la multiplication de postes militaires

sédentaires, préférable aux tournées, qui, jusqu'ici, n'avaient pas assuré le contact permanent, si nécessaire avec les populations, semblait le seul moyen d'obtenir ce résultat.

Cette pratique permettait surtout, en protégeant en quelque sorte les villages contre eux-mêmes, de leur montrer les avantages qu'ils pouvaient retirer de notre présence, et de les amener peu à peu, par des rapports plus fréquents et une mise en confiance mutuelle à collaborer avec nous, à une organisation méthodique, indispensable à la mise en valeur du pays, et à l'application progressive de méthodes destinées à améliorer leur sort.

Nous espérions ainsi triompher peu à peu d'une méfiance due surtout à l'ignorance et à la sauvagerie instinctive d'indigènes arriérés.

Ce programme fut appliqué par l'arrêté du Gouverneur général du 20 novembre 1917, partageant le cercle de la basse Casamance en trois cercles dénommés :

Cercle de Ziguinchor ;
— de Kamobeul (1) ;
— de Bignona.

Un officier fut placé à la tête du cercle de Kamobeul et de celui de Bignona. Ce premier acte a été complété par celui du 25 janvier 1918, créant en Casamance des postes militaires provisoires à Diouloulou (Fogny) Diembéring, Sédhiou et Yatacounda (moyenne Casamance).

(1) Le territoire de ce cercle a été rattaché à celui de Ziguinchor, par arrêté du Gouverneur général du 31 décembre 1922.

CHAPITRE II

MOYENNE CASAMANCE

I. — RÉGION DES MANDINGUES

1° BOUDIÉ YACINE PAKAO SOUNA

1837 : Traité passé avec les chefs du Boudhié. — 1850 : traité avec les Soninkés. — 1860 : destruction du village Balante de Kouniara. — 1861 (*Février*) **: expédition du Souna, combat et prise du village de Sandiniéri, soumission des chefs du Souna, du Pakao et du Yacine.**

2° KIAN KABADA

1882 : Installation à Médina de Fodé Kaba. — 1893 : traité avec ce chef qui nous abandonne le Fogny. — 1901 (*Mars*) **: colonne contre Fodé Kaba ; destruction du tata ne Médina.**

II. — RÉGION DES BALANTES

BALANTACOUNDA

1860 (*Novembre*) **: répression des villages Balantes de la rive droite de la Casamance. — 1875 : guerre de Fodé Kaba contre les Balantes. — 1882 : colonne Doods, qui chasse ce chef du Boudhié. — 1899 : installation de la résidence de Yatacounda. —** (*Avril*) **: visite du Balantacounda par la colonne Delaforge. — 1903 : suppression du poste militaire de Yatacounda. — 1905** (*Juin*) **: attaque du détachement du capitaine Pontick. —** (*Octobre-décembre*) **: réoccupatiou du poste de Yatacounda. — 1909 : Yatacounda est transformé en poste de surveillance. — 1923 : suppression du poste de Yatacounda.**

Notre occupation de la Moyenne-Casamance, date de notre installation à Sédhiou, en 1837, à la suite d'un traité passé entre le commandant Dagorn (1), commandant de Gorée, et les chefs du Boudhié.

En 1849, M. le capitaina Roger, commandant de Sédhiou, ouvre les hostilités contre les Soninkés, détruit leurs villages, les expulse du Boudhié, et fait établir à leur place un parti Mandingue. Le Boudhié est déclaré territoire français par acte du 25 mai 1849.

Ces mesures ne reçurent pas l'approbation du Gouverneur du Sénégal qui envoya un autre commandant à Sédhiou avec mission de rappeler les Soninkés et de traiter avec eux.

Un traité signé à Sédhiou le 4 févrter 1850, avec ces populations, les plaçait, ainsi que leurs biens, sous la protection de la France ; malheureusement il n'eut jamais de suite, les Soninkés ne s'étant pas rétablis dans cette région.

Pendant longtemps notre autorité ne dépasse pas ce point et nous sommes impuissants à sauvegarder nos traitants contre les entreprises des autochtones.

Ceux-ci déclarent en 1855, que le haut de la rivière leur appartient et attaquent les embarcations de commerce venant de Sédhiou. La même année, les gens de Bourbadian pillent nos embarcations et massacrent nos équipages.

Le commandant de Sédhiou n'a d'autre recours, pour tenter de remédier à cet état d'anarchie, que de faire appel à l'influence des chefs de Sandiniéry, nos alliés du moment, et peut être nos ennemis de demain.

En aval de Sédhiou, la situation n'est pas meilleure : les Balantes surveillent la navigation du fleuve et pillent les bateaux qui se présentent à leurs coups.

L'insécurité est générale, même pour les habitants et les indigènes de la pointe Sozor ou Saint Georges (basse Casamance), qui demandent leur annexion à la France. Il l'obtiennent le 10 septembre 1855.

En 1856, les gens de Sandiniéry pillent nos comptoirs

(1) Cet officier fut le premier envoyé en mission dans la haute Casamance et contribua à la fondation de Sédhiou. Le quartier qui se trouve derrière le poste, ainsi qu'une rue de Dakar portait son nom.

et déclarent insolemment au commandant de Sédhiou qu'ils n'exécuteront pas les traités conclus par eux.

Le 11 avril 1857, le commandant de Sédhiou, le lieutenant Falicés, débarquant dans le Balantacounda, non loin de Dianing, est assailli par méprise, et laissé pour mort par les gens habitants de Fassandy, qui avaient tendu un guet-apens à un traitant.

En juin 1860, le chef de Déoudoubou, village important du Souna, refuse de nous livrer un noir qui a volé à Sédhiou, 2,500 francs.

Cette attitude constituait un véritable défi à notre autorité, et il devint indispensable à notre prestige d'agir vigoureusement.

Le 25 novembre 1860, l'enseigne de vaisseau Parchappe (1), commandant le petit aviso *Griffon*, après une lutte longue et acharnée, inflige une rude leçon aux Balantes et détruit leur principale village Couniara.

Cette manifestation de notre force était insuffisante pour punir ces populations de leurs actes d'hostilités contre nous et nos ressortissants, et qui duraient depuis 10 ans.

Il restait à amener à composition les grands villages musulmans contre lesquels nous avions également de sérieux griefs.

Cette mesure paraissait d'autant plus nécessaire que le 15 février 1861 les habitants de Bounladiois, village du Pakao, sur la rive droite, venaient de piller chez nos traitants pour une valeur de 10,000 francs.

Le 5 février 1861, le chef de bataillon Pinet-Laprade, commandant de Gorée, partit sur ordre du Gouverneur avec les avisos *Diatmath, Africain, Grand-Bassam* et *Griffon*, l'*Ecureuil*, la *Goëlette*, la *Fourmi*, et la citerne la *Trombe*.

Cette flottille était placéee sous les ordres du lieutenant de vaisseau Vallon, capitaine du *Diatmath*.

Le 10, à 7 heures du matin, les troupes débarquaient au nombre de 700 hommes vis-à-vis de Sédhiou et enlevaient à la baïonnette Sandiniéry, malgré la vigoureuse défense des habitants.

Nous n'eûmes que 4 blessés, et l'ennemi laissa entre nos mains, 20 morts et 50 prisonniers.

---

(1) Une rue de Dakar porte le nom de cet officier.

Un retour offensif des mandingues fut repoussé victorieusement. Le capitaine Millet, avec 250 hommes d'infanterie de marine, avait par un mouvement tournant, pris l'ennemi en flanc, pendant que les tirailleurs le chargeaient de face.

A 11 heures tout paraissait fini de ce côté, lorsqu'une vingtaine de soldats furent tout à coup enveloppés au bord du fleuve par les contingents venant de la rive droite au secours de Sandiniéry.

L'infanterie de marine et les tirailleurs algériens accoururent, et jetèrent au fleuve ceux qu'ils ne tuèrent pas sur place. Nous avions eu, avant l'arrivée de ce secours, 3 hommes tués et 2 autres cruellement blessés à coup de sabre et de hache.

Le lendemain, M. le commandement Laprade laissait M. le lieutenant Vallon avec 60 laptots et 200 hommes d'infanterie de marine au village des traitants de Sandiniéry, pour le protéger au besoin et garder les troupeaux pris la veille, et chargeait le capitaine du génie Fulcrand, d'aller détruire Déoudoubou, avec les tirailleurs algériens, 100 hommes d'infanterie de marine et l'artillerie commandée par le capitaine Prieur.

L'opération effectuée à 6 heures du matin réussit très bien malgré la résistance opiniâtre et un retour offensif des habitants qui fut repoussé par la compagnie du capitaine de Pentécoulant. La colonne était de retour à Sandiniéry, à une heure.

Pendant ce même temps, le *Griffon*, avait brûlé le village de Magabar.

Dans l'après-midi, la compagnie du 2e régiment de tirailleurs algériens, capitaine Girard, reçut des coups de fusils tirés des fourrés voisins, au moment où elle enterrait un mort ; les tirailleurs appuyés par les laptots, et une section d'infanterie battirent les environs et tuèrent un bon nombre d'ennemis.

Ce fut le dernier épisode de la résistance des gens du Souna.

Le 12, à 3 heures de l'après-midi, malgré les offres de soumission on alla enlever et incendier le village de Bourbadian, abandoné par ses habitants à notre approche.

Le lendemain 13, les chefs de la rive gauche (Souna) et de la rive droite (Pakao et Yacine) vinrent demander la paix au commandant particulier de Gorée en protestant de la plus entière soumission.

Celle-ci leur fut accordée aux conditions suivantes :

Le Souna reconnaissait la souveraineté de la France.

Tout sujet français pourrait s'établir dans ce pays et y acheter le terrain nécessaire à son installation. Il pourrait couper sans redevance le bois nécessaire pour ses établissements et ses embarcations.

Aucun étranger ne pourrait s'établir dans le Souna, sans y avoir été autorisé par l'autorité française.

Les français et étrangers commerçants dans ce pays ne seraient soumis qu'aux redevances françaises.

Toute contestation avec les pays voisins devait être réglée par l'autorité française.

Le Souna restituait immédiatement la valeur de tous ses pillages et payait 500 francs de contribution de guerre ; il nous confiait en plus, en garantie de ce traité, 4 fils des principaux chefs.

2° KIAN KABADA

La région de Kian Kabada, située entre le marigot de Monpalago et la frontière de la Gambie anglaise, le Fouladou et la rivière Songrougrou, n'a pas, à proprement parler, d'histoire, et notre intervention ne s'y est manifestée que pour arrêter les entreprises de Fodé Kaba, dont l'ambition menaçait de gêner notre expansion en Casamance.

Cet aventurier, né à Goumbel, dans le Sud du Boundou, d'un marabout dialanké, nommé Fodé Bakar Dambouy, quitta son pays pour des raisons politiques et séjourna successivement dans le Gabou, à Djimara (Fouta-Djalon), dont il chercha à déposséder le chef, en Gambie du côté de Yamina, et auprès de Mamout N'Dary, roi du Rip.

A la suite d'une guerre malheureuse contre Alpha Molo, roi du Firdou (haute Casamance), qui l'avait attaqué pour venger le chef de Djimara, il vint en 1875 dans le Pakao, lutta contre le Firdou et les balantes, et rentra en 1877 dans le Kabada où il fut vaincu par Moussa, fils d'Alpha Molo. Il envahit alors le Kian où il installa, en 1882, son tata de Médina.

De là, il razzie le Fogny avec lequel il fut en lutte jusqu'en 1893.

A cette occasion nous lui accordons notre appui pour

réduire des villages rebelles, et ainsi qu'il a été exposé précédemment, essuyons un échec devant le village de Sinedian.

A la suite de ces faits, Fodé Kaba conclut le 1er juin 1893, avec M. le Gouverneur de Lamothe, un traité nous abandonnant complètement le Fogny moyennant une rente annuelle de 5,000 francs. Aux termes de cet acte, ce chef devait s'abstenir de toute incursion en territoire diola.

Fodé Kaba ne se souvint pas dans la suite des services que nous lui avions rendus.

Loin de nous être reconnaissant de l'appui que nous lui avions prêté dans cette circonstance difficile, et en dépit des engagements qu'il avait contractés avec nous, il se livra sans retenue à tous les pillages et exactions.

Possédant les points fortifiés de Médina et Dator, il se révolta contre notre autorité et poussa même l'impudence jusqu'à donner asile aux assassins de deux administrateurs anglais de San Kandi, refusant de nous les livrer. Enfin, en mars 1900, il insulta le capitaine Seguin, repliquant insolemment à ses représentations que le Gouvernement était maître à Saint-Louis, mais que lui, Fodé Kaba, était également maître à Médina.

Un pareille attitude ne pouvait être tolérée plus longtemps sans compromettre définitivement nos intérêts en Casamance.

Il était indispensable que nos armes reparaissent dans cette région où l'on semblait avoir perdu le souvenir de notre force.

Une colonne fut décidée, en 1901, par le Gouverneur général Ballay.

Elle était ainsi composée :

Etat-Major :

Chef de bataillon Rouvel, du 1er sénégalais, capitaine d'infanterie de marine, Delaforge, chef d'Etat-Major ;

Capitaine d'infanterie de marine, Forestier, service des renseignements ;

Lieutenant Mejanel, service topographique ;

Médecin de 1re classe, Palasne de Champeaux ;

Vétérinaire Choteau.

Cavalerie :

44 sabres (spahis), lieutenant Ciccoli.

Artillerie :

1/2 batterie de 3 pièces de 80 de montagne, capitaine Jacquin.

Infanterie :

2 compagnies du 1er sénégalais, capitaines de Boissy, Dubois et Bastard, 133 tirailleurs de la 4e compagnie.

Enfin, le roi du Firdou, Moussa Molo, devait nous prêter son concours avec un contingent de 150 cavaliers, 400 fantassins et 400 porteurs, sous la direction de M. Bœuf, résident du Firdou ; au total : 366 tirailleurs plus les gradés européens.

Ces troupes transportées par les avisos *Ardent* et *Capricorne* jusqu'à Affinian, étaient réunies, le 19 mars 1901, à Bignona.

Elles quittèrent Sinedian le 21 suivant, à 8 heures 30 et se dirigèrent sur Médina où le roi Moussa Molo devait rejoindre avec son parti, mais ne se montrer que lorsqu'il entendrait le canon.

Aucun incident ne se produisit en cours de route, sinon que les chefs des villages traversés, tout en nous assurant de leur dévouement à notre cause, et de leur haine pour Fodé Kaba, ne nous fournissaient les renseignements, les guides, et les porteurs, qu'avec la plus manifeste mauvaise volonté, tant ils étaient persuadés de la victoire de Fodé Kaba, qui, après notre défaite ne manquerait pas d'user de représailles à leur égard.

De Koudiougor, où la colonne fit halte le 22, on entendit le tam-tam de Médina. Il fallut alors surveiller les porteurs et les chefs de canton de Diamaït (Aôme), de Koudiougor, et les guides, de peur qu'ils ne prissent la fuite.

Les troupes quittent le village le 23 à 5 heures 50 et arrivent à 11 heures 15. devant Médina.

Une patrouille de cavalerie va reconnaître rapidement le tata qui comprend trois enceintes dont les murs, hauts de 5 mètres, et épais de 1 mètre 20, sont flanqués par des tourelles.

Au centre de ce fort se trouvent la poudrière et le logement des femmes de Fodé Kaba. A l'extérieur, des redoutes palissadées, appelées « Saniés », flanquent le tata, et des abatis de branches épineuses interdisent l'accès des palanques, hautes de 3 mètres et épaisses de 0 mètre 80.

Telle qu'elle était la place de Médina était très forte pour la région et pratiquement imprenable par des bandes indigènes ; on s'explique donc la terreur qu'elle inspirait aux villages environnants, et la confiance inébranlable de Fodé Kaba.

La colonne se forma en carré à 375 mètres devant la face Ouest, et l'artillerie prit position au centre de la face avant.

Le premier coup de canon fut tiré à midi précis et deux salves ouvrirent, dans la 1re enceinte, une brèche de 4 mètres de large.

Le feu fut mis aux Saniés pour dégager les faces du tata.

Dès que cet incendie, qui dura environ 1/2 heure, fut terminé, deux pièces firent une autre brèche au pied d'une tourelle d'où partait une fusillade assez vive, pendant que la partie gauche du tata était battue en brèche par deux autres pièces.

La 10e Cie, capitaine Bastard et les spahis chassent les tireurs embusqués autour de la place, et contournent le village pour couper la fuite aux défenseurs.

A 3 heures, les projectiles d'artillerie envoyés à l'intérieur de l'ouvrage, déterminent l'incendient des palanques. Le feu se propage rapidement, et à 3 heures 40, la place est en flammes ; les poudrières sautent et les défenseurs qui essayent de fuir sont fauchés par les salves d'infanterie et les tirs à mitraille de l'artillerie.

On laisse passer une troupe lamentable et apeurée de femmes et d'enfants, horriblement brûlés, qui se réfugient à l'arrière du carré.

Pendant ce temps la cavalerie ramasse les fuyards.

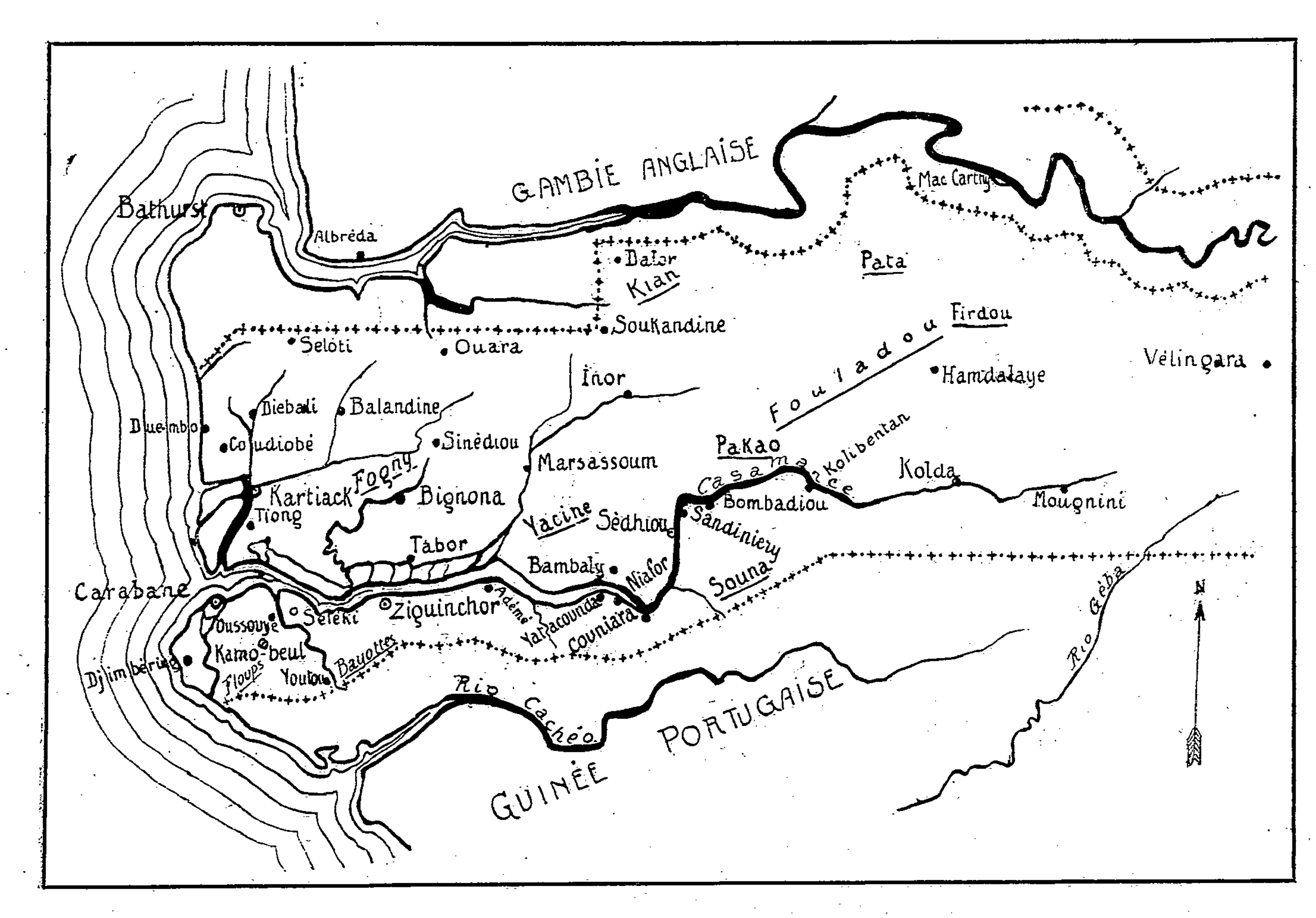
Cependant quelques fanatiques résistent encore. Les brèches ayant été agrandies, l'infanterie donne l'assaut à 4 heures 20 du soir, et réduit les derniers défenseurs.

Nous avions 2 tirailleurs tués, et comptions plusieurs blessés.

L'ennemi avait 150 morts à l'intérieur du tata.

Nos troupes avaient fourni un grand effort, ayant marché de 5 h. 50 du matin à 11 heures, et combattu sans prendre aucun repos par une chaleur de 39 degrés.

Le 24 mars, à 7 heure du matin, le parti de Moussa Molo, conduit par M. Bourel de la Roncière, résident du Firdou, arrivait à Médina et était chargé de la poursuite des fuyards.



Carte de la Casamance.

Les cavaliers ramenèrent le soir, le fils de Fodé Kaba, Bakari Doumbouia, son frère et plusieurs autres chefs. Ils annonçaient que Fodé Kaba (1) avait été tué au début de l'action par un feu de salve.

La panique était grande chez l'ennemi, et plusieurs chefs s'étaient enfuis.

Mamadou Cissé, principal lieutenant et neveu de notre adversaire, avait également été tué dans la tata.

Les 29 et 30 une colonne volante, commandée par le capitaine Forestier, détruisait les deux autres centres de résistance, Nema et Dator, qui furent brûlés.

La majeure partie de la famille de Fodé Kaba était prisonnière, ainsi que les assassins des administrateurs anglais qui furent remis aux autorités anglaises.

Il est utile de signaler, à ce propos, la visite que vint faire à Médina au commandant Rouvel, le colonel Brack, commandant les forces anglaises composées de 430 hommes, de 2 pièces de canon et de 450 auxiliaires, qui devaient rester en liaison avec la colonne française et prendre à revers les fuyards qui se réfugieraient en Gambie.

Notre victoire eut le plus grand retentissement dans le pays et les villages qui nous avaient marqué le plus d'hostilité vinrent avec empressement faire leur soumission.

II. — RÉGION DES BALANTES, BALANTACOUNDA

C'est en 1867, que nous visitons pour la première fois le pays des balantes.

Toujours à l'affût des pirogues qui montent ou descendent la rivière, ces indigènes pillent les marchandises des mandingues ou des traitants. Ils ne marquent, du reste, aucune hostilité aux européens qu'ils laissent volontiers venir chez eux sans, toutefois, admettre leur établissement et tant qu'il n'est pas question d'installation.

Il ne nous est pourtant pas possible d'admettre cet état de

(1) Des doutes ont été émis au sujet de la mort de Fodé Kaba, au cours de cette opération. Ce chef aurait réussi à s'enfuir et se serait réfugié en Guinée portugaise. Le soulèvement des Floups en 1903, lui est imputé ainsi que des agissements auprès des habitants de Youtou contre lequel fut organisée en 1909, une colonne. Des bruits circulèrent à cette époque au sujet de sa participation à ce mouvement.

choses qui laisse nos alliés et protégés exposés à de constants déboires.

En novembre 1860, avec l'aide de l'aviso *Le Griffon*, nous attaquons les villages de Nifour, Kouniara et Bounou, ce dernier situé sur la rive droite de la Casamance en face de Kouniara, dans le Boudhié. Les balantes, à l'exception du gros village de Mongrougrou, qui se considère imprenable, viennent demander à traiter.

Cette trève ne dura pas, et ces populations revinrent une fois de plus à leurs anciennes habitudes.

Une détente se produisit en 1867, mais deux ans après, conseillés par les gens de Bounou, les balantes s'unissent aux mandingues révoltés contre nous.

En 1872, ils s'abstiennent de prendre part à la révolte suscitée par Sounkary, chef du Boudhié.

En 1876, Fodé Kaba repoussé du Firlou, est poussé par Sounkari à attaquer les balantes qui avaient refusé de le seconder. Il passe la Casamance, brûle Kouniara et Mongrougrou et allait faire subir le même sort à Yatacounda, lorsqu'à la suite de notre intervention il abandonna son projet.

Les balantes vaincus en 1880, à la suite d'un vol de pirogues à Sédhiou, par Sounkary, qui exige une indemnité de guerre de 1,200 bœufs, bénéficient de notre intervention auprès de ce chef qui entre de nouveau en révolte contre nous.

Il faut la colonne du commandant Dodds en 1882, pour ruiner son autorité et lui faire abandonner le Boudhié.

La période de 1884 à 1899 n'est qu'une longue suite de guerres perpétuelles entre les balantes et leurs voisins.

En mars 1899, nous installons la résidence de Yatacounda avec une garnison de 30 hommes, officiers compris. Cette création sans modifier les habitudes des balantes, apporte une certaine amélioration dans le pays qui devient plus praticable.

Le poste de Yatacounda est visité en avril suivant par le capitaine Seguin, administrateur supérieur du cercle de la Casamance, qui en fait la relève, et procède en même temps à l'étude de la ligne télégraphique projetée, de Sédhiou à Ziguinchor, ainsi qu'à la reconnaissance des travaux de la route reliant Yatacounda à Sédhiou.

Cette tournée se termine par le Fogny, en suivant le marigot

de Yacoubel jusqu'à Bignona, et par la région de Bignona et Marsassoum.

En avril 1901, le Balantacounda est traversé par une colonne formée à Sédhiou sous le commandement du capitaine Delaforge, de l'infanterie coloniale.

Elle comprenait :

La 4e compagnie du 1er régiment de tirailleurs sénégalais :

2 officiers européens;
1 officier indigène ;
2 sous-officiers européens ;
94 indigènes.

La 10e compagnie du même régiment :

2 officiers européens ;
1 officier indigène ;
3 sous-officiers européens ;
120 tirailleurs.

Une pièce de 80 m/m de montagne :

1 sous-officier européen ;
5 européens ;
6 indigènes ;
122 porteurs.

Cette expédition avait pour mission de parcourir le pays des balantes et d'exiger de tous les villages, et de celui de Mongrougrou en particulier, une soumission complète et le paiement de l'impôt.

Les troupes quittèrent Sedhiou le 17 avril et gagnèrent le village de Bounou où devait s'effectuer la traversée de la Casamance,

Cette opération commencée à 9 heures 15, est terminée à 5 heures 30 du soir. La colonne bivouaqua à Binako.

Le 18, elle se dirigea sur Mongrougrou dont les habitants avaient fui dans les bois environnants.

Le village fut occupé, et les principaux notables vinrent faire leur soumission et payer une partie de l'impôt.

Le 19, la colonne visita les villages de Sada ou Fossada, Samine, Kouniara, et Kougny.

Le 20, elle gagna la résidence de Yatacounda, le 22 elle était à Goundoum, le 23 à Sindone, le 24 à Djifangor et arrivait le 25 au poste de Ziguinchor, où elle était disloquée.

Au cours de cette tournée elle n'avait pas eu à tirer un coup de fusil.

Le poste militaire de Yatacounda, dont l'effectif peu de temps après ces opérations avait été reduit à 10 tirailleurs et 2 sous-officiers européens, fut supprimé le 1er janvier 1903.

Mais à la la suite de l'attaque du détachement du capitaine Poutieh, le 30 juin, dans cette localité, et des déprédations faites au poste par les indigènes qui attaquaient les villages voisins, et commettaient continuellement des exactions, ce poste fut réoccupé du 24 octobre au 31 décembre 1905, par 30 tirailleurs sous les ordres du sous lieutenant Yoro Diallo. Cette garnison fut ensuite relevée par des gardes régionaux.

Cette opération est suivie en juin 1906, du désarmement, partiel, des guerriers balantes, toujours prêts à razzier chez les populations voisines. Plus de 250 fusils versés furent détruits.

Erigé à nouveau en résidence civile, le poste de Yatacounda fut, en raison de la pacification du pays, transformé en 1909, en simple poste de surveillance.

Réoccupé militairement en même temps que le poste de Sédhiou, à la suite de la réorganisation de la basse-Casamance, dont il a été parlé précédemment. Ces deux postes furent rendus à l'autorité civile, par arrêtés des 31 janvier et 15 mars 1921.

Aujourd'hui, si la population balante n'a pas encore complètement abandonné ses mœurs ancestrales, et continue vis-à-vis des autres indigènes ses déprédations et ses brigandages, on peut estimer qu'elle a renoncé à toute velléité de révolte contre nous et qu'elle a accepté notre autorité, tout au moins dans ses formes extérieures.

Un résident civil, appuyé de 5 gardes de cercle, suffit en effet à faire régner l'ordre dans ce pays et à assurer l'exécution de nos ordres.

CHAPITRE III

HAUTE CASAMANCE

RÉGION DES PEULHS

FOULADOU

1883 (*Novembre*) **: traité avec le roi du Firdou, plaçant ce pays sous notre protectorat. — 1885 : Moussa Molo, contribue à la poursuite de Mahmadou Lamine. — 1895 : colonne du Lieutenant Moreau, alliée à Moussa Molo.**

Prise et destruction de Kankéléfa; traité avec Moussa Molo. 1901 : installation de la résidence d'Hamdallahi. — 1903 : fuite de Moussa Molo en Gambie anglaise.

Notre installation dans la Haute-Casamance se fit pacifiquement.

Par traité passé le 3 novembre 1883, avec le lieutenant Lenoir, commandant de Sédhiou, ce pays se plaça de lui-même sous notre protectorat à la demande de son chef Moussa Molo, fils et successeur d'Alpha Molo, roi du Firdou qui fut notre allié dans notre lutte contre Fodé Kaba.

Cette vaste région, située entre la rivière Koulountou à l'Est, la rivière Gambie au Nord, les régions du Kabada et du Pakao à l'Ouest, la Guinée portugaise et le Fouta Djallon au Sud, est habitée depuis près d'un siécle par les peulhs qui y remplacent l'élément mandingue, refoulé plus à l'Ouest dans les régions de la Moyenne-Casamance.

Dés 1885, Moussa Molo nous aide dans notre lutte contre Mamadou Lamine, et contribue avec ses auxiliaires, en mai 1887, à la mort de ce faux prophète.

Nous le considérons dès cette époque comme un allié, et lui prêtons notre assistance dans les différends qu'il a avec ses frères qui refusent de lui obéir.

En 1892, la colonne du lieutenant Bertrandon lui facilite la prise de Nioro-Rip et la soumission du Pata.

En 1895, avec le capitaine Baurés, il entre en campagne contre le Labé, pour coopérer à l'action du Boundou.

Après quelques succès contre Thierno Ibrahima du N'Dama nous sommes attaqués par Bamba Dallo chef du Pakésy.

Celui-ci est défait définitivement à Kankéléfa par le lieutenant Moreau, qui opère avec une colonne de 100 hommes et 2 canons.

Il parait intéressant de relater ici les circonstances dans lesquelles eut lieu la prise de cet important village. Le lieutenant Moreau, qui commandait la petite troupe chargée d'appuyer Moussa Molo, rencontrait le 19 janvier 1895, à Diatadrao, Paté Syra Boédo à la tête des contingents du Firdou.

Depuis qu'il avait été surpris le 9 juillet 1894, ce dernier était resté sur la frontière, avec ses hommes, pour surveiller les agissements du nommé Bamba Dallo, chef du Pakési et auteur d'une attaque à Paroumba. Il apprit à M. le lieutenant Moreau que Bamba Dallo comptait résister énergiquement dans Kankéléfa, avec l'aide des gens du Badiare et du Fouta-Djallon qui l'y rejoindraient dès l'annonce de notre arrivée devant Kanterré. Ces projets furent déjoués grâce aux heureuses dispositions prises par M. le lieutenant Moreau. Par une marche rapide à travers la brousse, les contingents de Moussa Mollo, disséminés à Kantacounda, Pakoumba, Pourada Pakane, Ponchidi furent concentrés dès le lendemain à Soreko, tandis que les gens du Gabou, pluséloignés, recevaient l'ordre de rallier le surlendemain, l'ancien emplacement de Kaountine.

Le 21 à 3 heures, la troupe entière était devant Kankéléfa. Bamba Dallo, prévenu de son arrivée quelques heures auparavant seulement ne l'avait pas attendue et fuyait vers le Badiare. M. le lieutenant Moreau entra sans coup férir dans le village dont les défenses préparées en vue d'une forte résistance furent aussitôt détruites.

Le lendemain, les contingents, toujours sur la conduite de M. Moreau, se dirigeaient vers Koutane la capitale du Badiare; Paté Syra Boedio, rencontra en route un détachement ennemi qui se retirait. Dans l'engagement qui s'ensuivit il fut blessé et son retour en arrière détermina un recul général des forces de Moussa Molo. Grace à la bonne attitude des tirailleurs la marche ne fut cependant pas interrompue et dans la soirée on

se trouvait en face de Kousane en avant duquel étaient massés les contingents ennemis. En réponse aux coups de fusils, M. le lieutenant Moreau envoya dans leur groupe quelques obus à mitraille qui, avec quelques feux de salve, déblayèrent le terrain ; le lendemain il entrait dans le village abandonné pendant la nuit, n'ayant eu qu'un blessé. La poursuite de Bamba Dallo devenait inutile. Elle ne pouvait être que l'occasion de fatigues pour les tirailleurs sans augmenter grandement l'effet moral produit sur les populations de la région par sa fuite précipitée et la prise successive de Kankéléfa et de Kountane.

Moussa Molo fut très sensible à l'appui que nous lui avions donné et se montra disposé à autoriser l'installation d'un poste à Hamdallahi qu'il avait toujours refusée.

En remerciement de l'aide que nous lui avions accordée dans cette circonstance, Moussa Molo passait avec nous, le 11 janvier 1898, un traité nous reconnaissant le droit de percevoir la moitié de l'impôt, et de contrôler son administration.

Par ce nouvel acte, le protectorat plutôt nominal, établi par le traité de 1883, devenait effectif.

Nous attendons cependant 1901 pour lui donner toute sa vigueur. L'installation d'un résident à Hamdallahi, nous permet d'exercer le contrôle qu'il nous attribue.

A cette date Moussa Molo nous donna tout son concours dans nos opérations contre Fodé Kaba, en nous fournissant 700 porteurs et 200 cavaliers, et assurant le ravitaillement de la colonne envoyée contre ce chef rebelle.

Malgré ces démonstrations nos rapports avec le roi du Firdou ne sont cependant pas toujours faciles, et notre Administration, nouvelle dans ce pays, est souvent génée par le caractère cauteleux, autoritaire, de ce chef qui avait surtout espéré trouver dans notre occupation une aide à sa tyrannie.

La présence d'un résident à Hamdallahi le gène, et contrecarre ses appétits de rapine, au lieu d'affirmer, ainsi qu'il l'avait tout d'abord espéré, son pouvoir chancelant.

A cette époque, M. Labretoigne du Mazel, administrateur supérieur de la Casamance, définissait ainsi ce chef :

« Je ne dissimule pas ma désillusion en voyant Moussa Molo. y a loin de lui aux chefs du Cayor, du Oualo et des pro-

vinces du fleuve. » Et ce fonctionnaire ajoutait plus loin; « en réalité son autorité et son influence n'étaient que celles que nous voulions bien lui attribuer ».

Le parallèle établi par ce commandant de cercle entre le roi du Firdou et les autres chefs du Sénégal, peut également s'appliquer à la différence de civilisation existant à cette date entre les populations des autres parties de la Colonie, et celles de la Casamance.

Le désaccord constaté entre Moussa Molo et nos représentants ne s'atténue pas dans les années qui suivent.

Les indigènes du Fouladou supportent mal la tyrannie du chef qu'ils s'étaient donné.

Le résident tente sans succès de réduire les pouvoirs de Moussa Molo, dont l'attitude provoque des émigrations nombreuses en Gambie.

Ce chef, après avoir donné librement son pays à la France, s'explique difficilement que nous nous opposions à ses caprices.

Invité en 1903, à détruire ses saniés et à se rendre à Saint-Louis, pour fournir des explications sur sa conduite, il profite d'un voyage du résident à Sédhiou pour émigrer en Gambie, qu'il n'a pas quitté depuis.

A cette date finit l'histoire proprement dite du Fouladou.

Dès cette époque ce pays fut soumis aux mêmes règles administratives que les autres parties de la Casamance.

Il est, toutefois, à noter, qu'à l'encontre de la Basse et de la Moyenne-Casamance, notre autorité y a toujours été acceptée sans qu'il nous soit nécessaire de l'appuyer de la force armée.

La région du Fouladou constitue actuellement le cercle de Kolda.

....

Pour compléter les renseignements qui précèdent sur la formation de la Casamance, il parait utile de mentionner ci-après, à titre documentaire, les principaux actes administratifs qui ont contribué à son organisation, depuis notre installation jusqu'à ce jour.

Cette énumération, destinée à présenter, sous une forme résumée, l'action de notre Administration dans ce pays, doit permettre aussi de se rendre compte des méthodes employées pour son organisation.

1837	
24 juin.	Arrêté sur l'établissement à former dans la rivière Casamance.
1849	
6 janvier......	Arrêté revisant le règlement du 15 mars 1845, sur le comptoir de Sédhiou.
1860	Annexion à la France de la basse Casamance jusqu'à Ziguinchor.
1882	
12 octobre....	Décret plaçant les Etablissements français situés dans les Rivières du Sud (Saloum, Casamance, Rio Nunez, Rio Pongo et Mellacorée), sous l'autorité d'un Lieutenant-Gouverneur.
1883	
13 avril... ..	Décret modifiant celui du 12 octobre 1882, créant un Lieutenant-Gouverneur du Sénégal (Etablissements des Rivières du Sud).
19 septembre..	Décret ratifiant les traités passés avec les différents chefs de la Côte occidentale d'Afrique en vue de placer leurs pays sous la souveraineté de la France.
1890	Arrêté fixant les limites des cercles de la Haute et de la Basse Casamance.
1895	
11 mai..	Arrêté divisant le Sénégal en 8 cercles..... 8° le district de la Casamance comprenant les pays situés entre les frontières de la Gambie anglaise et de la Guinée portugaise, jusqu'au Fouta-Djallon et la Haute Gambie.
1899	
21 septembre..	Arrêté divisant la Casamance en deux cercles : 1° cercle de Sédhiou avec résidences dans le Balantacounda, le Fogny et le Firdou; 2° le cercle de la Basse Casamance.
1901	
1er mai.	Arrêté transférant à Bignona la résidence de Yatacounda.
1907	
14 février.....	Arrêté détachant le Bagnounk de la résidence de Yatacounda pour le rattacher à celle de Ziguinchor.
1er juin.......	Arrêté divisant la Casamance en 2 cercles : 1° cercle de la basse-Casamance, chef-lieu Ziguinchor; il comprend les résidences de Ziguinchor, d'Oussouye et du Fogny; 2° cercle de la haute-Casamance, chef-lieu Sédhiou. Il comprend les résidences de Sédhiou, du Balantacounda et du Fouladon.

1er juin....... Décision détachant la partie française du Coumbo de la résidence de Ziguinchor, pour la rattacher à celle de Bignona.

1909

22 septembre.. Arrêté divisant la Casamance en 6 circonscriptions administratives ou résidences : 1° Khiass (chef-lieu Inor); 2° le Fouladon (chef-lieu Kolda); 3° Sédhiou; 4° Ziguinchor; 5° Fogny; 6° Oussouye. Le chef-lieu de la Casamance est fixé à Ziguinchor.

1912

10 mai ..... Arrêté divisant la Casamance en 3 cercles : 1° Basse-Casamance, chef-lieu Ziguinchor, comprenant les territoires des résidences du Fogny, de Ziguinchor et d'Oussouye; 2° Moyenne-Casamance, chef-lieu Sédhiou, comprenant les territoires des résidences d'Inor, Sédhiou et Yatacounda; 3° Haute-Casamance chef-lieu Kolda, comprenant les territoires de la résidence de Kolda.

1913

13 mai....... Arrêté détachant les régions du Combo, du Bliss du Fogny Diatancounda, des Bliss et des Carones de la subdivision de Bignona pour former la résidence de Diouloulou.

1915

14 décembre... Arrêté modifiant les limites de la résidence de Diouloulou.

1917

7 février .... Arrêté modifiant la limite Sud de la subdivision d'Inor (résidence du Kian).

Cette limite formée par la rivière Songrougrou, est reportée à la grande brousse inhabitée qui sépare le fleuve Casamance du Songrougrou : sont ainsi rattachés à la subdivision d'Inor, la province du Pakao Sonkoudou, les villages de Kombounda Mandingues et Kombounda Diolas, de la province de Yacine Sud; les villages de Niandanki, Djidiancounda, Niadicounda, Mancounton, Dioumé, Néma Soaki, N'Diama, Sankoya, Koussaour, Diassor-Touba, Kombouto, Néma-Bankanto et Diarouane de la province de Yacine Nord.

21 juillet...... Arrêté créant une résidence à Kamobeul (Basse-Casamance).

20 novembre.. Arrêté divisant le cercle de la Basse-Casamance en 3 cercles :

1° Cercle de Ziguinchor;

2° Cercle de Kamobeul (un poste de chef-lieu de subdivision est créé à Diembéring); le poste et la subdivision d'Oussouye sont supprimés;

3° Cercle de Bignona (un poste chef-lieu est créé à Diouloulou, les subdivisions de Sinédian et de Balandine sont supprimées.

1918	
6 février	Arrêté désignant les territoires formant la subdivision de Diembéring. Elle comprend les cantons de Carabane, Diembéring et Kabrousse, les villages de Siffoca-Vendaye, Sté et Ourou situés dans les îles avoisinant à l'Est l'île de Diembéring, détachée du canton d'Elinkine.
1922	
25 février.....	Arrêté créant la province d'Oussouye et la divisant en 3 cantons dénommés : Canton de la Pointe Saint-Georges; Canton d'Elinkine; Canton des Floups.
3 avril..	Arrêté créant le canton Bagnounk dans le cercle de Ziguinchor.
3 mai.........	Arrêté créant le canton de Brin Seléki.
31 mai.	Arrêté créant le canton de Diembéring Kabrousse.
10 octobre....	Arrêté créant le canton Bayotte.
5 novembre...	Arrêté créant le canton des Essygnes.
24 novembre..	Arrêté créant dans le cercle de Ziguinchor (basse-Casamance) le canton Manjaque.
31 décembre. .	Arrêté supprimant le cercle de Kamobeul et rattachant son territoire à celui de Ziguinchor et créant un poste secondaire, chef-lieu de subdivision à Diembéring.
1923	
3 octobre......	Arrêté supprimant les subdivisions de Yatacounda, Inor et Diembéring.
1924	
11 avril......	Arrêté réunissant les cantons du Firdou Sud et du Patim Kibo en un seul canton dénommé canton du Firdou Sud et du Patim Kibo.
11 avril..	Arrêté créant des cantons dans le cercle de Bignona.
1925	
7 février......	Arrêté créant dans le cercle de Ziguinchor (basse-Casamance), une résidence à Kamobeul.

CINQUIÈME PARTIE

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS SUR LA SITUATION POLITIQUE DU SÉNÉGAL EN 1855. — FORCES MILITAIRES. — RACES. — RÉGIONS.

L'histoire militaire du Sénégal qui précède se divise en deux phases.

La première comprend les évènement qui se sont produits entre la découverte de la côte occidentale d'Afrique par les marins dieppois et la nomination de Faidherbe au Gouvernement du Sénégal.

Pendant cette période, nos établissements en Afrique ne sont que de simples comptoirs, créés et gérés d'abord par les grandes compagnies patronnées par le roi. Après la Révolution, ces comptoirs furent exploités par le commerce local.

A cette époque la nation ne participait pas aux guerres entreprises aux colonies, contre les pays étrangers, pour la protection d'intérêt privés.

La seconde période s'ouvre dès la mise en vigueur d'un programme de développement économique et commercial de la Colonie.

Elle a un caractère national et local par l'organisation des expéditions militaires destinées à soumettre à notre autorité les populations demeurées étrangères à notre action et occupant des régions où s'exerce notre commerce.

Les méthodes et les moyens employés dans ce but, tendent à l'unification du Sénégal.

La France participe directement à cette œuvre qui doit

nous donner une Colonie nouvelle, embryon de notre Afrique Occidentale actuelle.

Il a paru que la relation des faits qui ont contribué à la réalisation de ce programme gagnerait, en intérêt, et en clarté à être complété par un exposé de l'organisation et de l'administration des contrées qui ont été ainsi acquises à notre pays.

Avant 1855, nous n'occupions effectivement que Saint-Louis, Gorée, Dagana, Podor, Bakel, Sénoudébou, Carabane, Sedhiou et un certain nombre de comptoirs et d'escales où les employés des maisons de commerce (traitants) allaient faire des échanges avec les indigènes.

Sur le fleuve le trafic était réduit, à l'achat des gommes et, dans le pays situé entre le Sénégal et la Gambie, à celui des peaux de bœufs et de l'arachide implantée depuis peu. Enfin, dans les escales de la côte c'était l'arachide, la cire, l'huile de palme, l'or, la poudre d'or, le bèref (1), le coton, etc., que l'on échangeait contre des produits bon marché de nos manufactures européennes. Ces transactions étaient soumises au paiement de coutumes aux chefs et dépendaient du caprice des acheteurs.

Nos installations se trouvaient de ce fait dans l'état le plus précaire et notreautorité n'était effective que sur l'îlot de Gorée. Notre commerce ne possèdait même pas les garanties que nous avaient reconnues, entre le Cap-Vert et la rivière Saloum, sur 6 lieues de profondeur, les traités de 1679 oubliés ou contestés.

Bien que les terres de la presqu'île du Cap Vert fussent sous l'action des canons de Gorée, nos bâtiments marchands ne pouvaient mouiller sur la rade de Dakar sans payer un droit d'ancrage au chef de la presqu'île. Le pillage était la règle générale des habitants de ces régions qui le pratiquaient sans aucune retenue au dommage des naufragés et des traitants.

L'état constant d'insécurité résultant pour nos intérêts d'une telle situation avait été la principale raison des échecs subis par nos tentatives de mise en valeur entreprises depuis 1817.

Ces insuccès et les réclamations réitérées, du commerce local attirèrent enfin l'attention du Gouvernement français sur l'état du Sénégal. Les propositions présentées en 1844, par

(1) Graines de la citrouille dont on tire de l'huile.

le Gouverneur Bouët-Willaumez (1) furent examinées avec une attention plus avertie et une intervention directe fut décidée contre les indigènes les plus hostiles.

Les opérations qui s'ensuivirent, les résultats acquis et leurs conséquences politiques et administratives ont fait l'objet des pages qui précèdent.

Il reste donc à indiquer les moyens mis en œuvre, les régions dans lesquelles elles s'effectuèrent, et les races que nous eûmes à combattre.

1° FORCES MILITAIRES

En 1855, celles-ci se composaient ainsi :

Infanterie

8e, 9e, 10e et 12e compagnies d'infanterie de marine ;
Un détachement du 3e régiment du génie ;
Un bataillon de tirailleurs sénégalais à 4 compagnies.

Artillerie

La 23e compagnie d'artillerie de marine ;

Cavalerie

Un escadron sénégalais du 1er régiment de spahis.

Milice

Milice locale : 2 compagnies à Saint-Louis, 1 compagnie à Gorée.

Station locale :

L'aviso à vapeur le *Rubis* ;
L'aviso à vapeur le *Podor* ;
L'aviso à vapeur le *Grand-Bassam* ;

---

(1) Il parait intéressant de noter ici deux citations d'une lettre que ce Gouverneur écrivait au ministre de la Marine, le 6 novembre 1844 et dans laquelle il exposait le programme adopté depuis, dont l'accomplissement a réalisé l'état actuel du Sénégal.

« Ne tolérer aucune bande de maures en expédition de pillage sur la rive gauche.

Placer tôt ou tard le Oualo sous notre souveraineté directe ».

« Travailler au démembrement du Fouta ».

L'aviso à vapeur le *Basilic* ;
L'aviso à vapeur le *Serpent* ;
La canonnière à hélice la *Bourrasque* ;
La canonnière à hélice la *Couleuvrine* ;
L'aviso à vapeur le *Crocodile* ;
L'aviso à vapeur le *Griffon* ;
Le côtre à voile l'*Ecureuil* ;
La citerne flottante la *Sénégalaise* ;
La batterie flottante le *Galilée* ;
La batterie flottante le *Pilote*.

Ces forces militaires subirent, au cours de la conquête quelques modifications dans leur composition qu'il parait intéressant de noter par périodes de 9 ans.

En 1864, elles se dénombraient ainsi :

Infanterie

Les 20e 21e 24e 25e 28e et 30e compagnies du 4e régiment d'infanterie de marine, ;
La 5e compagnie du corps des disciplinaires de la marine ;
Un bataillon formé des 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e compagnies de tirailleurs sénégalais ;
La 1re compagnie indigène d'ouvriers du génie ;

Artillerie

La 9e batterie, à Saint-Louis ;
La 14e 1/2 batterie, à Gorée ;
Un détachement de la 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie;
1 Section du train d'artillerie.

Cavalerie

Un escadron de sénégalais du 1er régiment de spahis.

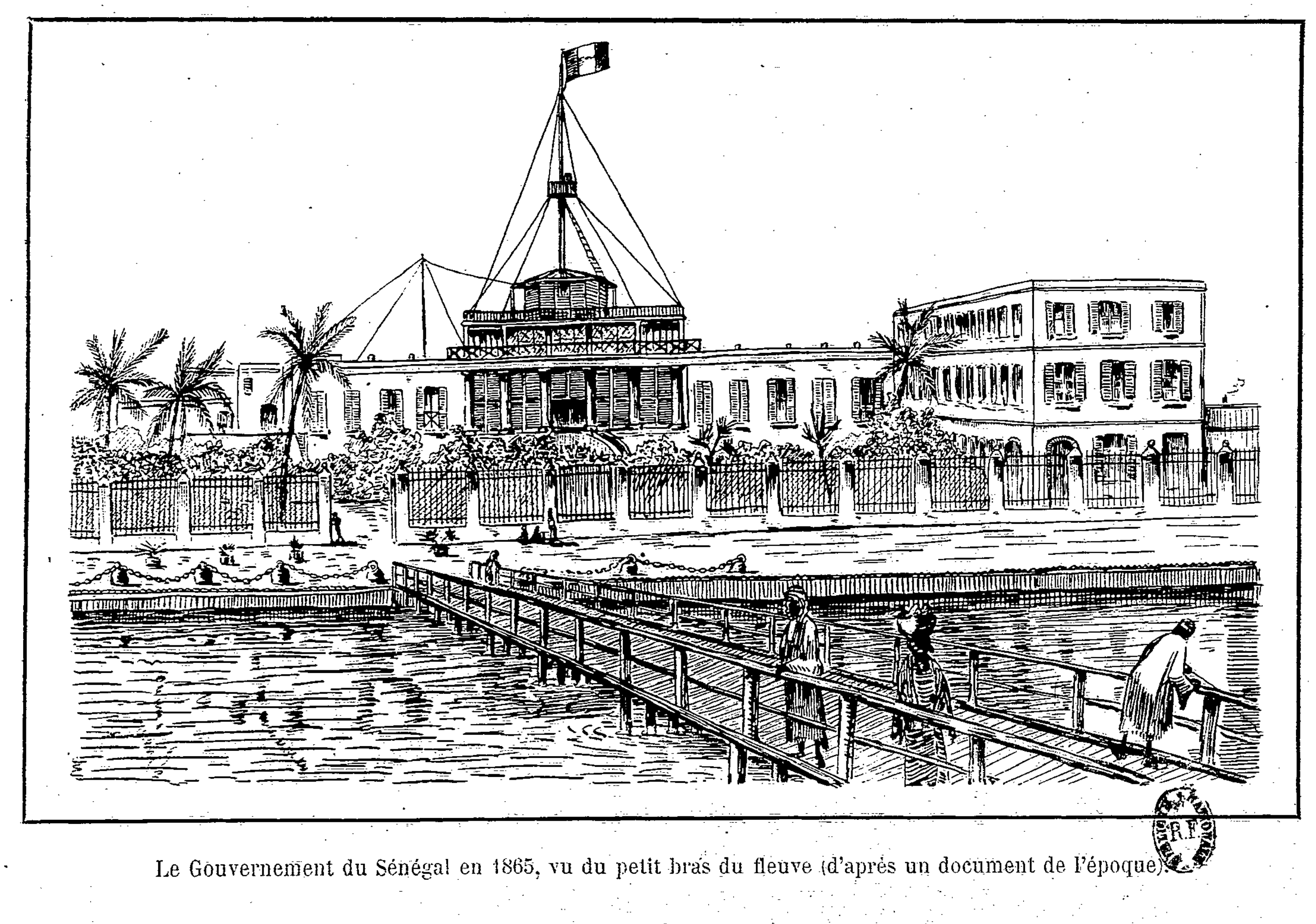
Milice locale

1 Bataillon sédentaire à Saint-Louis ;
1 Compagnie sédentaire à Gorée ;
7 Compagnies mobiles, dont 5 à Saint-Louis, 1 à Gorée, 1 à Bakel.

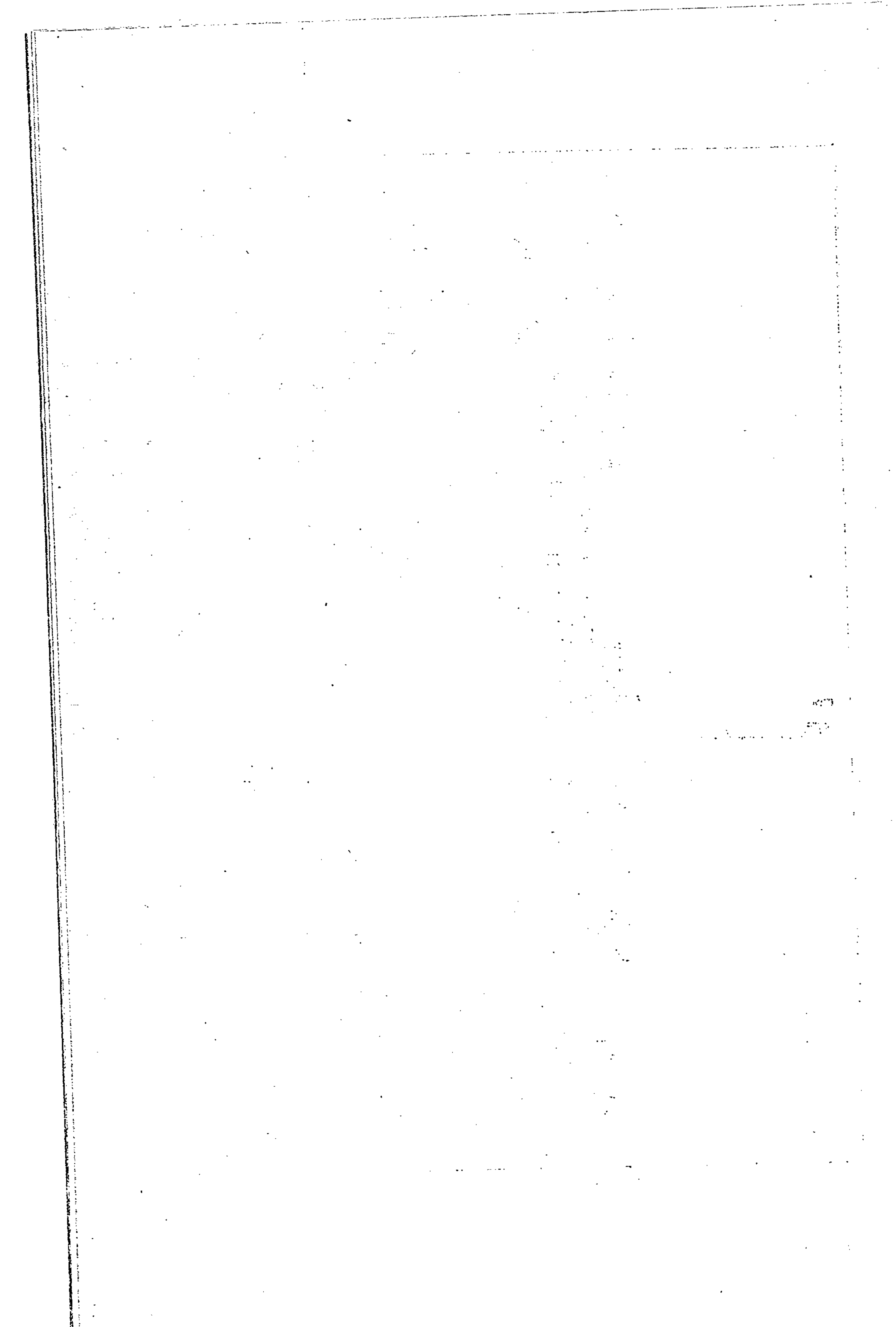
Ce sont ces dernières troupes qui accompagnaient les forces régulières lors des opérations militairas.

Station locale :

L'aviso à vapeur l'*Africain* ;
L'aviso à vapeur l'*Espadon* ;



Le Gouvernement du Sénégal en 1865, vu du petit bras du fleuve (d'après un document de l'époque).



L'aviso à vapeur l'*Archimède* ;
L'aviso à vapeur le *Grand-Bassam* ;
L'aviso à vapeur le *Crocodile* ;
L'aviso à vapeur le *Basilic* ;
La canonnière à hélice la *Bourrasque* ;
La canonnière à hélice la *Couleuvrine* ;
L'aviso à vapeur le *Griffon* ;
Le cotre à voile l'*Ecureuil* ;
La citerne flottante la *Sénégalaise* ;
La citerne flottante la *Trombe*.

En 1873 :

Les 11e 12e 30e 31e 32e compagnies d'infanterie de marine formant bataillon ;

Les 1e 2e 3e compagnies de disciplinaires des Colonies à Dakar ;

Les 1e 2e 3e 4e 5e 6e 7e compagnies de tirailleurs sénégalais formant bataillon ;

3e batterie d'artillerie de marine ;

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie à Saint-Louis ;

1 section du train d'artillerie et des équipages ;

L'escadron de spahis sénégalais.

Subdivision navale :

L'aviso à vapeur de 50 chevaux *Phaéton*, portant le guidon de commandement ;

L'aviso à vapeur de 70 chevaux *Espadon* ;

L'aviso à vapeur de 70 chevaux *Archimède* ;

1 compagnie indigène de mécaniciens.

Le commandement de Saint-Louis était confié au chef de bataillon placé à la tête des troupes d'infanterie ; les fonctions de directeur de l'artillerie étaient remplies dans la même place par un capitaine de l'arme.

La même pratique existait à Gorée.

Enfin en l'année 1888, qui marque la fin de nos opérations militaires au Sénégal :

Infanterie

1 bataillon d'infanterie de marine, 38e, 39e, 40e et 41e compagnies;

1re Compagnie du corps des disciplinaires de la marine ;

2 Bataillons de tirailleurs sénégalais à 5 compagnies chacun, dont les 5 premières compagnies tiennent garnison au Sénégal, 4 dans le haut fleuve et une détachée au Gabon.

Artillerie de marine

Les 25e et 26e batteries;
Un détachement de la 6e compagnie d'ouvriers;
Une compagnie ds conducteurs sénégalais;
Une compagnie auxiliaire d'ouvriers.

Cavalerie

Un escadron sénégalais du 1er régiment de spahis.
Un détachement de gendarmerie.

Station locale :

Africain, ponton caserne portant le guidon de commandement;
Cigale, aviso à vapeur (40 chevaux);
Ardent, aviso à vapeur (100 chevaux);
Mésange, aviso à vapeur (100 chevaux);
Goëland, aviso à vapeur (120 chevaux);
Niger, canonnière (120 chevaux);
Mage, canonnière (120 chevaux).

Annexes de l'Africain :

La chaloupe canonnière *Emeraude*;
La chaloupe canonnière *Diamant*;
Le remorqueur *Richard-Toll*;
La citerne à vapeur l'*Akba*;
La citerne à voile la *Sénégalaise*
La chaloupe canonnière *Myrmidon*.

2° RACES

Les populations du Sénégal se classent ainsi qu'il suit :

Sémites....	1° Arabes et Berbères.	Maures.
	2° Rameau Libyen....	Peulhs.

- Nigritiens..
  - 1° Mandès ou Mandingues
    - Malinkés *ou* Mandingues.
    - Soninkés ou Sarracolés ou Markas.
    - Bambaras.
    - Socés.
  - 2° Populations autochtones............
    - Ouolofs.
    - Sérères.
    - Diolas.
    - Floups.
    - Bayottes.
    - Bagnounks.
    - Balantes.
- Métis......
  - Foulbès du Fouta et Mandès... Toucouleurs.
  - Peulhs et Sousous............ Khassonkés.
  - Maures et Nigritiens.......... Pourognes.

Maures.

Les Maures habitent la rive droite du Sénégal depuis Bakel jusqu'à la mer (traité de Faidherbe 1858). Ils sont divisés en un certain nombre de tribus dont les plus importantes sont les Trarza, les Brakna et les Douaïch.

A l'époque où nos relations commerciales avec les Maures constituaient en quelque sorte, le seul trafic assuré à nos compagnies sur la côte occidentale d'Afrique, la nation Trarza, bien qu'habitant une région géographiquement étrangère au Sénégal, a joué une grand rôle dans l'histoire de cette Colonie par les luttes incessantes que nous eûmes à soutenir contre elle, au XIXe siècle, au moment de notre pénétration sur la rive gauche du Sénégal.

A ce titre, il paraît donc justifié de consacrer ici une mention sur l'origine et la constitution de la nation Trarza.

Jusqu'ici on avait pu établir que les tribus de Tolba (lettrés marabouts) et les tributaires des Trarza, ainsi que les Brakna, appartenaient à la nation berbère des Zénaga, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Afrique septentrionale, pour retomber ensuite dans l'état de dépendance où elle se trouve aujourd'hui sur les bords du Sénégal. Les renseignements manquaient de précision sur les tribus guerrières et dominantes qui font peser sur les premières un joug de fer.

Chez les Trarza et chez les Brakna, les princes et les guer-

riers non tributaires s'appellent *Hassan*, par opposition aux marabouts et aux tributaires, du Sénégal. Il était admis que ce mot *Hassan* était un nom commun qui voulait dire *prince;* or, c'est tout simplement le nom d'une tribu arabe descendant de celles qui vers la fin du XIe siècle, et pour renforcer les premiers envahisseurs de leur race firent une irruption dans l'Afrique septentrionale et étendirent plus tard leur domination jusqu'au Soudan.

Nous trouvons, en effet, dans les historiens arabes que vers le milieu du ve siècle de l'hégire, les tribus arabes de Hilal et de Soleim envahirent le Magrebe, qu'avec les tribus de Hilal se trouvait la tribu de Makil, peu nombreuse alors, mais qui se multiplia par la suite, au point de devenir une des plus puissante de l'Afrique occidentale; que les Makil se divisèrent en trois fractions : Les Beni Obéid Allah, les Beni Mansour et *Beni Hassan*; que ces derniers nomades par excellence, se répandirent dans les régions sablonneuses du désert jusqu'aux lieux qu'habitaient les tribus porteurs de litham, c'est-à-dire les Berbères Zénaga de la secte que les historiens désignent sous le nom d'Almoravides, secte qui prit naissance sur les bords du Sénégal, et qu'ils les forcèrent à leur payer tribut.

Les princes et les guerriers des Trarza et des Brakna sont donc des *Beni Hassan*, nom sous lequel ils se désignent encore eux-mêmes.

De la même souche descendent les Ouled Embarek, les Ouled en Naceur et les Ouled Bella qui habitent aussi la rive droite du Sénégal. Les Ouled Bella étaient les dominateurs des Douaich, qui se sont émancipés depuis.

Au dire d'Iba Khalidou, les Arabes Makiliens descendaient des tribus de l'Yémen, et seraient par conséquent des Arabes purs et non descendants d'Ismaïl, comme la tribu de Mahomet.

Ces notions historiques expliquent leur indifférence pour les peuplades berbères avec lesquelles elles n'ont aucune communauté d'origine.

Les Trarza et les Brakna reconnaissent pour leur auteur, parmi les Beni Hassan, le nommé Maghfar, qui aurait soumis au tribut les contrées sénégalaises; c'est ce qu'exprime le mot *Maghfar* qui n'est probablement qu'un surnom *Ghfar* (tribut.)

Il faut ajouter pour compléter ces renseignementz sur l'origine et la nature des Trarza et des Brakna, que ces peuples

sont aujourd'hui presques tous des métis, par suite de leurs alliances avec leurs négresses captives, et beaucoup d'entre eux sont même très foncés.

Peulhs.

Les Peulhs, Pouls, Fellahs, Foulas, Foulbès, habitent principalement la Haute-Casamance et la Haute-Gambie. Ils sont mêlés aux Toucouleurs dans le Fouta et sont disséminés en pays Ouoloff, plus particulièrement dans les régions qui confinent au Ferlo.

Ils se subdivisent en tribus dont les deux plus occidentales sont les *Ourourbès* et les *Ouodabès*. C'est à elles que se rattachent et appartiennent toutes les fractions de tribus de cette race répandues dans le Dimar, le Oualo, le Cayor, le Djoloff et le Fouta et jusque dans le Saloum et le Niani Ouli.

Les *Ourourbès* ont leur chef principal dans le Toro. L'autorité chez les Peulhs *Ourourbès* est héréditaire dans la famille des Bâ.

Il y a dans le Toro des fractions principales d'*Ourourbès* qui sont :

1° Les Sonabès Boutoul;

2° Les Diaguesnabès;

3° Les Diaobès;

Ces Diaobès, comptés par les uns comme une fraction des *Ourourbès*, appartiennent, d'après leurs traditions, à une grande et indépendante tribu du Fouta central portant ce même nom de Diaobé et qui a émigré depuis de longues années.

4° Les Serabès;

5° Les Salalbès;

6° Les Ngadiaguénabès;

7° Les Mangaynabès;

8° Lee Edynabès;

9° Les Darudenabès, dont le chef a le titre de Diom;

10° Les Baoutoungolnabès.

Les *Ouodabès* prennent leurs ardos dans la race des Sidibés ou Sô.

Il y a cinq fractions de *Ouodabès* dans le Dimar :

1º Les Soumanabès;
2º Les Diassarnabès;
3º Tordjnabes;
4º Les Diafobès;
5º Les Sonabès, Boniogués.

Les Peulhs de Diaoudoune sont Ouodabès; ils forment une fraction particulière appelée Nguélénabès.

Ces Peulhs pasteurs s'allient peu en général aux autres races, ce qui les distingue des Toucouleurs.

Toucouleurs.

Cette race, considérée comme pure par certains et par d'autres. comme le résultat de croisements entre foulbès et mandés, domine dans les régions du Fouta Sénégalais dit Fouta Toro, principalement dans le Damga, le Bosséa, le Lao, le Toro et le Dimar. Leur nom dérive de l'ancien nom de leur pays, le Tékrour, Takarin ou Toukourol qu'occupaient les Peulhs sur le moyen Sénégal dès le VIIIe siécle.

Les Toucouleurs, musulmans fervents, avaient, avant notre occupation, une organisation politique analogue à celle des Peulhs. Leurs chefs, de caractère religieux étaient les Almamys ayant sous leurs ordres des chefs secondaires. Ce titre était donné à l'élection. Leur caractère guerrier leur a permis de se rendre maitres de la région qu'ils habitent et les a maintes fois poussés à faire la guerre à leurs voisins (1) Mandés.

Mandés.

Le groupe Mandé ou Mandigué appartieudrait aux Nigritiens autochtones qui peuplaient autrefois une partie du Soudan et du Haut-Sénégal.

Les Mandés furent englobés dans l'empire Sonrai. Vers le XIe siècle, étant supérieurs en nombre, ils s'affranchirent et reprirent leur indépendance. Assujettis en partie, par les Marocains, lors de leur arrivée dans la région du Moyen-Niger, ils fûrent ensuite parmi les auxiliaires de Hamédi Amina. sultan du Macina, qui fomenta un soulèvement général contre

(1) Ils ont formé le noyau des guerriers d'El-Hadj Oumar, d'Ahmadou Cheikou et après avoir donné nombre de prophetes et d'agitateurs, ils ont repris, à la chute du royaume de Ségou, leur vie paisible d'hommes des champs.

les Marocains (XVe siècle). Indépendants, ils se dispersèrent. Ils forment aujourd'hui des groupes nombreux : Malinkés, Sonikés ou Sarracolés, Bambaras, Sousous, Diolas, etc.

Malinkés.

Cette race étend ses rameaux du Soudan, à la mer.

Elle peuple les rives du Niger en amont de Bamako et dans la région de Siguiri, Kankan, Kouroussa, forme l'élément dominant dans le bassin de la Gambie, le Niani-Ouli, la région du Saloum et constitue des groupements denses parmi les Peulhs du Fouladou (haute et moyenne Casamance). Conquérants, les Malinkés ont peu à peu repoussé les autochtones. Convertis de bonne heure à l'Islam, affiliés à la secte Kadria (1), ils envahirent le Yacine, le Boudhié, le Pakao, franchirent le marigot de Songrougrou pour rejoindre Ma Ba, d'abord et Fodé Kaba, ensuite.

Un moment maîtres du Firdou, ils furent repoussés voic près d'un demi siècle par les Peulhs. La défaite de Fodé Kaba leur fit perdre l'influence qu'ils avaient acquise à Médina, dans le Kian.

Les Socés ou Sossais qui habitent une partie de la haute Gambie et du Niombato, appartiennent à la race Malinké.

Bambaras

Les Bambaras sont, en majorité, restés étrangers à la propagande islamique, Leur pays d'origine semble être la boucle du Niger ; ils y résidaient déjà au XIe siècle et furent plus tard parmi les guerriers ; d'Hamédi Amina, roi du Macina (XVIe siècle), ils comptèrent également parmi les troupes d'El Hadj Omar (1852) (1), et celle de Mahmadou Lamine (1884-1886). Indépendants et combatifs ils formaient autrefois des villages autonomes qui, en cas de danger ou conflit, se réunissaient sous l'autorité temporaire d'un chef de guerre. Cette organisation qui se retrouve dans toute la région Kayes-Niger a retardé quelque peu notre pénétration en obligeant nos représentants à de multiples négociations toujours renouvelées.

Les premiers Bambaras venus au Sénégal furent des captifs

(1) L'une des sectes religieuses de l'Islam.

(1) A cette date El-Hadj Oumar s'était déjà rendu maître de Tamba, du Bouré et du Bambouck,

puis des guerriers (tiédos), que l'on trouvait auprès des chefs du pays.

Depuis quelques années, beaucoup d'entre eux, venus au Sénégal pour la saison des cultures, ou simplement poussés par la curiosité, s'y sont également fixés; en particulier, dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack.

Aucune région d'habitation ne peut leur être attribuée; ils forment des groupements, sans liaison avec les autres populations, dans les endroits les plus isolés du littoral. On en trouve également quelques îlots dispersés dans le cercle de Bakel.

Sarracolés ou Soninkés.

Les Soninkés dits encore Sarracolés, Ouakorès ou Markas, appartiennent également au groupe Mandingue. Fervents musulmans et commerçants émérites, ils occupent de nombreux villages dans le Guidimakha (Mauritanie) et le Guoye (région de Bakel).

Ouolofs.

Les Ouolofs furent les premiers parmi les noirs de la Côte avec lesquels nous prîmes contact. Ils furent à ce titre nos auxiliaires les plus sûrs dans nos entreprises à travers les siècles pour affermir et développer notre installation au Sénégal. De ce commerce constant avec les Européens ils ont acquis une civilisation plus précoce que leurs voisins et un sens plus exact des affaires pour lesquelles ils montrent une réelle aptitude.

Ils représentent la véritable race autochtone du Sénégal; leur empire comprenait autrefois les régions du Djoloff, du Oualo, du Cayor, une partie du pays Sérère et s'étendait au delà du Toro.

Leur souverain le Bourba Djoloff ou grand Djoloff était l'empereur des rois avoisinants, le Brac du Oualo, le Damel du Cayor et le Teigne du Baol, qui relevaient de son autorité et administraient en son nom leur pays.

Ils habitent aujourd'hui le Djoloff, le Oualo, le Cayor et la ville de Saint-Louis.

Ils sont complètement islamisés.

Il est difficile de déterminer de façon à peu près exacte l'histoire de ce peuple. Elle ne repose que sur des traditions

mêlées de fables du crû auxquelles l'islamisme est venu ajouter son appoint du merveilleux. Le seul fait certain est que les Ouoloffs occupèrent d'abord la plus grande partie du Fouta et un vaste territoire sur la rive droite. Le Cayor était alors habité par les Sérères et quelques Socès (Malinkés).

L'invasion Peulh fit, comme tant d'autres populations, refouler les Ouoloffs du Fouta vers l'Ouest. L'invasion berbère et arabe repoussa ceux du Ganar (Mauritanie), vers le Sud. Ces peuplades repoussèrent à leur tour les Sérères et les Socès vers la Gambie et occupèrent définitivement les pays qu'ils habitent aujourd'hui.

La race Ouoloff semble se diviser en tribus ou plutôt familles, car ces tribus dispersées depuis longtemps ne vivent plus réunies dans une même province. Quelquefois la majorité des habitants d'un village appartient encore à une même famille.

Les tribus ou familles de filiation paternelle s'appellent en Ouoloff Sant ou Askan et les enfants prennent le nom de tribu ou de famille de leur père. La famille par la mère s'appelle en Ouoloff, Khet. C'est ainsi que dans le Oualo, où la succession échoit dans la ligne maternelle, les chefs et les principaux habitants se classent par Khet, et au lieu de dire habituellement nous sommes des N'Diaye, des M'Bodj, noms de familles paternelles, ils se dénomment des Tédiek, des Logres, des Djios, des Guigne, des Guignelar, des Sib, des Baor. Cette parenté et ces noms se communiquent par les femmes sans toutefois faire abandonner à leurs porteurs le droit d'usage du patronymique paternel s'appelant, lorsqu'on leur demande leur Sant, M'Bodj, N'Diaye ou Fal.

Il paraît intéressant de compléter ces indications sur une race qui nous approche de près en notant ici les noms des principales tribus (Sant) Ouoloffs et de faire connaître la manière dont les Ouoloffs composent leurs noms individuels.

Les M'Beng passent pour la plus ancienne tribu venue de l'Est; ils sont encore nombreux dans le Djoloff.

Les Ouad et les Diop qui habitaient le Ganar (1) sont également très anciens.

Les chefs de Dakar (Gorée) étaient des Diop ainsi que le Bour Guet Silniakha Diop.

N'Diadian, premier roi (XIIe siècle), qui sous le titre de Bourba Djoloff ait réuni tous les Ouoloffs sous son autorité est

(1) Mauritanie.

le père de la tribu des N'Diaye, qui, de ce fait, est considérée comme la plus noble de toutes.

Les N'Diaybé de Bakel, dont le nom s'est modifié à la manière Peulh, sont des N'Diaye qui ont été s'installer dans le haut fleuve.

Les M'Bodj descendent, d'après la tradition, de Barka qui était frère ou serviteur de N'Diadian ; sa mère Aminata ou Farimata Sal, était fille du Lam Toro, de race Delanké (Peulh), c'est de son nom Barka que vient le mot Brak du Oualo.

Les rois du Saloum étaient des M'Bodj.

Les Fal descendent d'une famille très puissante et très nombreuse qui a été celle du Damel du Cayor, autrefois vassal des Bourba Djoloff c'est-à-dire des N'Diaye.

Cette famille est également celle des Teigne du Baol ; les chefs des villages du Ganar qui, il y a 70 ans environ, existaient sur la rive droite du fleuve sous la domination des Trarza, étaient des Fal.

Les Dieng, tribu très ancienne, alliés aux races royales précédentes venues dans des temps reculés de Oualaldès dans le Fouta. Silmakha Dieng, était de cette famille.

Les M'Baye qui ont fourni des chefs à Rufisque.

Les Gay du Cayor.

Les Gay du Oualo, pêcheurs en général qui ont fourni des chefs à Guet-N'Dar.

Les Seck très nombreux.

Les Nias nombreux dans le Cayor.

Les Niang très anciens et très nombreux dans le Dimar et le Toro ainsi que dans le Djoloff.

Les Diao tribu très nombreuse qui avait de l'influence dans le Oualo et le Saloum.

Les Sar nombreux partout et surtout dans le N'Diambour et le Cayor.

Les N'Dao, famille alliée aux Bourba Djoloff.

Les La, famille des chefs du N'Diambour.

Les N'Diey à Leybar.

Les Tob dans le Djoloff.

Les Lébous, surnom d'une population Ouoloff mélangée de Sérères, habitant le bord de la mer, à Saint-Louis, Rufisque,

Gorée, la banlieue de Dakar et se livrant à la pêche. Certains de leurs parents s'appellent N'Doy, Guey, Gay, etc.

Puis viennent les familles classées sous les épithètes de Niolé, Selinbous formant une caste spéciale :

Les Téo, les Diok, Guen, Sog, Bar.

Les populattons du Gandiolais et d'une partie du N'Diambour et du Cayor appartiennent à cette classe.

Les griots (chanteurs et musiciens) sont des M'Boub, les M'Bay, les M'Bày.

Les forgerons, bijoutiers, artisans sont des Thiam, Bey, etc.

Les cordonniers appartiennent aux familles de M'Bao, Max et Pen.

Aucune règle précise ne préside à la dénomination de l'enfant à sa naissance. Généralement au nom quelconque qu'on lui donne, ou ajoute celui de sa tribu paternelle.

Sérères.

Les Sérères se divisent en deux familles dénommées les Sérères Nones et les Sérères Sine.

Les Sérères Nones habitent la partie du Cayor située à proximité de Thiès entre le mont Roland et la mer (région du N'Doutte Diassane).

Les Sérères Sine peuplent le Baol et le Sine et quelques cantons du Saloum.

Restés étrangers tant au mouvement d'évolution dans lequel est entré le Sénégal depuis plus de 30 ans qu'à l'influence de l'Islam, ils se sont adonnés à l'alcool et ont peu de contact avec les autres noirs dont ils se distinguent par des qualités remarquables de travail et de prévoyance.

Chassés par les Mandingues et les Peulhs de la haute-Casamance, il y a 3 ou 4 siècles, ils traversaient la Gambie et occupaient lo Djoloff qu'ils quittaient pour venir mettre en valeur les régions qu'ils occupent actuellement, alors désertes et couvertes d'épaisses forêts.

Ils sont au point de vue ethnique apparentés aux Ouoloffs et avec eux les plus anciens habitants du Sénégal.

Les principales tribus ou familles nobles des Sérères sont les Faye, les Diouf, les N'Dong, puis viennent parmi les Badolo (simples particuliers) les Tin, les Sène, les Tiao, etc.

Les rois des Sérères du Sine ou bour Sine appartenaient à la famille des Faye,

Diolas, Floups et Bayottes.

Ces races qui ont de forts liens de parenté entre elles appartiennent à une même famille et constituent les populations dominantes de la basse Casamance.

Les Diolas ou Floups forment le premier élément ethnique installé sur la rive du fleuve au bord de la mer.

Leur pays s'étend à l'Est jusqu'au marigot du Songrougou, affluent de la rive droite de la Casamance, et jusqu'au marigot de Cajinolles, affluent de la rive gauche.

Ces peuplades ne sont pas originaires de la basse Casamance et viendraient, si l'on en croit la tradition, de la Gambie qu'ils auraient quittée en même temps que les Sérères.

Les guerres qu'ils ont eu à soutenir avant notre arrivée leur ont fait perdre toute cohésion nationale; ils se sont divisés en nombreux groupements indépendants, organisés séparément, ayant souvent des dialectes propres et cantonnés dans leurs îles ou séparés par quelque bras de mer ou de rivière.

Les plus importants de ces villages sont les Carones, les Bliss au nord de Carabane, les Diamates sur la rive droite de la Casamance, du marigot de Dyebali à celui de Bignona, les Fogny, de Bignona au Songrougrou; sur la rive gauche les Cassa au Sud de Carabane, les Floups dans la région d'Oussouye et de Ziguinchor et enfin les Bayottes au Sud, du même côté, dont le pays s'étend du marigot de Cajinolle, à l'Ouest, à celui de Djifangor à l'Est.

Ces peuplades sont encore restées en dehors de notre action et ce n'est que récemment, par l'organisation du commandement indigène, que nous avons pu commencer à les rapprocher de nous. Fétichistes et adonnées à l'alcool; elles sont très laborieuses et cultivent avec soin de vastes rizières.

Balantes.

Cette race qui, ainsi que les Bagnounks, tend à disparaître, est venue de la Guinée portugaise s'installer dans la région qui s'étend entre cette colonie étrangère et la rive gauche de la Casamance et qui porte aujourd'hui le nom de Balantacounda.

Restée au même degré de civilisation que les Diolas, ces indigènes en diffèrent par leur paresse invétérée qui les pousse

à de continuelles rapines et incursions chez leurs voisins. Nous devons, toutefois noter certains progrès de notre pénétration parmi eux.

Bagnounks.

Rameau de race Mandingue, plus particulièrement rattaché aux Sarracolés, ces indigènes étaient autrefois les plus puissants de la Casamance. Ils habitaient les deux rives de la Casamance et les bords du marigot de Songrougrou.

Ces peuplades de caractère pacifique, ont subi les empiètements des Bayottes et des Balantes qui, de 1840 à 1859, les refoulèrent à l'Est, puis à l'Ouest, ne leur laissant qu'un domaine restreint, d'où, cherchant à s'échapper, elles furent de 1860 à 1880, exposées aux attaques des Mandingues.

Des représentants de cette race habitent aujourd'hui le Fogny, la région Balante et le Kian.

2° THÉATRES DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Région du fleuve.

Le Sénégal, l'un des cours d'eau les plus importants de l'Afrique occidentale, est formé de la réunion de plusieurs rivières qui naissent dans le Fouta-Djallon.

Les deux branches principales, Bakoy et Bafing se rejoignent à Bafoulabé, drainant les pentes nord du massif Guinéen ainsi que le Bouré, le Mandé.

De Bafoulabé à Boghé, le fleuve suit la direction générale SE — NO, coulant d'abord dans un lit étroit bordé de falaises, puis en aval de Bakel, s'étalant dans sa large vallée.

Après Boghé, tout en se dispersant en marigots, il va a la mer de l'Est à l'Ouest; mais à 20 kilomètres de la côte à Débi, il change brusquement de direction formant la branche occidentale de son delta.

Après un parcours d'une soixantaine de kilomètres, vers le Sud-Ouest, il atteint Saint-Louis, établie dans une île, et pendant 18 kilomètres il suit le littoral, dont il n'est séparé que par une très étroite bande de sables (1); il se jette dans l'Océan par un estuaire mouvant, aux rives basses et sans cesse battu par la barre.

Les pays arrosés par le Sénégal sont habités par les Bam-

(1) Dite langue de barbarie.

baras, les Saracolés, les Toucouleurs, les Peulhs, les Ouoloffs et les Maures.

Ces régions forment, en descendant le fleuve, les provinces suivantes :

1° Rive droite :

Bouré, Fouladougou, Kaarta, Diomboko (1).

En Mauritanie :

Le Guidimaka et les territoires habités par les Douaich, Brakna et Trarza, familles divisées en un très grand nombre de tribus.

2° Rive gauche :

Gangaran, Konkadougou, Khasso, Bambouck, Kaméra, Gadiaga, Boundou, Guoye, Damga.

Fouta (Bosséa, Ebiabès, Irlabès, Lao, Toro, Dimar), Oualo, Gandiolais.

Bambouck.

Le pays de Bambouck, connu par ses nombreuses mines d'or, est situé à deux cents lieues environ de Saint-Louis. Enfermée entre la Falémé, le Sénégal et le Bafing, cette région, habitée actuellement par les Mandingues, aurait été autrefois, si l'on en croit la tradition, gouvernée par un chef unique. Il y a plusieurs siècles qu'à la suite de guerres intestines, ce pays s'est fractionné en espèces de provinces composées chacune d'un nombre plus ou moins grand de villages, gouvernées par des chefs indépendants l'un de l'autre bien qu'unis par un lien fédératif resserré après l'invasion d'El-Hadji Omar, en 1854.

Voici ces différentes provinces et le nom de leurs chefs :

1° Au Nord, sur la frontière du Kaméra, Farabana dont le chef était appelé Bougoul.

Le village de ce nom fut pendant longtemps le refuge de nombreux captifs, déserteurs des pays voisins ; il fut détruit deux fois pour n'avoir pas voulu livrer à leurs anciens maitres quelques uns de ces nouveaux habitants ;

2° Au Sud de Farabana, le Niagala, avec le nommé Bata, Mahinoudou ;

3° Faisant suite au Niagala, le Tambaoura, chef Pidy ;

(1) Soudan français.

4° Au Sud de la précédente, le Dièbè-Dougou, chef Fa Bamba;

5° Le Konkadougou limite Sud du Bambouck;

6° A l'Est, sur les bords de la Falémé, le Kamman, chef Terenan Moussa;

7° A l'Est et au Sud du Kamanan, le Koundian, chef Kouta Koura;

8° A l'Ouest, sur les bords du Sénégal et limitrophe du Nathiaga et du Logo, provinces du Khasso, le Niambia, chef Penda Toumané;

La population de cette province est en grande partie de race Peulh provenant du Khasso;

9° Faisant suite au Niathiaga et sur les bords du Bafing, le Kandoula, chef Makhalé Moussa.

Les explorations entreprises dans cette région ainsi que les installations qui y furent faites ont été indiquées précédemment.

La conquête du Sénégal en 1758 par les Anglais, arrêta l'essor que la Compagnie des Indes avait su donner au commerce de cette région et l'on manque de précision à partir de cette date sur les établissements du Bambouck.

Sur une carte du Sénégal dressée en 1802, par Blanchot, commandant général de la Colonie, deux forts sont indiqués dans le Bambouck, l'un à Farabana, l'autre à Nectaco (Nataco ou Natacon) dans le Tambaoura, et portant le nom de fort de Basse Douai.

Golberry dans son ouvrage intitulé « Voyage en Afrique » dit qu'au XVIe siècle les Portugais, après avoir envahi le Bambouck, y avaient créé plusieurs comptoirs, et qu'à la suite de vexations de tous genres excercées contre les indigènes, ces derniers s'etant soulevés avaient massacré la plus grande partie des Portugais, détruit les forts et chassé définitivement les étrangers de leur pays. Ce seraient donc les Portugais qui, les premiers auraient occupé des postes dans le Bambouck. Ce qui donnerait quelque crédit à cette assertion, c'est qu'aucun des anciens voyageurs ayant fréquenté la Côte d'Afrique avant la fin du XVIIe siècle ne parle d'établissement Français existant dans le fleuve du Sénégal, et qu'il est tout naturel de penser par conséquent que les Portugais qui avaient découvert ce fleuve dès l'an 1446 et qui en ont eu seuls l'accès pendant plus de

deux siècles y aient étendu très loin leurs relations. Quoiqu'il en soit, il existait encore en 1857, près de Farabana, les ruines d'une ancienne construction et un assez grand nombre de pièces de canon en fonte de fer tout à fait semblables aux vieilles pièces portugaises qui arment le fort de Bissao à l'entrée du Rio-Geba.

Le bâtiment était construit sur un plateau légèrement élevé au bord du marigot de Sanou Kholé qui se jette dans la Falémé un peu au-dessous de Sénoudébou.

Les habitants du Bambouck et les Toucouleurs du Boundou, soumis à l'Almamy Saada Boubakar notre allié, nous aidèrent dans notre lutte contre El-Hadj Omar et s'emparèrent en octobre 1856 de Kéniéba, village du Kamanan dont les chefs étaient acquis au prophète.

Guoye ou Bas-Galam.

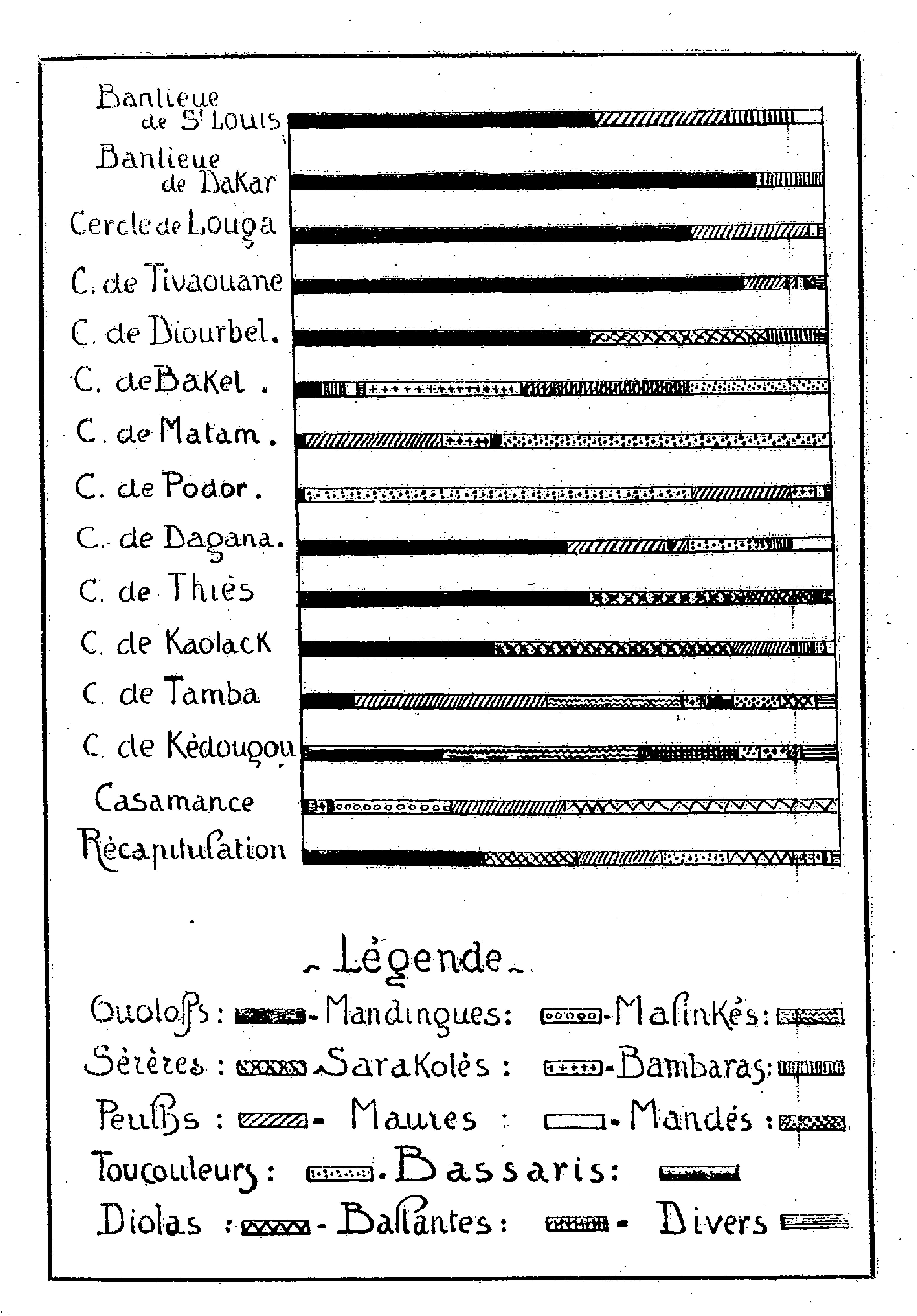
La Falémé divise le pays de Galam en deux parties : le Guoye ou Bas-Galam à l'Ouest, le Kaméra ou Haut-Galam à l'Est. Il s'étend sur la rive gauche du Sénégal qui forme avec le Fouta Damga sa limite septentrionale. Il est séparé de cette région par le marigot de N'Guérer et confine au Boundou et au Bambouck.

Sa capitale était autrefois Tuabo résidence du Tunka. Ce village a été abandonné au profit de Bakel où se concentre la vie administrative et commerciale de la région et des pays du Haut Sénégal. Cette escale a été longtemps, avec Saint-Louis, l'un des centres les plus actifs du commerce de la Colonie. C'était le siège d'une Compagnie qui jouissait d'un privilège exclusif de janvier à août au moment des plus basses eaux.

Dans cette région se trouvaient deux forts : le fort Saint-Joseph construit en 1699-1700, près de Dramané (Kaméra), enlevé par les eaux en 1701, reconstruit, brûlé par les indigènes révoltés le 25 décembre 1702, et reconstruit en 1715, à Makhana ; et le fort Saint-Pierre, édifié en 1713, à Kaïnoura, sur la rive gauche de la Falémé.

Ainsi qu'il a été précédemment indiqué, un fort existant encore actuellement a été construit à Bakel en 1818.

En 1845, nous avions également établi un poste fortifié à Sénoudébou, sur la rive gauche de la Falémé, près de l'ancien emplacement du fort Saint-Pierre.



Indice démographique des races du Sénégal.

Ces deux derniers postes eurent à subir les assauts des troupes d'El-Hadj Omar et de Mahmadou Lamine, au cours de leurs entreprises contre notre influence.

Le Galam est habité par les Sarracolés dont les principales tribus, dans cette région, sont les Guidiagass, les Guidimahass, les Aérankés et les N'Diayébés.

Le Boundou.

Le Boundou est limité à l'Est, par la Falémé; au Nord, par le Guoye; à l'Ouest, par le Fouta Damga, et au Sud par le Tenda et le Ouli. Le pays est généralement plat.

La population de cette région se divise en un certain nombre de familles ou tribus :

1° Les Sidibé ou Sissibé qui composaient la famille royale;

2° Les Dianicoundas;

3° Les Koulets venus du Djoloff et du Saloum à la suite des guerres qui ont désolé ces pays;

4° Les Sandarabés qui viennent du Niani, et des bords de la Gambie sont comme leur nom l'indique, des Peulhs qui ont adopté la vie sédentaire;

5° Les Tironkés Niani, Mandingues venant également de Gambie;

6° Les Ballabés, les Annais ou Tironkés sont répandus en grand nombre dans tout le pays.

Il y a en outre des Sarracolés, des Foulahs du Fouta-Djallon et des Ouoloff.

Les Peulhs sont la minorité dans le Boundou.

Fouta.

Le Fouta s'étend depuis le marigot de N'Guerer jusqu'au village de Dagana dans le Oualo, sur une longueur de six-cent quarante kilomètres environ et se divise en trois parties : le Fouta Damga à l'Est, le Fouta proprement dit, dans la région de Saldé et le Fouta Toro à l'Ouest (1), qui relevaient de l'auto-

(1) Le Dimar sans faire partie à proprement parler du Fouta était placé sous l'autorité de l'almamy de cet état. Il est habité par la même population que le Fouta.

rité d'un Almamy élu par l'assemblée des familles ou tribus de la nation (1).

Le Fouta proprement dit ou Fouta central se subdivisait en régions du Guénar, du Bosséa et du Lao et le Fouta Toro en celles du Toro et du Dimar.

Les tribus les plus puissantes étaient représentées par les Ebiabés, Irlabés qui ont donné leur nom à la région voisine du Bosséa, les Bosséiabés, habitant ce dernier pays, les Diophames, les Eleybobés, les Laos, et les Déliankés.

Le Fouta formait une sorte d'oligarchie théocratique; un almamy choisi, ainsi qu'il a été indiqué, administrait sous la direction et la surveillance des sept chefs de villages les plus puissants.

En 1855, le Damga, malgré les ordres contraires de l'Almamy, fit acte d'indépendance en commençant, à l'instigation d'El-Hadj Omar, des hostilités contre nous. Cette guerre occasionna la destruction par nos colonnes de tous les villages de cette province et la construction d'une tour à Matam.

Le Fouta et le Toro restèrent, en apparence du moins, étrangers à cette lutte jusqu'en 1858, époque à laquelle l'Almamy se détermina, sur les injonctions réitérées du prophète à élever à Garly, toujours dans le Damga, un barrage dans le fleuve qui devait nous empêcher de communiquer avec le haut pays. Le Toro, contenu par notre présence à Podor, et ne voyant pas d'intérêt à faire cause commune avec nos ennemis ne se mêla pas à ces querelles.

La séparation du Fouta, qui fut l'idée directrice de Faidherbe dans sa politique à l'égard des populations du fleuve, fut consacrée en 1859, dans l'assemblée générale des chefs du Toro et du Damga, réunis les uns à Matam, les autres à Guédé.

Cette séparation provoqua plus tard une grande opposition de la part des Bosséiabés qui mirent tout en œuvre pour reconquérir, par des intrigues de toutes sortes, leurs droits et privilèges.

---

(1) A vrai dire, le Fouta central prenait seul part à l'élection considérant en quelque sorte les deux autres comme des pays soumis Encore était-ce dans cette partie centrale une tribu dominante, celle des Bosséiabés qui, ayant la majorité des voix dans les élections des Almamy, imposait ainsi un chef de son choix à tout le Fouta.

Le Dimar.

Le nom de Dimar désigne le pays compris entre le Oualo et le Toro, c'est-à-dire la partie de la rive gauche du fleuve qui s'étend entre Dagana et le marigot de Doué.

Cette province ayant été précédemment habitée par des Ouoloffs et des Peulhs, des *remous* ne tardèrent pas à se former parmi les représentants de ces races, il en résulta qu'elles disparurent bientôt, toutes deux, presque complètement et cette contrée fut peuplée, comme le reste du Fouta, par des Toucouleurs.

En outre des habitants à demeure fixe, il y a encore, dans cette partie de la Colonie, beaucoup de Peulhs pasteurs, qui y passent une grande partie de l'année pour faire paitre leurs troupeaux. Ils appartiennent, en partie, à la tribu des Odabés et à celle des Sonabé Boutoul.

Le Dimar, avant notre venue en 1854, formait un état indépendant, administré par l'Eliman Boubakar de Dialmath, qui jouissait d'un grand renom de sagesse. A sa mort, survenue en 1851, les villages de cette région cessèrent de reconnaître l'autorité du chef de Dialmath. Le pays garda cependant le nom de Dimar bien que ce nom n'appartînt, en réalité, dans l'esprit de ses habitants, qu'au village de Dialmath, dont la fondation remonte à 170 ans environ.

Maîtres des rives du Sénégal dans un endroit appelé Cacho, les habitants de cette contrée étaient, avant notre installation, la terreur des navigateurs qui avaient à franchir ce passage. Les traitants de Saint-Louis, commerçant dans le haut fleuve, subirent, de ce fait, de nombreuses pertes en hommes et en biens et il fallut organiser plusieurs expéditions pour mettre fin à ces pirateries qu. rendaient impossible tout trafic avec nos comptoirs de Galam.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, une première colonne fut organisée contre le village de Fanaye, mais conduite sans ordre et attaquée par des forces supérieures, elle fut repoussée en laissant une centaine de morts, dont soixante Sénégalais sur le terrain.

En 1849, le Gouverneur Baudin, conduisit en personne une nouvelle expédition contre ce village qu'il détruisit complètement.

Cette répression fut suivie, plus tard, de nouvelles expéditions précédemment re'atées. Dialmath fut pris le 7 mai 1854 et Bokhol subit un bombardement inopiné en 1855.

Oualo.

Le Oualo, annexé au Sénégal en 1866, comprend toute la vallée de la rive gauche du Sénégal, depuis Dagana jusqu'à Saint-Louis. Cette région dont la surface affecte la forme d'un quadrilatère irrégulier, occupe une surface de 300 lieues carrées environ et est limitée au Nord et au Nord-Ouest, par le fleuve : à l'Est, par le Dimar ; au Sud, par le Cayor, le N'Diambour et une partie du Djoloff.

Indépendamment des cours d'eau qui le traversent, sauf à sa partie centrale assez aride, le pays renferme, pendant la saison des pluies, des marais qui sont, ou complètement isolés, ou communiquant entre eux, et qui deviennent, pendant la saison des basses eaux, de vastes plaines d'argile limoneuse, mêlée d'une épaisse couche de sable qui la recouvre.

Le lac de Guiers reçoit les eaux d'hivernage d'un affluent temporaire qui coule avec beaucoup de sinuosités du Sud-Est au Nord-Ouest, le Boundoum. La Taouey au Nord, déverse les eaux du lac dans le fleuve à environ six cents mètres de Richard-Toll. Cette région est, en outre, arrosée par un réseau de marigots, dont les principaux sont les marigots de Khor et de Kantey, qui forment l'île de Sor (faubourg de Saint-Louis), le marigot de Leybar qui circonscrit une île séparée de l'île de Sor par un mince cours d'eau ; le marigot des Fours-à-Chaux qui se bifurque un peu avant Diaoudoune. La branche Nord forme le marigot de Kassack, qui alimente la conduite d'eau de Saint-Louis, de Djeuss, la branche Sud ceux de N'Galam, de Kant et de Menguèye, enfin le marigot de Gorum qui se réunit à celui de Djeuss et communique avec celui de Kassack avant d'atteindre le fleuve.

Le Oualo était gouverné par un roi appelé Brac.

Le Brac était choisi dans trois familles dont les deux plus puissantes étaient les Tédiek et les Djeuss.

Le M'Bétio Mediop Kimb, qui a pris part à toutes les expéditions de Faidherbe et qui se distingua au combat de Loumbel, près de Bokol et enleva, pendant la campagne du Rip, le tabala de Ma Ba à Maka, appartenait à ces familles.

RÉGIONS COTIÈRES

Le Djoloff.

Il est assez difficile de délimiter, de façon exacte, le Djoloff.

Entre le Dimar et le Baol oriental sa longueur est d'environ 200 kilomètres (direction Sud-Est).

Entre la frontière du Toro et celle du Niani-Ouli, la distance suivant la même direction peut atteindre 300 kilomètres. Dans le sens de la longueur, il n'y aurait guère que 150 kilomètres entre le Ferlo et le Guet.

Ses frontières peuvent donc être ainsi situées : au Nord, le Dimar et le Fouta Toro ; à l'Est, le Fouta et le Boundou ; au Sud, le Ouli et le Niani ; à l'Ouest, le Baol, le Cayor et le Diambour.

C'est une des contrées du Sénégal les moins peuplées et les moins connues. Située sur les confins du vaste désert Ferlo, qui s'étend au centre de la Sénégambie, elle possède peu de terres cultivables.

Ce pays où abondent les gommiers est à peu près plat. Il est traversé, dans sa longueur, par un marigot qui descend du Sud Est par Linguère et Yang-Yang, venant de l'Est à travers le Djoloff oriental. Il prolonge deux marigots ou plutôt deux vallées qui naissent dans le Boundou (Sud).

Les deux dépressions se réunissent dès leur entrée dans le Djoloff. La première ramification traverse dans la direction du Sud, les cantons de Guébeul, Thiasdé et de Passe, projettent vers l'Ouest et l'Est des ramifications dont la plus longue va, dans le Djoloff oriental, rejoindre la branche Sud du marigot principal, et se termine à Pampy, à la limite des cantons de Passe et de Bokhol.

D'autres dépressions, de moindre importance, aboutissent à la branche qui, du Ferlo Bosséa, se dirige vers le Djoloff oriental.

Les plus anciens habitants de cette région auraient été les Sérères. A une époque difficile à préciser, les Ouolofs, reculant devant les Toucouleurs que les Maures contraignaient à l'exode vers le Sud-Ouest, auraient pénétré dans cette région déjà désertée par les Sérères (voir plus haut origine des Sérères), et s'y seraient établis sans violence.

On ne saurait affirmer si les Peulhs précédèrent les Ouoloffs dans ce pays. Toutefois, ceux-ci ne tardèrent pas à acquérir la prépondérance, et le pouvoir suprême fut exercé par des chefs de leur race.

Ces chefs étaient choisis à l'élection dans la famille des M'Beng.

La légende raconte qu'un jeune Toucouleur nommé N'Diadian, descendant de Fatimata Binta, fille du prophète, fut reconnu roi du Djoloff.

Il fut le premier Bourba, chef de la dynastie des N'Diaye,

qui régnèrent sur le Djoloff jusqu'à la fuite d'Ali Boury devant nos armes, dont les circonstances ont été exposées précédemment.

Le Bourba Djoloff fut le plus grand prince du Sénégal. Le Baol, le Sine, le Saloum, le Cayor, le Fouta et le Oualo furent, pendant longtemps, soumis à son autorité. Le chef de chacun de ces pays, nommé par lui, lui payait annuellement un tribut en têtes de bétail.

Cayor.

Le Cayor est la plus vaste région naturelle du Sénégal. Ce pays précédemment soumis à l'autorité des Damels, s'étend entre l'embouchure du Sénégal et la presqu'île du Cap-Vert.

Il comprend les provinces du Gandiolais, du Guick-Mérina, du N'Diambour, du M'Baouar-Guéoul, du M'Boul, du Saniokhor, du Guet, du M'Bakol, et le Thor-Diander.

Sa population se compose de Ouoloffs et de Sérères. Ce pays a été habité autrefois (il y a à peu près 500 ans) par les Socès venus de la rive gauche du Sénégal sous la poussée des Toucouleurs refoulés eux-mêmes de la rive droite à la rive gauche par les Maures.

On peut déduire de ces faits que le Cayor était peuplé, à une date assez rapprochée, par la race Sérère. On trouve encore dans cette région des chefs de village qui portent le titre essentiellement sérère de « Lamane ».

Gandiolais.

Le Gandiolais forme entre le Guick et l'Atlantique un rectangle entouré au Nord et au Nord-Ouest par la banlieue de Saint-Louis. Sa longueur est de 35 à 40 kilomètres, sa largeur de 25 kilomètres environ.

Le relief du sol s'accentue à mesure qu'on approche de la mer. Les ondulations sont nombreuses mais de faible hauteur.

Entre les villages de Rao et Mouït se trouve une dépression suivant la direction Nord-Sud. Elle n'a de l'eau que pendant la saison des pluies.

N'Guick-Mérina.

Le N'Guick-Mérina à la forme d'un cœur grossièrement dessiné, orienté du Nord-Ouest au Sud-Est. Sa plus grande

largeur est de 50 kilomètres, sa largeur moyenne de 35 environ.

Cette région est plus accidentée que le N'Diambour et présente de nombreux mouvements de terrain dans la direction Nord-Sud. Ses plaines sont de peu d'étendue ; la plus importante se trouve autour du village de Mérina Diop dans le Sud de la province.

Diambour.

Le Diambour, contigu au Djoloff par une frontière de 8 kilomètres environ, présente la forme grossière d'une ellipse dont une extrémité toucherait au Djoloff et l'autre serait limitée par le N'Guick-Mérina. Sa plus grande largeur en direction Nord-Sud est de 60 kilomètres et sa longueur Est-Ouest de 80 à 85 kilomètres environ.

Cette province n'a que de très faibles mouvements de terrain.

La partie la moins accidentée est une ligne médiane allant du Nord au Sud et comprise entre deux coudes de terrain longeant, l'un la frontière commune du N'Guick et du Gandiolais, l'autre la côte de l'Océan.

Saniokhor.

Le Saniokhor est limité à l'Ouest, par la mer ; à l'Est, par le Baol et le Boul-M'Bakol et le Guet ; au Nord, par le N'Diambour et au Sud, par le Baol et le Thor-Diander.

Cette province est divisée en plusieurs régions dénommées le Baouar, le Khatta, le Guiguis, l'Andal, le Déambanian.

Son sol est généralement plat, sauf la partie comprise entre Tivaouane, M'Bidjem et Thiès, qui est accidentée.

Une série de dunes de sable bordent la mer jusqu'à Saint-Louis. En deçà se trouve la région des Niayes plantée de palmiers et dont le sol humide et le climat tempéré conviennent à la culture maraichère.

Les Damels du Cayor furent longtemps les lieutenants du Bourba Djolof qui exerçait un droit de suzeraineté sur cette région.

Ils s'affranchirent de cette dépendance à la suite de combats heureux.

Le Damel du Cayor était choisi par une assemblée de

sept personnages formant un conseil convoqué et présidé par le Diawérigne M'Boul N'Diambour ou grand Diaraff. Ce conseil se composait des dignitaires ci-après :

Le Lamane Diamatil ; Le Bataloupe N'Diobe ; Le Badié Gateigne.	Représentants de la population libre.
L'Eliman de M'Balle ; Le Sérigne du village de Cobe.	Représentants des marabouts.
Le Diawérigne M'Boul Galla ; Le Diaraff Boune Tékeur.	Représentants des Tiédos et des captifs de la couronne.

Le candidat Damel était désigné par les trois représentants du peuple. Ils le proclamaient Damel du Cayor et lui donnaient l'investiture.

Ces renseignements sont complétés à titre documentaire par une notice publiée en fin de ce volume, donnant la liste des Damels ayant régné sur le Cayor.

Presqu'île du Cap-Vert.

La presqu'île du Cap-Vert, dépendante autrefois du Damel du Cayor, s'affranchit de son autorité en 1810, sous le règne d'Amady Goné N'Della Coumba, à la suite de la déclaration d'indépendance appuyée par les armes de ses habitants.

Elle formait en 1816, une république fédérative d'une dizaine de mille d'indigènes sous la présidence d'un chef de Dakar, élu dans la famille des Diop.

Ce fut ce notable qui accueillit en 1816 l'expédition du Gouverneur Schmaltz, chargé de reprendre possession des établissements du Sénégal, lorsque le représentant anglais résidant à Saint-Louis, refusa de lui rendre le Sénégal et de le recevoir avec sa mission.

La prise de possession effective de ce territoire, sur lequel plusieurs traités antérieurs nous assuraient des droits indiscutables, fut effectuée le 25 mai 1857, par M. le capitaine de vaisseau Protet, qui y fit débarquer les marins de la *Jeanne d'Arc.*

La population dominante de cette région est composée de Ouoloff Lébous qui pratiquent la pêche sur toute la Côte. Depuis notre installation dans la presqu'île, suivie en 1859 de la création d'un grand port d'escale à Dakar, ces indigènes se

sont groupés en une collectivité dénommée « collectivité Lébou » dirigée par un Sérigne, élu par les chefs de village ou de quartier.

Le nouvel élu est prévenu par le chef, de la distinction dont il est investi et un jour est fixé pour la cérémonie. Elle a lieu à l'endroit où les musulmans se réunissent le dernier jour du Ramadan.

Toute la population y accourt, le nouvel élu y arrive en compagnie des chefs porteurs d'un pagne blanc, d'un énorme coran, de mil, de niébés, de poisson.

Le pagne blanc est alors placé avec le coran par les chefs, sur la tête du futur Sérigne. La foule se disperse ensuite et le nouveau Sérigne est alors conduit dans une maison appartenant à la famille Taïr Fall où il demeure 3 journées entières.

La foule vient le chercher après ce délai pour le conduire chez lui.

Ces cérémonies donnent lieu à de grandes réjouissances, pendant lesquelles des bœufs et moutons sont tués en l'honneur du Sérigne qui tient table ouverte pendant huit jours.

RÉGIONS DE L'INTÉRIEUR

Baol.

Le Baol, placé précédemment sous l'autorité du Teigne, a la forme d'une ellipse; limitée au Nord, par le Cayor; à l'Ouest, par les provinces Sérères et la région des Diobas; au Sud, par le Sine et à l'Est, par le Ferlo. La presque totalité du sol de cette région est formée de sable; son ensemble est plat avec des plissements dont l'origine semble se rattacher aux mouvements sismiques qui ont contribué à la formation du Cap-Vert, de l'île de Gorée et des roches tertiaires de la région de Dakar.

On doit rechercher l'étymologie du mot Baol dans le Baouane des Mandingues, « le fleuve où l'eau coule ». Cette définition laisse supposer que la rivière Sine arrosait précédemment cette région.

D'après la tradition, les Socés ancêtres des Sérères, furent les premiers occupants de la région du Thiépe. Leurs chefs prirent le titre de Lamane encore en usage : en langue sérère, le « seul possesseur du pays ».

Le Teigne du Baol était choisi parmi les membres des familles royales et nommé par les chefs de province sur la proposition du Diaraf Baol, personnage important, nommé par le roi et prenant place immédiatement après lui dans la hiérarchie. Le Diraf devait être choisi en dehors de la famille ou des alliés du Teigne; il devait être de condition libre.

Les autres chefs avaient chacun le commandement d'une province.

Ils étaient nommés par le Teigne et prenaient rang dans l'ordre suivant :

Le Thialaw, chef de la province du Guéoul; il devait être noble du coté maternel et fils, frère ou neveu du Teigne;
Le Bardiack, chef du Diack;
Le Baye Bayar, chef du M'Bayar;
Le Bour Goye;
Le Lamassas ou N'Dadène;
Le Thidiar, chef du Sambé;
Le Bour Sine Lâ;
Le Fara Lambaye, chef du village où résidait le Teigne;
Le Fara Kaha, chef de la province de ce nom rattachée actuellement au Diack;
Les Dialiguès, chef des Peulhs des provinces du Kaël et du Kontor;
Le Fara Thiépe;
Le Bour Badan;
Le Bour Saw;
Le Bour Dièghem;
Le Sakhsakh Sandock.

Sine.

Le Sine principalement peuplé de Sérères fétichistes est situé au Sud du Baol et s'étend jusqu'au Saloum. Ce petit pays à population très dense, dirigé jusqu'en 1924, par un Bour, est une principauté démembrée du royaume du Saloum, son voisin. Avec cette dernière région il a fait partie de l'ancien empire des Ouoloff, dont le chef était le Bourba Djolof.

Le Saloum était à ce titre un pays ouolof, mais toute la partie située au Sud de la rivière Saloum a été envahie par les Mandingues, qui y ont formé l'ancien état de Barre, sur a rive droite de la Gambie.

Le Bour Sine était un roi absolu, appelé au pouvoir par droit de naissance. Nul ne pouvait être roi du Sine s'il n'était Guélouar, c'est-à-dire issu d'une princesse royale qui prenait, lorsque son fils régnait, le titre de Linguère (reine mère). L'hérédité dans la famille royale du Sine se transmettait aussi par les femmes.

Après le Bour venait, dans l'ordre hiérarchique, le Boumi, héritier présomptif, et après celui-ci, le Khalas, deuxième héritier.

Antérieurement à notre intervention le Bour ne pouvait prendre pour femme une Guélouar (princesse du sang), car l'homme marié dans ces conditions ne pouvait avoir d'autres femmes. La princesse de ce rang restait entièrement maîtresse de ses actes et n'aurait toléré de rivales à ses côtés, qu'à la condition pour ces dernières de devenir ses servantes et d'abandonner leurs biens.

Les prérogatives des princesses Guélouar étaient immenses. Elles pouvaient épouser qui leur plaisait et divorcer à leur aise. Même en dehors du mariage, le fruit d'une liaison, même passagère, n'en était pas moins Guélouar et si c'était un garçon il pouvait prétendre à la couronne du Sine.

Le Bour ayant le droit d'épouser autant de femmes qu'il lui plaisait ne pouvait donc épouser une princesse de son sang sans diminuer son prestige.

La constitution du Sine plaçait auprès du Bour les dignitaires ci-après dénommés :

Le grand Diaraf (chef des hommes libres), un Diaraf Ouoloff et un petit Diaraf, lieutenant du grand Diaraf.

Un grand Farba, commandant les contingents du Bour.

Un Farba Birkeur (Farba de la cour), maître de cérémonies, éducateurs des jeunes princes.

Des titulaires d'emploi de moindre importance, qui n'étaient pas comme dans le Saloum des conseillers, pouvant au besoin mettre le souverain en échec, mais au contraire de fidèles serviteurs se donnant le titre de Diami Bour (captifs de la couronne).

En dehors des Guélouar hommes et femmes, l'aristocratie du Sine se composait encore des Domi Guélouar, fils de Guélouar et de femmes libres, des frères et sœurs de père de Guélouar.

Cette aristocratie formait ce qu'on appelait la caste des grands N'Diambour. Ils exerçaient des commandements de provinces ou recevaient en apanage un ou plusieurs villages Sérères, dont ils touchaient les redevances.

Ils prenaient donc le titre de Bour Sandiguey, Sarsah et Lamin. Ils étaient tenus d'entretenir un certain nombre de tiédos et de chevaux.

Le Bour Sine, grand chef des tiédos, déléguait ses pouvoirs au grand Farba. En cas de lutte entre deux princes rivaux ou de guerre sur un territoire voisin, tous les tiédos sans exception étaient tenus d'y prendre part. Les Sérères et les Peulhs restaient en dehors de ces mouvements. Ils n'avaient à prendre les armes qu'en cas d'invasion.

Saloum.

Le Saloum est limité au Nord, par le Djoloff et le Sine; au Sud, par le Niom et le Rip; à l'Ouest, par l'océan Atlantique et à l'Est, par le Niani.

Cette région est habitée par des Ouoloff, des Sérères, des Peulhs, des Toucouleurs, des Bambaras et quelques Maures.

Le Saloum avant son annexion à la Colonie du Sénégal était un royaume démembré de l'empire ouolof.

Il fut, dans la partie située au Sud de la rivière Saloum, envahi par les Mandingues qui y formèrent le pays de Barr ou Barra, sur la rive droite de la Gambie.

Le Saloum tire son nom du bras de mer qui le traverse dans sa partie médiane de l'Est à l'Ouest. Cette dépression longue de plus de cent kilomètres permet l'accès des bateaux de commerce jusqu'à Kaolack.

Pays généralement plat et planté d'une petite futaie épineuse; le Saloum possède un sol sablonneux favorable à la culture de l'arachide qui est très développée dans cette région.

On y rencontre des « tannes » constitués par de vastes dépressions couvertes d'eau pendant la saison des pluies et d'efflorescences salines pendant la période de sécheresse.

Le Saloum, après avoir reçu le Sine en amont de Foundiougne, sur la rive droite, se jette dans l'Océan à la pointe de Sangomar par un delta formant de nombreuses îles marécageuses et couvertes de palétuviers.

Le Saloum ainsi que le Sine était placé sous l'autorité

d'un Bour assisté du même personnel que son collègue de Diakhao et jouissant des mêmes prérogatives.

Le Bour Saloum était désigné dans les mêmes conditions que son voisin du Sine et devait également être un Guélouar. A vrai dire les familles royales du Sine et du Saloum étaient alliées et de même origine.

Niombato.

Formé de plusieurs îles et d'une bande de territoire que bordent à l'Ouest les canaux Bandiallah et Djinnak, le Niombato (Niom dans l'eau) est limité au Nord, par la rivière Yombas, qui sépare ces îles de celles du Gandoul (pays de l'eau en langue sérère) et un petit marigot au Sud de Sokone ; à l'Ouest, par l'océan Atlantique ou plus exactement par l'estuaire de la Gambie ; au Sud, par la partie de l'ancien royaume de Niom, devenu territoire anglais ; à l'Est, par le Niom français et le Diafé-Diafé (province du Bas-Saloum).

Dans ses grandes lignes, ce pays présente à peu près l'aspect d'un losange irrégulier dont le grand axe serait orienté Nord-Est et Sud-Ouest et aurait environ 30 kilomètres de longueur.

Le sommet de l'angle Nord, du l sange se trouverait vers Sokone, Béteny serait le sommet de l'angle Ouest, le sommet Sud, se trouverait près de Djinnak et le petit village de Nema serait compris dans l'angle Est. La largeur de la bande de terrain confinant au Saloum peut varier entre 10 et 15 kilomètres.

Le canal Bandiallah et son affluent le Djinnak, sont les artères fluviales de cette région. De nombreux canaux s'embranchent, en outre, à droite et à gauche sur Bandiallah et forment autant d'îles dont les plus vastes sont celles de Béteny et de Thill.

Une seule de ces îles est habitée, celle de Béteny ; les autres constituent pour les habitants des terrains de culture, des paturages et surtout des rizières. Toutes ces îles sont bordées de haies de grands palétuviers.

A l'exception de Béteny, les villages du Niombato, sont construits sur la terre ferme en arrière de la rive orientale du Bandiallah qu'ils dominent et avec lesquels ils communiquent par d'étroits canaux qui courent au travers des palétuviers formant de capricieux méandres.

La partie du Niombato située en terre ferme est formée d'une assise de roches ferrugineuses affleurant en maints endroits, recouverte d'une couche sablonneuse.

Depuis Sokone, le terrain s'élève en une pente douce qui va en s'accentuant jusque vers Sangaka. De ce point, jusqu'au village de Nema, il forme un plateau légèrement mouvementé dont le relief en dessus du Bandiollah varie entre 10, 15 et 20 mètres. Depuis Néma, il va en s'abaissant jusqu'à Djinnak.

La population du Niombato est composée de Sérères convertis à l'Islam et de Socés (Mandingues), qui, venus pour se livrer à la culture, s'y fixèrent définitivement.

Jadis, le Niombato faisait partie du royaume de Niom et avait un Bour qui payait tribut au roi du Saloum. Quand Ma Ba s'établit à Nioro et qu'il eut rassemblé des forces suffisantes pour se mesurer avec les habitants du Saloum, il dirigea d'abord ses coups sur le pays de Niom, dont il s'empara d'autant plus facilement que déjà les Socés musulmans y étaient établis comme cultivateurs.

Ma Ba conquit ce pays et le partagea entre des chefs choisis par lui.

L'attitude insolente de Saër Maty, successeur de Ma Ba, motiva en 1887, notre intervention dans ce pays. Vaincu par la colonne du Rip, il s'enfuit en Gambie et son lieutenant Fodé Marom, craignant des représailles de notre part le suivit dans cette colonie étrangère et plaça son pays sous le protectorat anglais. Cette région fut soumise à notre autorité par la convention franco-anglaise de 1889.

Rip :

Le Rip, enclavé entre le Niombato et la Gambie anglaise est limité :

Au Sud, par le parallèle 13° 35' 36", qui le sépare de cette dernière colonie; cette ligne a été matérialisée sur le terrain par la commission internationale de délimitation de 1891 (1);

A l'Est, au Nord et à l'Ouest par la province du Saloum (régions du Kayemdi et du Damen) et les districts du Niom-

(1) La frontière Nord, part de Prégui, passe entre Gapak et Soucota, au Sud de N'Démen, puis s'infléchit vers le Sud et atteint la Gambie au Sud de Kaour (canton de Pakala).

bato, la région du Rip forme une bande de terrain étendue de l'Est à l'Ouest, sa plus grande longueur est de 155 kilomètres entre le pilier de M'Bayen et le puits de N'Goul N'Goul ; sa plus grande largeur de 45 kilomètres entre les agglomérations des Guissa (Niom) et le parallèle 13°, 35', 36".

Ce pays constitue une vaste plaine très peu élevée au dessus du niveau de la mer, sans système orographique ou hydrographique bien déterminé. On y distingue à peine les dernières ondulations du bassin de la Gambie (25 mètres d'altitude). Entre ces légères éminences qui peuvent être ramenées à trois lignes principales, sans orientation bien déterminée, se trouvent des dépressions autrefois marécageuses, très peu sensibles également et que l'on peut dénommer marigots, bien qu'elles soient complètement asséchées pendant la saison sèche.

Les deux dépressions de terrain les plus importantes de cette région sont celles du Bas-Bolon et du Miniminian orientés à peu près Nord-Sud et dirigeant, tant sur la Gambie que sur le Saloum, des ramifications nombreuses.

La population de cette région est représentée pour moitié environ par la race Oulof, l'autre partie comprend des Peulhs en majorité, des Toucouleurs, des Mandingues, des Sérères et des Sarracolés.

Jusqu'en 1903, le Rip à formé avec le Niom, le Sabach. Sandial, le cercle de Nioro. Depuis cette époque cette circonscription a été rattachée au cercle du Sine-Saloum dont elle forme une subdivision.

A la fin de la domination Mandingue le territoire était divisé en un grand nombre de petits états indépendants les uns des autres dont les chefs étaient toujours en lutte : le Bour Paos, le Bour Coular, le Bour Badibou, le Bour Dramé, etc.

En 1861, la conquête de tout ce pays par Ma Ba, apporta l'unité à ces principautés en les plaçant sous la domination Ouolof.

L'œuvre de ce conquérant, qui avait établi son chef-lieu à Nioro, dura sous ses successeurs Mamout N'Dari et Saër Maty jusqu'en 1887, époque à laquelle les essais de reconstitution de l'empire de Ma Ba, tentés par Saër Maty, ayant paru dangereux, le Lieutenant-colonel Coronnat, établit les poste de Nioro dans l'ancien tata de Ma Ba, et signa le traité du 14 mai 1887, qui nous établissait dans le pays.

Cet acte ne laissait à Mamout N'Dari qu'une partie de ses territoires et la région qui prit le nom définitif de Rip ; il attribuait à Omar Kodia et Biram Cissé, qui nous avaient aidés comme auxiliaires et chef de bandes, le Niom et le Sobach Sandial, détachés à leur intention de l'ancien Badibou.

L'arrangement international du 15 août 1889, par suite de la délimitation des zones d'influence française et anglaise, enleva au Dramé, au Rip et au Sabach Sandial, une partie de leur territoire.

Cette convention à été complétée par les travaux de la commission de 1891, déterminant l'emplacement du paralléle 13°, 35', 36".

Niom.

Le Niom est limité par le Rip, le Saloum, le Niombato et le parallèle frontière. Il est arrosé par le Miniminian, affluent de la Gambie, qui le partage en deux parties. Près de Coutango, cette rivière coule du Nord au Sud et sert de frontière entre le Rip et le Niom, jusqu'à la Gambie anglaise ; de Coutango à Guissa et Djilikhar, la limite entre ces deux régions est conventionnelle.

Sans homogénité géographique, le Niom présente le même caractère au point de vue ethnographique, sa polulation est composée de Ouolofs, Toucouleurs, Peulhs, Malinkés et Sarracolés qui n'habitent que la région Nord-Est, la partie Ouest formant une vaste étendue désertique jusqu'à l'Océan. La région Sud de cette contrée très arrosée, est couverte d'une végétation puissante.

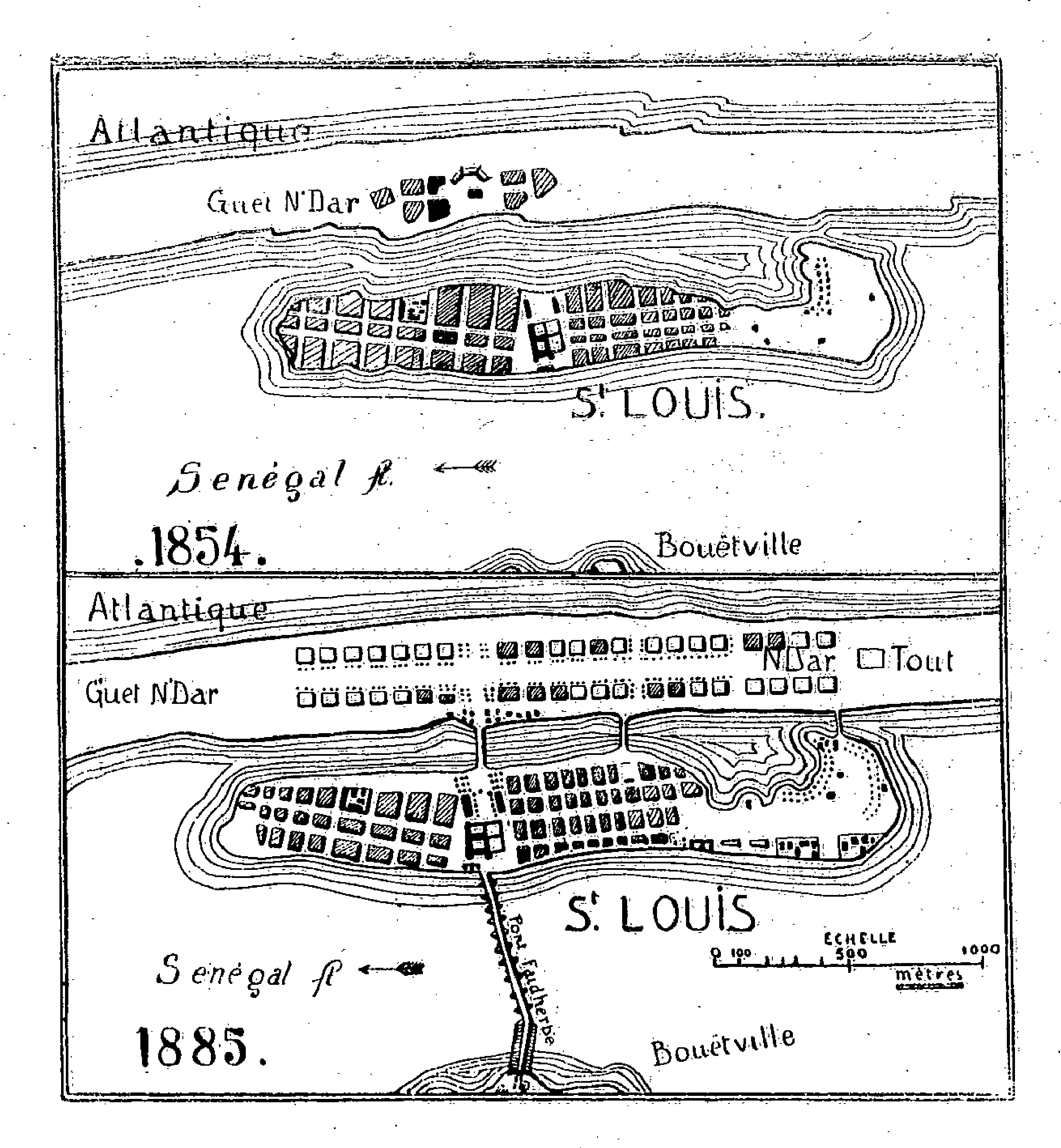
Les difficultés de communication résultant de la profondeur des gués nuisent à son peuplement.

Cette considération permet de comprendre pourquoi la population du Niom est restée longtemps en dehors de notre influence.

Sabach Sandial.

Le Sabach Sandial est formé par une bande de terrain de largeur variable qui s'étend le long du parallèle 13°, 35', 36", depuis la limite du Dramé jusqu'au pilier de M'Bayen. Elle est bornée par le Rip, au Nord ; la Gambie anglaise, au Sud, le Saloum, à l'Est, et le Dramé, à l'Ouest.

La population du Sabach Sandial est peu homogène, bien



Plans de Saint-Louis 1854, 1885.

L'île de Saint-Louis en 1854, comprenait peu d'habitations en dehors des immeubles administratifs et militaires.

Faidherbe consacra tous ses soins à son organisation, y fit construire des quais destinés à la garantir des inondations et, le premier, se préoccupa d'assurer son alimentation en eau potable.

Sous son administration, cette ville s'étendit entre le fleuve et la mer au quartier de Guet N'Dar, qui est actuellement un des plus agréables à habiter pendant la saison chaude.

Saint-Louis fut relié ensuite à (la grande terre) par un pont de bateaux qui a été remplacé par un pont métallique de 511 mètres de longueur comportant une travée tournante.

que composée presque uniquement de Ouolofs et de Peulhs ; l'élément Toucouleur y est peu dense.

Ces races ont peu de contac entre elles.

Dramé.

Ce pays de peu d'étendue est placé à l'Ouest du Sandial dont il est limitrophe et dont il fait partie géographiquement ; tandis qu'il est séparé du Rip par un marigot désséché d'un kilomètre de largeur constituant la dernière branche du Bas-Bolon, il est limité au Sud, par la Gambie anglaise.

L'arrangement du 15 août 1889 a attribué la plus grande partie de cet état à la colonie anglaise voisine.

Ouli.

Le Ouli confine au Nord, au Kalonkadougou ; à l'Est, au Tenda ; au Nord-Est, au Ferlo Boundou et au Dieka ; à l'Ouest, au Sandougou. Il est borné au Sud, par la Gambie qui le sépare du Kantora. Sa superficie peut être évaluée à 360 kilomètres carrés environ.

Son sol, de même nature que celui de toute la région dite Niani Ouli et qui comprend les pays ci-après décrits, est argileux, latériteux et sablonneux. L'argile se rencontre dans cette partie de la colonie aux abords des marigots et aux emplacements des mares d'hivernage. La latérite et le sable alternent dans une telle confusion qu'il est assez difficile de déterminer la nature de chacun de ces terrains.

Au point de vue hydrographique, la région du Niani Ouli appartient au bassin de la Gambie. Ce fleuve, qui forme au Sud sa frontière naturelle, reçoit tous les marigots qui l'arrosent.

Les plus importants de ceux-ci sont le Sandougou, le Niériko, le Niocolo Koba et le Birako.

Le Ouli est habité par des Malinkés, des Ouolofs, des Peulhs et des Sarracolés.

Les Ouali ou Oualiabés qui commandent dans ce pays habitaient autrefois le Boundou sur les deux rives de la Falémé, aux environs de Tamboura et de Sansanding. Ils émigrèrent dans cette région pour se soustraire aux pillages et aux tracasseries des Almamys et s'installèrent dans le Ouli dont ils chassèrent les premiers habitants. D'autres familles du Boundou vinrent les rejoindre et c'est ainsi que

nous trouvons dans ce canton des Camaras, des Dampas, des Barnés, des N'Dao Nanki, Guilé, Néri, Diata, etc...

Une diversité identique est à constater dans l'ethnographie de cette partie de la colonie. La population y est composée de toutes les races du Sénégal et du Soudan voisin : Ouolofs, Toucouleurs, Peulhs, Mandingues, Sarracolés, quelques Coniaguis et Laobès.

Dans les provinces orientales du cercle de Tambacounda (Damentan, Gamon, Tenda), l'élément Mandingue domine. Il forme les sept huitièmes des habitants et les Peulhs l'autre huitième.

L'absence de tout élément dominant parmi les habitants du Niani Ouli a nui à la tradition locale. On ne peut donc déterminer les événements dont il fut le théatre préalablement à notre venue. On peut seulement supposer que les mouvements de population qui se sont produits dans tout le Sénégal sous la poussée des migrations venues du Sud ont également eu leur répercussion dans les cantons du Niani Ouli.

Notre installation dans ce pays date de 1898. Elle a eu lieu sans contrainte de notre part. Ce fait peut étonner si l'on considère qu'une colonne anglaise venue vers 1840, dans le Niani Ouli et le Kalonkadougou fut obligée de se retirer devant l'opposition marquée de la population et abandonna dans sa retraite 5 canons actuellement installés dans la cour de l'ancien poste de Maka.

Niani.

Le Niani d'étendue à peu près égale à celle du Rip, est limité à l'Ouest, par le Saloum ; au Nord, par le Saloum et le Boundou ; à l'Est, par le Ouli et au Sud, par la Gambie anglaise.

La population est Ouolof et musulmane dans la région de Sine, Mandingue et fétichiste à Coungheul, Lampour et Niania ; Bantang, Macagny et Salhé, forment chacun un groupe de trois villages Toucouleurs, Peulhs et Ouolofs.

Du côté de Koussoulan les quatre races se rencontrent à peu près également. Les Peulhs du Fouladougou émigrent volontiers dans le Niani où ils se sentent plus indépendants. Les Mandingues du Nord sont grands chasseurs, ceux du Sud sont plutôt cultivateurs.

Le passage de Mahmadou Lamine dans cette région lors de sa fuite devant les troupes de Galliéni, s'est surtout fait sentir dans la région de Coungheul. L'abandon des cultures ruina le pays pendant quelques années.

Le Niani est un pays plat avec, au Nord, quelques accidents de terrain formant la ligne de partage des eaux entre le Saloum et la Gambie.

Les principaux cours d'eaux arrosant ce pays sont : le Niania-Bantang, très profond en hivernage, et la rivière Countiaw sur laquelle se trouvent les escales de Oualia, Countiaw et Saho.

Dès son annexion au Sénégal par l'arrangement international du 15 août 1889, délimitant dans le bassin de la Gambie, les zones d'influence franco-anglaise, le Niani fut administré par Mandiaye Ba, fils de Mamout Dary. Cette région fut placée à la même époque avec le Sandougou, le Ouli et le Nettéboulou sous la direction du commandant de Nioro.

Sandougou.

Le Sandougou est borné au Sud par la Gambie, qui le sépare du Fouladougou au Sud-Est par le marigot de Maka Doua qui le sépare du Ouli et à l'Est par une ligne fictive formant sa limite avec ce dernier canton ; au Nord, et à l'Ouest, par la rivière Sandougou.

Le régime hydrographique de cette région est à peu près identique à celui du Ouli et appartient au bassin de la Gambie. Il est représenté par la rivière Sandougou.

Ce pays est peuplé de Malinkés, de Peulhs, de Sarracolés, de Ouolofs et de Toucouleurs.

Kalonkadougou.

Le Kalonkadougou, pays de peu d'étendue, affecte la forme d'un parallélogramme incliné dans la direction Nord-Est, Sud-Ouest. Cette région comparativement peu peuplée confine au Nord, au Ferlo Fouta et au Fouta Toro ; à l'Ouest, au Niani ; au Sud, au Niani, Sandougou et Ouli et à l'Est, au Ferlo Boundou. Il est séparé de ces pays par de vastes plaines, désertes pendant la saison sèche et fréquentées par les Peulhs pasteurs pendant la saison d'hivernage.

Ce pays formé par un vaste plateau d'argiles alluvionnaires ne possède pas de cours d'eau. Comme les régions qui

l'avoisinent, le Kalonkadougou est habité par des Malinkés, des Peulhs et des Ouolofs.

Tenda et Gamon.

Le Tenda et le Gamon forment un groupement borné au Sud, par la Gambie; à l'Est, par le Niocolo Koba, affluent de cette rivière; au Nord, par une ligne allant du Niocolo Koba aux environs de Gamon.

Le Tenda est séparé au Sud, du Damentan par la Gambie.

Il confine à l'Ouest au Diaka et au Ouli; au Nord, au Diaka et au pays désert qui le sépare du Tiali et à l'Est et au Sud-Est, au Badon.

Le Tenda, le Gamon et le Damentan réunis sous la dénomination de « provinces orientales » forment une région bornée au Nord, par le Boundou; à l'Est, par les régions de Belcdougou du Badon et des Bassaris; au Sud, par la frontière de la Gambie anglaise et à l'Ouest, par la Casamance et le Nettéboulou.

Les marigots et rivières arrosant cette contrée sont tributaires de la Gambie qui reçoit le Niocolo Koba et la rivière Balé à environ 30 kilomètres du confluent du Niocolo Koba.

La plus grande partie de la population est Malinké.

Damentan.

Le pays de Damentan, qui commence a être mieux connu par la suite des essais cotonniers qui y sont tentés depuis quelques années, est limité au Nord, par la Gambie; à l'Ouest, par la rivière Grey ou Koulountou et une partie de la branche descendante du grand coude que forme la Gambie en face du Tenda; au Nord-Est, au Sud et à l'Est, par le marigot de Nomandi. Il confine au Nord, au Tenda et au Ouli, dont le sépare la Gambie; à l'Ouest, au Kantora; au Sud, à la région Papady et de Toumbin et au Sud-Est, au pays des Coniaguis.

La Gambie, dans sa traversée du pays de Damentan, est navigable en toute saison pour les embarcations de faible tonnage. Le Koulountou où rivière Grey offre le même régime. De nombreux marigots arrosent ce pays. ce sont les marigots de Sambaïa, de Boufé Na-Kolon, de Konkou Oulou Boulo, de Samasindio et de Balidario, tributaires du Koulountou dans sa partie Ouest et les marigots de Niantafara, de Mahéré, de Eamboulo, de Filandi, de Nomandi, dans les régions Sud. Le Nomandi sépare le Damentan du pays Coniagui, tous ces marigots se déversent dans la Gambie.

La population du Damentan peu dense est formée de Sarracolès et de Toucouleurs, venus du Boundou.

Kantora.

Le Kantora situé sur la rive gauche de la Gambie est un pays à peu près désertique, dont les limites sont formées au Sud, par une ligne fictive le séparant du Fouladougou; à l'Est, par la Gambie et le Koulountou où rivière Grey qui le séparent du Damentan. Au Nord, la Gambie le sépare du Ouli jusqu'aux environs du village de Tambacessé; à l'Ouest, il est séparé ainsi qu'au Sud du Fouladougou par une ligne, qui partant de la Gambie entre Piraï et Tambacessé passerait non loin de Cissé-Counda pour de là se diriger à l'Ouest jusqu'à la rivière Grey ou Koulountou.

Le Kantora appartient au bassin de la Gambie et son système hydrographique est représenté par le marigot de Suisma, dont la branche principale passe à Oualiba-Counda, le marigot de Fania qui débouche dans la Gambie non loin de Yabouteguenda, le marigot de Soubasouto, dont l'embouchure est située à deux kilomètres du précédent, les marigots de Konkou, de Médina, de Demba Sausan, de Tabali. Non loin de l'extrême pointe du grand coude que forme la Gambie dans le voisinage du marigot de Tabali, se trouve l'embouchure du marigot de Canafoulou et enfin à quelques kilomètres le Koulountou ou rivière Grey.

Ce pays est habité par les Malinkés, les Peulhs, les Sarracolés et quelques Ouolofs venus du Boundou.

RÉGION DE LA HAUTE-GAMBIE

La région de la Haute-Gambie n'a pas participé à la formation du Sénégal moderne.

Bien que ce territoire soit resté étranger aux évènements qui ont contribué à ce résultat, il paraît cependant justifié de fournir à son sujet les mêmes renseignements que sur les autres contrées composant la colonie.

Ce pays, formé des provinces du Dentilia, du Niocolo, des Bassaris, du Badon, du Bélédougou, du Sirimana et du Bafé, est borné au Nord, par le Tenda, le Gamon et le Boundou; à l'Ouest, par le Damentan, le Niocolo koba, jusqu'à son embouchure, la Gambie et le marigot Sermetti; au Sud, par une ligne partant des sources de la rivière Mitji et se prolongeant

par le cours du Tianguel Malal jusqu'à la Gambie, la Guinée française et à l'Est, par le Soudan français (région de Satadougou, de Bafoulabé et de Kayes).

Le sol de cette région est riche en gisements aurifères, exploités depuis une vingtaine d'années par des sociétés européennes. Les indigènes récoltent la poudre d'or et les pépites, en lavant les sables des riviéres et la terre de certaines petites collines de l'intérieur; ces travaux sont pratiqués pendant la saison séche.

Le travail dans les placers s'exécute au moyen d'un épieu de 0^m 75, terminé par un épais fer de lance; la terre est transportée avec des calebasses ou des paniers. Le forage est effectué par les hommes qui creusent le sol, la terre est enlevée par les femmes. L'orifice des puits représente généralement un carré de 0^m 75 de côté; les parois sont un peu obliques de façon à permettre tous les 0^m 75, environ l'aménagement d'un rebord sans diminuer la largeur du puits.

Le lavage de la terre aurifère comporte une série d'opérations minutieuses. Il se pratique dans une calebasse dont l'intérieur a été noirci au feu, et rempli de deux tiers environ de terre et d'un tiers d'eau. Il est effectué à la main et a lieu à trois reprises.

Dans la région de la Falémé, les indigènes creusent des trous atteignant parfois 1^m50 et ce procédé d'extraction de l'or est plus pénible que celui des placers de l'intérieur. Les trous sont souvent remplis d'eau rendant le forage plus difficile. La recherche de l'or dans la Falémé ne commence guère avant le mois de mars, époque des plus basses eaux, et se termine vers le milieu de juin.

Les races habitant la région de la Haute-Gambie sont représentées par les Malinkés, les Diakankés, les Peulhs venus du Fouta-Djallon et les Bassaris originaires du pays Mandé (Soudan français).

A l'exception du Niocolo relevant du Fouta Djallon (Guinée française), les provinces du cercle actuel de la Haute-Gambie dépendaient avant 1900, du Soudan français (cercle de Satadougou).

La constitution géologique du sol de cette contrée est la même dans toutes ses parties; on y trouve la latérite, les quartzs, les grès et les schistes.

Le système hydrographique y est représenté par les bassins de la Gambie et de la Falémé,

Il se compose des rivières ci-après : le Tiokoye, le Termess, le Tembafou, le Diaguin, le Coumboutourou, affluents de la Gambie, le Niocolo-Koba, le Tiokou, le Sermetti, le Tembafon, le Daléma, le Dalongouma et le Diallé, affluents de la Falémé.

Le Dentilia.

Le Dentilia est limité au Nord, par une ligne partant à environ 5 kilomètres du Gandoko, pour aboutir en direction Sud-Est au marigot de Séniébouliko. De ce point elle se dirige au Sud-Est jusqu'au Dalémako, à environ 15 kilomètres de la Falémé. Elle suit ensuite le cours de ce marigot pendant 20 kilomètres jusqu'à 3 kilomètres environ au Nord du village de Candaïna. De ce point elle suit le marigot le Kobaliko en direction Ouest; elle prend la direction Nord à environ une vingtaine de kilomètres de la Gambie jusqu'à la dépression des Temodalla qu'elle quitte pour aboutir à l'Est du marigot de Sandoundou.

Le Dentilia a un système hydrographique restreint représenté par le Séniebouli-Ko(1), le Sacodofi-Ko, le Fao Fao Kò, le Badanbali-Kò, le Dalèma Kò, le Kobali Ko; le Daguiri Ko et le Kamountourou Ko, le plus important de tous.

La population est composée de Malinkés, les Dialankés y sont fort peu nombreux.

Niocolo.

Le Niocolo est limité au Nord, par la Gambie; au Nord-Est, à l'Est et au Sud, par une ligne qui allant du gué de la Gambie à Temboroncoto, atteint le Falafi Ko à l'Est et le le Koumountourou Ko au Sud-Est. De ce point elle aboutit au marigot de Daguiri. La limite ouest est également formée par une ligne qui peut être tracée du marigot de Nomandi à celui de Daguiri.

Ce pays confine au Nord et au Nord-Est, au Badon; à l'Est, au Dentilia; au Sud, au Sabé et au Coniagui et à l'Ouest, au Coniagui et au pays de Damentan.

Le Niocolo est arrosé par la Gambie et les marigots ci-après tributaires de cette rivière :

Le Falafi Ko;
Le Bodian Ko;
Le Koumountourou Ko grossi du Samania Ko;
Le Bancoroti Ko;
Le Vandioulou Ko;

(1) Ko, veut dire cours d'eau, rivière en langue Malinké.

Le Daguiri Ko;
Le Kobali Ko;
Le Colongué Ko;
Le Fangoli Ko;
Le Tian Ko;
Le Falagankoli Ko;
Le Mallalivoadia Ko;
Le Saguiri Ko.

Cette région est habitée par les Malinkés, les Diakankés et les Sarracolés.

Coniaguis et Bassaris.

Les pays Coniaguis et Bassaris comprennent la vaste étendue d'environ 4,000 kilomètres de superficie s'étendant au Sud, Sud-Est de Damentan. Ce territoire touche au Nord et au Nord-Est au pays de Damentan; à l'Est, au Niocolo, au Sud, aux pays de N'Dama de Pajady et de Toumbin et à l'Ouest, aux pays de Pajady, de Toumbin et au Fouladougou.

Il est séparé du Damentan par le marigot de Nomandi et du Fouladougou par le Kouloutou.

Ce pays est habité par les Malinkés, les Peulhs et les Coniaguis. Par contre le pays voisin des Bassaris n'est peuplé que par des indigènes de cette race.

Badon.

Le Badon est limité au Sud, par la Gambie; à l'Ouest, au Nord et au Nord Est, par le Niocolo Koba, qui forme sa frontière naturelle; au Sud-Est et à l'Est sa frontière est représentée par une ligne qui, partant de la Gambie à la naissance du Koussini Ko suit une direction Sud-Est jusqu'au Koumountouro Ko, remonte au Nord jusqu'au Sacofodi Ko et oblique vers l'Ouest pour se diriger vers le Niocolo Koba.

Ce pays est arrosé par la Gambie qui reçoit les marigots de Koussini Ko, de Fatafi Ko, de Koroci Koto, de Bamboulo Ko et le Niocolo Koba, alimenté par les marigots de Skadioumou Ko qui reçoit le Fabilo Ko et le Koumounboulou Ko.

La population de cette région a eu à souffrir du voisinage des Almamys du Fouta-Djallon qui s'y livrèrent à de fréquentes razzias. Elle est formée exclusivement de Malinkés.

CHAPITRE II

TRAITÉS

Jusqu'en 1920 (décret du 4 décembre), les régions du Sénégal étaient dénommées : « Pays de Protectorat ». Notre installation dans ces régions procède des divers traités énumérés ci-après.

Passés avec les chefs ou les principaux notables, ces actes, au début, constituaient plutôt des traités d'alliance sans aucun esprit de domination de notre part. En dehors des clauses particulières motivées par les circonstances, ils garantissaient l'organisation politique, la religion, les usages, les institutions, les mœurs et les lois des pays contractants qui, eux, n'étaient tenus qu'au respect des conventions consenties. Ces traités étaient destinés à assurer la sécurité de notre commerce, le respect des biens de nos nationaux et de nos sujets, et stipulaient, par voie de compensation, la perception de certaines redevances sur le bétail et les produits exportés au profit des chefs signataires.

Les rapports ainsi établis entre nous et les habitants du Sénégal se sont modifiés avec le temps.

L'évolution de la Colonie, ses nécessités économiques et administratives, ont rendu caduques les clauses et conventions de ces traités.

Les buts envisagés au moment de leur conclusion sont atteints, nos alliés sont devenus nos sujets et les divers pays groupés sous notre autorité, par ces actes, ont trouvé leur unité sous notre tutelle bienfaisante.

Il paraît intéressant, à titre documentaire, de reproduire ici deux de ces contrats passés à des époques différentes. Leur lecture permettra de constater, mieux que ne le ferait un long exposé, la situation du Sénégal au début et à la fin de la pacification.

Traité de paix avec le Fouta.

(15 août 1859.)

Louange à Dieu l'Unique !

Que toutes ses bénédictions accompagnent ceux qui suivent le sentier de la Justice.

Au nom de Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français,

Entre M. L. Faidherbe, colonel du génie, officier de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal, d'une part, et l'Almamy du Fouta, en son nom et au nom de ses successeurs, d'autre part, a été conclu le traité suivant :

Article premier. — Les Français déclarent l'Almamy du Fouta, chef responsable envers eux du pays du Fouta proprement dit, ou Fouta central, s'étendant dans l'Est jusqu'à Gaoul inclusivement, et dans l'Ouest jusqu'à Boké inclusivement, dans le principal bras du fleuve et jusqu'à Koïlel inclusivement, dans le bras de l'île à Morfil. Ils reconnaîtront les Almamys régulièrement élus suivant l'usage du pays.

Art. 2. — Le désir des deux parties contractantes est de vivre en paix l'une avec l'autre, afin que l'agriculture, l'élevage des troupeaux et le commerce puissent prendre un grand développement dans leur intérêt réciproque.

Art. 3. — Les relations commerciales se feront sur le pied de la plus parfaite égalité entre les sujets français et les gens du Fouta, sur tout le parcours du fleuve et des marigots, c'est-à-dire qu'on ne fera payer nulle part aux traitants aucune espèce de coutume, impôt, droit de passage ou cadeau quelconque de quelque nature et si minime qu'il soit, de même que, de leur côté, les gens du Fouta pourront naviguer et pêcher librement dans le fleuve et venir commercer dans tous les pays ou établissements français, sans qu'il leur soit demandé aucune redevance.

Art. 4. — L'Almamy fera respecter dans son pays les sujets français et leurs biens, de même que ses propres sujets et leurs biens sont respectés chez les Français.

En cas de contestation entre un sujet de la France et un habitant du Fouta, les deux gouvernements s'entendront pour juger l'affaire.

Art. 5. — Les Français accorderont protection sous leurs forts à leurs alliés du Fouta et feront leur possible pour mettre un terme aux pillages des Maures sur la rive gauche.

Art. 6. — Les Français auront le droit de couper du bois et de l'herbe, sans rien payer, sur les rives du fleuve et du bras de l'île à Morfil, dans toute l'étendue du Fouta.

Art. 7. — Tous les traités antérieurs faits avec le Fouta sont abrogés.

Moi, Moustapha, Almamy actuel du Fouta, j'ai compris ce qui est écrit dans ce traité et l'ai accepté en mon nom et au nom de ceux qui me succèderont comme chefs du Fouta.

Signé : L. FAIDHERBE.

Signé : MOUSTAPHA, *Almamy du Fouta.*

Moustapha ayant été remplacé par Mohamadou, ce dernier a fait connaître son adhésion au traité ci-dessus en ces termes :

De la part de l'Emir El-Moumenin-Mohamadou, au Gouverneur, salut :

Cette lettre a pour but de vous informer que j'accepte moi-même ce qu'ont accepté le Fouta, le Toro et le Damga, qu'il m'en advienne du bien ou du mal, que j'en sois amoindri ou agrandi.

Traité avec le N'Diambour.

(2 Février 1885.)

Entre René Servatius, Gouverneur du Sénégal et dépendances et :

1° Ibrahima N'Diaye, fils de l'ancien Djaraf N'Diambour Maïssa-Cellé; 2° Sérigne-Louga Massemba Diéri; 3° Sérigne-Niomré Birama-Awa ; 4° Sérigne-Maka Biram-Guèye-Bira-Khali; 5° Sérigne Dam Lô; 6° Ardo Ahmadou-Moctar Diallo;

Il a été conclu le traité suivant :

Article premier. — Le N'Diambour forme une province indépendante sous le protectorat et la suzeraineté de la France. Il comprend les cantons actuels de Louga et de Coki. Il est borné au Nord par la province de N'Guick-Mérina-Diop, au Sud par les cantons de Guéoul et de Guet (Cayor) et à l'Est, par le Djoloff.

Art. 2. — Il n'est rien changé aux mœurs, coutumes et institutions du pays, les chefs actuels conservent leurs anciens droits et privilèges. Le Bour N'Diambour promet d'administrer son pays avec justice et de protéger les cultivateurs, les bergers et, en général, les gens paisibles qui vivent de leur travail. Il s'abstiendra de faire piller les villages sous quelque prétexte que ce soit et il les garantira contre tout pillage ; enfin il fera tout son possible pour assurer la prospérité de son pays.

Art. 3. — Ibrahima N'Diaye, fils de l'ancien Djaraf N'Diambour-Maïssa-Cellé, est nommé Bour N'Diambour et le pouvoir est

héréditaire dans la famille des N'Diaye. Chaque transmission héréditaire sera toutefois soumise à la sanction du Gouvernement français.

Art. 4. — Le Bour s'engage à donner toutes les facilités possibles pour la construction du chemin de fer sur son territoire et à fournir, au besoin, des travailleurs qui recevront un salaire et une ration fixés par le Gouverneur.

Art. 5. — Des postes fortifiés pourront être construits par la France sur toute la ligne ferrée, ligne dont la pleine propriété appartiendra à la France.

Art. 6. — La France aura droit de construire dans toute l'étendue du N'Diambour, des routes, des chemins de fer, lignes télégraphiques, postes fortifiés qui seront sa propriété. Le Bour sera tenu de les faire respecter.

Art. 7. — Le commerce est entièrement libre; le Bour N'Diambour fera respecter les commerçants et leurs propriétés; il pourra percevoir les droits habituels de trois pour cent sur les produits du sol et les bestiaux qui font l'objet des transactions commerciales, mais ses percepteurs ne pourront opérer que dans la province de N'Diambour.

Art. 8. — Ardo-Ahmadou-Moctar-Diallo, est nommé chef supérieur des Peulhs du N'Diambour, sous la haute autorité du Bour.

Art. 9. — Gonon est nommé chef des Peulhs établis à Coki et sur tout le territoire à l'Est de ce village. Il relève du chef supérieur des Peulhs du N'Diambour, sous la haute autorité du Bour.

Art. 10. — Samba M'Barka est nommé chef des Peulhs établis à N'Diagne et sur tout le territoire à l'Est de ce village. Il relève du chef supérieur des Peulhs, sous la haute autorité du Bour N'Diambour.

Art. 11. — La limite entre les deux cantons Peulhs de Coki et de N'Diagne, sera fixée par décision du chef des Peulhs du N'Diambour Ardo-Ahmadou Moctar.

Art. 12. — Tout attentat contre la personne ou la propriété de sujets français ou européens habitant ou circulant dans le N'Diambour, sera sévèrement puni. Des arrêtés du Gouverneur détermineront les dispositions pénales ou d'instructions nécessaires à cet effet, ainsi qu'à la conservation des divers ouvrages d'utilité publique établis par les Français.

Art. 13. — Tous les différents entre indigènes continueront à être jugés par leurs chefs et d'après les coutumes du pays. Tout différend civil ou commercial entre un indigène et un sujet fran

çais ou européen sera jugé en première instance par le Bour N'Diambour et en appel, sans frais, ni procédure, par le Gouverneur en Conseil privé.

Art. 14. — Nul ne peut s'établir dans le N'Diambour, ni y entreprendre des travaux d'utilité publique sans l'autorisation du Gouverneur.

Art. 15. — Toutes les questions intéressant les relations entre la France et le N'Diambour et dont il n'est pas parlé dans ce traité seront réglées ultérieurement.

Fait en triple expédition, à Saint-Louis, le 2 février 1885.

Signé : René Servatius, Ibrahima N'Diaye, Bour N'Diambour.

Ont signé comme témoins :

Colonel Wendling, commandant en chef de la colonne expéditionnaire du Cayor; Gabrié, directeur de l'Intérieur; commandant Serval, commandant supérieur de la Marine; Oraison, chef du service Judiciaire; Le Fol, commissaire-adjoint de la Marine, chef du Secrétariat du Gouvernement; Descemet, président du Conseil général; Raymond Martin et Béziat, conseillers généraux, membres du Conseil privé; Rémy, directeur des Affaires politiques; Victor Ballot, commandant du cercle de Saint-Louis; Massemba Diéri, Sérigne Louga; Birama Awa, Sérigne Niomré; Bira Khali, Sérigne Maka-Biram Guèye; Dam Lô, Sérigne Dam; Ardo Amadou Moctar Diallo; Gonon; Samba M'Barkha,

---

TRAITÉS DE PAIX PASSÉS AVEC LES DIVERS ÉTATS INDIGÈNES DU SÉNÉGAL.

I. — Pays de Galam.

Boundou et Bambouck.

12 novembre 1820.

Traité de paix entre les Français et l'Almamy du Boundou.

23 août 1845.

Traité entre M. Thomas, Gouverneur du Sénégal et dépendances

et Saada, Almamy du Boundou. — Concession d'un terrain pour l'établissement du comptoir de Sénoudébou.

18 août 1858.

Traité passé par le lieutenant-colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal et dépendances avec Boubakar Saada, Almamy du Boundou.

18 août 1858.

Traité entre le lieutenant-colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal et dépendances et Bougoul, chef de Farabana et du Niagala, traitant au nom de tous les chefs du Bambouk.

18 août 1858.

Convention spéciale à Kéniéba, conclue entre le Gouverneur du Sénégal, Bougoul, chef de Farabana et du Niagala et Boubakar Saada, Almamy du Boundou.

10 janvier 1887.

Traité avec les chefs du Bambouck qui placent leur pays sous le protectorat de la France.

11 janvier 1887.

Traité avec les chefs du Boundou qui placent leur pays sous le protectorat de la France.

Guoye.

21 septembre 1821.

Traité de paix entre le Tunka de Tuabo et le commandant du poste de Bakel sous les auspices du commandant et administrateur pour le roi du Sénégal et dépendances.

21 juillet 1822.

Traité entre le commandant du poste de Bakel, agissant au nom et par les ordres du commandant et administrateur du Sénégal et dépendances, et Silly, Tunka de Tuabo.

Fixation de la coutume à payer annuellement à Tunka.

30 octobre 1827.

Traité passé entre les membre du Conseil d'administration du poste de Bakel et le Tunka de Galam.

15 août 1837.

Traité passé entre le lieutenant de vaisseau Simon, agissant au nom du Gouverneur du Sénégal, et Samba Congeul dit Samba Coumba, chef de Tuabo.

6 avril 1854.

Convention passée entre le commandant du poste de Bakel et Silly Penda, agissant pour le compte de son père Samba Coumba Diama, Tunka de Guoye. Achat au Tunka d'un terrain situé à Bakel dans la plaine de Guidi M'Palé, et occupé par la mission apostolique de Bakel, au prix de cinq cents francs une fois payé et d'une coutume annuelle. Fixation de cette coutume.

28 août 1854.

Acte de vente au Gouvernement du Sénégal par le Tunka du Guoye de tous les terrains de Guidi M'Palé, ainsi que des versants qui environnent de toutes parts les terrains achetés, moyennant mille francs une fois payés et une coutume annuelle. Fixation de cette coutume.

19 août 1858.

Traité de paix, conclu entre le Gouverneur Faidherbe et Boubakar Soulé, Tunka du Guoye. Cession par le Tunka sans aucune condition de tout le territoire compris entre Bakel inclusivement et la Falémé. Le Gouverneur le reconnait comme roi de la partie du Guoye comprise entre Bakel exclusivement et le Fouta, et lui accorde sa protection.

15 janvier 1887.

Traité avec le Guoye.

II. — **Fouta.**

Damga (1).

15 août 1859.

Traité de paix entre le Gouverneur du Sénégal et Moustapha, Almamy du Fouta.

---

(1) Le Damga et le Toro ont été placés en 1850 sous le protectorat de la France.

10 septembre 1859.

Traité passé entre le colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal et le chef du Damga. Le chef de ce pays se reconnait responsable de son pays envers les Français. Le Damga s'étend depuis Gaoul exclusivement dans l'Ouest jusqu'à Dembacané exclusivement dans l'Est.

9 août 1863.

Renouvellement de la déclaration d'indépendance du Damga vis à vis du Fouta consacrée par le traité du 15 août 1859, et, de la reconnaissance de l'annexion de leur province à la Colonie du Sénégal.

Fouta.

31 mars 1785.

Procès verbal du palabre entre envoyés de l'Almamy du pays des Foulis et le comte de Repentigny, commandant du Sénégal.

13 Floréal an XII (3 mai 1804).

Convention passée entre le citoyen Charbonnié, ci-devant capitaine au bataillon d'Afrique,et Tamsir, ministre de l'Almamy.

4 juin 1806.

Traité de paix conclu entre le commandant du Sénégal et le pays de Fouta, traité confirmé par l'Almamy Younoufa.

31 août 1830.

Traité conclu par le commandant Brou, Gouverneur du Sénégal et dépendances avec le Lam et les principaux chefs du Toro.

3 août 1834.

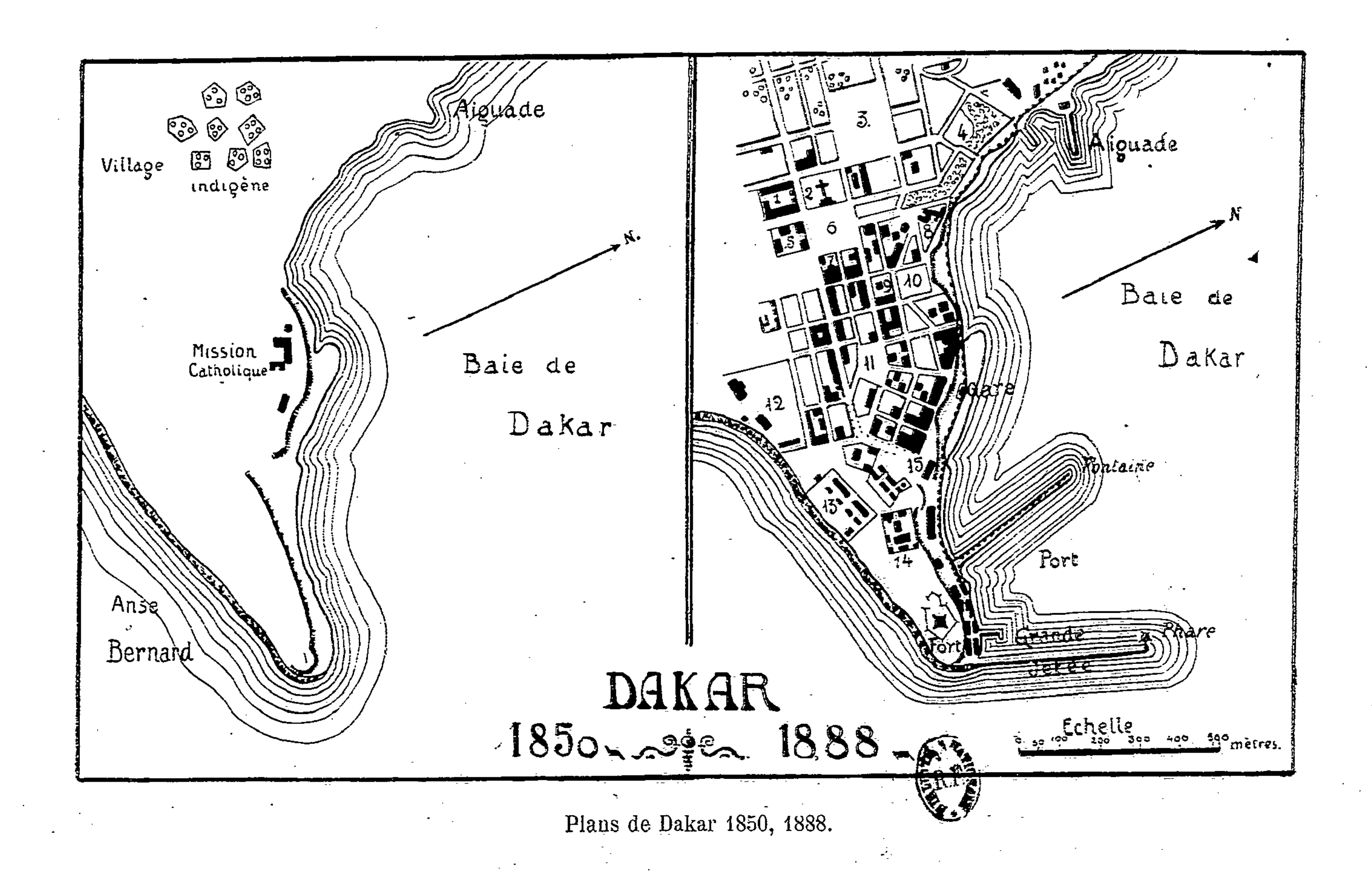
Convention passé entre le Gouverneur du Sénégal et dépendances et Ibra Eliman M. Bolo et l'Alcaty du pays du Fouta.

10 mars 1837.

Traité de paix conclu entre le Toro et le Oualo sous les auspices du Gouverneur du Sénégal et dépendances.

18 juin 1837.

Traité entre le capitaine Caille, représentant le Gouverneur du Sénégal et dépendances et l'Almamy du Fouta.



Plans de Dakar 1850, 1888.

20 juin 1837.

Convention entre le capitaine Caille, représentant le Gouverneur du Sénégal et dépendances et les principaux chefs du Toro.

10 juillet 1840.

Traité passé entre le capitaine Caille, représentant le Gouverneur du Sénégal et dépendances, et Abdoul Tamsir et les principaux chefs du Fouta, revêtus des pouvoirs de l'Almamy.

7 octobre 1841.

Traité entre le commandant Montagné de la Roque, Gouverneur du Sénégal et dépendances, et Abdoul Tamsir, revêtu des pouvoirs de l'Almamy du Fouta.

24 juillet 1844.

Convention passée entre le Gouvernement français, représenté par le commandant Caille, agissant au nom du Gouverneur du Sénégal et dépendances, et l'Almamy Baba Ly et les principaux chefs du Fouta.

24 avril 1846.

Tout bâtiment, quel que soit son tonnage ou son propriétaire, qui sera expédié pour la traite de mil au dessus du village de Mao (Donnay), paiera à Eliman (Donnay) comme coutume, une livre de poudre.

4 et 10 février 1850.

Traité conclu par le lieutenant de vaisseau Reverdit, directeur des Affaires extérieures, agissant au nom du Gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Mohamadou Biram, Almamy du Fouta et les principaux chefs de ce pays.

21 avril 1851.

Convention entre le Gouverneur du Sénégal et Abdoul Tamsir envoyé du Fouta.

23 août 1851.

Convention entre le Gouverneur Protet et Gaibéry, chef de Gueldeldiabé, village du Fouta.

19 octobre 1851.

Convention passée par M. Duprat, directeur des Affaires extérieures, agissant au nom du Gouverneur du Sénégal et dépendances, avec les chefs de Dembacané.

1er septembre 1853.

Traité du Gouverneur du Sénégal et dépendances avec les chefs du Fouta.

10 avril 1859.

Traité de paix avec le chef du Toro.

15 août 1859.

Traité entre le colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal et dépendances et Moustapha, Almamy du Fouta, démembrant le Fouta en 3 états : Damga, Fouta et Toro.

16 août 1859.

Convention du capitaine Flize, directeur des Affaires indigènes avec Mohamadou chef de Tébékout.

10 août 1863.

Convention du directeur des Affaires politiques Flize, délégué du Gouverneur du Sénégal et dépendances, avec l'Almamy Mohamadou et les principaux chefs du Fouta.

5 novembre 1864.

Procès-verbal de la réunion à Dourmboyau, de tous les chefs et notables du Fouta, en présence de M. le lieutenant de vaisseau Regnault, aide de camp du Gouverneur du Sénégal et dépendances.

24 octobre 1877.

Traité conclu par le lieutenant-colonel Reybaud, agissant au nom du colonel G. Brière-de-l'Isle, Gouverneur du Sénégal et dépendances, avec l'Almamy Mohamadou et les principaux chefs du Fouta.

16 mai 1881.

Traité avec le Fouta.

Irlabès.

24 janvier 1878.

Engagement envers le Gouverneur pris par Ismaïla, chef des Irlabès de l'Ouest, dont les états ont été, par le traité du 24 octobre 1877, avec le Fouta, reconnus indépendants de ce pays et placés sous le protectorat de la France.

14 août 1883.

Traité avec les chefs de l'Irlabé-Diéri de l'Irlabé du Founangué-Bosséa et de l'Ogo-Bosséa, provinces dont la réunion forme le Fouta central, qui reconnaissent le protectorat de la France sur le Lao et l'Irlabé.

Bosséa.

25 mai 1881.

Traité de paix avec le Bosséa.

30 août 1885.

Traité d'Orefondè.

Lao.

24 janvier 1878.

Engagement envers le Gouverneur pris par Ibra Almamy, chef du Lao, dont les états ont été, par le traité du 24 octobre 1877, avec le Fouta, reconnus, indépendants de ce pays et placés sous le protectorat de la France.

26 avril 1878.

Fixation par le Gouverneur du Sénégal et dépendances de la limite commune du Toro et du Lao.

Toro.

10 avril 1859.

Traité entre le colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal, représenté par le capitaine Flize, directeur des Affaires indigènes et Amady Boukar, chef du Toro.

20 mars 1863.

Traité de paix conclu entre le Gouverneur du Sénégal et dépendances et les principaux chefs et habitants du Toro.

1er septembre 1863.

Procès-verbal d'une nouvelle déclaration d'annexion du Toro, à la Colonie française du Sénégal, faite en présence de M. Flize, directeur des Affaires politiques, délégué du Gouverneur.

26 avril 1878.

Fixation par le Gouverneur du Sénégal et dépendances de la limite commune du Toro et du Lao.

30 août 1885.

Traité avec Abdoul Boubakar, chef du Fouta.

Dimar.

5 juillet 1843.

Traité passé entre le commandant Bouët, Gouverneur du Sénégal et dépendances et Eliman Boubakar, chef du Dimar.

18 juin 1858.

Traité entre le lieutenant-colonel Faidherbe, Gouverneur du Sénégal et dépendances et Eliman Abdoul Boly, chef du Dimar.

29 juin 1858.

Traité de paix avec Eliman Abdoul Boly, chef du Dimar (1), séparant le Dimar du Fouta.

III. — **Oualo.**

30 brumaire an VIII. — Novembre 1800.

Acquisition par le Gouverneur Blanchot, des îles Babagué, Safal et Guébair, à lui cédées par Mayout Guiob, dit Jean Bar, leur chef et propriétaire, moyennant une coutume annuelle.

16 mars 1801.

Cession par le Brack du Oualo aux habitants du Sénégal de la partie de l'île de Sor, comprise entre la pointe Nord et le vieux village de Dainé.

8 mai 1809.

Traité avec le roi et les principaux chefs du Oualo, par lequel ceux-ci moyennant une coutume annuelle cèdent à la France en toute propriété les îles et terres du Oualo qu'on voudra cultiver.

8 mai 1809.

Traité entre le commandant du Sénégal, Schmaltz et Amar Boye, Brack du Oualo, autorisant les Français à construire un fort à Dagana et partout où besoin sera pour protéger les établissements de culture que le présent traité les autorise à fonder dans le Oualo.

(1) Les villages de Gaé, Kelo et divers territoires situés autour de Saint-Louis ont été annexés à la Colonie en 1858. Le Dimar entier a été annexé l'année suivante.

15 novembre 1819.

Traité d'alliance entre les principaux chefs du Oualo, agissant pour le Brack, et Amdoul Koury, héritier légitime de la couronne des Trârza, pour lutter contre Amet Moctar, son compétiteur, et les Trarza sous ses ordres.

14 février 1821.

Le commandant du Sénégal Lecoupé accorde à Mongoné Jombenack, chef de Dagana et à Médigué N'Diaye, Sérine de Dagana, en échange de l'abandon fait par eux des terres défrichées qui se trouvent dans le domaine royal, une coutume annuelle de cinq pièces de guinée.

27 novembre 1822.

Convention de cession par Jombenack, chef du village de Dagana, de tous les terrains défrichés compris dans la concession de M. de Rougemont.

27 novembre 1822.

Convention de cession par Massaer Gui, habitant de Dagana, à M. de Rougemont, des cotonniers situés sur la partie de la berge du fleuve, comprise dans la concession de ce dernier.

18 août 1824.

Convention de cession par les chefs du village de N'Dombo des terrains situés au Nord de ce village.

14 juin 1826.

Convention passée par Antoine Ziegler, agissant au nom du commandant du Sénégal et Ardo Besdaly, propriétaire de terrains dans les territoires de Dagana et de M'Bilor.

5 décembre 1827.

Par une convention avec M. Gerbidon, commandant du Sénégal, les chefs du Oualo s'engagent à ne jamais élever aucune prétention sur les terres qu'auront choisies les résidents Français, dans quelque état qu'elles se trouvent et même abandonnés par ces derniers.

9 avril 1829.

Acceptation par le Oualo du traité avec le roi des Trarza, du 25 mars 1829.

1er août 1832.

Déclaration des chefs du Oualo touchant leur neutralité dans les guerres entre les Français et les Trarza.

26 janvier 1834.

Conditions imposées à Guimbotte, reine du Oualo.

4 septembre 1835.

Traité de paix avec Fara Penda, chef du Oualo.

30 novembre 1836.

Certificat légalisé de deux notables de Saint-Louis qui déclarent que la partie de l'île de Sor comprise depuis la pointe Nord jusqu'à l'ancien village de Dainé a été cédée en toute propriété aux habitants du Sénégal par les agents de Guiack Comba.

10 mars 1837.

Traité de paix passé entre le Brack du Oualo et le Fouta.

26 juin 1837.

Convention entre M. Alin, maire de Saint-Louis et Madoumbé Ya N'Guiaye, dit Jean Bar, chef du village de Sor.

29 juin 1837.

Traité de paix entre le Oualo et le Toro, conclu sous la médiation du Gouverneur du Sénégal et dépendances (1).

16 juillet 1838.

Convention passée entre le Gouverneur du Sénégal, Fara Penda et les autres chefs du Oualo.

4 novembre 1840.

Convention passée entre le capitaine Caille de l'état major général du Sénégal et les principaux chefs du Oualo, revêtus des pouvoirs du Brack.

28 octobre 1844.

Convention passée entre le commandant Caille, le Brack et les autres chefs du Oualo.

1er octobre 1846.

Traité conclu entre le comte Gramont, Gouverneur du Sénégal et Datté Yalla, reine du Oualo.

1er octobre 1846.

Même traité que le précédent avec la princesse Guimbotte, reine du Oualo.

---

(1) Le Oualo a été annexé à la Colonie en 1856 avec les villages de Dagana, Bakel, Sénoudébou, les îles de Thiong et de Diago.

11 février 1890.

Traité remettant le Oualo annexé sous le protectorat et la suzeraineté de la France.

11 février 1890.

Traité remettant le Bas-Oualo annexé sous le protectorat et la suzeraineté de la France.

15 février 1890.

Traité avec le chef du Bas-Oualo.

IV. — **Djoloff.**

Le Djoloff a été placé sous le protectorat de la France, le 18 avril 1885.

V. — **Cayor.**

24 février 1849.

Convention entre Damel et M. Caille, représentant du Gouverneur.

10 janvier 1860.

Traité de paix entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et Damel Birahima, roi du Cayor.

1er février 1861.

Traité entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et Macodou, Damel du Cayor, consacrant la cession à la France du Diander, de Gandiole, de Gandouné et de tout le littoral.

23 mai 1861.

Engagement pris par le Damel Madiodio, vis à vis du Gouverneur du Sénégal.

2 février 1862.

Traité passé entre le Gouverneur du Sénégal et Madiodio, Damel du Cayor.

4 décembre 1863.

Traité entre le général Faidherbe, gouverneur du Sénégal et Lat Dior, Damel du Cayor.

Octobre 1864.

Traité entre le Gouverneur du Sénégal, le Bourba Djoloff, le Damel, le chef du Baol, le roi de Sine et Ma Ba.

12 janvier 1871.

Traité entre le colonel Valière, Gouverneur du Sénégal et Lat-Dior, Damel du Cayor.

16 janvier 1883.

Traité avec le Damel Ahmadi Goné Fall II, rendant indépendant le canton de Mérina Diop et le N'Guick.

2 février 1883.

Traité plaçant le Diambour sous le protectorat et la suzeraineté de la France.

28 août 1883.

Traité avec Samba Laobé Fall, plaçant le Cayor sous le protectorat de la France. La province du Cayor comprendra désormais le Saniokhor, le Dembanien, le Khaté, le M'Bakol, le Guet, le N'Guiguis, le M'Baouar, et le Guéoul.

Le poste de M'Bétète avec un rayon de 1 kilomètre, un rayon de 50 mètres de chaque côté de la voie du Dakar-Saint-Louis et de 100 mètres autour des stations sont reconnus propriété du Gouvernement français.

21 décembre 1884.

Acte additionnel au traité du 28 août 1883.

2 février 1885.

Traité plaçant le N'Diambour sous le protectorat de la France.

18 avril 1885.

Le Cayor est définitivement annexé.

1891.

Traité avec les Sérères autonomes.

15 décembre 1826.

Traité signé le 15 décembre 1826 entre le commandant du Sénégal et les gens de Gandiole.

Cap-Vert.

10 octobre 1826.

Traité entre M. Hesse, commandant particulier de Gorée et Moktar Diop, chef de Dakar et des villages de la presqu'île du Cap-Vert au sujet des naufrages dans les environs du Cap-Vert.

22 avril 1830.

Traité entre M. Hesse, commandant particulier de Gorée et les chefs de la presqu'île du Cap-Vert.

VI. — Portudal et Baol.

15 mai 1785.

Par une convention passée avec le général de Repentigny, le roi Tin, prince de Portudal et de Baol, cède au roi de France sans aucune rétribution un terrain de 100 toises carrées pour y établir un comptoir.

Mai 1859.

Traité passé probablement en mai entre le Gouverneur du Sénégal et le Teigne du Baol.

Octobre 1864.

Traité passé entre le Gouverneur du Sénégal le Bourba Djoloff, le Damel, le chef du Baol, le roi de Sine et Ma Ba.

8 mars 1883.

Traité plaçant le Baol sous le protectorat de la France.

VII. — Sine et Joal.

17 février 1837.

Traité passé le 17 février 1837 entre le commandant de Gorée et Wagam Faye, roi de Sine.

19 mars 1849.

Traité passé par M. Jaffrezic, lieutenant de vaisseau pour le Gouverneur du Sénégal d'une part et May Diouf-Nilane-Faye, roi de Sine.

Mai 1859.

Traité entre le Gouverneur du Sénégal et le roi de Sine.

Octobre 1864.

Traité passé entre le Gouverneur du Sénégal, le Bourba Djoloff, le Damel, le chef du Baol, le roi de Sine et Ma Ba.

13 septembre 1877.

Traité conclu par le lieutenant-colonel Reybaud, agissant au nom du Gouverneur du Sénégal avec Samou Fayç, roi de Sine.

Joal.

25 mars 1785.

Acte de la convention passée entre M. Blin, commandant de Gorée, agissant au nom du comte de Repentigny, Gouverneur général à la côte d'Afrique et Biram Paté dit Barbessin, prince souverain du royaume de Joal.

VIII. — **Saloum et Rip.**

8 février 1785.

Traité passé entre le comte de Repentigny, Gouverneur général à la côte d'Afrique et Sandéné, roi de Saloum.

8 février 1785.

Traité entre Sandéné, roi de Saloum et le comte de Repentigny, Gouverneur du Sénégal.

29 mars 1849.

Traité entre Ballé N'Daw, roi de Saloum et le lieutenant de vaisseau Jaffrezic, pour le Gouverneur du Sénégal.

1859.

Traité entre le Gouverneur du Sénégal et le roi de Saloum.

8 mars 1861.

Traité entre M. Laprade, commandant de Gorée, pour le Gouverneur du Sénégal et Samba Laoubé, roi de Saloum.

Octobre 1864.

Traité passé entre le Bourba Djoloff, le Damel, le chef du Baol, le roi de Sine et Ma Ba.

1881.

Traité d'alliance avec les chefs du Saloum du Niom, du Rip et du Niani.

14 mai 1887.

Traité avec le Saloum et le Rip ou Badibou.

IX. — **Niani-Ouli.**

1er janvier 1887.

Traité avec le Gamon.

2 janvier 1887.

Traité plaçant le Badon sous le protectorat de la France.

2 février 1887.

Traité d'amitié et de commerce avec le *Tenda*.

21 mars 1887.

Traité avec le Ouli.

14 mai 1887.

Traité avec le Niom et le Niani.

X. — **Haute Gambie.**

16 et 17 janvier 1887.

Traité d'amitié et de commerce avec le Sirimana.

1er novembre 1881.

Traité avec le chef de Sirimana.

13 novembre 1881.

Traité avec les chefs de Magala et de Sirimana.

16 et 17 janvier 1887.

Traité d'amitié et de commerce avec le Sirimana.

CHAPITRE III

DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA COLONIE

Le *Protectorat* que nous assuraient sur les populations du Sénégal les traités passés avec leurs chefs fut exercé au début par l'intermédiaire des officiers commandants de poste.

L'extension territoriale qui suivit la marche de nos colonnes nécessita peu à peu la création d'*arrondissements* dirigés par les mêmes officiers, assistés de chefs indigènes.

En 1859, la Colonie en comportait trois : Saint-Louis, Bakel et Gorée.

L'état de paix instauré dans nos nouvelles possessions permit de compléter ces dispositions et d'en étendre l'application aux nouveaux territoires pacifiés.

Ce développement exigeait un plus grand nombre d'intermédiaires entre l'autorité supérieure et les indigènes soumis à nos lois, car l'action gouvernementale ne pouvait s'exercer utilement avec des moyens aussi réduits. Il était devenu nécessaire pour maintenir l'unité de commandement indispensable à l'esprit d'ordre et d'entreprise d'établir des divisions délimitant à chacun des représentants du chef de la Colonie, un champ d'action nettement défini.

Cette mise au point fut effectuée par *l'arrêté du 28 décembre 1861*, divisant le Sénégal et ses dépendances en sept arrondissements dont les chefs-lieux étaient :

Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana, Podor, Bakel, Gorée et Sédhiou.

Elle fut complétée par *l'arrêté du 16 juillet 1863*, rétablissant l'ancienne division politique de la Colonie en trois arrondissements à Saint-Louis, Gorée et Bakel.

Ces régions, placées sous l'autorité de commandants supérieurs d'arrondissement, furent alors divisées en cercles ayant à leur tête un commandant nommé par le Gouverneur.

Les différents postes existant dans les cercles étaient administrés par des chefs de postes relevant du commandant de cercle.

Le même acte créait une direction des Affaires politiques auprès du Gouverneur et un bureau des Affaires politiques dans chaque arrondissement.

La direction politique de la Colonie était établie ainsi.

L'arrondissement de Saint-Louis relevant du directeur des Affaires politiques comprend :

1° Le cercle de Saint-Louis qui s'étend jusqu'à la Taouey dans le fleuve et jusqu'à la Tamna dans le Cayor.

2° Le cercle de Podor dont l'action s'étend sur le Toro ;

3° Le cercle de Dagana, comprenant le Dimar et la partie du Oualo à l'est de la Taouey ;

4° Le cercle de Mérinaghen formé par la partie intérieure du Oualo, représentée par les cantons de N'Der, de Foss et de Ross.

L'arrondissement de Gorée comprend :

1° Le cercle de Gorée qui s'étend de Dakar à la pointe de Sangomar. Le chef du bureau Politique de Gorée exerce les fonctions de commandant de ce cercle ;

2° Le cercle de M'Bidjem, qui comprend le Diander et dont l'action s'étend sur les Sérères ;

3° Le cercle de Kaolack dans le Saloum ;

4° Le cercle de Sédhiou dans la Casamance.

L'arrondissement de Bakel comprend, outre le cercle de Bakel ceux de Médine, de Matam et de Saldé.

Cette organisation, destinée à faciliter le contact de nos représentants avec les populations en développant le plus possible les organes de direction, contribua à transformer les institutions de la Colonie.

Le Gouverneur réunissait sous son administration non seulement Saint-Louis, et les postes établis dans le fleuve depuis le chef-lieu jusqu'à Bakel, les territoires soumis à notre souveraineté dans le voisinage du chef-lieu et sur le parcours de cette grande artère, mais encore les établissements à former au delà de son cours jusqu'à la partie navigable du Niger. Il avait, en outre, sous ses ordres, depuis le 26 janvier 1859, un commandant particulier siégeant à Gorée-Dakar, dont l'action s'étendait sur la région de la Petite Côte (entre le Cap-Vert et l'embouchure du Saloum) et sur les comptoirs établis sur le Saloum, la Casamance, le Rio-Nunez, le Rio-Pongo, la Mellacorée, etc.

Le travail d'assimilation qui avait eu pour point de départ la représentation de la Colonie du Sénégal dans le Parlement

métropolitain, puis l'institution en 1872 de municipalités à Saint-Louis et à Gorée, Dakar et enfin la création d'un Conseil général (décret du 4 février 1879), avait continué à s'accentuer par l'établissement le 12 juin 1880, d'une municipalité à Rufisque et poursuivait son action dans le centre de rayonnement de Saint-Louis et de Dakar.

Il apparut qu'il convenait de favoriser ce mouvement pacifique et d'amener peu à peu au régime du droit commun les populations venant se grouper autour de nos établissements et demander le bénéfice de nos institutions.

Cette action morale s'était plus particulièrement développée dans les territoires voisins de Saint-Louis et de Gorée-Dakar et justifiait d'étendre sur ces centres nouveaux de population l'action directe du Gouverneur et les bienfaits de l'Administration civile.

Ces différentes considérations amenèrent le Départemement à doter la Colonie de moyens nouveaux adaptés aux nécessités nouvelles.

Trois décrets, datés du 12 octobre 1882, portèrent :

1° Création d'un emploi de Lieutenant-Gouverneur au Sénégal ;

2° Création d'une direction de l'intérieur dans la même Colonie et organisation de cette direction ; attributions du directeur de l'intérieur.

L'emploi de commandant du 2e arrondissement du Sénégal fut supprimé et le territoire s'étendant entre Saint-Louis et la pointe de Sangomar rattaché au chef-lieu de la Colonie et placé sous l'administration directe du Gouverneur.

Un lieutenant-gouverneur, placé sous les ordres du Gouverneur du Sénégal et dépendances, exerce, à l'égard des établissements français situés dans les rivières du Sud de la Colonie (Saloum, Casamance, Rio-Nunez, Rio-Pongo et Mellacorée), les attributions dévolues au commandant particulier de Gorée et dépendances par le décret du 20 février 1859.

Les changements résultant de cette décentralisation, qui plaçait dans les pouvoirs du directeur de l'intérieur l'administration des cercles et la correspondance avec leurs commandants, motiva de nouvelles délimitations administratives. Celles-ci furent fixées ainsi par l'arrêté du 6 novembre 1882.

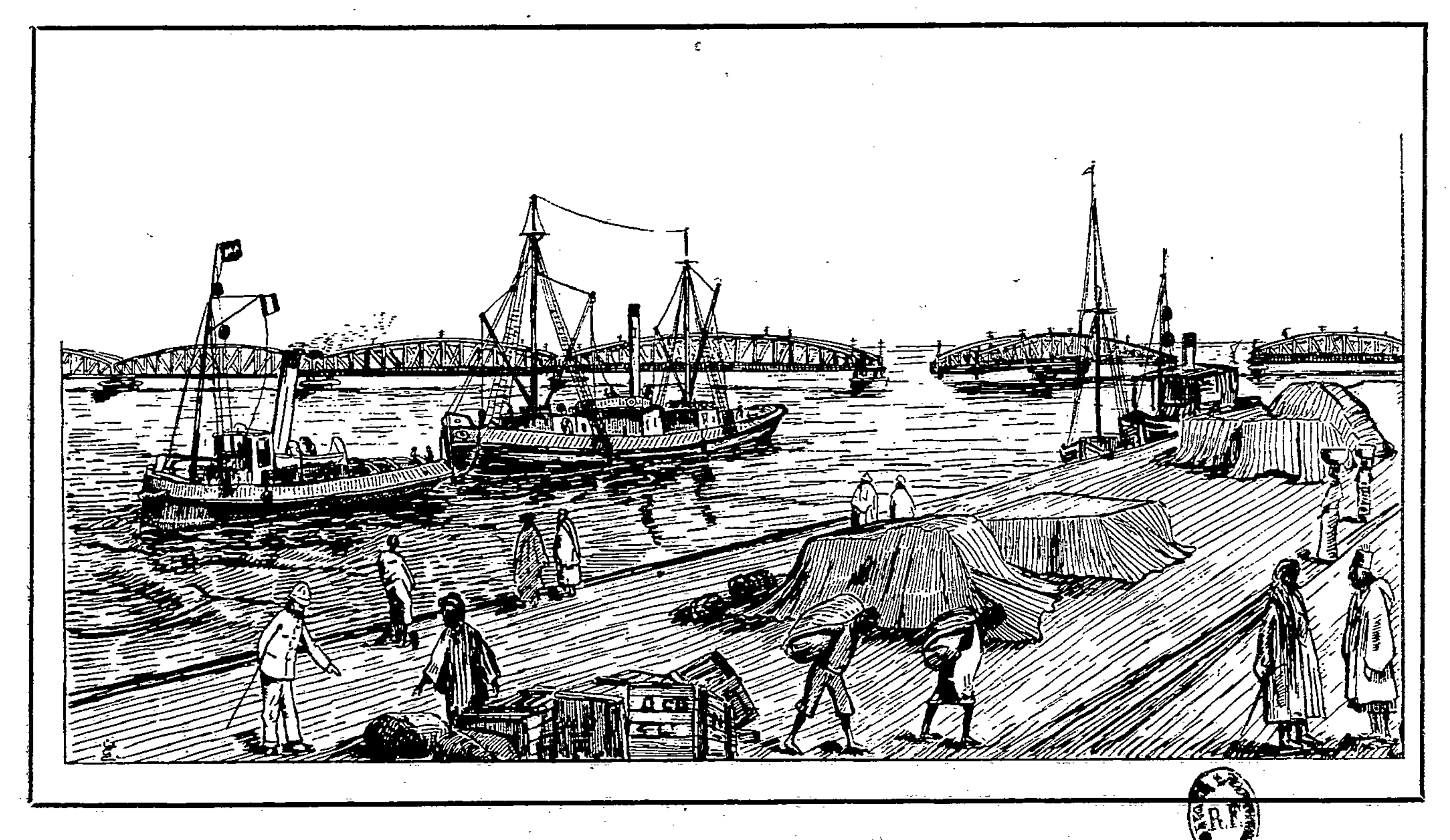
Cercle de Saint-Louis...	Cantons de Toubé, N'Diago, Ross, Dialakar, Gandon, Gandiole, Khattet, M'Pal et Mérinaghen, Postes de Lampsar, Mouit et M'Bétète.
Cercle de Dakar.......	Villages de Hann, Tiaroye-Guèye, Tiaroye-Cò, Yof, N'Gor, Anakame et les deux cantons et le poste de Bidjem.
Cercle de Thiès........	Les deux cantons de Diander et le poste de Pout.
Cercle de Rufisque.....	Cantons de Rufisque et de Bargny et les comptoirs de Joal et de Portudal.
Cercle de Dagana......	Cantons de Khouma, de N'Der, de N'Diangué, villages du Dimar et le poste de Richard-Toll.
Cercle de Podor.......	Villages de Podor, Tiofi, Souiman, Doué, Fondéos, Dado, Diatal, Naolé, Aéré et les postes d'Aéré.
Cercle de Saldé.	Villages de Tebekout et les postes de Saldé et de Matam.

La délégation de Gorée-Dakar était chargée des affaires des cercles de Dakar, Rufisque et Thiès.

Les essais d'assimilation tentés par cette organisation ne donnèrent cependant pas les résultats qu'on en avait espérés. Les pays habités par des indigènes de races, de religion, de mœurs si différentes des nôtres, placés directement sous le régime de l'Administration directe, durent successivement être reconstitués en simples pays de protectorat.

D'ailleurs, au début de notre expansion hors de nos anciens comptoirs le mot *annexion*, employé dans plusieurs des traités portant la signature du Gouverneur Faidherbe, n'avait nullement le sens habituellement donné à ce mot, ainsi qu'il a été expliqué précédemment, il se conciliait fort bien avec la mention expresse du maintien des coutumes et de la législation indigènes.

Cependant le fait même de substituer aux pouvoirs tradi-



Saint-Louis en 1925, le pont Faidherbe vu du quai Nord au passage d'un bateau.

tionnellement acceptés par les noirs, l'autorité de chefs choisis par nous en dehors des règles précédemment établies et déterminées sous le nom expressif de « politique de race », avait suffi pour rendre précaire une pacification obtenue aux prix des plus sérieux sacrifices.

C'est ainsi que dès 1871, on avait du rendre au Cayor, au Damga et au Toro, nominalement annexés dans la période précédente, une autonomie plus ou moins complète. Il restait cependant autour des communes constituées des banlieues de quelque étendue auxquelles on croyait pouvoir appliquer plus aisément nos codes et nos règles d'administration. Les indigènes qui les habitaient étant depuis longtemps en contact constant avec nous paraissaient par cela même plus disposés à accepter et plus aptes à comprendre les avantages dérivant de nos institutions; on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on s'était trompé. Les indigènes, incapables de s'adapter à ce nouveau régime émigraient en masse vers les régions du Soudan encore insoumis; la banlieue de Saint-Louis était désertée. Cette situation amena le Gouverneur Clément Thomas à rompre radicalement avec des errements qui s'étaient peu à peu transformés en règle de droit et à replacer sous le régime du protectorat les districts du premier arrondissement ou s'était prolongé cet essai prématuré d'administration directe.

Cette réforme administrative fut effectuée *par l'arrêté du 15 janvier 1890*, désannexant à partir du 1er janvier 1890 les terrains du 1er arrondissement et les plaçant sous le régime du protectorat.

Cet acte précisait dans son article 2 que :

Sont réservés comme propriétés de la France : les postes de Matam, Saldé, Podor, Aéré, Dagana, avec les villages sis sous leurs murs et leurs lougans; le poste télégraphique de N'Diaen; le poste de M'Pal avec un rayon de 200 mètres; le poste de Richard-Toll avec un terrain d'un rayon de 600 mètres sur la rive occidentale de la Taouey; le poste de Mérinaghen avec un terrain d'un rayon de 400 mètres sur la rive occidentale du lac de Guiers (Paniéfoul); le camp de N'Diago avec un rayon de 100 mètres; le poste de Lampsar avec un rayon de 150 mètres; le barrage de Lampsar et les bâtiments de la prise d'eau, à Makhana, avec un rayon de 300 mètres; le poste de la barre avec un rayon de 100 mètres; les terrains à coquilles de la route de Diaoudoune, du kilomètre 9 au kilomètre 12k 500, sur une largeur de 1 kilomètre de chaque côté de la route et de Tound-Touli, du kilomètre 247 au kilomètre 250, sur une largeur de 1 kilomètre à droite de la

voie ferrée en allant à Dakar; une bande de terrain de 50 mètres de largeur de chaque côté de l'emprise de la voie ferrée et un rayon de 300 mètres autour des gares; l'île de Sor, le village de Leybar avec le terrain limité au Nord, à l'Est et à l'Ouest, par des marigots, au Sud, par une ligne allant directement de l'Est à l'Ouest et partant du pont de Gandon; l'ilot de Babaguèye; les salines de Koumette et Gandiole : toutes concessions régulièrement délivrées.

Cette expérience donna les résultats attendus et on constatait cinq ans après son essai que les territoires abandonnés se repeuplaient et que les émigrés rejoignaient en grand nombre leur ancien village. L'autorité que nous avions ainsi rendue aux chefs naturels nous permit d'assujetir les habitants des pays de protectorat au paiement des contingents destinés à former les budgets régionaux et assura au commerce la sécurité nécessaire à son développement.

Ce régime de protectorat s'adaptait le mieux aux idées, aux mœurs, à l'état social de la majorité des indigènes du Sénégal. Il était le plus propre à l'exercice de notre autorité sur ces populations et son application loyale valait aux pays rentrés depuis peu dans notre orbe la paix et le développement économique auxquels tendaient nos efforts.

Cette conception pratique des aspirations et des besoins de nos nouveaux sujets reçut d'ailleurs à plusieurs reprises la sanction officielle du Gouvernement métropolitain, soit par voie de décrets, comme celui du *12 décembre 1891*, créant des communes mixtes ou indigènes dans les pays d'Administration directe, qui ne devait être mis en vigueur qu'en 1904, soit par voie d'instructions ministérielles approuvant des arrêtés de principe ou de détail pris par le chef de la Colonie.

Afin d'apporter toute la clarté et la précision nécessaires dans l'application des méthodes qui venaient ainsi d'être expérimentées il parut nécessaire de réunir dans un arrêté d'ensemble les dispositions contenues dans les divers actes promulgués dans la Colonie concernant le régime administratif des territoires indigènes.

Il importait également de faire participer davantage les chefs et notables des Pays de protectorat à la gestion des affaires dont ces chefs nous avaient, en quelque sorte, délégué l'Administration en acceptant l'institution de budgets régionaux.

Cette mise au point fut réalisée par *l'arrêté du 11 mai 1895*,

qui, à part quelques modifications de détails indispensables, a consacré, pour ainsi dire, au Sénégal la formule administrative définitive des cercles.

Aux termes de cet acte les pays protégés et les cantons d'administration directe du Sénégal, non compris dans le territoire des communes constituées étaient groupés en huit cercles ou districts ainsi dénommés :

1° Le cercle de **Saint-Louis,** comprenant le Oualo, le Dimar, le N'Guick-Mérina, le Diambour, le Gandiolais, le Cayor, le Djoloff, ainsi que les escales ou villages d'administration directes enclavés dans ce territoire ;

2° Le cercle de **Podor,** comprenant le Toro et le Lao, ainsi que l'escale de Podor ;

3° Le cercle de **Kaëdi,** comprenant le Bosséa et les Irlabès-Ebiabès, ainsi que l'escale de Saldé ou Tébékout ;

4° Le cercle de **Matam,** comprenant le Damga, le Boundou et les petits territoires de la rive droite de la Gambie relevant de l'autorité de l'almamy du Boundou, ainsi que l'escale de Matam ;

5° Le cercle de **Thiès,** comprenant la province du Baol, les provinces Sérères autonomes, les cantons de Pout-Dianhine, Thor-Diander, Nianing, de la banlieue de Rufisque et de la banlieue de Dakar ;

6° Le cercle de **Foundiougne,** comprenant le Sine, le Saloum et le Niombato, les districts de Foundiougne et de Fatick, ainsi que le canton de Joal et l'escale de Kaolack ;

7° Le cercle de **Nioro,** comprenant le Niom, le Rip, le Sandial, le Niani, le Ouli, le Sandougou et le Kalonkadougou ;

8° Le district de la **Casamance,** comprenant tous les pays situés entre les frontières de la Gambie anglaise et de la Guinée portugaise jusqu'au Fouta-Djallon et la Haute-Gambie.

A la tête de chaque cercle était placé un administrateur des Colonies (1) chargé de la direction politique du cercle, du contrôle du gouvernement des chefs indigènes dans la limite des traités existants et de l'administration du budget régional du cercle, conformément à l'arrêté du 31 décembre 1891 (2).

---

(1) Le corps des administrateurs des colonies a été organisé par le décret du 22 septembre 1887.

(2) L'arrêté du 31 décembre 1891, réglait l'organisation financière des Pays de protectorat. L'Administration financière de chaque cercle était exercée par le commandant de cercle, ordonnateur du budget régional de la circonscription.

Il réglait, en outre, les différends qui pouvaient, s'élever entre les populations de son cercle ou les habitants des escales et les tribus Maures voisines; toutefois, la direction générale de la politique des Maures restait exclusivement réservée à la direction des Affaires politiques.

L'administrateur placé à la tête du cercle était également chargé, conformément aux prescriptions du décret du 22 septembre 1887, de la surveillance de tous les services civils et financiers. Il était l'agent d'exécution des chefs d'administration et de service qui n'avaient pas de délégué dans le cercle et s'acquittait de ces fonctions conformément aux instructions qui lui étaient adressées par les chefs d'administration et de service.

Auprès de l'administrateur chargé de la direction du cercle et sous ses ordres étaient placés un adjoint et un commis des Affaires indigènes.

L'adjoint était plus spécialement chargé de la surveillance de la comptabilité, des détails administratifs et des travaux en cours d'exécution dans le cercle.

Le commis remplissait les fontions d'agent spécial et assurait l'expédition de la correspondance.

Il pouvait être adjoint à l'administrateur du cercle, s'il était necessaire, d'autres adminitrateurs moins élevés en grade, des adjoints ou des commis des Affaires indigènes pour diriger sous son autorité les circonscriptions secondaires du cercle.

Dans les cercles où la présence des postes militaires était jugée nécessaire, la direction du cercle pouvait être confiée à un officier désigné par le Gouverneur, après entente avec le commandant supérieur des troupes.

Il était institué dans chaque cercle, pour la discussion des affaires communes concernant les pays de protectorat relevant de ce cercle, un conseil consultatif dont les chefs de province, investis ou reconnus par le Gouvernement français en vertu de traités réguliers, étaient membres de droit.

Des arrêtés du Gouverneur déterminaient pour chaque cercle le nombre et la qualification des autres notables qui étaient appelés à faire partie de ces conseils (1).

---

(1) Le principe visé dès cette époque tendant à associer les notables aux affaires générales de leur cercle a été consacré par le décret du 21 mai 1919, instituant en Afrique occidentale française des conseils consultatifs, dénommés conseils des notables, dans les circonscriptions administratives où le degré d'évolution de la population indigène le permettra.

Les chefs de province, membres de droit des conseils, pouvaient, en cas d'empêchement et avec l'autorisation du Gouverneur, se faire représenter par un délégué de leur choix. Cette faculté ne s'étendait pas aux autres membres.

La présidence du conseil était dévolue à l'administrateur du cercle. L'interprète ou un commis connaissant la langue indigène en usage dans le cercle remplissait les fonctions de secrétaire.

Lorsque le conseil avait à traiter d'affaires pouvant intéresser un ou plusieurs cantons d'administration directe du cercle, les chefs de ces cantons était appelés à siéger.

Ce conseil assistait l'administrateur dans la préparation du budget régional, dans le règlement des différends qui pouvaient s'élever entre les chefs de province ou cercle, dans l'examen des travaux à exécuter dans le cercle et, en général, de toutes les mesures à prendre ou à proposer à l'autorité supérieure dans l'intérêt commun du groupe de pays formant le cercle.

Le conseil se réunissait au moins deux fois par an, lors de la préparation du budget régional et lors de la perception des impôts ou contingents, Il pouvait, en cas de nécessité, se réunir exceptionnellement sur l'autorisation du Gouverneur.

Toutes les affaires politiques et administratives et toute la correspondance concernant les pays de protectorat, ainsi que les affaires indigènes des territoires d'administration directe non constitués en commune de plein exercice, étaient centralisées à la direction des Affaires politiques.

Toutefois, celles des affaires d'ordre administratif et financier dont le règlement, conformément aux décrets en vigueur, appartenait au service local, continuaient à être soumises directement au Directeur de l'Intérieur, celles concernant le service colonial au chef du service Administratif, les affaires judiciaires, dans les cantons ou territoires d'administration directe, restaient du ressort exclusif du Procureur général.

La correspondance adressée aux officiers chargés de la direction d'un cercle, était préparée également par la direction des Affaires politiques, mais expédiée sous la signature du Gouverneur et par l'intermédiaire du commandant supérieur des troupes à qui était réservé le droit de présenter les observations qu'il jugeait convenable. Réciproquement la correspondance politique émanant de ces officiers, était adressée au

Gouverneur sous le couvert du commandant supérieur des troupes.

Le directeur des Affaires politique relevait directement et exclusivement du Gouverneur.

Il était, par une délégation permanente du Gouverneur, chargé de l'expédition des affaires et de la correspondance courantes qu'il signait, sauf dans le cas prévu à l'article précédent.

Il soumettait toutes les questions, pouvant intéresser la tranquillité et l'administration générale des cercles, au Gouverneur qui donnait à qui de droit ses instructions pour leur règlement.

Il examinait, préparait et présentait au Gouverneur tous les projets de décision concernant les chefs indigènes, le personnel de la direction des Affaires politiques et les budgets régionaux. Il lui proposait toutes les mesures propres à assurer le développement des pays de protectorat.

Il veillait à l'exacte exécution des décisions et des ordres du Gouverneur et des conventions passées avec les chefs. Il envoyait, à cet effet, les instructions nécessaires aux administrateurs qui correspondaient avec lui.

Il exerçait, en outre, les attributions financières qui lui avaient été dévolues par l'arrêté du 31 décembre 1891 et était, à ce titre, autorisé à correspondre directement avec les chefs d'Administration et de service de la Colonie.

Un ou deux Administrateurs et des agents des Affaires indigènes pouvaient êtres adjoints au directeur pour assurer la préparation et l'expédition des affaires et surveiller la comptabilité.

La réglementation établie par cet acte est toujours en vigueur dans ses lignes générales. Les principes de direction qu'il a établis sont toujours appliqués et les modifications qui ont pu être apportées dans sa forme ou dans le nombre des divisions de la Colonie ont été fonction du développement administratif et économique des cercles.

Celles-ci sont résumées rapidement ci-après :

1896

20 novembre.. Arrêté constituant définitivement le cercle du Sine sous le nom de cercle du Niani-Ouli. Cette circonscription, qui comprenait en plus, les territoires du Niani-Ouli resta rattachée budgétairement à celle du Sine-Saloum. Ce cercle est devenu le cercle de Tambacounda par arrêté du 16 février 1919.

1907
15 janvier ... Arrêté détachant les provinces du Niocolo, Dentilia, Sérimana, Bafé, Satadougou, Bélédougou et Badon du cercle de Bakel pour former le cercle de la Haute-Gambie avec chef-lieu à Kédougou.

1908
17 mars....... Arrêté détachant du cercle de Thiès, le Baol occidental et le Baol oriental pour former le cercle du Baol. Le chef-lieu de cette circonscription est fixé à Diourbel.

Diverses modifications, déterminées par les nécessités du service, ont été apportées depuis 1895 dans cette division. Elles concernent plus particulièrement la répartition des subdivisions dans les cercles.

A la suite des nombreux changements qui se sont produits depuis cette époque dans l'organisation administrative de la Colonie, il a paru nécessaire de déterminer les divisions administratives du Sénégal et de préciser la désignation de ses subdivisions territoriales.

En conséquence, un arrêté a été pris dans ce but le 6 septembre 1922, qui détermine ainsi la composition des divisions administratives du Sénégal :

Cercle de Louga.

Province du Djolof;
Province du Diambour méridional;
Province du Diambour septentrional;
Province du N'Guick Mérina;
Canton du Keur Bacine (1).

Cercle de Tivaouane.

Province du Saniokhor;
Province du Guet;
Province du M'Boul M'Bakol.

Cercle de Thiès.

Provinces Sérères...	Canton des Diobas;
	— du Sandock Diaganiao;
	— du Sao N'Dimack;
	— du Badan Sassal;
Petite Côte........	Canton du M'Bayar Nianing;
	— du Joal Gohé.

(1) Détaché du cercle de Dagana par arrêté du Gouverneur général du 10 juin 1914.

Canton du Thor Diander;
— de la banlieue de Rufisque.

Cercle du Baol (1).

Province du Diack Fandène;
Canton du M'Bayar Tidiar;
— du Lâ;
— du Kaël Kontor;
— du N'Dadène;
— du N'Goye;
— du Diet Salao;
— du Guéoul;
— du Pégue;
— du N'Dondolle;
— du Thièpe.

Cercle du Sine-Saloum.

Province du Sine;
— du Saloum.

Rip.. { Nioro-Rip; Oualo-Rip; Sabak Sandial.

Niombato;
N'Doukoumane;
Pakalla Mandakh.

Cercle de Tambacounda.

Provinces orientales. { Gamon; Damentan; Tenda.

Ouli;
Sandougou;
Nettéboulou;
Niani;
Kalankadougou;
Bassaris.

(1) Arrêté du Gouverneur général du 17 mars 1908.

Cercle de la Haute-Gambie (1).

Dentilia;
Niocolo;
Badon;
Sirimana;
Bafé;
Bélédougou.

Cercle de Dagana (2).

Province du Ross Méringhen;
— du Foss Galodjina;
— du Dimar.

Cercle de Podor.

Lao;
Toro.

Cercle de Saldé (3).

Canton des Irlabès-Ebiabès;
Bosséa.

Cercle de Matam.

Ferlo;
Damga;
N'Guénar.

Cercle de Bakel.

Boundou;
Guoye.

Banlieue de Saint-Louis.

Formée d'une partie du Oualo.

Banlieue de Dakar.

Formée de la presqu'île du Cap-Vert.

---

(1) Les régions de ce cercle ont été détachées, de celui de Tambacounda, par arrêté du Gouverneur général du 25 octobre 1923.

(2) Ce cercle est formé du Dimar et du Oualo diminué de la partie formant la banlieue de Saint-Louis.

(3) Ce cercle a été supprimé par arrêté du Gouverneur général du 25 octobre 1923 rattachant le canton des Irlabès-Ebiabès au cercle de Podor et celui du Bosséa au cercle de Matam.

Territoire de la Casamance.

Cercle de Ziguinchor :

Bagnounk;
Bayottes;
Floups (1).

Cercle de Bignona :

Fogny;
Combo.

Cercle de Sédhiou :

Kian Kabada;
Balantacounda;
Pakao Sonkoudou;
Souna Balmadou;
Brassou;
Boudhié Yacine.
Balantacounda.

Cercle de Kolda :

Fouladou ou Firdou.

L'exposé qui précède sur la création des cercles au Sénégal permet de suivre les étapes successives de l'organisation administrative de cette Colonie, rendue définitive par l'arrêté du 11 mai 1895.

Cet acte en parachevant l'unité politique du Sénégal y a consacré notre installation librement acceptée par ses populations.

Il concorde avec l'extension de l'influence française sur la côte Ouest d'Afrique, qui nécessita un développement plus grand de notre administration, aux besoins de laquelle le Gouverneur du Sénégal et dépendances ne pouvait plus suffire. Comme il s'était précédemment produit en 1855, l'autorité de ce haut fonctionnaire risquait, en effet, de devenir inefficace sur des régions trop éloignées de son action et il apparut, dès lors, que l'ordonnance du 7 septembre 1840, charte fonda-

(1) La région des Floups qui formait le cercle de Kamobeul a été rattachée au cercle de Ziguinchor par arrêté du Gouverneur général du 31 décembre 1922.

mentale de nos possessions d'Afrique, qui avait pu réunir jusqu'à ce moment dans l'organisation commune du Sénégal et dépendances les établissements épars sur le littoral, depuis le cap Blanc jusqu'au golfe de Guinée, ne pouvait plus satisfaire aux besoins administratifs de territoires s'étendant de plus en plus dans l'intérieur. On dut alors reconnaitre que pour donner à ces pays nouvellement soumis à notre influence les moyens indispensables à leur développement, il fallait en constituer des colonies distinctes possédant chacune leur autonomie administrative et financière.

A ces colonies séparées « où se manifestaient tantôt des intérêts divergents et tantôt des nécessités communes » il était indispensable de donner une direction supérieure, qui, en leur laissant leur liberté d'action sauvegarderait l'unification politique poursuivie.

Le décret du 16 juin 1895, en instituant un Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française a répondu à cette préocupation en assurant plus d'unité dans nos possessions du Nord-Ouest Africain « à la direction politique et à l'organisation militaire ».

Le Sénégal était placé sous l'autorité immédiate du nouveau Gouverneur Général qui restait ainsi en fait Gouverneur du Sénégal.

L'œuvre ainsi entreprise n'était qu'ébauchée, le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française ne disposant pas encore d'un instrument financier qui lui soit propre et « puisse lui donner, dans l'ordre administratif, une existence indépendante ».

L'union entre les diverses colonies nouvellement associées n'était réalisée qu'en la personne du Gouverneur Général.

Le lien fédératif était plus nominal que réel et cette situation ne permettait pas encore de recueillir les avantages envisagés au moment de la création de cet organisme.

Hors du Sénégal, en effet, le Gouverneur Général n'avait que la direction politique et militaire des colonies relevant de sa haute autorité.

Le décret du 1er avril 1902, corrigea les défauts du nouveau système en donnant au Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française « des moyens d'action directe au service d'une autorité plus étendue ».

Cet acte en plaçant un Lieutenant-Gouverneur à la tête de

chaque colonie de la fédération de l'Ouest-Africain Français chargeait le Gouverneur Général de l'administration des « territoires de la Sénégambie-Niger » mettait sous sa dépendance immédiate un personnel qualifié et lui donnait les ressources budgétaires qui lui étaient nécessaires.

Il assurait également plus de cohésion aux colonies et territoires groupés en 1895.

Le décret du 18 octobre 1904, donna sa forme définitive à cette organisation en déchargeant le Gouverneur Général de l'administration spéciale et directe des territoires de la Sénégambie-Niger et mettant à sa disposition un budget propre, alimenté par les droits perçus à l'entrée et à la sortie sur les marchandises et les navires dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale Française.

Ces dispositions ont fait du Gouvernement Général « l'organe de haute direction et de contrôle permanent de l'Afrique Occidentale Française » principal facteur de sa prospérité actuelle.

ANNEXES

Décret impérial portant promulgation de la Convention relative à Portendic et Kebreda, conclue le 7 mars, entre la France et l'Angleterre.

Liste des Directeurs et Gouverneurs du Sénégal, depuis 1626.

Liste chronologique des Commandants, Commandants particuliers, Commandants supérieurs, Commandants du 2e arrondissement et Lieutenants-Gouverneurs, depuis 1817.

Décret *impérial portant promulgation de la convention relative à Portendic et Albreda, conclue, le 7 mars 1857, entre la France et l'Angleterre.*

Napoléon, par la grace de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et avenir, Salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Une convention ayant été signée, le 7 mars 1857, entre la France et la royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour régler le droit de commercer à et près de Portendic, sur la côte occidentale d'Afrique, de même qu'à Albreda, sur la rivière de Gambie, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Londres, le 25 du présent mois de mars, la dite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désirant faire cesser pour l'avenir toute cause de désaccord relativement au droit de commercer à et près de Portendic, sur la côte occidentale d'Afrique, de même qu'à Albreda sur la rivière de Gambie, droit auquel prétendent ou que s'attribuent respectivement les gouvernements ou les sujets de la France et de la Grande-Bretagne, ont résolu de conclure une convention à cet effet, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Jean-Gilbert-Victor Fialin, comte de Persigny, sénateur, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand cordon de l'ordre impérial du Medjidié de Turquie, grand-croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne, grand-croix de l'ordre du Danebrog de Danemarck, son ambassadeur près sa Majesté Britannique.

Et Sa Majesté la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorabre Georges-Guillaume-Frédéric, comte de Clarendon, baron Hyde de Hindon, pair du royaume uni, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, chevalier du très-noble ordre de la Jarretière, chevalier grand-croix du très honorable ordre du Bain, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères; et le très-honorable Henry Labouchere, conseiller de Sa Majesté Britannique en son Conseil privé, membre du parlement, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les Colonies;

Lesquels, après s'être communiqué mutuellement leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et conclu les articles suivants :

Article 1er. — Sa Majesté la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande renonce au droit que les traités ont jusqu'à présent donné aux sujets de Sa Majesté Britannique, de commercer depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et au fort de Portendic, inclusivement.

2. — Sa Majesté l'Em ereur des Français cède à Sa Majesté Britannique la factorerie française ou comptoir d'Albreda, sur la rive septentrionale de la rivière Gambie (côte occidentale d'Afrique), de même que tous les droits de possession ou autres qu'elles qu'ils soient, attachés à la dite factorerie.

3. — Sa Majesté Britannique consent à ce que les sujets français aient libre accès dans la rivière de Gambie pour s'y livrer à leur commerce. Ils pourront résider dans la ville de Bathurst, ou dans telle autres localités commerciales qui viendraient à être ultérieurement désignées en conseil par Sa Majesté Britannique, mais point ailleurs; sauf en ce qui concerne Albreda, où les Français qui s'y trouvent actuellement, et qui désireraient y rester, y sont autorisés par l'article 4 de la présente convention, et en se conformant d'ailleurs, aux lois et règlements locaux qui sont ou peuvent être en vigueur dans les établissements anglais de la Gambie.

Les bâtiments français dans la rivière de Gambie seront sujets aux mêmes droits, péages et règlements que les navires anglais; et tout article importé ou exporté par bâtiment français payera le même droit que celui qui est ou pourra être imposé sur le même article importé ou exporté par bâtiment anglais.

Le Gouvernement français pourra entretenir à Bathurst un agent consulaire; étant bien entendu que le dit agent consulaire devra être préalablement agréé et admis, en la forme ordinaire, par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

4. — Les sujets français déjà établis à Albreda, et qui voudront y rester après la cession, à Sa Majesté Britannique, de cette factorerie ou comptoir, y conserveront leurs propriétés et les droits en dérivant, et y seront protégés et traités, à tous égards, de la même manière que le sont tous autres sujets français dans les possessions de Sa Majesté Britannique.

5. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées aussitôt que faire se pourra à Londres, et dans les trois semaines qui suivront le jour de la signature de la dite convention.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 7 mars, l'an de grâce 1857.

(L. S.) *Signé* : F. DE PERSIGNY.
(L. S.) *Signé* : CLARENDON.
(L. S.) *Signé* : HENRY LABOUCHERE.

6. — Notre ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 mars 1857.

Signé : NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,
Signé ABBATUCCI.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat des affaires étrangères,
Signé WALEWSKI.

LISTE DES DIRECTEURS ET GOUVERNEURS DU SÉNÉGAL DEPUIS 1626.

Compagnie normande ou Association de marchands de Dieppe et de Rouen.

(1626 à 1658.)

1626. — Capitaine THOMAS LAMBERT.
1641. — JEAN COYLER ou CAULLIER, rentre en France en 1648.
1649. — DE SOUSSY, mort à Saint-Louis en 1650.
1651. — MÉSINEAU, mort à Saint-Louis en 1658.

Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal.

(1658 à 1664.)

1658. — RAGUENET, mort à Saint-Louis en 1661.
1662. — DU BOULAY, mort à Saint-Louis en 1664.

Compagnie des Indes occidentales.

(1664 à 1673.)

1665. — JACQUET, rappelé en France en 1668.
1668. — DE RICHEMONT, mort à Saint-Louis en 1673.

Compagnie du Sénégal ou d'Afrique.

(1673 à 1682.)

1674. — JACQUES FUMECHON, mort à Saint-Louis en 1682.

Compagnie d'Afrique.

(1682 à 1695.)

1682. — DENIS BASSET, 1685.
1685. — CHAMBONNEAU, démissionne en 1689.
1689. — LA COURBE, directeur par intérim, jusqu'en 1693.
1693. — CHAMBONNEAU, revenu avec le titre de directeur et commandant général, mort à Saint-Louis en 1695.

Compagnie du Sénégal, cap Nord et côte d'Afrique.

(1695 à 1709.)

1695. — JEAN BOURGUIGNON, directeur jusqu'en 1697.
1697. — ANDRÉ BRUE, rentre en France, le 12 avril 1702.
1702. — LEMAITRE, directeur jusqu'en 1706.
1706. — LA COURBE, administre jusqu'en 1709.

Compagnie de Rouen dite du Sénégal.

(1709 à 1719.)

1710. — MUSTELLIER, mort à Tuabo (Sénégal), le 15 août 1711.
1712. — DE RICHEBOUR, se noie en passant à la barre, le 2 mai 1713.
1714. — ANDRE BRUE, directeur jusqu'en janvier 1719.

Compagnie des Indes.

(1718 à 1758.)

1719. — ANDRÉ BRUE, reste directeur jusqu'au mois de juin 1720.
1720. — DE SAINT-ROBERT, rentre en France le 25 avril 1723.
1723. — JULIEN DU BELLAY, révoqué en 1724.
1724. — DE SAINT-ROBERT, gouverna longtemps.
LE VUEX ou le VEUZ.

Ici, il y a une lacune : on ne connaît de directeur marquant après de Saint-Robert, que M. David, dont on ne peut fixer l'arrivée dans la Colonie.

DAVID gouverna longtemps et passa à l'Ile de France en 1745.

1745. — DELARUE, dirige jusqu'en 1758.

Saint-Louis tomba au pouvoir des Anglais au mois de décembre 1758, et fut repris le 29 janvier 1779, par le duc de Lauzun. La Colonie depuis 1763 est gouvernée par des officiers nommés par le Roi.

NOMS DES GOUVERNEURS DU SÉNÉGAL

MM.	Poncet de la Rivière	1763-1764
	Le Chevalier Mesnager	1764-1767
	De la Gastière	1767-1768
	De Rastel de Rocheblaye	1768-1772
	Boniface	1772-1774
	Armeny de Paradis	1777-1778
	Le Duc de Lauzun	1778-1779
	Eyries	1779-1781
	Dumontet	1781-1783
	Le Gardeur de Repentigny	1783-1785
	Le Chevalier de Boufflers	1785-1788
	Blanchot	1789-1801
	Lasserre	1801-1802
	Blanchot	1802-1807
	Schmaltz	1816-1820
	Le Baron Lecoupé	1820-1821
	Le Baron Roger	1822-1827
	Gerbidon	1827
	Jubelin	1828-1829
	Brou	1829-1831
	Renault de Saint-Germain	1831-1834
	Pujol	1834-1836
	Malavois	1836-1837
	Soret	1837-1839
	Charmasson	1839-1841
	Montagnies de la Roque	1841-1843
	Bouet-Willaumez	1843-1845
	Ollivier	1845-1846
	Le Comte Bourdon de Gramont	1846-1847
	Baudin	1847-1848
	Baudin, Commissaire de la République	1848-1850
	Protet	1850-1854
	Faidherbe	1854-1861
	Jauréguibéry	1861-1863
	Faidherbe	1863-1865
	Pinet-Laprade	1865-1869
	Valière	1869-1876
	Brière-de-l'Isle	1876-1881
	De Lanneau	1881

MM.	Canard	1881-1882
	Vallon	1882
	Servatius	1882-1884
	Seignac-Lesseps	1884-1886
	Genouille	1886-1888
	Clément Thomas	1888-1890
	De Lamothe	1890-1895

Un décret du 26 juin 1895 a créé le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et placé le Sénégal sous l'autorité directe du Gouverneur général.

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX
AYANT ADMINISTRÉ DIRECTEMENT LE SÉNÉGAL

MM.	Chaudié	1895-1900
	Ballay	1900-1902

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS DU SÉNÉGAL

MM.	Guy	1902-1908
	Gourbeil	1908-1909
	Peuvergne	1909-1910
	Cor	1911-1914
	Antonetti	1914-1916
	Lévecque	1916-1921
	Didelot	1921

LISTE CHRONOLOGIQUE

des Commandants, Commandants particuliers, Commandants supérieurs, Commandants du 2e arrondissement et Lieutenants-Gouverneurs depuis 1817.

En vertu de l'article 8, du traité du 30 mai 1814, la Colonie du Sénégal, est restituée par l'Angleterre à la France, le 25 janvier 1817.

BERTRAND-BAIGNÈRES, capitaine commandant du bataillon d'Afrique chargé par le Gouverneur Schmaltz de l'administration civile et militaire de l'île de Gorée, du 3 février au 20 septembre 1817.

CHEVALIER DE GAVOT, lieutenant-colonel des gardes à cheval, commandant pour le Roi, de Gorée et dépendances du 21 septembre 1817 au 24 avril 1818.

HERVÉ-HUBERT, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 25 avril 1818 au 23 mai 1822.

COGNIASSE DE LAGE, chef de bataillon au 16e léger, commandant particulier par intérim, du 24 mai 1822 au 17 avril 1823.

BARON-HUGON, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 18 avril 1823 au 25 avril 1824.

CHARLES HESSE, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 26 avril 1824 au 24 janvier 1832.

FORT, chef de bataillon d'infanterie, commandant particulier par intérim, du 25 janvier 1832 au 29 juin 1832.

QUERNEL, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 30 juin 1832 au 11 mai 1833.

MALAVOIS, lieutenant de vaisseau en retraite, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 12 mai 1833 au 24 juin 1836.

DAGORNE, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 24 juin 1836 au 14 avril 1845.

CAILLE, lieutenant-colonel, directeur des Affaires politiques, commandant particulier par intérim, du 15 avril 1845 au 11 janver 1846.

PETIT, capitaine de corvette, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 12 janvier 1846 au 6 mai 1847.

GACHOT, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 7 mai 1847 au 26 juillet 1848.

PARENT, chef de bataillon du génie, commandant particulier par intérim, du 26 janvier 1849 au 3 mars 1849.

ROCHE, capitaine d'artillerie, commandant particulier par intérim, du 27 juillet 1849 au 25 janvier 1853.

Aumont, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 4 mars 1849 au 26 avril 1853.

Ropert, lieutenant de vaisseau, commandant par intérim, du 27 avril 1853 au 31 octobre 1854.

Par décret du 1er novembre 1854, Gorée et dépendances sont séparées administrativement de la Colonie du Sénégal et dépendances et placées sous les ordres d'un Commandant supérieur, chef de la division navale des Côtes occidentales d'Afrique. Un commandant particulier reste chargé de l'Administration civile et militaire.

Protet, capitaine de vaisseau, chef de la division navale et commandant supérieur des Établissements français de la Côte occidentale d'Afrique, du 1er novembre 1854 au 26 février 1859.

Ropert, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 1er novembre 1854 au 19 août 1855.

d'Altyrac, capitaine de frégate, commandant particulier de Gorée et dépendances, du 20 août 1855 au 15 janvier 1858.

De Cools, sous-commissaire de la Marine, ordonnateur, commandant particulier par intérim, du 16 janvier 1858 au 2 mars 1859.

Par décret du 26 février 1859, l'île de Gorée et les Etablissements français situés au Nord de Sierra-Léone, sont rattachés au Gouvernement du Sénégal et placés sous le commandement du commandant supérieur en résidence à Gorée.

Pinet-Laprade, chef de bataillon du génie, commandant supérieur de Gorée et dépendances, du 3 mars 1859 au 24 juillet 1861.

Cornu, chef de bataillon d'infanterie de Marine, commandant supérieur par intérim, du 25 juillet 1861 au 2 janvier 1862.

Pinet-Laprade, lieutenant-colonel du génie, commandant supérieur du 3 janvier 1862 au 2 mai 1863.

Fontaine, commissaire-adjoint de la Marine, commandant supérieur par intérim, du 3 mai 1863 au 15 juillet 1863.

Pinet-Laprade, lieutenant-colonel du génie, commandant supérieur, du 16 juillet 1863 au 11 juillet 1864.

Martin-des-Pallières, lieutenant-colonel d'infanterie de Marine, commandant supérieur par intérim, du 12 juillet au 15 décembre 1864.

Pinet-Laprade, colonel du génie, commandant supérieur, du 16 décembre 1864 au 30 avril 1865.

Ringot, chef de bataillon d'infanterie de marine, commandant supérieur par intérim, du 1er mai 1865 au 15 octobre 1865.

Flize, chef de bataillon d'infanterie de marine, directeur des affaires

Politiques, commandant supérieur par intérim, du 16 octobre 1865 au 24 juin 1866.

MAILHETARD, chef d'escadron d'artillerie, directeur des affaires Politiques, commandant supérieur par intérim, du 25 juin 1866 au 2? janvier 1867.

FLIZE, chef de bataillon d'infanterie de marine, directeur des affaires Politiques, commandant supérieur par intérim, du 21 janvier 1867 au 24 mai 1867.

ROPFER, chef de bataillon d'infanterie de Marine, commandant supérieur par intérim, du 25 mai au 4 octobre 1867.

MAILHETARD, chef d'escadron d'artillerie, commandant du 2e arrondissement, du 5 octobre 1867 au 6 mai 1870.

CANARD, chef d'escadron de cavalerie, commandant du 2e arrondissement, du 7 mai 1870 au 10 juillet 1872.

PÉRICHOUT, capitaine d'artillerie, commandant par intérim, du 11 juillet au 29 novembre 1872.

CANARD, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant du 2e arrondissement, du 30 novembre 1872 au 26 mai 1874.

WENDLING, chef de bataillon d'infanterie de Marine, commandant par intérim, du 27 mai au 15 novembre 1874.

CANARD, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant du 2e arrondissement, du 16 novembre 1874 au 26 juin 1877.

GABET, chef de bataillon d'infanterie de Marine, commandant par intérim, du 27 juin 1877 au 15 novembre 1877.

CANARD, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant du 2e arrondissement, du 15 novembre 1877 au 26 mai 1879.

BOILÈVE, chef de bataillon d'infanterie de Marine, directeur des affaires Politiques, commandant par intérim, du 27 mai 1879 au 29 novembre 1879.

CANARD, colonel de cavalerie, commandant du 2e arrondissement du 30 novembre 1879 au 14 juin 1880.

JACQUEMART, capitaine de frégate, commandant du 2e arrondissement, du 15 juin 1880 au 17 mai 1882.

D'ETIENNE, capitaine de frégate, commandant du 2e arrondissement, du 18 mai 1882 au 11 octobre 1882.

Par décret du 12 octobre 1882, l'emploi de commandant du 2e arrondissement du Sénégal a été supprimé. Gorée et les possessions françaises au Nord de la pointe Sangomar, sont placées sous l'autorité directe du Gouverneur du Sénégal.

HISTOIRE DES DAMELS DU CAYOR [1]

Pour comprendre les récits qui suivent, il faut savoir, ainsi qu'il est indiqué précédemment, que les Ouolofs suivent leur filiation par les femmes, avec autant et souvent plus de soin que leur filiation par les mâles. Seule la femme transmet certains noms et certains droits.

La famille par les femmes s'appelle *khêt*; elle doit seule hériter des droits politiques et des droits au pouvoir. Le nom de *khêt* ne se porte pas habituellement.

Quant à la famille par la filiation paternelle, elle existe aussi comme chez nous; cette espèce de famille s'appelle *sant*, et le fils porte le nom de *sant* de son père, après son nom personnel.

Depuis Detié-Fou-Ndiogou (premier prince qui ait, dans le Cayor, porté le titre de Damel), les Damels choisis dans les familles *Garmi* (familles royales), sont au nombre de sept, savoir : les *Mouïoy*, les *Ouagadou*, les *Dorobés*, Les *Gueidj*, les *Guélouar*, les *Sogno* et les *Bey* (noms de khêt). les *Guélouar*, sont originaires du Gabou (Mandingues de la Haute-Casamance); toutes les autres familles sont nées dans le pays.

Détié-Fou-Ndiogou (*Mouïoy* de khêt et *Fall* de sant) eut beaucoup d'enfants parmi lesquels trois fils : Amari, Ngoné et Sobel, appelés plus tard Madior, Tié-Ndella, et Tié-Yacine. Ces trois enfants, de khêt différents mais tous trois Fall de sant, forment la souche des damel du Cayor; aussi, pour arriver à prendre ce titre, a-t-il toujours été nécessaire d'être *Fall*.

Le Cayor faisait autrefois partie du royaume du Djolof; le Bour ba Djolof nommait les différents chefs des provinces du Cayor, qui, sous les ordres d'un Laman Cayor (*laman*, mot sérère qui signifie chef de territoire) également nommé par lui, administraient, en son nom, le pays.

DÉTIÉ-FOU-NDIOGOU, 1er Damel (1549?).

Fall *de sant*, 1er Mouïoy *de khêt*, *régna 6 jours*.

Détié-Fou-Ndiogou fut le dernier de ces Laman. Etant Laman, il aurait épousé Ouagadou-Ngoné-Ndiaye, sœur de teigne (2) Gnokhor-Ndiaye. Il en eut un fils qui s'appela Amari-Ngoné-Sobel et auquel le Cayor doit son indépendance. Nous allons voir comment :

---

(1) *Moniteur* du Sénégal et dépendances, année 1864.

(2) Teigne (roi) titre donné au chef du Baol.

Outre les tributs ordinaires que l'on paye aux princes, le Laman Cayor devait, tous les ans, envoyer au Bourba Djoloff une assez grande quantité de beau sable blanc destiné à embellir le sol de son palais. Pendant trois ans, Détié-Fou-Ndiogou négligea de payer cette coutume, si bien que, redoutant la colère du Bour, il n'osa plus aller dans le Djoloff, ni même y envoyer quelqu'un pour régler les affaires du Cayor.

Amari, alors âgé d'une vingtaine d'années, proposa à son père d'aller porter lui-même la coutume, il demanda seulement une suite nombreuse pour l'accompagner. Après bien des hésitations, Détié-Fou y consentit, mais il fit suivre son fils d'au moins sept cents Ayor (1).

Amari-Ngoné partit donc de Palen-Déd, résidence de son père, et arriva, le lendemain matin, sur la frontière du Djoloff. Là, le jeune chef, voulant être prêt à tout événement, recommanda à ses gens de se munir tous de *diak* (lance en bois dur) qu'il leur était facile de se procurer dans les forêts voisines. Les armes à feu n'étaient point encore connues, et ces *diak* étaient à cette époque les principales armes de guerre.

Aussitôt arrivé à Sagata, Amari fit décharger le sable qu'il apportait, et demanda à être admis près du Bour ba Djolof qui refusa obtinément de le voir, et, pendant huit jours, persista toujours dans le même refus. Amari, profondément humilié, donna l'ordre à ses gens de disperser tout le sable qu'ils avaient apporté et partit avec eux, disant qu'ils n'auraient plus désormais rien de commun avec un prince qui montrait un pareil mépris pour ses sujets.

Ce propos fut répété au Bour ba Djolof qui fit battre immédiatement son tamtam de guerre, réunit son armée et se mit à la poursuite des Ayor. Il les atteignit à *Dauki*, mais fut complétement battu. Après sa victoire, Amari-Ngoné-Sobel se rendit à Kantar, dans le Cayor, et, de ce village, envoya un courrier à Palen-Ded prévenir son père de ses succès.

Détié-Fou-Ndiogou réunit immédiatement ses diambours (2), leur annonça la grande nouvelle, et leur déclara que le lien qui les attachait au Djoloff étant rompu, il prenait le titre de *Damel* (de *dame*, casser, rompre). Il décida ensuite qu'une grande fête récompenserait son fils de ses prodiges, et demanda, pour cela, tous les bœufs existant entre le Mbaouar et Mekhey. Cet ordre fut exécuté; en six jours, trois mille bœufs furent amenés au nouveau damel.

---

(1) Guerriers libres du Cayor.

(2) Hommes libres du pays qui forment ordinairement le Conseil du Damel.

A cette époque, les Ayor avaient l'habitude d'attacher aux cornes de leurs bœufs un gros morceau de bois au bout d'une corde assez longue. Détié-Fou-Ndiogou entrait dans le parc aux bœufs, afin d'en choisir quelques-uns destinés à être tués le soir même, quand un taureau, probablement effrayé par le bruit de la multitude qui accompagnait le roi, se mit à courir en tous sens, faisant voltiger en l'air, dans ses accès de rage, le lourd morceau de bois pendant à ses cornes; en passant près du damel, ce fléau d'un nouveau genre, le frappa à la tête et si violemment, qu'il expira sur le coup.

En apprenant cette nouvelle, Amari-Ngoné-Sobel se rendit immédiatement à Palen-Ded, pour ensevelir son père. Là son frère aîné, Dialène-Yasser, appuyé de deux de ses frères, Tié Yacine et Tié-Ndella, voulut se faire nommer damel; mais la plupart des Ayor s'étant déclarés pour Amari-Ngoné, celui-ci fut nommé roi, et ses frères reconnurent son autorité.

Amari-Ngoné-Sobel, 2e Damel (1549 ?).

Fall de *sant*, 1er Ouagadou de *khêt*, *regna 44 ans*.

Amari-Ngoné-Sobel était damel depuis trois jours quand le teigne du Baol, son oncle, Gnokhor-Ndiaye, mourut. Amari se rendit dans ce pays avec son armée, et le titre de teigne lui fut offert. Il l'accepta et fut reconnu de tous sans qu'une goutte de sang fût versée.

Il passa un mois à Lambaye, capitale de ses nouveaux Etats, puis revint à Palen-Ded. Il résolut alors de fonder, dans le Cayor, une nouvelle résidence royale, car Palen, suffisant pour un laman tributaire, n'était pas en harmonie avec la puissance d'un damel-teigne.

Un marabout, le voyant embarrassé sur le choix de l'emplacement de sa capitale, lui conseilla de faire faire un bon gris-gris, de l'attacher au cou d'une tourterelle, et de fonder un village à l'endroit où cet oiseau rendu à la liberté, prendrait terre pour se reposer. Le damel accepta. La tourterelle alla se percher sur un arbre, appelé en ouolof, *nguiguis*, et un village de ce nom fut immédiatement formé d'après les conseils du marabout. L'oiseau resta, dit-on, perché, une partie de la journée, sur le nguiguis, puis il s'envola et alla se reposer sur un arbre connu sous le nom de *boul*, près duquel le village de *Mboul* fut fondé. La tourterelle passa la nuit sur l'arbre et, le lendemain matin, s'envola et sortit du Cayor sans toucher terre.

Amari-Ngoné-Sobel choisit Mboul pour sa capitale; mais à peine était-il installé que le Bour ba Djoloff entra dans le Cayor, dans l'espoir de se rendre maître du pays. Le damel réunit ses guerriers

et rencontra l'ennemi à Deyssimbe. L'armée du Djoloff fut détruite et le bour, Sitakhoune-Galamba, pris et tué.

Amari-Ngoné-Sobel avait épousé la nièce de son père, la princesse Tako-Yougo (dont la mère était de même père et de même mère que Détié-Fou-Ndiogou). De ce mariage naquit Massamba-Tako auquel Amari-Ngoné fit épouser sa propre sœur Tioro-Ndiéguène. Il espérait ainsi que de ce mariage naîtraient des enfants *Ouagadou*, et que le titre de damel resterait dans cette famille, au détriment de son fils Massamba (*Mouïoy* de khêt), auquel avaient été donnés les titres de *diambour-mbaouar*, de *bédienne-mbédienne*, de *boumi-ngourane*, titres qui ne sont ordinairement donnés qu'aux héritiers présomptifs de la couronne.

Lorsque Tioro-Ndiéguène fut enceinte, Amari-Ngoné, son frère, l'enleva et la cacha dans Baol dont elle était linguère (1); il dit ensuite à son mari qu'elle était morte et avait été enterrée secrètement. Celui-ci le crut et se remaria à Khouredjia-Couly (*Sogno* de khêt) dont il eut trois fils : Makhouredjia, Biram-Mbanga et Daou-Demba.

Tioro-Diéguène accoucha, dans le Baol, d'un fils auquel on donna le nom de Mamalik. Amari-Ngoné, impatient de voir le jeune prince en âge de lui succéder, et ne pouvant le faire venir près de lui, imagina un moyen de se rendre un compte exact de sa croissance; il envoya tous les ans, à sa mère, une calebasse pleine de farine de mil dans laquelle l'enfant imprimait l'empreinte de son pied; cette calebasse rapportée à son oncle, le mettait à même de juger, par ses yeux, de la taille de son neveu.

Quand il le trouva suffisament avancé en âge (de quinze à vingt ans), il le fit venir à Mboul, appela Massamba-Tako, et plaçant entre Maamalik et lui une calebasse pleine de couscous, avec un seul morceau de viande au milieu, il les invita à manger.

Ils prirent leur repas d'abord en silence, mais le jeune Mamalik s'étant approprié le morçeau de viande, Massamba-Tako le lui arracha des mains, disant : ne peux-tu me laisser cette viande? Ne sais-tu donc pas que je suis fils de Damel-Teigne et de Linguère, et que, moi-même, je porte les titres de *Diambar*, *Bédienne* et *Boumi*?..... Je ne te dois rien, répondit Mamalik : ne sais-tu donc pas que je suis fils de *Diambar*, *Bédienne et Boumi*, neveu de Damel-Teigne et fils de Linguère du Baol, Tioro-Ndieguène? Massamba-Tako reconnaissant son fils dans son convive étranger, se leva, jeta, sans mot dire, la viande sur le couscous et partit.

---

(1) *Linguère*, titre honorifique auquel est attaché un commandement territorial accordé par le Damel à une princesse qui devient alors la première femme du pays. Les conditions indispensables pour obtenir ce titre sont d'être fille d'un damel et d'avoir pour mère une fille de damel.

Mamalik alla raconter aussitôt à Amari-Ngoné ce qui venait de lui arriver avec son père, et le Damel le renvoya immédiatement dans le Baol dont il le nomma *Tialao* (titre qui correspond, dans le Baol, à ceux de *diambar*, *bédienne et boumi* dans le Cayor). A ma mort, lui dit-il, les diambours du Baol te nommeront teigne mais si tu restes dans le Cayor, ton père te fera certainement assassiner.

Après un règne de 44 ans, Amari-Ngoné-Sobel expira. Son père, Détié-Fou-Ndiogou, n'avait régné que 6 jours. Malgré leur différence de *khêt*, on les compte tous deux dans les Fall-Madior.

Massamba-Tako, 3e Damel (1593 ?).

Fall-Madior de *sant*, 2e Mouïoy de *khêt*, *règna 7 ans.*

Massamba-Tako fut nommé damel, et son fils Mamalik hérita de la couronne du Baol.

Dès que le Bourba Djoloff Biram-Tieouali-Dialène, successeur de Sitakhoune-Galamba, apprit la mort d'Amari-Ngoné, il envahit le Cayor avec une armés considérable; mais le damel l'atteignit à Ouélin-Garra, et le mit en fuite; le bour fut pris et tué.

Pendant les sept ans que régna Massamba, le Djoloff se tint tranquille; mais Mamalik, brûlant du désir d'être damel-teigne, envahit le Cayor avec ses partisans du Baol. Les Ayor conseillèrent au damel de se retirer dans les provinces les plus reculées du Cayor, afin d'avoir le temps de réunir son monde, mais il s'y refusa, disant qu'il irait trouver son fils avec peu de gens, pour lui prouver qu'il ne lui voulait pas de mal; tandis que s'il réunissait ses forces, Mamalik serait certainement battu et probablement tué; ce qu'il voulait éviter à tout prix. Il partit donc avec une poignée d'hommes et arriva à Ngolgol où étaient campés Teigne et son armée.

Dès que la petite troupe du damel fut aperçue, les gens du Baol, dix fois supérieurs en nombre, se précipitèrent sur elle et, malgré une défense héroïque, la mirent en fuite. Massamba, couvert de honte de sa défaite et de la mauvaise conduite de son fils, se fit prendre. On le conduisit devant Mamalik qui ordonna de le mettre à mort; ce qui fut fait.

En mémoire de ce combat et des paroles prononcées par Mamalik après la mort de son père : « Que les corbeaux ne l'emportent point au loin » : c'est-à-dire que personne ne parle jamais devant moi de cet évènement. Ce lieu fut appelé *Ndiol-bakhigne* (*ndiol*, emporter, *bakhigne*, corbeau).

Cependant, les trois fils de Massamba-Tako et de Khouredjia-Kouly, c'est-à dire Makhouredjia, Biram-Mbanga et Daou-Demba qui se trouvaient, le premier à Mbédienne, le second à Ngourane et le troisième à Ndiambar, avaient réuni leurs forces pour

secourir leur père. A leur approche, Mamalik rentra dans le Baol, et Makhouredjia-Kouly revint à Mboul où il fut reconnu damel.

MAKHOUREDJIA-KOULY, 4e Damel (1600).

Fall-Madior de *sant*, 1er Sogno de *khêt*, *régna 10 ans*.

Il régna dix ans et ces dix années de règne furent heureuses et paisibles; aucun pillage n'eut lieu dans le Cayor.

BIRAM-MANGA, 5e damel (1610).

Fall-Madior de *sant*, 2e Sogno de *khêt*, *régna 30 ans*.

Biram-Mbanga, son frère, lui succéda et rendit le Cayor heureux pendant trente ans.

DAOU-DEMBA, 6e Damel (1640).

Fall-Madior *de sant* 3e Sogno *de khêt*, *régna 7 ans*.

(Fut, sous son règne, Directeur de la Compagnie du Sénégal : Vraisemblablement Thomas Lambert.

Son jeune frère Daou-Demba monta sur le trône à sa mort.

Il vexa ses sujets de toutes les manières possibles, chassa les vieillards de sa présence, empêcha les noirs de se marier, de porter des culottes, de mettre du sel dans leur couscous, disant que tout cela étai bon pour les rois et les princes, mais nullement fait pour leurs sujets. Enfin, il s'entoura d'enfants de seize à dix-sept ans, sans la moindre expérience des affaires et du pays.

Un jour, dans une promenade, il vit un bœuf dont il trouva la peau si jolie qu'il la voulut immédiatement pour s'en faire un boubou. On la lui donna et il s'en vêtit pendant qu'elle était encore toute fraîche. Il alla ensuite boire du sibakh (boisson fermentée faite dans le Baol avec du mil et des khéouekh); sa débauche dura plusieurs jours, et un beau matin, il se réveilla tellement serré dans son boubou qui s'était rétréci en séchant, qu'il lui était impossible de faire le moindre mouvement.

Parmi tous les enfants qui l'entouraient et qui ne trouvaient aucun moyen de lui venir en aide, un seul osa lui parler des anciens qu'il avait chassés, et lui proposa de faire venir son père dont l'expérience était connue, et qui pourrait peut-être le soulager. Daou-Demba accepta, le vieillard vint et demanda un grand *lambara* (grand canari en terre évasée), le fit remplir d'eau et y plongea le damel, en lui laissant seulement la tête hors de l'eau.

La peau devint humide, et Daou-Demba put alors être facilement débarrassé de son vêtement incommode (1).

Quelques mois après cet incident, arriva la fête de Tabaski; et il est d'usage que tous les Ayor aillent, à cette occasion, saluer leur roi à Mboul. Les Khaganes (diambours du Cayor), après les salutations ordinaires, se mirent à l'écart sous les ordres de leur chef Ncotch-Barma, homme très-rusé, et tout en ayant l'air de faire leur salam, organisèrent un complot qu'ils couvaient depuis longtemps, et qui avait pour but de déposer Daou-Demba dont tout le pays était mécontent. Leurs dispositions une fois prises, un des leurs alla trouver le damel et lui déclara, au nom de tous, qu'ils ne voulaient plus lui obéir, qu'ils ne le reconnaissaient plus pour leur chef, et que, s'il ne voulait pas se retirer de bonne grâce, ils allaient le tuer.

Daou-Demba se retire immédiatement avec le peu de fidèles qui lui restaient et, après trois jours de marche, arriva à Ndiangué, capitale du Oualo. Le Brack lui accorda l'hospitalité et lui donna même le village de Mbéraye où il mourut peu de temps après. Il avait régné sept ans.

Massamba-Tako, 2e damel Mouïoy, avait épousé aussi sa nièce Fatim-y-Gologne et une guélouar nommée Coumba-Diodio. De la première il eut un fils nommé Madior, et de la seconde, un autre fils, Makhouredjia-Coumba-Diodio.

Madior, 7e Damel (1647).

Fall-Madior *de sant*, 3e Mouïoy *de khêt*, *régna 17 ans.*

(Furent, sous son règne, Directeur de la compagnie du Sénégal : Jean Coyler ou Caullier; De Soussy; Mésineau; Raguenet; De Boulay.

Madior succèda à Daou-Demba. Il fut un prince plein de sagesse, d'intelligence et de douceur, et régna dix-sept ans sans qu'un seul coup de fusil fut tiré dans le Cayor.

Son peuple pour reconnaître ses bienfaits, décida que le nom de Madior serait ajouté à son nom de sant, Fall, et que l'on ferait remonter cette distinction jusqu'à son grand-père Détié-Fou-Ndiogou.

Afin d'avoir dans sa famille le plus possible de damel, Madior imita son père en épousant sa nièce Yacine-Boubou, dont il eut un fils, Biram-Yacine-Boubou, qui lui succèda.

---

(1) Cette histoire doit évidemment être allégorique.

Biram-Yacine-Boubou, 8e Damel (1664).

Fall-Madior *de sant*, 4e Mouïoy *de khêt*, *régna 17 ans.*

(Furent, sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal : Du Boulay . Jacquet; De Richemont; Denis Basset.)

Aussitôt reconnu damel, Biram rassembla son armée et envahit le Baol pour forcer le teigne Mbar-Bouri à lui abandonner son titre et son royaume; mais il fut battu à Ngol (Baol); et, sans être une déroute, sa défaite fut assez complète pour le forcer à rentrer dans le Cayor. Ce combat fut le seul qui fut livré sous son règne. Biram régna dix-sept ans.

Avant d'être damel, il avait une réputation universelle de bravoure et de courege qui est parvenue jusqu'à nous.

C'est à lui que l'on attribue l'introduction du *khalam* (guitare) dans le Cayor.

Yacine-Boubou avait deux sœurs de même père et de même mère que lui, Faly-Gueye et Maram-Ngalngou. La première épousa un frère de Madior dont elle eut un fils nommé Ma-Faly, et mourut peu après; Maram-Ngalngou épousa alors son beau-frère (ex-mari de Faly-Gueye), et en eut Ditchiou-Maram qui succéda à Biram-Yacine-Boubou, son cousin.

Ditchiou-Maram, 9e Damel (1681).

Fall-Madior *de sant*, 5e Mouïoy *de khêt*, *régna 2 ans.*

Soulèvement des musulmans.

(Fut, sous son règne, Directeur de la Compagnie du Sénégal : Denis Basset.)

Biram, pendant son règne, avait donné le titre de linguère à sa mère Yacine-Boubou, mais Ditchiou la destitua et, à sa place, nomma sa mère à lui, Maram-Ngalngou. Pour se venger, Yacine réunit ses captifs et alla s'offrir en mariage à Ndiaye-Sall, marabout, cadi du Cayor, à condition de faire cause commune avec elle contre son neveu. Le cadi accepta, et réunissant ses forces à celles de sa nouvelle femmes, il se dirigea sur le village de Khéléré, point choisi d'avance par les deux chefs pour champ de bataille. Le combat de Khéléré coûta la vie au damel Ditchiou-Maram qui n'avait encore régné que deux ans.

Ma-Faly, 10e Damel (1683).

Fall-Madior *de sant*, 6e Mouïoy *de khêt*, *régna 6 mois.*

(Fut, sous son règne, Directeur de la Compagnie du Sénégal : Denis Basset.)

Le cadi Ndiaye-Sall, après avoir, à tête des musulmans révoltés, battu et tué à Khéléré le damel Ditchiou-Maram, fit nommer à sa

place son frère Ma-Faly dont nous avons parlé ; mais les talibès l'ayant surpris un jour buvant de l'eau-de-vie, il fut assassiné par ordre du chef musulman. Il n'avait régné que six mois.

MAKHOUREDJIA-COUMBA-DIODIO, 11e Damel (1684).

Fall-Madior *de sant*, 1er Guélouar *de khêt*, *régna 7 ans*.

(Furent sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal : Denis Basset, Chambonneau.)

Dès que Makhouredjia-Coumba-Diodio, alors Bour Saloum, fils du damel Massamba-Tako et de la guélouar Coumba-Diodio, apprit les évènements du Cayor, il se hâta d'arriver avec une armée, et il battit le cadi à Khéléré où peu de temps auparavant ce dernier avait remporté une victoire. A la suite de cette défaite, le pouvoir musulman tomba.

Makhouredjia fut immédiatement proclamé damel sous le titre de Damel-Bour-Saloum, et pendant les sept ans qu'il régna, son pouvoir fut immense ; nul n'osait s'attaquer à lui, aussi ses Etats jouirent-ils d'une tranquillité parfaite. Il passait ordinairement l'hivernage dans le Cayor et la saison froide dans le Saloum.

BIRAM-MBENDA-TCHILOR, 12e Damel (1691),

Fall-Mador *de sant*, 1er Dorobé *de khêt*, *régna 2 ans*.

(Eurent, sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal La Courbe, Chambonneau.)

Biram-Mbenda-Tchilor son frère de père lui succéda, il fut le premier damel Dorobé. Peu de temps après son avènement au trône, un prince Mouïoy nommé Ma-Diakhar allant se baigner dans un étang, à deux ou trois kilomètres de Ndiakher, se vit suivi de tant de monde, qu'il résolut de s'emparer du pouvoir. Il se mit en route pour aller assiéger Mboul. Le damel vint à sa rencontre, mais fut repoussé; alors pour se débarrasser de ce factieux, Biram envoya, pendant la nuit, son captif Massamba, le tuer d'un coup de lance. Biram mourut peu après ; il avait régné deux ans.

DÉ-TIALAO, 13e Damel (1693).

Fall-Madior *de sant*, 1er Bey *de khèt*, *régna 4 ans*.

(Furent, sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal : Chambonneau, Jean Bourguignon.)

A la mort du damel Biram, son cousin, fils du frère de son père et Bey de khêt (*Bey*, nom d'une simple famille de Diambour), fut appelé par les Ayor à lui succéder ; la sagesse et la bonté recon-

nues de Dé-Tialao lui valurent cette élection. Il régna quatre ans, au bout desquels il devint aveugle, et eut pour successeur Lat-Soukabé. Nous allons voir comment ce dernier arriva a être damel.

Lat-Soukabé- ou Latir-Fall-Soukabé, 14e Damel (1697).

Fall-Tié-Yacine *de sant*, 1er Gueidj *de khêt*, *régna 22 ans*.

(Furent, sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal : André Brue, Lemaître, André Brue, Lemaître, La Courbe, Mustellier, De Richebourg, André Brue.)

Pendant que les évènements que nous avons racontés plus haut se passaient dans le Cayor, le Baol était le théâtre de luttes acharnées. A la mort de teigne Tié-Yacine, son fils Biram-Codou, qu'il avait eu d'une femme dorobé nommée Codou-Ngaye, monta sur le trône ; mais avant d'arriver au pouvoir, il eut de longues luttes à soutenir, et il reçut, dans les combats qu'il livra, des blessures graves qui l'empêchèrent de s'occuper des affaires pendant quelque temps. Il avait pour frère de père, le fils d'une femme diambour Ngoné-Gueidj, nommé Lat-Soukabé, homme intelligent, qui lui semblait dévoué et auquel il confia le maniement des affaires jusqu'à sa guérison. Lat-Soukabé se montra si bon chef que les gens du Baol lui conseillèrent de ne plus rendre la couronne à Biram, lorsque celui-ci, guéri, la lui réclamerait. Il refusa d'abord de les écouter ; mais, au bout de quelque temps, il se résolut à profiter de l'occasion qui se présentait d'arriver au pouvoir ; et lorsque Biram-Codou, rétabli, voulut reprendre les affaires, Lat-Soukabé refusa de lui rendre le trône. Il y eut bataille, et dans le combat de Bittiou, Biram-Codou et Massamba-Codou, son frère, furent tués. Lat-Soukabé fut alors nommé teigne (1).

Lorsque le sage damel Dé-Tialao devint aveugle, les gens du Cayor appelèrent Lat-Soukabé et le nommèrent damel. Il fut donc le deuxième damel-teigne et le premier des Fall-Tié-Yacine de *sant* et des Gueidj de *khêt* ; tous les damels qui l'avaient précédé avaient été des Fall-Madior.

En 1701, Lat-Soukabé qui avait eu des différents avec le directeur Brue au sujet de traite de noirs, le fit prisonnier par trahison. Brue resta onze jours au pouvoir du damel, et fut ensuite relâché.

Lat-Soukabé régna vingt-deux ans en qualité de damel-teigne. Ce fut sous son règne que le sieur Lemaître, successeur intéri

---

(1) Lat-Soukabé prit le nom de Gueidj parce que ses ancêtres du côté de sa mère, après avoir été chassés de la rive droite du Sénégal par les maures, s'étaient établis dans le Cayor du côté de la mer (gueidj). Il inventa cela pour ne pas avoir l'humiliation de porter un nom de khêt de simple diambour.

maire de Brue, consentit à payer une coutume de cent barres de fer pour avoir le droit de prendre de l'eau et du bois, et d'acheter des vivres sur la terre ferme.

MAISSA-TEINDE, 15e Damel (1719).

Fall-Tié-Yacine *de sant*, 2e Gueidj *de khêt*, *régna 29 ans.*

(Furent, sous son règne, Directeurs de la Compagnie du Sénégal : André Brue, De Saint-Robert, Julien du Bellay, De Saint-Robert, Le Vuex, David, Delarue.)

Au commencement de son règne, Lat-Soukabé avait épousé sa cousine Teinde-Ouedji (Gueidj) dont il eut un fils nommé Maïssa-Teinde qui épousa Coudana, sœur de Yerim-Mbagnik, brack du Oualo. A la mort de Lat-Soukabé, Maïssa, aidé par son beau-frère, parvint à écarter les prétendants qui lui disputaient le trône, et à se faire nommer damel.

La couronne du Baol lui échappa cependant tout d'abord, et ce fut son cousin, le prince gueidj Tchié-Coumba qui s'en empara ; mais celui-ci ne régna que peu de temps, et, à sa mort, Macodou-Coumba (d'origine gueidj), neveu de Maïssa-Teinde, lui succéda. Le damel se mit alors en campagne, battit, à Sankhay Mbal, son neveu qui se réfugia dans le Saloum, et se fit nommer damel-teigne.

Sur ces entrefaites, le prince dorobé Fall-Madior Makhouredjia-Mbenda-Bassin-Sour, qui s'était réfugié dans le Fouta et avait été demander du secours à l'almamy, revint avec une armée de toucouleurs dans l'intention de se rendre maître du Cayor. Le damel courut en toute hâte à sa rencontre, et les deux armées se heurtèrent à *Ndiang*, village du Ndiambour près de Louga. La lutte fut acharnée; cependant les toucouleurs furent vaincus, et Makhouredjia périt dans le combat. Le prince dorobé Mahaoua, son neveu, qui était présent, se sauva dans le Saloum où il s'allia, contre Maïssa-Teinde, avec Macodou.

Il laissa à ce dernier les troupes qui étaient déjà réunies, et partit pour aller demander des secours au Bambouk et au Khasso ; mais ses tentatives restèrent infructueuses, et désespérant de jamais arriver à son but avec les faibles moyens dont il disposait, il revint dans le Cayor et fit sa soumission au damel-teigne Maïssa-Teinde.

Un jour qu'il faisait très-chaud et que Mahaoua se reposait sous un arbre touffu, ayant près de lui un grand canari rempli d'eau, un crapeau altéré vint en sautillant près du vase et fit tous ses efforts pour parvenir à grimper jusqu'au sommet, afin d'étancher sa soif; ce ne fut qu'après deux ou trois heures d'efforts infructeux qu'il y parvint. Mahaoua qui, d'un œil attentif, avait suivi

toutes ses manœuvres, se leva rayonnant et dit à sa suite que ce crapaud venait de lui donner une leçon salutaire, et de lui prouver qu'avec de la persévérance on finissait toujours par arriver à son but,

Il retourna immédiatement dans le Saloum se joindre à Macodou, et tous deux, à la tête d'une armée, vinrent assiéger Maka, capitale du Cayor. Ils furent repoussés et forcés de se réfugier dans le Djoloff. Quelques jours après, Maïssa-Teinde mourut dans sa vingt-neuvième année de règne, et son neveu Maïssa-Bigué lui succéda comme damel. La couronne du Baol passa dans les mains de teigne Tié-Yacine.

MAISSA-BIGUÉ, 16e Damel (1748).

Fall-Tié Yacine *de sant*, 3e Gueidj *de khêt, régna 6 ans.*

(Fut, sous son régne, Directeur de la Compagnie du Sénégal: Delarue.)

Le brack du Oualo, Ndiak-Aram, successeur et frère de Yérim-Mbagnik, ayant à se plaindre de Maïssa-Bigué, envoya dans le Djoloff chercher les deux princes alliés Mahaoua et Macodou leur promettant du secours.

Lorsque Maïssa-Bigué eut connaissance de ces projets, il rassembla une armée et entra dans le Oualo. Arrivé à Kokh, étang situé entre Mall et Ndakhar, il rencontra l'armée du Oualo qui l'attendait. Maïssa-Bigué fut complètement battu, et son oncle Fari-Kitang tué. Maïssa rentra chez lui avec les débris de son armée. Quelques mois après, le brack entra à son tour dans le Cayor avec des forces considérables, battit le damel à Ndob, à Ndiourki et à Ndiamgil, et le força à quitter le pays auquel il donna pour chef, Mahaoua dont nous avons déjà parlé, et qui était fils de Lat-Soukabé et par conséquent frère (de père) de Maïssa-Teinde.

MAHAOUA, 17e Damel (1749-1750).

Fall-Tié-Yacine *de sant*, 2e Dorobé *de khêt, régna 8 ans.*

(Fut, sous son règne, Directeur de la Compagnie du Sénégal : Delarue).

Quelque temps après être arrivé au pouvoir, Mahaoua entra dans le Baol avec une armée, chassa teigne Tié-Yacine et se fit proclamer damel-teigne. Tié-Yacine alla rejoindre Maïssa-Bigué qui avait sous ses ordres un parti assez puissant, dont les principaux chefs étaient son oncle Tialao-Massamba-Diéy, chef de la

province de Salao sous Maïssa-Teinde, Diaoudine-Ndiéguène, chef de Ndiéguène sous Maïssa-Bigué, et le Diogomay-Ndiounob-Amar-Oum-Siré.

Tous ces princes, à la tête d'une armée, allèrent assiéger Maka, capitale du Cayor, et forcèrent Mahaoua à abandonner sa résidence ; mais en sortant de son palais, le damel tua, de sa propre main, teigne Tié-Yacine qu'il apperçut à quelques pas de lui.

Arrivé à Ndiob, Mahaoua réunit tout son monde et parvint à chasser ses ennemis du Cayor en les poursuivant, de village en village, jusqu'à la frontière du Oualo où les princes alliés se retirèrent pour demander des secours au brack et au roi des Trarza.

Après avoir ainsi pacifié le Cayor, le damel-teigne Mahaoua se rendit dans le Baol pour punir un de ses captifs nommé Mbissane-Ndangane, qui désolait le pays par ses vols et ses rapines. Lorsqu'il fut arrivé à Lambaye, résidence ordinaire de Mbissane, celui-ci effrayé, se cacha derrière une tapade, et au moment où il vit qu'il allait être découvert, il se jeta sur le damel et le tua d'un coup de lance. Il fut immédiatement mis à mort par les gens de Mahaoua.

Avant de mourir, ce dernier eut le temps de faire appeler son neveu Biram-Codou-Ndoumbé, qui devait lui succéder, et de lui dire qu'il fallait se contenter du titre de damel, et laisser nommer teigne Macodou qui lui était toujours resté fidèle depuis leur commun exil dans le Saloum. Biram-Codou fut donc nommé damel et Macodou redevint teigne.

Biram-Codou, 18e Damel (1757-1758).

Fall-Madior *de sant*, 3e Dorobé *de khêt*, *régna 6 mois.*

(Fut, sous son règne, Directeur de la Compagnie du Sénégal : Delarue).

(Les Anglais s'emparent du Séngéal en 1758).

Cependant Maïssa-Bigué, impatient des lenteurs que mettaient le brack et le roi des Trarza à lui donner des secours promis, réunit son monde et entra dans le Cayor à marches forcées. Le damel qui, nommé depuis peu de temps, voyageait dans le Cayor pour se faire connaître de son peuple, se trouva inopinément à trois ou quatre lieues de ses ennemis. Les diambours lui firent dire qu'ils se réunissaient à Mboul et qu'ils le priaient de venir se mettre à leur tête pour repousser l'ennemi. Le damel répondit qu'une bande de révoltés errants ne le ferait jamais déranger de sa route, qu'il continuerait son voyage avec les braves qui l'accompagnaient, et qu'il se ferait tuer plutôt que de subir la

honte de tourner le dos à Maïssa-Bigué : c'est à vous, continua-t-il, de vous hâter de venir me rejoindre.

Le lendemain, ne voyant arriver aucun renfort, Biram-Codou se résolut à combattre avec le peu de monde qu'il avait. Il fit des prodiges de valeur, tua, de sa propre main, tialao Massamba-Diey, et fit longtemps, à lui seul, reculer ses ennemis ; enfin, voyant tous les siens tués, et ne voulant, à aucun prix, fuir, il alla se coucher au pied d'un baobab et attendit. Yougo-Fali empêchant ses hommes de s'approcher et leur criant que le damel avait encore ses armes chargées, Biram-Codou déchargea ses pistolets en l'air, les jeta loin de lui, et s'enveloppant dans son pagne blanc, ne bougea plus. Ses ennemis se précipitèrent alors sur lui et le tuèrent à coup de crosse.

L'armée que les diambours avaient réunie et qui arriva le lendemain, au lieu de combattre les partisans de Maïssa-Bigué, se joignit à eux et reconnut leur chef comme damel, pour la deuxième fois.

MAISSA-BIGUÉ, Damel pour la 2e fois (1758-1759).

(Domination anglaise.)

Après un an de règne, Maïssa-Bigué, croyant son autorité suffisamment établie, voulu chasser du pays le Diaoudine-Mboul-Sakha, celui qui avait donné à Biram-Codou le conseil de venir à Mboul prendre le commandement de son armée. Sakha réunit un grand nombre de partisans, et ouvrit les portes du Cayor au bourba Djoloff Biram-Yamb. Celui-ci battit le damel à Bittiou, et le força à aller une seconde fois se refugier dans le Oualo.

MAISSA-BIGUÉ, Damel pour la 3e fois (1760-1761).

Régna 6 ans en trois fois.

(Domination anglaise.)

Pendant un an, le Cayor redevint tributaire des princes du Djoloff, au bout de ce temps, Maïssa-Bigué reçut du brack et du roi des Trarza, des secours considérables, et entra dans le Cayor. Il rencontra l'armée du Djoloff et la mit en fuite, à Mbal (entre Goufo et Gatty-Ngaraf) ; le bourba Djoloff, Biram-Yamb, fut tué.

MADIOR, 19e Damel (1763).

Fall-Madior *de sant*, 4e Gueidj *de khét*, *régna 3 ans.*

(Domination anglaise.)

A la mort de Maïssa-Bigué, Madior, son cousin, fils de Biram-Codou, monta sur le trone. Dans sa troisième année de règne, il déclara la guerre au brack Ndiak-Aram, qui entra dans le Cayor,

battit Madior à Khatta et l'obligea à quitter le pays. Ndiak-Aram fit appeler ensuite le teigne Macodou, et le fit reconnaître comme damel-teigne.

MACODOU, 20e Damel 1766).

Fall-Tié-Ndella *de sant*, 5e Gueidj *de khêt*, *régna 11 ans*.

(Domination anglaise.)

Dès que le brack fut rentré dans le Oualo, Madior qui s'était enfui dans le Saloum, rentra dans le Cayor avec ses partisans et chassa Macodou de Khandane, qu'il avait choisi pour capitale. Macodou se retira à Nguiguis pour réunir son monde, mais Madior sachant d'avance ne pouvoir lui résister, évacua Khandane et reprit le chemin du Saloum. Macodou se mit à sa poursuite et l'atteignit à Satesse-Laa, village du Baol, où il tua la plus grande partie de ses gens. Le fils de Macodou fut tué dans le combat.

Macodou régna onze ans. A sa mort, son neveu Biraïma-Fatim-Penda, fils de sa sœur Fatim-Penda, lui succéda en qualité de damel-teigne.

BIRAIMA-FATIM-PENDA, 21e Damel (1777).

Fall-Tié-Ndella *de sant*, 6e Gueidj *de khêt*, *régna 13 ans*.

(Domination anglaise jusqu'en 1779.)

(Furent, sous son règne, Gouverneurs du Sénégal depuis 1779, Dumontet, le comte de Repentigny, le chevalier de Boufflers, le chevalier Blanchot.)

A peine monté sur le trône, soit par jalousie, soit par peur d'être détrôné, Biraïma-Fatim-Penda exila son neveu Amari-Ngoné-Ndella-Coumba, et le força d'aller habiter le Oualo où se prince demeura treize ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de son oncle.

Sous ce règne, la coutume que payait le gouvernement de Saint-Louis d'après d'anciens traités, pour favoriser la traite des nègres, était de 3,589 livres 15 sous 6 deniers.

AMARI-NGONÉ-NDELLA-COUMBA, 22e Damel (1790).

Fall-Tié-Yacine *de sant*, 7e Gueidj *de khêt*, *régna 19 ans*.

(2e *Soulèvement des musulmans*).

(Fut, sous son règne, Gouverneur du Sénégal : Blanchot.)

Amari abandonna sa résidence de Diagane, et vint à Mboul où les diambours le reconnurent comme damel teigne.

Tous les marabouts du Cayor se soulevèrent contre lui et réunirent, à Palo, une nombreuse armée qui eut pour chefs : Matar-

Mamou (père de Songo, chef actuel de Taïba), Amadou-Fakhoudia, sérigne Coki (grand-père d'Amadou-Aminata, et Mandom-Mbaye, sérigne Niomré.

La première bataille fut livrée à Palo même; les marabouts furent complètement battus. Amadou-Fakhoudia, son frère Ngouda-Fakhoudia, Ndiaga-Issa, fils d'Amadou-Fakhoudia et père d'Amadou-Aminata et Moudoune-Mbay furent faits prisonniers. Le damel les fit vendre comme esclaves. La deuxième bataille eut lieu à Pir. Les marabouts furent une seconde fois mis en fuite et poursuivis par les tiédo jusqu'à la nuit. Il se retirèrent alors à Dakar sous la conduite de Matar-Mamour, et se retranchèrent sur la presqu'île qu'ils coupèrent par un mur en terre.

L'armée du damel alla les attaquer, mais elle perdit beaucoup de monde, fut repoussée et obligée de rentrer dans le Cayor. Le roi de Dakar profita de cette occasion pour se rendre indépendant.

Deux ou trois mois après, l'almamy du Fouta, le fameux Abdoul-Kader qui avait entrepris une guerre sainte, vint faire une croisade dans le Cayor, annonçant partout que tous les tiédos allaient disparaître du pays. Le damel réunit ses forces du Cayor et du Baol et vint attendre son ennemi à Bounkhoye; la bataille fut sanglante, les toucouleurs presque tous tués, et l'almamy fait prisonnier. Le damel le renvoya dans le Fouta en lui faisant cadeau d'un beau cheval, et en lui donnant deux de ses captifs pour l'accompagner.

Amari-Ngoné, de retour à Bardiale, sa capitale, fit à Biraïma-Fatma-Tioub, son neveu, ce que son oncle Biraïma-Fatim-Penda lui avait fait à lui-même; il l'exila. Biraïma-Fatma se rendit dans le Saloum où il resta quelques mois, puis, réunissant ses partisans, il vint à Ndiob (Baol) où il trouva son oncle qui, ayant appris ses projets, arrivait à sa rencontre. Le damel-teigne fut vaincu, mais les diambours refusèrent de reconnaître, pour le moment, Biraïma-Fatma, et Amari-Ngoné rentra dans le Cayor où il vécut encore un an.

BIRAIMA-FATMA-TIOUB, 23e Damel (1809).

Fall-Tié-Ndella *de sant*, 8e Gueidj *de khêt*, *régna 23* ans.

(*Les Anglais s'emparent de nouveau du Sénégal de 1809 à 1817*).

(Furent, sous son règne, depuis 1817, Gouverneurs du Sénégal: Schmaltz, le baron Lecoupé, le baron Roger, Jubelin, Brou, De Saint-Germain).

Amari-Ngoné désirait vivement avoir pour successeur son fils Tié-Yacine, mais Biraïma-Fatma entra dans le Cayor avec ses forces, se fit nommer damel, et Tié-Yacine alla dans le Baol où on le reconnut comme teigne.

Aussitôt installés, les deux princes ennemis réunirent leur monde et se rencontrèrent à Khassarna (Baol). Les Ayor trahirent, dit-on, leur roi qui fut vaincu. Teigne, après sa victoire, régna toute sa vie sans guerre, et fut, à sa mort, remplacé par son fils Amady-Dior.

Le brack du Oualo, Yerim-Mbagnik, chez lequel s'était réfugié le prince dorobé Makhouredjia-Mbenda, crut pouvoir, comme cela s'était déjà fait plusieurs fois, intervenir dans les affaires du Cayor et donner pour chef à ce pays un homme de son choix. Il réunit donc son armée à Ndiangué, et attendit le moment propice pour agir. Le damel, prévenu de ses préparatifs, avait rassemblé ses forces et attendait son ennemi à Débi-Diedj près de Mérinaghen ; une guerre entre le Cayor et le Oualo était donc imminente, quand les deux partis finirent par s'entendre.

Tranquille de ce côté, Biraïma se rendit dans le Baol, battit, à Ndiardème, l'armée d'Amady-Dior, et força ce prince à abandonner ce pays. Birahïma se fit alors reconnaître damel-teigne : il régna vingt-trois ans.

Sous son règne, en 1826, M. Roger, étant Gouverneur du Sénégal, une affaire malheureuse eut lieu à Gandiole, au sujet d'un navire français naufragé qu'on voulait garantir du pillage par les naturels; une compagnie d'infanterie fut massacrée par les gens de Gandiole, sujets de damel. A la suite de cette affaire, les gens de Gandiole renoncèrent, pour obtenir leur pardon, au droit de pillage qu'ils s'attribuaient sur les navires naufragés.

A la mort de Biraïma-Fatma-Tioub, Maïssa-Teinde, son neveu, monta sur le trône du Cayor.

Maissa-Teinde, 24e Damel (1832).

Fall-Tié-Yacine *de sant*, 9e Gueidj *de khêt, régna 23 ans.*

(Furent, sous son règne, Gouverneurs du Sénégal : Renault de Saint-Germain, Pujol, Malavois, Soret, Charmasson, Montagniès de la Roque, Bouët-Willaumez, Ollivier, Bourdon de Gramont, Baudin, Protet, Faidherbe.

Pendant que Biraïma était exilé dans le Saloum, il avait épousé une femme guélouar nommée Codou-Coumba, de laquelle il avait eu un fils nommé Macodou. Ce Macodou, à la mort de son père, s'empara, de vive force, du Baol, chassa Amady-Dior qui voulait reprendre ses droits et se fit nommer teigne.

Dès que Maïssa-Teinde eut été reconnu damel, ses captifs, les Diam-Gueidj, lui conseillèrent d'épouser sa tante Absa-Mbounoum, sœur de sa mère, en disant que les enfants issus de ce mariage deviendraient tout naturellement ses héritiers. Il suivit leurs conseils, et Absa lui donna trois enfants : Amari-NGoné, qui

mourut à 19 ans, sous le règne de son père, Ngoné-Latir et Debo qui devinrent toutes deux linguères.

Macodou, trahi par Diaraf-Gamour, chef des diambours du Baol, fut détrôné et vint demander asile à damel, son cousin, qui lui donna en mariage Ngoné-Latir et la province de Mbédienne. Macodou se conduisit si mal, qu'ont fut obligé de le chasser du Cayor; les Diam-Gueidj lui arrachèrent sa femme, alors enceinte de Biraïma, et il fut obligé de se retirer dans le Djoloff et de là dans le Saloum, pays de sa mère.

Au moment où Macodou avait été chassé du Baol, Maïssa-Teinde avait été nommé damel-teigne.

Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, le damel exila sa sœur, la linguère Binta-Massamba et son fils Beur-Guet-Sakhéouer, qui furent accueillis par la reine Guimbotte du Oualo, qui les reçut près d'elle, dans sa capitale.

Sakhéouer alla demander du secours au roi des Trarza; Mohamed-el-Habib, qui vint lui-même avec une armée, jurant qu'il ferait son salam dans la case du damel à Nguiguis.

Maïssa-Teinde, voyant l'ennemi s'approcher, se retira non loin de Nguiguis, à Gatt où l'on n'osa le poursuivre, et le roi des Trarza reprit la route de son pays. Sakhéouer sachant que, réduit à ses propres ressources, il serait battu, suivit son allié. Maïssa-Teinde se mit alors à leur poursuite, et atteignit l'arrière-garde de l'armée maure; il la détruisit et tua le prince Bouï, frère du roi, qui la commandait.

Pendant que ces événements se passaient dans le Cayor, le prince Malik-Coumba-Diaring, du Baol, entra dans ce pays et s'en fit nommer teigne par les diambours, mais il alla s'enfermer aussitôt à Pout, village sérère situé dans les bois épineux réputés inabordables. Le damel se mit aussitôt en campagne, assiégea Pout et le prit. Malik-Coumba et tous ses gens furent tués, et Maïssa reprit son titre de damel-teigne. Sept ans après, il mourut, après avoir régné vingt-trois ans.

Sous son règne, en 1849, fut établie une coutume de 150 pièces de guinée pour le commerce des arachides qui commençait à prendre beaucoup d'importance. Les années suivantes, les traitants s'arrangèrent directement avec les autorités du Cayor.

En 1853, ce damel prétendait encore que ses sujets avaient le droit de piller les navires français naufragés à l'entrée du Sénégal, après deux marées pendant lesquelles il nous permettait de faire le sauvetage; aussi était-on obligé d'envoyer des forces à Gandiole pour protéger le sauvetage des navires.

BIRAIMA, 25e Damel (1855).

Fall-Tié-Ndella *de sant*, 10e Gueidj *de khêt, régna 4 ans.*

(Gouverneur du Sénégal : Faidherbe).

A la mort de Maïssa-Teinde, son petit-fils Biraïma, âgé de vingt ans, lui succéda. Macodou, le père de celui-ci, revint alors dans le Cayor, et Biraïma lui promit de le faire nommer teigne à la place de Tié-Yacine, fils de feu Amady-Dior, qui s'était emparé du trône du Baol, à la mort de Maïssa-Teinde.

Pendant les quatre années du règne de Biraïma, le Cayor et le Baol furent constamment en guerre; treize combats furent livrés dont les résultats furent, les uns de rétablir Macodou sur le trône du Baol, les autres de l'en chasser.

Sous ce même règne eut lieu, en 1856, une révolte du diaoudine Mboul à la tête des diambours dont ce fonctionnaire était le chef naturel : c'est le damel qui nommait le diaoudine Mboul, en suivant l'hérédité dans la famille des Khagan (c'est par sa mère qu'on est Khagan), et quand le trône était vacant, c'est le diaoudine Mboul qui nommait le damel dans une assemblée générale de la nation.

Depuis un certain temps, la place de diaoudine Mboul revenait de droit à Amady-Ngaye, mais le damel Maïssa-Teinde, sachant cet homme dévoué aux Madior, c'est-à-dire à la famille royale du Cayor que Lat-Soukabé avait supplantée en 1697, n'avait jamais voulu, de son vivant, le reconnaître en cette qualité. Le jeune Biraïma, croyant rallier à lui ce parti, nomma Amady-Ngaye diaoudine Mboul, et donna d'autres places importantes à ses parents. Amady-Ngaye profita de sa position pour soulever les diambours, s'unir à Tié-Yacine teigne (roi) du Baol, proclamer damel le chef de la branche Madior nommé Madiodio, petit-fils, par sa mère Déguen-Codou, du damel Amari-Ngoné-Della-Coumba, et chercher à renverser Biraïma. Ceci se passait en décembre 1856.

Les diambours furent battus à Mboul, leur chef Amady-Ngaye tué, et Madiodio se réfugia du côté de Saint-Louis avec Samba-Maram-Khay, frère d'Amady-Ngaye et les débris de son parti. Samba Maram-Khay qui voulait, à tout prix, devenir diaoudine Mboul, se mit, pendant plusieurs années, à exciter, de Saint-Louis, tous les mécontents du Cayor. En décembre 1859, il parvint à faire révolter la grande province du Ndiambour, peuplée entièrement de musulmans ayant en sainte horreur le damel et ses tiédo, les plus grands ivrognes du monde, et qui, outre cela, pillaient continuellement les villages musulmans.

L'armée des révoltés s'avança dans la province du Guet, brûlant et détruisant tout. Le prince Silmakha-Diop, chef de cette province, pour le damel, se sauva devant eux. Le damel Biraïma était mourant des suites de ses débauches.

Le roi du Baol, Tié-Yacine était, comme toujours, favorable aux révoltés : mais le père du damel, le vieux Macodou, ayant réunis tous les tiédo, attaqua l'armée du Ndiambour, la battit, tua son chef Ali-Tioubé, et brûla leur village principal, Louga.

Biraïma mourut d'excès d'intempérance en 1859.

C'est sous son règne que l'ancienne coutume payée par le Gouvernement français fut supprimée par le Gouverneur Faidherbe et qu'on établit, à la place de cette coutume et d'une foule d'autres droits arbitraires, un droit de sortie fixe et régulier sur les produits du Cayor, perçu, par un agent de damel, à ses frontières, du côté de Saint-Louis et du côté de Gorée.

Biraïma avait aussi consenti, avant sa mort, à accorder au Gouverneur du Sénégal l'autorisation d'établir, à travers ses Etats, une ligne de télégraphie électrique entre Saint-Louis et Gorée. Nous n'avions aucun droit sur cette côte ; il est vrai qu'en 1679, c'est-à-dire sous le damel Biram-Yacine-Boubou, M. Ducasse, plus tard lieutenant-général, avait imposé aux rois du Cayor, du Baol et du Sine, un traité qui cédait à la France une bande de six lieues de profondeur, depuis la presqu'île du cap Vert jusqu'à la rivière du Saloum ; mais il n'était pas question de la côte au Nord de Gorée, et d'ailleurs, ce traité n'avait jamais été qu'une lettre morte.

MACODOU, 26e Damel (1859).

Fall-Tié-Ndella *de sant*, 2e Guélouar *de khêt*, *régna 3 ans*.

(Gouverneur du Sénégal : Faidherbe.)

Macodou, qu'on n'avait pas voulu pour damel jusqu'alors, parce qu'il était très méchant dans son ivresse (et l'ivresse était l'état normal des damel), rendu populaire par sa récente victoire sur les marabouts, fut nommé successeur de son fils.

Son premier acte fut de déclarer qu'il ne laisserait faire aux blancs ni ligne télégraphique, ni quoi que ce soit dans le pays de ses pères où jamais l'on n'avait vu de chose semblable. Le Gouverneur obtint du ministère l'autorisation de passer outre par la force.

Une première expédition fut dirigée par le Gouverneur, en janvier 1861. Le damel Macodou refusa le combat et laissa construire les postes télégraphiques, de Lompoul, Mboro et Mbidjem, le long de la côte. Il signa même un traité de paix avec nous au mois de février.

Mais le mois suivant, après avoir reçu une somme d'argent pour certaines concessions de terrain accordées par lui, il viola le traité, fit piller tous nos commerçants et nous envoya provoquer

Immédiatement une nouvelle expédition marcha sur sa capitale, brûla trente villages de tiédo et battit ceux-ci à Diali. Le damel resta tranquille jusqu'en avril, où il se remit à la tête de ses forces et fit attaquer nos frontières en cherchant à former une alliance avec les Trarza. Nouvelle expédition avec razzia sur ses partisans, à la suite de laquelle les chefs des diambours abandonnèrent le parti du damel, et nous engagèrent à aller le changer.

En effet, en mai 1861, une colonne française chassa Macodou du Cayor et alla à Mboul, lieu où l'on nomme les damels, proclamer, au nom du Gouverneur, pour damel, ce même Madiodio, le prétendant de 1856, et pour diaoudine M'boul, Samba-Maram-Khay arrivé enfin au but de ses désirs.

MADIODIO, 27e damel (1861).

Fall-Madior *de sant*, 4e Dorobé *de khêt*, règne pour la première fois *1 an*.

(Furent, sous son règne, Gouverneur du Sénégal : Faidherbe, Jauréguiberry.)

Madiodio, damel nommé par l'étranger et gouvernant sous sa tutelle, devait avoir contre lui un parti national et tous les pillards. Il avait grand besoin de notre appui. Les damels n'avaient pour forces que les tiédo; les tiédo n'avaient pour solde que le pillage du pays; Madiodio qui cherchait à empêcher les pillages n'avait donc que bien peu d'adhérents. Celui qui se mit ou qu'on mit à la tête des mécontents fut Lat-Dior, jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, frère du jeune damel Birahïma III, par sa mère, et fils de ce prince Silmakha-Diop, gouverneur de la province du Guet, dont il a été question plus haut, Lat-Dior se révolta contre Madiodio ; le nouveau Gouverneur du Sénégal alla réprimer cette révolte en février 1862.

Mais en juillet de la même année, une nouvelle révolte de Lat-Dior réussit : Lat-Dior ayant battu et chassé Madiodio, fut proclamé damel, bien qu'il ne fût pas de la famille Fall par son père. L'âme de cette révolte avait encore été le diaoudine Mboul, Samba-Maram-Khay qui, jaloux de Madiodio, avait formé de nouveaux projets ambitieux.

LAT-DIOR, 28e Damel (1862).

1er Diop *de sang*, 11e Gueidj *de khêt*.

(Furent, sous son règne Gouverneur du Sénégal : Jauréguiberry, Faidherbe).

Lat-Dior, en arrivant au pouvoir, signa un traité avec nous, par lequel nous nous faisions accorder l'autorisation de créer des postes militaires en plein Cayor.

Le Gouverneur Faidherbe étant revenu le 14 juillet 1863, fut donc chargé de l'exécution de cette clause. En décembre 1863, il entra dans le Cayor afin de procéder à l'occupation de Nguiguis, et d'obtenir réparation pour des violations du traité. Il était temps du reste de s'occuper de ce pays, car le jeune Lat-Dior, qui ne doutait de rien, parlait déjà de reprendre les anciennes limites du Cayor, du côté de Saint-Louis. Cependant il sortit du pays devant la colonne du Gouverneur et se réfugia dans le Baol. Le lieutenant-colonel Laprade l'y suivit jusqu'à Ndary où il mit son arrière-garde en déroute.

Samba-Maram-Khay voyant que les affaires de Lat-Dior allaient mal repassa alors de notre côté ; et, tout en commençant les travaux de la redoute de Nguiguis, on chercha à le réconcilier sérieusement avec Madiodio pour accroître leur force commune.

A la fin de décembre 1863, tous deux étaient à Nguiguis avec leur monde, lorsque les troupes françaises ayant été ramenées dans leurs garnisons, Lat-Dior rentra dans le Cayor à la tête de toutes ses forces et ne tarda pas à s'approcher de Nguiguis pour attaquer son compétiteur. Madiodio et Samba-Maram-Khay assurèrent au commandant de Nguiguis, le capitaine du génie Lorans, que s'il les appuyait avec une compagnie de tirailleurs, un obusier et un peloton de spahis, ils se chargaient de battre l'ennemi. La sortie eut lieu et se termina par un désastre complet à Ngolgol ; le capitaine Lorans fut tué et sa petite colonne détruite. Madiodio se réfugia dans la redoute de Nguiguis et Samba-Maram-Khay, accusé de trahison, fut incarcéré et mourut à Gorée peu de temps après.

Le lieutenant colonel du génie Laprade, commandant supérieur de Gorée, se mit aussitôt à la poursuite de Lat-Dior, et le 12 janvier 1864, il remportait sur lui, à Loro, canton de Ngol, dans le Guet, une victoire complète qui coûtait au moins cinq cents morts à l'ennemi. Lat-Dior s'enfuit dans le Baol, puis dans le Sine et enfin dans le Saloum, auprès de Ma ba, marabout qui venait s'emparer de ce pays.

MADIODIO, damel pour la 2e fois (1863 - 1864).

(Gouverneur du Sénégal : le général Faidherbe.)

Madiodio, rétabli damel, nous céda par traité, en toute propriété, les provinces du Ndiambour, du Saniokhor, du Mbaouar et de l'Andal, c'est-à-dire la moitié du Cayor ; c'étaient ces provinces elles-mêmes qui avaient demandé leur annexion à la Colonie.

BIBLIOGRAPHIE

I. — DOCUMENTS ORIGINAUX

A. — ARCHIVES DU COMMANDANT DE LA MARINE A DAKAR

1° Ordres et circulaires du colonel Faidherbe et du capitaine de vaisseau Jauréguiberry, Gouverneur du Sénégal ;

2° Correspondance des officiers commandants la division navale des côtes occidentales d'Afrique (1868 à 1871) ;

3° Correspondance des officiers commandants la division navale du Sénégal de 1847 à 1851 ;

4° Correspondance des officiers commandants supérieurs de la Marine du Sénégal de 1875 à 1885 ;

5° Correspondance des Gouverneurs du Sénégal avec le Ministre de la Marine de 1872 à 1882.

6° Correspondance avec le Ministre du contre-amiral Riboust; commandant la division navale de l'Atlantique-Sud en 1875, 1876, 1877 ;

7° Cahier d'ordre du Gouverneur du 6 octobre 1878 au 13 décembre 1884 ;

8° Correspondance avec le Ministre du contre-amiral Mottez, commandant la division navale de l'Atlantique-Sud de 1879 à fin 1880 ;

9° Correspondance des officiers ayant commandé la division navale de 1853 à 1856.

B. — ARCHIVES DU BUREAU POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL

1° Monographies des cercles du Sénégal ;

2° Historique sommaire des opérations militaires de 1860 à 1921 ;

3° Recueil des actes concernant les modifications apportées aux limites des cercles et de leurs subdivisions depuis leur création ;

3° Principaux actes et règlements concernant :

a) Les limites territoriales de la Colonie du Sénégal depuis 1829;

b) Les divisions territoriales de la Colonie depuis 1861 ;

c) Recueils administratifs, périodiques officiels :

II. — OUVRAGES DIVERS

Annuaires du Sénégal de 1858 à 1895;

Feuille officielle du Sénégal et dépendances de 1858 à 1864;

Moniteur du Sénégal et Dépendances, de 1864 à 1887;

Annuaire du Gouvernement général de l'A. O. F. de 1895;
Annales Sénégalaises de 1854 à 1885.

ADAM....	La Casamance.
ANCELLE....	Les explorations au Sénégal.
D'ANFREVILLE DE LA SALLE....	Notre vieux Sénégal, son histoire, son état actuel, ce qu'il doit devenir.
ARCIN......	Histoire de la Guinée française.
Dr BAYOL....................	Voyage en Sénégambie (1880-1885).
BÉRANGER-FÉRAUD	La Sénégambie.
BOU EL MOGDAD.............	Voyage par terre entre le Sénégal et le Maroc.
DE BOUFFLERS (le chevalier Stanislas).........	Lettres écrites d'Afrique).
CARRÈRE.....................	Le Sénégal et son avenir.
CULTRU..........	Les origines de l'Afrique occidentale. — Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870.
FAIDHERBE...........	Le Sénégal. — La France dans l'Afrique occidentale.
FAURE......................	Histoire de la presqu'île du Cap-Vert et des origines de Dakar.
FREY (colonel)..............	Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger (1885-1886).
GOLBERRY............	Fragment d'un voyage en Afrique fait pendant les années 1785, 1786, 1787.
HARDY.........	La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854.
EDMOND JOUCLA...........	Bibliographie de l'A. O. F.
LASNET CHEVALIER RAMBAUD CLIGNY...	Une mission au Sénégal.
J. MACHAT....	Documents sur les Etablissements français de l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle.
MOLLIEN	Découverte des sources du Sénégal et de la Gambie en 1818, précédé d'un récit inédit du naufrage de la *Méduse* et d'une notice.
J. MONTEILHET......	Au seuil d'un empire colonial. — La reprise des possessions des Etablissements français d'Afrique.
PINET-LAPRADE (colonel).... .	Notice sur les Sérères. — Annuaire du Sénégal (1865).

Raffenel.... .. .. Rapport sur le pays de Galam, le Boundou et le Bambouck adressé le 17 mars 1844 au Gouverneur du Sénégal.

Dr Rançon...... .. .. Dans la Haute-Gambie. — Voyage d'exploration scientifique.

de la Roncière............ Histoire de la Marine française.

Rouard de Card... .... Les territoires africains et les conventions.

Rouard de Card..... ...... Les traités de protectorat conclus par la France en Afrique (1870-1895).

Salenc............ .... La vie d'El Hadj Omar.

Schefer................ .... Instructions données de 1763 à 1870 aux Gouverneurs et ordonnateurs des Etablissements français en Afrique occidentale.

Tardieu Amédée............ Sénégambie et Guinée, publié dans l'*Univers*, histoire et description de tous les peuples.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

RÉGIME DES COMPAGNIES

DEUXIÈME PARTIE

LA COLONIE DU SÉNÉGAL

CHAPITRE IV

TROISIÈME PARTIE

VERS L'UNITÉ

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CONQUÊTE DU RIP

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CINQUIÈME PARTIE

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

ANNEXES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Y

Z

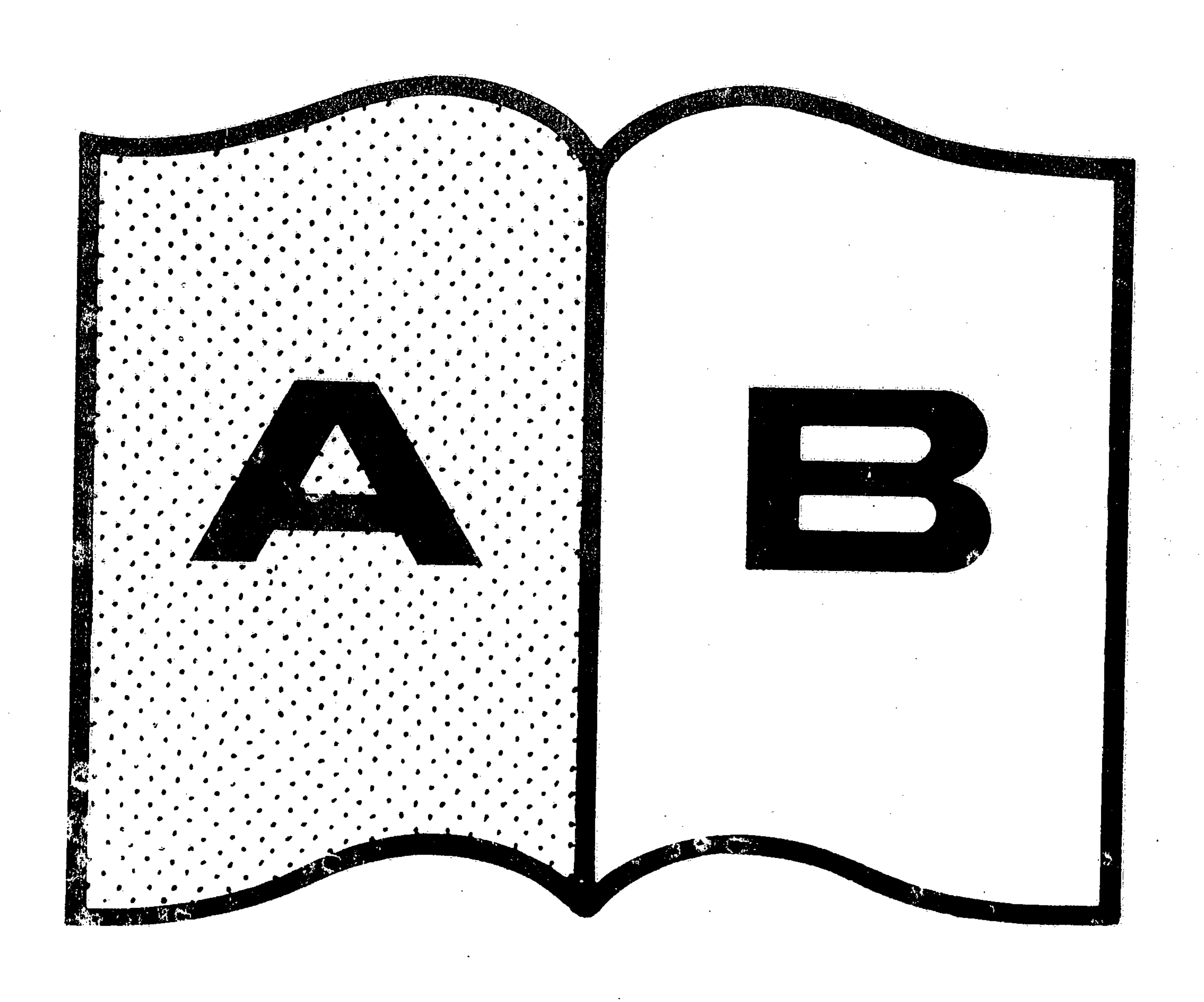
Errata

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	Lire :
9	24	Charbonneau.	Chambonneau.
10	17	—	—
13	6	Samarana.	Samarina.
26	12	Bilbao.	Bilbas.
27	1	Dumoutet.	Dumontet.
29	3	Bissages.	Bissagos.
35	26	Nahé.	Mahé.
41	14	Timka.	Tunka.
41	16	Gimbéring.	Guimbéring.
45	26	Lamsar.	Lampsar.
49	2	Ginbéring.	Guimbéring.
52	34	du Bondou.	du Boundou.
56	13	Diektan.	Diekten.
56	17	Une compagnie.	un bataillon.
59	21	N'Guiangué.	N'Diangué.
64	26	Bounet.	Bonnet.
64	25	de la Touloubre.	de la Louloubre.
65	30	Elle atteignit.	Elle l'atteignit.
70	6	Koundj.	Koundy.
77	6	du Boundou.	Le Boundou.
77	9	Meine.	Médine.
77	19	du Diogountouro.	de Diogountouro.
77	22	Traité avec nous.	traite avec nous.
79	13	de génie.	du génie.
84	25	de ses villages.	de ces villages.
84	31	Par des peuples.	par des Peulhs.
94	10	Et les Maures du haut pays attaquèrent.	En même temps les maures du haut pays attaquaient.
101	6	Ciré Adama.	Ciré Adama.
102	29	Konkodougou.	Konkadougou.
105	13	Boumdou.	Boundou.
107	20	de Négreni.	de Négroni.
109	37	le cosque.	le casque.
110	34	de Negréni.	de Negroni.
111	23	la couleuvre.	la couleuvrine.
113	17	Ouled Eyoa.	Ouled Eyba.
113	33	Sous ordres.	sous ses ordres.
117	26	Diamour.	Diambour.
123	32	Thierno Moli	Tierno Molé.
125	17	Tierno Hollé.	Tierno Molé.

Pages.	Lignes	Au lieu de :	Lire :
126	12	Tiorno Molé.	Tierno Molé.
127	25	Guédi.	Guédé.
127	28	à son.	à leur.
128	19	Rogg.	Ragg.
129	18	Iba Abdoul.	Ibra Abdoul.
131	16	Soas.	Sous.
132	30	Successeur ; Macodou.	Successeurs, Macodou.
134	8	De Négrenis.	De Négronis.
135	16	Fulerand.	Fulcrand.
138	11	De 4e de marine.	Du 4e de marine.
144	18	De Thiès de la route.	De Thiès la route.
146	22	Les chefs du Saniakhor.	Les chefs du Saniokhor.
155	15	Amadou Chekhou (1).	Amadou Chekhou.
156	3	Vendling.	Wendling.
156	32	Nom Ahmady N'Goné Fall.	Nom. Ahmady N'Goné Fall.
183	21	Mamoun Dary.	Mamout Dary.
196	28	Saoh Dimack.	Sao N'Diniack.
213	9	Traité avec le Gadon.	Traité avec le Badon.
213	10	Deux Buoyes.	Deux Guoyes.
219	18	Evaluées de.	Evaluées à.
219	20	Et. en outre.	Et comptaient en outre.
219	34	Le commandat	Le commandant.
230	22	1907, création du cercle de Kamobeul.	1917, création du cercle de Kamobeul.
231	37	Leur histoire.	L'histoire militaire de cette région.
232	33	Sokodou.	Sonkodou.
232	40	Farque.	Fargues.
259	16	Est inabordable ; reçoit.	Est inabordable et reçoit
260	17	Maucia.	Mancia.
265	7	Yaciue.	Yacine.
266	3	Dagorn.	Dagorne.
267	29	Diatmath.	Dialmath.
279	40	Y a loin de lui.	Il y a loin de lui.
288	34	Militairas.	Militaires.
295	3	Sonikés.	Soninkés.
299	31	Lo Djoloff.	Le Djoloff.
301	16	2e théâtres.	3e théâtres.
320	4	Soback.	Saback.
324	39	Popady.	Pajady.
338	18	N'Dourmboyau.	N'Dourmboyan.
362	16	Balantacounda.	A supprimer.
364	17	Afrique occidentale française principal facteur.	Afrique occidentale française et le principal facteur.

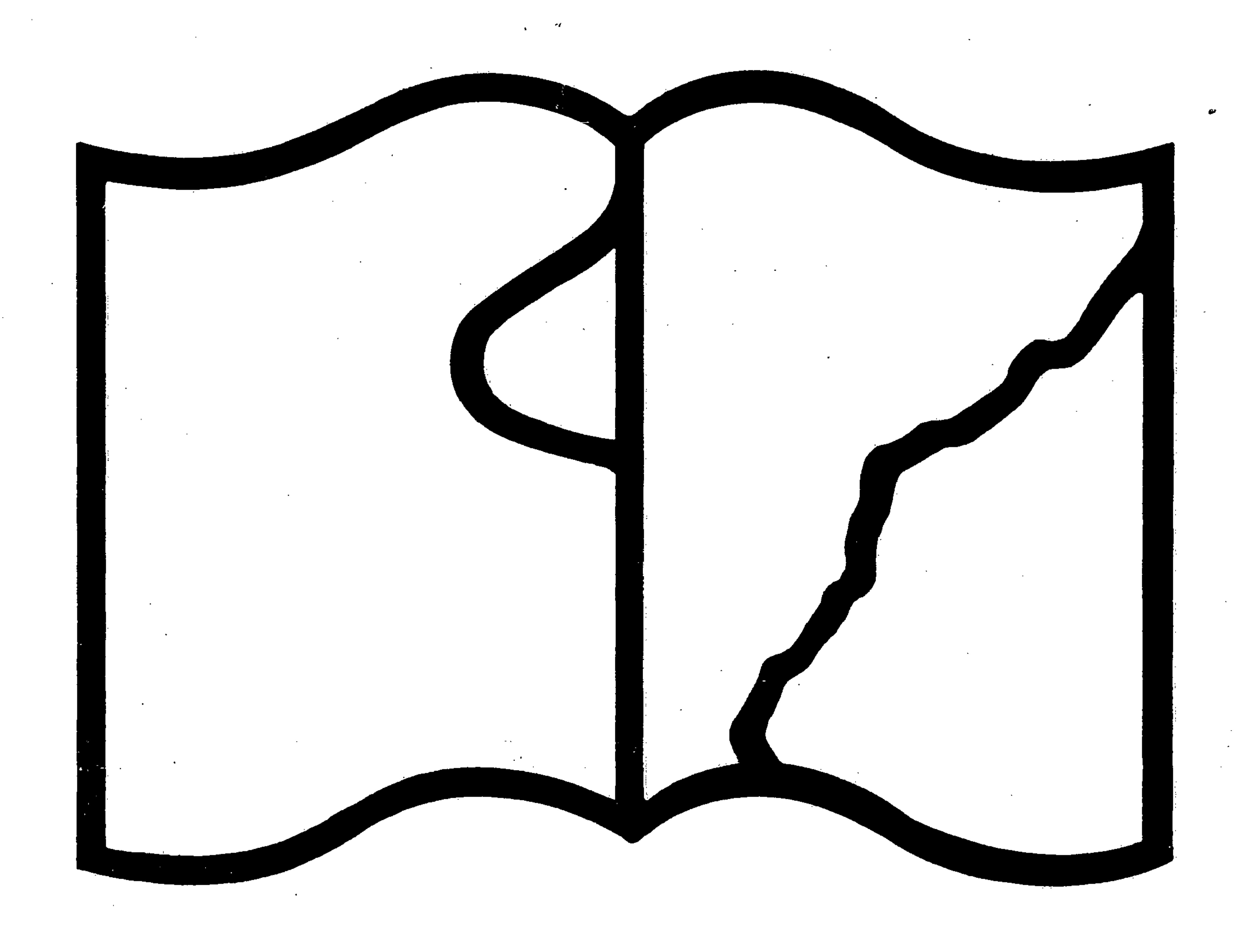
Table des Cartes et Croquis





Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11